COLLECTION

DE DOCUMENTS

RELATIFS A L'HISTOIRE DE LA

NOUVELLE-FRANCE

COLLECTION

DE MANUSCRITS

CONTENANT

LETTRES, MÉMOIRES, ET AUTRES DOCUMENTS HISTORIQUES RELATIFS

A LA

NOUVELLE-FRANCE,

RECUEILLIS AUX ARCHIVES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, OU COPIÉS A L'ÉTRANGER

MIS EN ORDRE ET ÉDITÉS SOUS LES AUSPICES DE LA LÉGISLATURE DE QUÉBEC AVEC TABLE, etc

Vol. III



QUEBEC
IMPRIMERIE A. COTÉ ET Cie

1884



Contrairement à ce que nous avons annoncé dans la préface du deuxième volume de cette Collection, nous sommes obligé, vu l'abondance des documents qui en forment partie, de les diviser en deux volumes. La Collection sera donc composée de quatre volumes au lieu de trois, mais le dernier sera livré au public avant la fin de l'année.

Nous sommes convaincu que les amis des lettres et de l'histoire du Canada nous sauront gré de les désappointer ainsi, en leur donnant plus qu'il ne leur avait été promis.

J. BLANCHET,

Secrétaire de la Province de Québec.

QUÉBEC, 20 Novembre, 1884.



COLLECTION
DE MANUSCRITS
RELATIFS A L'HISTOIRE DE
LA NOUVELLE-FRANCE.

1714

EDIT EN FAVEUR DE MONSIEUR PRIOR.

Paris, 1714.

Nous, Baron de Breteuil et de Preuilly, premier Baron de Touraine, Conseil du Roy en ses Conseils, Introducteur des Ambassadeurs et Princes Étrangers, près de Sa Majesté ; Enjoignons au boucher de l'Hôtel Dieu de fournir pendant le Carême au *prix ordinaire* suivant l'ordre du Roy, toute la viande de boucherie et rotisserie qui sera nécessaire pour la subsistance de la maison du Plénipotentiaire de la Reine de la Grande Bretagne, Monsieur Prior.

1714

LETTRE DU ROI A MM. DE VAUDREUIL ET BEGON.

A Versailles, le 19 mars, 1714.

Sa Majesté est persuadée comme le Sieur Begon qu'il peut y avoir de gouvernement à recevoir en justice le témoignage des Sauvages sur la distribution des boissons ; mais on ne sauroit en même temps disconvenir que ce ne puisse être un moyen d'arrêter le cours des distributions pernicieuses, qu'on ne peut avoir trop d'attention d'empêcher. Il y a lieu de croire que les Sauvages n'iront pas accuser ceux qui ne leur en auraient pas donné, cela peut bien arriver à quelques-uns, mais cela ne sera pas général. Aussi il faut envoyer ce que les Missionnaires ont proposé à ce sujet, en observant autant qu'il sera possible de démêler le vrai avec le faux, et en condamnant ceux qui seront accusés lorsqu'il y aura de la vraisemblance et qu'on aura lieu de soupçonner qu'ils auront pu faire ce commerce, à quoi il faut avoir beaucoup d'attention.

1714

LETTRE DU MINISTRE A MONSIEUR BEGON.

A Versailles, le 22 mars, 1714.

....

Monsieur le Marquis de Vaudreuil m'a marqué que les Anglois de la Nouvelle Angleterre prétendent que par le traité de commerce ils étaient en droit d'apporter des marchandises en Canada et les échanger contre le castor et autres effets du pays, mais qu'il n'a point voulu le permettre, en quoy Sa Majesté a fort approuvé sa conduite. Ce n'est point son intention que les Anglois fassent aucun commerce dans la colonie, ni que les habitants portent à Baston aucun castor ni aucune sorte de pelleteries.

Sa Majesté a toujours défendu très étroitement ce commerce et il n'y a rien de changé à cet égard par le traité. Ainsi Elle vous défend très expressément de souffrir, sous quelque prétexte que ce soit, que les Anglois introduisent aucune marchandise dans le pays, ni que les habitants négocient avec eux du castor ni d'autres pelleteries.

1714

EXTRAIT DU GRAND LIVRE DES DEPENSES.

Le 13 mai, donné au sieur Prior, envoyé d'Angleterre, une boîte à portrait de douze diamans revenant à 10,808 livres et dix centins.

1714

LETTRE DU MINISTRE AU SIEUR BARON DE ST CASTIN.

A Versailles, le 17 mai, 1714.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite le 26 septembre de l'année dernière. Monsieur le Marquis de Vaudreuil m'a informé que vous étiez parti de Québec pour vous rendre auprès des Sauvages de l'Acadie et hiverner avec eux. J'ai été très satisfait de cette marque de votre zèle pour le service du Roi que je ferai valoir à Sa Majesté dans les occasions.

Je ne doute point que vous n'ayez trouvé ces Sauvages dans toutes sortes de bonnes dispositions et que vous n'ayiez fait tous vos efforts pour les y maintenir. Ne manquez pas de m'informer de tout ce qui se sera passé pendant votre séjour parmi cette nation.

1714

PROCLAMATION DE MONSIEUR LE MARQUIS DE VAUDREUIL.

Québec, le 14 août, 1714.

Quoique depuis près de 6 mois que les Sieurs Major Jean Stoder et Jean Williams sont ici de la part des Sieurs Dudley et Nicholson, pour le renvoi de leurs prisonniers, en ce pays, et que même sur cela nous leur ayons donné une grande liberté, après avoir envoyé mes ordres dans tous les lieux de cette colonie qu'ils nous ont indiqués pour faire avertir les dits prisonniers que ceux qui voudroient s'en retourner en leur patrie n'avaient qu'à s'adresser à nous.

Cependant pour obéir entièrement à l'ordre que nous avons reçu de Sa Majesté, et pour ne laisser aucun soupçon qu'il y ait aucun détenu par force.

Nous ordonnons, à présent que le bâtiment anglois est en cette ville, que de nouveau nos ordres seront réitérés dans toutes les côtes de ce pays, afin que ceux qui voudront s'en retourner aient à le déclarer à Montréal à Monsieur de Longueuil qui y commande en notre absence et celle de Monsieur de Ramesay aux Trois Rivières, à Monsieur Gallifet, Gouverneur de la dite ville, et afin qu'aucun Anglois n'en puisse prétendre ignorance, notre ordre sera lu et publié et affiché à Québec, Montréal et les Trois Rivières, et envoyé dans toutes les côtes et Seigneuries de ce pays.

Enjoignons aux capitaines de milice des dites côtes de nous donner avis incessamment, et en notre absence à Monsieur de Longueuil à Montréal, à Monsieur Gallifet aux Trois Rivières, ou en son absence à l'officier qui commande, et à Québec, à nous-même, de tous les Anglois, hommes, femmes et enfants qui sont dans les dites côtes et Seigneuries, qui leur auront déclaré vouloir s'en retourner chez eux, afin que voitures et vivres leur soient fournies pour se rendre à Québec.

1714

LETTRE DE MONSIEUR DE VAUDREUIL AU MINISTRE.

Québec, le 16 septembre, 1714.

....

Le Baron de St Castin a hyverné chez les Sauvages de Pannaouamské, et ce printemps est revenu à la Rivière St Jean, ayant fait chez les uns et chez les autres tout ce qui a pu dépendre de lui pour les empêcher de se trouver au rendez-vous qui leur avait été donné par Monsieur Nicholson, ce qui lui a été impossible aussi bien qu'aux missionnaires de ces quartiers qui tous me marquent la même chose, et que la politique des Anglois dans cette occasion va non seulement à s'assurer ces Sauvages pour le temps présent, mais encore pour l'avenir en cas de nouvelles guerres contre nous.

Ils n'oublient rien de tout ce qui peut les engager dans leurs intérêts, leur offrant jusqu'à des ministres, et de leur faire faire à leurs dépens des maisons pour faire leurs prières. Il est vrai que les missionnaires de leur côté n'épargnent pas leurs soins dans cette rencontre pour leur inspirer les sentiments qu'ils doivent avoir pour la véritable religion.

Mais comme le marque le Père De la Chasse, la grâce parmi les Sauvages a toujours besoin de la coopération de l'homme, et parmi eux l'intérêt temporel sert de véhicule à la foi. Je ne doute pas, Monseigneur, que vous ne fassiez attention à ce que j'ai l'honneur de vous marquer à ce sujet.

Il est de la dernière nécessité que Sa Majesté nous facilite les moyens de nous conserver ces Sauvages qui ne sont encore que chancelants dans le parti qu'ils doivent prendre ; mais si une fois les Anglois les peuvent mettre dans leurs intérêts, il n'y a point à douter qu'à la première guerre, ils ne deviennent nos plus cruels ennemis. Je n'ai rien à me reprocher sur ce sujet.

Il y a longtemps que j'ai prévu ce qui se passe aujourd'hui, et j'ose dire que par rapport non seulement aux Sauvages, mais encore à toutes les nations qui sont dans nos intérêts, que la guerre avec l'Angleterre nous étoit plus favorable que la paix.

Je ne sais même par rapport à nos véritables intérêts, s'il n'est pas à souhaiter que la guerre avec les nations d'en haut dure encore quelques années plutôt que de faciliter aux Anglois les moyens de se les attirer comme ils en prennent le chemin. C'est une réflexion du Père Marest, missionnaire à Michilimakimac, qu'il y a longtemps que j'ai faite moi-même.

J'ai déjà eu l'honneur de vous marquer les mesures que j'avois prises pour empêcher les Anglois d'apporter des marchandises en ce pays, sous prétexte qu'ils étoient en droit de le faire.

Je continuerai, Monseigneur, à donner les mêmes ordres à Monsieur de Ramesay qui, en mon absence, les suivra très exactement.

1714

RAPPORT DE MESSIEURS DE VAUDREUIL ET BEGON AU MINISTRE.

Québec, le 20 septembre, 1714.

....

Le vaisseau anglois que Monsieur Dudley, Gouverneur de Baston, et Monsieur Nicholson, de Plaisance et de l'Acadie, et inspecteur général dans la Nouvelle Angleterre ont envoyé de Baston ici, pour le retour des prisonniers anglois qui y étoient, est arrivé le 4 du mois passé et en est reparti le 4 de ce mois, avec les prisonniers contenus dans la liste ci jointe, qui sont les seuls qui ont voulu s'en retourner. Leurs envoyez ont été ici et à Montréal depuis le mois de mai dernier et ont eu toute la liberté qu'ils ont souhaité de parler à tous ceux de leur nation qui sont en ce pays, pour les engager à s'en retourner avec eux...

....

Le Sieur Bégon a l'honneur de vous envoyer, Monseigneur, une requête du nommé Jean la Haye, Irlandais, établi à la côte de la Chine de Montréal

depuis 22 ans, lequel a été arrêté avec le nommé Jean Joublin, Anglois, pour avoir contrefait de la monnaie de carte en pièce de 8 l. et de 4 l. et de 2 l. jusques à la concurrence de 20 l. du pays et avoir présenté en paiement ces fausses cartes.

Ce dernier est prisonnier de guerre et peut ignorer les défenses sur la fausse monnaie. Ces cartes, qui sont au greffe de Montréal, sont si mal faites qu'elles ont été jugées par tous ceux qui les ont vues, que personne ne pouvoit y être trompé.

Cependant le Sieur Bégon avoit donné ordre au juge de Montréal d'instruire leur procès, mais Monsieur de la Haye ayant rendu au Roi et à la colonie de très grands services, le Sieur Bégon a fait suspendre l'instruction de leur procès jusques à nouvel ordre ; aussi par la considération que les Sieurs de Vaudreuil et Bégon ont cru devoir marquer en cette occasion aux envoyez de la Reine d'Angleterre qui ont réclamé ces deux prisonniers comme étant de leur nation, les Sieurs de Vaudreuil et Bégon ayant promis à ces envoyez qu'ils supplieroient Sa Majesté d'ordonner que ces deux Anglois seroient déchargés sans que leur procès leur soit fait.

La longue prison qu'ils ont déjà souffert, et celle qu'ils souffriront jusques à ce que le Sieur Bégon ait reçu les ordres de Sa Majesté sur leur sujet, est une grande punition, étant certains que ces cartes n'ont fait que paroître, et n'auroient jamais été reçues dans le commerce.

....

....

....

Nous avons l'honneur d'être, avec un profond respect,

Monseigneur,

Vos très humbles et très obéissants serviteurs,

VAUDREUIL,

BEGON.

1714

LETTRE DE MONSIEUR DE COSTEBELLE A MONSIEUR DE PONTCHARTRAIN.

A bord du *Héros*, le 22 septembre, 1714.

Monseigneur,

Nous voici au 23 de septembre, les vents sont au nord, nord-est, monsieur le Chevalier de Saujon est prêt de sortir du Port, ce sera au plus tard demain, à 9 heures du matin.

Tous les vaisseaux marchands doivent le suivre, et pour le coup ce sera l'entière évacuation des troupes et des habitants pour lesquels nous avons été contraints de frêter deux bâtiments du Port, ensemble de 300 tonneaux, qui n'auroient pas été suffisants sans le nombre des grands charois et chaloupes que les dits habitants conduisent (.) avec eux, sans quoi nous n'aurions pu venir à bout de finir ce grand et penible ouvrage.

1714

MEMOIRE SUR LES HABITANTS DE L'ACADIE.

Les habitants de l'Acadie sachant monsieur de Vaudreuil à l'Ile Royale, quarante d'entre eux sont venus pour le prier de représenter au Roy le zèle qu'ils ont eu pour son service et pour la religion, et supplier Sa Majesté de considérer que, malgré les propositions qui leur ont été faites par les Anglois, il n'en a pas eu un qui n'ait mieux aimé donner à Sa Majesté des preuves de sa fidèlité en abandonnant tout son bien pour venir s'établir au Fort Dauphin que rester en Angleterre, où on leur offre de leur laisser leurs maisons, leurs terres et toutes les commodités dont ils jouissaient.

Ils ont fait connoître au dit sieur de Vaudreuil la grande nécessité où ils sont rédui' l'impossibilité de pouvoir s'establir à Port Royal, si on

ne leur envoye pas quelques bâtiments et des agrès pour ceux qu'ils ont à eux, afin de se transporter avec leurs vivres et leurs bestiaux dans le nouvel établissement de l'Ile Royale.

Ils ont aussi fait connaître que le gouverneur anglois qui commande à l'Acadie veut empêcher qu'il y vienne aucun bâtiment pour les en tirer, ni qu'on leur apporte des agrès pour les leurs ; ce qui est tout à fait contraire au traité de ce pays.

Leur zèle et leur fidèlité pour Sa Majesté et pour la religion suffiroient pour engager la Cour à leur accorder des agrès et des bâtiments (qui est tout ce qu'ils demandent) quand même cela ne serait pas d'une aussi grande conséquence pour l'Ile Royale, et ces habitants qui composent plus de 4,000 âmes iroient s'établir, ce qui rendroit cette nouvelle colonie florissante dès son commencement, et la mettroit en état de se soutenir si nous venions à avoir la guerre avec les Anglois.

Il est à craindre si l'on ne fait quelques efforts pour retirer les habitants de l'Acadie que ces peuples ne rebutent et ne restent chez les Anglois, ce qui seroit très préjudiciable à la religion, à la gloire de Sa Majesté et au nouvel établissement de l'Ile Royale.

Comme il est à présumer que la Cour fera attention à cet article, il faut qu'elle ait la bonté d'avoir un ordre du Roi d'Angleterre pour le commandant anglois de l'Acadie, afin qu'il n'empêche point nos vaisseaux d'y aborder pour retirer ces habitants ni de leur donner des agrès pour les bâtiments que ces habitants ont à eux.

1715

LETTRE DU MINISTRE A MESSIEURS DE COSTEBELLE ET SOUBRAS.

A Versailles, le 4 juin, 1715.

Messieurs...

J'ai lu à Sa Majesté ce que Monsieur de Costebelle m'a écrit sur la pêche que les Anglois de Baston ont fait l'année dernière au nombre de

plus de 200 bateaux ou sloupes sur les bancs voisins du Port Toulouse qui sont du continent de la coste française de l'isle Royale. C'est une entreprise de laquelle Sa Majesté a donné ordre à Monsieur d'Iberville de se plaindre fortement de sa part au Roy d'Angleterre, et il est à croire que Sa Majesté Britannique donnera les ordres nécessaires pour l'empêcher à l'avenir. Si, cependant ils y retournent cette année, il faudra leur parler honnêtement et fortement pour leur faire connoître qu'ils n'ont aucun droit d'aller pêcher sur ces bancs.

Le Sieur de la Fosse, ancien habitant de Plaisance, qui s'étoit retiré chez les Anglois au commencement de la dernière guerre, et étoit ensuite retourné à l'isle Royale, est mort à l'hôpital de la Guadeloupe, où le Sieur de la Ronde l'avoit débarqué malade. Il a évité par là les justes châtiments qu'il avoit mérité pour tout ce qu'il avoit fait contre le service de Sa Majesté et contre les intérêts de sa nation.

....

....

....

1715

MEMOIRE DU ROY AUX SIEURS DE RAMESAY ET BEGON.

A Marly, le 10 juillet 1715.

Sa Majesté a été informée par la dépêche des Sieurs Marquis de Vaudreuil et Bégon, du 20 septembre, de l'année dernière, de l'état et des affaires du pays confié à leurs soins.

Elle a vu avec une entière satisfaction le compte qu'ils ont rendu du bon exemple et des soins que les ecclésiastiques donnent à l'édification et au salut des peuples, de leur attention à leur faire pratiquer les devoirs du christianisme, et des peines que quelques uns se donnent pour l'instruction des jeunes gens qui se destinent à l'état ecclésiastique.

Sa Majesté recommande aux Sieurs de Ramesay et Bégon de les engager à continuer dans ces pieux et bons sentiments, de faire rendre à tous les ecclésiastiques le respect qui leur est dû par les peuples, et d'exciter ces derniers à la pratique et l'observation des devoirs de la religion, à quoi ils ne peuvent plus efficacement réussir que par la considération qu'ils marqueront eux mêmes aux ecclésiastiques, et par les bons exemples qu'ils doivent leur donner et dont ils ne doivent jamais se relâcher.

Sa Majesté apprendra toujours avec beaucoup de plaisir les progrès de la religion parmi les sauvages, dont elle a fort à cœur la conversion.

Elle recommande aux Sieurs de Ramesay et Bégon d'engager de plus en plus les communautés qui fournissent des missionnaires pour ces travaux, de choisir ceux qui y seront les plus propres, et dont la vertu et le zèle leur soient connus...

....

....

Le Sieur de Vaudreuil a informé Sa Majesté que les Anglois mettent tout en usage pour attirer dans leurs intérêts les sauvages de Pannoamské et de la rivière St Jean, que les missionnaires, de leur part, donnent tous leurs soins pour l'empêcher et pour entretenir dans les sentiments de la vraie religion, ces sauvages qui paroissent chancelants sur le parti qu'ils doivent prendre.

Comme il est de conséquence de les conserver dans les intérêts du Roi, Sa Majesté désire que les Sieurs de Ramesay et Bégon excitent ces missionnaires à redoubler leurs soins et leur attention pour cela, et qu'ils examinent s'il ne seroit pas à propos de les attacher par quelques nouveaux bienfaits et ôter aux Anglois toute espérance de les attirer à eux, à quoi il est très important de veiller avec beaucoup d'attention...

....

....

Sa Majesté est satisfaite que le vaisseau que le Sieur Dudley, Gouverneur de Baston, avait envoyé à Québec pour prendre les prisonniers Anglois qui étoient en Canada, en soit reparti, et que les officiers que ce Gouverneur

et le Sieur Nicholson avoient envoyé pour cela aient eu lieu d'être contents des précautions que les Sieurs de Vaudreuil et Bégon ont prises de leur faire parler à tous ceux de leur nation pour savoir par eux-mêmes ceux qui étoient dans le dessein de s'en retourner chez eux ou de rester dans le pays. Ils auront reconnu par là qu'on agit toujours de bonne foi........................

....

1715

LETTRE DU MINISTRE A MONSIEUR BEGON.

A Marly, le 10 juillet, 1715.

Monsieur,

Sa Majesté a approuvé la conduite que vous avez tenue à l'égard des prisonniers anglois, et l'attention que vous avez donnée d'empêcher que le navire envoyé à Québec n'ait fait aucun commerce. Je vous recommande de veiller toujours avec beaucoup de soin que les Anglois ni autres étrangers fassent aucun commerce en Canada. Il est très important de l'empêcher absolument. Sa Majesté l'a fort à cœur et vous ne pouvez trop vous y appliquer.

....Monsieur le Marquis de Vaudreuil s'est plaint à moi que depuis votre arrivée en Canada, vous vous êtes presque toujours opposé à ce qui vous avait été ordonné.......................................

....

Qu'ayant voulu envoyer le Sieur de St Castin aux Abénakis, vous refusâtes de fournir les vivres et les canots que cet officier demandait pour ce voyage. Ce qui a donné le temps aux Anglois d'avoir des pourparlers avec ces sauvages, que la présence du dit Sieur de St Castin aurait empêché..

....

1715

I. MEMOIRE DU ROI A MONSIEUR DE RAMESAY (GOUVERNEUR *AD INTERIM*).

Marly, le 10 juillet, 1715.

Sa Majesté est satisfaite que le vaisseau que le sieur Dudley, gouverneur de Baston, avoit envoyé à Québec pour prendre les prisonniers Anglois qui étoient en Canada, en soit reparti, et que les officiers que ce gouverneur et le sieur de Nicholson avait envoyé pour cela aient eu lieu d'être contents des précautions que les sieurs de Vaudreuil et Bégon ont prises pour leur faire parler à tous ceux de leur nation, pour savoir par eux mêmes ceux qui étaient dans le dessein de s'en retourner chez eux ou de rester dans le pays. Ils auront reconnu par là qu'on agit toujours de bonne foi. Sa Majesté est aussi satisfaite des assurances que les sieurs de Vaudreuil et Bégon ont donnés que ce vaisseau n'a fait aucun commerce à Québec et des mesures qu'ils avaient prises pour l'empêcher

A l'égard de la dépense qu'ils marquent que ces envoyés ont causé, comme le sieur Bégon n'en a pas envoyé l'état, Sa Majesté ne peut pas comprendre en quoi elle peut consister ni pourquoi elle a été faite.

Les habitants de l'Acadie sont toujours déterminés de s'aller s'établir à l'Ile Royale ; Il y en a même déjà quelques familles. On prend des mesures pour y faire passer les autres, et il y a lieu d'espérer que la meilleure partie y sera cette année.

Sa Majesté a été informée que les Anglois ont envoyé jusques sur la Rivière Mississipy, même aux Nakés, aux Illinois et aux Miamis, et qu'ils font tout ce qu'ils peuvent pour faire alliance avec ces nations. Elle a pourvu à la sûreté d'une partie de la rivière de Mississipy par l'augmentation de deux compagnies de cinquante hommes chacune qu'Elle a fait à la Louisiane, et les ordres qu'Elle a donnés au sieur de la Motte Cadillac d'établir un poste aux Nakis et un autre à Ouabache, sous les ordres du sieur de Bienville, lieutenant du Roi.

Mais comme ces précautions deviendront inutiles si les Anglais s'établissaient aux Illinois et aux Miamis, Sa Majesté désire que le sieur de Ramesay y fasse passer un officier sage et expérimenté avec 8 ou 10 soldats pour occuper l'ancien fort qui est aux Illinois et y rester en garnison afin de contenir cette nation et les Miamis dans l'alliance des François, et les empêcher d'entrer dans les intérêts des Anglois ni d'avoir commerce avec eux.

On parviendra par ce moyen à faire une communication libre entre le Canada et la Louisiane, et cela est très important. On pourra se servir des canots qui monteront pour faire ce petit établissement afin qu'il n'en coûte rien à Sa Majesté.

Le Roi est informé que le sieur de Lizette y est déjà et comme il sait la langue de ces Sauvages, et qu'il n'y a point eu de plaintes sur son sujet, le sieur de Ramesay pourrait l'y laisser s'il l'en juge capable.

Le Roi souhaitte que l'officier qui est en ce poste soit sous les ordres de celui qui sera commandant à Michilimakimac.

1715

LETTRE DU CONSEIL DE MARINE AU SIEUR DE ST CASTIN.

A Paris, le 27 novembre, 1715.

Le Conseil de Marine a reçu la lettre que vous avez écrite, le 28 du mois de septembre, au sujet des affaires que vous avez avec le Sieur de Sarrante. Le Conseil écrit à Monsieur de Courson, Intendant, pour vous faire rendre justice et vous n'avez qu'à vous adresser à lui.

1715

LETTRE DU CONSEIL DE MARINE A MONSIEUR DE COURSON.

A Paris, le 27 novembre, 1715.

Le Sieur de St Castin, Monsieur, Officier des troupes du Canada, avait envoyé il y a quelques années sa procuration au Sieur de Sarrante pour la régie des biens qu'il a dans la province de Béarn. Il y a un an qu'il a passé en France pour faire rendre compte à son procureur, à quoi il n'a encore pu parvenir. Monsieur de Harlay s'étoit chargé de terminer leurs différends, et ils étoient convenus de s'en rapporter à sa décision, mais le Sieur de Sarrante a toujours éludé de présenter son compte et retient par ce moyen les sommes qu'il a reçues.

Le Conseil de Marine vous prie de faire rendre à cet officier la justice qui lui est due.

1716

LETTRE DU MINISTRE A MONSIEUR DE BEAUHARNOIS.

A Versailles, le 24 Décembre, 1716.

Depuis que j'ai appris, Monsieur, la perte que nous avons faite de l'Acadie, je pense continuellement aux moyens de pouvoir reprendre ce poste important avant que les Anglois y soient solidement établis.

Comme le Sieur de Bonnaventure a écrit ici à Monsieur le Marquis de Chevry qu'il avait un projet pour cette entreprise, le Chevalier du Vivier m'a écrit la même chose, et qu'il y a apparence que Monsieur de Subercase et les autres officiers qui connaissent parfaitement le fort et le faible de l'Acadie, et qui doivent savoir la situation dans laquelle ils y ont laissé les

ennemis, pourroient en avoir aussi, je vous prie de le discuter avec chacun d'eux séparément, d'examiner leurs propositions et de les exécuter et de me faire sur tout cela un plan raisonné et bien détaillé sur lequel on puisse prendre avec connoissance de cause une résolution prompte et utile.

Il est nécessaire que vous leur fassiez bien sentir à tous que le seul moyen d'effacer les mauvaises impressions que la faible défence qu'ils ont faite a justement donné contre eux, c'est de mettre de leur part tout en usage pour la reprendre.

Vous saurez que par l'article des préliminaires, nous cédons l'Isle de Terre-Neuve aux Anglois, et que si nous ne reprenons l'Acadie, il ne nous restera plus aucun endroit par où nous puissions soutenir quelque pêche, d'ailleurs ce pays est si proche du Canada qu'il y auroit tout lieu de craindre qu'il n'entraînât la perte si les Anglois en restaient possesseurs.

Voilà deux objets qui sont pour l'Etat d'une importance très-considérable, qui me touchent vivement et qui méritent une attention particulière.

Je vous prie de les envisager de même et de chercher tous les moyens qui pourront tendre au recouvrement d'un poste aussi important.

J'attendrai sur tout cela votre réponse avec le plan que je vous demande sur l'examen des différentes propositions des projets et des moyens de Monsieur de Subercase, et de tous les autres officiers de la garnison, et surtout l'épargne dans les dépenses, vous connaissez notre état.

1716

RAPPORT DE MONSIEUR DE COSTEBELLE AU MINISTRE.

A Louisbourg, janvier, 3.

Monseigneur,..

....

Les bateaux des pêcheurs de Baston continuent à fréquenter les bans du golfe St Laurent et isle de Canso, relâchent journellement au passage

du port Toulouse. Ils ne manquent pas de sonder en entrant et sortant de nos Hâvres, suivant le rapport qui m'en a été fait par les habitants françois. Vôtre Grandeur aura la bonté de m'ordonner à l'avenir la conduite que je dois tenir à leur égard pour ne rien faire qui ne soit conforme au bien du service du Roi.

1716

ORDONNANCE POUR DEFENDRE D'ALLER DANS LES COLONIES ANGLOISES.

Québec, août 2, 1716.

Michel Begon, etc., etc.,

Etant informé que plusieurs habitants de ce pays entretiennent commerce à Orange, Mannatte, Baston et autres lieux de la domination angloise, qu'ils y font passer furtivement du castor par l'entremise des sauvages qui en rapportent à Montréal en écarlatines, calmandres, et autres étoffes de laine, indiennes, mousselines et crépons ; qu'il y en a qui font par eux-mêmes ce commerce, en y allant sans permission, ce qui les entretient dans un esprit de fénéantise et de libertinage, les engage de quitter la culture et défrichement de leurs terres et est très-préjudiciable à la colonie, aux manufactures du Royaume et aux droits des intéressés en la compagnie des castors ; que ces derniers prennent des mesures pour ne pas se trouver chargés du castor qu'ils font passer dans les dites colonies angloises, ni des étoffes qu'ils en font venir à Montréal, se servant aussi de l'entremise des sauvages, et qu'ils se croient par ce moyen à couvert des peines portées par l'arrêt du Conseil d'Etat du Roy, du 25 juin 1707, et par l'ordonnance de Sa Majesté, du 6 juillet 1709, parce que le dit arrêt et la dite ordonnance portent seulement défense de porter du castor dans les dites colonies, et d'en rapporter en ce pays des étoffes, ce qui est un prétexte aux dits habitants de continuer le dit commerce qui a été non seulement défendu par les dits arrêts et ordonnances, mais encore par plusieurs autres rendus

depuis l'établissement de cette colonie. A quoi étant nécessaire de pourvoir, vu le dit arrêt du 25 juin 1707 et la dite ordonnance du 6 juillet 1709.

Nous faisons défense à toute personne de quelque qualité et condition qu'elle soit d'aller sous quelque prétexte que ce soit à Orange, Mannathe, Baston et autres lieux de la domination angloise, sans une permission de Monsieur le Gouverneur, ou de celui qui commandera en ce pays, en son absence, visée de nous, à peine de 2000 livres d'amende pour la première, contre chacun des contrevenans, soit qu'il soit justifié ou non que les dites personnes aient porté du castor dans les dites colonies, ou qu'elles en aient rapporté ou non des étoffes en ce pays, et de punition corporelle en cas de récidive, sans préjudices des peines portées par le dit arrêt du 25 juin 1707 et par la dite ordonnance du 6 juillet 1709 qui seront exécutés selon leur forme et teneur, et sera la présente ordonnance lue, publiée et affichée partout où besoin sera à ce que personne n'en ignore.

Mandons, etc., etc.

1716

MEMOIRE DU ROI AUX SIEURS DE VAUDREUL ET BEGON.

Paris, le 15 juin, 1716.

....

Il a paru nécessaire à Sa Majesté, pour attacher encore les Sauvages Abénakis établis à l'Acadie, de leur accorder la bâtisse de deux églises qu'ils demandent dans les missions de la Rivière St Jean et de Norancouan, et Sa Majesté a bien voulu donner à compte un fonds de 1200 l. suivant que l'a proposé le Sieur Begon. Les Sieurs de Vaudreuil et Begon auront attention qu'il soit utilement employé, et il seroit à souhaiter qu'avec cette somme et ce que ces Sauvages pourront fournir, on put parvenir à construire ces deux églises.

....

....

1716

RAPPORT DE MONSIEUR DE VAUDREUIL AU MINISTRE.

Quebec, septembre 6, 1716.

....

Les Anglôis ont voulu s'emparer du terrain que les Abénakis et les Sauvages de la Rivière St Jean occupent, sous prétexte que ce terrain fait partie de l'Acadie qui leur est cédée par le Roi. Les Sauvages bien loin de se retirer leur ont répondu que cette terre leur avoit toujours appartenu et qu'ils n'en sortiraient point sujets des François, mais seulement leurs alliés.

Les Sauvages ont eu raison de dire qu'ils n'étaient que les alliés des François, Monsieur de Vaudreuil ayant toujours observé de les nommer ainsi afin de n'être pas responsable de leur conduite.

Les Abénakis, l'année dernière, 1715, ont pris plus de 20 bâtiments pêcheurs aux Anglois.

Comme cela pourroit avoir des suites, Monsieur de Vaudreuil souhaiteroit savoir quelle manière Sa Majesté veut qu'il en agisse.

On avait promis de faire bâtir une église aux Abénakis, et une pour les Sauvages de la Rivière St Jean, cela coûteroit peu et nous attâcheroit encore plus ces Sauvages.

....

Une des principales attentions que Monsieur de Vaudreuil à eu depuis qu'il est Gouverneur du Canada a été d'entretenir la paix avec les Sauvages et de les empêcher autant que possible d'aller commercer chez les Anglois.

Il ne le peut cependant qu'en leur faisant tous les ans quelques présens, et surtout qu'ils l'attendent avec impatience.

Il en seroit très mal reçu s'il arrivoit sans avoir de quoi leur donner les présens nécessaires, et courroit risque de perdre la confiance qu'ils ont en lui, confiance dont il a besoin pour pouvoir terminer les différents que ces Sauvages ont entr'eux.

Les Anglois même qui ne cherchent que les moyens d'éloigner les sauvages de nous, ne manqueroient pas de saisir cette occasion, et de leur faire entendre qu'on ne fait aucun cas d'eux en France.

On sait trop combien l'alliance des sauvages avec les Anglois seroit préjudiciable au Canada, et combien en souffriroit son commerce.

Il seroit triste, faute de quelques présents, de donner occasion à ces sauvages de se plaindre, leur fidélité demande qu'on y ait quelque attention.

On n'ignore pas de quels secours ils ont été à Monsieur de Vaudreuil pendant la dernière guerre et le zèle qu'ils lui ont témoigné, en se rendant tous auprès de lui, sitôt qu'il leur a fait savoir qu'il étoit menacé des Anglois.

Le Marquis de Vaudreuil espère que Sa Majesté voudra bien envoyer cette année en Canada, pour 30,000 l. de présents aux sauvages, et continuer tous les ans à y envoyer ceux qu'on a coutume de leur donner.

Il est plus avantageux d'en faire les achats en France qu'en Canada où ils couteroient une fois plus, pourvu que ceux qui en seront chargés ne fassent pas comme les années précédentes où l'on a remarqué qu'on les comptoit plus au Roi en France que les marchands de Canada ne les vendaient.

Il seroit à propos d'envoyer tous les ans en Canada, 30 milliers de poudre ; cette marchandise est la seule que les sauvages estiment mieux que celle des Anglois ; si Sa Majesté avoit la bonté d'ordonner qu'on ne la vendit au magasin que 30 sols, comme on le faisoit en 1712, et non pas 45 comme à présent. Les sauvages en consomment 20 à 25 milliers tous les ans. Le surplus serviroit à faire un fond, crainte d'en manquer, si nous venions à avoir une nouvelle guerre avec les Anglois.

Il faudroit aussi tous les ans 60 milliers de plomb et 600 fusils de chasse. Les sauvages les connoissent et n'en veulent point d'autres que ceux de Tulle.

Il seroit nécessaire que Monsieur de Vaudreuil eût la permission d'établir chez les Sauvages les postes qu'il croiroit convenir au bien du service, sans qu'il fut obligé d'en donner avis auparavant ; mais seulement des raisons qu'il a eu pour le faire.

Il croit qu'il seroit aussi nécessaire de rétablir les congés pour Michillimakimac, d'en accorder 25 par an comme on le faisoit auparavant, et d'y permettre la traite de l'eau de vie, et même dans les endroits qu'on pourra établir, et ceux qui le sont déjà.

Ces congés ne peuvent faire qu'un très grand bien à la colonie.

Portant des marchandises à ces sauvages, c'est qu'ils les préfèreront certainement à celles des Anglois. L'antipathie qu'ils ont pour les Anglois, et les risques qu'ils courent en y allant commercer, les y engageront.

Par ce moyen on attirera tous les Sauvages d'en haut en cet endroit, au lieu qu'ils sont dispersés et on mettra le commandant de ce poste en état de pouvoir ménager leur esprit.

Cela empêchera les coureurs de bois qui ne laissent pas de s'échapper tous les ans. Ces hommes se trouvent perdus pour la colonie ; la crainte des peines portées par les ordonnances les empêcheront de revenir.

Le marquis de Vaudreuil obligera ceux à qui il donnera ces congés de partir tous ensemble et de se rendre auprès du commandant de Michillimakimac, sous les ordres duquel ils seront, sans pouvoir quitter que pour revenir l'année suivante.

1716

MEMOIRE DE MESSIEURS VAUDREUIL ET BEGON AU MINISTRE.

Québec, 14 octobre, 1716.

....

Le peu d'habitants qu'il y a en Canada fait échouer toutes les entreprises par la difficulté qu'il y a d'y trouver des ouvriers et journaliers qui y sont à un prix excessif.

On pourroit aussi procurer l'augmentation de cette colonie et de son commerce en y faisant venir des nègres. Toute la Nouvelle Angleterre ne

s'est établie en peu de temps que par ce secours. La plupart des Anglois et Flamants du gouvernement de Manhatte contigu à celui de Montréal ne travaillent point à la culture des terres, ce sont leurs nègres qui font tous leurs travaux, et ce seul gouvernement fournit les farines nécessaires pour la subsistance des isles Méridionales Angloises.

Les mêmes travaux se pourraient faire en Canada si on y avoit des nègres. Il y a aussi des mines de fer dont le Roi tireroit de grands avantages si on avoit des ouvriers pour les faire valoir.

On pourroit objecter la difficuîté du paiement ; mais les lettres d'échange qui doivent être tirées pour l'extinction de la monnaie de carte, la liberté du commerce du castor, et les fonds que le Roi veut bien faire pour les dépenses de la colonie, fourniront les moyens de payer en bons effets le prix de ces nègres, et il est certain que tous ceux qui seront en état d'en acheter en prendront.

Nota—Par l'apostille, il est marqué que Monsieur Begon, que Monsieur de Vaudreuil avait prié de faire cette lettre à cause de sa maladie, avait proposé des nègres pour les raisons qu'il marque ; mais que Monsieur de Vaudreuil croit qu'il ne convient pas d'y en faire venir, parce que le climat est trop froid et qu'il en couterait trop aux habitants pour les habiller pendant l'hiver et croit qu'il seroit mieux d'y faire passer des faux sauniers.

Les Sauvages des missions de la Rivière St Jean et de Narantsouak fourniront quelque quantité de castor pour contribuer à la dépense de la bâtisse des deux églises, ce qui, avec les 1200 l. que le Roi a accordé cette année, les mettra en état de bâtir ces deux églises. Ces Sauvages l'ont fort à cœur.

L'établissement d'un fonds de 2000 l. par an pour les présents à faire aux Sauvages Abénakis des trois missions de l'Acadie était nécessaire parce qu'ils se plaignoient qu'on ne les menageoit que dans le temps qu'on avoit besoin d'eux, et qu'on doit continuer de les attacher pour nous en servir contre les Anglois en cas de guerre.

Nota.—Dans le temps que nous possèdions l'Acadie il étoit fait un fonds chaque année de 4000 l. pour les présents à faire aux Sauvages ; on fit le même fonds sur l'état de l'Isle Royale, mais Monsieur de Vaudreuil ayant représenté au commencement de cette année que les Abénaquis qui faisoient la plus grande

partie des Sauvages de l'Acadie n'étoient point à portée de recevoir des présents de l'Isle Royale, le Conseil ordonna que les 4000 l. seroient partagées et qu'il en seroit employé 2000 l. sur l'Isle Royale et 2000 sur le Canada.

Il n'a point paru que les Sauvages de St. François fussent dans le dessein de s'aller établir à Pekonaské. Ce n'est qu'un de leurs principaux chefs nommé Ontaniendo, qui n'a été que peu de temps dans cette mission, qui y est retourné. Il y a formé un village où il a attiré, compris sa famille, environ 25 hommes.

Monsieur de Ramesay lui envoya l'année dernière un collier pour l'engager à venir lui parler ; ce qu'il a fait et a attendu le retour de Monsieur de Vaudreuil qui a fait son possible pour lui persuader de retourner dans le village St François.

Mais il n'a pu l'y déterminer. Ce sauvage lui a seulement promis qu'en cas de guerre il reviendroit à St François avec tous ceux de son village, et seroit le premier a lui en apporter la nouvelle.

1716

RAPPORT DE MONSIEUR DE VAUDREUIL AU MINISTRE.

Québec, le 14 octobre, 1716.

Les Sauvages domiciliés dans la colonie sont aussi bien intentionnés qu'ils l'aient jamais été pour le service de Sa Majesté.

Il n'y a que la chèreté des marchandises et le peu de valeur de leur castor qui leur fasse de la peine. Il est impossible d'empêcher ceux du Sault St Louis, du Sault au Recollet, les Nipissingues et les Algonquins qui demeurent aux environs de Montréal d'aller chercher des escarlatines, la voie des insinuations étant la seule dont on peut se servir.

Les Abénakis, tant de Saint François que de la Rivière de Bécancourt, ont déclaré à monsieur de Vaudreuil qu'ils étoient invités par ceux de

leur nation qui sont du côté de la mer, tant à Pentagouët qu'ailleurs, à faire le même commerce avec les Anglois, si les François continuaient à vendre les marchandises aussi chères qu'ils font depuis plusieurs années.

Ils ont déclaré nettement que si on n'y pourvoyoit, ils garderoient leur castor jusqu'au printemps après quoi ils chercheroient le meilleur marché. Monsieur de Vaudreuil fera en sorte de rendre ces menaces inutiles jusqu'à ce que l'on y puisse remédier plus efficacement.

Ceux de Lorette, près de Québec sont au moins aussi soumis que les François ; et c'est la seule mission où la tempérance et l'obéissance soient bien gardées.

Les Abénakis, Mikmaks et Malecites et autres qui sont dans les missions des Pères Rasle et Loyard Jésuites, restent du côté de la mer ; mais ils protestent qu'à la moindre rupture, ils seront du côté des François.

1717

MEMOIRE DU ROI AUX SIEURS MARQUIS DE VAUDREUIL ET BEGON.

A Paris, le 26 juin, 1717.

...............Le Sieur de Vaudreuil doit toujours mettre tout en usage pour vivre en bonne intelligence avec les Sauvages du Continent, et pour empêcher les Anglois de trafiquer avec eux...............................

Sa Majesté recommande aux Sieurs de Vaudreuil et Begon d'empêcher autant qu'il sera possible le commerce avec la Nouvelle Angleterre.

Il y a lieu de croire qu'ils y parviendront aisément par les soins que Sa Majesté prend de faire envoyer des Ecarlatines dans la colonie pour en fournir aux Sauvages que le désir d'avoir de pareils effets attiroient chez les Anglois, et ils ne doivent souffrir sous aucuns prétextes que les François y aient aucun commerce ni direct, ni indirect.

1717

MEMOIRE DU ROY AUX SIEURS DE COSTEBELLE ET DE SOUBRAS.

A Paris, le 26 juin, 1717.

....Sa Majesté a été informée que nonobstant les défenses qu'Elle a faites de ne point souffrir que les Anglois ni autres étrangers fissent aucun commerce dans la colonie, ses ordres à cet égard ont été mal exécutés.

Sa Majesté désapprouve une pareille tolérance et défend très expressément aux dits Sieurs de Costebelle et de Soubras de souffrir sous quelque prétexte que ce puisse être, aucun commerce avec les Anglois ni autres étrangers, directement ni indirectement, et leur ordonne au contraire de tenir sévèrement la main à l'empêcher.

1717

LETTRE DU CONSEIL DE MARINE A MONSIEUR BEGON.

A Paris, le 7 juillet, 1717.

Le conseil vous envoie copie de la facture de 200 pièces d'ecarlatines qu'il a fait acheter à Londres et qui doivent être chargées sur les frégates *La Victoire* et *l'Astrée.*

Monsieur de Beauharnois a ordre d'en faire la retenue sur les fonds de la colonie de la présente année.

Vous recevrez par cette même occasion deux pièces d'ecarlatines de la manufacture des Sieurs Gely de Montpellier. Elles sont envoyées pour échantillon.

Vous trouverez ci-joint un mémoire de ces négociants à ce sujet, sur lequel vous ferez les observations que vous croirez convenables et vous en rendrez compte au conseil.

1717

LETTRE DU CONSEIL DE MARINE A MONSIEUR DE CHAMPMORAT.

A Paris, le 15 décembre, 1717.

Vous trouverez ci-jointe, Monsieur, un mémoire dont le Conseil de Marine a rendu compte à S. A. R., (*) qui a décidé qu'il vous seroit envoyé pour en porter des plaintes à la Cour d'Angleterre.

Ordinairement les forbans ne cherchent que des vaisseaux riches ou ceux qui ont des vivres, mais comme ceux dont il est parlé dans ce mémoire, qui sont anglois, prennent les cargaisons de sucre et d'indigo, il paraît qu'on peut croire avec raison qu'ils les rendent ensuite à des vaisseaux de leur nation et qui leur sont atitrés. Comme Monsieur le Régent est persuadé que cela se fait à l'insu de la Cour d'Angleterre, il souhaitte qu'en portant votre plainte sur ce sujet, vous demandiez qu'il soit envoyé les ordres nécessaires aux gouverneurs anglois de Baston et de la Bermude pour faire cesser un pareil commerce qui est contre le droit public, et contraire à la bonne intelligence où sont les deux nations.

Vous aurez agréable de marquer au Conseil ce que vous ferez sur ce sujet.

(*) Il s'agit ici de Son Altesse Royale le Duc d'Orléans, Régent du Royaume, après le décès du Roi Louis XIV.

1718

INSTRUCTION LAISSÉE PAR MONSIEUR DE BROUILLAN AUX FRANÇAIS FAISANT LA PECHE.

Canceau, le 2 juin, 1718.

Ils observeront entr'eux l'union et la paix si nécessaire au commerce. S'il se rencontre entre les dits habitants et marchands quelques petites difficultés, ils prendront des amis communs pour les régler.

Ils n'inquièteront en aucune manière les deux habitants anglois qui font ici la pêche ; au contraire ils tiendront exactement la main à ce que les sauvages qui y sont et qui pourront y venir ne les pillent ni ne les insultent nullement.

Il leur est expressément défendu de faire directement ni indirectement aucun commerce avec les habitants et marchands anglois, sous peine, aux contrevenants qui y seront surpris, d'une sévère punition.

S'il se présente quelque bâtiment ou chaloupe angloises qui viennent pour faire la pêche et sècherie, ils leur représenteront comme j'ai fait à ceux que j'y ai trouvés que cet endroit nous appartient sans aucune difficulté par le traité de paix dont ils leur montreront les copies des articles 12 et 13 que je leur laisse avec la présente instruction.

Les habitants Acadiens et sauvages pourront leur expliquer où sont les anciennes limites suivant et conformément aux dits articles.

Si, après toutes ces remontrances, les Anglois s'obstinoient à vouloir faire la pêche et sècherie, ils ne s'y opposeront point. Ils empêcheront seulement que les Anglois prennent les places occupées par nos habitants et marchands françois. Ils observeront en pareil cas d'agir avec beaucoup de sagesse et de modération, et ne manqueront point de m'en donner avis par la première occasion. S'il arrivoit quelque chose d'extraordinaire ils m'en informeront sur le champ.

1718

MEMOIRE DU ROY AUX SIEURS MARQUIS DE VAUDREUIL ET BEGON.

Le 15 juillet, 1718.

....

Sa Majesté a bien voulu accorder un nouveau fonds de 1200 l. pour achever la bâtisse des églises des missions de Medocte et de Narantsouak, cette somme est employée dans l'état des dépenses de la colonie de la présente année. Elle est bien aise d'avertir les Sieurs de Vaudreuil et Begon, qu'Elle n'accordera plus rien pour cette dépense, afin qu'ils en informent les missionnaires et qu'ils les engagent à prendre les mesures les plus justes pour finir ces églises avec ce nouveau secours et ceux qu'ils pourront tirer des Sauvages de leurs missions.

Sa Majesté continuera chaque année le fonds de 2000 l. pour les présents à faire aux Sauvages Abenakis des trois missions de l'Acadie, mais il recommande aux Sieurs de Vaudreuil et Begon de tenir la main qu'ils leur soient distribué utilement et de manière à les détacher de plus en plus des Anglois.

1718

LETTRE DU GOUVERNEUR SHUTE A MONSIEUR DE ST OVIDE.

Baston, le 24 août, 1718.

Monsieur,

Il m'a été fait des plaintes par plusieurs bons sujets de Sa Majesté Britannique, de cette province, qui ont entrepris la pêche au Cap Canceau à cause du tort que des particuliers François qui sont sous votre gouvernement font sur les terres du Roy mon maître. Comme j'espère que telles irrégularités n'auront point de suite de votre côté, j'ai cru devoir vous en

prévenir et vous en demander justice avant d'agir auprès du Roy de la Grande Bretagne pour lequel je dois travailler à maintenir les droits qui lui ont été réservés par le traité de paix qui a été fait à Utrecht, et pour continuer une bonne intelligence entre les deux couronnes.

J'ai été informé par des lettres de plusieurs marchands résidant présentement à Canceau, qu'il y a déjà un nombre de François établis, lesquels ont bâtis chaffaux et maisons, et outre ce un navire de la même nation mouillé dans le dit havre, et qu'on en espère d'autres.

Je n'ai que faire, monsieur, de vous dire que ce procez n'est pas juste puisque par le traité de paix d'Utrecht, cet endroit n'appartient pas à votre gouvernement et que cela fait une brèche aux articles 12 et 13 du même traité.

Dans le 12e article il est dit que les sujets de la Grande Bretagne seront possesseurs de la Nouvelle Ecosse suivant l'ancienne limite, laquelle prend 30 lieues à l'Est de l'isle de sable tirant vers le Sud-Ouest ce qui comprend toute la Nouvelle Ecosse.

Ainsi il n'est donc point permis aux sujets de Sa Majesté Très Chrétienne de faire aucune pêche dans cette baie ni aucun autre port en dépendant.

Dans le 13e article il est dit que l'isle appelée le Cap Breton et autres dans l'embouchure de la Rivière de St Laurent et celle du Golfe appartiendront aux François si bien qu'aucune autre terre que les isle mentionnées dans le 13e article du traité accordé aux François ne peuvent leur appartenir sous quelque couleur ou prétexte que ce soit. Par conséquent ils ne peuvent s'établir au Cap Canceau, ni sur aucune isles adjacente à la terre de la Nouvelle Ecosse ; ce droit n'appartenant qu'au Roy de la Grande Bretagne aussi judicieusement qu'aucune partie de sa domination.

J'ai pour cet effet envoyé le Capitaine Thomas Lissart, commandant le vaisseau de Sa Majesté Britannique nommé l'*Ecureuil*, et avec lui le Capitaine Cyprien Sondricq, pour vous demander au nom du Roy qu'ordre soit immédiatement donné aux François qui ont été au Cap Canceau pour y faire la pêche et sècherie, de s'en retourner sur les terres de France, également ordonner aux navires mouillés dans le havre de Sa Majesté Britannique de se retirer, et que nos sujets ne souffrent point le prétendu privilège des François, étant les sentiments de Sa Majesté sous laquelle je sers et me trouve obligé d'agir conformément à ses ordres.

1718

LETTRE DE MONSIEUR DE ST OVIDE AU GOUVERNEUR SHUTE.

Louisbourg, le 23 septembre, 1718.

Monsieur,

Monsieur Thomas Smart, capitaine de vaisseau du Roy de la Grande Bretagne, qui est arrivé en ce port le 21 du présent, ma remis une lettre que vous m'avez fait honneur de m'écrire, par laquelle vous me marquez avoir reçu des plaintes de quelques uns des sujets de votre Roy établis aux Isles et hâvre de Canceau par rapport à ceux du Roy de France qui y sont pour faire la pêche, qui m'ayant porté les mêmes plaintes, je pris le parti de m'y transporter dans les premiers jours de juin où j'écrivois à Monsieur Philippe, le croyant arrivé à son gouvernement et lui marquai ce que je trouvois convenable à la situation des affaires présentes.

Nous avons eu aujourd'hui une conférence à ce sujet avec Monsieur Smart et le Capitaine Cyprien Soudricq où nous avons exposé nos droits de part et d'autre suivant le traité de paix d'Utrecht.

La différence que nous avons trouvé dans le 12e article, entre celui dont il est porteur et celui que j'ai, nous a fait prendre le parti de nous donner réciproquement des copies des 12e et 13e articles.

Vous remarquez par le 12e article du vôtre que les airs de vent ne sont pas égaux, et que d'ailleurs il n'y est point fait mention des trente lieues près des côtes de la Nouvelle Ecosse comme il est porté dans le mien, ce qui fait en cette occasion une très grande erreur ; ainsi il n'est pas possible de convenir présentement où doivent être les anciennes limites. Car selon votre rhumb de vent, vous emportez beaucoup sur l'isle Royale, et selon le nôtre nous aboutissons aux environs de la Rivière Ste Marie.

J'ai cependant offert au dit Sieur Smart de faire retirer à la fin de la pêche dans les autres endroits de l'Isle Royale tous les habitants François qui sont à Canceau et aux environs, pourvu qu'il voulût pareillement evacuer les habitants Anglois, jusques à ce que nous eussions de nos cours une décision parfaite.

Je sais, Monsieur, combien sont serrés les nœuds qui unissent nos deux couronnes, et je serois au désespoir de rien faire qui put y porter atteinte. Je vais informer le Conseil de ce que nous venons de faire. Je compte que j'aurai des nouvelles positives le printemps prochain de ce qui aura été règlé. Je ne manquerai pas de vous donner avis des ordres que je recevrai du Roi mon maitre sur cette affaire, et j'espère que vous me ferez part de ceux que vous aurez.

1718

RAPPORT DE MONSIEUR DE VAUDREUIL AU CONSEIL.

Québec, le 31 octobre, 1718.

J'ai eu l'honneur d'informer le Conseil, par ma lettre du 6 octobre de l'année dernière, que le gouverneur de Baston ayant fait assembler les Sauvages de Narantsouak et de Pannaoamské, et de la Rivière St Jean pour faire alliance avec eux, j'envoyai en même temps au Conseil une copie de la lettre que le Père Raslé, Jésuite missionnaire à Narantsouak, m'avait écrite le 3 septembre, et qui contenait le détail de tout ce qui s'était passé dans le pourparler du Gouverneur anglois avec les Sauvages de ces trois missions ; suivant cette lettre ceux-ci avoient fait merveilles en cette occasion, et le Chef de Narantsouak, Ouaourené, qui parle de leur part, le fit avec une fierté sans égale, de telle sorte qu'il y avoit lieu de croire qu'ils ne souffriroient jamais que les Anglois s'établissent au delà des bornes qu'ils leur avoient marqué.

Mais ceux de Panaouanské ont mal soutenu la gageure puisque sur les nouvelles qu'un homme de leur village avoit été tué par deux Anglois et qui fit que plusieurs d'entr'eux s'en émurent et vouloient se venger.

Les anciens qui gouvernent s'étant assemblés sur cela, au lieu de suivre les sentiments du Père Laureyat qui avoit fait connoître à ceux qui vouloient se venger que ce seroit allumer indiscrètement la guerre, la faute d'un particulier ne devant point tomber sur toute une nation, et qu'on

devoit plutôt prendre le parti d'attendre comme le Gouverneur de Baston se comporteroit, en cette occasion ; s'il tardait de leur faire justice, le sommer de la faire, et s'il la refusoit de m'en informer et de suivre mon avis.

Les anciens écrirent à ce Gouverneur que cet accident ne devoit point l'inquiéter ; qu'ils étoient persuadés qu'il n'avoit aucune part à cette action, et qu'il ne devoit pas craindre que cela les feroit songer à rompre le traité de paix qu'ils ne venoient que de confirmer ensemble. Que bien loin d'avoir aucun ressentiment, ils vouloient au contraire qu'il donnât la vie aux meurtriers, et qu'ils le priaient seulement d'éloigner de leur voisinage tous ceux qui seroient capables de les brouiller ensemble.

....

Pour ce qui regarde ceux de Narantsouaks (?), je vois par les lettres du Père Raslé qu'ils ne se démentent point. Ce missionnaire me marque par sa lettre du I5 septembre qu'il avoit reçu, en la finissant, une lettre d'un Anglois qui s'est bâti dans la Rivière de Narantsouak, par laquelle il se plaint que les Sauvages tuent ses bestiaux et demande qu'ils les payent et cessent de les tuer, autrement qu'il s'en plaindra au Gouverneur ; et que pour réponse il avoit marqué à cet Anglois qu'il avoit fait assembler les Sauvages pour savoir ceux qui avoient tué ces bestiaux et délibérer du payement ; que c'étoit tout ce qu'il pouvoit faire, et qu'il lui envoierait la réponse de ces Sauvages. Cette réponse est en ces termes :

" Plains-toi tant que tu voudras au Gouverneur, ce n'est point mon juge, et il n'a rien à voir sur moi. Pour le payment de tes bestiaux, tu le demanderas à celui qui t'as dit de te bâtir là." Voilà une réponse vigoureuse. Mais il est à craindre que ces Sauvages et ceux de Panaouamské et de la Rivière St Jean ne puissent pas se soutenir contre les Anglois, s'il est vrai comme le Père Raslé me marque que le Gouverneur de Baston va envoyer 200 familles anglaises pour habiter la Rivière Panaouamské, 500 autres à l'endroit où demeure le Sieur de St Castin à Pentagouët et 500 autres à la Rivière St Jean.

J'ai de la peine à le croire ; mais je ne cesserai pas d'entretenir tous ces Sauvages dans le sentiment que la terre où ils sont est à eux et qu'ils ne doivent pas souffrir que les Anglois s'en emparent.

VAUDREUIL.

1718

RAPPORT DE MONSIEUR BEGON.

Québec, le 8 novembre, 1718.

J'avois compté que nous informerions le Conseil des lettres que le Père Raslé lui a écrites et à moi le 17 Septembre dernier, sur l'attention que les Anglois ont d'établir des habitants au bas de la Rivière de sa mission. Mais Monsieur de Vaudreuil m'ayant dit qu'il en avait informé le Conseil par une lettre particulière.

J'ai l'honneur de lui rendre compte aussi de celle que ce missionnaire m'écrit que les Anglois y sont arrivés par terre au nombre de 200 au fort le plus proche de sa mission, et qu'il doit encore y en arriver par eau un plus grand nombre ; que le Gouverneur de Baston agit en conséquence des ordres qu'il en a reçu du Roy d'Angleterre, et qu'il dit que Sa Majesté Britannique a tout le continent depuis Baston jusques près de Québec, parce que le Roy lui a cédé le dit p. s par le dernier traité.

Il me marque aussi que n'y ayant aucune opposition de la part des François, les Sauvages ne pouvant rien en temps de paix, et que même plusieurs d'entr'eux étant gagnés par les présents des Anglois, il croit que s'il n'était plus en cette mission, les Anglois en seroient à présent les paisibles possesseurs, et que c'étoit pour cette raison qu'ils ne vouloient pas qu'il y fit bâtir sur leurs terres ni missent un ministre ; que si dans deux ans ils ne s'en sont pas emparés il engagera les Sauvages pour se metttre en sureté et faire un fort en se servant de terre mêlée de sable ; et que si les Anglois s'emparent de cette rivière, ils seront en état de faire coup sur les François jusques à Québec.

Il paroît qu'il n'y a d'autres moyens de faire cesser ces intrigues qu'en faisant règler les limites de l'Acadie, pour lesquels il est porté par le traité de paix qu'il y aura des commissaires nommés de part et d'autre. Il est de la dernière conséquence qu'elles le soient au plutôt sans quoi les Anglois s'étendront sur les terres des François et par ce moyen pourront dans la

suite se rendre maîtres du Canada. Une plus longue remise sur la décision des limites donne aux Anglois l'avantage qu'ils n'avoient pas en temps de guerre, leur donnant le temps de faire des établissements, dont il ne sera pas possible de les chasser.

BEGON.

1718

LETTRE DE MONSIEUR DE ST OVIDE AU GOUVERNEUR SHUTE.

Louisbourg, le 22 novembre.

Monsieur

Sur les plaintes qui m'ont été faites par plusieurs habitants qui ont fait la pêche à Canceau, des mauvois traitements qu'ils ont reçu de Monsieur Smart que je regardois comme un corsaire s'il n'avoit presenté une lettre de votre part. Vous avez dû juger sur la lettre que j'avois l'honneur de vous écrire par lui que son procédé n'a point été de bonne foi en cette occasion. Je ne m'attendois pas aux nouvelles que je reçus de cet endroit 8 ou 10 jours après son depart de Louisbourg, d'où nous nous sommes separés avec mille protestations d'amitié et des assurances d'une bonne et parfaite union.

Nous étions convenus conjointement avec le capitaine Thomas Soudin que nous attendrions une décision entière de nos cours puisque nous ne pouvions pas convenir des bornes de nos limites suivant nos traités de paix d'Utrecht. J'ai eu l'honneur de vous écrire le sujet de notre conférence et la différence dans laquelle nous nous trouvions.

Monsieur de Ste Marie que j'envoie exprès malgré les rigueurs de la saison ne l'ayant pu faire plustôt et qui vous rendra cette lettre, vous demandera que vous ayez pour agréable de faire faire raison des pillages qui ont été faits à nos habitants et marchands françois de Canceau suivant le procès verbal qu'ils vous présenteront.

C'est une justice que vous ne pouvez leur refuser à cause de l'alliance qui se trouve entre nos deux maîtres, et de la manière avec laquelle le capitaine Smart en a agi, sans quoi je ne pourrai me dispenser d'en donner avis au Roy mon maître qui ne manquera pas de se la faire rendre.

Le dit Sieur de Ste Marie vous expliquera en outre mes raisons. Je vous prie de vouloir bien l'écouter et lui donner satisfaction, si vous voulez vous exempter du droit de représailles.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Vôtre très humble et très obéissant serviteur.

1718

NOUVELLES DE L'ACADIE, LUES EN CONSEIL.

Le 29 novembre, 1718.

Monsieur de St Ovide marque avoir appris que le Gouverneur anglois qui étoit attendu à l'Acadie depuis 2 ans y est arrivé depuis 1 mois. Il veut obliger les habitants de prêter le serment de fidélité, et les y veut contraindre par violence.

On lui mande aussi que plusieurs de ces habitants se disposent à passer avec leurs effets et bestiaux sur l'Isle St Jean que l'on assure être des plus belles et des plus abondantes en bois et paquage. Il a appris aussi qu'un vaisseau anglois de 50 canons débarque du canon à la Hève dont ils commencent à fortifier le port qui n'est éloigné du Port Toulouse que d'environ 50 lieues.

1718

TESTIMONY OF J. RAWLINGS.

Baston, ye 8th December, 1718.

Whereas I ye subscriber hapned to be at Canso in the month of September last past Capt. Thomas Smart arrived there in His Majesties ship the *Squirell* and on the ninth Day of the said month he tokee me on board the *Squirell* to go to Louisbourg on the Island of Cape Bretton to be interpretor, and when he arrived, I went a shoar with Capt. Smart to the Governor St Ovide Brouillan where the said Governor, Capt. Smart & Capt. Southack had conference about the boundarys of Nova Scotia and after a long Dispute that they could not agree, Capt. Smart demanded of the Governor in the King of Great Brittan his master's name that he would immediatly send orders to the French inhabitans and Shipping that where at Canso to withdraw themselves and Effects, but Governor St Ovide's answer was thus. I do say in the King my master's name that I cannot give such orders, for If I should give any such orders, I should be broke.

Where upon Capt. Smart openly pretested against the French's proceedings at Canso, and told the Governor that it would be resented by the English Government and that there would be measures taken about it, the Governor assured that he could not help it but that if Capt. Smart would withdraw the English at Canso he would withdraw the French, but Capt. Smart told the Governor he should give no such orders, the Governor then replied he could not give orders to withdraw the French bebore he received orders from the Court of France, so Capt. Smart and he parted, and now knowing that his Eccellency has received a letter from the Governor of Cape Bretton of the 22^e of November, 1718 wherein he complains of Capt. Smarts and Capt. Southack and declares that he, Capt. Smart and Capt. Southack parted with a thousand protestations of friendship and with assurances of a good and perfect union, and that Capt. Smart and Capt. Southack in re agreed jointly with himself to waite a full decession from the Courts, since they could not agree of these Bounds of limittes according to the treatty of Peace att Utrech.

To this I answer that it is wholly false for I do atest there was not one protestation of friendship nor assurance of a perfect union nor any agreement of waything a descision from the two courts, but only the common way of civility in complimenting each other at there parting, as for the governor's complaint about La Londe's treatement on board the Man of Ware La Sonde himself told me that Capt. Smart had treated him with all the civility imaginable, and that he wanted neither for victuals nor drink, all which I do attest to be the truth, for I was Interpretor for the whole proceedings.

JN. RAWLINGS.

1718

TESTIMONY OF CAPT. CYPRIAN SOUTHACK.

Boston, December 8th 1718.

Whereas I was sent by His Excellency the Governor and the Honorable His Majesty's Council for the Province of the Massachusetts Bay in New England with Capt. Thomas Smart, commander of His Majesty's ship the *Squirrell* to Island Breton to have a conference with Governor St Ovide concerning boundaries of Nova Scotia.

Now seeing that His Excellency has received a letter from Levisbourg of November 22nd 1718 from Governor Brouillian of a complaint against Capt. Smart and myself, I answer to that part of Governor Brouillian's letter which says we parted with a thousand protestations of friendship and with assurance of a good and perfect union, we where agreed he and myself joyntly with Capt. Southack that we would waite a full decision from our courts since we could not agree on the bounds of our limits, according to our treaty of peace at Utrecht, and quite the reverse to what Governor Brouillan has..................to Governor Shute.

The second day of our conference before parting, Capt. Smart demanded in the king of Great Britain his master's name that he would give orders to

the French that where there at Canso to retire to the French territories, and offered to allow him any reasonable time for them to withdraw themselves and effects, but he refused.

Then Capt. Smart made an open protestation against the proceedings of the French at Canso, and assured the Governor that it would be ressented by the English Government and the measures would be taken accordingly.

The second complaint of Governor Brouillan against Capt. Smart is the violent manner of treatment of one name La Sonde, a French inhabitant to be put in irons, is very false ; for he never was put in iron ; but had the same provisions the Captain had, and a good cabin to sleep in, and where be pleased to walk in the ship.

1718

RESUMÉ DE LA DECLARATION DU SIEUR DOMINICÉ, CAPITAINE BASQUE.

À la Rochelle, le 28 décembre.

La déclaration de ce Capitaine contient que la frégate angloise de Baston nommée l'*Ecureuil*, commandée par le Capitaine Smart, étant revenue de Louisbourg à Canceau le 25 septembre dernier, y resta 4 jours sans inquiéter aucun des François qui y pêchaient ni les avertir de se retirer du havre ; que le 29 sur les 8 heures du matin le dit Smart arma un charroir d'environ 30 hommes cachés et une chaloupe de même qu'il fit débarquer à la grève du nommé La Londe, gendre du nommé Petipas habitué dans le dit havre, que ces gens conduits par un officier saisirent et menèrent à bord de la frégate les François qui se trouvèrent sous leurs mains parmi lesquels étoit le dit La Londe, le Capitaine Darguibes, amiral des pêcheurs François, le Capitaine d'Escouts, habitant des Isles Madame faisant sa pêche à Canceau, et d'autres matelots et marchands François qui s'y trouvoient ; qu'environ 1 heure après un officier détaché de la frégate vint en chaloupe armée d'environ 35 hommes à bord du brigantin du déclarant et l'amena par force à

bord de la dite frégate, où étant arrivé il demanda au Capitaine anglois de quel droit et par quel ordre il se saisissoit de lui. A quoi le Capitaine répondit qu'il avoit ses ordres de la cour d'Angleterre et du Gouverneur de Baston, que 4 jours se passèrent dans un grand dégât, à la réserve de quelques vins et eau de vie de La Londe et autres, et quelques morues appartenant au déclarant et aux habitants ; que le 5e il fit venir à bord tout ce qui se trouva de bestiaux ; que pendant toutes ces manœuvres le dit déclarant ayant plusieurs fois demandé au Capitaine anglois les raisons de ce procédé, lui répondit que, après quelques conférences avec Monsieur de St Ovide auquel il avoit déclaré ses ordres, n'ayant pu convenir avec lui il étoit revenu au Canceau les exécuter sans aucune formalité, et qu'au cas que le gouvernement françois s'opposa à cette exécution il verroit ce qu'il auroit à suivre ; qu'ensuite le dit Capitaine anglois après avoir enlevé non seulement les morues mais encore les munitions des habitants françois, partie des gréements des bâtiments, est parti le six avec un nombre de bateaux chargés et le brigantin du dit déclarant ;

Déclare en outre que le jour qu'ils furent saisis le Capitaine Philibert ayant arboré pavillon françois, le Capitaine anglois fit tirer 4 coups de canon à boule pour faire amener le dit pavillon, sans d'autre raison que celle de ne vouloir point les souffrir dans le havre ;

Que tous les François ne peuvent trop se plaindre de la manœuvre du nommé Petitpas, François habitué dans ce havre, lequel a toujours été en liaison étroite avec les Anglois depuis l'arrivée de la frégate et en conférence particulière avec le Capitaine auquel il servoit de conseil et l'animoit contre les François, et qu'étant informé du dessein de ce Capitaine loin de les en avertir, il a aidé à les faire donner dans le piège, qu'il a même fretté sa gaulette aux Anglois pour le transport des dites morues.

1719

MEMOIRE DU ROY A MESSIEURS LE MARQUIS DE VAUDREUIL ET BEGON.

A Paris, le 23 mai, 1719.

....

Sa Majesté a veu tout ce qu'ils ont mandé au sujet des Sauvages de la Rivière St Jean et les limites avec les Anglois. Elle a chargé son ambassadeur en Angleterre de proposer de nommer des Commissaires de part et d'autre conformément au traité d'Utreck pour règler les limites de la Nouvelle France, et cependant afin d'aller au devant de tout ce qui pourroit causer quelque altération entre les deux nations, Sa Majesté a demandé qu'il soit défendu aux Gouverneurs de la Nouvelle Angleterre de rien entreprendre—qu'il soit ordonné au Gouverneur de Baston de retirer les habitants qu'il a envoyé à la Rivière St Jean, et qu'il soit défendu d'en envoyer de nouveau sur les terres contestées et d'inquiéter les François sur celles dont ils sont en possession.

Sa Majesté n'est pas encore informée de l'exécution de cette demande et ne peut rien prescrire au Sieur de Vaudreuil sur la conduite qu'il doit tenir à cet égard. Comme il connaît la conséquence qu'il y a d'empêcher les Anglois de s'établir sur ces terres, Elle se remet à sa prudence de l'empêcher, soit par le moyen des Sauvages, soit par quelqu'autre qui cependant ne puisse point produire aucun sujet de rupture avec l'Angleterre.

Sa Majesté leur recommande toujours de tenir sévèrement la main à ce que les François ne fassent point venir des marchandises et qu'ils n'en débitent point dans la colonie.

Ils doivent prendre de justes mesures pour empêcher absolument qu'il ne soit fait aucun commerce étranger sous quelque prétexte que ce puisse être...

....

....

———

1719

RAPPORT DE M. M. DE VAUDREUIL ET BEGON.

Québec, le 26 octobre, 1719.

....

Ils ont appris avec joie que Sa Majesté donne ordre à Son Ambassadeur en Angleterre de proposer et de nommer des commissaires de part et d'autres pour règler les limites de la Nouvelle France ; ce qui paroît fort nécessaire par ce que les Anglois profitant des ménagements que les François et les Sauvages ont pour eux en temps de paix, s'établissent au bas de la Rivière de Marantsouak où ils sont au nombre de 500 hommes, ce qui fait assez connoître le dessein qu'ils ont de se mettre en état de s'y maintenir.

Le Père Raslé a envoyé au Sieur de Vaudreuil les principaux chefs de ce village qui sont arrivés ici depuis 8 jours pour lui donner avis que les Sauvages ont déclaré au Gouverneur de Baston qu'ils n'étoient pas dans le dessein de souffrir qu'ils avançassent autant qu'ils faisoient dans leur rivière, et que même ils ont abattu une maison qu'un Anglois avoit nouvellement élevée ; sur quoi ils ont fait savoir au Gouverneur de Baston que les Anglois eussent à se retirer et qu'ils se contentassent de rester au bas de la rivière.

Ces deux chefs rapportent aussi que le Gouverneur de Baston a dit qu'il y envoyeroit 500 hommes le printemps prochain. Le Sieur de Vaudreuil croit que cette menace n'est faite que pour les intimider. Ils paroissent déterminés à tenir tête aux Anglois et à cet effet ils ont invité tous les Sauvages domiciliés de se joindre à eux.

Le Gouverneur de Baston leur dit dans toutes les occasions qui se présentent que le Roy a cédé leurs terres aux Anglois ; et ils lui ont toujours répondu que les terres Abénakis leur appartenoient et que personne n'en pouvoit dispenser.

Le Sieur de Vaudreuil qui les a toujours entretenus dans cette disposition ne les laissera pas manquer de munitions en cas de rupture entr'eux.

Sur ce que les Sauvages de la Rivière St Jean ont déclaré aux Anglois qu'ils ne souffriroient pas qu'ils fissent d'établissements, aucun n'a encore tenté d'y en faire.

Ils tiendront exactement la main à ce que les François ne fassent point entrer dans la colonie des marchandises étrangères et qu'il n'en soit point débité. Le détachement que le Sieur de Vaudreuil continuera d'envoyer dans le lac Champlain est le meilleur moyen pour abolir ce commerce.

Nous avons informé les missionnaires des villages de Medocteq et de Narantsouak du nouveau fonds de 1200 fr. que Sa Majesté a bien voulu accorder pour achever la bâtisse des deux églises de ces missions, et nous les avons avertis de faire en sorte avec ce secours et celui qu'ils pourront tirer des Sauvages de les finir.

Les Sieurs de Vaudreuil et Bégon se conformeront aux intentions de Sa Majesté sur la distribution de 2000 l. qu'Elle veut bien accorder tous les ans aux Sauvages Abénakis des trois missions de l'Acadie.

Nous croyons la continuation de ces présents fort utile pour les entretenir dans la bonne volonté où ils sont d'empêcher les Anglois de s'établir sur leurs terres.

1720

ORDRE DONNÉ PAR LE GENERAL PHILIPPS A MONSIEUR BLIN, MARCHAND A BASTON.

Annapolis Royale, le 20 avril.

Monsieur,

Je vous donne pouvoir et direction afin de prendre toutes les mesures propres pour signifier aux Pères Félix et Vincent de sommer selon que vous le jugerez à propos les habitants des mines de Chiguicton (?) et places adjacentes, et si les dits habitants étant assemblés vous délivrerez les paquets dont vous êtes chargez, afin que les papiers qui sont contenus dans ces

paquets soient lus publiquement, et vous vous servirez de tous les moyens que vous jugerez les plus propres pour donner une parfaite connaissance des choses nécessaires, afin que personne n'en prétende cause d'ignorance.

R. PHILIPPS.

1720

LETTRE DU GENERAL PHILIPPS A MONSIEUR DE ST OVIDE DE BROUILLAN.

Annapolis Royale, 2 mai.

Monsieur,

J'eus le plaisir de vous faire mes compliments dans une lettre que j'eus l'honneur de vous écrire de Baston par le Sieur Dominicié qui se préparait à partir le jour après que j'ai laissé cette place, et qui j'espère l'a remise avant ce temps-ci entre vos mains.

Depuis mon arrivée dans mon gouvernement, j'ai suivant mon devoir mis en exécution ce qui me fut donné comme mon premier ordre par le Roy mon maître ; qui croyant qu'il étoit temps de pourvoir au bien et à la sureté de cette partie de ses domaines, me commanda de déclarer aux habitants François qui y sont établis, son bon vouloir et plaisir Royal, ce que j'ai fait par une proclamation dont j'ai l'honneur de vous envoyer une copie, avec intention seulement de vous faire savoir la grande bonté et gracieuse indulgence de Sa Majesté qui est exprimée envers les dits habitants.

Je n'ai plus rien à ajouter que d'assurer Monsieur de St Ovide de mon estime parfaite, et que je m'efforcerai de cultiver une bonne intelligence avec lui et les Gouverneurs de Sa Majesté Très Chrétienne dans ces parties du monde.

J'obéis en ceci aux ordres du Roy mon maître et en même temps je gratifie l'ambition d'être,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

R. PHILIPPS.

1720

LETTRE DU CONSEIL DE MARINE AU SIEUR DE ST CASTIN.

A Paris, ce 31 mai, 1720.

Le Conseil a reçu votre lettre du 23 du mois dernier, avec les mémoires qui y étoient jointes, par lesquels vous demandez à être payé de vos appointements de Lieutenant depuis le temps que vous êtes absent du Canada.

Vous devez savoir que le Roi ne paye point d'appointements aux officiers qui sont absents de leurs emplois, particulièrement quand ils le sont depuis plusieurs années ; cependant lorsque vous serez en état de vous embarquer pour retourner en Canada, le conseil examinera ce qu'il pourra faire pour vous sur cela. C'est à vous à prendre de juste mesures pour vous y rendre au plus tôt.

1720

MEMOIRE DU ROY AUX SIEURS DE VAUDREUIL ET BEGON.

A Paris, le 2 juin, 1720.

Sa Majesté s'est fait rendre compte de ce que les Sieurs de Vaudreuil et Bégon ont mandé l'année dernière sur les affaires de la colonie du Canada. Elle a approuvé les précautions qu'ils prennent pour empêcher l'introduction des marchandises étrangères dans la colonie. Elle leur recommande de continuer.

Ils ont bien fait d'informer les missionnaires des villages de Medoctez et de Narantsouak du nouveau fonds de 1200 l. que Sa Majesté a accordé pour achever la bâtisse des deux églises de ces missions, et de les avertir de faire en sorte d'achever cet ouvrage avec ce secours, et celui qu'ils pourront tirer des Sauvages.

Sa Majesté a continué cette année les 2,000 l. de fonds pour les présents à faire aux Sauvages Abénakis des trois missions de l'Acadie.

Le Sieur de Vaudreuil doit les entretenir toujours dans les dispositions où ils sont d'empêcher que les Anglois ne s'établissent sur leurs terres.

Elle a approuvé ce que le sieur de Vaudreuil a fait pour les empêcher de se laisser surprendre aux propositions du Gouverneur de Baston, et Elle a vu avec plaisir la réponse que ces Sauvages lui ont faite, et la constance avec laquelle ils s'opposent aux nouveaux établissements que les Anglois voudroient faire parmi eux.

Sa Majesté approuvera qu'on ne laisse point manquer ces Sauvages de munitions, et qu'on les soutienne en cas qu'ils soient attaqués contre raison par les Anglois..

....

1720

MEMOIRE DU ROI AUX SIEURS DE STE OVIDE ET DE MESY.

A Paris, le 2 juillet, 1720.

....

Sa Majesté a approuvé que le Sieur de St Ovide ait détaché le Sieur de la Perelle pour aller à Baston avec les marchands et habitants qui se disposoient à aller retirer les effets pillés à Canceau en 1718 par le Capitaine Smart, et dont le Roi d'Angleterre a ordonné la restitution.

Les Sieurs de St Ovide et de Mesy rendront compte du succès de ce voyage. A l'égard de la proposition qu'ils ont fait d'employer le dit Sieur de la Perelle sur l'état des fonds de l'Isle Royale en qualité d'Interprête, Sa Majesté a bien voulu lui accorder 300 l. de gratification, mais Elle n'a pas jugé à propos de lui donner le titre d'interprête qui ne convient point à sa qualité d'officier des troupes.

....

....

....

Elle a approuvé les mesures qu'ils ont prises pour s'assurer qu'il n'y avoit point de marchandises étrangères dans le bateau du Sieur de St Marie qui avoit été à Baston pour le service ; mais Elle a fort désapprouvé qu'ils aient permis au capitaine du bâtiment anglois qui avoit relâché à Louisbourg, d'y faire la traite.

Sa Majesté ne veut point absolument que les étrangers fassent aucun commerce dans la colonie, et elle défend très expressément aux Sieurs de St Ovide et de Mesy de le souffrir à l'avenir pour quelque cause ni prétexte que ce soit.

....

....

....

1720

LETTRE DES SAUVAGES A MONSIEUR LE GENERAL PHILIPPS.

Aux Mines, le 2 octobre.

Monsieur,

Les François nous ont fait voir la lettre que vous leur écrivez par laquelle vous requérez d'eux de nous faire assembler pour dire la raison qui nous a porté à prendre les Anglois ? Nous sommes donc assemblés pour vous dire que la voilà.

Nous croyons que cette terre que Dieu nous a donnée, dont nous pouvons compter être aussitôt que les arbres y sont nés ne nous paroît être disputée par personne ; cependant nous voyons que vous voulez nous l'ôter

par les places que vous habitez, et les menaces que vous nous faites de nous réduire à votre servitude, ce que vous ne devez point espérer. Nous sommes maîtres et dépendants de personne. Nous voulons avoir notre pays libre. Voilà une première raison.

La seconde est pour les habitants nos frères que l'on nous a dit qu'ils étoient accusés plusieurs d'avoir trempé dans la prise d'Aldon. Nous vous disons que cela n'est point véritable et que nous n'avons que faire de l'avis des François pour faire ce que nous croyons être nécessaire d'être fait dans son temps.

Ne croyez point que nous ne vous regardions comme un grand homme ; mais mettons nous tous devant Dieu : si nous voulions aller en Angleterre pour y habiter que nous diroit-on, sinon de nous en faire retirer, et nous par même raison nous ne voulons pas que les Anglois habitent le nôtre que nous ne tenons que de Dieu et que nous disputerons à tous les hommes qui voudroient l'habiter sans notre consentement.

Vous demandez la raison pourquoi nous avons pris ceux de votre nation, nous vous disons que c'est vous qui en êtes la cause ; que c'est vous qui avez pris Canceau et Aldin, car avant que vous fussiez dans notre pays tout y étoit en paix, mais sitôt que vous êtes arrivés tout y a été en guerre par vos menaces à nous chasser de notre bien que nos Pères nous ont laissé dont même nous n'avons aucune connaissance ; que jamais ceux de votre nation aient eu aucune part avec nous pour les souffrir encore libres dans notre pays comme vous le voulez.

Voilà tout ce que nous avons à vous dire et demeurons vos amis les Chefs des Mines.

Marque D'ANTOINE COUARET × ;

" de PIERRE COUARET × .

Au reste nous vous disons que c'est nous-mêmes qui ont défendu aux députés que vous demandez d'aller au Port Royal parce que nous sommes sur la défiance de tout le monde.

Moi soussigné Patron certifie que j'ai écrit mot à mot les raisons des Sauvages ci dessus portées sans rien ajouter.

En foi de quoi j'ai signé.

1720

LETTRE DE MESSIEURS VAUDREUIL ET BEGON AU MINISTRE.

A Québec, le 26 8bre 1720.

....

Le Sieur de Vaudreuil aura attention de faire distribuer aux Chefs des Sauvages dans les occasions qui se présenteront les trente fines médailles que Sa Majesté veut bien envoyer.

Les Eglises de Narantsouak, et Medoctek sont finies ; elles sont bien bâties, et ce sera un motif qui attachera les Sauvages à ces missions.

Le Père Râlle continue à exciter les Sauvages de la mission de Narantsouak à ne point souffrir les Anglois de s'étendre sur leurs terres.

Les Anglois ont encore tenté cette année à former un établissement dans la rivière de Pentagouët, l'une des trois missions des Sauvages Abénakis, mais ils n'ont point voulu y consentir.

Ils ont au contraire assuré le Sieur de Vaudreuil qu'ils les en empêcheroient. Il ne les laissera pas manquer de munitions de guerre et autres secours nécessaires pour les soutenir en cas qu'ils fussent attaqués par les Anglois ....

....

....

VAUDREUIL,

BEGON.

1720

MEMOIRE SUR LES LIMITES DE L'ACADIE, ENVOYÉ A MONSEIGNEUR LE DUC D'ORLEANS PAR LE PERE CHARLEVOIX.

Québec, le 29 octobre, 1720.

Les terres angloises ne commencent qu'à Keskebé où est le premier fort de cette nation du côté de la Nouvelle France. Il est vrai qu'en vertu du traité de Ryswick on fixa les limites de la Nouvelle France et de la Nouvelle Yorck à la Rivière St George où les armes de France et celle d'Angleterre furent élevées sur une épinette ébranchée, mais la guerre qui suivit bientôt après a changé ces limites. L'épinette a été abbattue, et les Abénakis joints aux Canadiens ont rechassé les Anglois, non seulement de tout le pays jusques à Keskebé, mais même de plusieurs endroits de la Nouvelle Yorck. D'ailleurs il est à remarquer que les Abénaquis prétendent que toute cette côte, et le cours des rivières qu'on y rencontre, sont à eux, et qu'il est de notre intérêt de soutenir ces Sauvages dans leurs prétentions. Effectivement c'est le seul moyen d'empêcher que les Anglois ne s'établissent tout le long de la côte jusques à la baie Françoise, et le long des rivières jusques à la hauteur des terres, c'est à dire fort près de Québec et de Montréal.

Il faut même, si l'on veut conserver la nation Abénaquise dans notre alliance, faire entendre au Gouverneur de Baston que s'il veut user des voies de fait pour s'établir sur les Terres Abénaquises, on ne pourra se dispenser de secourir ouvertement ces Sauvages nos allés et l'on sera aisément convaincu de la nécessité de prendre ce parti là pour peu qu'on fasse réflexion :

1° Que cette nation est l'unique nation de cette colonie contre les Anglois et les Iroquois ; 2° Que si l'on ne convient, ou du moins si l'on ne fait semblant de convenir de leurs droits sur les pays qu'ils occupent jamais on ne les engagera dans la guerre contre les Anglois pour la défense de ce même qui couvre les habitations Françoises ; 3° Que si l'on ne paroît pas s'intéresser à leur défense, ils se diviseront et se partageront entre les Fran-

çois et les Anglois. Et parce qu'ils trouveront bien mieux leur compte avec ceux-ci qu'avec ceux là pour le commerce, ils ne seront pas longtemps sans être tous attachés aux derniers.

Il y en a déjà plus de la moitié qui penchent plus de ce côté là que du nôtre ; et si ce n'était la religion qui les retient nous les aurions bientôt pour ennemis. C'est ce dont personne doute en Canada, et qu'il n'y a que les missionnaires qui aient le pouvoir de les faire condescendre aux volontés du Gouverneur Général. 4° Que pour peu qu'on laisse encore les choses aller le train qu'elles vont depuis quelque temps la Nouvelle France n'aura plus de limite au sud que le fleuve St Laurent ; par conséquent qu'il faudra abandonner tous les postes et les habitations que nous avons le long de cette côte, et que rien n'empêchera les partis Anglois et Iroquois de faire irruption jusques dans le centre de cette colonie.

Que si on objecte le traité d'Utreckt, nous répondrons que ce traité ne parle point du pays qui est entre la Baie Françoise et Kaskebé, ce continent n'ayant jamais été censé être l'Acadie comme nous l'avons démontré ailleurs.

Mais n'y a-t-il pas à craindre qu'il faille en venir à une guerre contre les Anglois ? Non, les Anglois n'ont jamais pu résister aux Abénakis soutenus des François. Dès qu'ils seront sûrs de cette jonction ils se tiendront au repos. C'est de quoi ceux qui ont quelque connaissance du pays croient pouvoir répondre. Les missionnaires qui sont parmi les Abénakis, et le Père de la Chasse, supérieur général des missions, et qui a été près de 20 ans parmi ces Sauvages, sont même d'avis qu'il n'y a point de temps à perdre pour régler avec le Gouverneur de Baston jusques où il peut s'étendre en vertu du traité d'Utrecht, et que le moindre délai peut avoir des suites qu'on ne pourra jamais réparer.

Pour donner encore plus de poids à ce qui vient d'être exposé, il est bon de rapporter ce qui s'est passé parmi les Abénakis depuis le traité Utrecht. Ce fut par les Anglois que ces Sauvages en eurent connoissance. On commença par leur dire d'un air insultant qu'on avoit eu bien raison de les avertir que les François se moqueroient d'eux et les abandonneroient après avoir fait la guerre à leur dépens. Que le Roy de France venoit de faire avec leur Reine une paix dont une des conditions étoit que tout leur pays leur appartiendroit.

Les Sauvages eurent de la peine d'abord à croire ce qu'on leur disoit et répondirent que leurs missionnaires les assuroient du contraire. Les Anglois repliquèrent qu'ils n'avoient rien avancé qu'ils ne fussent en état de prouver, et que quand les missionnaires voudroient, ils leur montreroient le traité par écrit. Alors les Abénakis s'emportèrent et demandèrent de quel droit le François donnoit un pays qui ne lui appartenoit pas? Leur emportement eut même été plus loin si les missionnaires ne les eussent apaisés en disant qu'on les trompoit par un équivoque, et que leur pays n'entroit point dans ce qui étoit cédé aux Anglois par le Roy de France.

Sur ces entrefaites on eut par Monsieur le Marquis de Vaudreuil qui étoit en France, des nouvelles directes de la paix. Ce général mandoit en même temps que l'intention de la Cour étoit qu'on fit passer tous les Abénaquis dans l'Isle Royale qu'on vouloit établir.

Le Père de la Chasse à qui on s'adressa pour porter cette parole aux Sauvages, représenta qu'il ne falloit pas connoître ces peuples pour faire une semblable proposition, qu'ils n'obéiraient pas, qu'on les effaroucheroit inutilement. qu'on les perdroit sans doute, et que peut être d'amis qu'ils avoient été jusques là, et qu'ils n'étoient plus qu'à cause de la Religion, ils deviendraient ennemis d'autant plus irréconciliables qu'ils croiraient qu'on les auroit joué. Que son sentiment étoit que bien loin de leur proposer cette transmigration à laquelle on ne les engageroit jamais, il falloit au plus tôt faire un règlement avec les Anglois, qui, fixant les limites des deux nations, tirât les Sauvages de peine, et les assurer même que si pour conserver leur pays ils étoient contraints d'en venir à la guerre, on se joindrait à eux.

Cet avis donné par un homme qui connait mieux que personne les Abénaquis, qui a été dans tous les postes qu'ils occupent, qui a un grand ascendant sur leur esprit, et à qui dans le temps de la dernière tentative des Anglois et des Iroquois sur le Canada, Monsieur le Marquis de Vaudreuil et Monsieur Randot le père, alors Intendant à Québec, reconnurent qu'on devait principalement le zèle que firent paroître les Abénaquis pour la conservation de la colonie—cet avis, dis-je, fut trouvé judicieux et l'on s'y tint.

Les missionnaires furent chargés à remettre l'esprit à leurs Sauvages, mais ils n'ont pu empêcher que plusieurs de ces Sauvages n'aient fait et ne fassent tous les jours des liaisons avec les Anglois.

Depuis ce temps là Monsieur Begon, qui a succédé à Monsieur Randot, ne cesse point de presser le règlement des limites dont il connaît l'importance parce qu'il ne juge pas des Abénaquis d'aujourd'hui sur les Abénakis d'autrefois. En effet, il y a quelques années qu'un bon nombre de familles angloises ayant paru au bas de la Rivière de Quinebequi, au haut de laquelle les Abénakis ont un village qu'on appelle Naransoak, on ne leur dit mot, ou on ne leur dit pas grand chose, et elles s'y établissent. On y a même déjà bâti deux forts.

Le Père Raslé, missionnaire de Narantsoak, se donna bien quelques mouvements pour empêcher cet établissement dont il prevoyoit les suites ; mais il ne crût pas pouvoir employer toute son autorité, parce que c'eût été exposer inutilement sa vie. Les Anglois ne se seraient pas moins établis, et sachant ce qu'auroit fait le jésuite pour les en empêcher, ils n'auroient pas manqué de mettre sa tête à prix comme celle du Père Aubry y fut au commencement de la guerre pour le même sujet. Mais il était venu à bout d'éloigner les Anglois, et il n'avoit rien à craindre d'aucun Abénakis, circonstances qui ne sont pas les mêmes.

Cependant l'an passé les Sauvages de Narantsoak, commençant à prendre quelqu'ombrage de leurs nouveaux hôtes, voulurent savoir si au cas qu'il en fallût venir à la guerre pour les déloger, ils pourroient compter sur le secours des François. Ils députèrent quelques uns d'entre eux à Monsieur le Marquis de Vaudreuil pour lui exposer la situation où ils se trouvoient, et lui demander si lui qui se disait leur père, et qu'ils avoient toujours regardé comme tel, étoit disposé à les secourir contre les Anglois en cas de rupture, comme ils l'avaient secouru au péril de leur vie en pareille occasion.

Monsieur le Gouverneur leur répondit qu'il ne leur manqueroit jamais au besoin. Et quel secours nous donnera-tu, repliqua le Chef de la Députation ? Mes enfants, répondit Monsieur de Vaudreuil, je vous envoierai sous mains des hâches, de la poudre et du plomb. Est-ce donc ainsi, reprit le Sauvage, qu'un père secours ses enfants, et t'avons nous secouru de la

sorte? Un père ajouta-t-il, quand il voit son fils aux prises avec un ennemi plus fort que lui, s'avance, fait retirer son fils et déclare à l'ennemi que c'est à lui qu'il a affaire. Hé bien, mes enfants, dit Monsieur le Gouverneur, j'engagerai les autres nations Sauvages à vous secourir. A ces mots les Députés avec un ris mocqueur :—Sachez, repliquèrent ils, que quand nous voudrons tous, tant que nous sommes de nations sur ce vaste continent, nous nous réunirons pour en chasser tous les étrangers quels qu'ils soient.

Cette déclaration surprit Monsieur de Vaudreuil qui, pour les appaiser, leur protesta que plutôt de les abandonner à la merci des Anglois, il marcheroit lui-même à leur secours. Il ne paraît pas qu'ils aient été bien persuadés de la sincérité de cette promesse. Ils ont répandu dans tous les villages ce qui s'est passé chez Monsieur le Général, et les missionnaires assurent que toute la nation est mécontente, et qu'il ne leur faut rien pour leur faire prendre quelque résolution fâcheuse.

Monsieur le Marquis de Vaudreuil assure qu'il a parmi les Abénakis de Narantsoak un homme accrédité qui lui est tout dévoué, et par le moyen duquel il fera faire aux autres tout ce qu'il voudra. Ceux qui connaissent le mieux ces Sauvages sont convaincus qu'il ne faut pas s'y fier. Monsieur Begon d'un autre côté est dans le sentiment qu'il faut que quelqu'étourdi de Sauvages fassent sur les Anglois un coup qui engage la guerre. Mais si on ne veut pas secourir d'hommes les Sauvages, peut on en honneur et en conscience les précipiter dans une guerre contre un ennemi de beaucoup supérieur à eux ? Que deviendrons-nous nous-mêmes s'ils avoient du pire, et que les Anglois fussent maîtres de leurs villages dont quelques uns sont à notre porte ? Et si on est dans la disposition de les assister, n'est il pas bien plus naturel de faire dire au Gouverneur de la Nouvelle Yorck que si les Anglois ne se retirent d'un pays qui appartient à nos alliés et qu'on n'a pu ni entendre leur céder par aucun traité, ils auroient affaire aux François qui ne pourront refuser leurs secours à ceux dont ils en ont reçu dans le besoin, et qui ne les ont assisté qu'à condition qu'ils rendroient le réciproque.

Il paraît d'autant plus nécessaire de faire cette démarche et de la faire au plus tôt, qu'on est bien instruit que les Iroquois sollicitent sous main les Abénaquis par des colliers qu'ils leur envoyent à s'unir avec eux contre nous, et que depuis trois mois les Anglois sont encore venus se poster vers

Pemquit, que les Abénaquis de Pamouské y ont consenti malgré le Père Lauverjat (?) leur missionnaire qui a cru faire beaucoup que d'obtenir que cet établissement se réduiroit à une maison de traite. On peut voir par là que ces deux nations, dont l'inimitié réciproque avoit jusqu'ici fait notre sûreté, commencent à se réunir. D'où il ne peut s'en ensuivre que la perte de la colonie.

1721

MEMOIRE DU ROY AUX SIEURS DE VAUDREUIL ET BEGON.

Versailles, le 8 juin, 1721.

....

Sa Majesté est satisfaite des soins que le Père Raslé, jésuite, continue de se donner pour exciter les Sauvages de sa mission de Narantsouak, et ne point souffrir que les Anglois s'établissent sur leurs terres. Elle a appris avec plaisir que les Anglois aient encore tenté inutilement l'année dernière à former un établissement dans la Rivière de Pentagouët et que les Sauvages soient toujours dans la constante résolution de n'y point consentir, Sa Majesté approuvera qu'on ne laisse pas manquer de munitions les Sauvages de ces trois missions, et qu'on les soutienne en cas qu'ils soient attaqués contre raison par les Anglois..

....

....

....

1721

LETTRE DU CONSEIL DE MARINE A MONSIEUR DE VAUDREUIL.

A Paris, le 14 juin, 1721.

....

Le Conseil a proposé à Monsieur le Régent la demande que vous avez faite de donner les 720 l. dont jouissait le feu Sieur Baron de St Castin, en qualité de Lieutenant surnuméraire, à ses deux frères qui demeurent à Pentagouët en gratification annuelle. Son Altesse Royale a bien voulu leur accorder et elle est employée sur l'état des dépenses de la colonie. Vous leur en donnerez avis et leur ferez sentir que cette grâce doit augmenter leur attachement et leur zèle à entretenir la nation Abénakis dans les intérêts des François.

....
....
....

1721

LETTRE DU GOUVERNEUR SHUTE A MONSIEUR DE VAUDREUIL.

Baston, le 22 septembre, 1721.

Monsieur,

J'ai appris depuis quelque temps que son Altesse Royale le Duc d'Orléans vous avait donné ordre de relâcher les Anglois qui avaient été pris dans la dernière guerre. C'est pour cela que j'ai l'honneur de vous écrire.

Il n'est pas nécessaire de remarquer ici que la loi des nations et que l'étroite alliance des deux couronnes demandent que le reste des prisonniers de ce gouvernement puisse enfin revenir. Je me persuade que Votre Excellence sera ravie de trouver cette occasion de marquer sa justice et son humanité. Je vous dirai en même temps que ce gouvernement a été insulté par les Sauvages de l'Est contre leurs propres conventions et traités solennels. Sous la bannière de France ils entrèrent en ennemis au nombre de 200 dans une ville angloise dont ils traitèrent les habitants d'une manière insolente.

Comme nous ne pouvons souffrir cette insulte au Gouvernement de Sa Majesté auquel les Sauvages se sont soumis eux-mêmes, j'informe Votre Excellence de toute cette affaire, d'autant que ces Sauvages étoient conduits par deux officiers François dont l'un s'appelle Monsieur Belisle de Canada. Je dois regarder cette dernière circonstance comme une infraction du traité de paix et de l'alliance entre les deux couronnes.

C'est pourquoi je souhaite fort que Votre Excellence fasse informer contre cet officier et que vous le traitiez comme il le mérite. Je souhaite aussi que vous fassiez ce que vous pourrez pour rappeler Monsieur Râlé et les autres jésuites de tous le pays qui appartiennent à la Grande Bretagne, ils n'y peuvent résider sans contrevenir au traité de paix dont je viens de parler et aux lois de la Grande Bretagne et de cette province. Et en cas que les Sauvages de l'Est s'adresse à Votre Excellence, j'espère que vous les avertirai de vivre en paix avec le peuple de ce gouvernement, en sorte que les habitants de ces frontières ne soient point troublés et insultés par les Sauvages ; et si de cette rupture on en vient à la guerre avec ces Sauvages, j'en informerai Votre Excellence, et j'attends que dans cette rencontre vous me donnerez des marques de votre amitié, et que vous m'accorderez votre assistance.

Je suis,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

———

1721

RAPPORT DE MESSIEURS DE VAUDREUIL ET BEGON AU MINISTRE.

Québec, le 8 octobre 1721.

Le Père Râlé, missionnaire à Narantsouak, a informé les Sieurs de Vaudreuil et Begon, le printemps dernier, que sur les représentations qu'il avoit faites aux Sauvages de sa mission de ne pas souffrir que les Anglois continuassent de s'établir au bas de leur rivière, ils avoient tué il y a deux ans un grand nombre de bestiaux appartenant aux Anglois et depuis les avoient menacé que s'ils ne se retiraient ils augmenteraient les actes d'hostilité pour les y forcer ; que l'automne dernier il s'est formé deux partis dans ce village dont la moitié a été d'avis de continuer de s'opposer aux établissements des Anglois, et l'autre gagné par eux dans la volonté de souffrir qu'ils s'y établissent. Le sentiment de ces derniers a prévalu ; et quatre ôtages ont été envoyés à Baston.

Il leur a aussi donné avis que les Anglois leur ayant indiqué un pourparler pour engager le reste du village à souffrir leur établissement, il était nécessaire que dans ce pourparler le parti des Sauvages bien intentionné fut le plus nombreux, afin de faire revenir à leur sentiment ceux qui avoient été gagnés par les Anglois, et qu'ils fussent tous ensemble parler avec fermeté à l'Anglois pour l'obliger à se retirer de dessus leurs terres.

Comme il y a à craindre que les Sauvages de ce village parlant seuls à l'Anglois ceux qui avoient tenu bon jusques à présent ne se laissent gagner par les présents, caresses, menaces et mensonges des Anglois pour parvenir à leur fin, il a engagé six des Sauvages de venir ici inviter les Abénakis et les Hurons de Lorette de se trouver au pourparler.

Pour faciliter le succès de cette invitation, le Sieur de Vaudreuil les a mené aux villages de St François et de Becancourt où ils ont expliqué combien l'entreprise des Anglois étoit préjudiciable aux intérêts de la nation. Le Sieur de Vaudreuil leur a aussi fait connaître qu'il étoit important que l'Anglois juge par lui même qu'il se les attiroit tous contre lui.

Ces deux villages convinrent d'envoyer à ce pourparler trois canots de St François et trois de Bécancourt auxquels s'est joint un canot de Hurons de Lorette.

Il a cru aussi devoir engager avec eux le Père La Chasse, Supérieur des Jésuites, qui ayant été pendant 20 ans missionnaire des trois villages Abénaquis de l'Acadie les connaît bien.

Ce Père a été d'abord à Narantsouak, et après avoir réuni les esprits de tous les Sauvages de cette nation, il invita les Sauvages du village de Panaouamské d'où il a fait aussi avertir ceux de Medocteh et de Penondaky.

Il est revenu ensuite à Narantsouak accompagné de plus de 100 Sauvages de Panouamské et des députés des villages de Medocteh et de Pemondaky. Il a fait venir aussi ceux de Pegeouaky qui sont les plus proches des Anglois du côté de Baston.

Ces Sauvages ainsi rassemblés et au nombre de 250 qui représentoient toute la nation Abénaquise et leurs alliés, après avoir tenu Conseil, se sont rendus le 28 juillet dernier, armés devant le Fort Anglois de Menaskous où le pourparler étoit indiqué.

Le Gouverneur de Baston informé du grand nombre de Sauvages qui vouloient lui parler, n'ayant pas osé s'y trouver après s'être fait attendre pendant 50 jours, les Sauvages sommèrent les principaux officiers des cinq forts et environ 50 des habitants anglois les plus considérables de s'y trouver au défaut du Gouverneur, et y étant venus, ils leur dirent qu'ils eussent à se retirer de leurs terres, leur jettèrent les 200 castors par eux promis pour les bestiaux tués et en même temps leur demandèrent où étoient les quatre hommes qu'ils avoient amenés à Baston pour sûreté de ce paiement.

Les Anglois répondirent qu'ils ne pouvoient se retirer des terres sans l'Ordre du Gouverneur qui les y avoit envoyés ; que pour les ôtages ils ne croyoient pas que le Gouverneur les rendit à moins qu'ils n'en envoyassent quatre autres pour gage de leur fidélité à la Couronne d'Angleterre.

Sur quoi les Sauvages se recrièrent protestant que c'étoit une im ture ; qu'ils n'avoient donné ces ôtages que pour sûreté des 200 castors, et qu'ils n'avoient jamais consenti de donner des hommes pour quelques bêtes

qu'ils avoient eu le droit de tuer pour les obliger de se retirer sur leurs terres.

Après de grandes contestations les Sauvages prièrent le Père de la Chasse de lire leurs paroles déclarant aux Anglois qu'ils les avoient mis en écrit pour envoyer au Gouverneur de Baston puisqu'ils ne pouvoient pas lui parler.

Ouaourné et Pehouaret dirent cette parole, le premier en Sauvage et le second en Anglois. Elle fut dite aussi en latin par le père de la Chasse ministre qui l'expliqua en Anglois ; après ça le Sieur Penhalo un des principaux officiers du Fort de Menaskouk et d'autres officiers reçurent cet écrit signé des marques des Abénakis et des Sauvages leurs alliés dont copie est ci jointe ; ils promirent de l'envoyer au Gouverneur de Baston, ce qu'ils ont fait.

Quoique par cet écrit les Sauvages menacent que si on y répond dans trois semaines, ils n'auront point de bonnes pensées, ce gouverneur ny a fait aucune réponse ; il leur a fait dire par un des quatre ôtages, exigeant un autre en sa place, que ce n'étoit pas la parole des Sauvages, et qu'il croyait toujours que c'étoit celle des missionnaires qui ne cherchoient qu'à troubler la paix ; que même quelques Sauvages de Panaouamské s'en étaient dédit depuis ce pourparler.

En effet quatre ou cinq chefs de ce village, craignant que les Anglois ne fussent irrités par la fermeté avec laquelle ils s'étoient expliqués allèrent dans un des forts et dirent qu'ils ne vouloient point se brouiller avec eux.

Cependant ce gouverneur appréhendant les suites de ce pourparler a fait mettre les forts en état et ordonné aux habitants établis sur les terres de ces sauvages de se retirer dans ces forts, et a fait venir à Baston leurs femmes et leurs enfants.

Depuis ce temps là les Sauvages ne vont point librement commercer dans ces forts, se méfiant les uns des autres.

Quoiqu'ils voient avec peine les établissements que les Anglois font, ils ne laissent pas de rester dans l'inaction, se sentant trop faibles pour les attaquer et connoissant la difficulté qu'ils auroient de trouver leurs besoins s'ils se brouilloient avec eux.

Ils demandent depuis plusieurs années que les François se joignent à eux comme ils se sont joints aux François dans les guerres passez, ce qui est expliqué par la parole qu'ils adressent à Sa Majesté.

L'article 15 du traité d'Utrecht porte que les habitants de Canada et autres sujets de la France ne molestront point les cinq nations Iroquoises, et que pareillement les sujets de la Grande-Bretagne se comporteront pacifiquement envers les amis de la France.

Les Anglois contreviennent à cet article à l'égard des Abénakis nos alliés puisque depuis cette paix ils ont fait cinq forts sur les terres de ces Sauvages et y ont envoyé près de 300 familles, ne s'étant établis sur ces terres que depuis la paix.

Ils ont été chassés deux fois. La première il y a environ 40 ans par les Sauvages seuls qui leur firent la guerre sur le refus que les Anglois leur avoient fait de leur fournir de la poudre. Cette guerre dura deux ans pendant lesquels les Sauvages ruinèrent les habitations et les forts au bas de la rivière Kinibeky et ne firent la paix avec les Anglois qu'à condition qu'ils ne s'établiroient plus sur leurs terres.

La seconde pendant la guerre de 1688 que les Sauvages joints aux François commandés par le Sieur d'Héberville ruinèrent le fort de Pemkuit, celui de Naxiganek et toutes les habitations que les Anglois avaient encore faites en temps de paix.

Les suites de cette tolérance seroient que s'ils y étaient bien établis, ils seroient à portée en temps de guerre de venir en trois jours sur les habitations du fleuve St Laurent, ce qu'il est important de prévenir.

En conséquence du traité d'Utrecht les Anglois seraient en droit de soutenir les Iroquois. Il doit en être de même à l'égard des Abénakis que les François ne peuvent se dispenser de tenir contre les Anglois pour les maintenir dans la possession de leurs terres.

Le Sieur de Vaudreuil est persuadé que Sa Majesté lui permettant de joindre des François aux Abénakis, les Anglois seront forcés d'abandonner tous les établissements qu'ils ont sur les terres de ces Sauvages. Si au contraire ces Sauvages restent dans l'inaction, il y a à craindre que par les

ménagements des Anglois ils ne se les attirent entièrement, et qu'en cas de guerre au lieu de compter sur eux ils ne s'unissent aux Anglois contre nous, voyant qus nous les avons abandonnés.

1721

LETTRE DE MONSIEUR VAUDREUIL AU CONSEIL.

A Québec, le 10 Novembre.

Je viens de recevoir par le Sieur de St Castin le Jeune, qui arrive de Pentagouët, une lettre du Père Lauverjat, jésuite missionnaire à Panaouanské, par laquelle ce missionnaire me donne avis que le Sieur de Labadie de St Castin qui est à présent l'âme de cette famille qui a été pris en trahison par les Anglois qui étaient au nombre de cinquante hommes. Lesquels en l'amenant à Baston lui ont fait entendre que ce n'étoit que pour aller parler au Gouverneur qui souhaitait le voir afin de savoir s'il étoit vrai que j'eusse donné ordre au dit Sieur de Labadie de faire la guerre aux Anglois, et pourquoi les Abénakis lui avoient écrit des lettres si peu respectueuses et dans lesquelles ils ne gardoient aucun ménagement, et qu'ensuite ils ont dit qu'ils promettaient de les ramener sans dire quand.

Ce missionnaire me marque aussi que ces Anglois ont rapporté que les quatre ôtages Abénakis qui sont à Baston, ayant voulu se sauver, on les avoient arrêtés et resserrez plus étroitement, et que l'un d'eux ayant déjà gagné le bois avoit été rencontré par des chasseurs qui ayant tiré sur lui à balle l'avoient blessé à la hanche, et il ajoute que les Sauvages connaissant les artifices de l'Anglois cachés sous les belles paroles qu'il leur dit, se défient maintenant de lui.

Il me prie aussi de vouloir travailler à la délivrance du dit Sieur de Labadie qui, quoique jeune, ne laisse pas d'être fort utile au service de Sa Majesté. J'y travaillerai en effet en poussant les Abénakis à faire des pri-

sonniers anglois qui puissent leur servir pour retirer de Baston le dit Sieur de Labadie, si le Gouverneur Anglois ne le renvoye pas, et ceux de leurs gens qui y sont détenus pour ôtages.

J'ai l'honneur d'envoyer la copie d'une lettre que les Sauvages des mines ont écrite au Gouverneur Anglois du Port Royal, par laquelle le Conseil pourra connaître dans quelles dispositions les Sauvages de ces quartiers là sont à l'égard des Anglois, et que du côté des François il se trouve beaucoup de disposition à secouer le joug des Anglois.

VAUDREUIL.

RESUMÉ D'UN MEMOIRE DE MONSIEUR DE VAUDREUIL.

Le Sieur de Vaudreuil est persuadé que si Sa Majesté lui permet de joindre les François aux Abénakis, les Anglois seront forcés d'abandonner tous les établissements qu'ils ont sur les terres de ces Sauvages, il se croit assuré de l'évenement par la longue expérience qu'il a que les Abénakis soutenus par les François ont toujours fait trembler les Anglois qui ont été obligés dans la dernière guerre d'abandonner près de cent lieues de pays.

Si au contraire les Sauvages restent dans l'inaction, ce qu'ils feront s'ils ne sont pas soutenus par les François, il y a tout lieu de craindre que par les ménagements que les Anglois continueront d'avoir pour eux ils ne se les attirent entièrement, et qu'en cas de guerre, au lieu de compter sur eux comme nous avons fait par le passé, ils ne s'unissent aux Anglois contre nous, voyant que nous les avons abandonnés.

1721

LETTRE DE MONSIEUR DE VAUDREUIL AU CONSEIL.

A Québec, le 6 octobre, 1721.

J'ai reçu la lettre que le Conseil m'a fait l'honneur de m'écrire le 20 juin dernier, dans laquelle j'ai trouvé les douze médailles ayant le portrait du Roi, dont quatre grosses et huit petites que le conseil m'a envoyées au lieu des 36 que j'espérais recevoir et qui avoient été destinées pour m'être envoyées l'année dernière afin de les distribuer aux Sauvages Abénakis qui sont les plus affectionnés à la nation ; j'aurai toujours beaucoup d'attention à ne faire ces sortes de grâces qu'avec choix et à ne les donner qu'à ceux qui les ont méritées par leurs services et leur attachement. Mais comme ces douze médailles ne suffiront pas pour en donner à tous les chefs Sauvages à qui j'en ai fait espérer, et qu'il est nécessaire qu'il m'en reste afin d'en pouvoir donner dans les occassion qui se présenteront, je supplie le Conseil de vouloir bien m'envoyer l'année prochaine les ving quatre qui sont restées en France.

VAUDREUIL.

1721

LETTRE DE MONSIEUR DE VAUDREUIL AU GOUVERNEUR SHUTE.

A Québec, le 22 décembre, 1721.

Monsieur,

Il paraît que vous avez été mal informé, lorsque vous m'avez fait l'honneur de m'écrire que Son Altesse Royale Monseigneur le Régent m'a ordonné de renvoyer tous les prisonniers anglois que j'avois ici à la fin de

la dernière guerre, puisque je les ai tous renvoyés dès le temps du feu Roy par un bâtiment anglois commandé par le capitaine Cyprien que le Gouverneur de Baston envoya ici en 1714.

Pour remettre ces prisonniers à ce capitaine, je les fis tous assembler devant lui, et je lui donnai la liberté d'amener tous ceux qui voulurent s'en aller. Il ne peut pas dire le contraire sans déguiser la vérité. Il est vrai qu'il y en eût quelques uns qui ayant embrassé notre religion, aimèrent mieux rester dans ce pays que de s'en retourner à Baston ; mais ils ont agi en cela de leur propre mouvement et sans que personne les ait gênés, et une preuve que je leur ai donné à cet égard une entière liberté, c'est que plusieurs d'entr'eux m'ayant demandé des permissions pour aller voir leurs parents dans les colonies angloises, je n'ai point fait difficulté de les leur accorder, et que tous ceux qui en ont eu n'ont point manqué de revenir en ce pays. Ainsi, Monsieur, vous voyez que j'ai bien rempli mon devoir de ce côté là.

Vous me portez vos plaintes contre les Abénakis que vous dites être entrés en ennemis au nombre de 200 dans une ville angloise, et d'y avoir insulté les habitants. Je sais pourtant de bonne part qu'ils n'ont point fait d'autre mouvement que de se rendre dans un endroit de leurs terres où les Anglois ont construit un fort et fait de nouveaux établissements contre la volonté de la nation Abénaquise et où vous leur avez donné rendez-vous pour avoir l'été dernier un pourparler avec eux.

Plusieurs chefs de cette nation sont venus ici cet automne m'informer de ce qui s'est passé à ce rendez-vous, et ils m'ont dit qu'à cette occasion on avait assemblé des hommes de tous les villages Abénakis afin de s'y trouver assez forts pour être en état de résister à l'Anglois s'il vouloit les contraindre de souscrire à des propositions préjudiciables aux intérêts de leur nation.

Qu'ils ont pris cette précaution pour ne pas tomber dans les mêmes inconvénients où sont tombés quelques uns de leur nation en pareille occasion où les Anglois se trouvaient plus forts qu'eux, et, les faisant entourer de soldats armés avec menace de les arrêter, les ont contraints de souscrire à tout ce qu'on a voulu exiger d'eux, ce qui n'a été d'aucun avantage pour les Anglois, puisque la nation a tout désavoué ; et afin qu'en allant à ce

rendez-vous qui leur avait été indiqué de votre part où vous ne vous êtes pas trouvé, ce qui fait qu'ils se plaignent que vous leur avez manqué de parole.

Ils avaient principalement eu en vue de vous faire connaître qu'il falloit que les Anglois se retirassent de dessus leurs terres, et qu'ils ne souffriraient point qu'ils s'en emparassent, puisqu'ils n'ont aucun titre qui puisse leur donner droit de se mettre en possession d'un pays qui a été de tous les temps celui de leurs pères et dont aucune nation ne peut disposer sans le consentement général de tous les villages Abénakis.

Ils m'ont dit aussi qu'ils se sont expliqués hautement là dessus en présence des Anglois qui se sont trouvés à ce pourparler, et que comme vous n'y étiez pas, ils ont été bien aise de vous faire savoir leurs sentiments par une lettre qu'ils vous ont adressé.

Ils ne m'ont point dit qu'ils y aient fait aucune insulte ; ainsi je vois que celle que vous prétendez qu'ils ont faite à votre gouvernement, ne consiste que dans la fermeté qu'ils ont fait connoître à vouloir se maintenir dans l'indépendance.

Il me parait que cette nation veut avoir raison des ôtages que vous lui retenez et des usurpations que les Anglois font sur leurs terres. Ils ne cessent point depuis trois ans de me faire des plaintes des entreprises que l'on fait sur eux, et protestent d'en avoir fait aucun traité par lequel ils se soient soumis à la domination angloise. Ils désavouent tous ceux que des particuliers de la nation peuvent avoir fait avec vous, puisqu'ils n'avoient aucun pouvoir pour cela.

Les particuliers déclarent que ce qu'ils ont fait leur a été extorqué par surprise et par violence. J'ai pourtant jusqu'à présent arrêté les effets de leur ressentiment ; mais je ne puis vous assurer de le faire à l'avenir, Ainsi, Monsieur, c'est à vous à prendre les mesures que vous jugerez les plus convenables pour adoucir cette nation, car si vous commencez la guerre contre elle ainsi que vous l'en menacez, je ne sais comment vous vous en tirerez.

Vous savez sans doute ce que le peuple de votre gouvernement a souffert dans la dernière guerre ; soyez donc bien persuadé que celle que vous

commencerez ne vous sera pas plus avantageuse. Vous voyez bien que c'est leur bien que vous voulez avoir et que quand même quelques particuliers auraient fait les traités que vous me marquez, n'étant pas maîtres de donner des terres qui appartiennent à la nation, ces traités sont nuls dès que le corps de la nation les désavoue.

Au reste, Monsieur, vous devez savoir que de tout temps les Abénakis sont sous la protection de la France, et qu'ainsi je serois fort blâmé du Roy mon maître si je laissois molester et détruire cette nation à qui Sa Majesté a donné tous les ans des marques de sa bienveillance.

Vous ne devez pas être surpris que les Abénakis aient paru avec un pavillon françois au pourparler de l'été dernier, puisque cette nation en a toujours eu un depuis qu'elle nous est alliée.

Je sais, Monsieur, que vous avez ordre de ne rien entreprendre sur ce qui appartient à la France ou aux Sauvages nos alliés. J'en ai un semblable à votre égard et à celui de vos alliés ; ainsi je vous prie de vouloir bien vous y conformer, sans quoi je serai obligé de soutenir les Abénakis, et d'informer le Roy mon maître des molestations que vous leur faites afin que Sa Majesté en puisse demander justice au Roy votre maître.

A l'égard du Sieur de Bellisle que vous me marquez avoir accompagné les Sauvages au pourparler, il n'est point officier ; c'est un particulier qui s'étant retiré du Port Royal que les Anglois ont pris, s'est établi à Pentagouët, et comme il habite avec les Sauvages de Pennaouanské, je m'imagine qu'il aura eu la curiosité d'aller à ce pourparler avec les gens de ce village. Je ne trouve pas qu'il y ait en cela aucune infraction au traité de paix, ni qu'il puisse être répréhensible d'avoir accompagné ces Sauvages.

Pour le Père Raslé et les autres missionnaires que vous souhaitez que je rappelle, trouvez bon, Monsieur, que je vous dise que je ne sache pas qu'il y en ait aucun dans les terres de la domination de la Grande-Bretagne, et comme les Abénakis, parmi lesquels sont les missionnaires qui vous portent ombrage, n'ont jamais que des prêtres catholiques Romains pour les instruire depuis qu'ils ont été éclairés des lumières de l'évangile, ils auront lieu de se plaindre de moi avec justice, et je croirais que Dieu me demanderait compte de leurs âmes et que le Roy me blâmerait fort si je privois ces Sauvages malgré eux des secours spirituels qu'ils reçoivent de leur

pasteur, et dont ils ont besoin pour se conserver dans la Religion dans laquelle ils ont été élevés.

Voilà, Monsieur, tout ce que je puis répondre à vos plaintes, mais j'en ai une bien plus juste à vous faire au sujet de l'enlèvement du Sieur de St Castin fait à Pentagouët par cinquante Anglois.

Je ne sais pas ce que vous pensez de cette action, pour moi, je la regarde comme une infraction téméraire et violente faite au traité de paix et d'union qui est entre les Roys nos maîtres.

Le Sieur de St Castin est François, homme de condition, et officier à la solde de Sa Majesté très chrétienne, quoiqu'il soit né d'une Abénaquise que son père avoit épousée et qu'il fasse sa demeure parmi les Abénaquis de Pannaouamské.

J'ai de la peine, Monsieur, à croire que l'enlèvement de ce gentilhomme a été fait par votre ordre, ne pouvant pas m'imaginer qu'une personne de votre rang puisse être capable de faire faire de pareilles violences.

Ainsi je me flatte que s'il a été mené à Baston, vous l'aurez renvoyé d'abord à Pentagouët, ou au moins, si vous l'avez retenu, que vous ne manquerez pas de le faire ramener dès que vous aurez reçu cette lettre.

Je compte là-dessus ; mais s'il arrive que vous n'ayez point égard à la demande que je vous fait, vous pouvez compter aussi que je vous rendrai responsable auprès de mon Roy des suites d'un pareil attentat, et que je prendrai des mesures pour ravoir ce gentilhomme dès que le temps auquel jespère recevoir votre réponse sera passé.

1721

LETTRE DU CONSEIL A MONSIEUR LE CARDINAL DUBOIS.

A Paris, le 28 décembre, 1721.

Le Conseil de Marine, M., a rendu compte à Monsieur le Régent de l'avis que Messieurs de Vaudreuil et Begon, Gouverneur Général et Inten-

dant de la Nouvelle France, ont donné que les Anglois s'établissaient dans les terres des Sauvages Abenakis, malgré eux et par la force ; ces Sauvages sont alliés de la France, et une partie de la nation est domiciliée parmi nous en Canada ; les limites n'étant pas réglées les Anglois ne peuvent aux termes du traité d'Utrecht s'établir chez les nations qui nous sont alliées. S. A. R. a souhaité que le Conseil envoyât à Votre Excellence le mémoire ci joint pour écrire en Anglererre à ce sujet, en expliquant que le Roy ne pourroit refuser protection à ces Sauvages, si les Anglois ne retirent les établissements qu'ils ont faits induement sur leurs terres et malgré eux.

Le Conseil observera à Votre Excellence qu'il est d'une grande conséquence pour la colonie du Canada que ces établissements ne subsistent point, parce que les Anglois seroient par ce moyen en temps de guerre à portée de venir en trois jours tomber sur les habitations du sud du fleuve Saint-Laurent, et il faudrait avoir réponse positive des Anglois à ce sujet avant le mois de mars, parce que ce sera dans ce temps qu'il faudra envoyer les ordres en Canada.

1721

MEMOIRE SUR L'ENTREPRISE QUE LES ANGLOIS DE BASTON FONT SUR LES TERRES DES ABENAKIS, SAUVAGES ALLIÉS DES FRANÇOIS.

Messieurs de Vaudreuil et Begon marquent que les Abénakis établis à Nouramsauak, fâchés de ce que les Anglois s'établissent sur leur terres au bas de leurs rivières, ils leur avaient tué, il y a plus de deux ans, grand nombre de bestiaux et les avaient menacés d'augmenter leurs hostilités s'ils ne se retiroient.

Les Anglois menacèrent fort ces Sauvages, et distribuant en même temps des présents dans ce village d'Abénakis, les firent convenir de leurs payer deux cents castors pour les bestiaux tués, et les obligèrent de leur remettre des ôtages. Par le moyen de ces présents, ils ont formé un parti qui veut

bien souffrir leurs établissements, l'autre s'y est toujours opposé, et comme les Anglois ont jugé qu'ils ne seraient point tranquilles qu'ils ne les eussent réunis en leur faveur, ils ont indiqué un pourparler à ces Sauvages.

Comme il s'agissoit d'une chose qui regardait la nation Abénakise en général, il a été envoyé deux députés pour inviter deux villages d'Abénakis qui se sont établis en Canada et les Hurons qui sont alliés de ces Sauvages, de se trouver à ce pourparler.

Ils y ont envoyé des députés et parties des Sauvages Abénakis des villages de Ranaoumské, de Medoctek et Pesmaucoady à Naransouak, dont ils ne sont pas éloignés il s'y en est trouvé cette année 250 Sauvages qui ont représenté la nation Abénakise et leurs alliés.

Après avoir tenu Conseil ils se rendirent, le 28 juillet dernier, devant le fort anglois de Menaskouke au bas de la rivière de Noransouac où ce pourparler étoit indiqué.

Le Gouverneur de Baston n'ayant pas voulu s'y trouver après s'être fait attendre 50 jours, les Sauvages sommèrent les principaux officiers des forts et environ 50 des blancs des plus considérables de s'y trouver, ce qu'ayant fait, ils leurs dirent de se retirer dans leurs terres, leur jettèrent les 200 castors promis pour les bestiaux tués, et en même temps demandèrent où étaient les hommes qu'ils avaient amenés à Baston pour sûreté de ce paiement.

Les Anglois répondirent qu'ils ne pouvaient se retirer de dessus leurs terres sans ordre de leurs gouverneurs de Baston qui les avaient envoyés.

Qu'à l'égard des ôtages, ils ne croyaient pas que le Gouverneur les rendit à moins qu'ils n'en envoyassent d'autres, puisqu'ils seraient obligés de les perpétuer pour gage de leur fidélité. A quoi les Sauvages se recrièrent que c'était une imposture, qu'ils n'étaient nullement engagés à cela, et après de grandes contestations et menaces de ces Sauvages, ils prièrent le Père La Chasse de lire leur parole contenue dans un écrit déclarant aux Anglois que c'était leur véritable parole et non celle des missionnaires comme ils avaient coutume de dire. Louavourné et Pekouaret, Sauvages Abénakis, dirent cette parole, l'un en sauvage et l'autre en anglois. Le Père La Chasse la dit en latin, après que le Sr Pinkalo, un des principaux

officiers du fort de Menaskouek, et les autres officiers reçurent cet écrit signé des marques des villages des Abénakis et de leurs alliés, et l'envoyèrent au gouverneur de Baston.

Les Abénakis redemandent par cet écrit les terres et les ôtages que les Anglois les ont forcé de leur donner, et les menaçant que s'ils ne répondent dans 3 jours, ils n'auront pas de bonnes pensées. Le Gouverneur ne leur a fait aucune réponse et leur a fait dire par un de ces quatre ôtages qu'il a renvoyé, en exigeant qu'on le remplaçât par un autre, que ce n'était point la parole des Sauvages, mais bien des missionnaires du parti qu'il avait gagné, si bien que ceux du parti contraire n'ont osé rien entreprendre. Cependant le Gouverneur de Baston a fait mettre les forts en état, et augmenté les garnisons et fait retirer les habitants dans les forts, ce qui fait croire qu'il veut s'y maintenir par la force des armes. Ils leur disent qu'en 1688 les François leur donnèrent secours comme à leurs alliés, pour ruiner les forts et les habitations que les Anglois avaient fait sur leurs terres et qu'ils y réussirent ; que depuis ce temps ils ont toujours secouru les François dans les guerres qu'ils ont eues, et qu'ils demandent aujourd'hui la même chose pour obliger les Anglois d'abandonner les forts et de retirer plus de 300 familles qu'ils ont envoyées sur leurs terres. Mrs de Vaudreuil et Begon, Gouverneur et Intendant de la Nouvelle France demandent des ordres sur ce sujet et ajoutent que la conduite des Anglois est une infraction à l'article 15 du traité d'Utrecht...

....

1722

LETTRE DU GOUVERNEUR SHUTE A MONSIEUR LE MARQUIS DE VAUDREUIL.

Baston, mars 14, 1722.

Monsieur,

J'ai eu l'honneur de vous écrire, le mois de septembre dernier, par Albany ; mais comme je crains que par quelque accident la lettre ne vous

ait point été rendue, je vous envoie copie. Vous y pouvez remarquer combien j'étais assuré de votre équité au sujet des Sauvages de Norridgerroch ; mais je suis très mortifié de m'apercevoir que je m'étais trompé ; vous m'en avez convaincu par des lettres de votre propre main, et vous m'assurez que j'aurais grand tort d'attendre de vous aucun service à ce sujet ; car les hostilités et toute la violence que les sauvages d'Arouxk ont fait vers l'été passé étaient non seulement avec votre approbation, mais même c'est vous qui les avez poussés à les faire dès le commencement et qui les en avez approuvé après qu'ils les ont eu faites.

C'est vous qui les y avez engagé et qui les avez secouru d'officiers et de munitions de guerre. Quand tout a été fait vous les avez loués et récompensés avec avantage, et comme ils étaient embarrassés sur ce qu'ils répondraient aux Anglois vous leur avez fait la langue et leur avez donné toutes les instructions pour se bien conduire en cette affaire.

Il faut avouer, Monsieur, que je n'aurais jamais cru cela d'un homme de distinction, d'un chrétien et d'un gouverneur d'une colonie françoise et qui de plus est obligé de vivre en paix et bonne union avec les gouverneurs Anglois. Mais que dis-je ; j'ai vos lettres et vos instructions, et j'en ai les originaux. Vous le pouvez voir par quelques articles que j'insère ici.

J'envoierai ces originaux au Roy mon maître. Vous avancez que vous avez des ordres pour faire ce que vous faites. Sa Majesté aura bientôt découvert la vérité de cette couleur et combien votre conduite en cette affaire a été contraire à l'esprit du traité d'Utrecht et surtout contre les 12ᵉ et 18ᵉ articles.

Est ce ainsi que nous suivons l'exemple de nos maîtres qui vivent dans une union et une amitié si étroite ? Si j'avois voulu faire soulever les Sauvages à Bécancourt ou de quelqu'autre endroit dans l'étendue de votre gouvernement, si je les avais engagé à insulter et à faire de semblables traits d'hostilité aux peuples de Canada, n'auriez vous pas eu grande raison de vous en plaindre ? Je crois qu'il n'est pas nécessaire d'entrer davantage en argument sur ce sujet, mais je pourrais facilement vous faire voir combien vous avez tort de vous embarrasser des Sauvages qui sont établis sur une des principales rivières de la Nouvelle Angleterre qui vivent dans les bois voisins de nos villes et de nos garnisons, et qui jusques à présent ont cons-

tamment trafiqué et resté avec eux, il faut qu'ils passent par les habitations angloises à toutes les fois qu'ils vont à la mer pour faire leur pêche, par conséquent les endroits de leurs établissements sont dans les territoires anglois, de même que la Grande Bretagne a de droit la Nouvelle Ecosse appelée ci devant l'Acadie avec toutes ses dépendances, mais entr'autres choses et sur quoi j'insiste le plus, c'est que ces Sauvages de même que ceux de Penobscott se sont depuis un grand nombre d'années mis volontiers et avec plaisir par plusieurs traités solennels sous la protection de la Vieille et de la Nouvelle Angleterre, et dans ces occasions ont reçu de Sa Majesté plusieurs marques d'estime et d'amitié.

Vous pouvez être assuré que Sa Majesté ne cédera jamais les droits qu'Elle a sur ces Sauvages et qu'au contraire Elle les soutiendra jusques à la fin. Comme j'ai l'honneur d'être son gouverneur je tâcherai de m'acquitter de mon devoir en les défendant, et je prendrai de si justes mesures que les bons sujets de Sa Majesté ne seront plus exposés à de semblables insultes.

Je ne doute point que le Père Rallé qui a été le principal moteur de cette affaire ne vous ait donné avis de sa petite échappée. Il fera bien de s'en servir, et de s'en retourner dans son pays ou en Canada sans abuser davantage de son caractère et de sa profession.

Je serai bien aise si sur cette remontrance votre conduite à venir au sujet de ce gouvernement et des Sauvages qui en dépendent, est telle que je puisse avoir l'occasion de dire que je suis entièrement, Monsieur, votre très humble serviteur.

Comme j'ai remarqué par votre lettre que vous avez reçu la mienne du mois de 7me dernier, je ne vous en envoye pas copie, comme je me l'étois proposé.

———

1722

BREVET DE NATURALITÉ POUR MARIE WILLIS ANGLOISE.

A Paris, le 27 janvier 1722.

Aujourd'hui le Roi étant en Conseil, le Sieur Pierre Derizy, marchand, à Québec, ayant fait représenter à Sa Majesté qu'il a épousé en l'année 1704 Marie Willis, native de la ville Esteval en la Nouvelle Angleterre où elle fut prise à l'âge de huit ans par les Sauvages Abénakis et conduite à Québec où elle a été élevée dans la Religion Catholique Apostolique et Romaine dont elle fait profession, et qu'étant établie en la dite ville de Québec avec sa famille, la dite Willis qui est attachée à lui par les liens de mariage n'a point autre dessein que de finir ses jours dans la Nouvelle France ou en d'autres lieux du Royaume où les affaires du dit Derizy, son mari, l'appelleront, s'il plaisait à Sa Majesté la faire jouir des mêmes avantages que ses autres sujets, Sa Majesté, de l'avis de Monseigneur le Duc d'Orléans, Régent, voulant traiter favorablement la dite Willis, la reconnaisse, tient, repute et admet au nombre de ses vrais sujets et regnicoles, veut que comme telle elle puisse suivant son loisible de demeurer dans la Nouvelle France et autres lieux du Royaume, pays, terres et seigneuries de l'obéissance de Sa Majesté, et qu'elle désirera qu'elle jouisse des privilèges, franchises et libertés dont jouissent ses vrais et originaux sujets.

Mande Sa Majesté aux gens tenant le Conseil Supérieur de Québec et à tous autres ses officiers et justiciers qu'il appartiendra, qu'après qu'il leur sera apparu que la dite Willis fait profession de la Religion Catholique Apostolique et Romaine, ils aient à enregistrer le présent brevet et de continuer l'en faire jouir et user ensemble ses héritiers ou ayant cause pleinement, paisiblement et perpétuellement, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchements à ce contraire.

1722

LETTRE DU GOUVERNEUR SHUTE A MONSIEUR LE MARQUIS DE VAUDREUIL.

Baston, 3 avril 1722.

Monsieur,

Depuis ma lettre écrite du 14 mars dernier, j'ai reçu celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Québec, le 22 décembre dernier. Elle contient plusieurs articles auxquels je tâcherai de faire une réponse positive.

Premièrement à l'égard de l'ordre du Régent de France pour la liberté des prisonniers anglois, je vous envoie ci-joint une fidèle traduction de l'original. Vous pourrez remarquer si je me suis trompé sur ce sujet, et quoique vous voulez bien dire que les prisonniers étaient libres et qu'ils pouvaient s'en retourner, je sais cependant bien que l'on se servait de tant d'art et de dehors pour les en dissuader qu'on peut dire réellement qu'ils ne pouvaient pas se servir de la liberté qu'ils avaient.

Dans une autre lettre je vous ai fait un assez long détail de l'insulte que les Sauvages ont faite à.................. ; mais sur quelques passages de votre lettre je crois qu'il est à propos d'ajouter quelque chose à celle-ci. Vous dites qu'Arousek qui est l'endroit où les Sauvages sont venus comme en guerre est une terre qui appartient aux Sauvages mêmes. Je suis persuadé que si vous connoissiez cette partie de la province vous n'auriez pas pareils sentiments.

Arousik est une petite isle proche l'embouchure d'une de nos principales rivières acquise à bon droit des gens qui l'habitent et cela depuis près de 70 ans, et où il y a un village anglois depuis 50 ans. De plus ceux qui l'ont acquise ont eu de la couronne d'Angleterre des lettres patentes qui confirment cette acquisition ; depuis mon arrivée en ce Gouvernement les habitants de ce lieu ont député un Bourgeois pour les représenter dans l'assemblée générale de cette province, et cependant vous appelez ce village une terre qui appartient aux Sauvages.

Je crois facilement que les Sauvages sont capables de nier ce qu'ils ont fait, quelque public et juste qu'il soit ; mais en même temps cela ne peut rien ôter des titres qu'ont semblables terres. Et je ne suis pas de votre opinion pour croire qu'un traité n'a point de lieu si par la suite la nation le désavoue. Je suis sûr qu'il en est tout autrement selon les droits des gens et suivant l'usage de tous les gouvernements du monde civilisé.

Tous les traités, stipulations et transactions faits et conclus par des plénipotentiaires ou députés de la nation.

Les gouvernements qui les envoient sont obligés de les tenir et observer ; or ceci est manifeste et de tout temps.

Lorsque ce gouvernement a reçu les soumissions de ces Sauvages et qu'il a traité avec leurs députés quelques uns de leurs chefs étaient présents et faisaient voir le pouvoir qu'ils avoient de familles, c'est bien mauvois et bien injuste à eux après cela de vouloir faire croire qu'on les a forcés à faire ces traités ou soumissions.

Ils vous ont aussi mal informé lorsqu'ils vous ont dit que je leur avais promis de les aller voir l'année dernière. Au contraire je leur fis dire par un exprès que quelques uns des principaux de ce gouvernement iraient à Arowsick pour les voir et leur parler d'affaires, ce qu'ils firent ; mais n'y trouvant aucun sauvage, ils s'en revinrent.

A l'égard de leur insolente lettre, je ne vous en dirai rien ici, vous en ayant fait un assez ample détail dans ma dernière.

Je vous suis fort obligé du salutaire avis que vous me donnez d'une guerre avec ces Sauvages. J'en sais tous les hazards, les malheurs et les dépenses. Je vous assure, Monsieur, que je n'ai aucune envie d'avoir guerre avec eux, à moins qu'ils n'y forcent le Gouvernement. Tout ce que je désire à présent et ce à quoi je suis bien résolu est de soutenir et défendre tous les habitants de ce gouvernement dans leurs droits et possession contre les injures et les insultes des Sauvages. J'espère qu'avec l'assistance et la bénédiction de Dieu j'y réussirai. J'ai les ordres du Grand Roy mon maître positives pour soutenir toutes les Garnisons et tous les établissements Anglois dans cette partie de la Province.

Vous dites que les Abénakis sont sous la protection du Roy de France Si ce sont ceux de Norridgerroch c'est la première fois que j'en ai ouï dire que les François aient prétendu à une telle chose.

Je puis encore moins concevoir sur quoi ils seraient fondés. S'ils aiment mieux l'alliance et la protection des François, volontiers, qu'ils aillent s'établir en Canada. Je suis bien sûr que le lieu de leur résidence à présent, c'est à dire Norridgeroch, dépend de la Grande-Bretagne ; et suivant ceci ils ont continué de se mettre sous la protection de Sa Majesté par des traités solennels dans ce gouvernement, et ils reçoivent des marques de Sa bonté Royale. Vous pouvez être assuré que je ne m'embarrasserai jamais des Sauvages de Canada ou d'autre Gouvernement François. J'espère que vous en ferez de même avec moi.

Vous parlez de Monsieur Bellisle qui semble ne s'être point trouvé avec les Sauvages, mais vous gardez un grand silence au sujet de Monsieur de Croisel officier François et sous vos ordres qui étoient cependant à la tête des Sauvages à Arowsick.

Cela même selon votre lettre n'était point conforme au traité de paix et à l'union qui est entre les deux couronnes.

A l'égard de Monsieur de St Castin, avant même de recevoir votre lettre, j'avois, du consentement de l'assemblée générale de cette province, ordonné qu'on le laissât retourner chez lui ; mais cela après une humble soumission et sur la parole qu'il donna qu'il en agirait mieux par la suite avec ce gouvernement pour lui personnellement et les Sauvages de Penosbcott ; vous pensez que de l'avoir envoyé chercher est une faute dont on ne peut se justifier. Il pensait lui-même le contraire et a reconnu par un écrit de sa main qu'en venant à Arowsick avec les Sauvages, il a donné à ce gouvernement une juste occasion de le faire venir pour en rendre compte.

Pour le Père Rallé, missionnaire chez les Sauvages, je serais bien aise si par ses sermons il les avait rendus meilleurs qu'ils ne l'étaient auparavant qu'il y fût ; mais tout ce que j'ai à lui dire et à vous dire aussi de lui, Monsieur, c'est que Norridgeroch, qui est sa mission, est dépendante des territoires du Roy George, et que suivant un arrêt du parlement de la

Grande Bretagne et les lois de cette province, il est défendu à tous Jésuites ou prêtres Catholiques Romains de prêcher ou même de demeurer dans aucun endroit du Royaume.

J'ai répondu, je crois, de point en point à tout ce que vous avez eu la bonté de me marquer. J'aurais été plus satisfait si notre commerce de lettres avoit été sur un plus agréable sujet. Je serais bien aisé tant que je serai dans ce gouvernement ici de vivre en paix avec nos sauvages de l'Est et je n'oublierai rien pour cet effet.

Je vous prie en même temps de vous servir de tout votre crédit que je crois fort grand pour en faire de même. C'est de quoi vous m'avez assuré plusieurs fois dans vos lettres.

1722

MEMOIRE DU ROY AUX SIEURS DE ST OVIDE ET DE MESY.

A Paris le 12 mai, 1722.

....

Sa Majesté a veu avec plaisir l'état des bâtiments qui ont été l'année dernière dans la colonie et le produit de la pêche qui a été faite montant à 2,792,000 l.

Elle a approuvé qu'ils aient permis le commerce aux bateaux anglois chargés des bestiaux et des planches, attendu le besoin qu'ils en avaient à Louisbourg, mais Elle ne l'approuverait pas sans une nécessité pressante et indispensable, et Elle leur recommande d'avoir attention de mettre la colonie en état de n'avoir besoin du secours des étrangers, et d'exciter les habitants à élever et à nourrir des bestiaux et des volailles

Le Sieur D'hiribery est toujours en Angleterre qui sollicite la restitution du pillage fait à Canceau en 1718.

Sa Majesté y fait aussi agir sur ce sujet, mais comme le Don en fut fait avant la réclamation et que le produit fut partagé entre le Capitaine Smart et son équipage, cela rend la restitution extrêmement difficile.

....

....

....

1722

Ordonnance pour faire servir cinquante Suisses détachez du régiment de Kavrer à l'Isle Royale, et y tenir garnison.

Mai, 12, 1722.

1722

LETTRE DE MONSIEUR DE VAUDREUIL AU GOUVERNEUR SHUTE.

A Québec, le 7 juin 1722.

Monsieur,

J'ai reçu les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 14 mars et 3 avril derniers, avec les copies de celles que j'ai écrites le 15 juin et 25 septembre derniers au Père Raslé à Narantsouac, et d'une autre lettre écrite à ce même Père par Monsieur Begon, Intendant en ce pays, le 14 du même mois de juin. Vous me marquez en m'envoyant ces copies que vous en avez les originaux et que vous les envoyerez au Roi votre maître. Je souhaite fort que vous n'ayez pas manqué de les lui adresser, et que

vous y ayez joint la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire le 22 décembre dernier.

Vous ne vous expliquez pas, Monsieur, sur la voie par laquelle vous avez eu les lettres dont vous m'avez envoyé les copies, parce que vous reconnaissez sans doute que celle qui a servi à vous les faire avoir est tout à fait odieuse. Car je sais qu'elles ont été prises dans la chambre du Père Raslé qui a été pillée par le détachement des troupes que vous avez envoyé l'hiver dernier à Narantsouac avec ordre d'enlever ce missionnaire et de l'emmener à Baston.

Voilà ce qu'on appelle un acte d'hostilité.

L'enlèvement du Sieur de St Castin emmené à Baston où il a été retenu prisonnier pendant 7 mois en est certainement un autre très réel, au lieu que les hostilités que vous prétendez avoir été faites par les Sauvages à Arowsick ne sont qu'imaginaires, puisqu'ils n'y ont fait autre chose que de s'y trouver assez fort pour s'y garantir des surprises des Anglois et d'y avoir parlé avec beaucoup de fermeté, tant pour ravoir les gens de leur nation que vous retenez prisonniers que pour vous faire connaître qu'ils sont tous résolus de conserver leurs terres et ne pas souffrir qu'on s'en empare injustement.

Cependant vous avez prétendu suivant votre lettre du 14 mars me faire un crime de cette fermeté des Sauvages, parce que vous avez cru d'abord que je ne voulais pas qu'il parût que je prenais intérêt à ce qui les regarde.

Mais je suis persuadé que vous avez changé de sentiment lorsque vous avez vu dans ma lettre du 22 décembre que je ne vous cachais pas l'obligation où je suis de les soutenir, lorsqu'on les attaquera mal à propos, or, il est certain que les Anglois ont attaqué les Abénakis mal à propos.

1° Par les établissements qu'ils ont faits malgré eux dans leur rivière au dessus des bornes qu'ils leur ont marquées en leur prêtant (c'est le terme dont les Sauvages se servent) les terres du bas de la rivière ;

2° Par la détention des gens de leur nation qui sont encore prisonniers à Baston, quoiqu'ils aient satisfait au dommage qui avoit servi de prétexte aux Anglois pour les forcer à rester en ôtage ;

3° Par l'enlèvement et l'emprisonnement du Sieur de St Castin, et enfin par le détachement d'officiers et de soldats que vous avez envoyés l'hiver dernier à Narantsouak pour enlever leur missionnaire. Lequel étant François résidant dans ce village par ordre du Roy mon maître et muni d'une patente qui le met sous la protection et sauvegarde de Sa Majesté doit par conséquent être à l'abri d'une pareille insulte.

Ainsi, Monsieur, vous ne devez pas trouver étrange que j'assiste les Sauvages des munitions dont ils peuvent avoir besoin. Je leur en ai donné en effet pour les mettre en état d'empêcher qu'on ne continuât de les molester comme les Anglois l'ont fait jusques à présent contre l'article 15 du traité d'Utrecht dont vous citez les articles douze et dix-huit, desquels le dernier ne vous est nullement avantageux, et l'autre ne décide rien par rapport aux Abénakis qui ne sont point compris dans la cession marquée dans cet article. Mais je n'ai jamais poussé ces Sauvages à commencer les hostilités contre les Anglois. Car ce n'est pas avoir poussé à en faire que d'avoir conseillé l'année passée ceux de St François et de Bécancourt d'envoyer quelques uns de leurs chefs que leurs frères leur demandoient pour se trouver avec eux à Arowsick, et les assister dans les affaires qu'ils avaient à traiter avec les Anglois.

Je ne les y ai point poussés non plus lorsque m'assurant qu'ils ne se sont jamais soumis à la domination angloise et qu'ils veulent absolument conserver leur religion et leurs terres, je leur ai conseillé de s'unir tous dans ce même sentiment et de le déclarer avec fermeté aux Anglois, parceque j'étais persuadé que dès que les Sauvages vous auraient fait connoître leur résolution non seulement les Anglois se désisteraient de continuer leurs établissements, mais abandonneraient aussi tous ceux qu'ils ont déjà faits malgré les Abénakis.

Vous pouvez voir par tout ce détail que ma conduite dans ces affaires bien loin d'être blâmable est au contraire fort louable puisque je n'ai cherché en cela qu'à suspendre les effets de la disposition où ils sont de vous faire la guerre, et à vous donner le temps de faire vos réflexions sur les suites fâcheuses qu'elle aura si elle commence.

Au reste, je n'ai pas dû en user autrement avec des Sauvages qui nous sont alliés depuis plus de 100 ans, et j'ai rendu compte à la cour dès l'au-

tomne dernier de tout ce que j'ai fait à cet égard sans craindre d'en être blâmé, parce que je n'ai rien fait par rapport aux Sauvages qu'en conformité des ordres que j'ai.

Je ne répondrai point à tous les arguments par lesquels vous vous efforcez de prouver que les terres Abénaquises sont du Domaine de la Grande Bretagne, parce que tout ce que nous pourrions écrire sur cela de part et d'autre ne décideroit rien, et qu'il est plus à propos d'attendre que les Rois nos maîtres se soient expliqués là dessus ; mais je vous prie, Monsieur, en attendant cette décision de ne pas souffrir que le Père Raslé soit insulté dans sa mission de Norantsouak qui doit être regardée comme un lieu neutre et indépendant de l'une ou de l'autre couronne, aussi bien que de tous les autres villages Abénaquis qui sont voisins de la mer, jusqu'à ce qu'on ait réglé les limites des terres qui pourront être réputées appartenir à la couronne de France ou à celle d'Angleterre.

Car si on s'avisait de faire une nouvelle tentative pour enlever ce missionnaire, je vous assure que je ne pourrais pas me dispenser d'user de représailles, les lois de votre province ni celles du Parlement de là Grande Bretagne qui défendent aux jésuites ou autres prêtres catholiques romains de prêcher et même de demeurer en aucun endroit du royaume ne pouvant pas avoir leurs effets à l'égard du Père Raslé qui réside parmi ces Sauvages qui sont libres et qui ne dépendent ni de la couronne d'Angleterre ni de celle de France.

Quand j'ai dit que les Abénakis sont de tout temps sous la protection du Roi de France, c'est-à-dire depuis qu'ils ont connu les François, je n'ai rien avancé à cet égard qui ne soit très certain et dont tout le monde ne convienne ; et quand je parle des Abénakis je prétend parler de toute la nation Abénakise qui comprend non-seulement ceux de cette nation qui sont établis en Canada sur les terres que je leur ai accordées, mais encore ceux qui sont à Pannaouamské, à Narantsouak et en d'autres lieux de leurs propres terres du côté de la mer.

Je ne m'étonne pas, Monsieur, que vous disiez que c'est la première fois que vous avez ouï dire que les François eussent une pareille prétention ; comme il n'y a que peu d'années que vous êtes à Baston, vous avez pu l'ignorer et avoir été mal informé par votre Conseil s'il vous a dit le contraire.

Cependant cette vérité n'en est pas moins constante, et il n'est personne qui ne sache que l'alliance des François avec les Abénakis n'a jamais été interrompue, au lieu que la liaison qu'ils ont pu avoir avec les Anglois l'a été par deux longues guerres dans chacune desquelles ils ont été contraints d'abandonner tous les lieux où ces Sauvages leur avaient permis de s'établir le long de la côte qui repond à leurs habitations dans les cours.

Vous exagérez, Monsieur, sur le fait de Monsieur de Croisil, quand vous me marquez qu'il était à la tête des Sauvages à Arowsick. Il sembleroit à vous entendre que ces Sauvages allaient en guerre contre vous et que cet officier étoit à leur tête pour les conduire.

Vous savez cependant le contraire. Je ne sais pas quel rang il avait parmi eux à Arowsick, mais je sais bien que je ne lui en avais donné aucun, et je puis vous assurer que je ne lui ai permis d'accompagner les députés de Becancourt qui est le lieu de sa demeure, et ceux de St François, que sur les fortes instances que ces députés me firent avec ceux de Narantsouak de le leur accorder pour être témoin de ce qui se passerait dans l'entrevue qu'ils devaient avoir avec vous, étant bien aise qu'il m'en rendit un compte fidèle pour que je puisse être bien persuadé que tout ce qu'on m'avait mandé des traités par lesquels on prétendait qu'ils s'étaient soumis à la domination angloise, étoit supposé, car je leur avois toujours fait entendre que s'ils avaient donné leurs terres aux Anglois, ils n'avaient qu'à me le déclarer nettement, parce qu'en ce cas je ne pourrais plus me mêler de leurs affaires, et s'ils ne les avaient pas déjà donné, ils étaient libres de les leur donner ou de les conserver, parce qu'ils en étaient les maîtres.

Voilà, Monsieur, le mystère du voyage que Monsieur de Croisil a fait à Arowsik. Je vous laisse maintenant à juger s'il y a rien en cela qui donne atteinte au traité d'Utrecht. Vous n'avez point trouvé dans aucune de mes lettres que je sois convenu que cela n'y était point conforme ; car celle dans laquelle il en est fait mention est de Monsieur Begon qui a pu avoir un sentiment particulier là-dessus.

Monsieur de St Castin qui est arrivé ici depuis quelques jours désavoue absolument tout ce que vous me mandez sur son sujet, et surtout l'écrit par lequel vous prétendez qu'il a reconnu qu'en allant à Arowsick avec les Sauvages il avait donné à votre Gouvernement une juste occasion de le faire venir pour en rendre compte.

Il est surprenant qu'on l'ait tenu sept mois dans une prison tandis qu'il ne s'est trouvé aucune charge contre lui. Je crois qu'il y serait encore sans la lettre que je vous ai écrite, Car quoique vous me mandez qu'avant de l'avoir reçue vous aviez ordonné du consentement de votre assemblée générale de le laisser retourner chez lui, je suis persuadé que cela ne s'est fait qu'après avoir eu connaissance de ce que je vous écrivais sur ce sujet.

Mais ce qui me surprend encore davantage c'est que vous ayiez voulu qu'il s'en retournât sans lui donner les moyens pour se rendre à Pentagouët, parce qu'il y avait de la justice qu'après l'avoir fait enlever injustement et contre le droit des gens, on le ramenât dans le lieu où on l'avait pris, et même qu'on le dédommageât du tort qu'il a souffert par sa détention injuste.

Mais il y a apparence que ces règles de justice ne sont pas connues dans votre gouvernement et que l'on s'imagine qu'il est permis aux Anglois de commettre toutes sortes d'insolences sans que ceux qui les souffren puissent avoir droit de s'en plaindre.

Enfin, vous l'auriez réduit au point de ne savoir comment il aurait pu se retirer de Baston, si Monsieur Nelson n'avait eu la générosité de lui prêter 20 pistoles de votre monnoie. Avouez, Monsieur, que c'est avoir bien de la dureté que d'en user de la sorte.

Monsieur de Nelson sera entièrement remboursé des avances qu'il a faites au dit Sieur de St Castin, si vous voulez bien avoir agréable d'engager Monsieur Thomas Silier de payer au dit Sieur de Nelson 150 livres monnoie de France qu'il doit à Monsieur de Ramesay, gouverneur particulier de Montréal pour argent qu'il lui a prêté étant en ce pays.

Ces 150 livres monnoie de France valent 12 pistoles, 12 chelins, 10 sols monnoie de Baston, laquelle somme avec celle de 8 pistoles, 8 chelins, 4 sols dont Monsieur Thomas Baker et Joseph Kelloq ont fait leur billet, payable au Sieur Nelson fera le paiement entier de ce qui lui est dû.

J'ai vu la copie angloise que vous m'avez adressée de la lettre que le Conseil de Marine m'écrit du mois d'octobre dernier, dont je n'ai pas encore reçu l'original. Elle me donne point occasion de rien faire au-delà de ce que j'ai fait par rapport aux prisonniers anglois, n'y en ayant aucun dans cette colonie de ceux qui l'ont été pendant la guerre qui n'aient eu (depuis

la paix) la liberté de se retourner en leur pays comme ils sont encore ; et c'est de quoi Messieurs Baker et Kelloq ne manqueront pas de vous rendre témoignage puisque je leur ai promis de voir non-seulement ceux qui sont parmi les Sauvages et d'amener avec eux ceux qui voudront les suivre.

Je souhaite avec passion que notre commerce de lettre puisse devenir plus agréable. Il le sera sans doute dès que vous ferez tout ce qu'il convient de faire pour vivre en paix avec les Abénakis et que vous cesserez de les molester. Pour moi je serai acharné ds vous voir prendre ce parti et de pouvoir être toujours.

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

1722

RESUME D'UNE LETTRE DE MONSIEUR DE LOUVIGNY AU MINISTRE.

Québec, le 10 octobre 1722.

....

Il marque que la guerre entre les Anglois et les Abénakis deviendra cruelle si elle continue, parce que les Anglois ne gardent aucun ménagement et qu'ils avancent des établissements et élèvent des forts sur des rivières, se rendant maîtres des terres qui semblent ne leur devoir pas appartenir, et s'ils continuoient à monter le long des rivières de Kanibequi et Pentagouet dont les sources ne sortent que de 15 ou 20 lieues de Québec, ils réduiroient la colonie à une très petite étendue de terres du côté du fleuve au sud.

1722

RAPPORT DE MESSIEURS DE VAUDREUIL ET BEGON.

A Québec, le 17e 8bre 1722.

Les Abénakis, depuis la paix, ayant toujours inutilement représenter aux Anglois de ne point envahir leurs terres et voyant que chaque année ils s'avançaient sur eux ; qu'ils avaient déjà bâti huit forts, s'assemblèrent de tous les villages au mois de juin 1721 au nombre de 200 pour déclarer nettement aux Anglois qu'ils eussent à se retirer de leur rivière et à leur rendre quatre hommes qu'ils avaient retenu à Baston.

Le Gouverneur de cette ville à qui cette parole fut envoyée par écrit afin qu'il ne put disconvenir et ne fut pas le maître de la changer, fit dire aux Sauvages après trois semaines de délai qu'ils étaient des insolents et des perfides et qu'il saurait les punir comme des sujets rebelles, s'il ne lui livraît le père Raslé qu'il regardait comme l'auteur de cette lettre.

Peu de temps après il envoya à Pentagouët prendre prisonnier le Sieur de St Castin, fils d'une Sauvagesse prétendant qu'il avait eu part à cette lettre.

Les Sauvages furent fort choqués qu'on les traitât de sujets d'une couronne de laquelle ils n'ont jamais dépendus, étant au contraire fort éloignés d'en vouloir dépendre.

Ils répondirent aux Anglois qu'ils n'étaient point perfides, mais qu'eux étaient des voleurs et des usurpateurs qui voulaient envahir injustement leurs terres ; que mal à propos ils imputaient cette lettre au Père Raslé, qu'ils la lui avaient dictée, qu'il n'y avait d'autre part que de leur avoir prêté sa main, et que s'ils avaient envie de l'avoir, ils pouvaient venir le prendre au village.

Quoique les Anglois ne pussent douter que les Sauvages n'étaient pas dans la disposition de laisser enlever leur missionnaire, ils allèrent le 15 janvier dernier à Narantsouak pour le prendre au nombre de 100 hommes conduits par un Sauvage de leurs amis.

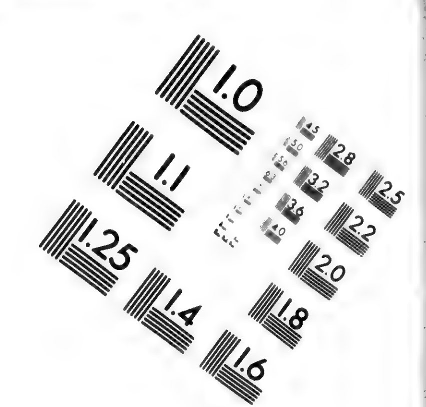
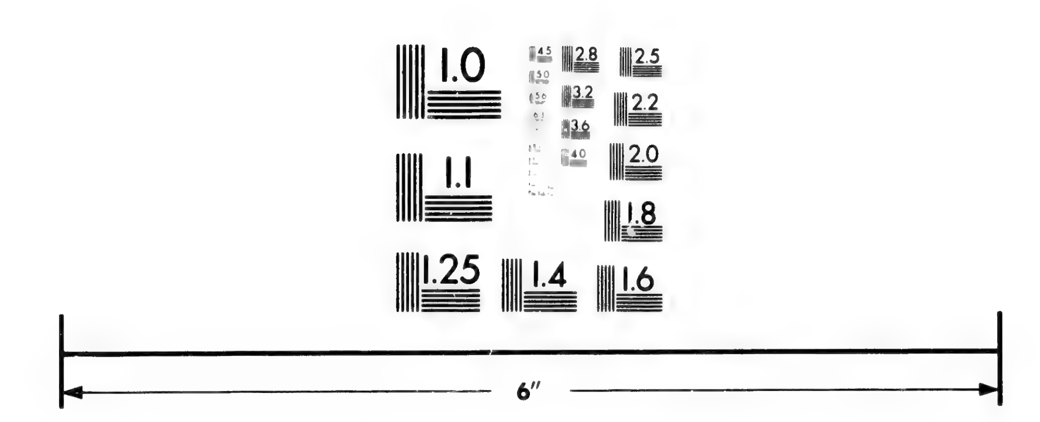


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)





2.8
2.5
3.2
2.2
3.6
2.0
1.8

Il en fut heureusement averti par un de ceux du village. Il n'eut que le temps de finir la Sainte Hostie qui était dans le tabernacle, de prendre les vases sacrés et de s'enfuir.

Il marcha toute la nuit avec quelques familles de Sauvages qui étaient restées au village, tous les autres étant dispersés à la chasse dans les bois, et ne put faire qu'environ deux lieues parce que les neiges étoient molles.

Le lendemain matin la cabane était à peine achevée dans le lieu où il s'était arrêté qu'un Sauvage vint avertir que les Anglois étaient arrivés au fort de Narantsouak le soir même qu'ils en étaient sortis, sur ses pistes. Il n'eut pas le loisir de mettre ses raquettes ; il sortit dans le moment et s'alla cacher derrière un arbre. Ces Anglois le cherchèrent longtemps dans la cabane et aux environs, et ne l'ayant pas trouvé ils s'en retournèrent menaçant de revenir le printemps. Ils repassèrent au village où ils pillèrent l'église et la maison du missionnaire.

Au mois de mai tous les Sauvages du village de Narantsouak étant rassemblés résolurent de se venger de cette insulte. Ils ne voulurent pas néanmoins en venir aux extrémités. Ils se contentèrent de piller quelques maisons, firent 65 prisonniers, hommes, femmes et enfants. Ils en renvoyèrent 60 sans leur avoir fait aucun mauvais traitement et n'en retinrent que cinq, ayant dit à ceux qu'ils renvoyaient d'avertir le Gouverneur de Baston qu'ils les rendraient après qu'il leur auroit envoyé les quatre Sauvages qu'il y retenait.

Les Sauvages n'ayant point eu de réponse de ce Gouverneur firent un deuxième parti, prirent plusieurs autres Anglois et les renvoyèrent encore. Ils se contentèrent de brûler les maisons et de tuer les bestiaux, sommant les Anglois de se retirer de dedans leurs terres.

La nuit après cette expédition les Anglois ayant aperçu du feu sur une grève, envoyèrent une chaloupe bien armée, et personne ne paraissant sur la grève ils débarquèrent et s'étant approché de ce feu, ils y apperçurent des Sauvages endormis sur lesquels ils firent leurs décharges et s'enfuirent.

Ces Sauvages étaient au nombre de seize. Ils avaient marché pendant 24 heures sur les habitations angloises où ils avaient brûlé des maisons et tué des bestiaux, et par l'extrême lassitude ils s'étaient arrêtés imprudemment sur cette grève et y avaient fait du feu. Quoiqu'ils eussent été avertis d'être

sur leur garde, il y en eu cinq de tués et 2 de blessés. Un de ces Sauvages blessé d'un coup de fusil dont la bourre lui était entrée dans le ventre vengea sa mort en tuant d'un coup de hache un Anglois qu'il avait fait prisonnier.

Les Sauvages de Narantsouak ayant appris cette action, envoyèrent un député aux Sauvages domiciliés en Canada pour les inviter à venir les secourir.

Il représenta au Sieur de Vaudreuil que la soumission à ce qu'il souhaite d'eux est la seule raison qui les a empêché de tuer les Anglois ; mais que puisqu'ils abusaient de leurs ménagements, ils allaient leur faire une guerre ouverte.

Les Abénakis de Bécancourt et de Saint François et les Hurons de Lorette touchés du sang de leurs alliés qu'on venaient de répandre se donnèrent rendez-vous à Narantsouak où ils se sont trouvés le mois passé au nombre de 160 hommes.

Ils avaient dessein de se répandre par petits pelotons le long de la côte où ils auraient fait bien du ravage. Ils ne l'ont pas fait pour ne pas déplaire à Monsieur de Vaudreuil qui leur avait défendu d'aller en guerre ailleurs que dans la rivière de Narantsouak. Ils ont brûlé trois forts abandonnés et brûlé 40 maisons.

Ils ont harcellé les garnisons de deux forts où s'étaient retirées celles des trois forts abandonnés.

Ils ont tué et levé la chevelure à deux Anglois ; ils ont eu huit des leurs blessés.

Ils sont ensuite retournés à Narantsouak d'où ceux de Bécancourt, Saint François et de Lorette se sont rendus ici avec leurs familles pour y passer l'hiver, à l'exception de 15 ou 20 qui restèrent aux environs du village avec leur missionnaire pour ne pas abandonner ce pays aux Anglois.

Ils ont envoyé ici un canot qui est arrivé le 10 de ce mois pour savoir du Sieur de Vaudreuil s'il leur donnera des François pour les aider à se soutenir contre les Anglois. Le Sieur de Vaudreuil leur a dit de ne pas se presser de quitter leurs pays, qu'il envoye le Père Loyard en France pour ménager leurs intérêts auprès de Sa Majesté.

Des Sauvages ont rapporté ici que ceux de Pennaouamské tiennent bloqué le fort sur la rivière Saint George. On ne peut pas compter sur ce qu'ils disent. S'il en vient des nouvelles certaines nous en rendrons compte.

Ce fort qui est construit au Nord-Est de la Rivière Saint George l'a été depuis quelques années par les Anglois. Ce qui est une infraction au traité de paix; parce que si les limites réglées par les commissaires en 1700 subsistent, il ne leur est pas permis de faire un fort sur les terres de cette colonie, et que s'ils prétendent s'étendre sur ces terres en conséquence du traité d'Utrecht, il ne doit être entrepris de part ni d'autre que les prétentions réciproques n'ayant été réglées par de nouveaux commissaires.

Le Père Loyard qui est depuis longtemps missionnaire à la Rivière Saint Jean a fait un mémoire depuis son retour ici pour établir les limites qu'on pourrait leur proposer.

Les raisons sur lesquels il se fonde nous paroissent bonnes. Il pourrait lui même les expliquer si le Conseil le juge à propos.

1722

LETTRE DE MONSIEUR DE VAUDREUIL AU CONSEIL DE LA MARINE.

A Québec, le 22 octobre 1722.

.... Le Sieur de St Castin a été 7 mois en prison à Baston. Il en est sorti avant que les Sauvages Abénakis aient pu faire aucun mouvement pour sa délivrance. Je crois qu'elle lui a été procurée par ma lettre écrite au Gouverneur, le 22 décembre 1721, en réponse de celle que j'avois reçu de lui du 22 septembre. J'envoie ci-joint la copie de ces deux lettres avec celles des deux autres lettres de ce gouverneur, des 14 mars et 3 avril derniers, et de la réponse que j'ai faite le......... juin. Il m'impute par la dernière d'avoir excité les Sauvages à insulter les Anglois, et cependant les Sauvages se plaignent de leur côté que si je ne les avais

pas retenus et que je leur eusse laissé la liberté d'agir contre les Anglois de la manière qu'ils le souhaitaient ils ne se verraient pas réduits comme ils le sont à ne pouvoir pas conserver leurs terres.

En effet, je leur ai toujours recommandé jusques à l'automne de l'année dernière de ne point faire la guerre aux Anglois, à moins que ceux-ci ne les attaquassent les premiers, et même j'ai empêché cette année que ceux de St François qui avaient projeté d'aller ravager un village de la Nouvelle Angleterre n'aient exécuté leur dessein, leur ayant déclaré pour les en détourner que je ne souffrirais pas qu'ils allassent ailleurs qu'à Narantsouak pour donner du secours à leurs frères de ce village et conserver la terre qui leur était commune.

....

....

....

VAUDREUIL.

1723

LETTRE DE MONSIEUR DE VAUDREUIL AU GOUVERNEUR DE BASTON.

A Québec, le 2 octobre, 1723.

Monsieur,

Je ne sais ce que vous pensez présentement de la guerre des Abénakis que vous vous êtes attiré en vous emparant contre toutes sortes de droits de leurs terres. Vous voyez Monsieur, qu'il n'est pas aussi facile que vous l'aviez cru d'abord de réduire ces Sauvages. Je puis même vous assurer que vous y trouverez plus de difficulté dans la suite que jamais. Car outre qu'ils sont dans la résolution de défendre leur pays tant qu'il restera un de leurs gens, et de n'entendre aucun accommodement que vous n'aban-

donniez entièrement toutes leurs rivières et que toutes choses ne soient sur le même pied où elles étaient avant le traité d'Utrecht tous les Sauvages des autres nations à qui ils ont raconté les mauvais traitements qu'ils ont reçu vous ont levé la hache pour leur secours, et sont prêts de frapper de tous côtés pour venger les Abénakis, leurs terres ou leurs amis et les délivrer du joug de l'oppression où vous voulez les réduire.

N'ont-ils pas en effet raison ? Quel nouveau droit avez-vous acquis sur les Abénakis et sur leurs terres ? Je n'en sache aucun.

Le traité d'Utrecht vous cède l'Acadie conformément à ses anciennes limites. Les terres abénakises y sont-elles comprises ? Si cela est, pourquoi le même traité ajoute-t-il, article 15, qu'on nommera de part et d'autre des commissaires pour règler les limites entre les deux couronnes, et déterminer les Sauvages qui sont sujets ou amis de l'une ou de l'autre.

N'est-il pas évident que vos prétentions rendent tout à fait inutile un si sage règlement qui ne peut tomber que sur les Abénakis et leurs terres ? Cependant, Monsieur, sans qu'il y ait eu encore des commissaires nommés pour rien décider là dessus vous vous êtes mis par voie de fait en possession de ces terres, et vous avez traité, dans les lettres même que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, les Sauvages que les habitants de sujets rebelles quoi que vous ne dussiez point ignorer l'alliance étroite qui était entre nous et eux de tous temps.

Je vous laisse à juger, Monsieur, qui, de vous ou de moi s'est mieux conformé à cet autre règlement du même traité qui porte que les habitants du Canada et autres sujets de Sa Majesté ne molesteront point les cinq nations des Indiens soumis à la Grande Bretagne ni les autre nations amies de cette couronne ;

Pareillement que les sujets de la Grande Bretagne se comporteront pacifiquement envers les Américains sujets ou amis de la France.

Vous ne pouvez pas ignorer, Monsieur, que dans plusieurs lettres que j'ai eu l'honneur de vous écrire je vous ai fait pressentir les suites fâcheuses qu'auraient infailliblement les mauvaises manières que vous avez à l'égard des Sauvages nos alliés.

Je vous en ai même fait responsable

Je vous l'avoue, Monsieur, ce serait pour moi un véritable chagrin de voir que la grande union qui est entre mon Roi et le vôtre puisse être alterée à l'occasion d'un droit prétendu qui vous fait saisir des terres qui ont de tout temps appartenu à nos alliés. Car enfin, je ne pourrai m'empêcher d'entrer tôt ou tard dans leur querelle.

Ne vaudrait-il pas mieux, Monsieur, en attendant que des commissaires nommés pour cela, ainsi qu'il est dit expressément dans le traité d'Utrecht aient réglé toutes choses à l'amiable, laisser jouir tranquillement les Sauvages des terres dont ils sont de tout temps en possession et rétablir par là dans ce pays la paix que nous voyons continuer avec plaisir dans toute l'Europe.

Le Sieur de la Ronde, officier du Roi, et homme de considération, qui aura l'honneur de vous rendre cette lettre, en attendra votre réponse.

J'ai l'honneur d'être parfaitement,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

1723

LETTRE DE MONSIEUR VAUDREUIL AU MINISTRE.

A Québec, le 6 octobre 1723.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous envoyer copie de la lettre que j'ai écrite au gouverneur de Baston. Je souhaite qu'elle soit conforme à vos intentions.

Les Iroquois du Saut Saint-Louis et des deux Montagnes se préparaient pour les aller soutenir, lorsqu'un Sauvage arrivé depuis quelques jours d'Orange alla les trouver pour leur représenter le tort qu'ils avaient d'entrer dans la guerre des Abénakis contre les Anglois. Que les Iroquois, ayant

deputé plusieurs des leurs et leur offrant leur médiation entre les Abénakis et eux, désapprouveroient entièrement cette guerre.

Ce Sauvage leur donna un collier par lequel il les priait de n'y point penser. La démarche de ce Sauvage à laquelle Monsieur de Ramesay a donné lieu par ses discours fera bientôt connaître aux Anglois que je fais seul agir nos sauvages alliés en les sollicitant d'épouser la querelle des Abénakis, quoique je prenne les plus justes mesures pour leur en dérober la connaissance.

Cette conduite si contraire aux intentions de Sa Majesté ne peut produire qu'un très mauvais effet dans l'esprit des uns et des autres. Et si ces Sauvages qui sont partis dans une ferme résolution d'entrer dans les intérêts de cette nation venaient se relâcher, ce que je ne crains cependant point, on ne pourrait en imputer la faute qu'à Monsieur de Ramesay qui, par ses terreurs paniques appréhende que les Iroquois ne prennent les armes en faveur des Anglois contre les Abénaquis et qu'ils s'arment contre nous.

....

....

L'intention de Sa Majesté étant que je maintienne autant qu'il dépendra de moi la nation abénaquise dans la possession de ses terres dont les Anglois s'emparent contre toutes sortes de droits, je me suis informé, Monseigneur et ai mis en usage les moyens les plus doux pour parvenir à l'y maintenir. Je ne lui ai néanmoins donné aucun secours d'hommes ni opposé aucune force pour les empêcher d'y augmenter leurs établissements. Je me trouverai obligé, si le dit Sieur de Ramesay continue ses mauvaises pratiques pour détourner les Iroquois d'entrer dans la juste querelle des Abénakis, de vous supplier de lui mander que s'il n'exécute pas bien mes ordres, que vous m'ordonnerez de l'envoyer rendre compte de ses actions.

Je renouvellerai mes intentions sur les démarches des Anglois ; et j'ose encore vous assurer, Monseigneur, malgré tout ce qu'on pourra vous mander sur ce sujet, que l'Iroquois ne fera aucune entreprise qui puisse nous être désavantageuse.

Le Sieur de la Chaningery, qui passe cette année, vous informera, Monseigneur, de ce qui s'est passé entre Monsieur de Ramesay et moi.

C'est un bon officier ; il en a donné des marques en plusieurs occasions et mérite que vous ayez la bonté de faire quelques attentions à ses services.

J'ai l'honneur d'être très respectueusement, Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

1723

RAPPORT DE MESSIEURS DE VAUDREUIL ET BEGON.

Québec, le 14 octobre 1723.

Les établissements des Anglois sur les terres des Abénakis et sur celles qui appartiennent à la France à la Côte de l'Est de l'Acadie, et l'attention qu'ils ont eue depuis la paix à en profiter pour s'y fortifier, nous firent juger, l'année dernière, qu'il était important de faire passer en France le Père Layard Missionnaire de la Rivière Saint-Jean pour en représenter les inconvénients, étant fort au fait de tout ce qui s'y est passé.

Comme nous comptions que ce voyage lui serait payé, nous lui avons fait avancer par le trésorier la somme de 600 livres, qu'il promit de rendre sur la gratification qui lui serait accordée. A son retour ici, le Père La Chasse, Supérieur, et lui nous ont dit qu'il lui en avait coûté 1000 lbs.

Il y a de la justice que cette somme lui soit ordonnée, et qu'il ne lui eu coûte rien pour ce voyage. Les 600 livres qui lui ont été avancés lui seront précomptés.

Note du Ministre.—Leur répondre que sur la demande du Père Layard d'une gratification on a recherché dans leurs lettres les raisons du voyage du dit Père Layard ; qu'on a trouvé qu'il venait pour les besoins de la mission, sans marqué qu'il eût été avancé 600 lbs. Ainsi sa demande ne peut lui être accordée.

Ils ne peuvent qu'accuser la manière dont ils ont écrit si cette gratification n'a pas été accordée ; et elle ne peut l'être cette année.

Il faut s'expliquer intelligiblement quand les choses sont justes ; mais elles ne doivent point paroître différentes d'une année à l'autre

1723

RAPPORT DE MESSIEURS DE VAUDREUIL ET BEGON AU MINISTRE.

Québec, le 26 octobre 1723.

Le Sieur de Vaudreuil représente que les 28 compagnies entretenues en cette colonie, qui sont réduites à 29 hommes, ne suffisent pas pour tous les postes. Il lui paraît nécessaire de les mettre à 35 hommes, ce qui feroit une augmentation de 6 hommes par compagnie.

Il croit qu'il conviendrait aussi qu'il fut envoyé ici l'année prochaine 200 fusils pour être distribués sous main aux Sauvages qui iront en guerre. Et que pour donner de l'émulation aux Sauvages qui se distingueront, il fut envoyé l'année prochaine 24 médailles d'argent de la même grandeur que les dernières qu'ils ont reçues.

MEMOIRE SUR LES SAUVAGES ABENAKIS PAR M. LE CARDINAL.

Quand une femme se sent en mal d'enfant elle se retire dans les bois sous une écorce et y fait du feu nouveau pour se chauffer, et sans aucun secours y fait ses couches sans crier ni se plaindre des douleurs de l'enfantement. Ensuite va laver son enfant à la rivière quelque froid qu'il fasse excepté en hiver et travaille à l'ordinaire ou rembarque sur l'heure dans son canot si elle se trouve en voyage. Elle continue son feu dehors pendant trente jours si c'est un garçon et pendant 40 jours pour une fille.

Pendant ce temps elle mange seule les vivres qu'elle a apprêtée elle même exprès, sans qu'aucun homme ose les voir pendant ce temps ni manger avec elle, disant que s'il mangeoit ou se servoit de son feu, il creveroit d'une enflure de ventre.

Ils ne peuvent concevoir comme les François ne font pas la même chose et de ce qu'ils ne meurent pas en voyant leurs femmes dans leurs

maladies. Ils observent les mêmes choses quand les femmes sont enceintes, n'habitant point avec elle, et pour cette raison ils ont plusieurs femmes ou en cherchent ailleurs.

Ils ont la même superstition quand les femmes sont incommodées comme elles ont coutume d'être tous les mois ; elles font aussi dans ce temps leur feu dehors, n'y laissant approcher personne.

Les filles sont libres et entièrement maîtresses de faire ce que bon leur semble en faveur des jeunes gens qui leur font la cour, se prostituent tant qu'elles veulent sans que leur honneur en puisse souffrir, étant maîtresses de leurs corps ; cela n'empêche pas qu'elles trouvent à se marier.

Mais si cela arrivoit à une femme mariée, son mari la trouvant en adultère ou en ayant connaissance, il lui coupe le bout du nez et les cheveux, ce qui est un affront terrible pour une femme. Il la rejette et elle garde ses enfants.

Ils se font l'amour la nuit sans clarté ni lumière dans la cabane, portant seulement une allumette pour reconnaître leur maîtresse, et lorsque cette fille éteint l'allumette, le garçon peut hardiment se coucher ou faire autre chose.

Les femmes et les filles s'occupent en été à faire du blé d'Inde et le cultivent très bien. Elles font aussi des oragans (?), des nattes, des jones et travaillent en jartière avec du porkypis.

En hiver ce sont elles qui vont chercher dans les bois la chasse des hommes (car les hommes ou chasseurs ne portent que les langues) ; elles écorchent les bêtes, passent les peaux, font le bois de chauffage, l'apportent, font le feu, la cuisine et généralement tout ce qu'il y a à faire ; ce sont elles aussi qui ont soin de faire ou racommoder les souliers, les font sècher quand l'homme revient de la chasse, qui ne fait jamais rien que chasser et faire des canots, disant que les femmes sont les esclaves des hommes, doivent tout faire et le servir.

Quand ils sont en voyage les hommes en arrivant à terre se mettent à fumer jusqu'à ce qu'elles aient dressé la cabane et fait du feu, ensuite y entrent, de sorte que ce sont les femmes qui font toujours tout. Un esclave en voyage fait les mêmes ouvrages serviles que les femmes à leur départ.

Quand ils se marient l'on fait un festin où sont les parens et les chefs considérés que l'on invite aux fiançailles. L'on y chante, il y a un poteau où celui qui va chanter et ceux qui le veulent vont frapper avec un cassetête, et dit les coups qu'il a fait en guerre, contre quelle nation, et combien il en a tué s'il étoit chef ou volontaire.

Les chasseurs et les jeunes gens qui n'ont point été en guerre disent qu'ils ont tué des orignaux, des cerfs, etc. Ils font la même cérémonie et quand ils chantent la guerre on présente le calumet à un chef. Ensuite l'on sert les convives ; après le repas on se retire.

Les mariés sont quelques fois longtemps sans habiter ensemble, soit que la fille soit trop jeune, ou que l'homme ne l'ait pas payée encore ; car la mère vend ses filles, et c'est un bien chez eux pour cette raison. Aussi le mari sait bien dire à sa femme, tu es à moi, je t'ai bien payée à ta mère. La belle mère est toujours maîtresse de la chasse de son gendre tant qu'il ne l'a pas satisfait pour sa femme. Il se fait aussi dans le festin des présents aux fiancés qu'ils reconnaissent ensuite en donnant le printemps leur chasse.

Ils n'ont aucune religion ; reconnaissent cependant un être supérieur qui a tout fait et gouverne tout le monde. Il se nomme le bon et grand Esprit. Il y a aussi un méchant dieu qu'ils nomment le mauvais esprit afin qu'il détourne de leur tête la foudre, les maladies, etc.

Ils regardent les ours, le castor et le loup comme des corps animés d'un esprit raisonnable et ne tuent jamais de loups sans invoquer le grand esprit et lui sacrifier.

A l'esprit ou dieu des ours ils lui offrent et attachent à un poteau tous les ossements de la tête de l'ours, après en avoir mangé la viande pour, disent-ils, par ce moyen plaire à ce dieu des ours, sans quoi ils n'en pourraient plus tuer. Pour le castor ils croyent que c'est un esprit raisonnable comme un homme, mais que c'est dommage que le grand esprit ne leur ait pas permis de parler.

Leur sacrifice est d'attacher à un grand poteau des chiens qu'ils tuent exprès ou une bête sauvages s'ils en tuent dans le temps. Ils y attachent aussi des peaux d'orignaux, de cerfs, couvertes, jarretières et autres ouvrages que les femmes font, n'ayant rien de cher quand il s'agit de sacrifier, et

cela reste en pure perte car les Sauvages n'oseroient pas toucher à un sacrifice. Ils sacrifient pour toutes sortes de choses, comme pour la guerre afin de réussir.

Il y a aussi des jongleurs qui se mettent dans une furie, c'est pour savoir des nouvelles quand ils sont inquiets des guerriers et des voyageurs, pour aussi savoir s'ils réchapperont un malade.

Dans cette furie, après avoir bien sué, ils fument et parlent en chantant à l'Esprit qui descend dans la furie et leur dit ce qui doit arriver. Quelquefois ils disent la vérité, ce qui fait qu'ils ajoutent foi à leur jonglerie. Quand ils se trompent ils disent que c'est la faute du jongleur qui n'a pas bien prié l'Esprit de lui redire la vérité, ou que c'est un jeune homme qui n'a pas d'expérience ; que pour l'Esprit il ne ment jamais.

Ils croyent fort l'immortalité de l'âme, qu'elle reprend en l'autre monde un nouveau corps, et que l'on va dans ce pays-là à la chasse, que l'on y vit fort bien et que c'est un beau pays.

Il y a toujours une personne priée pour faire une harangue au mort. Ils croient que ces âmes s'en vont en canots, et qu'enfin, pressant bien leur temps à propos pour passer par dessus un gros arbre qui traverse la rivière des morts ils arrivent à bon port où rien ne manque.

Mais au contraire que comme cet arbre va et vient du fond de cette rivière sur les eaux, si le canot vient à toucher sur cet arbre, cela réveille une vieille femme qui aussitôt prend le mort et lui mange la cervelle, et qu'en ce cas l'homme ne revient plus et reste mort pour toujours. C'est pourquoi ils ont soin de bien recommander au mort de prendre garde de bien gouverner le canot et prendre le temps que cet arbre va au fond de la rivière.

Quand un chef meurt, son corps est ouvert et ses entrailles mises de côté sur une buche, ensuite réduit en cendres et ces cendres enterrées. Celui qui fait l'ouverture du corps et dresse le bucher est un autre chef qui a pour sa peine la dépouille du mort, c'est un honneur parmi eux. Pendant que le corps se consume, on fait des courses et des essais homme à homme, celui qui a le dessus a un prix que le plus proche parent du défunt lui donne.

Les hommes qui ne sont pas brûlés sont enterrés avec leurs casse-têtes, arcs, carquois, une couverte, un plat et un peu de vivres. On fait au fond de la fosse un lit de branches de sapin et par dessus le corps des écorces et du sapin afin que la terre n'y entre point. La même chose se fait pour les femmes et enfants.

Tous les morts en général sont exposés un jour entier bien ornés et matachés de vermillon, et à leur côté on met leur fusil, leur arc, leur carquois, et proche les femmes, leurs hardes, sacs et ouvrages et ce qui leur appartient.

Pendant cette exposition ceux qui le veulent apportent en présent proche du mort ce qu'ils jugent à propos, et leurs parents par la suite reconnaissent cela par d'autres présents. C'est leur faire un plaisir sensible que de donner quelque chose à leurs morts.

Ils enterrent les femmes aussi toutes habillées et mettent dans la fosse leur chaudière, leurs sacs, un plat et un peu de vivres pour faire le voyage au pays des morts. Ce sont les hommes qui enterrent les hommes et les femmes enterrent les femmes.

Un père regrette plus son fils mort que sa femme. Il en porte le deuil. Ce deuil consiste à ne point attacher, rafraîchir ni graisser ses cheveux, et de se matacher le visage de noir jusqu'à ce qu'un des parents au bout de deux ou trois mois vienne lui faire les cheveux et les graisser.

Voilà comme il laisse le deuil tant de sa femme que de son fils. Il fait aussi un présent à celui qui lui a ôté ce deuil.

Quand les femmes reviennent de voyage à leur village elles vont tout le jour de leur arrivée pleurer sur les fosses de leurs parents défunts, les appellant par leurs noms en jetant de grands cris. Jamais les hommes ne pleurent les morts. Ils chantent seulement d'un ton lugubre.

Il y a proche de Michilimakimac une eminence sur laquelle est un petit rocher qui de loin à la figure d'un lièvre donnant qu'ils nomment Michapon qui, à ce qu'ils assurent étoit un grand esprit qui présidoit autrefois chez leurs ancêtres et ne les loissoit manquer de rien, les faisant réussir en tout, et que par quelque mécontentement, il s'est retiré dans ce Michapous.

Quand ils passent par là ils y laissent quelque chose pour se le rendre favorable.

Ils font mille tours d'adresse, et font croire aux autres qu'ils savent faire revenir des bêtes mortes, comme quand ils font courrir une loutre dans sa cabane et font marcher un ours, ce qu'ils font par le moyen de fils ou ressorts invisibles sous-terrain.

Ils avalent des flèches entières, de grands couteaux boucherons.

Ils font paraître se percer avec une flèche qu'ils poussent rudement devant tout le monde dans le corps d'un homme, mais pour faire paroître du sang ils posent fort adroitement du jus d'une racine rouge et cette flèche à une étui, de sorte qu'en la poussant dans le corps, au lieu d'y entrer elle se retire dans cet étui.

Ensuite, ils frottent cette prétendue plaie d'onguent composé de racines sauvages et par ce moyen le malade guérit sur l'heure.

Cela est preuve de la vertu de leur médecine qui guérit aussi d'un coup de fusil qu'ils tirent devant tout le monde sur un homme. Mais le fait est que la balle est de terre et en bourant ils l'écrasent dans le fusil, et ont soin de la frotter de mine de plomb pour faire croire que c'est une véritable balle.

Quand ils vont en guerre ils partent la nuit et s'ils s'ennuient par les chemins ou qu'ils manquent leur coup, ils tueront le premier venu dans les bois ou une femme dans un champ et reviennent comme s'ils avoient fait des merveilles.

Quand ils n'ont point trouvé l'ennemi ou qu'ils ont eu le dessous, ils n'arrivent à leur village que la nuit.

S'ils réussissent, ils reviennent en plein jour faisant des cris de joie qui font connaître le nombre des ennemis défaits.

Ils laissent où ils font coups un casse-tête fiché en terre que toutes les autres nations connaissent, ayant la marque du chef de son village, de sa nation, le temps que le coup s'est fait, le nombre des morts et prisonniers et leur départ.



Ils connaissent aussi à de certains feuillages, morceaux d'écorce, ou un bois que les voyageurs exposent le long d'une rivière, ceux qui ont passé et où ils vont.

Les jeunes gens vont en guerre où et quand bon leur semble, sans ordre ni sans s'embarrasser si cela ne leur nuira pas dans la suite. Il suffit qu'ils en ayent envie.

On ne peut les arrêter que par présents qui consistent en fusils, carquois, flèches, haches, munitions, canots ou couvertes qu'ils ont par le moyen de leurs pelleteries et castor.

Car pour d'autres meubles ni autres biens ils n'en ont point, se trouvant bien partout ; quant ils vont en voyage tout leur équipage se met aisément dans un petit canot.

Les chefs en guerre sont très écoutés et obéis. On suit leurs ordres on ne peut pas mieux. Mais dans les villages ils ne sont pas plus regardés qu'un autre. Ils ne sont chefs qu'autant qu'ils sont libéraux, et il n'y a que ceux là qui sont aimés.

La valeur est fort estimée mais sans la libéralité un chef ne se fait pas de partis considérables. Ils reçoivent fort bien leurs hôtes et leur font manger ce qu'ils ont de meilleur.

Ils les font suer avec eux en arrivant, car la suerie est le remède à tous maux. Mais aussi ils sont très cruels envers leurs esclaves nouveaux prisonniers. Ils les rouent de coups, leur insizèlent le corps et souvent les parties honteuses avec des pierres à fusil ; leur coupent les oreilles, leur arrachent les ongles, et leur fument dans un calumet les doigts, et souvent les brûlent tout vifs avec un fer rouge.

Ils donnent la vie à d'autres et sont adoptés et regardés comme leurs frères. Il n'y a aucune justice ni police chez eux. Le meurtre y est ordinaire. Le soin de punir un meurtre est réservé à un parent du mort qui tôt ou tard s'en venge par un autre meurtre, n'ayant rien tant à cœur que la vengeance.

Ils poignardent les chefs, leur père et mère, tout comme un autre quand ils leur font de la peine.

Ils ont très grand soin des vieillards et des orphelins, ne les laissant manquer de rien.

De toutes les nations qu'ils fréquentent ou dont ils ont connaissance, c'est le François qu'ils aiment et craignent le plus. Ils sont fort aises si quelque François a des enfants avec leurs filles, parce que ces enfants deviennent grands, bien faits et guerriers.

Ils vivent de toutes sortes de viandes sauvages et ne les mangent pas autrement que bouillies ou rôties devant le feu Ils aiment fort le poisson qu'ils ont en abondance et le mange aussi bouilli ou rôti devant le feu.

Il y a dans leurs forêts des orignaux, les cerfs, bœufs, biches, chevreuils, karibous, ours, loups, renards, tigres, chats, loups cerviers, martres, puants, loutres, carkajoux, rats de bois, porkipis.

Il y a dans leurs lacs et rivières du poisson blanc qui est le meilleur de tout, de l'esturgeon, de la truite ; il y en a qui pèsent 50 lbs et est le meilleur après le poisson blanc, maskinongé, brochet, poisson doré, hachigans, alozes, carpes, perches, crapeaux, barbues, saumon, anguilles.

1724

DECISION DES MINISTRES SUR LE RAPPORT DE CANADA DU 14 OCTOBRE, 1723.

Versailles, le 18 janvier, 1724.

Il paraît convenir d'ordonner à Monsieur de Vaudreuil la même chose que l'année dernière. Les François ne doivent pas paraître entrer dans cette guerre ; mais ils doivent sous mains inspirer aux autres nations d'aider l'Abénakis, en leur faisant connaître que l'idée de l'Anglois est de se rendre maîtres de tout le continent ; que ne pouvant faire la guerre aujourd'hui aux François, parce qu'il y a paix en Europe, il attaque leurs alliés et cherche à envahir les terres et à les détruire ; que son intention est d'en faire autant aux autres qui sont proches de lui ; qu'en s'emparant de toutes

les côtes, ils veulent empêcher la navigation des François et par là les chasser du continent ; qu'en ce temps les trouvant seuls, ils rendront esclaves toutes les nations, ne leur donneront plus ni poudre, ni balles, ni fusils ; qu'il ne sera plus temps de voir qu'on a été trompé, et qu'ils doivent prendre des mesures de bonne heure.

Il faut faire sentir la chose aux Iroquois qui sont plus capables de l'entendre qu'aucuns sauvages et leur faire remarquer que si les Anglois veulent s'allier avec les Outaouais, c'est pour trouver chez eux des secours pour les réduire quand ils auront chassé les François, leur faire remarquer le nombre de peuple qu'il y a dans toutes les colonies angloises, et le peu que les François sont ; et que c'est cependant ces François qui les tiennent en liberté.

1724

MEMOIRE DU ROI AUX SIEURS MARQUIS DE VAUDREUIL ET BEGON.

A Versailles, le 30 mai 1724.

....

Sa Majesté a vu tout ce que les Sieurs de Vaudreuil et Begon ont mandé au sujet de la guerre des Anglois contre les Abénakis. Elle ajoutera à ce qu'il lui fut prescrit par sa dépêche du 9 juin de l'année dernière qu'il ne convient pas que les François paroissent dans cette guerre, mais il convient en même temps que le Sieur de Vaudreuil inspire sous mains aux dites nations d'aider les Abénakis en leur faisant connaître que la vue des Anglois est de se rendre maîtres de tout le continent, que la paix qui règne entre les princes d'Europe ne leur permettant pas de faire la guerre aux François de Canada, ils attaquent ses alliés, et cherchent à envahir leurs terres et à les détruire.

Que lorsqu'ils y seront parvenus ils chercheront à envahir les terres des autres r[illegible] qui sont près du côté de la mer et que s'emparant de

toutes les côtes et des postes, ils veulent empêcher la navigation des François, afin de les obliger dans la suite à force ouverte d'abandonner tout le continent; qu'alors se trouvant seuls les maîtres, ils rendront toutes les nations sauvages esclaves, ne leur donneront plus ni poudre, ni balle, ni fusil, et qu'il ne sera plus temps de se connaître qu'ils ont été trompés; que pour éviter ce malheur ils doivent prendre des mesures de bonne heure.

Il faut s'attacher de le faire sentir aux Iroquois qui sont plus capables de l'entendre qu'aucune autre nation, et leur faire remarquer que si les Anglois cherchent à s'allier avec les Outaouais, c'est dans la vue de trouver chez eux des secours pour les détruire.

Leur expliquer le nombre considérable de monde qu'il y a dans les colonies angloises, et le peu qu'il y a de François en Canada.

Que c'est cependant ces François qui maintiennent les Sauvages en liberté.

....

....

....

1724

LETTRE DU MINISTRE AUX SIEURS DE VAUDREUIL ET.....................

A Versailles, le 30 mai, 1724.

Messieurs....................................

Sa Majesté a approuvé que vous ayez écrit au Gouverneur de Baston au sujet des entreprises des Anglois sur les Abénakis. Il est nécessaire que vous continuez de le presser sur cela, au surplus vous verrez les intentions de Sa Majesté par le mémoire qui vous est écrit, auquel vous vous conformerez

J'y joindrai que vous ferez chose agréable à Sa Majesté de mettre tout en usage pour l'exécution de ce qui vous est marqué..............................

....

....

1724

RAPPORT DE MONSIEUR BEGON AU MINISTRE.

Québec, le 4 juillet 1724.

Les Abénaquis ont continué de fatiguer les Anglois par différents partis ; ils en ont tué ou fait prisonniers environ 40 et n'ont perdu qu'un des leurs de Panouamské.

Suivant les lettres du R. P. Loyard, missionnaire de Medoctek, le Gouverneur du Port Royal ayant menacé les François de l'Acadie de les faire pill·r et tuer par les Sauvages Anglois, si nos Sauvages continuoient de faire des actes d'hostilité dans son gouvernement, ceux de cette mission qui sont en commerce avec ces François et qui tirent d'eux tous leurs besoins ont pris la résolution de point aller en guerre contre eux.

Ils disent avoir pris ce parti sur ce qu'ils ont appris que les Sauvages de la mission de Monsieur Gaulin, avaient fait leur paix avec les Anglois du Port Royal.

Monsieur de Vaudreuil a employé à la fin d'octobre dernier, Messieurs de la Ronde, Capitaine et de Sagesse Lieutenant des troupes, en mission auprès du Gouverneur de Baston pour le prier de cesser de molester les Sauvages et de prendre leurs terres.

La réponse a été que les Abénaquīs étaient des sujets rebelles d'Angleterre, et qu'ils les mettraient à la raison ; que sans les conseils de Monsieur de Vaudreuil et des missionnaires ils ne se seraient point révoltés, et que lui seul les excitait à faire la guerre aux Anglois.

Ce gouverneur a envoyé en même temps au village de Narantsouak un parti d'environ 200 Anglois qui ont brisé le dedans de l'église et pillé tout ce qu'ils y ont trouvé. Ils en ont fait autant de la maison du R. P. Raslé qui s'était retiré à trois lieues dans les bois et qui marque que si les Anglois n'y ont point mis le feu c'est par la crainte d'être poursuivis par les Sauvages.

Depuis la guerre commencée entre les Anglois et les Abénakis, il n'y a encore eu aucun acte d'hostilité contre les Flamands d'Orange.

Les Abénakis ont demandé d'y aller. Ils en ont été détournés par les ménagements qu'on a eus pour ces Flamans, parce qu'étant voisins des villages des Iroquois qui tirent de chez eux tous leurs besoins, ils ont fait dire que si les Abénakis ne se déclaraient point contre eux, ils se faisaient fort d'empêcher les Iroquois de rien entreprendre contre les Abénakis de cette colonie ; et aussi parce que les Sauvages domiciliés au Sault Saint Louis et au lac des Deux Montagnes font à Orange leur commerce qui serait interrompu par la guerre des Abénakis.

Nonobstant ces ménagements les Flamands, pour rendre service aux Anglois et empêcher nos Sauvages domiciliés d'aller en parti du côté de Narantsouak, leur ont envoyé des colliers et leur ont fait dire que s'ils y allaient les Iroquois des cinq villages se déclareraient contre eux.

Les Abénakis domiciliés étant informés que cette menace ne vient que de la part des Flamands, sont actuellement en parti du côté de Narantsouak avec les Hurons de Lorette.

Tous les autres de ces deux villages n'y ont point voulu aller, et se sont contentés de faire dire aux Anglois par des députés qu'ils ont envoyés à Orange de se retirer de la terre des Abénakis.

Ces députés ne sont pas encore de retour.

Suivant les nouvelles qu'on a apprises par les prisonniers Anglois qui ont été amenés ici, le peuple de Baston murmure contre cette guerre, disant que c'est le gouverneur qui l'a entreprise.

Cependant ceux qui gouvernent continuent d'agir comme s'ils étaient entièrement résolus de chssser les Abénakis de leurs terres et ont sans doute toujours envie de s'approcher de la côte du Sud du fleuve St Laurent autant qu'ils le pourront.

o

1724

LES ORDRES QUE DOIT SUIVRE MONSIEUR PIERRE GOUARD.

Baston, le 10 septembre, 1724.

Ici inclu et envoi et reconnoissement pour divers marchandises à vous consignés, mises à bord de la chaloupe l'*Hyrondelle*, Capitaine Josué Aimy, pour notre compte que nous désirons en disposer pour notre meilleur avantage, et employer le net produit des autres marchandises en telle quantité de poisson que vous puissiez apporter commodement, et le reste en argent ou en bon taffetas pourvu qu'il soit profitable comme autres marchandises, et ne laisse pas savoir le maître ni les matelots rien de cela, et que l'on le puisse mettre à terre commodement, et donner toute la dépêche possible à notre chaloupe que vous pourrez, et faites toutes les dilligences possibles pour revenir à nous, et pour votre trouble de vente et d'achat vous devez avoir six pour cent, comme nous sommes convenus.

(Signé,) DANIEL JOHONNOT,
BENG. EVARDS,
EBETH HOUGH.

1724

LETTRE DU GOUVERNEUR DUMMER A MONSIEUR DE VAUDREUIL.

Baston, Nouvelle Angleterre, septembre le 15, 1724.

Monsieur,

Ayant vu depuis peu la sauvegarde et la commission que vous avez données à Sebastien Rallé, j'ai cru que c'était une occasion favorable de vous écrire une seconde fois pour vous dire que les Sauvages de Narantsouak et

de Pentagouët, Penobscott, sont les sujets du Roi de la Grande Bretagne. D'ailleurs comme ils sont sur ces terres ils ne doivent point être regardés comme vos alliés qu'en vertu de l'alliance faite entre l'Angleterre et la France, et par conséquent vous ne devez point vous mêler de leurs affaires sans ma permission, et je ne puis regarder que comme une infraction ouverte au traité de paix la démarche que vous avez faite de commettre le dit Sieur Sébastien Rallé pour demeurer parmi ces Sauvages.

Vous pourriez également prétendre que votre Sauvegarde suffirait pour autoriser ceux de votre Religion à commettre toutes sortes de violences dans tous les autres quartiers de ce gouvernement.

Il ne vous appartient pas de vous engager dans cette querelle. Vous devez plutôt nous aider à réduire ces Sauvages à l'obéissance quand on vous le demandera, mais loin de là je suis fâché que nous puissions vous reprocher d'avoir excité ces gens aussi bien que d'autres Sauvages de votre gouvernement à venir tomber sur les sujets de la Grande Bretagne dans cette colonie.

Il faut aussi que j'ajoute que j'ai différentes preuves que les Sauvages se seraient donnés il y a longtemps si vous ne leur aviez persuadé le contraire et si vous ne les aviez encouragé à ne le pas faire par la protection que vous leur avez donnée ; quoiqu'il en soit je ne doute pas que ces gens ne voient le malheur qui doit leur arriver s'ils font encore d'autres hostilités.

C'est pour cela que j'ai voulu une seconde fois vous recommander la bonne intelligence que doivent entretenir réciproquement les deux couronnes qui sont unies si étroitement d'amitié et d'intérêts. Il ne faut pas que nous fassions noître de la mesintelligence et de la jalousie

Je me crois encore obligé de vous dire que nous avons jusque ici arrêté les Sauvages nos alliés qui marquaient un grand désir de nous venger. Nous ne pouvons pas nous permettre d'être plus longtemps en état de les arrêter, si on ne met fin et au plustôt à de telles intrigues.

———

1724

LETTRE DE MONSIEUR LE MARQUIS DE VAUDREUIL AU MINISTRE.

A Québec, le 25 octobre 1724.

Résumé :

Il fut écrit l'année dernière à Monsieur le marquis de Vaudreuil de maintenir les Abénakis, de continuer à demander au Gouverneur de la Nouvelle Angleterre de faire retirer les Anglois de dessus leurs terres et de laisser ces Sauvages en paix.

Il marque que les Abénakis depuis la fin d'octobre 1723, n'ont pas cessé de harceler les Anglois pour les obliger de se retirer de leurs terres. Ceux du village de la Rivière St Jean se sont joints aux Mickmacs auxquels ils ont fait reprendre les armes qu'ils avaient quittées depuis un an. Ils ont brûlé 5 ou 6 maisons angloises près le Port Royal, tué 8 ou 10 Anglois, et fait autant de prisonniers et obligé la garnison d'y rentrer. Ils avaient résolu d'attaquer Canceau, mais y ayant beaucoup de vaisseaux ils ont remis l'exécution à un autre temps. Huit d'entre eux attaquèrent et prirent une barque angloise après en avoir tué l'équipage.

Ceux du village de Pannaoüamsqué qui, depuis trois ans que la guerre a commencé, n'avaient encore rien fait, excité par nos Sauvages domiciliés de St François qu'il y envoya au printemps, ont tué et pris 100 Anglois avec 14 barques chargées de sel et de poisson.

Ceux de St François et de Bécancourt aidés de la nation des Loups n'ont pas discontinué de faire des partis depuis le mois de mars 1724. Les hurons de Lorette se sont joints à eux. Plusieurs Iroquois du Sault et de la montagne ont pris aussi les armes avec assez de succès et il y a lieu d'espérer que le gros de ces villages épousera la querelle des Abénakis.

Le 23 août dernier les Anglois accompagnés de quelques Sauvages dits la Porcelaine arrivèrent à Narantsouak couverts par les broussailles et les longues herbes et se trouvèrent auprès des cabanes sans être aperçus.

Le village était sans palissades et les Sauvages s'y croyaient en sûreté par le soin qu'ils avaient d'envoyer à la découverte. Les derniers des coureurs qui avaient remonté la rivière n'avaient vu aucun vestige des Anglois qui venoient par le bois, et ils ne furent avertis de leur arrivée que par une décharge de coups de fusil. Les Sauvages étaient alors dans leur village au nombre de 50 guerriers lesquels ayant pris les armes résistèrent quelques moments.

Le Père Rallé, ancien missionnaire des Abénakis, dont la tête avait été mise à prix par les Anglois, étant sorti de sa cabanne, les Anglois firent sur lui une décharge dont il fut tué sur le champ et les Sauvages se jetèrent dans la rivière.

Tout ce qui s'est sauvé de ce village est au nombre de 150 personnes dont 29 guerriers si indignés de la mort de leur missionnaire et de la profanation des vases sacrés de leurs églises qu'ils auraient le lendemain poursuivis les Anglois, s'ils ne se fussent trouvés sans armes, sans poudre et sans habits. Ils eurent la douleur de voir brûler et piller leur église et leurs cabannes.

Ils sont arrivés en Canada au nombre de 150 personnes dans un état si déplorable qu'il les a reçus et leur a donné tous les secours dont ils avaient besoins. Il leur fera continuer la subsistance pendant un an pour les mettre en état de faire des champs à Bécancourt et à St François, afin de donner moyen aux guerriers de continuer la guerre.

Tous les Abénakis l'ont assuré qu'ils allaient prendre des mesures pour faire sentir aux Anglois le tort qu'ils ont de retenir leurs terres et leurs prisonniers. Les Iroquois domiciliés paraissent dans les mêmes dispositions. Les Anglois ainsi harcelés se lasseront peut-être et lâcheront prise.

Il est d'une extrême conséquence qu'ils ne se rendent point maîtres de la rivière de Narantsouak qui les approcherait trop de Québec et les mettrait en état d'attaquer en flanc la colonie. Il serait d'ailleurs à craindre que si cette terre passait entre les mains les Sauvages à qui elle appartient n'en fussent irrités et ne se crussent abandonnés, ce qui les détacherait des François.

Il suivra les ordres qui lui ont été donnés sur la conduite qu'il doit tenir et donnera ses soins pour faire finir la guerre, mais si les Anglois

veulent de bonne foi la paix il faut qu'ils razent les forts qu'ils ont dans la Rivière Saint Georges et qu'ils se conforment aux bornes plantées en 1700, étant certain que tant qu'ils voudraient empiéter, les Sauvages ne cesseront de leur faire la guerre.

Le Père de La Chasse, Supérieur des Jésuites en Canada, marque que les fonds de 200 lbs faits sur le Domaine d'Occident pour assister les familles Abénaquises pendant que les maris sont à la guerre, a fait jusques à présent un merveilleux effets. Mais les 150 personnes venues de Narantsouak demandent un plus grand secours. Et si l'on veut que la guerre continue il faut augmenter ce fonds de pareille somme tant en faveur des familles nouvellement venues que pour aider à faire vivre les femmes et les enfants des anciens domiciliés ; ce qui engagera les guerriers des deux villages de St François et de Bécancourt au nombre de 280 à secourir leurs frères ; mais sans ce secours les affaires languiront et les Abénaquis après quelques légers efforts, s'accoutument en Canada et ne s'occupant plus que de la chasse et du soin de leurs familles, oublieront leur pays.

Ceux des deux villages de Pamnaouamské et de Medoctek qui disputent leurs terres les abandonneront et les Anglois deviendront par là maîtres de tous leurs pays.

La mort du Père Raslé n'a pas découragé les Sauvages, mais ils ont besoin d'être aidés, et la manière la plus efficace est l'augmentation des 2000 livres qu'ils demandent.

Nota du Ministre.—Cette augmentation paraît nécessaire ; et pour que le Roy ne fasse point un nouveau fonds pour cette dépense, on propose de prendre ces deux mille livres sur les 4000 livres accordés à l'Hôpital Général de Montreal sur l'état du Domaine, et doivent cesser d'être employés cette année.

1724

LETTRE DE MONSIEUR DE VAUDREUIL AU MINISTRE.

Québec, le 29 octobre 1724.

Monseigneur,

Je viens de recevoir une lettre du Gouverneur de Baston. J'ai l'honneur de vous en envoyer copie avec la réponse que je lui ai faite.

Vous verrez par la lettre qu'il parle avec beaucoup de hauteur, mais quoiqu'il puisse dire, il souhaite avec passion la paix, les Flamands me l'ayant assuré.

Les Sauvages ..e veulent pas cependant l'accorder que les Anglois ne leur rendent leurs terres et leurs prisonniers.

A ces conditions j'emploirai tout mon crédit pour les y porter.

Le Sieur de Louvigny vous fera connaître les conséquences qu'il y a que les Abénakis soient remis en possession de leurs terres et qu'elles ne soient point empiétés par les Anglois.

1725

LETTRE DE MONSIEUR DE VAUDREUIL AU MINISTRE.

A Québec, le 18 novembre.

Monseigneur,

J'ai eu l'honneur de vous rendre compte par le vaisseau le *Cheval Marin* de l'entreprise des Anglois sur la mission du Père Râllé dans laquelle il a eu le malheur de perdre la vie. Mais comme cette affaire mérite d'être détaillée dans toutes ses circonstances, vous me permettrez de la reprendre.

Les Abénaquis depuis la fin doctobre 1723 n'ont pas cessé de harceler l'Anglois pour l'obliger de se retirer de leurs terres. Ceux du village de la rivière St Jean se sont joints aux Micmacks auxquels ils ont fait reprendre leurs armes qu'ils avaient quittées depuis un an. Ils ont brûlé 5 ou 6 maisons angloises près de Port Royal, tué 8 ou 10 Anglois, fait autant de prisonniers et obligé la garnison du fort qui faisait des sorties continuelles d'y rentrer.

Ces mêmes Sauvages au nombre de cent hommes voulaient attaquer Canceau où les Anglois se fortifiaient Mais s'étant consultés entre eux ils en remirent l'exécution dans un temps plus favorable dans la crainte qu'ils avaient que le grand nombre de vaisseaux mouillés dans cette rade ne rendit leurs projets inutiles.

Huit d'entre eux n'ayant pas voulu retourner à leurs villages sans avoir fait coup, attaquèrent une barque angloise et la prirent après en avoir tué l'équipage qui la défendait.

Le village de Pannaoüamské qui, depuis trois ans que la guerre a commencé, n'avait encore rien fait, excité par nos Sauvages domiciliés de Saint François que j'y envoyerai dès le printemps, l'ont emporté sur les quatre autres villages de la même nation et ont tué et pris près de 100 Anglois avec 15 barques chargées de sel et de poisson.

Ceux de St François et de Bécancourt appelés les loups n'ont pas discontinué de faire des partis depuis le mois de mars dernier. Les Hurons de Lorette se sont joints à eux pour secourir les Narantsouaciens.

Plusieurs Iroquois du Sault et de la Montagne ont pris aussi les armes avec assez de succès, et j'ai lieu d'espérer que le gros de ces villages épousera la querelle des Abénakis.

Il y avait apparence que les Narantsouakiens avec les autres Sauvages leurs alliés lasseraient enfin les Anglois et les obligeraient d'abandonner les forts qu'ils ont dans la rivière de Narantsouak, lorsque ce village fut surpris le 23 août dernier.

Les Anglois accompagnés de quelques Sauvages dit La Porcelaine y arrivèrent couverts par les longues herbes et les broussailles dont les environs étaient remplis. Ils se trouvèrent près des cabannes sans être aper-

çus. Le village était sans pallissades et les Narantsouakiens s'y croyaient assez en sureté par le soin qu'ils prennent d'aller à la découverte.

Les derniers découvreurs qui avoient remonté la rivière n'avoient vu aucuns vestiges des Anglois qui venaient par le bois, et ils ne furent avertis de leur arrivée que par une décharge de coups de fusil. La Narantsouakiens étaient alors dans le village au nombre de 50 hommes de guerre. Ceux qui ne furent point frappés par leurs balles qui criblèrent les écorces des cabanes, courant sur le champ aux armes, résistèrent quelques moments pour aider aux femmes et aux enfants et se sauvèrent du côté de la Rivière qui n'était pas envesti.

Le Père Raslé, ancien missionnaire des Abénakis dont la tête était mise à prix l'année précédente par les Anglois qui exhortaient les Sauvages de sa mission à conserver leurs terres et leur pays, entendant du bruit, sortit de sa mission, mais il ne fut pas plutôt sorti que les Anglois firent sur lui une décharge dont il fut tué sur le champ.

Ceux des Sauvages qui n'avaient pas eu le courage de résister se sauvèrent du côté de la rivière dès qu'ils s'aperçurent que le Père avait été tué. L'élite des guerriers qui avait longtemps fait tête aux Anglois se voyant sur le point d'être enveloppé par la multitude se jeta dans l'eau comme tous les autres, et les Sauvages anglois les poursuivirent jusques au bord de l'eau à coup de fusil.

Il est surprenant que tirant en liberté sur des gens épouvantés qui passaient une rivière partie en canots et gué et partie à la nage, il leur en soit échapé un seul Ils ne tuèrent dans cette occasion que 7 hommes, 7 femmes, 14 enfants, et blessèrent fort légèrement 14 personnes.

Le gros du village qui s'est sauvé monte à 150 personnes, entre lesquelles on compte encore 29 guerriers. Ils étaient si indignés de la mort de leur missionnaire et de la profanation des vases sacrés de leur église qu'ils auraient dès le lendemain de leur défaite poursuivi les Anglois s'ils ne se fussent trouvés sans armes, sans poudre et sans habits. Ils eurent la douleur de voir brûler et piller leur église et leurs cabannes sans pouvoir l'empêcher.

Après avoir donné tous les soins et procuré aux blessés tout le soulagement dont ils étaient capables ils se mirent en chemin pour le Canada où ils sont arrivés au nombre de 150.

L'état déplorable où je les ai vus réduits m'a engagé à les recevoir et à leur donner tous les secours dont ils avaient besoin. J'ai pourvu jusques à présent à leur subsistance que je leur ferai continuer pendant un an pour les mettre en état de faire des champs à Bécancourt et à St François et donner par là moyen à nos guerriers de continuer la guerre.

Ils m'ont assuré qu'ils allaient incessamment prendre des mesures pour faire sentir aux Anglois les torts qu'ils ont de retenir leurs terres et leurs prisonniers et que tant qu'il y aurait un Abénakis au monde il ferait tête aux Anglois. Les Iroquois domiciliés paraissent être dans les mêmes dispositions.

Les Anglois ainsi harcelés se lasseront peut-être et lâcheront prise. Je vous supplie de faire attention qu'il est d'une extrême conséquence que les Anglois ne se rendent maîtres de la rivière de Narantsouak qui les approcherait trop de Québec et les mettrait en état d'attaquer en France la Colonie. Il serait d'ailleurs à craindre que si cette terre passait entre leurs mains, les Sauvages qui en sont maîtres n'en fussent irrités et ne se crussent abandonnés ; ce qui les pourrait entièrement détacher de nous.

Si les Anglois veulent de bonne foi la paix, il faut qu'il razent les forts qu'ils ont dans la rivière St Georges et qu'ils se conforment aux bornes plantées en 1700. Il est certain que tant qu'ils voudront empiéter, nos Sauvages ne cesseront de leur faire la guerre.

Je suivrai exactement les ordres que vous me prescrivez sur la conduite que je dois tenir à leur égard ; et je donnerai tous mes soins pour faire finir cette guerre. Mais il faut que les Anglois mettent à la raison et rendent aux Abénakis leurs terres et leurs prisonniers. Ce sont là leurs sentiments et ils sont résolus d'y persister.

1725

COMMISSION DONNÉE AU DEPUTÉ ENVOYÉ DE BASTON EN CANADA.

A Tous Ceux, etc.

Dans l'assemblée générale de cette province qui s'est tenue à Baston le 11e 9e 1724, on m'a engagé à envoyer les députés au marquis de Vaudreuil, Gouverneur de Canada pour lui demander l'élargissement des prisonniers Anglois qui sont dans son gouvernement et en même temps pour l'engager à ne point assister les Abénakis et autres Sauvages dans la guerre injuste qu'ils font aux sujets de Sa Majesté dans ces provinces, et pour exécuter ce qui est mentionné ci-dessus ; nous avons choisi Samuel Thaxter et Guillaume Dudley d'aller en qualité de députés en Canada exécuter la présente commission auprès du marquis de Vaudreuil ou du Gouverneur qui y sera pour négocier eux-mêmes ou conjointement avec les députés de Pascadouet cette affaire suivant les instructions que nous leur en avons données ou que nous leur donnerons par la suite, ou le commandant en chef de cette province, en témoignage de quoi j'ai signé ces présentes et j'ai fait apposer le sceau de la province de Massachusset.

A Baston, le 14 janvier 1725, et du Reigne de Sa Majesté la 11e année.

Signé : Guillaume Dummer.

et plus bas est écrit :

par ordre du Lieutenant Gouverneur et suivant l'avis du Conseil de Sa Majesté.

1725

ÉDIT DE MONSIEUR PHILIPPE DE RIGAUD, MARQUIS DE VAUDREUIL.

La nécessité indispensable où nous nous trouvons de monter incessamment à Montréal pour le service de Sa Majesté, nous obligeant à prendre les

précautions nécessaires pour veiller à la sûreté de la personne du nommé Pierre Grouard arrêté par nos ordres dans les prisons du Château St Louis, le vingt-six décembre dernier, sur les avis qui nous auraient été donnés que le dit Grouard avait amené un bâtiment anglois dans la Rivière du St Laurent jusques à l'endroit appelé Rimouski, dont on prétend que tout l'équippage était composé d'Anglois, lesquels pouvaient bien être venus pour sonder la rivière autant que pour la traitte des marchandises de contrebande dont ce bâtiment était chargé qui ont été saisies, et n'ayant pu jusques ici trouver des preuves suffisantes pour travailler à l'instruction de son procès ; nous avons jugé à propos de faire transférer le dit Pierre Grouard des prisons du Château St Louis dans les prisons ordinaires de cette ville ; et nous avons sur le champ donné avis à Monsieur Begon, Intendant de la Nouvelle France, auquel nous avons déclaré qu'étant obligé de partir pour Montréal, nous venions de faire conduire le dit Grouard dans les prisons de la ville de Québec, et que le crime dont il est accusé nous paraît assez grave pour engager Monsieur l'Intendant à donner dans cette occasion des marques de son zèle ordinaire pour le service de Sa Majesté et pour le bien particulier de cette colonie, et à faire de son côté toutes les diligences qui dépendront de lui et prendre les mesures qu'il jugera les plus convenables pour trouver les preuves nécessaires pour l'instruction du procès du dit Grouard.

Fait à Québec, ce deux mars mil sept cent vingt-cinq.

Signé : VAUDREUIL.

en feuille est écrit :

Soit communiqué au Sieur Daine, procureur du Roi de notre commission.

BEGON.

1725

LETTRE DE MONSIEUR DE BEGON AU MINISTRE.

Québec, le 21 avril, 1725.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous informer que le 12 mars dernier, jour de l'arrivée de Monsieur le Marquis de Vaudreuil à Montréal, il eut avis par une lettre du commandant de Chambly qu'il y étoit arrivé la veille trois députés anglois : savoir, Monsieur Dudley, fils de l'ancien gouverneur de Baston, Monsieur Dexter, Colonel et Conseiller de la Chambre Haute, l'un et l'autre député du gouvernement de Baston, et Monsieur Attkinson, député du gouvernement de Pescadoué, et le Sieur Schulte, négociant d'Orange, qui a dit n'être venu que pour les accompagner.

Ces députés sont arrivés à Montréal le 13 du même mois et ont remis à Monsieur le Marquis de Vaudreuil une lettre du gouverneur de Baston qui ne contient qu'une réponse vague à celle qu'il lui avait écrite au mois d'octobre dernier au sujet de l'expédition que les Anglois avaient faite au mois d'août précédent à Narantsouak et une justification sur la mort du Père Raslé, missionnaire du village, tué par les Anglois en cette affaire.

Ce gouverneur lui marque aussi qu'il pouvait ajouter foi à ce que lui diraient ces députés à qui il avait donné des instructions, sans s'expliquer sur les affaires dont ils devoient lui parler.

Le six du dit mois dans leur première conférence, ils demandèrent qu'on leur rendit les prisonniers que les Abénakis avaient faits sur eux.

Ils demandèrent, dans une seconde conférence, à Monsieur de Vaudreuil, qu'il eût à cesser d'aider les Abénakis de munitions de guerre et de bouche, qu'il agissait en cela contre le traité de paix d'Utrecht qui lui défendait de favoriser leurs ennemis et que ces sujets étaient des sujets rebelles.

Monsieur de Vaudreuil leur répondit que les secours qu'il fournissait aux Abénakis étaient des gratifications annuelles que le Roi leur accordait

depuis l'établissement de la colonie qu'ils sont sous la protection de Sa Majesté.

Et que s'il se servait de ces preuves pour faire la guerre aux Anglois ceux-ci ne pouvaient s'en prendre qu'à eux-mêmes, puisqu'ils donnaient lieu à ces Sauvages qui n'avaient jamais été ni leurs sujets ni leurs amis, de la leur faire pour se maintenir dans leur pays dont ils voulaient les chasser.

Et sur ce que les Anglois ne convenaient pas qu'ils nous fussent attachés, on leur dit que depuis 80 ans ils s'étaient toujours joints à nous contre les Anglois quand nous avions été en guerre contre eux ; que depuis ce temps là, ils ont toujours appelé le Gouverneur de la Nouvelle France leur Père, ont reçu de lui des commissions pour confirmer le choix de leurs chefs et ont arboré dans leur village le pavillon de France.

Qu'ils ont au contraire presque toujours été en guerre contre les Anglois dans les temps que les deux couronnes étaient en paix et que depuis la paix d'Utrecht avant que les Abénakis fussent en guerre contre les Anglois le gouverneur anglois ayant gagné le nommé Abemesine (?) neveu de Taxous chef des Narantsouaks, et lui ayant donné un pavillon anglois après la mort de son oncle pour porter au village de Narantsouak et une commission de chef pour y commander, ce sauvage fut si mal reçu par les gens de son vilage qu'ils déchirèrent la commission et le pavillon anglois et dirent qu'ils n'en recevaient que des gouverneurs de la Nouvelle France.

Que depuis environ 80 ans qu'ils ont des missionnaires françois et qu'ils font profession de la Religion Catholique, ces missionnaires n'ont jamais été troublés par les Anglois que depuis la dernière guerre, et que ces Sauvages n'ont jamais voulu recevoir des ministres, et se sont toujours maintenus dans la liberté de leur religion et dans la possession de leurs terres indépendamment des Anglois.

Dans la troisième conférence les Anglois soutinrent que la terre des Abénakis était à eux que les Sauvages la leur avaient rendue, rapportèrent des papiers non signés et informes, qu'ils prétendaient être les contrats d'achat qu'ils en avaient faits. Ils ajoutèrent que dans plusieurs assemblées les Sauvages s'étaient donnés à la couronne d'Angleterre et avaient prêté serment de fidélité, qu'ils s'en rapportaient à Monsieur de Vaudreuil et

qu'ils le faisoient juge de la justice de leur demande et lui remirent copie de ses prétendues donations à eux faites.

Il leur répondit que les Sauvages lui avaient toujours dit qu'ils n'avaient jamais vendu leur pays aux Anglois ni été soumis à eux ; qu'il ne connaissait rien aux écrits qu'ils lui présentaient ; que les Sauvages l'avaient toujours assuré qu'ils étoient supposés, qu'il les fallait faire venir et les convaincre devant lui que ces écrits étaient véritables.

Les Anglois lui dirent qu'on devait les croire sur leur parole n'étant pas gens à en imposer. Ils consentirent avec peine qu'on fit venir à Montréal les Sauvages de St François et de Bécancourt, disant qu'ils n'avaient pas pouvoir de traiter avec eux.

On leur demanda quel était le sujet de leur voyage puisqu'ils n'avaient pas le pouvoir de traiter de cette paix.

Ils répondirent qu'ils n'étaient venus que pour retirer leurs prisonniers, faire connaître à Monsieur de Vaudreuil la justice de leur cause contre les Abénakis et prendre des nouvelles de cette guerre.

Que les Sieurs Attkinson et Dudley s'en retourneraient à Baston et que le Sieur Dexter resterait à Montréal pour entrer en discussion avec les Abénakis.

Ceux-ci au nombre de sept des plus anciens de tous les villages qui représentaient toute la nation étant arrivés à Montréal le 23 avril dernier, les Anglois dirent qu'ils voulaient tous s'en retourner et qu'ils n'avaient rien à traiter avec les Abénakis. On leur représenta qu'un d'entr'eux, interprête en langue abénakise qui était allé à St François, à Bécancourt et aux Trois-Rivières pour tâcher de retirer les Anglois prisonniers qui y étaient et sa nièce qui était aux Ursulines des Trois-Rivières, avait prévenu les Abénakis que les Anglois étoient venus à Montréal sur la demande que les Anglois en avoit fait à M. de Vaudreuil.

Ils dirent que leur interprète avoit parlé sans leur ordre. Cependant ils furent obligés de convenir qu'ils avaient prié Monsieur de Vaudreuil de les faire venir, et enfin ils consentirent a entrer en conférence avec ces Sauvages, ce qui ne se fit que le 29 avril, parce qu'ils attendirent le retour de cet interprète en langue abénaquise

Ils profitèrent de ce délai pendant lequel ils mirent en usage toutes les pratiques qui dépendraient d'eux pour empêcher les députés des Abénaquis à leur aller parler dans leur auberge.

Le Sieur Schult, leur émissaire, alla aussi pendant la nuit trouver ces Sauvages qui ne voulurent point l'écouter et lui dirent qu'ils ne parleraient que chez Monsieur de Vaudreuil.

Cet interprète étant arrivé, les députés des Anglois et ceux des Abénakis s'assemblèrent chez Monsieur de Vaudreuil.

Les Anglois firent d'abord difficulté de parler les premiers, disant qu'ils avaient rien à dire aux Abénakis.

Ceux-ci leur demandèrent pourquoi ils les avaient fait venir puisqu'ils avaient rien à leur dire. Monsieur de Vaudreuil les ayant exhorté les uns et les autres de ne se point fâcher et de se parler paisiblement, les Anglois commencèrent et dirent aux Sauvages qu'ils ne venaient que pour de bonnes affaires ; qu'ils avaient choisi Monsieur de Vaudreuil comme étant ami des deux partis et le Père des Abénaquis pour être leur médiateur et régler leur différend selon la justice.

Les Abénaquis répondirent qu'ils étaient bien aise de ce qu'ils ne venaient que pour de bonnes affaires, et qu'ils avaient aussi prié Monsieur de Vaudreuil, leur père, d'être leur médiateur.

Les Abénaquis dirent qu'ils se plaignaient de ce que les Anglois s'emparaient de leur terre contre tout droit et raison ; qu'ils retenaient injustement des Abénakis prisonniers de guerre à Baston et au Port Royal, et qu'ils les avaient attaqués aussi dans leur religion ayant abattu leur église et tué le Père Raslé, leur missionnaire.

Qu'ils demandaient à être satisfaits sur ces trois articles et qu'à cet effet les Anglois eussent à se retirer de leur terre et à leur rendre leurs prisonniers, rebâtir leur église et les dédommager du tort qu'ils leur ont fait par la mort du Père Raslé, et des frais de la guerre.

Les Anglois leur ayant dit de s'expliquer de quelle terre ils demandaient qu'ils se retirassent.

Les Abénakis répondirent que leur terre commençait à la rivière de Gounitogon, autrement dite la longue rivière qui est à l'ouest par delà par

Baston ; que cette rivière était autrefois la borne qui séparait la terre des Iroquois de celles des Abénaquis, que suivant ces bornes incontestables Baston et la plus part des établissements anglois en tirant du côté de l'est sont sur les terres abénaquises, qu'ils seraient en droit de leur dire de s'en retirer, qu'ils auraient cependant égard à ce que ces établissements étaient faits et qu'ils voulaient bien encore les tolérer ; mais qu'ils demandaient comme une condition expresse de la paix que les Anglois eussent à se retirer depuis une lieue au-dessus de la rivière de Laco jusques au Port Royal qui était la borne de séparation des terres des Abénakis et celle des Micmaks.

Le Sieur Dudley leur dit par dérision qu'ils devaient aussi demander le Port Royal.

Les Abénaquis lui répondirent qu'ils ne demandaient que les terres qui leur appartenaient ; qu'ils avaient ouï dire que les Anglois se vantaient qu'ils s'étaient donnés à eux, que c'était une imposture et qu'ils les défiaient de le prouver.

Les Anglois qui, quelques jours auparavant, avaient donné à Monsieur de Vaudreuil une copie de cette prétendue donation, n'osèrent soutenir aux Sauvages qu'ils en avaient un titre, et leur dirent au contraire qu'ils ne s'en étaient jamais vantés et qu'ils avaient seulement remis à Monsieur de Vaudreuil des contrats d'achats d'un des bords de la Rivière de Narantsouak du côté de l'Ouest sur environ dix lieues de profondeur.

Les Abénaquis répondirent que puisqu'ils n'avaient acquis que le côté de l'ouest de la Rivière ils devaient convenir que le bord de l'est n'étaient point à eux.

Les Anglois en convinrent et dirent qu'ils ne demandaient pas le côté de l'est.

Les Abénaquis leur dirent que cependant les Anglois y avaient construit deux forts, l'un dans l'île de Menaskoug et l'autre à la Rivière Saint-Georges.

Les Anglois ne répondirent rien sur le Fort de Menaskoug et dirent que celui fait à la Rivière St-George n'avait point été fait par eux, qu'ils ne s'en étaient point mêlés, n'étant pas du Gouvernement de Baston mais de celui de Port Royal.

Les Abénakis dirent aussi au sujet de l'achat que les Anglois prétendaient avoir fait des terres depuis l'embouchure de Narantsouak en tirant du côté de Baston ; qu'il était faux que ces terres eussent jamais été vendues par leurs ancêtres, que les contrats que l'on produisait étaient supposés et qu'on ne pourrait pas les attribuer à gens comme eux qui ne savaient ni lire ni écrire ; que les Anglois ne prouveraient point en quoi ils les avaient payés, qu'entre eux, Abénakis députés, il y en avait qui étaient âgés de 80 ans qui n'avaient jamais entendu parler qu'il eut été fait aucun marché ni convention avec les Anglois pour leur céder leurs terres.

Les Anglois répondirent qu'ils avaient au moins la possessions de ces terres depuis 80 ans ; qu'ils avaient commencé à s'établir à Baston, et que quand même ils ne les auraient pas achetées cette possession leur servirait de titre.

Les Abénakis leur dirent qu'ils en étaient en possession avant eux puisqu'ils l'étaient de temps immémorial ; qu'ils convenaient que depuis 80 ans les Anglois avaient voulu s'en emparer, mais que depuis ce temps là les Abénakis avaient toujours été en guerre contre eux pour les en empêcher ; que d'ailleurs à l'exception du Fort de Saco, qui peut avoir été bâti depuis 40 ans, les autres forts qui sont au nombre de 8 ou 10 et qui sont le sujet de la guerre présente, ont tous été bâtis depuis la paix d'Utrecht faite en dix sept cent treize.

Les Anglois ne repliquèrent rien sur cet article.

Ils dirent au sujet des Sauvages de la nation Abénaquise retenus à Baston qu'ils n'en savaient pas précisément le nombre et qu'ils avaient donné la liberté à deux d'entre eux.

Les Abénaquis dirent que ces Sauvages n'avaient eu leur liberté que pour conduire un détachement de 4 à 500 Anglois tant à Narantsouak qu'à Pannaouamské pour leur aider à surprendre ceux de leur nation, et qu'ils savaient que ces deux Sauvages avaient été ramenés à Baston où ils étaient encore retenus, et qu'ils n'étaient pas obligés de croire qu'ils en eussent renvoyé aucun jusqu'à ce qu'ils les eussent fait conduire dans leur village.

Les Anglois ayant dit aux Sauvages de s'expliquer sur la réparation qu'ils prétendaient qu'on leur fit pour avoir détruit leur église, tué leur missionnaire et pour les frais de la guerre.

Les Abénaquis répondirent qu'ils prétendaient qu'à l'avenir leurs missionnaires françois ne fussent pas molestés ; qu'on ne leur proposât plus de recevoir des ministres et qu'on réparât par des présents convenables la mort du Père Raslé, la destruction de leur église et les torts qu'ils leur avaient faits pendant la guerre.

Les Anglois promirent de faire leur rapport à Baston de ce qu'ils avaient entendu.

1725

MEMOIRE DU ROI AUX SIEURS MARQUIS DE VAUDREUIL ET CHAZEL.

A Versailles, le 15 mai, 1725.

....

Sa Majesté a vu tout ce que le Sieur de Vaudreuil a écrit l'année dernière au sujet de la guerre des Anglois contre les Abénaquis et la défaite de ceux de cette nation qui étaient établis à Narantsouak. Elle a approuvé tout ce qu'il a fait à ce sujet. Elle lui recommande de se conformer par rapport à cette guerre à tout ce qu'Elle lui a prescrit par sa dépêche du 30 mai de l'année dernière.

Son intention étant de continuer de procurer à cette nation de quoi pourvoir sa subsistance, Elle a fait augmenter les fonds de 2000 l. qu'Elle fit l'année dernière de pareille somme, en sorte qu'il a été employé cette année sur l'état des charges à payer pour le domaine d'Occident 4000 l.

Cette somme est employée sous le nom des jésuites qui en feront la distribution conformément à sa destination. Cette augmentation doit faire un bon effet, cela persuadera les Sauvages que Sa Majesté ne veut point les abandonner, et ils seront assurés de la subsistance de leurs familles pendant le temps que les mouvements qu'ils feront ne leur permettront pas d'y pourvoir eux-mêmes. Il ne faut pas rendre publique la véritable destination de ces fonds.

Sa Majesté a été très fâchée de la mort du Père Raslé, missionnaire des Abénaquis de Narantsouak qui a été tué par les Anglois. Elle l'affectionnoit trop pour le laisser plus longtemps sans être couvert, et son intention est que le Sieur Marquis de Vaudreuil prenne les mesures nécessaires pour le faire couvrir, et pour cet effet qu'il envoie des colliers aux villages Abénakis de St François, de Bécancourt, Panaouamské et Medoctek avec 15 couvertes et 40 livres de tabac pour chacun de ces villages, que le Sieur de Chazel fera délivrer des magazins. Le Sieur de Vaudreuil chargera de cette expédition quelques officiers voyageurs et fera le tout de concert avec le supérieur des jésuites à Québec.

....

....

....

1725

EXTRAIT D'UNE LETTRE DU MINISTRE DE LA MARINE A MONSIEUR DE BEAUHARNOIS.

Fontainebleau le 21 8bre 1725.

....

J'ai reçu, Monsieur, des lettres de l'Isle Royale du 12 du mois dernier par lesquelles on me marque que la flotte *Le Chameau* destinée pour Québec a péri à trois lieues de Louisbourg, la nuit du 27 au 28 août, par un coup de vent du Sud Est très violent, et que personne de ce bâtiment n'a échappé à ce malheureux naufrage. On me mande que le corps de Monsieur Chayelle (?) a été reconnu parmi les noyés qui sont venus à la côte, et tant d'autres circonstances qu'il n'y a pas à douter de la perte dont je suis très touché. On présume que ce bâtiment avait une voie d'eau qui avait déterminé Monsieur de St James de relâcher à Louisbourg pour se radouber ; car par les débris qui ont été trouvés à la côte, sa mâture était entière.

1725

RAPPORT DE MM. LONGUEUIL ET BEGON AU MINISTRE.

Québec, le 31 octobre, 1725.

Monsieur de Longueüil et Monsieur Begon marquent que les Abénakis domiciliés avaient proposé aux Anglois de venir traiter la paix en présence de Monsieur de Vaudreuil, ne voulant point la traiter à Baston, et qu'ils n'en ont point eu de réponse, les Anglois ayant seulement renvoyé au village Abénakis de Pannaoüamské deux prisonniers Sauvages pour engager leurs confrères de députer au Fort St George pour traiter de la paix.

Cela leur a réussi. Beaucoup de Sauvages y furent. On traita de paix en général et deux des prisonniers se rendirent à Baston.

Les propositions du Gouverneur de Baston furent :

1° Qu'ils recevraient la paix par grâce et qu'ils se reconnaîtroient sujets de la Couronne d'Angleterre.

2° Qu'on ne razerait aucun des Forts construits par les Anglois dont le plus avancé est à 15 lieues de leur village, attendu que par le traité d'Utrecht les Anglois prétendaient être les maîtres de toutes les côtes et terres depuis Baston jusques à l'Isle Royale.

3° Qu'ils seraient tenus de faire entrer dans cette paix tous les autres Sauvages même les domiciliés du Canada.

Un des deux Sauvages députés à Baston, accompagné de dix de son village, est venu à Québec apporter un collier à Monsieur de Vaudreuil, pour lui demander qu'il consentit à cette paix.

Ils ont porté aussi un collier à chacun des villages Abénaquis et Hurons domiciliés en Canada pour leur faire accepter ces propositions.

La réponse de Monsieur de Vaudreuil fut que cette guerre ne regardait point les François.

Que cela les concernait et qu'ils devaient empêcher les Anglois de s'emparer de leurs terres ; Qu'il était surpris de la demarche de ceux de

Pannaoüamské qui avaient promis de même que les autres Abénakis de n'écouter aucune proposition de paix que dans la colonie et en sa présence.

A l'égard des Abénakis et Hurons domiciliés ils ont refusé les colliers et ont dit qu'ils voulaient continuer la guerre. Ils sont dans l'état de la faire. Il y a apparence qu'ils continueront à harceler l'Anglois comme ils ont fait depuis peu en quelques occasions accompagnés des Sauvages de Narantsouak, et que cela pourra déterminer ceux de Pannaoüamské à se joindre à eux à la sollicitation de leur missionnaire, la plupart étant bons catholiques.

Ce qui peut empêcher ceux de Pannaoüamské et de la Rivière St Jean de continuer la guerre, c'est qu'ils ont pour voisins les Anglois de Baston et ceux du Port Royal, et on ne peut leur donner de secours par mer parce que les Anglois qui prétendent que la côte de l'est leur appartient, surprendraient les bâtiments qu'on y enverrait.

Une autre raison qui a encore déterminé ces Sauvages à consentir à la paix c'est qu'ils y ont été portés par les conseils du Sieur Gaulin, missionnaire des Micmaks, qui a porté ces derniers à faire aussi la paix.

Il est cependant d'une grande conséquence que les Micmaks fassent la guerre, parce qu'en se joignant aux Abénakis de la Rivière St Jean, ils causeraient un dérangement considerable à la pêche des Anglois.

Ces Sauvages sont à portée de recevoir de l'isle Royale les secours nécessaires.

1726

NOTE DU MINISTRE SUR LES DEPECHES DE L'ANNÉE DERNIERE.

Versailles, le 2 mai 1725.

Il parait qu'il convient d'approuver ce que Monsieur de Vaudreuil a fait de continuer de fomenter a cette guerre autant qu'il sera possible, étant important d'empêcher que les Anglois ne se rendent maîtres des pays des Abenakis parce la colonie courait beaucoup de risque.

Ecrire à Monsieur de St Ovide sur la démarche que l'on dit que le Sieur Gaulin, missionnaire des Micmacks, a fait, lui ordonner aussi de fomenter la guerre de ces Sauvages avec les Anglois. Tout cela pourra du moins retarder les établissements des Anglois, en attendant des conjectures plus favorables.

1726

LETTRE DU MINISTRE AU PÈRE DE LA CHASSE.

A Versailles, le 13 mai 1726.

J'ai reçu, mon Révérend Père, la lettre que vous m'avez écrite le 25 octobre de l'année dernière.

J'ai été bien aise d'apprendre que vous ayez reçu les 2000 lbs dont le Roi a augmenté les fonds pour les Abénakis, afin de leur donner le soulagement necessaire. La même somme a été employée cette année, et je vous prie de continuer d'en faire le même usage que vous avez fait et de recommander à vos missionnaires de ranimer le courage de cette nation. Je suis persuadé comme vous que si ceux du village de Panoamské (?) font la paix, qu'elle ne sera pas de longue durée.

Le Père d'Avaugour vous envoie cette année un secours de six religieux dont quatre passent sur le vaisseau du Roi.

Vous devez être persuadé qu'en toutes occasions je ferai à vos missions tous les plaisirs qui pourront dépendre de moi.

1726

MEMOIRE DU ROI AUX SIEURS MARQUIS DE BEAUHARNOIS ET DUPUY.

A Versailles, le 14 mai, 1726.

....

Le feu Sieur Marquis de Vaudreuil écrivit, en 1724, sur la guerre des Anglois avec les Abénaquis, et le compte que les Sieurs de Longueuil et Bégon en ont rendu l'année dernière. Sa Majesté a approuvé ce qu'ils ont fait en cette occasion, et son intention est que le Sieur de Beauharnois continue de fomenter cette guerre autant qu'il sera possible, étant important pour la sûreté de la colonie d'empêcher les Anglois de se rendre maîtres des terres des Abénakis, et qu'il convient d'empêcher en excitant les Sauvages par toutes sortes de voies à ne les pas souffrir.

Sa Majesté a appris avec plaisir le refus que les Abénakis et Hurons domiciliés dans la colonie ont fait d'entrer dans le traité de paix que les Abénakis de Panaomské négocient avec les Anglois, et la déclaration qu'ils ont faite qu'ils voulaient continuer la guerre, il faut les maintenir dans ces dispositions et comme les Sieurs de Longueuil et Begon ont pensé que ceux de Panaomské n'accepteraient point la paix honteuse que les Anglois leur proposent, et que ceux de la Rivière St Jean seroient disposés à continuer la guerre si les Micmacks la faisoient de leur côté, Sa Majesté donnera les ordres nécessaires au Sieur de St Ovide, Gouverneur de l'Isle Royale, pour les y exciter.

1726

LETTRE DE MONSIEUR DUPUY AU MINISTRE.

Québec, le 21 octobre, 1726.

Monseigneur,

Le duplicata de votre lettre écrite à Monsieur de Chazel, le 25 mai, que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer, regarde l'augmentation de 30 quarts de poudre que demandait feu Monsieur de Vaudreuil pour faire des présents aux Abénakis.

J'ai eu souvent occasion, dans les réponses précédentes, de vous rendre compte sur l'arrangement pris avec les Sauvages en conséquence de vos ordres ; mais le Roi ayant augmenté depuis peu de 2000 l. les présents que leur faisait Sa Majesté nous aurons soin de faire retenir sur les 4000 l. qui leur sont payés par le Domaine, ce qui ferait excédent aux présents qu'on leur fait d'ordinaire de poudre et de munitions.

J'ai l'honneur d'être avec un très profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

DUPUY.

1727

LETTRE DU MINISTRE A MESSIEURS DE BEAUHARNOIS ET DUPUY.

A Versailles, le 22 avril, 1727.

Messieurs,

J'ai rendu compte au Roi de la demande que vous faites par votre lettre du 30 octobre de l'année dernière d'accorder au Sieur de St Castin une

somme de 150 l. qu'il a dépensée lorsqu'il fut fait prisonnier par les Anglois et dont la retenue lui a été faite sur la gratification annuelle de 720 l. dont il jouit conjointement avec son frère sur le fondement qu'il avait emprunté cette somme du Général Anglois auquel feu Monsieur de Vaudreuil l'a fait rendre.

Sa Majesté a jugé qu'il ne devait point être tenu de cette dépense, ayant été occasionnée pour le service, ainsi Monsieur Dupuy aura agréable de lui en faire la restitution.

Je joins ici un mémoire qui m'a été adressé par cet officier par lequel il demande une gratification pour l'indemniser des prêts considérables qu'il a faits aux Sauvages de Pentagouët et à ceux de la contrée de l'Acadie, dont il marque que feu Monsieur de Vaudreuil avait promis de faire rembourser.

Vous aurez agréable d'examiner si ce qu'il expose est véritable et la justice qu'il y aurait à lui rendre.

Je vous prie de m'informer de quelle manière le dit Sieur de St Castin et son frère se comportent, et s'ils rendent des services utiles auprès des Sauvages.

1727

MEMOIRE DU ROI AUX SIEURS MARQUIS DE BEAUHARNOIS ET DUPUY.

A Versailles, le 29 Avril.

....

Sa Majesté leur a fait expliquer l'année dernière le commerce de chevaux, bois à bâtir, planches et salaisons que la Colonie pourrait faire aux isles du vent de l'Amérique, dont les Anglois de la Nouvelle Angleterre profitent. Sa Majesté a si fort à cœur de faire cesser ce commerce des étrangers et de le faire tourner au profit de ses sujets, qu'Elle a rendu un arrêt le 31 décembre dernier, par lequel elle a ordonné que les marchandises du crûe des dites isles du vent qui seront destinées pour être transportées à

l'Isle Royale seront exemptes pendant 10 années du droit de poids d'un pour cent, de 3 par cent du domaine d'Occident, et du droit de 40 s. par quintal sur le sucre.

Ces avantages doivent exciter les négocians à s'attacher à ce commerce, et Louisbourg deviendra un entrepôt aussi important que Baston.

Sa Majesté souhaite que les Sieurs de Beauharnois et Dupuy mettent tout en usage pour l'exécution des projets qu'on pourra former sur cela.

Sa Majesté a appris avec plaisir la disposition où sont les Abénakis de Saint François et de Bécancourt de continuer la guerre contre les Anglois et de ne point écouter aucune proposition de paix que les Anglois n'aient razé les forts qu'ils ont construits sur les terres des Abénakis. Cela est si important pour le Canada que le Sieur de Beauharnois ne peut prendre de trop justes mesures pour fomenter cette guerre et empêcher tout accommodement, sur quoi Sa Majesté n'a rien à ajouter à ce qu'elle a prescrit par sa dépêche du 14 mai de l'année dernière.

Le Père du Parc, supérieur des jésuites en Canada, a écrit que quoique les Abénakis de Panaomské parussent souhaiter la paix, ils ne tarderaient pas à se réunir aux autres Abénakis pour marcher contre les Anglois, et que ceux de Narantsouak se joindraient à ceux de Bécancourt.

Ces nouvelles, jointes à ce que les Sieurs de Beauharnois et Dupuy ont marqué donnent lieu de croire que ces nations continueront la guerre, ce qui est fort à souhaiter.

Sa Majesté a appris avec plaisir que les ordres qu'Elle avait donnés pour couvrir le corps du Père Raslé aient été exécutés et que le Père de la Chasse s'en soit chargé.

....

....

....

1727

LETTRE DU MINISTRE A MONSIEUR LE MARQUIS DE BEAUHARNOIS.

A Brest, le 13 mai, 1726.

Monsieur,

Le Père Davaugour, Procureur des Missions des Jésuites, m'a envoyé l'extrait d'un mémoire qu'il a reçu, l'année dernière, du Père Aubry, missionnaire du village abénakis de St François, contenant que ce village qui est le plus considérable de tous ceux de cette nation est le seul qui soutienne la guerre contre les Anglois, que les autres ne se battent plus, et sont sur le point de conclure la paix pour la raison qu'étant allés à Québec au temps de la maladie de feu Monsieur de Vaudreuil, ils y furent reçus fort cavalièrement.

J'ai été informé que s'ils n'ont point eu un accueil favorable dans cette visite, ils se le sont attiré par la manière arrogante avec laquelle ils avaient annoncé qu'ils allaient faire la paix avec les Anglois.

Ce missionnaire marque aussi que cette guerre est cependant très nécessaire si on ne veut pas s'exposer à perdre dès à présent toute la côte du Sud du fleuve St Laurent, parce que les Abénakis en faisant leur paix avec les Anglois, les laisseront empiéter sur leurs terres, et s'attacheront à cette nation qui n'y souffrira plus de missionnaire, et que n'y ayant que la religion qui retienne ces Sauvages dans notre parti, ils deviendront bientôt Anglois, et seront seuls capables de mettre les Anglois en possession de tout le pays à la première guerre ;

Que les Iroquois à leur exemple se rangeront aussi du parti des Angois ;

Que le moyen de prévenir un si grand mal est que les Abénakis forcent les Anglois à demander la paix au moyen des secours qu'ils recevront des François, et qu'il est nécessaire d'augmenter ce secours des 2000 l. que le Roy donne par an à ces Sauvages étant à peine suffisante pour faire

subsister les femmes et les enfants pendant que les hommes sont en guerre.

Je suis surpris que ce religieux ne parle que de 2000 l. pendant qu'il est accordé par le Roi 6000 l. pour ces Sauvages : savoir, 2000 l. sur la Marine pour des présents et 4000 l. employées sur l'Etat du Domaine, sous le nom des Jésuites.

Il me semble que ce secours doit être suffisant pour faire vivre les familles de ces Sauvages s'il est bien employé comme je n'en doute point.

J'écris au Père Du Parc, Supérieur des Missions, de recommander à ses confrères de fomenter le plus qu'ils pourront la guerre contre l'Anglois. Je vous prie de leur accorder toute la protection dont ils ont besoin, et de ne laisser échapper de votre part aucune occasion pour exciter ces Sauvages à ne point discontinuer leurs courses.

Vous ferez de ce que le Père Aubry a écrit au Père Davaugour l'usage que vous jugerez à propos.

1727

LETTRE DU MINISTRE A MONSIEUR DE ST OVIDE.

A Versailles, le 10 juin, 1727.

Monsieur.........

La nouvelle que vous me marquez de quelques jeunes Sauvages Micmaks et de la Rivière St Jean qui avoient été invités à se rendre au Port Royal pour traiter de paix et auxquels le Gouverneur Anglois a fait des présents et festins pour les engager à signer un traité dont il leur avait remis un imprimé que leurs anciens ont retiré avec promesse de le remettre entre vos mains, me persuade de plus en plus que les Anglois emploient toutes les sortes de voies pour attirer ces Sauvages dans leur parti.

Je ne doute pas que vous ne fassiez tout ce qui pourra dépendre de vous pour détruire leurs desseins, et je ne saurais trop vous le recommander.

Il y a lieu de croire que l'affaire arrivée depuis à ces jeunes Sauvages à l'occasion d'un bâtiment anglois qu'ils avaient pris et pillé dans le port de la Hève, et que les Anglois ont repris sur eux après en avoir tué deux et emmené deux autres prisonniers à Baston, allumera plus fort que jamais leur haine et entretiendra la méfiance qui est entr'eux.

Vous devez saisir cette occasion pour fomenter ces querelles, et je compte d'apprendre que cette affaire aura les suites qu'on en peut espérer.

....

....,

....

....

1727

TRAITÉ DE PAIX ENTRE LES ANGLOIS ET LES ABENAKIS.

Caske Bay, le ... août.

Nous, soussignés, certifions avoir entendu l'interprétation des actes écrits en anglois, où sont contenus les articles de paix prétendus stipulés à Baston et confirmés à Kaske Bay entre les Sauvages de Panaouamské et Monsieur Dummer Lieutenant, Gouverneur Général de la Nouvelle Angleterre, laquelle interprétation a été faite en langue abénaquise en présence des chefs, des députés et de plusieurs autres considérables du dit village de Panaouamské par deux des interprêtes anglois qui avaient interprêté ces mêmes actes aux Sauvages à Baston et à Caske Bay. Lesquels ont supprimé ces articles couchés au commencement de ces mêmes actes, où l'Anglois fait dire aux Sauvages ;

Qu'ils viennent se soumettre à lui.

Qu'ils se reconnaissent les seuls auteurs de la guerre qui a été entre eux pendant ces quatre ou cinq ans.

Qu'ils renouvellent les prétendus traités faits autrefois entre eux et les Anglois, par lesquels traités l'Anglois prétend que les Sauvages se sont donnés avec leurs terres au Roi d'Angleterre, l'ont reconnu pour leur Roi et se sont mis au nombre de ses sujets.

Qu'ils embrassent les lois angloises.

Qu'ils fassent ligue offensive et défensive avec les Anglois.

Les interprêtes anglois ont tourné tout cela en ces paroles.

Que les Sauvages de Panaouamské étaient venus saluer le Gouverneur anglois, faire la paix avec lui, et renouveler l'ancienne amitié qui était auparavant entre eux.

Pour l'acte d'aministé (?) et de pardon de la part du Roi d'Angleterre aux Sauvages par le dit gouverneur, en conséquence des prétendus traités, les interprêtes anglois n'en ont voulu faire aucune interprétation.

Certifions de plus que les dits Sauvages de Panaouamské nous ont protesté en présence de ces mêmes interprêtes que ni eux Sauvages ni les interprêtes anglois ne leur avaient jamais parlé des susdits articles, sinon dans les termes postérieurs qu'on a rapportés, et que les interprêtes anglois ne leur avaient jamais parlé sinon que d'un traité de cessation d'armes, de paix, d'accomodement et d'amitié entre ces deux nations.

En foi de quoi nous avons signé le présent certificat et nous sommes prêts de faire serment que cela est ainsi, fait à Panaouamské ce.................. ....1727.

Ainsi signé :

E. LAUVERJEAT, Prêtre,
Misssionnaire à Panaouamské,

J. S. H. DIBAVIS (?) DE ST CASTIN,

Barenos (?) ST CASTIN,

Alexandre le BORGNE DE BELISLE,

Et plusieurs autres qui ont témoigné ne savoir signer.

1727

LETTRE DU R. P. LAUVERJEAT A MONSIEUR LE MARQUIS DE VAUDREUIL.

Panaouamské, août, 27.

Monsieur,

Les chefs de ce village nous prient de vous point défier de leur fidélité, et d'être persuadé que l'Anglois par tous ses promesses et ses artifices ne pourra jamais les désunir d'avec les François, ni leur faire perdre leur religion ; que si la nécessité et l'impuissance où ils se voyaient de continuer la guerre contre lui les a contraints de faire la paix avec lui, cela n'empêchera pas qu'ausitôt que les François la lui déclareront, ils ne se mettent de leur parti.

Vous verrez vous-même par le papier que je vous envoie signé de leur main, combien l'Anglois est éloigné de ses comptes, et quelle foi on doit avoir à ses rapports.

1727

DEPENSES DES JESUITES EN CANADA.

Québec, le 20 octobre, 1727.

Messieurs de Beauharnois et Dupuy exposent deux demandes que font les Pères jésuites :

Première :

Que les Abénaquis de Narantsouak, voulant se rétablir dans leurs ancien village, demandent un missionnaire qui les conservent dans leur religion catholique ; qu'ils en donneront un, si le Roi, ayant égard aux pertes qu'ils ont faites à l'occasion du Père Raslé, veut bien leur rétablir un calice,

un ciboire, soleil et autres ornements d'église, avec des meubles pour la maison du missionnaire, qu'ils ont perdu en cet endroit.

Seconde :

Que les Hurons du Détroit demandent un missionnaire, ce qui les attacherait encore d'avantage aux François. Ils sont prêts d'en donner un, espérant que Sa Majesté voudra bien fournir à son entretient.

NOTA :

Les Jésuites ont sur l'état des charges annuellement :

Pour leurs missions en Canada	5,000 l.
Pour leurs missions des Iroquois et Abénakis	1,500
	6,500
Pour l'entretien d'un missionnaire aux Arcansas	600
Pour l'entretient d'un troisième Regent à Québec	400
Pour celui de deux missionnaires aux Scioux	1,200
Pour celui d'un missionnaire a Tadousac	600
Pour l'Ecole d'Hydrographie à Québec	800
Pour l'Hospice qu'ils ont à Montréal	500
Total	10,600 l.

Ils ont sçu par le Sieur Brau qui est venu cet été à Québec, que le Sieur Gaulin ne s'étoit point comporté ainsi qu'on l'avait dit. Ces ecclésiastiques sont nécessaires à l'Acadie où il est resté un grand nombre de Catholiques.

Monsieur l'Evêque de Québec vient d'y envoyer un Monsieur Desclaches. (?)

1727

LETTRE DE MESSIEURS DE BEAUHARNOIS ET DUPUY AU MINISTRE.

Québec, le 20 octobre, 1727.

Monseigneur,

Le Sieur de St Castin n'est point venu cette année à Québec. Nous lui aurions annoncé la grâce que le Roi lui fait d'enlever la retenue de 720 lb. pour ce qu'il avoit emprunté du Général anglois.

Le Sieur Dupuy aura soin de lui en faire faire la Résolution.

Nous vous supplions, Monseigneur, de nous permettre de ne vous répondre sur le mémoire du dédommagement qu'il a présenté que l'année ....attendu que nous ne pouvons pas nous en expliquer avec lui.

Pour ces deux frères il est assez difficile de définir leur caractère. C'est un mélange si confus de françois et de sauvage, qu'il n'est pas possible de démêler leurs bonnes ou mauvaises dispositions.

Si elles sont bonnes il y a quelque intérêt à les ménager. Si elles sont mauvaises on les pourra retenir par l'espérance qu'ils auront des gratifications pareilles à celles que Sa Majesté vient de leur faire.

Du reste, ils passent pour braves gens, et ayant du crédit sur leurs Sauvages.

Nous avons l'honneur d'être avec un très profond respect,

Monseigneur,

Vos très humbles et très obéissants serviteurs,

BEAUHARNOIS,

DUPUY.

1727

LETTRE DE MONSIEUR DUPUY AU MINISTRE.

A Québec, le 20 octobre.

Monseigneur,.........

Les Sauvages depuis bien du temps ne trouvant à traiter de l'eau de vie avec les François que par accident, portent leur castor et ce qu'ils ont de plus belle pelleterie chez les Anglois pour y traiter de l'eau de vie, et ne nous apportent que le rebut pour avoir les marchandises dont ils ne peuvent se fournir chez l'Anglois, et encore n'est-ce que quand ils en ont un besoin bien pressant.

A quoi il faut ajouter que nos marchandises en général leur étant traité plus chères que celles des Anglois, cela ne nous les attire point, et que pour les ravoir nous sommes obligés de leur lâcher nos marchandises à perte......

....

....

....

Pelleteries	Prix, 1726	Prix, 1727
Chats.................	17	1.08
Martres..............	3.05	3.09
Pecans...............	3.19.9	4.09
Phichoux ?.........	1.16	2.15
Loutres..............	2.19	3.05

J'ai l'honneur d'être avec un très profond respect,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

DUPUY.

1728

MEMOIRE DU ROI AUX SIEURS DE BEAUHARNOIS ET DUPUY.

Versailles, le 24 mai, 1728.

....

Sa Majesté a appris avec surprise que les Anglois soient parvenus à engager les Abénakis à faire la paix avec eux. C'est un inconvénient auquel on ne devait pas s'attendre ; mais il y a apparence que ces peuples y ont été forcés et qu'ils n'ont pu faire autrement, et qu'ils conserveront toujours le même attachement qu'ils ont eu pour les François, ainsi qu'il parait par leurs discours qu'ils y sont bien déterminés et que les missionnaires qui sont auprès d'eux en donnent des assurances.

Il convient que les Sieurs de Beauharnois et Dupuy mettent tout en usage pour les entretenir dans ces sentiments.

C'est dans cette vue que Sa Majesté, qui avait depuis quelques années fait un fonds annuel de 4000 l. pour faire subsister les femmes et les enfants pendant que les hommes iraient en guerre, et qu'Elle aurait pu supprimer, la paix étant faite, a bien voulu les continuer. Mais son instruction est que cette somme, qui n'était distribuée qu'aux seuls Abénakis domiciliés à Bécancourt et à Saint François, soit répartie à tous ceux de cette nation qui ont des missionnaires, ceux qui ne sont pas domiciliés pouvant servir aussi utilement avec les autres, parcequ'ils font la barrière avec les Anglois de l'Acadie, et qu'il est par conséquent plus à propos de les ménager, les Sieurs de Beauharnois et Dupuy se concerteront avec le Père de la Chasse pour cette réparation, en observant que les instructions de Sa Majesté à cet égard soient exécutées.

Les Anglois pouvant en cas de rupture causer plus de dommage au Canada en l'attaquant par le bas de la colonie que par tout autre endroit, il seroit bien à souhaiter qu'on put parvenir à peupler la colonie de ce côté là, et cela contribuerait bien plus à sa sureté que tout ce qu'on peut faire au dessus de Montréal où la plupart des habitants attirés par l'avidité de la

traite avec les Sauvages des pays d'en haut, cherchant à faire des établissements sans réfléchir qu'ils ne pourraient y être soutenus en temps de guerre et qu'ils seraient forcés de les abandonner.

C'est ce qu'on aura de la peine de leur persuader ; mais quoiqu'il en soit Sa Majesté souhaite que les Sieurs de Beauharnois et Dupuy excitent ceux qui n'ont point d'établissements d'en faire dans le bas de la colonie autant qu'il sera possible, et qu'ils marquent les mesures qu'il y aurait à prendre en cas qu'ils aient de la peine à s'y déterminer.

L'exécution de cette vue est de la dernière conséquence.

Sa Majesté approuve que les Jésuites envoient un missionnaire à Narantsouak afin de maintenir dans la religion catholique les Abénakis qui veulent se rétablir dans ce village.

Elle veut bien en même temps leur accorder le remplacement d'un calice, d'un ciboire, d'un soleil et autres ornements d'églises qui furent pillés lorsque le Père Raslé fut tué dans cette mission par les Anglois.

Le Sieur Dupuy les fera faire à Québec avec toute l'économie qu'il sera possible et fera remettre le tout au missionnaire qui y sera envoyé ; à l'égard des meubles qu'ils demandent, comme on n'a pas eu soin d'en envoyer l'état, Sa Majesté n'a pu rien statuer sur cela ; au surplus comme il ne leur a été fait aucun retranchement pendant la vacance de cette mission, le revenant bon qu'il y a eu peut bien suppléer à la dépense de ces meubles qui doivent être très modiques.

1728

LETTRE DU MINISTRE A MONSIEUR DUPUY.

A Versailles, le 24 mai, 1728.

Monsieur,

Je vous ai déjà écrit que Sa Majesté n'avait pas jugé nécessaire que vous fissiez un voyage à la Nouvelle-Angleterre comme vous l'aviez proposé, parce qu'il ne convient point de rien règler avec les Anglois, ni qu'ils puissent penser qu'on en ait envie, ni que la France doute de son droit sur le Canada, j'ajouterai qu'il ne convient pas non plus de leur donner occasion de croire que les François veuillent faire de nouveaux établissements.

Il ne convient point en effet d'en entreprendre, et le meilleur parti est de demeurer en repos, en charchant cependant les moyens de rendre inutiles les vues des Anglois sur le commerce d'en haut, mais les démarches sur cela doivent être couvertes de manière qu'on ne puisse les pénetrer.

Le génie des peuples de la Nouvelle Angleterre étant de travailler à bien cultiver leurs terres et de pousser leurs établissements de proche en proche lorsqu'il s'agira de les pousser plus loin, ils n'y consentiraient point parce que ce serait eux qui en supporteraient la dépense.

Les habitants de la Nouvelle France pensent différemment. Ils voudraient toujours aller en avant sans s'embarrasser des établissements de l'intérieur parce qu'ils gagnent davantage et qu'ils sont plus éloignés. Ces différentes façons de penser font que leurs colonies sont plus peuplées et mieux établies que les nôtres.

J'ai été bien aise d'entrer dans cette explication avec vous pour vous faire connaître que le meilleur parti est de travailler à bien établir le dedans de la Colonie, à quoi rien ne peut contribuer davantage que la tranquillité et le bon ordre. J'en écris en conformité à Monsieur le Marquis de Beauharnois.

1728

LETTRE DU R. P. LAUVERJAT AU R. P. DE LA CHASSE.

Panaouamské, le 8 juillet, 1728.

Très cher frère,

L'insolence de Messieurs de St Castin est parvenue à un tel excès qu'ils ne gardent plus aucune mesure avec moi ni avec Dieu.

L'aîné qui ne veut point se marier, ne se contentant pas de répandre la corruption dans tout le village, fait encore à présent un commerce public d'eau-de-vie avec son neveu le fils de Monsieur de Bellisle. Ils ont déjà fait noyer un homme par là et en ont pensé faire perdre plusieurs. Le plus jeune de ces même St Castin ne vient jamais dans le village sans s'enivrer publiquement et sans mettre tout le village en consbustion. Tous deux à l'instigation de leurs secours font à la vérité semblant d'être de mon côté et pour les intérêts du Roi. Mais derrière moi ils ne cessent de me contrarier, et s'opposent à toutes les entreprises que je fais pour le service de Dieu et du Roi.

Enflés avec excès du brevet et de la pension que je leur ai obtenu du Roi par le moyen de Monsieur de Vaudreuil, il semblent que la terre ne soit pas digne de les porter. Ils se croient par là en droit de commander, de prendre et de disposer, et si quelqu'un veut leur opposer, ils ne menacent de rien moins que tuer et de massacrer.

Ils doivent aller en Canada et ils ne manqueront pas de vanter leurs services et de paraître fort attachés aux intérêts de la Colonie, mais voici de quoi je rends témoignage devant Dieu :

Qu'avant que les Sauvages eussent commencé la guerre avec les Anglois, ils firent tout au monde de ce qu'ils purent pour les empêcher de l'entreprendre, et cela malgré toutes les exhortations que je faisois aux Sauvages de la part de Monsieur de Vaudreuil et malgré tout ce que Monsieur de Vaudreuil lui avait dit à lui-même.

Qu'après que j'eus engagé malgré eux les Sauvages à conclure la guerre contre l'Anglois, ils rompirent le premier parti que j'avais formé et l'empêchèrent de marcher ;

Qu'après que j'en eus formé et fait partir un autre, ils l'arrêtèrent en chemin et auraient absolument empêché la guerre si je ne fusse descendu à la mer et n'eusse fait reprendre à mes gens par mes exhortations.

Que n'ayant pu empêcher les coups contre les Anglois, ils demeurèrent comme neutres (sinon qu'ils profitaient des dépouilles des Anglois, et cela pendant deux ans) sous prétexte qu'ils étaient François.

Que ne pouvant plus se dispenser de se déclarer, Monsieur de Vaudreuil leur ayant spécialement fait entendre que leur qualité de François ne leur ôtaient point leurs droits Sauvages, à la vérité le plus jeune marcha sérieusement et se signala ; mais l'aîné se contenta de se montrer une seule fois, et quoiqu'il ait reçu cent affronts des Anglois qui l'ont pris deux fois par trahison et pillé, bien loin de songer à user de représailles, il a recherché leur protection et leur a fait des prières ;

Que sur la fin de la guerre lorsque j'allais en Canada par vos ordres, les Anglois ayant envoyé un hôtage pendant mon absence pour proposer la paix, ces Sieurs de St Castin firent les premières instances pour faire écouter l'Anglois, et rompirent un parti qui marchait par mes ordres en represailles d'un parti anglois qui était venu l'hiver contre nous en trahison ; pendant que d'un autre côté on nous amusait de paix.

Que depuis ce temps là ces mêmes Messieurs n'ont cessé de presser les Sauvages de faire la paix avec l'Anglois et d'écouter toutes ses propositions, sans avoir égard à ce que les François en penseraient.

Voilà ce que je sais très certainement, et de quoi je suis prêt de rendre témoignage, ce qui, joint à tous les autres désordres que font ces Messieurs, comme de vendre à faux poids et à fausse mesures, trompant le tiers et le quart, mérite bien qu'on les casse aux gages et qu'on confisque même ce qu'ils n'ont pas touché de leur pension.

1728

LETTRE DES MESSIEURS BEAUHARNOIS ET D'AIGREMONT.

Québec, le 1er octobre, 1728.

Plusieurs Anglois sont venus, l'été dernier, à Montréal dont 2 sont descendus jusques à Québec pour me remettre des lettres de leurs Gouverneurs qui me prient de faciliter à ces Messieurs le paiement de ce qui leur était du depuis plusieurs années par des négociants de Montréal. Monsieur de Longueuil à qui j'écrivis là dessus en lui renvoyant les Anglois, me fit réponse qu'un de ces Anglois était tombé malade et n'était pas en état de marcher, il n'avait pu leur refuser un délai de 8 jours,. et qu'il me priait de lui faire savoir s'il permettait aux Anglois de prendre en paiement des peaux de chevreuils qui était l'unique effet dont les marchands de Montréal pouvoient payer leurs dettes.

Sur ce que je mandai à Monsieur de Longueuil que je ne pouvais pas donner cette permission parce que Monsieur Dupuy, à qui j'avais renvoyé les deux Anglois pour savoir ce qui se pourrait faire sur cela, leur avait dit qu'il avoit des ordres du Roi qui le défendait. Il m'écrivit que cette défense porterait un grand préjudice au commerce en général, parce que ces peaux ne pouvant pas passer en la Nouvelle Angleterre, demeureraient dans le pays sans en pouvoir trouver la consommation,

Que de plus les François du Canada souffriraient beaucoup de cette défense ayant toujours été d'usage d'accorder 60 livres pesant de peaux à chaque personne pour servir à payer leur dépense au moyen de quoi on ne portait à la Nouvelle Angleterre aucunes espèces d'or ni d'argent sur lesquelles il y a un tiers de perte en ce pays là.

Ces deux motifs qui paroissent intéressants pour la colonie nous ont déterminé, Monsieur d'Aigremont et moi, à avoir l'honneur de vous demander là dessus vos ordres et de vous représenter qu'il conviendrait au bien du commerce de permettre aux négociants d'acquitter leurs dettes avec des peaux de chevreuils, et aux François qui vont à la Nouvelle Angleterre d'y en emporter afin que les espèces sur lesquelles ils perdront considérablement ne sortent pas de la colonie.

1728

DEPENSE POUR LES SAUVAGES DE L'ACADIE.

Originairement, il y avait sur l'état des dépenses de l'Acadie un fonds de 4000 l. pour les présents aux Sauvages de cette colonie ; l'état major et les troupes ayant passé ensuite à l'Isle Royalle, ce même fonds fut compris dans l'état des dépenses de cette Isle ; mais Messieurs de Vaudreuil et Begon ayant représenté que l'Isle Royalle n'ayant point commerce avec la plus grande partie des Sauvages de l'Acadie qui étaient plus à portée de Québec, on supprima 2000 l. de l'état de l'Isle Royalle, et on les a depuis employés dans celui de Canada pour les présents à faire aux Abénaquis sans distinction de paix ou de guerre.

Sur ce qui fut représenté que ces Sauvages se détermineraient plus volontiers à la guerre contre les Anglois s'ils étaient assurés que leurs femmes et leurs enfants pussent avoir leur subsistance pendant leurs courses, il fut déterminé, en 1723, d'employer 2,000 l. par an sur l'état du domaine sous le nom des Jésuites pour cette dépense, afin de cacher aux Anglois d'où leur venait ce secours, et sur ce qui fut marqué que cette somme n'était pas suffisante, il fut réglé en 1725 qu'on employerait 4,000 l. au lieu de 2,000 et l'emploie en a été fait sur les états de 1725, 1726 et 1727.

Le motif qui a fait prendre le parti d'accorder cette somme ayant cessé, par la paix qu'il paroît que ces Sauvages ont faite avec les Anglois, ou du moins qu'ils ne vont plus en guerre contre eux, semblerait devoir opérer le retranchement de cette dépense, non pas pour 1728, parce que ces Sauvages auront peut être marché à l'entreprise contre les Renards.

Cette dépense pourroit être plus utilement employée dans la suite à l'enceinte de Montréal.

1729

MEMOIRE DU ROI AUX SIEURS MARQUIS DE BEAUHARNOIS ET HOCQUART.

A Versailles, le 19 avril, 1729.

....

Sa Majesté veut qu'ils donnent une grande attention de laisser librement sortir les farines, biscuits et légumes qu'on voudra charger pour l'Isle Royale. Elle a été informée que les bâtiments de la Nouvelle Angleterre n'y ont point introduit, ou du moins fort peu, de vivres pendant l'année dernière : cependant pour empêcher les abus que la tolérance pourroit produire, Sa Majesté envoye aux Sieurs de Saint Ovide et de Mesy des ordres exprès de n'y recevoir aucun bâtiment étranger..................................

....

....

....

Sa Majesté a été bien satisfaite des mesures que le Sieur Marquis de Beauharnois a prises pour entretenir les Abénakis dans les sentiments d'attachement qu'ils ont toujours eu pour les François, et pour rendre inutiles les mouvements de quelques Abénakis de l'Acadie mal intentionnés et brouillans pourraient faire pour inspirer d'autres sentiments à la nation en général. Sa Majesté lui recommande de continuer d'y donner tous ses soins et au Sieur Hocquart d'y apporter ceux qui pourront dépendre de lui.

Elle a approuvé que les Jésuites aient envoyé un missionnaire à Narantsouak, afin de maintenir dans la religion catholique les Abénakis qui ont demandé de rétablir ce village, et qu'on ait fait délivrer à ce missionnaire un calice, un ciboire, un soleil et autres ornements d'église en remplacement de ceux qui furent pillés lorsque le Père Raslé fut tué dans cette mission...

....

1729

LETTRE DU MINISTRE AU PÈRE DUPARC.

A Compiegne, le 2 may 1729.

J'ai reçu, mon Révérend Père, la lettre que vous m'avez écrite le 17 octobre de l'année dernière.

Le Roy a continué cette année la gratification de 4000l. destinée aux Sauvages Abénaquis. Vous savez que l'intention de Sa Majesté est que tous les Sauvages de cette nation qui ont des missionnaires y participent, et je compte que cela sera ponctuellement exécuté, et que vos missionnaires répandus parmi ces peuples n'omettront rien pour leur faire sentir les bontés de Sa Majesté et pour les attacher de plus en plus à son service.

1729

LETTRE DU MINISTRE A MONSIEUR DE CHAMPIGNY ET D'ORGEVILLE.

A Versailles, le 26 juillet, 1729.

Messieurs,....................

Vous aurez veu par ma dépêche du 29 mai dernier que la nouvelle qui s'est répendue aux Isles que le commerce y était permis pour trois ans avec la Nouvelle Angleterre n'avait aucun fondement, puisque je vous ai marqué que l'intention de Sa Majesté est que tout commerce étranger y fût absolument interdit. Je vous le repète encore, j'ajouterai qu'Elle a fort désapprouvé que vous ayez permis à un négociant François de charger à la Martinique deux bâtiments de sirop et de taffias pour les porter à la Nouvelle Angleterre, et y prendre en échange des bœufs et des moutons en vie, c'est une

entreprise de votre part à laquelle je ne me serais pas attendu, Sa Majesté vous défend de tomber dans le même cas sous quelque prétexte que ce puisse être. Elle veut que les défenses portées par les lettres patentes du mois d'octobre 1727 soient exécutées avec la dernière rigueur. Je serais fâché par rapport à vous-même si vous y contreveniez encore.................

....

....

1730

RESUMÉ DU RAPPORT DU SIEUR DE ST CASTIN.

Les Anglois ne cessent de faire des propositions aux Abénakis de l'Acadie, pour les engager à vendre ou à leur louer des terres ; ce que les Sauvages ne veulent accepter à moins qu'ils ne s'y voient forcés.

Les vues des Anglois sont de se rendre maîtres de cette partie de l'Amérique pour l'ériger en principauté, et y établir un héritier de la Couronne d'Angleterre. Ils ont pour cet effet fait fortifier un endroit nommé Pemquit et y ont mis des hommes de troupes réglés, suivant l'ordre qu'en avait le commandant, que le sieur de St Castin dit avoir lu et vu.

Le même ordre portait qu'il serait fait un fort à l'entrée de la Rivière Panaouamské, à un endroit appelé Vieux-fort ; et qu'il devait y avoir la même quantité de troupes qu'à Pemkuit.

Ils ont même proposé au sieur de St Castin, à qui cet endroit appartient, qu'il ne tenait qu'à lui de le conserver et d'avoir même le commandement des troupes qui y seraient, pourvu qu'il voulût se déclarer sujet du Roi d'Angleterre ; qu'ils l'avantageraient du commerce exclusif avec les Sauvages, et que pas un Anglois n'irait traiter dans cet endroit.

Le sieur de St Castin ajoute qu'ils devoient aussi faire un fort à un endroit appellé Pesmaukady et y mettre pareille garnison qu'à Pemkuit ;

que le gouverneur du Port Royal était venu aux Mines le printemps dernier avec douze bâtiments pour sommer les habitants françois de se déclarer sujet du Roi d'Angleterre, ce qu'ils n'ont point voulu accepter, et ont même engagé les Micmacs et les autres nations voisines à se joindre à eux pour faire face en cas de violence.

Les François ont néanmoins signé un traité par lequel ils promettent être au Roi d'Angleterre et ne le point trahir, qu'au surplus, ils ne se déclareroient point ses sujets.

1730

LETTRE DU MINISTRE A MESSIEURS DE BEAUHARNOIS ET HOCQUART.

A Versailles, le 28 mars 1730.

Je suis satisfait de l'assurance que vous me donnez que le fonds de 22 mille livres destinés pour les présents aux Sauvages, dont 2 mille livres pour les Abénakis, ne sera point employé à d'autres usages. Il aurait été à souhaiter comme je l'avais marqué que cette dépense eût pu être réduite, et je n'ai pas été peu surpris d'apprendre qu'elle aura augmenté l'année dernière à cause du grand nombre de Sauvages qui sont arrivés l'été dernier à Québec et à Montréal.

CERTIFICAT DONNÉ AU R. P. DE BRESLAY.

Par Son Excellence Richard Phillips, écuyer, capitaine général et Gouverneur en chef de la Province de Sa Majesté de la Nouvelle Ecosse ou Acadie, etc.

D'autant que Monsieur René Charles de Breslay, prêtre missionnaire, curé d'Anapolis Royale à foit son devoir, en qualité de pasteur des habitants

François de cette rivière, pendant près de 6 ans. Il m'a prié de lui donner un certificat de son comportement, et m'en étant bien imformé, j'ai trouvé qu'il s'est comporté à l'égard du Gouvernement en toutes occasions comme un homme de son ministère le doit faire, etc., par l'adresse que les habitants m'ont presentée, il m'a paru qu'ils sont fort contents de lui et qu'ils désirent avec ardeur qu'il demeure avec eux, et j'ai remarqué par les lettres que Monsieur de Breslay m'a montrées qu'on a été mal informé à la Cour de France contre lui.

1730

CERTIFICAT DONNÉ AU R. P. BRESLAY.

Anapolis Royale, le 22 avril.

Par l'Honorable Alexandre Cosby, écuyer, Lieutenant Gouverneur et Président du Conseil du Roy, etc.

Depuis le départ de Son Excellence de cette place d'Anapolis Royale, et depuis quelques années que je suis résident dans la dite place, je puis bien certifier que le dit Sieur de Breslay, prêtre, missionnaire, curé de la paroisse de François de la dite Anapolis, de ma pleine connaissance et de celle qui m'est revenue de la part des Anglois et François, certifier que le dit Sieur de Breslay s'est bien comporté, tant à l'égard du gouvernement que les dits habitants dans toutes les persécutions et les grandes peines qu'il a souffertes de plusieurs de ses confrères qui ont fait leur possible pour le détruire et le faire chasser du pays.

Alex. Cosby.

1730

LETTRE DU MINISTRE AU PERE DU PARC, SUPERIEUR DES JESUITES.

A Fontainebleau, le 25 avril.

....

A l'égard des Postes de Narantsouak Sa Majesté a approuvé que l'établissement du missionnaire ait été suspendu dans la crainte où on est que les Abénaquis domiciliés à Saint François et à Bécancourt n'abandonnent leurs villages.

Sa Majesté se remet à ce parti que Messieurs de Beauharnois et Hocquart jugeront le plus convenable.

Elle a continué la gratification de 4,000 l. et son intention est toujours que tous les Abénaquis qui ont des missionnaires participent à cette libéralité.

1730

RESUMÉ D'UNE LETTRE DE MESSIEURS DE BEAUHARNOIS ET HOCQUART AU MINISTRE.

A Québec, le 6 nov. 1730.

....

Depuis la mort du Père Raslé, missionnaire des Abénakis à Narantsouak, massacré par les Anglois, on avoit suspendu de le remplacer dans la crainte que les Sauvages de cette nation qui sont depuis plusieurs années domiciliés en Canada ne l'abandonnassent pour se retirer parmi leurs frères de cette nation.

Messieurs de Beauharnois et Hocquart marquent que ceux de Narantsouak ont fait cinq voyages à Québec pour avoir un missionnaire, et sur ce qu'ils ont vivement representé que si on leur refusait c'était exposer la plus part d'entre eux à perdre leur religion. Ils leur ont donné le Père Sirenne, jésuite, qu'ils souhaitaient, après avoir pris de justes mesures pour retenir les Abénakis domiciliés qui ne leur ont pas paru dans les sentiments d'aller habiter leur ancien pays si dans la suite ils prenaient ce parti on rapellera le missionnaire ce qui les obligera de revenir.

Les Anglois continuent de mettre tout en usage pour engager toute la nation abénaquise à leur vendre ou céder leurs terres ; ces Sauvages paroissent dans les sentiments de n'accepter aucune des propositions des Anglois, mais il est à craindre qu'ils ne les gagnent par présents et par promesses qui ne leur tiendront pas, c'est ce que Monsieur de Beauharnois leur a fait entendre et que leurs missionnaires leur repètent tous les jours.

Il faut espèrer que la religion à laquelle ils sont forts attachés les maintiendra dans nos intérêts.

1730

RESUMÉ D'UN MEMOIRE DE MESSIEURS DE BAEUHARNOIS ET HOCQUART.

Québec, le 15 novembre.

Procès du Sieur Jean Henri Lydieus, natif d'Orange, établi à Montréal, arrêt qui le condamne, en le banissant, à 3000 l. d'amende pour la liaison avec les Sauvages qu'il tâchait de concilier aux Anglois.

1730

LETTRE DE MONSIEUR DE BEAUHARNOIS AU MINISTRE.

Québec, le 15 novembre, 1730.

Nouvelles d'Orange :

Assemblée de Flamands et Iroquois au sujet d'un Anglois tué à Chavagen par leurs jeunes gens. Espions envoyés par des gens de Boston à Québec. Les Abénakis. La découverte de la mer de l'ouest avec une carte copiée sur celle qu'a faite le Sauvage Ochagach.

1731

LETTRE DU MINISTRE A MONSIEUR DE BEAUHARNOIS.

A Versailles, le 24 avril.

Sa Majesté a été satisfaite de votre application à maintenir les Abénaquis dans les intérêts des François et rendre inutiles les tentatives réitérées des Anglois pour déterminer cette nation à leur vendre ou céder leurs terres. Il y a lieu d'espérer qu'ils n'y réussiront pas, tant que vous aurez attention par vous-même et par les missionnaires d'inspirer à ces Sauvages que leur perte serait assurée s'ils se rendaient aux sollicitations qu'on leur fait. En effet, il est certain qu'ils deviendraient esclaves. L'attachement qu'ils ont d'ailleurs pour la Religion peut infiniment contribuer à les retenir. Cela est très-important et doit attirer toute votre attention.

A l'égard du rapport qui vous a été fait par le sieur de St-Castin, il m'a paru si exagéré qu'on doit penser qu'il est faux en tout ou pour la plus grande partie. Il vous aura été aisé de le vérifier.

....

....

1731

MEMOIRE SUR LES SAUVAGES ABENAKIS.

Depuis la mort du Père Raslé, missionnaire de cette nation à Narantsouak, massacré par les Anglois, on avait suspendu de le remplacer dans la crainte que les Sauvages de cette nation qui sont depuis plusieurs années domiciliés en Canada n'abandonnassent pour se retirer parmi leurs frères de cette mission.

Messieurs de Beauharnois et Hocquart marquent que ceux de Narantsouak ont fait cinq voyages à Québec pour avoir un missionnaire, et sur ce qu'ils ont vivement représenté que si on leur refusait, c'était exposer la plupart à perdre leur religion, ils leur ont donné le Père Sirenne, Jésuite, qu'ils souhaitaient, après avoir pris de justes mesures pour retenir les Abénakis domiciliés qui ne leur ont pas paru dans les sentiments d'aller habiter leur ancien pays ; si dans la suite ils prenaient ce parti, on rappellera le missionnaire qui les obligera de revenir.

Les Anglois continuent de mettre tout en œuvre pour engager toute la nation abénaquise à leur vendre ou céder leurs terres. Ces Sauvages paraissent dans les sentiments de n'accepter aucune des propositions des Anglois ; mais il est à craindre qu'ils ne les gagnent par présens et par promesses qu'ils ne leur tiendront pas.

C'est ce que Monsieur de Beauharnois leur a fait entendre et que leurs missionnaires leur répètent tous les jours. Il faut espérer que la religion à laquelle ils sont fort attachés les maintiendra dans nos intérêts. Il y a encore à craindre que les Anglois ne les soumettent par la force.

NOTA DU MINISTRE :—Il parait convenir d'approuver l'envoi du missionnaire à Narantsouak, et recommande au surplus à Monsieur de Beauharnois de rendre autant qu'il pourra des Anglois inutiles (?)

1731

MEMOIRE DU ROI AUX SIEURS MARQUIS DE BEAUHARNOIS ET HOCQUART.

Marly, le 8 mai 1731.

....

Sa Majesté a appris avec plaisir que le commerce avec l'Isle Royale se soit fait librement l'année dernière. Elle est persuadée que par les facilités que les Sieurs de Beauharnois et Hocquart auront soin de donner à ce commerce, la dite Colonie de l'Isle Royale recevra de Canada les secours nécessaires, sans être forcée de les en tirer de la Nouvelle Angleterre.

A l'égard du commerce entre le Canada et la Nouvelle Angleterre, les Sieurs Marquis de Beauharnois et Hocquart savent combien il est important de l'empêcher absolument, et de tenir pour cet effet sévèrement la main à l'exécution des lettres patentes en forme d'Edit du mois d'octobre 1727. Sa Majesté est satisfaite de l'application qu'ils apportent à cet égard, et elle est persuadée qu'ils ne se relâcheront point sur un objet si important pour le maintien de la colonie.

Elle a été bien aise d'apprendre qu'il soit parti, l'année dernière, du Canada pour les isles plusieurs bâtiments chargés de bois de toute espèce, et elle a été encore plus satisfaite d'apprendre que les négociants du Canada commencent enfin à sentir les avantages qu'il y aurait de transporter aux Isles des chevaux et des bestiaux, et que dans la vue de ce commerce, ils aient fait construire deux vaisseaux de 200 tonneaux chacun. Il y a lieu de croire que les profits qu'ils feront, engageront les autres négociants à suivre leur exemple, et qu'on parviendra enfin à établir ce commerce qui est si fort à souhaiter pour les avantages réciproques que le Canada et les Isles en retireront. Les Sieurs de Beauharnois et Hocquart ne sauraient avoir trop l'attention à y apporter toutes les facilités qui pourront dépendre d'eux.

....

....

....

Sa Majesté a approuvé que les Sieurs de Beauharnois et Hocquart aient envoyé un missionnaire aux Abénaquis de Narantsouak puisqu'ils l'ont jugé nécessaire ; mais elle leur recommande d'être continuellement attentifs sur les démarches des Abénaquis domiciliés et de prendre de justes mesures pour les retenir et les empêcher d'aller habiter leur ancien village. S'ils prenaient le parti de suivre ceux de Narantsouak, les Sieurs de Beauharnois et Hocquart auront soin de rappeler le missionnaire pour les engager à revenir.

....

....

Louis PHELIPPEAUX.

1731

LETTRE DE MONSIEUR DE BEAUHARNOIS AU MINISTRE.

A Québec, le 7 octobre, 1731.

Monseigneur,

Vous me faites l'honneur de me marquer, par votre lettre du 24 avril dernier, que Sa Majesté continue d'être satisfaite de mon application de maintenir les Abénakis dans les intérêts des François et à rendre les vues des Anglois inutiles. Sa Majesté peut être assurée de toute mon attention à cet égard et des mesures que je prendrai toujours pour rompre le dessein qu'ils ont formé de s'emparer des terres des Sauvages qui me paraissent de leur côté persister dans les sentiments de ne leur point vendre ni céder. Je les entretiens toujours dans ces dispositions en leur faisant sentir le danger où ils s'exposeraient, et ce que je leur dis là-dessus est souvent répété par leur missionnaire qui y joint comme moi le motif de la religion à laquelle ces Sauvages paraissent attachés.

Il est à souhaiter au surplus qu'ils ne se laissent point corrompre et qu'ils effectuent les promesses qu'ils m'ont fait à ce sujet.

J'avois pensé, comme vous, Monseigneur, sur le rapport que le sieur de St Castin m'a fait, touchant les tentatives et les démarches des Anglois ; mais l'on ne peut cependant disconvenir du principe. Les vues qu'ils ont de s'insinuer dans la colonie leur font tenter toutes sortes de voies pour y parvenir, celle de gagner des Sauvages par des présents leur aurait été moins difficile à combattre, et l'aurait été en effet moins, si je ne les avais rendus aussi fervents dans leurs résolutions qu'ils me le paraissent.

Mais quoique mes inquiétudes soient relevés de ce côté là, la supériorité des Anglois et les établissements considérables qu'ils font à la proximité du terrain des Sauvages, me fait craindre qu'ils ne parviennent à s'en rendre maîtres par la force, ce qui aurait assez de rapport, à ce que m'a dit le sieur de St Castin qui n'est point venu cette année.

1731

LETTRE DE MESSIEURS DE BEAUHARNOIS ET HOCQUART AU MINISTRE.

A Québec, le 15 octobre.

Monseigneur,

Le Sieur Abel Olivier, bon catholique, né à Baston, établi à Québec depuis dix-neuf ans, et marié depuis dix, demande des lettres de naturalité. C'est un bon sujet, fort attaché à la religion et à la France, et qui ne s'est jamais démenti de ces principes depuis qu'il est en Canada.

Nous vous supplions, Monseigneur, de vouloir bien accorder à cet étranger les lettres de naturalité qu'il demande.

Nous sommes, avec un très profond respec

Monseigneur,

Vos très humbles et très obéissants serviteurs.

BEAUHARNOIS,

HOCQUART.

1731

LETTRE DE MONSIEUR DE BEAUHARNOIS AU MINISTRE.

Québec, 16 octobre, 1731.

Monseigneur,

J'ai reçu une lettre de monsieur de Mongomery me disant que quelques sujets du Roi de la Grande Bretagne s'étaient plaints à lui de ce que les officiers qui commandent dans les postes avancés de cette colonie les avaient empêché, quoique munis de ses passeports, de passer jusqu'à Montréal, où ces particuliers avaient quelques anciennes dettes à retirer, dont ils n'avaient pu venir à bout jusqu'à présent ; que le Sieur Hertel que j'avais envoyé avec mon passeport avoit été bien reçu chez eux et qu'il en serait de même des autres François, et qu'enfin il me priait d'en agir de même avec ceux de sa nation.

Il est vrai que j'avais fait dire dans cet ans là aux Sauvages domiciliés de ne point aller en la Nouvelle Angleterre, et défendre aux officiers des postes de laisser passer aucun Anglois, parce que j'étais informé que la petite vérole (qui est une maladie dangereuse dans ces climats) y faisait beaucoup de désordre, et j'ai répondu au Gouverneur Général avec toute la politesse qui peut convenir dans ces occasions.

1731

MEMOIRE DE MESSIEURS DE BEAUHARNOIS ET HOCQUART AU MINISTRE.

Québec, le 16 octobre, 1731.

Les Sieurs de Beauharnois et Hocquart n'ont pas plutôt reçu les ordres du Roi pour l'établissement d'un fort de pieux à la pointe à la chevelure,

qu'ils y ont envoyé sur le champ le Sieur Tresmere (?), officier actif et vigilant et fort au fait, avec un détachement de soldats et d'ouvriers pour le faire construire. Il nous a informé qu'il devait être incessamment achevé.

Le Sieur de Beauharnois a destiné le Sieur Hertel de Moncours avec le Sieur de Rousille pour y commander 20 hommes qui composeront la garnison de ce fort pendant l'hiver.

Il l'augmentera de 10 autres hommes au printemps.

Il était temps que Sa Majesté se déterminât à cet établissement ; car certainement les Anglois seraient venus au printemps prochain, si nous en croyons les différents avis qui nous sont venus par Oronge joint à l'envie qu'ils ont de rétrécir comme ils font les bornes de la Nouvelle France.

Ils ont continué à bâtir des forts dans la Baie françoise depuis la Rivière St-Georges jusques vers Beaubassin qu'ils prétendent être de l'Acadie.

1732

NOTA DU MINISTRE.

Le missionnaire de Narantsouak est monté l'année dernière à Québec avec quelques chefs de sa mission, et plusieurs Abénaquis se joignirent aussitôt à eux dans le dessein de retourner dans leur ancien village.

Si les gens de St-François et de Bécancourt prenaient ce parti, Messieurs de Beauharnois et Hocquart rappelleront le missionnaire de Narantsouak.

1732

RAPPORT DE MESSIEURS DE BEAUHARNOIS ET HOCQUART AU ROI.

Québec, le 1er octobre, 1732.

....

....

Les Abénaquis n'ont fait connaître aucune envie, depuis l'année dernière, d'aller s'établir avec leurs frères à Narantsouak, et nous espérons les retenir sans peine dans leur village.

Sa Majesté peut être assurée de l'attention du Sieur de Beauharnois pour maintenir ces Sauvages dans les intérêts des François, et pour profiter de tous les avantages qu'on en peut tirer..

1732

RAPPORT DE MESSIEURS DE BEAUHARNOIS ET HOCQUART.

Québec, le 12 octobre, 1742.

....

Les sieurs de St-Castin et leurs parents Sauvages ont encore cette année porté quelques plaintes assez graves contre le jésuite missionnaire de Panaouamské.

Ce religieux est un homme de fort bonnes mœurs et fort zelé, et le sieur de St-Castin et les autres tombent assez souvent, par rapport à la religion, dans des fautes contre lesquelles le missionnaire s'élève.

Monsieur de Beauharnois leur a écrit de manière à faire espérer qu'ils se corrigeront.

Il leur a ordonné de se rendre toutes les années à Québec, ou du moins l'un d'eux, pour lui rendre compte de tout ce qui se passera dans leur quartier et il les mettra en règle.

Nous avons jugé à propos d'envoyer le dit missionnaire à Médoctek, en attendant que celui qui y était apprit la langue avec le missionnaire de Narantsouak.

Les gens de Pannaouamské qui ont senti leur faute ont redemandé leur missionnaire avec instance. Nous leur avons dit qu'ils étaient toujours à portée de lui aller demander les secours spirituels dont ils auraient besoin.

Cette conduite de notre part ne peut faire qu'un bon effet dans l'esprit des Sauvages. Nous avons assez prévenu le missionnaire de les traiter avec bonté quand il sera de retour de Pannaouamské.

Cela convient par la confiance que les Sauvages du village ont en eux et pour l'attachement qu'ils ont pour les François.

1732

LETTRE DE MONSIEUR DE BEAUHARNOIS AU MINISTRE.

A Québec, le 15 octobre, 1732.

Monseigneur,

Vous me faites l'honneur de me marquer, par votre lettre du 22 avril dernier, que Sa Majesté, en continuant d'être satisfaite des soins que je me donne pour ménager les esprits des Abénakis, me recommande de ne point relacher sur ce sujet.

Sa Majesté peut être assurée que je ne le perdrai point de vue, et de l'opposition que j'apporterai toujours aux tentatives des Anglois ; j'ai connu depuis que je suis en cette colonie le desir qu'ils ont de s'y insinuer ; les moyens dont ils se servent tous les jours en sont des témoignages, mais il

faut espérer que l'attention que j'apporte à les détourner des pièges que les Anglois leur tendent, augmentera la résolution que les Sauvages font paraître de s'attacher de plus en plus aux François et de rejeter les propositions des Anglois.

....

....

....

J'ai l'honneur d'être, avec un très profond respect,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

BEAUHARNOIS.

1732

RAPPORT DE MONSIEUR DE ST-OVIDE.

Novembre 14, 1732.

Dans la tournée que Monsieur de St-Ovide a fait au port Toulouse, il y a trouvé 200 et quelques Sauvages Misliqueche et d'Artigouche qui l'attendaient pour recevoir leurs présens.

Le lendemain de son arrivée, il fit assembler les chefs et les anciens au nombre de 32. Il leur fit connaître son mécontentement sur la conduite déréglée qu'ils avaient tenue pendant son absence. Il leur reprocha le voyage que quelques uns d'entre eux avaient fait à Canceau pour y recevoir des présens.

Il leur rappela la perte qu'ils avaient faite d'un de leurs canots dans ce voyage pour l'ivrognerie de ceux qui le conduisaient, et il leur fit sentir à cette occasion que les Anglois ne cherchaient à les envoyer que pour les détruire par ce moyen, n'osant l'entreprendre ouvertement par rapport à la protection des François.

Il leur protesta que s'il leur arrivait de tenir à l'avenir une pareille conduite, non-seulement leur père les abandonnerait, mais qu'il les ferait punir très sévèrement et à la prière du Sieur Couslin (?) missionnaire il finit son discours par des reproches sur leur dérangement par rapport à la religion.

Ils demandèrent du temps pour répondre, et dès le lendemain un de leurs chefs portant la parole, ils avouèrent que leur jeunesse avait fait malgré eux plusieurs voyages à Canceaux d'où ils avaient apporté beaucoup de boisson. Ils lui offrirent de lui remettre trois ou quatre de ceux qui avaient conduit les autres pour en faire tel châtiment qu'il jugerait à propos. Ils l'assurèrent qu'ils étaient dans un grand repentir de leur faute, qu'ils avaient tous le cœur François, qu'ils seraient toujours prêts à répandre leur sang pour leur Père et qu'ils donneraient des preuves réelles de leurs dispositions par la conduite qu'ils tiendraient à l'égard des Anglois.

Par rapport à la religion ils convinrent que plusieurs d'entre eux avaient mené une vie libertine ; mais ils représentèrent que le peu de secours qu'ils avaient depuis longtemps des missionnaires causait ce dérangement ; que le Sieur Courtin qui se trouve seul ne pouvait pas être partout et qu'ils le priaient de leur donner ce missionnaire pour passer l'hiver avec eux, ce qu'il leur accorda.

Il leur fit faire ensuite le festin et leur distribua les présents ordinaires ; mais ils parurent peu satisfaits de la petite quantité qui en revint à chacun. En effet, la nation des Micmacs qui n'allait pas, il y a 9 ou 10 ans, à 400 Sauvages, se monte aujourd'hui suivant le recensement qu'il en a fait et dont il en envoie copie, à 635 hommes.

Monsieur de St-Ovide ayant passé le Port Toulouse à l'isle St-Jean, il y trouva un nombre au moins aussi considérable de Sauvages assemblés. Il eut avec eux à peu près les mêmes conférences qu'avec les autres ; mais comme il avait eu avis que Monsieur Armstrong, gouverneur de l'Acadie, était dans le dessein de faire bâtir des magasins aux Mines, et qu'il devait les faire entourer de gros pieux avec un fossé, il leur demanda ce qu'ils pensaient de ces établissements, et ces Sauvages lui ayant répliqué qu'ils étaient persuadés que c'était des forts qu'on voulait bâtir pour les empêcher d'aller en chasse dans ce canton et de tirer du secours des habitans, il les

confirma dans cette idée, et il leur fit sentir qu'il était de leur intérêt de s'y opposer.

Ils lui promirent qu'ils s'y opposeraient et ils lui ont en effet tenu parole. Car, suivant une lettre qu'il a reçu du Sieur de la Gondaly (?) missionnaire, du 12 septembre, 4 chefs ont été trouver deux officiers chargés de la conduite de cet ouvrage, pour lui défendre d'y faire travailler.

Cette démarche a causé beaucoup de murmure entre les Anglois, les habitants et les Sauvages. Les Anglois soupçonnent les habitans d'avoir fait agir les Sauvages ; mais quoiqu'il en soit il est certain que l'ouvrage est suspendu et qu'un officier est allé au Port Royal pour rendre compte de tout à Monsieur Armstrong.

On saura, le printemps prochain, le résultat de cette affaire.

Au surplus, dans le Conseil qu'il eût avec ces Sauvages, ils lui représentèrent qu'ils étaient abandonnés du côté de la religion, qu'ils n'avaient plus de secours spirituels, pas même pour baptiser leurs enfans, moins encore pour enterrer leurs morts ; que dans le plus fort des guerres passées, ils avaient toujours eu des missionnaires parmi eux, et qu'ils ne savaient point pourquoi leur père ne leur en envoyait plus.

Il leur répondit que leur père avait donné des ordres en France et en Canada pour leur en envoyer et que dans peu il leur en viendrait.

Demande qu'il y soit pourvu

Il trouva aussi au Port Lajoie 4 canots d'Amalécites du bas de la rivière St-Jean qui y étaient venus comptant d'y trouver leurs présens, comme ils lui avaient demandé il y a 4 ans, ne leur étant presque pas possible de les aller chercher en Canada.

Il s'informa de ces Sauvages de l'établissement que les Anglois font à Peymecuit (?) ; et ils lui dirent qu'ils avaient appris par des Sauvages Abénakis que depuis 3 ans que cet établissement était commencé, il est aujourd'hui fort considérable.

Il a appris depuis par les habitans de l'Acadie qui y ont été faire leur commerce au mois de juin dernier, que les Anglois ont en effet retabli le fort de Péméquit, que Messieurs d'Hiberville et Bonnaventure avaient pris et détruit en 1696 ; qu'ils y ont une compagnie de 100 hommes, qu'il y a

près de 300 familles presque toutes irlandaises et que le Colonel Dalback en est Gouverneur.

Cet endroit n'est éloigné que de 3 à 4 lieues de la Rivière St-George. Les Sauvages Abénakis établis entre la Rivière de Vainbet (?) et celle de Pentagouët, et qui ont pour missionnaire le Père Lauverjeat, Jésuite, ne sont aussi qu'à 12 ou 14 lieues, et vivent assez tranquilles avec les Anglois.

Monsieur de St-Ovide a été informé par un bâtiment venu du Port Toulouse qu'un canot Sauvage s'étant trouvé à l'Isle St-Lamant (?) côte de l'Est de l'Acadie, à 20 lieues ou environ de Canceau avec deux ou trois bateaux anglois qui y étaient mouillés, un des 4 Sauvages qui étaient dans ce canot avait été à bord d'un de ces bateaux ; mais après s'être embarqué dans le canot pour aller rejoindre ses camarades qui étaient restés à terre, les Anglois lui tirèrent 7 ou 8 coups de fusils et le tuèrent.

Les trois autres Sauvages allèrent sur le champ dans le village sauvage le plus prochain d'où il partit un canot donner avis de cette mort au village d'Artigoniche et delà à Mislequiche.

Monsieur de St-Ovide ne sait pas quel parti auront pris ces Sauvages pour venger cette mort ; mais il croit qu'ils ne la laisseront pas impunie.

1733

LETTRE DE MESSIEURS DE BEAUHARNOIS ET HOCQUAT.

A Québec, le 14 octobre, 173?.

Monseigneur,

Sa Majesté n'ayant pas jugé à propos de rien ajouter à ce qu'Elle a fait écrire, l'année dernière, aux Sieurs de Beauharnois et Hocquart au sujet des limites de l'Acadie, ils continueront d'engager les Sauvages aux entreprises des Anglois de la Nouvelle Angleterre.

La voix de leur missionnaire peut y contribuer beaucoup, mais on ne doit pas la regarder comme un moyen assez puissant pour empêcher l'effet des prétentions des Anglois.

1734

LETTRE DU MINISTRE A MONSIEUR HOCQUART.

A Versailles, le 13 Avril, 1734.

Sa Majesté est bien aise que la reprimande que Monsieur de Beauharnois a faite par son ordre aux Sieurs de St-Castin ait produit l'effet qu'on devait attendre. Il convient cependant d'éclairer toujours leur conduite, et c'est à quoi Monsieur de Beauharnois doit donner son attention.

....

....

....

1734

MEMOIRE DU ROI AUX SIEURS DE BEAUHARNOIS ET HOCQUART.

A Versailles, le 27 avril 1734.

....

Sa Majesté est bien aise que les Abénakis de St-François ne persistent point dans l'envie qu'ils avaient fait paraître d'aller s'établir à Narantsouak. Le sieur de Beauharnois doit néanmoins veiller à leurs démarches, et en cas que ces Sauvages prennent le parti de s'éloigner, il se conformera à ce que Sa Majesté lui a prescrit à cet égard.

Elle a aussi appris avec plaisir les dispositions où sont les Sauvages de Médoclet et de Panaouamské. Le Sieur Marquis de Beauharnois ne saurait être trop attentif à les y maintenir. Il est heureux au reste que ces Sauvages connaissent qu'il serait de leur intérêt d'éloigner les Anglois, et il y a lieu d'espérer que dans cette persuasion ils profiteront de la première occasion favorable pour les chasser de leurs établissemens. C'est à quoi le Sieur Marquis de Beauharnois doit les porter de plus en plus par la voix de leur missionnaire.

....

....

1734

LETTRE DU MINISTRE A MONSIEUR DE ST OVIDE.

A Versailles, le 4 mai, 1734.

....................Je ne suis pas surpris de tout ce que le Conseil de Baston a fait pour arrêter les suites qu'aurait pu avoir le coup que des Anglois avaient fait sur un canot sauvage à l'Isle St-Laurent. Cette conduite est un effet de la politique de cette nation, et c'est ce que vous devez faire sentir aux Sauvages. Vous serez à portée, dans le voyage que vous devez faire l'été prochain à l'Isle St-Jean et d'autres conférences que vous y aurez avec eux, de vous instruire plus particulièrement de l'impression qu'aura faite chez eux le procédé du conseil anglois, et je ne doute point que vous ne travailliez à l'effacer, en leur découvrant les véritables sentimens de cette nation pour eux, et en leur faisant valoir les bienfaits du Roi, et la conduite des François à leur égard. Vous aurez agréable de me rendre compte de ce qui se passera.

....

....

1734

RAPPORT DE MESSIEURS DE BEAUHARNOIS ET HOCQUART.

Québec, le 5 octobre, 1734.

Nous avons reçu la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire, le 13 avril dernier. Le Sieur de St-Castin le cadet s'est rendu à Québec cet été avec 33 Sauvages du village de Panaouamské et nous avons lieu d'être satisfait de sa conduite du moins pour ce qui a raport au service du Roi, ainsi que des autres Sauvages de cette mission, d'ailleurs il a paru fort docile aux avertissements que Monsieur de Beauharnois lui a donné au sujet de la passion qu'il a pour le vin et les liqueurs enivrantes.

Mais on ne peut point compter sur sa modération sur cet article. Le Sieur de St-Castin son frère aîné qui est resté au village est plus reglé et nous n'avons que de bons témoignages à vous rendre de la manière dont il se comporte

---

1734

MEMOIRE DE MESSIEURS DE BEAUHARNOIS ET HOCQUART AU ROI.

Québec, le 26 décembre, 1734

....

Il n'est point revenu aux Sieurs de Beauharnois et Hocquart que les Abénakis de St-François aient persisté dans l'envie qu'ils avaient fait paraître d'aller s'établir à Narantsouak ; il faut néantmoins veiller à leurs démarches, et si ces Sauvages prenaient le parti d'y aller, les Sieurs de Beauharnois et Hocquart rappelleraient le missionnaire qui y est.

Le Sieur de Beauharnois a vu dans ce qui est fait aussi beau et utile qu'il est solide ; nous en joignons le plan.

Les Sieurs de Beauharnois et Hocquart ont informé les Sieurs de Saint-Ovide et le Normand de la situation où l'on était en Canada par rapport au blé, et qu'autant il seroit en eux ils leur procureraient tous les secours possibles.

S'il vient des bâtiments de l'Isle Royale, dans le mois de septembre ou octobre, nous leur donnerons tous les secours d'autorité dont ils auront besoin pour avoir des farines nouvelles, les Sieurs de St-Ovide et le Normand en ont été prévenus.

Treize bâtiments sont partis de Québec cette année pour aller faire la pêche au bas du fleuve St-Laurent ; douze pour l'isle Royale et l'isle St-Jean, où ils ont porté des farines et biscuits, mais en petite quantité, des planches et autres bois, et quelques bestiaux.

Il n'en est parti que six pour l'Amérique chargés de bois de toute espèce, quelques fleurs de farine, pois, morue sèche, et huile de poisson. Nous avons tout lieu d'espérer que la dernière recolte ayant été abondante malgré les pluies presque continuelles, le commerce de cette colonie augmentera considérablement l'année prochaine et dédomagera du peu qui s'en est fait cette année.

Nous n'avons pas encore déterminé les armateurs du Canada à entamer le commerce des chevaux pour les isles.

La petitesse des bâtiments de ce pays ; l'étendue que chaque cheval y occupe avec le fourrage et l'eau que leur seraient nécessaires pendant une traversée de deux mois, seront un grand obstacle au commerce sans parler des risques de la vie auxquels les chevaux sont exposés à la mer dans un bâtiment où ils sont placés peu commodément et nécessairement mal soignés et debout.

Les chevaux de service coûtent à Québec 100 à 150 f. La place qu'un seul occuperait avec les fourrages et l'eau nécessaires peut être estimée à deux ou trois tonneaux d'encombrement au moins, à raison de 100 f. pour chaque tonneau, ce qui viendrait en total à 300 ou 400 f., de manière qu'il faudrait que ces chevaux pussent être vendus aux Isles à 500 ou 600 f.

Pour engager les armateurs de Canada à faire ce commerce, ils savent qu'ils ne s'en déferaient point à ce prix ; mais les difficultés dont nous venons de parler cesseront en partie lorsque l'on construira des bâtiments dont l'entrepont sera assez vaste pour y contenir et y arimer commodément des chevaux.

Il n'a été construit cette année que 10 bâtiments, mais tous d'un très petit port, à l'exception d'un de 90 tonneaux. Nous espérons que l'abondance jointe à la gratification de 3000 f. que Sa Majesté veut bien accorder à ceux qui en feront construire, engagera les particuliers à faire des constructions l'année prochaine.

Sa Majesté ayant fixé ces gratifications à commencer en 1732, et nous ayant ordonné par son mémoire de suivre le nouvel arrangement que nous lui avons proposé l'année dernière, nous avons en conséquence fait distribuer les sommes qui revenaient à ceux qui ont construit des bâtiments pendant l'année 1732 et 1733, nous enjoignons l'état dans lequel les noms des propriétaires, le port de chaque bâtiments et leurs destinations sont marqués.

Le commerce étranger est tellement diminué qu'il ne s'en fait presque plus. L'établissement du fort de la Pointe à la Chevelure l'a interrompu absolument de ce côté là. Il ne s'en fait plus davantage du côté de Chouaguen, du moins directement, par les François, par les ordres sévères que nous avons donnés de saisir et arrêter les marchandises des voyageurs qui passeront sans permission par le Sud du Lac Ontario, mais la preuve la plus certaine que nous avons arrêté le cours de ce précieux commerce c'est la consommation des escarlatines de la Compagnie des Indes qui a triplé depuis quatre ans.

Les voyageurs et équipeurs de Montréal trouvent moyen d'en faire venir de la Nouvelle Angleterre pour faire leur traite et leurs équipements, nous avons rompu leurs mesures.

La Compagnie des Indes qui n'en débitait qu'environ 350 pièces en distribue aujourd'hui 900 pièces qui peuvent à peine suffire pour le commerce des pays d'en haut et dont les retours en pelleteries sont assurés au commerce légitime de la colonie.

Nous sommes informés que nos Sauvages domiciliés font moins de voyages en la Nouvelle Angleterre qu'ils n'en faisaient ci-devant. Il ne nous est point revenu cette année que quelques uns d'eux ayant prêté la main aux François pour favoriser la fraude.

Nous sentons combien il est important de ne point se relâcher sur cet objet qui intéresse essentiellement le Royaume, la Compagnie des Indes et Domaine d'Occident dont joint aujourd'hui la marine.

1735

MEMOIRE DU ROI AUX SIEURS MARQUIS DE BEAUHARNOIS ET HOCQUART.

A Versailles, le 11 août, 1735.

....

Monsieur de Beauharnois doit aussi veiller avec soin sur la conduite des Abénaquis. Sa Majesté est bien aise que ceux qui avaient quitté St-François de Bécancourt, à cause de la petite vérole, et qui étaient allés à l'Acadie, soient retournés à leurs villages dès que les craintes de cette maladie se sont dissipées. A l'égard de ceux de Panouamské, si ce que les chefs, qui se sont rendus à Québec avec le sieur de St Castin, ont dit par rapport aux tentatives des Anglois est vrai, comme il y a lieu de le croire, il paraît qu'on peut compter sur leur fidélité.

Le sieur marquis de Beauharnois a bien fait de les exciter à persévérer dans ces dispositions.

....

....

....

1735

LETTRE DE MESSIEURS DE BEAUHARNOIS ET HOCQUART AU MINISTRE.

Québec, le 5 octobre, 1735.

Monseigneur,

Nous aurons l'honneur de vous rendre compte dans notre réponse au mémoire du Roi de ce qui regarde les Abénaquis de l'Acadie dont les Sauvages de Panaouamské font partie. Les Anglois font toujours leurs efforts pour se les attacher ; les présents qu'ils leur font en sont des preuves. Mais quoi qu'ils suivront toujours le parti des François, et qu'ils ne se détacheront point des Abénakis de St-François et de Bécancourt leurs frères domiciliés, de l'attachement desquels nous sommes sûrs, et la religion est un frein qui les contiendra toujours dans nos intérêts.

1735

MEMOIRE DES SIEURS BEAUHARNOIS ET HOCQUART AU ROI.

A Québec, octobre, le 13.

....

Le Sieur de St-Castin l'aînée est venu cet été avec plusieurs chefs Abénakis pour informer Monsieur de Beauharnois de ce qui se passait chez eux. Ils lui ont dit que les Anglois continuaient leurs sollicitations pour les corrompre ; qu'ils avaient donné des commissions avec des présents considérables à plusieurs de leurs chefs, mais que l'acceptation qu'ils en avaient faites ne devait point faire soupçonner leur fidélité, qu'ils recevraient de l'Anglois tout ce qu'il voudrait leur donner tant que les François seraient en paix avec lui, mais qu'en cas de rupture, ils n'abandonneraient le parti de la France.

Le Sieur de St-Castin a ajouté que ces Sauvages lui avaient assuré en particulier qu'ils n'avaient accepté les commissions des Anglois que pour les grands présents qui les accompagnaient, et qu'ils comptaient n'en faire aucun usage.

Il est venu cet automne d'autres chefs Pana8amské avec leur missionnaire qui ont paru désapprouver la conduite de ceux qui ont reçu ces commissions.

Monsieur de Beauharnois avait déjà enjoint à ceux qui étaient descendus l'été de les rendre aux Anglois. Ils n'avoient point marqué beaucoup de répugnance à cet égard, et ils pourront bien les déterminer à les rendre, surtout après que Monsieur de Beauharnois leur fera dire par les chefs qui sont descendus l'automne, par leur missionnaire, et par le Sieur de St-Castin.

....

....

....

....

1735

LETTRE DE MONSIEUR DE BEAUHARNOIS AU MINISTRE.

Québec, le 12 octobre 1735.

Monseigneur,

Vous verrez par les paroles ci-jointes que j'ai fait faire le voyage de Dierfield par gens affidés et celui d'Orange aussi ; et les discours que je leur ai fait tenir en réponse d'un collier sous terre que ceux de Dierfield avaient envoyé cet hiver à nos chef du Sault, ce qui ne les a pas peu étonné. Il y a lieu de penser que les Anglois et Flamands ne s'aviseront

pas de faire le moindre établissement à la Rivière à la Loutre où j'ai fait veiller tout l'été ; les derniers que j'ai envoyés ne sont de retour que depuis peu. Je prendrai les mêmes précautions le printemps prochain.

Je suis avec un très profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

BEAUHARNOIS.

1735

PAROLES QU'ENTASOGO ET QUELQUES AUTRES IROQUOIS DU SAULT SAINT-LOUIS SONT ALLEZ PORTER CHEZ LES ANGLOIS A DIERFIELD DE LA PART DU VILLAGE DU SAULT SAINT-LOUIS.

Mes frères,

Il court un bruit dans mon village que je n'entens pas avec plaisir, et de la vérité duquel je viens ici exprès pour être informé, peut-être est-ce le mauvais esprit ennemi de la tranquillité des hommes et du repos dont nous jouissons sur nos nattes qui sème ces mauvaises nouvelles, et qui voudrait par là brouiller la terre.

Ecoutez, mes frères, je vais vous parler plus clairement, et vous dire ce qui m'amène aujourd'hui chez vous.

J'ai donc appris dans mon village que toi. mon frère l'Anglois te préparais à faire un établissement et un fort dans la Rivière à la Loutre sur mes terres, sur celle de mon Père Onnontingo (Le Roi) à cinq lieues de la Pointe à la Chevelure.

Tu ne saurais faire cela sans te rendre coupable de ce que chacun de nous doit craindre, c'est-à-dire sans ébranler l'arbre de paix qui a été planté dans tout ce pays-ci. Tu sais, mon frère, qu'il a été conclu que si quelqu'un

était assez téméraire pour vouloir en couper la moindre des racines, tous les autres se réuniraient ensemble contre lui pour le ranger à son devoir.

On t'accuse donc d'être le premier qui pense à rompre ce traité fait à la face de toutes les nations, et que la première mauvaise demande que tu veux faire est de construire un fort sur une terre qui ne t'appartient pas, et sur une rivière où je vais chasser tous les ans.

Mon frère, j'ai l'esprit et le cœur bien fait. Je n'aime pas le bruit, je suis charmé de la paix dont nous jouissons depuis longtemps et je crains de la voir finir.

C'est pour cela que je te prie d'abandonner incessamment le dessein qu'on dit que tu as formé, supposé que tu l'aie effectivement résolu.

La première nouvelle que j'en ai reçue m'a fait promptement lever de dessus ma natte pour te venir déclarer que je ne souffrirais jamais une telle entreprise.

Je n'attendrai pas que le François, mon père, parte pour venir arrêter ta témérité, d'abord que j'aurai appris que tu travailles et que tu bâtis je viendrai avec tous mes gens détruire tout ton ouvrage. Je t'en avertis sérieusement.

Ainsi prends garde à ce que tu feras si tu ne veux pas que nos haches soient ensanglantées. Travaille au contraire avec nous aux bonnes affaires ; et si tu as chez toi quelques gens remuants et trop inquiets, donne leur de l'esprit tandis qu'il est encore temps.

Voilà, mon frère, ma parole et celle de tout mon village.

Voilà ce que j'avais à te dire chez toi.

1735

REPONSE DES ANGLOIS AUX SAUVAGES DU SAULT ST-LOUIS.

Nous vous remercions, mes frères, du dessein que vous avez pris d'entretenir la paix et l'union entre vous et nous, et de la parole que vous

venez ici nous en donner. Recevez ce collier pour vous affermir dans vos bonnes intentions et pour vous engager à travailler toujours aux bonnes affaires. Cette paix, mes frères, que nous désirons tous ne doit pas se borner aux gens du Sault et aux Flamands. Nous serions bien aise que monsieur le marquis de Beauharnois, votre Gouverneur Général, les autres Sauvages qui sont à luy, les Anglois et les Iroquois y fussent compris.

Par ce second collier nous demandons donc qu'on entretienne dans ce pays une parfaite union, et une grande tranquilité ; et qu'on laisse aux Européens le soin de vider seuls leurs différends sans y prendre part icy.

Il y a déjà longtems, mes frères, que nous travaillons sans succès à détourner les Iroquois d'aller en guerre contre les têtes plates qui ne leur font aucune injure. Nous vous exhortons par ce collier à vous joindre à vostre Père le François pour faire finir cette guerre. Les têtes plates ne souhaitent rien tant que la paix, et exhortez vous-mesmes vostre jeunesse à entrer dans ces sentiments.

Nous avons appris, mes frères, qu'Entasago et quelques autres de votre village estoient allés à Dierfile pour se plaindre à l'Anglois de ce qu'il entreprenoit de faire un establissement sur la Rivière à la Loutre. Nous vous promettons, mes frères, que nous ne souffrirons point que l'Anglois s'y establisse. Ce dessein vient de la teste de Lydieus que vous connoissez et à qui le François à fait repasser la mer. C'est un brouillon et qui méritoit d'estre puni.

Le Conseil Flamand a encore ajouté à tous ces colliers un grand calumet qui doit estre porté dans tous les villages Iroquois, affin que les anciens et considérables reprennent ceux qui voudroient brouiller les affaires.

1736

MEMOIRE DU ROY AUX SIEURS MARQUIS DE BEAUHARNOIS ET HOCQUART.

A Versailles, le 15 may, 1736.

....

Il est à souhaiter que les chefs des Abénakis qui ont accepté les commissions qui leur ont esté offertes par les Anglois, se déterminent à les leur rendre, le Sieur Marquis de Beauharnois a dû le leur faire dire. Quelque chose que puissent dire ces Sauvages, toutes ces liaisons et tous ces ménagements de leur part n'avancent rien de bien favorable pour la France et le Sieur Marquis de Beauharnois ne doit rien négliger pour en arrester le cours.

1736

MEMOIRE SUR LES COLONIES FRANÇOISES SUR LE GOLFE DU MEXIQUE.

A Paris, le 4 octobre, 1736.

En l'année 1680, feu Monsieur Colbert avait fait attention aux grands advantages que les Anglois retireroient de leur establissement dans l'Isle de la Jamaique qui leur donnoit le moyen de tirer tous les ans des sommes immenses du Perou, et la veue qu'ils avoient en s'establissant dans la colonie de la Floride, de s'approcher insensiblement des terres situées sur le Golfe du Mexique pour y faire dans les suittes un establissement pareil à celuy qu'ils avoient à la Jamaique, affin de tirer du Mexique autant d'argent qu'ils en tiroient du Perou, proposa au feu Roy de faire visiter par terre les costes de ce Golfe pour tenter s'il estoit possible de prévenir les Anglois, et Sa Majesté ayant approuvé la sage précaution de ce ministre, luy ordonna de faire faire cette visite.

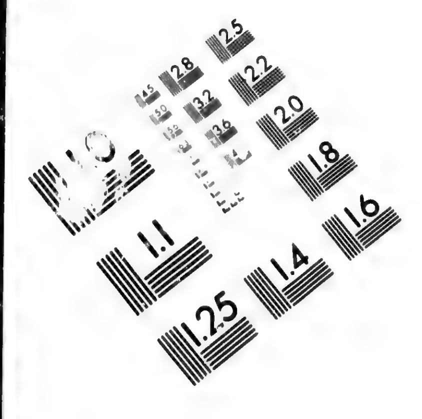
Monsieur Colbert chargea Monsieur de la Salle, canadien habile et entreprenant, de cette visite. Il pénétra avec douze de ses compagnons toutes les terres depuis le Canada jusques sur le Golfe du Mexique où il laissa quelques uns de ses compagnons, auxquels il promit de les venir joindre par mer, et retourna en Canada pour passer delà en France, et venir rendre compte de sa découverte à Monsieur Colbert. Mais à son arrivée il trouva ce ministre mort. et Monsieur de Seignelay, son fils, à sa place, auquel il rendit compte des ordres qu'il avait eüs de son père, et de ce qu'il avait fait en conséquence.

Monsieur de Seignelay en ayant rendu compte au Roy, Sa Majesté ordonna qu'on armast à Rochefort une frégatte de 40 canons dont le commandement fut donné à Monsieur de Beaujeu, ancien capitaine de vaisseau pour aller conduire le Sieur de la Salle dans le Nord de ce Golfe où il avoit laissé ses compagnons, et examiner avec luy ce qui estoit contenu dans les instructions.

Le sieur de la Boulaye était alors commandant de la marine, ordonnateur dans ce port en l'absence de l'Intendant, et fut chargé par monsieur de Seignelay de faire cet armement, et d'y faire embarquer deux barques en fagots, et les hommes que le sieur de la Salle avoit levés pour joindre à ceux qu'il avoit laissés sur ces costes situées entre la rivière la Mobile et le Misisipi.

Comme aucun vaisseau françois n'avait encore navigué dans ce Golfe, monsieur de Beaujeu fit beaucoup de difficulté, n'ayant pas de confiance au rapport qu'avoit fait le sieur de la Salle ; mais toutes ces difficultés levées, cet armement partit des Rades de LaRochelle au mois de may, 1684.

Monsieur de Beaujeu revint en France à la fin de cette mesme année, après avoir débarqué le sieur de la Salle sur les costes de ce Golfe où il ne retrouva pas d'abord ses Canadiens, ce qui donna lieu de le traiter de visionnaire et d'assurer qu'il n'avoit jamais pénétré jusque sur ces costes. Et comme il prétendit à son retour avoir couru de grands risques, monsieur de Seignelay douta de la probabilité d'y faire aucun establissement. Mais enfin le Sieur de la Salle rencontra encore deux des Canadiens, et retourna avec eux en Canada où il rendit compte de ce qu'il avait fait, se plaignant de monsieur de Beaujeu qui s'estoit mal à propos effrayé, et l'avoit aban-



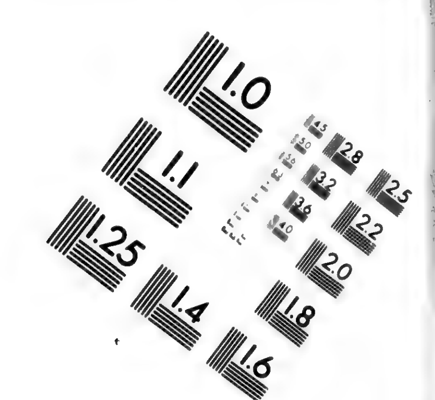
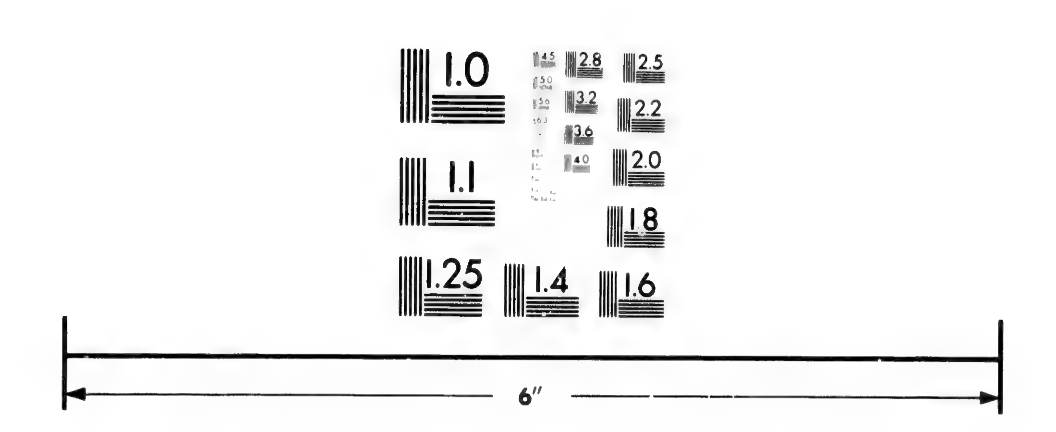
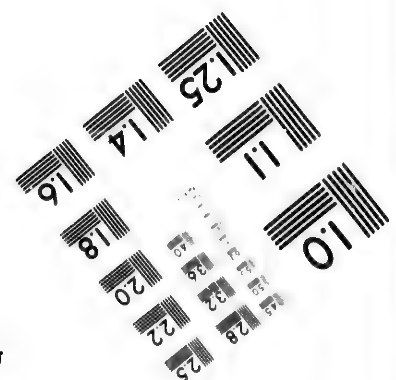


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)





donné sans luy donner le tems pour retrouver les Canadiens restés sur ces costes.

Sur ce compte dont on ne peut plus douter, monsieur de Seignelay eut ordre du Roy de faire travailler à un establissement de François sur ce Golfe. Mais le sieur de la Salle auquel il avait résolu d'en confier le soin estant mort et monsieur de Seignelay aussy, ce projet demeura suspendu.

Mais enfin un autre Canadien, le sieur d'Iberville, se présenta à feu monsieur de Chancelet de Pontchartrain, alors secrétaire de l'estat de la Marine, et lui offrit d'exécuter ses ordres ; et sa proposition ayant esté agréée, il commença cet establissement dans la Mobile à son embouchure dans le voisinage du Port de Pensacola où les Espagnols ont un fort et une petite garnison.

Deux raisons engagèrent monsieur d'Iberville au choix qu'il fit de la Mobile par préférence à la Misisipi.

La première fut le terrain des environs de la Mobile qui lui parut meilleur et point sujet à estre inondé comme celuy du Misisipi.

La seconde fut la bonne réception que lui fit le Gouverneur de Pensacola avec lequel il fit un commerce utile de marchandises qu'il avoit emportées de France, avec promesses d'en faire dans les suittes un bien plus considérable.

Sur cet arrangement le sieur d'Iberville revint en France pour y faire une emplette considérable et laissa sur la Mobile à sa place le sieur de la Motte Cadillac pour Gouverneur, le sieur de Bienville son frère pour lieutenant et le sieur de Boishaund (?) pour major.

Monsieur d'Iberville, revenu en France, n'ayant pas les fonds nécessaires pour l'emplette qu'il avoit projetée, s'adressa à Monsieur Crozat qui les luy fournit ; mais après que tous les achats furent faits, Monsieur d'Iberville estant mort, Monsieur Crozat prit la résolution de suivre le projet du dit Sieur d'Iberville pour le commerce et mesme d'entretenir et augmenter la colonie commencée ; et pour cet effet il obtint des lettres patentes du Roy qui luy en accorda la commission.

En conséquence, Monsieur Crozat fit un armement considérable en 1713, pour le transport des marchandises dont il se trouvoit chargé, et

envoya des commis pour establir un comptoir sur l'Isle Daufine scituée devant l'embouchure de la Mobile, à portée de communiquer avec le port de Pensacola qui n'en est esloigné que de dix à douze lieues ; mais le Gouverneur Espagnol qui avant traitoit avec le feu Sieur d'Iberville, s'étant trouvé mort à l'arrivée des vaisseaux de Monsieur Crozat, cet événement causa beaucoup de retardement à l'exécution de son projet.

Nonobstant tous ces obstacles, les commis de Monsieur Crozat trouvèrent le moyen de vendre avantageusement les marchandises et de luy en rapporter les retours en 1716.

Mais comme il ne jugea pas à propos de suivre l'establissement de la colonie ; il trouva moyen dans la suite de la céder à la compagnie des Indes, moyennant le dédommagement que feu Monseigneur le Regent lui accorda pour les dépenses qu'il prétendoit avoir faites.

C'est après cette cession que le Roi accorda à la compagnie des Indes la concession du pays qu'on nomme aujourd'huy la Louisianne.

Cette compagnie y a fait des dépenses immenses. Mais faute d'ordre et d'estre fixé à un plan raisonnable de ce qu'il convenait de faire pour la solidité et l'utilité de cet establissement, toutes ces dépenses n'ont produit aucun fruit ; et après bien des variations et des vues dont l'exécution estoit impossible pour une colonie naissante, elle a enfin rétrocédé (sic) cette concession au Roy.

Elle a été jusques à présent inutile et ruineuse.

C'est pour y remédier que le Sieur de la Boulaye, instruit de toutes les fautes qui ont été faites jusques à présent, offre de présenter un plan fixe et invariable de ce qu'il estime estre nécessaire pour rendre cette colonie très avantageuse à l'Etat, et si ce plan est agréé il est nécessaire qu'en moins de trois années elle soit solidement establie, sans aucune augmentation de dépenses ; et d'apporter beaucoup d'utilité au Roy et à l'Estat.

De la Boulaye.

1737

MEMOIRE DU ROY AUX SIEURS DE BEAUHARNOIS ET HOCQUART.

A Versailles, le 10 may 1737.

....

La soumission avec laquelle la plupart des chefs Abénakis, qui avoient reçu des commissions des Anglois, ont rapporté ces commissions au Sieur Marquis de Beauharnois, doit donner une bonne idée de leur fidélité, et il est à désirer que ceux qui ont encore ces commissions prennent le mesme parti, ainsi qu'on l'a promis au Sieur de Beauharnois. Mais il ne doit pas tout à fait se reposer sur cette démarche ; et, toujours attentif à ce qui peut se passer chez ces Sauvages, il doit, autant qu'il le pourra, empescher que les Anglois ne parviennent à leur faire accepter de nouvelles commissions, car ces sortes de liaisons sont toujours dangereuses.

Quand à la proposition que les Sieurs de Beauharnois et Hocquart ont faite de faire faire un voyage en France aux chefs de ces Sauvages qui l'ont demandé, il paraît inutile à Sa Majesté d'en faire la dépense. Si cependant les Sieurs de Beauharnois et Hocquart jugeoient qu'elle fut absolument nécessaire, Sa Majesté pourroit s'y déterminer ; mais Elle leur recommande de n'entrer dans aucune espèce d'engagement avec eux sur cela sans avoir auparavant reçu des ordres.

....

....

....

1737

MEMOIRE DES SIEURS DE BEAUHARNOIS ET HOCQUART AU ROY.

.... 1737.

....

Les Abénakis de Saint-François paroissent toujours souhaiter que quelqu'un d'eux passe en France ; ceux de l'Acadie pensent de mesme, mais par nos ordres les Interprètes leur ont comme d'eux mesme insinué qu'il n'estoit point à propos qu'ils en fissent la demande. Il est certain que le rapport que feroient ces Sauvages de ce qu'ils auront vu de la puissance et de la magnificence du Roy confirmeroit chez eux et chez leurs frères la haute opinion qu'ils en ont, et augmenteroit leur attachement pour les François.

1737

LETTRE DE MESSIEURS DE BEAUHARNOIS ET HOCQUART AU MINISTRE.

Québec, le 5 novembre, 1737.

Monseigneur,

Nous avons l'honneur de vous adresser le placet cy-joint par lequel les nommées Marie Anne Jordain et Marie Leamey, angloises prises autrefois en guerre par les Abénakis, nous suppliant de leur procurer des lettres de naturalité. Leur attachement à la Religion Catholique leur a fait préférer de rester en Canada, quoyque leurs familles les aient fort sollicité de retourner en la Nouvelle Angleterre. Elles ont mené une conduite très religieuse et sont sur le point de s'establir. Nous vous supplions, Monseigneur, de vouloir bien leur obtenir la grâce que nous vous demandons pour elles.

1738

MEMOIRE DU ROY AUX SIEURS DE BEAUHARNOIS ET HOCQUART.

A Versailles, le 15 may, 1738.

....

Sa Majesté a appris avec plaisir que les Abénakis des cinq villages de l'Acadie sont allés l'année dernière à Québec pour donner de nouvelles assurances de leur fidèlité et chercher leurs Missionnaires avec les présents que Sa Majesté veut bien leur faire faire chaque année.

Les Sieurs de Beauharnois et Hocquart observent que depuis 1736 ces Sauvages n'ont reçu aucunes commissions des Anglois, mais cela ne satisfait pas tout à fait Sa Majesté.

De tous ceux qui avoient reçu de ces commission, il n'y en eût qu'une partie qui en 1736 les apporta au Sieur de Beauharnois, et les autres doivent prendre le mesme parti suivant le compte que les Sieurs de Beauharnois et Hocquart avoient rendu au mois d'octobre de la mesme année.

Cependant il paraît qu'il n'a pas été question de ces commissions l'été dernier, et les Sieurs de Beauharnois et Hocquart se contentent de dire que ces Sauvages n'en ont point reçu de nouvelles, ce qui doit faire croire qu'ils n'ont point tenu la parole qu'ils avoient donnée de rapporter au Sieur de Beauharnois celles qui leur restoient de celles qu'ils avoient prises precédemment.

Quoyqu'il en soit, le Sieur de Beauharnois toujours attentif à ce qui se passe chez ces Sauvages doit, autant qu'il le pourra, empescher que les Anglois ne parviennent à leur faire accepter de nouvelles commissions, ces sortes de liaisons étant toujours d'une dangereuse conséquence.

Sa Majesté avait expliqué l'année dernière aux Sieurs de Beauharnois et Hocquart qu'il luy paraissoit inutile de faire la dépense du voyage que les Abénakis demandoient à faire en France sur les nouvelles représentations qu'ils ont faites par rapport aux bons effets que pourroit produire le voyage de quelques autres des Iroquois domiciliés.

Sa Majesté pourra se déterminer à leur permettre de les faire passer l'année prochaine. Elle veut cependant qu'ils n'entrent dans aucun engagement avec ces nations sur cela, sans avoir auparavant reçu ses ordres.

1738

TRADUCTION D'UNE COMMISSION DE CAPITAINE ACCORDEE A MOTTOI MECO.

GEORGE SECOND, *par la Grâce de Dieu, Roy de la Grande-Bretagne, France et Irlande, défenseur de la Foi.*

A MOTTOI MECO, guerrier de la nation Chactas.

Comme vous avez marqué votre amitié et votre zèle pour le service de nos sujets, et estes venu en personne de la part du Roy Chactas Soulier Rouge, etc., de toute cette nation, pour proposer et réquérir amitié et commerce avec nos sujets, aussy pour demander d'être distingué, en ayant notre commission et autorité,

NOUS, à ces causes, ayant entière foi et confiance en vostre courage, prudence et intégrité, nous avons par ces présentes establi et commis, vous, dit MOTTOI MECO, pour être capitaine en chef guerrier sous le dit Roi Soulier Rouge, requérant toute la dite nation Chactas de vous rendre obéissance qu'ils vous doivent comme leur premier capitaine.

DONNÉ sous le Grand Sceau de nostre dite Province.

Témoin : Guillaume BULL, Ecuyer,
Président et commandant en chef dans et par de la nostre dite Province de la Caroline Méridionale.

Ce jour, trentième de juin, *anno domine* 1738, et dans la douzième année de Notre Règne.

1739

INSTRUCTION AU SIEUR DE VAUDREUIL SUR LE VOYAGE QU'IL VA FAIRE A L'ISLE ROYALE.

A Compeigne, le 22 juin (*sic*).

....

Il verra, par l'article 11 de l'Edit du mois d'octobre 1727, que Sa Majesté a ordonné par rapport aux vaisseaux estrangers qui par tempête ou autres besoins pressants seraient obligés de relâcher dans les colonies françaises, qu'ils ne pourront y mouiller à peine de confiscation que dans les ports et rades où il y a garnison.

Si le Sieur de Vaudreuil a occasion de visiter ou faire visiter par sa chaloupe les autres endroits de l'isle Royale sans que cela puisse apporter de retardement à sa navigation, il y arrêtera les bâtiments qui s'y trouveront et les conduira à Louisbourg, ayant soin de ne point laisser échapper les scloupes qui y viennent de Baston et de Salem pour faire la contrebande.

A l'égard des bastimens qu'il trouvera dans le port de Louisbourg, ou qui pourront y mouiller pendant le séjour qu'il y fera, il ne les arrêtera point, sans avoir auparavant conféré avec les Sieurs de Forant et Bigot ; et si ceux-ci jugent à propos que ces bâtimens y fassent leur commerce, il ne s'y opposera point, et n'entreprendra rien contre eux, bien entendu, néanmoins qu'ils ne débarqueront que des bestiaux, chevaux, moutons, cochons et volailles en vie, des légumes et herbages, et qu'ils n'y introduiront point dans la colonie des farines, biscuits, sel ni marchandises sèches, à moins que pour raison de disette absolue, les Sieurs de Forant et Bigot ne jugeossent à propos d'en permettre le déchargement et la vente.

....

....

....

1740

LETTRE DE MM. FORANT ET BIGOT AU MINISTRE.

Louisbourg, le 16 janvier, 1740.

Monseigneur,

De Sieur Morel, habitant de Louisbourg, nous a représenté qu'il pourroit établir un commerce secret de laine de la Nouvelle-Angleterre, qu'il nous a dit être d'une qualité très recherchée en France, et dont la sortie est défendue en Angleterre et dans les colonies angloises, sous peine de la vie.

Il nous a demandé, Monseigneur, la permission d'en faire venir pour faire passer en France ; et sur ce qu'on nous a fait entendre que ce commerce était très avantageux pour nous, nous la lui avons accordé sous conditions toutefois, que si vous ne l'approuviez pas, nous la retracterions.

Nous vous prions, Monseigneur, de nous faire savoir là-dessus vos intentions.

La pesche d'automne, Monseigneur, n'a commencé que depuis 5 ou 6 jours ; ce qui nous fait juger qu'elle ne sera pas abondante cette année. Elle a esté meilleure du côté de Niganiche, la morue ayant donné plus tôt.

Nous avons l'honneur d'estre avec un très profond respect,

Monseigneur,

Vos très humbles et très obéissans serviteurs,

FORANT,

BIGOT.

1740

PAROLES DES ABENAKIS A MONSIEUR LE MARQUIS DE BEAUHARNOIS.

Montréal, le 10 juillet, 1740.

Mon Père,

Nous venons pour vous voir ; nous sommes ravis que vous soyez en bonne santé. Nous souhaittons que vous restiez icy encore bien des années dans la même situation.

Mon Père, nos frères de St-François nous ont apporté un collier à Pannaouamské, pour nous engager à nous rapprocher auprès d'eux, disant que nous estions trop proches des Anglois. Nous n'avons rien voulu répondre, que nous n'ayons parlé à nostre Père.

Nous avons parlé aux Anglois ils nous ont dit : mes frères, vivons en paix tant que nous pourrons. Si nous avons la guerre ensemble vous conserverez vos terres si vous pouvez. Ils disent à nos frères de St-François, quand ils en rencontrent, de les venir voir, de vivre bien avec eux et de s'y establir.

Les Anglois nous ont dit de quitter Pannaouamské pour aller dans une rivière plus bas où ils avaient une maison. Nous leur avons répondu qu'il falloit qu'ils l'abatissent ; sinon que nous le ferions nous-mesmes. Et ils l'ont abbatuë.

Mon père, ayez la bonté de nous rendre réponse sur tout cela, affin que nous informions nos frères de St-François de ce que vous aurez décidé.

Mon père, si vous aviez guerre avec les Anglois, nous sommes tous prêts à vous seconder et à vous défendre.

Un Capitaine anglois qui a passé en Angleterre il y a deux ans y a porté le plan de toutes nos terres. A son retour il nous a dit que le Roy luy en avoit donné la concession, et qu'il alloit s'en emparer. Nous pensons bien qu'on ne peut pas nous les ôter puisqu'elles sont à nous. Mais il veut agir comme si elles lui appartenoient et il a déjà commencé à bastir dessus.

Mon père, notre missionnaire est resté bien malade à Québec. Nous serions bien faschés si nous étions obligés de retourner sans en avoir un. Nous ne voulons point nous passer de la prière et nos enfants ont besoin d'instruction.

Nous vous reconnaîtrons toujours pour nostre père sur la terre comme nous reconnaissons Dieu dans le ciel.

Nous vous demandons un coup d'eau-de-vie, matin et soir, nous ne voulons point nous ennyvrer ; mais un coup nous feroit du bien.

Le Pavillon de nostre village est bien petit. Nous vous en demandons un plus grand.

1740

REPONSE DE MONSIEUR LE MARQUIS DE DEAUHARNOIS AUX ABENAKIS.

Montréal, le 11 juillet, 1740.

Je suis bien aise, mes enfans, que vous soyez arrivés ici en bonne santé. Je vous en souhaite la continuation, affin que vous puissiez venir me voir pendant longtems.

Je ne sçaurois, mes enfans, rien décider sur la proposition que vous ont faite vos frères de St-François, parce que j'ignore les raisons qu'ils ont eu pour cela. Allez en conférence avec eux ou avec leur missionnaire, ou devant le Gouverneur des Trois-Rivières, l'une ou l'autre me rendront compte de ce qui se sera passé, et alors je pourray vous rendre une réponse positive que j'enverray par écrit.

Mes enfans, je n'ay pas grand chose à vous dire sur l'Anglois. Il est mon allié. Je sçais cependant qu'il excite les Sauvages contre moi ; qu'il cherche à leur gâter le cœur ; qu'il a toujours mille fausses nouvelles à leur débiter ; je ne suis point comme cela. Mon cœur est comme mon pavillon ; je regarde aujourd'huy l'Anglois comme mon frère, mais je vous regarde

comme mes enfans, et vous savez que les pères aiment mieux leurs enfans que leurs frères. Voyez ce que vous avez à faire, et s'il vous importe de conserver vos terres, quelque party que vous preniez, je seray toujours un bon père. C'est mon cœur qui vous parle et vous m'entendez.

Je vous remercie, mes enfans, des offres que vous me faites en cas de guerre, je n'attendois pas moins de vous. Je vois avec plaisir que comme je ne change point à votre esgard, vous êtes toujours les mesmes au mien.

J'espère que vostre missionnaire sera en estat de vous accompagner à vostre retour, à son deffaut le chef des Patrians taschera d'en trouver un autre.

Je donne volontiers de mon lait à ceux qui n'en abusent pas. Vous autres qui faites gloire de la prière ne la gastez pas en buvant trop.

Voylà le pavillon que vous m'avez demandé pour remplacer le vostre qui est trop petit.

1741

RESUMÉ D'UN MEMOIRE DE MONSIEUR DE VAUDREUIL AU MINISTRE.

Le 14 avril 1741.

Il envoye la parole des Sauvages Abénaquis en réponse aux reproches que leur fit, l'année dernière, Monsieur le Marquis de Beauharnois en conséquence des accusations portées contre eux.

Le R. P. missionnaire étale les services des Abénaquis rendus par eux dans les guerres ; les défend contre les accusations portées contre eux au sujet de l'alliance avec les Anglois de Baston, et de corruption des Sauvages au profit de nos ennemis.

1741

RESUMÉ D'UN MEMOIRE SUR LES NATIONS SAUVAGES.

Québec, le 18 avril, 1741.

....

Bonnes dispositions des Abénaquis et leur hostilité contre la Nouvelle Angleterre. Neutralité presqu'assurée des Iroquois. Désunion des Hurons et des Outauas. Les Hurons s'établissent auprès de Montréal. Abattement et humiliation des Renards.

1741

MEMOIRE DU SIEUR DE LARENTON SUR L'ACADIE.

Paris, le 16 juin, 1741.

Le Sieur de Larenton remontre à Monseigneur de Maurepas très respectueusement ;—que le dit pays de l'Acadie ne peut estre cultivé tant qu'il n'y aura pas plus d'habitans qu'il y en a aujourd'huy, et que ceux qui y sont ne peuvent pas le peupler abondamment ny suffisamment ; ce qui empesche qu'on ne défriche les terres et qu'on n'abatte les bois pour fournir au labourage et au pasturage des bestiaux. Que le dit pays a besoin qu'on y fasse passer du monde pour l'habiter, pourquoy vostre Grandeur est suppliée de charger quelqu'un de ce soin, en ordonnant aux négocians des ports du Royaume d'y transporter et entretenir des hommes et des femmes pour habiter le dit pays, s'il ne plait au Roy d'en faire la dépense par luy mesme ou de charger des particuliers de faire le dit transport ou entretien et de transporter au dit lieu toutes les choses nécessaires, mesme y establir des ouvriers pour les forges et pour le travail des autres métaux que le dit

pays fournira abondamment, parce que jusques à ce jour le dit pays, faute d'hommes, ne donnant pas de quoi charger les navires qui iroient de France pour leur retour, et n'y ayant pas assez d'habitans pour une grande consommation de ce que les marchands y pourroient envoyer, il n'y va pas d'autres navires que ceux que Sa Majesté envoye pour en apporter des bois nécessaires à la marine, si ce n'est quelques pescheurs qui n'abordent que les costes du dit pays les plus éloignées des habitations et des habitans, lesquels n'en reçoivent aucune provision ni secours.

Ces pescheurs ne portant que les victuailles et les instrumens nécessaires à la pesche pendant que les habitans de la Nouvelle Angleterre profitent tous seuls de toute l'abondance de la pesche par le moyen de laquelle et du débit qu'ils en font en Europe ont estably une province considérable à la destruction du dit pays de l'Acadie à laquelle ils fournissent ordinairement ce que les habitans ont de besoin, ce qui empesche encore d'y rien envoyer et ce que les habitans de l'Acadie (sic) ne peut estre peuplé ni cultivé, n'estant pas possible qu'une colonie de fort peu de monde et d'une prodigieuse estendue puisse jamais se perfectionner ny s'agrandir, ny résister à ses ennemis qui sont les Anglois voisins.

Le suppliant remontre encore que le dit pays sera toujours en proie aux Anglois de Baston, s'il ne plaît à Votre Grandeur de faire construire un fort à Pentagouët qui est la teste du dit pays de l'Acadie du côté de la Nouvelle Angleterre, par lequel canton de Pentagouët les dits Anglois s'emparèrent en tout tems de la dite province, et exécuteront à la fin le dessein qu'ils ont depuis longtems d'enlever le peu d'habitans qui y sont, ce qui ruynera le dit pays de l'Acadie entièrement, duquel ils s'empareront sans qu'on puisse le retirer qu'avec des dépenses très considérables d'hommes et d'argent.

1741

EDIT DU ROY SUR LA TRAITE DES PELLETERIES.

De par le Roy:

Sa Majesté ayant par ses ordonnances fait deffense à tous les habitans de son pays de la Nouvelle-France d'aller à la traite des pelleteries dans les habitations des Sauvages et dans la profondeur des bois, nonobstant lesquelles plusieurs des dits habitans auroient des marchandises dans les habitations des dits Sauvages les plus esloignés et auroient abandonné leurs maisons et la culture de leurs terres par la crainte de la punition qu'ils avoient encourue suivant la rigueur des dites Ordonnances, Elle auroit bien voulu leur accorder des lettres d'amitié en date du présent mois de may, et voulant en même tems donner moyen à quelques-uns des dits habitans de la Nouvelle-France de faire commerce avec les nations Sauvages les plus esloignées des habitations françaises pour les accoutumer mesme à venir tous les ans porter leurs pelleteries dans les foires establies à Montréal et ailleurs.

Sa Majesté a ordonné et ordonne qu'il sera donné, tous les ans, permission à 25 canots équippés de trois hommes chacun d'aller traiter avec les Sauvages dans la profondeur des bois, lesquelles permissions ne pourront estre données que par le Gouverneur et Lieutenant Général pour Sa Majesté au dit pays de la Nouvelle France et visées par l'Intendant.

Enjoint Sa Majesté au dit Gouverneur de distribuer ces permissions également à tous les habitans, sans qu'aucun les puisse obtenir deux années de suite.

1742

MEMOIRE TOUCHANT LES SAUVAGES ABENAQUIS DE SILLERY.

Les Sauvages Abénaquis de Sillery prosche Québec y sont establis seulement depuis plusieurs années. Ils habitoient parmy les Anglois, mais ne vouloient point se mêler de la guerre que la plupart des Sauvages de la Nouvelle Angleterre avoient avec les Anglois, ils quittèrent leur pays pour habiter parmy les François.

Ils sont grands chasseurs et apportent grande quantité de pelleteries aux François.

Ils font grande quantité de canots très bien et qui sont de grand usage et fort nécessaires pour les voyages de traites et de guerre que l'on ne sauroit faire en Canada autrement que dans des canots.

Leur pays qu'ils ont quitté est fort fertile et abondant en blé, en poisson, en gibier et en bêtes fauves, et la traite y est fort avantageuse pour eux, parce que les Anglois donnent leurs denrées à grand marché. Au contraire Sillery est dénué de toutes les commodités de la vie, et il n'y a plus de terre bonne à semer au blé-d'inde, outre que les François vendent fort cher les marchandises aux Sauvages. De là vient que les Abénaquis ont toujours souffert de la faim et toutes sortes de misère depuis qu'ils sont à Sillery.

Cela oblige une grande partie de ceux qui y étoient établis d'abord de s'en retourner dans leur pays lorsque la paix fut faite entre les nations Sauvages de la Nouvelle Angleterre et les Anglois.

Ceux qui restèrent à Sillery étant instruits des maximes et du principe de la foy par les Pères Jésuites, embrassèrent le Christ, anismé avec tant de ferveur que non-seulement ils résolurent de plutôt souffrir toutes sortes d'incommodités que de quitter le lieu où ils pouvoient uniquement estre instruits, mais encore entreprirent d'aller quérir leurs parents dans leur pays pour les rendre participans de leur bonheur ; et ils y ont si bien réussi que leur nombre est augmenté considérablement. Jusque-là il en

vint environ 200 en trois mois la dernière année et que l'on espère de faire rentrer à Sillery toute la nation des Abénakis qui est nombreuse.

Pour les soulager dans leur misère les pères jésuites ont acheté une terre vis-à-vis de Sillery pour les y establir. Mais cette terre n'est pas encore défrichée et est couverte d'arbres, de haute futaye et coustera beaucoup à estre défrichée. Les Sauvages ne pouvant faire ce travail, car parmy ceux-ci il n'y a que presque les femmes qui sèment et receuiltent le blé-d'inde pendant que les hommes sont à la chasse.

Les mesmes pères jésuites ne pouvant faire de sy grands frais ont cru devoir représenter à Monseigneur le comte de Maurepas les advantages que la colonie françoise retireroit de cet establissement et la nécessité qu'il y a de retirer dans le pays ces Sauvages en défrichant des terres pour eux, en fournissant des vivres aux plus nécessiteux d'entre eux, et que pour cet effet il seroit nécessaire de leur donner, pendant quelques années, une gratification considérable.

Cela feroit un grand effet sur le reste des Abénaquis qui sont encore sur la Nouvelle Angleterre, qui de tous tems ont été amis des François, et qui ont un grand penchant pour embrasser le Christianisme à l'exemple de ceux de Sillery qui ne cessent de les solliciter à venir auprès d'eux, et qui pourroient le faire encore avec bien plus de succès s'ils pouvoient leur porter des présens de la part de monsieur le Gouverneur par lesquels ils les y inviteraient.

Cela serait encore capable d'attirer quantité d'autres nations Sauvages qui sont en grand nombre dans la Nouvelle Angleterre et qui ne s'accommodent pas de la domination de Anglois, à cause des mauvais traitements qui les obligèrent, il y a 10 ou 12 ans, de leur faire la guerre.

Outre qu'ils sont tous ennemis des Iroquois et qu'ils se joindroient volontiers aux François dans la guerre que l'on va commencer, et s'estimeroient plus à couvert des insultes des mesmes Iroquois dans la colonie françoise, que dans la Nouvelle Angleterre où souvent les Iroquois les ont esté attaquer sans que les Anglois se soient mis en peine de les deffendre.

1744

ORDONNANCE DU ROY PORTANT DECLARATION DE GUERRE CONTRE LE ROI D'ANGLETERRE, DU 15 MARS 1744.

De par le Roy :

Dès le commencement des troubles qui se sont élevés après la mort de l'Empereur Charles VI, le Roy n'a rien omis pour faire connoître que Sa Majesté ne désiroit rien avec plus d'ardeur que de les voir promptement apaisés par un accommodement équitable entre les parties belligérantes. La conduite qu'Elle a tenue depuis, a suffisamment montré qu'Elle persistoit constamment dans les mesmes dispositions ; et Sa Majesté voulant bien ne former pour Elle-mesme aucune prétention qui pût mettre le moindre obstacle au rétablissement de la tranquillité de l'Europe, ne comptoit pas d'estre obligée de prendre part à la guerre autrement qu'en fournissant à ses alliés les secours qu'Elle se trouvoit engagée à leur donner.

Des vues aussy désintéressées auroient bientost ramené la paix, si la Cour de Londres avoit pensé avec autant d'équité et de modération et sy elle n'eut consulté que le bien et l'advantage de la nation angloise ; mais le Roy d'Angleterre Electeur d'Hannover avoit des intentions bien opposées, et on ne fut pas longtems à s'apercevoir qu'elles ne tendoient qu'à allumer une guerre générale.

Non content de détourner la Cour de Vienne de toute idée de conciliation, et de nourrir son animosité par les conseils les plus violens il n'a cherché qu'à provoquer la France, en faisant troubler partout son commerce maritime au mépris du droit des gens et des traités les plus solennels.

La convention Hannover, du mois d'octobre 1741, sembla cependant devoir rassurer Sa Majesté sur la continuation de pareils excès. Le Roy d'Angleterre, pendant le séjour qu'il fit dans ses Etats d'Allemagne, parut écouter [illegible]intes qui luy en furent portées et en sentir la justice : il donna s[illegible]role royale de les faire cesser ; et il s'engagea formellement à ne point troubler les alliés du Roy dans la poursuite de leurs droits ; mais

à peine fut-il retourné à Londres qu'il oublia toutes ses promesses, et aussytost qu'il fut certain que l'armée du Roy quittait entièrement la Westphalie, il fit déclarer par ses ministres que la convention ne subsistoit plus et qu'il s'en tenoit dégagé.

Alors il se crut dispensé de tout ménagement, ennemi personnel de la France il n'eut plus d'autres vues que de luy en susciter partout ; cet objet devint le point principal des instructions de ses ministres dans toutes les Cours de l'Europe, les pirateries des vaisseaux anglois se multiplièrent avec cruauté et barbarie ; les ports du royaume ne furent pas même un asile contre les insultes ; les escadres angloises ont osé entreprendre de venir bloquer le port de Toulon, arrestant tous les bastiments, s'emparant de toutes les marchandises qu'ils portaient, enlevant mesme les recrues et les munitions que Sa Majesté envoyoit dans les places. Tant d'injures et d'outrages répétés, ont enfin lassé la patience de Sa Majesté : Elle ne pourroit les supporter plus longtems sans manquer à la protection qu'elle doit à ses sujets, et qu'elle doit à ses alliés, à ce qu'Elle se doit à Elle-mesme, à son honneur et à sa gloire.

Tels sont les justes motifs qui ne permettent plus à Sa Majesté de rester dans les bornes de la modération qu'Elle s'estoit prescrite et qui la forcent de déclarer la guerre, comme Elle la déclare par la présente par mer et par terre, au Roy d'Angleterre Electeur d'Hannover :

Leur fait très expresses inhibitions et défenses d'avoir cy-après avec eux aucune communication, commerce ni intelligence, à peine de la vie ; et, en conséquence Sa Majesté a dès à présent révoqué et révoque toutes permissions, passeports, sauvegardes et sauf-conduits qui pourroient avoir été accordés par Elle ou par ses Lieutenants généraux et autres officiers contraires à la présente et les a déclarés et déclare nuls et de nul effet et valeur, défendant à qui que ce soit d'y avoir aucun égard.

Mande et ordonne Sa Majesté à Monseigneur le Duc de Penthièvre, Amiral de France, aux Maréchaux de France, Gouverneurs et Lieutenans Généraux pour Sa Majesté en ces provinces et armées, Maréchaux de camp, Colonels, Maistres de camp, Capitaines, chefs et conducteurs de ses gens de guerre, tant de cheval que de pied, François et étrangers, et tous autres ses officiers qu'il appartiendra, que le contenu en la présente ils fassent exécuter, chacun à son égard dans l'estendue de leurs pouvoirs et juridictions.

Car tel est la volonté de Sa Majesté, laquelle veut et entend que la présente soit publiée et affichée en toutes ses villes, tant maritimes qu'autres et en tous ses ports, havres et autres lieux de son royaume et terre de son obéissance que besoin sera, à ce qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance.

Fait à Versailles, le quinzième mars mil sept cent quarante quatre.

Signé, LOUIS.

Et plus bas,

PHELIPPEAUX.

1744

INSTRUCTION AU SIEUR DE ST CLAIR, CAPITAINE DE VAISSEAU.

Versailles, le 29 mars, 1744.

Sa Majesté ayant fait armer son vaisseau l'*Ardent* dont Elle a confié le commandement au sieur St Clair, Elle le destine pour l'Isle Royale, et pour le sieur de St Clair, estre en estat d'y rendre de plus grands services, Elle a donné ses ordres pour y faire passer son vaisseau le *Caribou* qui a esté construit à Québec, et qui sera armé en guerre à Louisbourg, où Sa Majesté enverra incessamment l'État Major et le supplément nécessaire d'Equippement pour cela.

Le sieur de St Clair doit estre informé que Sa Majesté s'est déterminée à déclarer la guerre à l'Angleterre. Et comme il est d'une extrême conséquence de mettre les navires françois qui font la pesche de la morue à l'abri des corsaires anglois de la Nouvelle Angleterre, d'interrompre la pesche et le commerce de cette nation et de procurer en mesme tems des secours à la colonie de l'Isle Royale. C'est pour remplir ces trois objets que Sa Majesté a fait armer ses vaisseaux l'*Ardent* et le *Caribou*.

Elle ignore précisément en quel tems ce dernier vaisseau pourra être rendu à Louisbourg et mis en état de se joindre à l'*Ardent*, mais Elle a lieu d'espérer que ce sera dans le mois de juillet au plus tard.

Quoyqu'il en soit Sa Majesté veut que le sieur de St Clair, après avoir ouvert le pacquet qui contient la présente instruction fasse route vers le grand banc de Terreneuve ; que pour ne pas retarder sa navigation, il évite sur les costes d'Europe les vaisseaux de guerre anglois, et que dans cette vue, il s'élève en sortant des rades de LaRochelle, et s'éloigne autant qu'il pourra de ces costes.

Si, nonobstant les précautions qu'il prendra il rencontre des vaisseaux de guerre anglois, et qu'il ne puisse absolument s'empescher d'en estre joint, il assurera son pavillon (sic) et se tiendra sur ses gardes en observant leurs manœuvres.

Comme il pourrait se faire qu'ils ne seroient pas encore instruits de la rupture, et que dans ce cas ils pourront se contenter de faire d'abord des questions au Sieur de St-Clair, il ne fera pas de difficulté de leur dire son nom et celuy du vaisseau, qu'il appartient au Roy, qu'il vient de Rochefort et mesme qu'il va à l'Amérique. Il refusera constamment d'envoyer son canot à leur bord. S'ils veulent lui envoyer le leur, il pourra y consentir, mais sans souffrir aucune visite à bord du vaisseau.

Il observera surtout de leur faire ses réponses en termes mesurés de façon qu'elles ne puissent pas leur fournir occasion d'en venir à des voies de faits ; et sans rien faire qui puisse donner atteinte à l'honneur du pavillon, il évitera soigneusement tout engagement capable de compromettre la gloire des armes de Sa Majesté. En un mot, Elle désire qu'il doit se conduire dans les rencontres qu'il pourra faire, jusqu'à ce qu'il ait dépassé les caps des costes d'Espagne.

A son arrivée dans les parages du Grand Banc, il advertira les pescheurs françois d'être sur leurs gardes. Il prendra les pescheurs anglois qu'il rencontrera et parcourra les différents bancs du costé de l'Isle Royale, où il se rendra le plus tost que les circonstances pourront le lui permettre, en y conduisant les prises qu'il aura faites, supposé qu'il n'ait pas jugé pouvoir les y envoyer devant.

A la première occasion qu'il trouvera d'écrire au Sieur Duquesnel commandant à l'Isle Royale, il le préviendra de son arrivée et mesme sur les mouvements qu'il se sera proposé de faire ; mais il prendra des mesures pour empescher que sa lettre ne puisse tomber entre les mains des Anglois.

Lorsqu'il sera arrivé à Louisbourg, il se concertera avec le Sieur Duquesnel et mesme avec le Sieur Bijot, sur les opérations qu'il aura à faire relativement aux trois objets de sa destination.

Il est à croire que sa présence ne sera pas nécessaire à Louisbourg pour la sureté de la colonie En tous cas, sy les dits Sieurs Duquesnel et Bigot jugeoient qu'elle eût besoin du secours des vaisseaux, Sa Majesté veut que le dit Sieur de St-Clair donne la préférence à cet objet.

Après celuy-là, c'est la protection de la pesche des François qui doit occuper le Sieur de St-Clair. Mais il doit pareillement concerter avec les Sieurs Duquesnel et Bigot les dispositions qu'il pourra y avoir à faire sur cela.

Mais comme il y a apparence que ces deux objets lui permettront de suivre le troisième, c'est-à-dire d'interrompre le commerce et la pesche des ennemis, Sa Majesté désire qu'il dispose ses croisières de manière à faire le plus de prises qu'il sera possible.

Il est revenu à Sa Majesté à cet esgard que la croisière la plus avantageuse jusqu'à la fin du mois de juin est sur les costes de Terreneuve entre le 46e degré 28 m. et les 48 deg. 30 m. de latitude, où l'on est à portée de faire des prises en vivres, ustensiles de pesche et draperies pour l'Isle Royale et le Canada ; que pendant les mois de juillet et août l'on en peut faire sur les costes de la Nouvelle Angleterre ; et que dans les mois de 7bre d'8bre et de 9bre on peut croiser avec plus de succès entre les 40 et 42 degrés de latitude N. et S. du Grand Banc, parage où tous les bastiments, venant tant des isles angloises que des voyages de long cours, passent pour se rendre en Europe, et d'où les prises pourroient être conduites en France dans une saison assez favorable par sa rigueur mesme pour la navigation.

Sa Majesté ne veut cependant rien prescrire de précis au Sieur de St-Clair sur toutes les croisières, et elle s'en rapporte à ce qu'il jugera à propos de faire, en conséquence des connoissances qu'il a déjà du commerce et de la navigation de ces mers-là, et de celles qu'il prendra tant à l'Isle Royale que dans les différentes rencontres qu'il pourra faire.

Mais ce que Sa Majesté lui recommande très expressément c'est de soutenir les corsaires françois qui pourront être armés à l'Isle Royale ou s'y

rendre d'ailleurs pour profiter des avantages que présente la situation de cette colonie pour la course et de faire tout ce qui dépendra de lui pour les encourager à faire réussir leurs entreprises.

Il aura soin de se conformer à l'ordonnance de la Marine par rapport aux prises qu'il fera, soit qu'il les fasse entrer à Louisbourg soit qu'il les conduise en France.

Il prendra avec les Sieurs Duquesnel et Bigot les mesures nécessaires pour que le vaisseau le *Caribou* puisse l'aller joindre dès qu'il aura été armé à Louisbourg.

Il ne repartira pour la France avec les deux vaisseaux que lorsqu'il ne leur restera de vivre que ce qu'il leur faudra pour la traversée.

S'il jugeoit même de concerter avec les sieurs Duquesnel et Bigot qu'il convient de prolonger le séjour des deux vaisseaux, et que le sieur Bigot fut en estat de leur fournir les vivres nécessaires à Brest où Sa Majesté desire que dans ce cas, le sieur de St Clair continue ses opérations jusqu'à la fin de la navigation.

Mais il fera toujours son retour avec les deux vaisseaux à Brest où Sa Majesté désire qu'ils soient désarmés.

Pour la Police, etc., il se conformera aux instructions qui lui ont été précédemment données.

1744

CAPITULATION DE CANSO.

May 24 1744.

Nous, capitaine d'infanterie, détaché de la marine, commandant les bastiments et troupes pour l'expédition de Canso par ordre de Monsieur duQuesnel, capitaine de vaisseau du Roy, Chevalier de l'Ordre Royal et militaire de St-Louis, commandant de l'Isle Royale et adjacentes; suis

convenu avec monsieur Patrick Heron, capitaine de Compagnie au régiment de monsieur Philips, commandant à Canso qu'au moyen qu'il se rend à moy ce 24me jour de may, mil sept cent quarante-quatre, prisonnier de guerre avec toute sa garnison tant hommes que femmes pour un an, que je luy promets que tout ce qui appartiendra et à la dite garnison leur restera et sera chargé dans la goëlette de Jean Brastreck, laquelle je feray conduire à Louisbourg, et qu'au surplus je lui promets de faire tous mes efforts auprès de monsieur Duquesnel pour l'engager à accorder aux dames des officiers de cette garnison la liberté de s'en retourner avec ce qu'elles auront où elles jugeront à propos aussitost mon arrivée à Louisbourg dans la dite goëlette du dit sieur Brastreck, et je m'engage de plus de faire reconduire la dite garnison à la Nouvelle Angleterre ou à Annapolis Royale au bout d'un an ; ainsy que les dames des officiers et leurs enfants au cas que monsieur Duquesnel ne leur accorde pas la permission de s'en retourner plustost, étant bien entendu que monsieur George Royal, Lieutenant des vaisseaux du Roy d'Angleterre, commandant le bateau du Roy la *Marie* avec son équipage jouisse des mesmes droits que la dite garnison à l'exception du dit bateau et dépendances, au moyen de quoy monsieur Patrick Heron me remet la place avec armes, artillerie et munitions de guerre.

1744

LETTRE DE MONSIEUR DUQUESNEL AU GOUVERNEUR SHERLEY.

Septembre le 15, 1744.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire par le sieur Mangeant (*sic*). J'attendais tous les jours monsieur Brastreck qui arriva dans ce moment 11e de ce mois ; sur la demande que vous me faites de monsieur Heron, je luy ai proposé de passer à Baston avec sa famille, sur quoy il m'a représenté qu'il ne pouvait abandonner les troupes qu'il

commandait cy-devant à Canso ; mais que si je voulais le permettre pareillement à tous les officiers, soldats et habitans du lieu de Canso, qu'il m'en auroit obligation ; je n'ay d'abord osé prendre sur moy ce renvoy jusqu'à l'expiration de la capitulation qui leur a été accordée ; cependant pour leur faire plaisir ainsi qu'à vous, monsieur, j'ai pris le parti de vous les renvoyer totallement, tous sous la condition qu'ils ne porteront pas les armes contre les sujets du Roy mon maitre, ni ses alliés, avant le 1er septembre de l'année proschaine 1745, ce qu'ils ont accepté comme vous le verrez, monsieur, par le traité que nous avons signé et dont j'en ay remis copie à monsieur Mangeant.

Je vous envoye pareillement le sieur Royale de qui je n'ay pas été content, parce qu'il s'est mêlé d'écrire et de séduire les gens à qui il avoit remis ses lettres, malgré la défense que j'en avois faite sans les avoir vus.

Vous savez que c'est une loy dans l'occurence des affaires présentes. Je vous prie de le garder à Baston jusqu'au premier septembre de l'année proschaine (1745) où il sera, comme tous les autres, libres de servir.

J'arme ici deux bastiments pour vous porter tout ce monde, et comme ils n'auroient pas suffi à cause de leurs meubles, je me sers de la goëlette du sieur Brastreck qui restera chez vous.

Nous sommes convenus pour le dédommager de lui donner 1200 l. par mois depuis le jour qu'il est parti d'icy pour Baston jusqu'au 20 octobre que j'estime qu'il y sera rendu, dont vous aurez la bonté de luy faire payer la moitié suivant le certificat de Monsieur Bigot, ordonnateur de cette colonie.

Je vous prie d'en user de mesme pour les journées du Sieur Mangeant qui a esté réglé par mon dit Sieur Bigot à deux livres par jour, dont vous aurez agréable de lui faire rembourser la moitié.

Je vous renvoie par les mesmes bastiments tous les prisonniers pris dans un corsaire de notre contrée et de différents bastiments, excepté une partie de 67 que j'ay envoyé à Plaisance pour y estre eschangé contre des prisonniers pescheurs et autres qui y sont.

Le Capitaine du corsaire et partie de ses officiers vont à Baston ; ainsy, Monsieur, voilà de quoi faire un eschange avec Dolabarats (*sic*) que vous

m'aviez proposé de me renvoyer pour Monsieur Heron ; vous luy avez en cela fait beaucoup d'honneur ; mais dans cette occasion ce sera homme pour homme, et Capitaine corsaire pour Capitaine corsaire.

Je vous renvoye de mesme plusieurs Capitaines marchands ainsy que vous le verrez par les listes qui vous seront remises. Je ne doute nullement que vous me fassiez avec toute l'équité possible l'eschange que je vous propose.

J'ay bien voulu accorder la liberté aux femmes Irlandaises qui ont été prises sur un bastiment marchand venant d'Irlande, par un de nos corsaires. Je les ay fait embarquer sur les bastiments pacquebots que je vous envoye, et sur ce qu'il m'est revenu que le Capitaine Anglois qui en avait esté chargé prétend être encore en droit de les vendre à leur arrivée mesme comme esclave ; ce qui n'est ny juste ny de règle, n'étant plus à sa disposition dès qu'elles lui ont été prises.

Vous aussy je vous prie d'avoir agréable de leur accorder leur liberté ; au surplus, Monsieur, ce que vous ferez sur ce qui les concerne me sera toujours agréable.

Je crois devoir vous observer qu'il y a plusieurs de MM. les officiers tant de la Garnison de Canso que des particuliers que je vous envoye qui ont contracté des dettes en cette ville pour leur nécessaire, et qui n'ont pu satisfaire qu'en consentant à leurs créanciers des billets payables à leur arrivée à Baston.

Comme j'ay proposé ce tempérament (*sic*) à leurs dits créanciers dans la vue de faciliter leur départ, j'espère, Monsieur, que si la personne qui est chargée de ces recouvrements a besoin de l'honneur de votre protection pour achever ces paiements, que vous voudrez bien la luy accorder.

Je vous prie très fortement de faire expédier, avec le plus de diligence que vous pourrez, les Sieurs Mangeant et Galbarret (*sic*) pour me rapporter les prisonniers que vous aurez eschangés parce que la saison s'avance et qu'ils courroient des risques s'ils tardoient trop.

Je seray toujours charmé, Monsieur, lorsque l'occasion favorable se présentera, d'entretenir avec vous une noble et convenable correspondance, estant avec beaucoup d'estime, etc., etc.

1744

LETTRES DES SIEURS DE BEAUHARNOIS ET HOCQUART AU MINISTRE.

A Québec, le 12 octobre, 1744.

Monseigneur,

....

Il paroit nécessaire qu'il y ait à l'Isle Royale un nombre suffisant de vaisseaux de guerre ou frégates pour assurer la navigation de ces parages ; qu'il y ayt des convois établis de l'Isle Royale à la Martinique, de la Martinique à Louisbourg, et de Louisbourg à Québec ; par ce moyen le commerce des colonies qui ont rapport les uns aux autres pourra se soutenir avec avantage.

Les corsaires Anglois ont desjà fait des désordres à la coste de l'Isle Royale, menant leurs prises à Baston ; vraisemblablement ils continueront l'année proschaine leurs insultes, si Sa Majesté n'a agréable d'y opposer ses forces.

....

....

Les Abénaquis, qui sont venus cet été et dont monsieur de Beauharnois a l'honneur de vous rendre compte, paroissent toujours dans des dispositions favorables à l'esgard des François. A juger quand à présent des promesses qu'ils ont faites, on en doit beaucoup espérer ; mais nous n'en pouvons estre parfaitement assurés que par la conduite qu'ils tiendront dans l'occurence où nous sommes et dans laquelle nous les avons engagés d'entrer autant qu'il nous a esté possible.

Le compte que monsieur Duquesnel vient de rendre à monsieur de Beauharnois des premières démarches de ces Sauvages contre les Anglois de l'Acadie donne lieu de croire qu'ils tiendront parole.

Nous sommes avec un très profont respect,

Monseigneur,

Vos très humbles et très obéissants serviteurs.

1744

LETTRE DU GOUVERNEUR SHIRLEY.

Boston, le 27 octobre 1744.

Monsieur,

J'ay eu l'honneur de vos deux lettres, le 18 septembre, par monsieur Man; ant (*sic*) qui m'a aussy remis une copie du nouveau règlement fait entre vous et monsieur Haren (*sic*) cy-devant commandant de Canso, sur quoy je me confesse que je ne comprends pas par quelle raison monsieur Haren peut prétendre prendre sur luy, quand il estoit prisonnier à Louisbourg avec les troupes de Sa Majesté qui n'estoient pas dans ce temps-là sous son commandement et qui n'avoit ny droit ny autorité pour accorder que ses troupes dussent rester prisonnières de guerre pendant trois ou quatre mois plus que le temps qu'ils étoient convenus eux-mesmes et rendre par la capitulation à Canso pour laquelle il avoit l'autorité de faire ; car elle est l'effet et conséquence de son nouveau règlement avec cette seule différence que les soldats sont obligés de rester prisonniers de guerre pour le Roy votre maître dans la nomination de Sa Majesté Britanique et à des frais et dépenses, au lieu d'avoir resté à Louisbourg sur les dépenses du Roy de France.

Il est certain que par la force du mesme article mentionné dans la capitulation par laquelle les troupes ont esté faites prisonnières pour un an, du 24 du mois de may, nouveau stille, ils doivent estre libres à la fin de cette année pour le service de Sa Majesté.

Je remarque, Monsieur, que cet article est déclaré dans le nouveau règlement estre un obstacle si invincible à vous, monsieur, qui avez tout le pouvoir d'agir pour le Roy vostre maître dans cette affaire pour vous empescher (*sic*) d'accorder aux propositions que j'ai faites pour descharger les troupes du Roy mon maître d'être prisonnier de guerre avant la fin de l'année, qui n'estoit pas dans vostre pouvoir de faire, ny pour un équivalent que j'ay offert. A présent, Monsieur, sy cela estoit votre affaire, n'étoit-ce pas

le mesme article de la capitulation invinsible à Monsieur Haren (?) qui estoit prisonnier de guerre avec vous sans commandement soubs les troupes de Sa Majesté (*sic*) et sans pouvoir de priver Sa Majesté de leurs services par aucune convention de sa part dans ce tems-là, contre son estipulation ; que les troupes ne doivent estre libres que lorsqu'ils reviendront à leur devoir au service de Sa Majesté à la fin de l'année, limité dans la capitulation (*sic*) particulièrement comme Sa Majesté doit estre reçue, rien n'égale à leur service qu'ils ont perdu pour ce tems-là. (*sic*)

Si mon consentement avoit été nécessaire pour faire cette affaire et sy cela avoit dépendu de moy d'avoir voulu recevoir ces troupes ou non sur ces nouvelles conditions, je ne les aurois jamais reçu icy, sur ces terres pour Sa Majesté ; mais comme vous avez transigé cette affaire entièrement avec monsieur Haren qui a amené les soldats icy et depuis son arrivée m'a fait tout son possible pour que je lui promette une place pour la réception de ces troupes à Baston.

Quoyque mon sentiment concernant la force du nouveau règlement en regard des troupes de Sa Majesté après le 24 may, nouveau stille (mais comme j'aprends vos sentimens, monsieur, pour que j'ay une très grande defférence qui sont esloignés des miens dans cette affaire) les troupes resteront icy jusqu'à la volonté de Sa Majesté qui m'aura signifié leurs dispositions.

Les officiers m'ont représenté que la raison pour laquelle monsieur Haren avait fait cette nouvelle convention fut à cause d'un message que vous luy aviez envoyé que s'il ne vouloit pas accepter les termes que vous luy présentiez, que vous seriez obligé de les envoyer, les troupes, en Canada (*sic*), d'où, il disoit, qu'ils n'auroient pas esté de retour à leur devoir au service de Sa Majesté avant le temps limité de ne porter les armes par le nouveau règlement ; (*sic*) ce qui les oblige d'accepter ces termes pour prévenir de plus fâcheuses conséquences au service de Sa Majesté, mais, monsieur, comme vous mettiez les officiers et les troupes dans une scituation pareille, vous rendiez l'article de la capitulation en regard de Sa Majesté impraticable, et cela faisant vous auriez fait voir clair que c'étoit contre la capitulation.

Je pense qu'ils devoient soudain malgré vostre message se confier dans votre honneur et justice pour la ponctuelle exécution de la capitulation de

vostre part, sur quoy je me flatte moi-mesme qu'ils ne seront jamais trompés, quoy qu'il arrive ils seront capables de se justifier à Sa Majesté.

Je suis mortifié de voir que Monsieur Royal (*sic*) avoit si justement mérité vostre haine en écrivant des lettres, et en persuadant des personnes de délivrer ces lettres pour luy sans vostre connaissance. C'étoit une violation des règles qui doivent estre observées inviolablement par les prisonniers de guerre, et je fais attention que la façon que vous avez agi contre luy en l'arrêtant pour un peu de tems est une marque de vostre clémence.

Pour ce qui regarde de le retenir à Baston jusqu'au premier septembre, nouveau stille, comme je vous informe que la Nouvelle-Angleterre auquel lieu en général vous avez donné pouvoir aux officiers de vostre nouvelle convention, contient quatre gouvernemens ; c'est-à-dire la province de Mass. Bay qui est la limite de mon gouvernement, et ceux de la Nouvelle Hampshire, Rhodes Islands et Connecticut, qui sont trois différentes colonies qui sont entièrement indépendantes de la mienne.

Je seray sensible, Monsieur, qu'il n'est pas à mon pouvoir pour faire cela. Je luy ay fait scavoir vos sentimens et ce que vous requierrez de luy. Mais il est convenu que Monsieur Heron l'a inséré avec ses matelots depuis (*sic*) sous son commandement dans la Nouvelle Convention, mais qu'il ne peut jamais croire qu'il est empesché d'avoir sa liberté en quelqu'autre respect (excepté cecy) qui luy est défendu de porter les armes contre le Roy de France et ses alliés jusqu'au premier septembre (nouveau stille) si cela avait été inserré dans la convention qu'il ne devoit pas partir de la Nouvelle-Angleterre avant ce tems-là, comme il dit qu'il devoit estre si cela avoit esté vostre intention ; à quoy il n'auroit jamais consenti à un pareil recerrement qui luy fera un préjudice considérable à ses affaires de famille.

Malgré cela, à vostre requête, Monsieur, il ne sortira pas de la Nouvelle-Angleterre dans quelque lieu que ce soit de mon gouvernement ; mais s'il a résolu de prendre son party dans quelqu'autre lieu comme il est vraysemblable il peut dans la province de New Hampshire d'où il trouvera plustost un passage pour la vieille Angleterre dans un navire de Sa Majesté, qu'ainsy il n'est pas dans mon pouvoir de l'empescher.

J'ay l'honneur d'estre entièrement dans vos sentimens pour ce qui regarde les femmes Irlandaises, auxquelles vous avaz donné la liberté de

leur engagement, et bientost après leur arrivée j'ay ordonné au shérif de me les faire amener ; à qui j'ay assuré de ma protection contre les demandes de leur capitaine à qui j'ay fait entendre que je serois bien fasché s'il usait de violence pour forcer à un autre engagement.

J'ay pris soin de leur faire donner un logement et nécessaire jusqu'à ce qu'elles puissent se pourvoir à leur volonté dont je suis informé qu'elles ont.

J'ay fait attention à ce que vous avez écrit dans vostre lettre pour avoir la moitié du fret du pacquebot ; Monsieur Monjant paye icy suivant vos conventions à Louisbourg et certificat de Monsieur Bigot ; j'ay assisté le porteur des lettres à Louisbourg ; que les officiers et autres depuis peu vos prisonnier ont fait pendant leur séjour ; sitost que le porteur m'a fait sa demande.

J'ay reçu de Monsieur Manjan 170 prisonniers anglois sans compter les officiers et soldats de Canso, avec leurs femmes, enfans, domestiques et les femmes Irlandoises.

Je vous envoye en échange 100 prisonniers, estant le tout que j'ay, excepté 4 ou 5 qui ont déserté.

Je feray mon possible de les avoir et les mettre en sureté pour vous comme j'avois donné permission aux prisonniers communs d'aller à la campagne où ils jugeront à propos pour servir pendant le tems qu'ils devoient rester icy, fait qu'ils sont beaucoup dispersés et plusieurs d'eux si éloignés l'un de l'autre qu'il faudroit beaucoup de tems pour les rassembler, ce qui a fait un plus grand retardement à les envoyer que je n'aurois souhaité et je seray inquiet jusqu'à ce que je sache qu'ils soient arrivés à Louisbourg.

Nos gens malgré les costes de la Nouvelle-Angleterre qui sont fort mauvaises pour venir dans l'hiver sont si accoutumés contre la plus mauvaise saison de l'année qu'ils ne regardent pas les risques comme vous pouvez vous en apercevoir en vous envoyant un pacquebot anglois qui doit partir dans deux ou trois jours d'icy.

J'auray soin de tenir un compte exact du nombre de prisonniers que je vous dois pour vous envoyer le nombre égal aussitôt que je les aurez.

..................m'a esté envoyé par monsieur Wentworth, gouverneur de la province de la Nouvelle Hampshire. Je m'apperçois qu'il contient un certificat qu'un des prisonniers qui fut pris dans le corsaire de monsieur Lorans qui dit qu'il avoit été condamné par vous comme un sujet de la Couronne de France, qui est un sujet anglois, et j'espère que vous rendrez satisfaction.

J'ay permis à monsieur Monjan d'acheter quelques petits articles dont il m'a donné mémoire pour vous-mesme et vos officiers à Louisbourg, et j'envoye par lui trois barils de pommes et deux barils de poires pour que vous les mangiez et un de coins, lesquels je vous prie de vouloir accepter et de vouloir m'honorer de vos commandements quel article qui puisse dépendre de moy, étant avec ma parfaite estime et regard,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

1744

CERTIFICAT DONNÉ PAR LE R. PÈRE GERMAIN A CHEOTEWA.

Je soussigné, missionnaire des Sauvages de la Rivière St. Jean, certifie que le nommé Cheotewa, Sauvage de Marantsouak a joigné mes Sauvages allant à la guerre aux mines l'an 1744 le mois d'aoust, et rendu des très grands services au Roy.

A la Rivière St. Jean le 10 9bre 1744.

GERMAIN.

1744

MEMOIRE SUR LA NOUVELLE ANGLETERRE PAR MONSIEUR DELABARATE. (?)

Louisbourg, le 19 novembre, 1744.

Baston, capitale de la Nouvelle Angleterre, n'a de défense que seulement un fort situé sur une isle à environ une lieue de la ville, et deux de l'entrée de la rivière. Il faut absolument ranger ce fort pour aller devant la ville à bonne portée d'un boucanier. Il y avait dans ce fort quand je suis party de ce pays là, environ cent soldats miliciens comptant les officiers, les canoniers et tout. On y a aussy logé les soldats prisonniers de Canso qu'on a envoyés d'icy, mais ils n'y font point de service et ne sont point dans le nombre que jadis. Il y a 52 canons depuis 12 jusqu'à 36 livres de balle. On y attend encore 20 autres que le Roy leur envoye avec une partie de poudre.

Ces canons doivent estre placés sur une nouvelle et mauvaise plateforme qu'ils ont faite cette année à un des bouts de l'isle. On les a embarqués avec la poudre à bord d'un vaisseau marchand commandé par un nommé Philips, qui est parti au commencement de septembre dernier d'Angleterre sous l'escorte du vaisseau de guerre de 40 canons commandé par le capitaine Durel Jargeois.

On a appris par deux vaisseaux marchands qui estoient sous l'escorte du mesme vaisseau en partant d'Angleterre, que ces deux vaisseaux avoient relâché à Antigues le d'*Ellam* (*sic*) ayant perdu son beaupré. Il est à croire qu'ils ne partiront d'Antigues qu'au printems proschain.

Je sçay certainement que pendant tout l'esté passé, il n'y a eu dans le fort de Baston que 37 barils de 50 livres de poudre.

Je crois cependant que vers la fin d'octobre ils en ont acheté 150 barils d'un vaisseau qui venait d'Hollande et qui en a porté environ 500 quinteaux.

Un seul vaisseau de 70 canons embossé dessous ce fort en abattoit toutes les embrasures avant une heure supposé mesme que les misérables soldats qui sont dans ce poste résistent jusque-là, ce que je ne crois pas.

Baston est une ville considérable par son commerce et sa navigation, beaucoup d'argenterie dans les maisons, et les magazins bien garnis de marchandises. Je compte que, prenant les vaisseaux qui s'y trouveroient et les chargeant de vivres et autres denrées, la ville pourroit payer plus de cinq millions de contribution pour s'exempter du pillage ; mais je crois qu'il faudroit 5 à 6 vaisseaux de 50 à 60 canons, un brûlot et quelques petits armateurs particuliers pour réussir dans cette entreprise, mais avec ses préparatifs j'en répondray sur ma vie.

Cette ville a mis depuis le mois de juin 15 corsaires dehors, dont la pluspart sont des brigantins depuis 10 jusqu'à 16 pièces de canons. Et lorsque je suis party de ce pays là (le 11 novembre) il y avoit encore quatre navires sur le chantier destinés pour la course qui porteront de 20 à 26 canons ; mais ils ne peuvent estre prêts qu'au printems prochain, et le monde commençoit à estre extraordinairement rare. Je ne compte point qu'ils puissent armer ceux-cy qu'en des petits en proportion.

Road Island, qui est la pépiniaire des corsaires et qui en a armé 23 depuis le commencement de la guerre, est un endroit très facile à prendre et à mettre à contribution.

Il n'y a que douze mauvais canons sur une isle devant la ville pour toute défense ; 4 frégattes de 40 à 50 canons, un bruslot de 2 ou 3 petits armateurs seroit plus que suffisant pour cette opération.

On peut aussy tirer de cette place une assez grosse contribution, si on n'aime mieux la brusler comme un endroit pernicieux par le nombre de corsaires qu'ils arment quasy aussy dangereux en tems de paix comme en guerre, estant des espèces de forbans qui confisquent à tord et à travers ; l'entrée de ce havre est fort facile, et les vaisseaux peuvent s'approcher à portée du pistolet de la ville.

Philadelphia, autre ville du continent, n'est point du tout fortifiée. Elle n'est presque habitée que par des Koacres qui, étant maistres du gouvernement, n'y ont jamais voulu y faire de fortifications. Il est vray que cette ville est à environ 20 lieues dans le haut de la rivière où il ne peut monter que des frégattes, au plus de 30 canons ; mais huit de ceux-là avec deux bombardes, quelques petits armateurs, pourroient la mettre à contribution.

Cette ville en quelque tems qu'on y fut pourroit fournir 40 bons bastimens de 100 tonneaux l'un dans l'autre, chargés de biscuits. Elle fournit presque toute la Nouvelle-Angleterre et les isles angloises de l'Amérique Méridionale de vivres de toutes espèces. Elle pourroit sans compter ses vivres et ses bastimens payer presque autant de contribution que Baston pour s'exempter du pillage. Elle a armé 7 à 8 corsaires depuis cette guerre, les Koacres qui y sont bien riches fournissent l'argent à l'intérest pour ces armemens, mais ne s'intéressent jamais dans les corsaires.

Je n'ay jamais esté dans la ville ny mesme dans la rivière de Philadelphia, et ce que j'en dis n'est que sur ce que l'on m'en a rapporté ; mais je crois y pouvoir compter, m'en estant informé avec exactitude et à des personnes instruites et qui n'avoient nul intérêt à me cacher la vérité et qui seroient même charmées qu'on y fût ; entr'autres un Jésuite irlandois qui demeure dans ce pays-là.

Pour Baston, je le connois parfaitement ; et pour Road Island quoique j'y ai esté autrefois, j'y ai encore esté ce voyage-ci, ayant employé cinq nuits à faire cette tournée, et à y visiter le Havre et l'Isle de la fortification où je n'ay vu que douze canons en fort mauvois estat, y en ayant trois sans affuts.

D'ailleurs, un certain Simon, natif de Brest, et marié depuis 6 mois dans ce pays-là, qui connoit parfaitement l'endroit, et avec qui j'ay passé un marché pour mille quarts de farine qu'il doit porter icy au mois d'avril prochain, luy ayant donné pour cet effet un des passeports ou sauf-conduit que Monsieur Bigot m'avoit envoyés. Ce Simon là, dis-je, m'a confirmé dans l'opinion que j'avois de la facilité de cette entreprise.

Je ne parle point de la Nouvelle-York qui, estant un gouvernement royal, seroit plus difficile à entamer à cause que l'ordre s'y maintient bien mieux que dans ces autres endroits où chacun est le maistre.

Tout ce que j'ay dit n'est cependant bon que dans le cas qu'il n'y ait point d'escadre de vaisseaux de guerre anglois à Baston et qu'il ne s'y trouve que celui qui est destiné pour cet endroit et que j'ay dit avoir relasché à Antigues ; il n'y en a eu aucun tout l'esté passé.

Je sçay par voye bien assurée que les quatre gouvernemens de la Nouvelle-Angleterre, qui sont ce qu'on appelle Machetacheussay Baye, New-Hampshire, Road Island et Connecticut ont offert 800,000 pounds de ce

pays-là qui sont environ 3,000,000 livres de France au Roy d'Angleterre, s'il vouloit leur envoyer 15 vaisseaux de guerre pour venir prendre Louisbourg et qu'en outre ils fourniroient 600 hommes pour cette entreprise.

Une grande partie des personnes de Baston sont dans la ferme croyance que leur proposition sera acceptée, et elles se l'imaginent mesme si fermement qu'il est à ma connoissance que bien des gens faisoient amas de bien des choses qu'ils croyoient pouvoir vendre advantageusement au monde de cette escadre, comme rome, sucre, etc.

Ils espèrent cette escadre dans le mois prochain pour faire leurs préparatifs dans l'hiver.

Il est bien constant qu'à moins que l'armement ne vienne entièrement préparé de la Vieille-Angleterre, et s'il leur faut les secours de la Nouvelle en Troupes, cette entreprise traînera longtems, ne pouvant forcer personne dans ce pays-là où je n'ay guère vu d'échappée pour ce projet que les marchands et autres particuliers qui font le commerce de morües.

J'ay moy-mesme ouï dire plusieurs fois à ces sortes de gens qu'une fois qu'ils auroient l'Isle Royale, les François non seulement ne fourniroient plus de cette denrée à l'étranger, mais seroient encore contraints de prendre d'eux pour leur propre consommation, et seraient par conséquent obligés de payer le gros impôt qui est en France sur cette marchandise quand elle est introduite par l'étranger.

Je compte qu'on auroit de la peine dans ce pays-là pour y trouver les 6000 hommes qu'ils ont offerts ; car il m'a parû que les gens qui ne sont point intéressés dans le commerce des morües et surtout les campagnords quoyqu'ils fussent bien aise que cette affaire réussit, ils ne m'ont guère paru portés à y contribuer du tout par leurs personnes et point beaucoup par leurs bourses.

La peine qu'on a en cet esté à trouver 360 hommes pour les envoyer au Port Royal me fait croire qu'ils ont fait cete offre un peu légèrement. Car une partie de ces hommes sont Catholiques Romains Irlandais qu'on a contraints à faire ce voyage en les retenant dans les prisons.

J'ay moy-mesme parlé à beaucoup de ces gens. Je crois enfin que le monde des villes outre les bourgeois et les meilleurs artisans sont en

course, et les campagnords ne s'embarqueront qu'avec des grandes promesses et récompenses.

Il est vray qu'on y a trouvé autrefois beaucoup de monde et fort facilement pour aller à Cartagène et ailleurs aux Indes Espagnoles ; mais outre qu'ils sont dégoutés de cette entreprise par la mauvoise réussite, ils étoient pour lors attirés par l'espérance de l'or et de l'argent de ce pays là, et ils sont persuadés qu'il y a plus de coups à recevoir que de louis d'or à gagner dans l'entreprise de l'Isle Royale, et ils sont maistres de leur volonté.

P. S.—J'ay lu dans les nouvelles publiques de Baston qu'on envoyoit d'Angleterre 6,000 hommes soldats de marine de renfort, sçavoir, 1,000 pour Antigues, 2,000 pour la Georgie, 1,000 pour la Caroline, 1,000 pour la Barbade et 1,000 pour la Nouvelle Angleterre.

Mais ces Gazettes débitent souvent de nouvelles hasardées ou fausses. Mais j'ay moy-mesme vu une lettre d'un capitaine du régiment de Philips nommé Melford qui mande qu'il doit partir d'Angleterre avec 250 hommes pour renforcer ce régiment avec un nouveau Lieutenant par compagnie, mais il ne compte point partir cette année.

1744

MEMOIRE DU CANADA.

........................1744.

Cet esté monsieur le Général envoya un vieux chef du Sault à Baston pour sçavoir s'il ne faisoit point quelque entreprise par mer dans cette ville. Le 5e jour de son arrivée il fut mandé à paroistre devant le Gouverneur où il trouva 80 conseillers assemblés en présence desquels le Gouverneur se leva et tenant en mesme tems la main vers le ciel il fit serment qu'il ne commenceroit point la guerre contre les François. Mais que si le Général de Canada commençoit et qu'il envoyast des Sauvages exercer les cruautés qu'ils avoient autrefois faites sur des pauvres peuples et qu'il y eut seulement un enfant de tué, qu'il employeroit toute sa puissance et ses forces par tous ses Sauvages pour détruire le Canada.

Il mit ensuite la main sur la Bible et tout fut escrit.

Il exigea le mesme serment de ce sauvage à quoy il fut aidé par une angloise autrefois esclave au Sault qui fit le serment pour lui pendant qu'il avait sa main levée.

Tout fut aussi escrit.

Comme cela regarde monsieur le Général, je n'en dis pas d'advantage Le peu que j'ay dit n'est que parce que c'est chez moy qu'il a fait toute la relation de son voyage que j'ay l'honneur d'envoyer à monsieur le Général avec toutes les circonstances.

Si les gouverneurs anglois estoient maistres des affaires de la mer et qu'ils parlassent et exécutassent de mesme rien ne nous conviendroit mieux.

La perte de quelques-uns de nos vaisseaux pour ce pays nous réduiroit à la dernière extrémité surtout après des disettes et famines comme nous avons essuyées plusieurs fois ; nous ne sommes point en estat de faire des conquestes sur nos voisins ni à les pouvoir garder, ce que nous pouvons faire est d'empescher qu'ils n'enpiètent sur nos terres et limites du costé des nos traités avec nos Sauvages.

Un malheureux déserteur de monsieur de la Venanderie alla à la Baye d'Hudson et a conduit des Anglois par des rivières au-dessus de nos lieux de traités.

Nos Sauvages leur faisant la guerre, exercent des cruautés qui ne peuvent servir qu'à nous rendre odieux sans nous donner de profit.

Cependant, les cruautés à part, les éloignemens de nos limites nous seroient advantageuses pour notre commerce avec les Sauvages.

Je viens d'apprendre qu'un sauvage du Sault avoit dit qu'un parti d'Anglois attendoit le sieur de Joncaire sur son passage, qui va par ordre de monsieur le général aux Sennontenans (*sic*), mais il traverse le Lac Ontario en goellette le 12 octobre 1744.

1744

RESUMÉ D'UNE LETTRE DE MONSIEUR DE BEAUHARNOIS AU MINISTRE.

Québec, le 29 novembre, 1744.

Préparatifs de guerre faits du costé des Anglois. Les habitants d'Orange font l'exercice. Les Anglois se proposent de couvrir la mer de vaisseaux Espions anglois au Fort St-Fréderic. Trois Abénaquis vers Baston pour avoir des nouvelles.

1745

EXTRAIT EN FORME DE JOURNAL DE CE QUI S'EST PASSÉ D'INTERESSANT DANS LA NOUVELLE-FRANCE PENDANT LES ANNÉES 1745, 1746, 1747, 1748. LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES SONT SEPARÉES ET SE TROUVENT SUIVANT LEURS DATTES.

1745.—Janvier 19.—Le détachement destiné à l'Acadie fut équipé convenablement et se mit en marche le 26, sous le commandement de Monsieur Marin Lieutenant, pour se rendre à sa destination sur les neiges.

Février le 14.—Les deux exprès envoyés par Messieurs de Beauharnois et Hocquart à Louisbourg, l'automne dernier, furent de retour à Québec Monsieur Bigot par ses lettres du premier décembre marquoit que tous les secours de vivres envoyés en Canada par la *Gironde* et sous son escorte estaient arrivés à bon port et que Louisbourg estait muni jusques au mois d'aoust, qu'il attendoit d'autres secours de notre part au printems. Monsieur Hocquart prit alors des mesures pour s'assurer d'une partie considérable de farine, biscuits et légumes pour les envoyer à l'Isle Royale aux premières occasions du printems.

May 22.—Nous apprimes à Québec par une lettre du Sieur de St-Castin et une autre du missionnaire de Panna8amské qu'il estait party une flotte

considérable de Baston pour attaquer l'Isle Royale. La mesme nouvelle fut apportée à Montréal par nos Sauvages découvreurs. Depuis quinze jours nous commencions à estre fort inquiets.

Juin 11.—Arrivée de deux Sauvages ; dépesche de Beaubassin par Monsieur Marin. Reçu par cette occasion des lettres de Monsieur du Chambon et Bigot en datte du 13 et 15 avril. Ils nous informent au long de l'aventure arrivée, le 27 décembre, du dérangement de la garnison et de ses mauvaises dispositions, qu'on avoit vu croiser plusieurs corsaires devant le Havre ; cependant Monsieur du Chambon envoyoit ordre au Sieur Marin d'aller se poster aux Mines pour être plus à portée d'exécuter avec les forces qu'on attendoit de France le projet contre l'Acadie.

Le 19.—Le sieur Bellefeuille vient à Pabo avec plusieurs matelots sortis de Niganiche. Il nous apprend les premières nouvelles du siége et du blocus de Louisbourg.

Juillet 1er.—Arrivée de deux Sauvages de l'Acadie ; dépesche par monsieur Marin. Cet officier nous escrit du premier juin, estant alors devant Port Royal, qu'il vient de recevoir une lettre de monsieur de Chambon du 15 mai qui lui donne ordre de se rendre en toute diligence à l'Isle Royale avec les François de son parti et le plus de Sauvages de bonne volonté qu'il pourra ramener ; le sieur Marin se disposait à exécuter cet ordre.

Le 11 juillet.—L'ordre donné par monsieur Marin nous donne lieu d'espérer que Louisbourg tiendra contre l'ennemi du moins jusqu'à la fin de juillet, surtout si les secours de France et de Canada peuvent leur parvenir.

Le 1er aoust.—Arrivée du sieur Marin, le fils cadet dans les troupes déplacées par le sieur Marin Père pour nous informer de la prise de Louisbourg et du retour du détachement des Canadiens envoyés à l'Acadie l'hiver dernier.

Aoust le 18.—Arrivée du sieur Dupont Duvivier, enseigne dans les troupes de l'Isle Royale. Il ramène son détachement et rapporte que le 9 may, deux corsaires de Baston armés l'un de 14 canons et l'autre de 8 avoient mis 28 hommes à terre au haut de la rivière, qu'ils avoient esté repoussés et qu'il en avoit été tué 16, et 4 blessés, qu'ils s'estoient emparés

du bateau le *St-Jacques* qu'on leur fit abandonner. On leur fit rendre aussy 11 prisonniers qu'ils avoient faits dans l'isle.

Cet officier attribue la prise de Louisbourg à la trahison de deux soldats Suisses qui désertèrent estant en faction et se retirèrent vers le Général anglois ; ces déserteurs lui dirent que la ville estoit aux abois et qu'elle ne pourroit tenir encore huit jours ; que là-dessus le Général anglois avoit redoublé ses attaques ; que dans ce temps-là même 20 bastiments anglois s'estoient déjà retirés pour retourner à Baston et que le reste devoit suivre incessamment.

Aoust le 20.—Arrivée d'une demi biscayenne de LaBrador, dans laquelle revient le nommé Blé (?) et trois autres hommes de l'équipage de la goëlette la *Marguerite*, partie de Québec le 11 juillet dernier sous le commandement du sieur Lagroix, chargée de vivres pour le compte du Roi.

Ce capitaine mouilla le 24 du dit mois à l'entrée de La Brador par une brume épaisse. Il attendait le flot pour entrer, et cependant il envoya sa chaloupe à terre avec un second pour apprendre de monsieur Laboularderie ce qui se passoit. Les vents changèrent, et la brume cessa ; aussytost on aperçut Lagroix à la voile louvoyant bord sur bord chassé par plusieurs corsaires et batteaux anglois ; après une heure de combat Lagroix se rendit.

Novembre le 29.—Monsieur Marin s'est déterminé à marcher vers Savasteau poste à environ 15 lieues du Fort St-Frédéric ; et a frappé dans ce village dans la nuit du 28 au 29 de ce mois ; a bruslé et ravagé toutes les maisons et fait environ cent prisonniers, hommes, femmes, enfants et nègres qui ont esté en partie dispersés aux Sauvages qui s'en sont emparés, et les autres mis dans les prisons à Québec. Cet officier a esté de retour à Montréal le 9 décembre suivant.

1745

LETTER FROM MESSRS. PEPPERRELL & WARREN TO MONS. DUCHAMBON.

The Camp before Louisbourg, may 7th, 1745.

Whereas there is now encamped upon the Island of Cape Breton, near the city of Louisbourg, a number of his Brittannic Majesty's Troops under the Command of the Hon[ble] Lieut. General William Pepperrell, Esq., and also a Squadron of His Majesty's Ship of War, under the Command of the Hon[ble] Peter Warren, Esq., is now lying before the Harbour of said city; for the reduction thereof to the obedience of the Crown of Great Brittain. We, the said William Pepperrell and Peter Warren, to prevent the effusion of Christian Blood, do in the name of our Sovereign Lord George the Second, of Great Brittain, France and Ireland King, etc., Sommons you to Surrender to his said Majesty's obedience, the said city, fortresses and territories; together with the Artillery, arms and stores of War, thereunto belonging.

In consequence of which surrender, We, the S[d] William Pepperrell and Peter Warren, in the name of our said Sovereign do assure you that all the subjects of the French King, now in said city and territories, shall be treated with the utmost humanity; have their personal Estates secured to them and have leave to transport themselves and s[d] effect to any part of the French King's Dominions in Europe. Your answer hereto is demanded at or before five of the clock this afternoon.

WM PEPPERRELL,

P. WARREN.

To the Commander in Chief of the French King's Troops, in Louisbourg, on the Island of Cape Breton.

1745

LETTRE DE MONSIEUR DUCHAMBON A MM. WARREN ET PEPPERRELL.

A Louisbourg, le 18 mai, 1745.

Nous, Louis Duchambon, Chevalier de l'ordre militaire de St-Louis, Lieutenant du Roy, Commandant pour Sa Majesté Très Chrétienne des Isles Royale, Canso, St-Jean et terres adjacentes.

Sur la sommation qui nous a été faite ce jour septième may vieux style, de la part du Sieur honorable Pepperrell, Lieutenant Général, commandant les troupes qui forment le siège de Louisboug, et du Sieur honorable Pierre Warren, commandant l'escadre des vaisseaux du Roy de la Grande Bretagne, mouillés près du port de la dite ville, que nous ayons à lui remettre la dite ville, avec des dépendances, artillerie, armes et munitions de guerre sous l'obéissance du Roi leur maitre.

Le Roi de France, le nôtre, nous ayant confié la défense de la dite ville, nous ne pouvons qu'après la plus vigoureuse attaque écouter une semblable proposition ; et nous n'avons de réponse à faire à cette demande que par la bouche de nos canons.

1745

LETTER FROM MESSRS WARREN AND PEPPERRELL TO GOV. DUCHAMBON.

Camp, June 15th, 1745, at ½ past 8 o'clock, P. M.

We have yours of the date proposing a suspension of hostilities for such a time as shall be necessary for you to determine upon the conditions of delivering up the garnison of Louisbourg, which arrived at a happy juncture to prevent the Effusion of Christian blood as we were together

and had just determined upon a general attack. We shall comply with your desire until eight of the clock to-morrow, and if in the meantime you surrender yourselves prisoners of war, You may depend upon honour and generous treatment.

We are you humble servant,

P. WARREN,

W. PEPPERRELL

1745

LETTER FROM M. PEPPERRELL TO GOV. DUCHAMBON.

Camp before Louisbourg, June 16.

Sir,

I have yours by an hostage signifying your consent to the surrender of the town and forteresses of Louisbourg and the territories adjacent &c., &c., on the terms this day proposed to you by Com. Warren and myself; excepting only that you desire your troops may march out of the garnison with their arms and colours flying, to be their delivered into our custody till the said troop's arrival in France, at which time to have them returned to them which I consent to, and send you an hostage for the performance of what we have promised, and have sent to Com. Warren that if he consents to it he would send a detachment on Shore to take possession of the Island Battery.

I am, Sir, your humble servt.,

W. PEPPERRELL.

1745

LETTER FROM COM. WARREN TO GOV. DUCHAMBON.

Superbe, off Louisbourg, June 16.

Sir,

I have received your letter of this date, desiring that His most Christian Majesty's Troops, under your command, may have the honours of war given them so far as to march to my Boats, at the Beach, with their musquets, and Bayonets, and colours flying, there to deliver them to the officers of his Brittanic Majesty whom I shall appoint for that purpose, to be kept in my custody till they shall be landed in the French King's Dominions, then and there to be returned to him, which I agree to in consideration of your gallant defense, upon the following conditions.

First.—That you deliver up immediately to the officers and troops, whom I shall appoint, the Island Battery with all the ammunition, canon, warlike and other King's stores thereunto belonging in the condition they now are.

Secondly.—That all the ships of war and other vessells do enter the Harbour without molestation at any time after day light to-morrow morning, and that the keys of the town be delivered to such officers and troops as I shall appoint to receive them, and that all the canon, warlike and other King's stores in the town be also delivered up to the said officer.

I expect your immediate complyance with these terms and be to assure you, that I am with regard, Sir, your most obt and humble servant.

P. Warren.

1745

LETTER FROM MESSRS. WARREN AND PEPPERRELL TO GOV. DUCHAMBON.

Camp before Louisbourg, June 16.

We have before us yours of this date, together with the several articles of capitulation on which you have proposed to surrender the town and fortifications of Louisbourg with the territories adjacent, under your government, to his Britannic Majesty's obedience, to be delivered up to his said Majesty's forces, now besieging said place, under our command, which articles we can by no means conceed to. But, as we are desirous to treat you in a generous manner we do again make you an offer of terms of surrender proposed by us in our sommons sent you the 7th may last ; and to further consent to allow and promise you the following articles, viz :

First.—That if your own vessels shall be found insufficient for the transportation of your persons and proposed effects to France, we will provided such a further number of vessels as may be sufficient for that purpose ; also any provisions necessary for the voyage which you cannot furnish yourselves with.

Secondly.—That all the commission officers belonging to the garrison, and the inhabitants of the town may remain in their houses with their families and enjoy the free exercise of their religion, and no person shall be suffered to misuse and molest any of them till such time as they can conveniently be transported to France.

Thirdly.—That the non-commission officers, and soldiers shall immediatly upon the surrender of the town and fortresses, be put on board of His Britanic Majesty's ship till they also be transported to France.

Fourthly.—That all your sick and wonded shall be taken tender care of in the same manner in our own.

Fifthly.—That the commander in chief now in Garrison shall have liberty to send off covered waggons to be inspected only by our officers of ours, that no warlike stores may be contained therein.

Sixtly.—That if there are any persons in the town or garrison which shall desire may not be seen by us, they shall be permitted to go off masked.

The above we do consent to, and promise upon your complyance with the following conditions :

First.—That the said surrender and due performance of every part of the aforesaid premises, be made and completed as soon as possible.

Secondly.—That as a security for the ponctual performance of the same, the Island Battery, or one of the batteries of the town shall be delivered together with the warlike stores, thereunto belonging unto the possession of his Brit. Majesty's troops, before six of the clock this afternoon.

Thirdly.—That his said Brit. Majesty's ship of war, now lying before the port, shall be permitted to enter the Harbour of Louisbourg without any molestation as soon after six of the clock this afternoon as the commander in chief of said ships shall think fit.

Fourthly.—That none of the officers, soldiers, non inhabitants in Louisbourg where are subjects of the French King shall take up arms against his Brit. Majesty, nor any of his allies until after the expiration of the full term of twelve months from this time.

Fifthly.—That all subjects of his Brit. Majesty who are now prisoners with you shall be immediatly delivered up to us.

In case of your non-compliance with these conditions we decline any further treaty with you on this affair, and shall decide the matter by our arms, and are, Sir,

Your humble servants,

P. WARREN,

W. PEPPERRELL.

1745

LETTER FROM M. PEPPERRELL TO GOV. DUCHAMBON.

Camp, June 17th, 1745.

I received a letter from Commodore Warren this morning in answer to mine to him last night in regard to your being allowed the liberty of marching with your troops out of the town with their arms, dresses heating, colours flying, which he was as ready to comply with as I was, which gave me pleasure.

I desire the favour that your officers and families with the inhabitants and families may repair to their own houses as soon as possible, where they may depend they shall not meet with the least bad treatment, nor any persons be suffered to give them the least disturbance.

And that your troop's arms may be put by themselves in a magazine where they shall be safe and delivered to you the day you march out of the town.

I shall send Col. Bradstreet with a detachment at 4 o'clock this P. M., to take possession of the town and fort, to whom I desire you will deliver them up with all the warlike stores and keys

They sent out a gentleman to let Col. Bradstreet know what gate he is to march in at.

I am, Sir, your humble servant,

W. PEPPERRELL.

1745

LETTRE DE MONSIEUR LE MARQUIS DE BEAUHARNOIS AU MINISTRE [EN CHIFFRE.]

Monseigneur,

Nous venons de recevoir une lettre de messieurs du Chambon et Bigot à l'occasion de la révolte qui est arrivée à l'Ile Royale au mois de décembre dernier, par les Suisses et les soldats de la garnison. Quoiqu'ils nous aient marqué qu'ils avaient l'honneur de vous en informer par deux bastimens qu'ils se proposaient de faire partir au commencement de mai, l'importance de la chose, l'incertitude où nous sommes de savoir si cette garnison ne sera point opposée au départ de ces bastimens joint aux risques qu'ils ont à courir à cause de la quantité de corsaires qui doivent partir de Baston pour croiser dans les parages de l'Isle Royale, nous a fait prendre le parti d'en envoyer un d'ici pour vous en informer de cette nouvelle, afin que vous puissiez donner vos ordres pour changer toute cette garnison ainsi que ces messieurs le demandent, et pour ordonner ce que vous jugerez convenable que l'on fasse de celle qui y est, ne convenant point qu'elle reste dans cette place qui, suivant la lettre de ces messieurs du 12 avril, a poussé la chose à tout faire appréhender jusqu'à ce jour.

Nous avons l'honneur de vous envoyer le détail de la révolte ; mais comme le capitaine du bastiment a ordre de jeter les paquets à la mer s'il se trouve pressé, monsieur Hocquart doit lui faire part du sujet de son voyage afin qu'il ait l'honneur de vous en rendre compte s'il échappe aux ennemis.

On a nouvelle ici tant par les Sauvages domiciliés que ceux de l'Acadie que 40 à 50 bastimens doivent partir de Baston, le 15 avril, pour bloquer l'Isle Royale ou pour venir à Québec.

Le premier dessein serait possible ; mais pour l'autre j'ai peine à le croire. En tout cas, j'ai fait mettre en usage tout ce qui était en mon pouvoir pour le recevoir.

Quant à l'Isle Royale elle me paraît courrir des risques à moins que Sa Majesté n'y ait envoyé des forces suffisantes de vaisseaux, tant pour le projet de la conquête de l'Acadie que pour écarter les corsaires anglois qui inquièteraient sûrement nos vaisseaux marchands.

Le parti que j'ai envoyé à l'Acadie est aux Mines par l'ordre de monsieur du Chambon pour y attendre ceux qu'il doit envoyer en conséquence des vôtres, sur ce qu'il a eu l'honneur de vous mander et qu'il espère de jour en jour avec d'autant plus d'inpatience que sa garnison l'inquiète autant que les ennemis.

Tout est au surplus tranquille de ce côté-ci. Je suis sur mes gardes et seulement sur la défensive, n'ayant pu agir offensivement, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le marquer, tant sur la Nouvelle-Angleterre que sur les postes de la Baie d'Hudson, par la détresse où les magains du Roi et même des marchands font des choses nécessaires pour de semblables expéditions, ce dont je n'étais point informé l'automne dernier.

D'ailleurs le principal objet que je dois avoir en vue était de conserver nos places et forts dans l'intérieur de la colonie, j'ai cru plus prudent de ne nous point dégarnir du peu que nous avons pour résister en cas d'attaque, et de suspendre les autres projets jusqu'à ce que je sois dans un état à les pouvoir faire exécuter.

J'attends de jour à autre les cinq nations qui ont fait savoir dès cet hiver qu'ils me viendraient voir ce printemps.

Ils sont toujours dans l'esprit de neutralité qu'ils m'ont promis de garder à en acepter les anniés que l'on dit avoir accepté la hache des Anglois.

Ils doivent néanmoins descendre avec les autres. Mais au reste le peu qu'ils sont de cette nation n'est pas à appréhender.

....

....

....

1745

RESUMÉ D'UNE LETTRE DE MONSIEUR DE BEAUHARNOIS AU MINISTRE.

Québec, le 18 juin, 1745.

Il a été informé que 40 à 50 bastimens sont partis de Baston pour attaquer l'Isle Royale le 15 avril———, Monsieur de Beauharnois est sur ses gardes ———. Il ne craint que pour l'Isle Royale———. Les cinq nations demeurent neutres à l'exception des Anniés———. Les Abénaquis ont envoyé plusieurs partis contre les Anglois et ont pris beaucoup de chevelures.

1745

LETTRE DE MONSIEUR DE LA MAISONFORT A MONSIEUR DUCHAMBON.

A bord le Vigilent, le 18 juin.

Je vous envoie ci-joint la copie de la lettre que m'écrit Monsieur Warren, commandant l'escadre angloise qui m'apprend que les François ont usé avec cruauté et humanité sur quelques prisonniers Anglois, ce que je ne peu croire, l'intention du Roi, notre maître, étant qu'ils soient bien traités, ainsi qu'ils le font aux nôtres qui sont en Angleterre, et en toutes occasions.

Vous avez su que le 30 de mai, je fus pris, voulant entrer dans votre port, par cette escadre, et il est bon que vous soyez informé que messieurs les capitaines et officiers nous traitent non pas en prisonniers, mais comme leurs bons amis et qu'ils ont une attention particulière pour que rien ne manque à mes officiers et équipages ; il me paraît juste d'en user de même à leur égard et de faire punir ceux qui pourraient s'écarter et faire aucune insulte aux prisonniers que vous pourriez faire.

Je suis persuadé que vous n'avez pas eu de connaissance de ce qui s'est passé, dont avec raison on se plaint, mais si vous pouvez découvrir ces malfaiteurs, il faut, s'il vous plait, les faire punir et donner vos ordres pour empêcher à l'avenir de pareilles cruautés.

Vous ne pouvez avoir trop d'attention pour les prisonniers anglois que vous ferez, ni les trop bien traiter, puisqu'ils font la guerre envers nous si noblement et ont tant de soin de ceux qu'ils font.

Mes compliments à Monsieur Bigot, et me croyez, Monsieur, avec estime et vénération, etc.

MAISONFORT.

1745

LETTER FROM COMMODORE WARREN TO GOV. DUCHAMBON.

Superbe, in Louisbourg Harbour, June 19th, 1745.

I am just informed that a formidable Body of Indians are already at this time within Eight Leagues of Louisbourg. No doubt their design is to annoy his Brit. Majesty's subjects. I desire that you will immediatly send some gentleman to desire them to leave this Island, and not to appear on it any more ; otherwise I shall be obliged to order a detachment to put them, and all such French as shall be found with them, to the sword. As this admit of no delay, I expect dispatch, and am,

Sir,

Your most obedient humble servant,

P. WARREN.

1745

LETTRE DE MONSIEUR DUCHAMBON A MONSIEUR DE LA MAISONFORT.

A Louisbourg, ce 19 juin, 1745.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 18 de ce mois.

Je suis persuadé que vous me rendez assez de justice, pour être persuadé que les maltraitements que les prisonniers anglois ont pu recevoir de la part des Sauvages, n'ont pas été autorisés par moi, je n'ai su que depuis quelques jours ce qu'ils avaient exercé à leur sujet, et c'est un chef de parti françois qui me l'a appris, il a fait rendre un prisonnier anglois qui leur restait, il me l'avait renvoyé, il ne m'est cependant point parvenu, je comptois qu'il avait été repris par sa nation. Je ferai défendre à ces Sauvages, lorsque je pourrai avoir communication avec eux, d'en user de même par la suite. Je souhaite que mes ordres à ce sujet, soient exécutés.

Ceux qui connaissent cette nation savent qu'elle n'en respecte aucun ; mais Monsieur Warren pense, à ce que je crois, trop bien sur le compte de la nation françoise pour croire un seul instant que les François peuvent avoir part à de pareilles cruautés. Je peux vous assurer, Monsieur, qu'il n'y avait point de François mêlés avec eux lorsqu'ils les ont faites : il aurait été heureux pour ces prisonniers qu'il y en eût, parce qu'ils ne l'auraient pas souffert.

J'ai d'ailleurs toutes les attentions convenables pour les prisonniers que j'ai : je les fais traiter comme les sujets du Roi, tant blessés ou malades, que ceux qui se portent bien, assurez-en, je vous prie Monsieur, Warren. Je suis persuadé que vous n'avez que lieu de vous louer de la façon gracieuse avec laquelle vous êtes traité ; nous avons eu pareillement, l'année dernière, toutes sortes d'attentions pour les officiers du Roi d'Angleterre qui étaient prisonniers à Louisbourg.

Monsieur Bigot vous fait bien des compliments, il est charmé de vous savoir en bonne santé.

DUCHAMBON.

1745

RAPPORT DU CONSEIL DE GUERRE.

Louisbourg, le 25, 26 juin, 1745.

Nous, Louis Dupont Duchambon, Chevalier de l'ordre militaire de St-Louis, Lieutenant du Roi, Commandant de l'Isle.

Dans la conjoncture où se trouve la ville de Louisbourg, en l'Isle Royale, par rapport au siège formé par les troupes et vaisseaux de guerre de S. M. Britannique, depuis le 11/14 mars dernier, que les dits vaisseaux bloquent le port ; et la descente que les troupes ont faite, le 11 mai aussi dernier, exigeant de tenir Conseil de guerre, tant à l'occasion du dit siège, que pour les raisons énoncées dans le rapport qui nous a été fait ce jour par Monsieur Verrier, ingénieur en chef, de l'état des fortifications de la ville et par Monsieur de Ste-Marie, Capitaine de la compagnie des canonniers, chargé de l'artillerie, de la quantité des munitions de guerre ;

Nous, Commandant susdit, avons fait assembler tout le corps de l'état major et Monsieur l'ordonnateur de cette isle, pour tenir Conseil de guerre, où tous étant assemblés, ayant esté mis sur le tapis si la dite ville est en estat de soutenir aux forces de l'ennemy, tant de mer que de terre, dans l'attaque qu'ils sont à même de livrer, en l'état que sont les dites fortifications, avec la quantité de munitions de guerre et d'hommes qu'il y a dans la ville à opposer à l'ennemi, consistant en quatre cent cinquante cinq soldats et à environ huit cents habitans, matelots et pescheurs servant pour milice, et les batteries de la ville, ou bien s'il convient de capituler, la brèche sur la porte Dauphine, sur les corps de garde, sur le Redant de l'éperon joignant, étant praticable par deux batteries de l'ennemy establies l'une au pied du glacis de neuf pièces de canon de 18, 24 et 36, et l'autre de cinq pièces de canon de trente-six sur les hauteurs de l'habitation du Sieur Martissan, à environ cent cinquante toises de la dite porte, la.......... du bastion du Roy qui défendait le dit bastion étant aussi entièrement battu et démoly en ses embrasures, ainsy que d'autres embrasures en bois, qu'on avait mises en place de celles de pierres, démontées, l'ennemy ayant trans-

porté des fascines pour combler les fossés de la brèche qui est à la dite porte Dauphine, et à ses côtés, et les dits vaisseaux de guerre au nombre de treize et environ quatre vingts brigantins, bateaux et goëlettes de transport, et à la ville devant ce port, attendant le temps favorable pour entrer ; au surplus la batterie de l'Isle de l'entrée étant battue par une batterie établie à la tour de la lanterne, de sept pièces de canon de dix-huit et d'un mortier, la face du bastion du Roi par une autre batterie établie dans les plaines de cinq pièces de canon de douze, dix-huit et vingt-quatre et d'une batterie de quatre mortiers et d'une autre batterie de grenades qui ont toujours tiré depuis le commencement du siège, et le vaisseau du Roi le *Vigilent* commandé par Monsieur de la Maisonfort, ayant été pris au devant de ce port, le 30 mai dernier, suivant sa lettre à nous écrite le dix-huit de ce mois : le dit Conseil de guerre assemblé, ayant le tout mûrement examiné et considéré, ainsy que la requête, présentée le jour d'hier, à mon dit Sieur Duchambon, par les habitans de cette ville, tendante, vu les forces considérables de l'ennemy, à demander à capituler ; le dit conseil de guerre a délibéré sur le party à prendre, soit pour tenir plus longtemps ou pour capituler suivant les avis et ainsi qu'il suit à Louisbourg, ce vingt-six juin mil sept cent quarante-cinq.

1745

LETTRE DE MONSIEUR DUCHAMBON A MESSIEURS WARREN ET PEPPERRELL.

Louisbourg, ce 26 juin, 1745.

Messieurs,

Voulant faire cesser les actes d'hostilités et arrester l'effusion du sang de part et d'autre, je vous envoie un officier de notre garnison pour vous remettre la présente aux fins de vous demander une suspension d'armes qu'il me sera nécessaire pour vous faire les propositions aux conditions des-

ee

quelles je me déterminerai à vous remettre la place que le Roi mon maître m'a confiée.

Je suis avec toute la considération possible, etc.

DUCHAMBON.

1745

LETTRE DE MONSIEUR DUCHAMBON A MESSIEURS WARREN ET PEPPERRELL.

A Louisbourg le 27 juin, 1745.

Messieurs,

J'ai reçu la réponse que vous m'avez faite à la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire hier, les conditions auxquelles vous voulez me recevoir sont trop dures, et vous me rendez assez de justice, je pense, pour être persuadé que je ne puis les accepter ; l'officier que je vous envoie est chargé de vous remettre les articles de capitulation que je vous propose : c'est à ces conditions que je consentirai à vous remettre la place que le Roi mon maître m'a confiée. J'ai l'honneur d'être avec toute la considération possible,

Messieurs,

Votre très humble serviteur, etc.,

DUCHAMBON.

1745

MONSIEUR DUCHAMBON A MESSIEURS WARREN ET PEPPERRELL.

A Louisbourg, le 3 juillet, 1745.

Nous, Louis Dupont, écuyer, Sieur Duchambon, chevalier de l'ordre militaire de St-Louis, lieutenant du Roi, commandant dans l'isle Royale et isles adjacentes ; tant en notre nom qu'en celui du corps d'officiers, troupes et habitants présentement à Louisbourg, vous demandant à suivre le précis de l'article de la capitulation qui a été faite pour la reddition de la place, dont un des articles porte que nous, les officiers, troupes et habitants, avec leurs familles et effets, seront transportés en France, dans le port que nous jugerons à propos, que vous devez fournir le surplus des bâtiments et vivres dont nous manquerons pour le dit transport ; nous refusons d'aller à Baston y ayant suffisamment de bastimens de transport dans ce port et des vivres dans les magasins du Roi pour la traversée de Louisbourg en France ; nous vous demandons que vous nous fassiez transporter à Rochefort ; nous sommes persuadé, messieurs, que vous ne voudrez pas manquer à un point aussi essentiel de la dite capitulation, et au cas de refus d'accomplissement du dit article, nous, au dit nom, protestons de la contravention qui s'ensuivrait et de la perte que nous ferons des effets que nous ne pourrons pas embarquer icy ou de celle que nous pourrons faire pendant la traversée et notre séjour à Baston, et ce, suivant les états certifiés que nous dresserons ; dans ce cas nous seront contraints de nous pourvoir aux cours de France et d'Angleterre ; nous espérons, messieurs, par les preuves que vous nous avez données de votre justice, que vous ne refuserez pas d'accorder un article si conforme aux lois de la guerre, et dont le refus serait une infraction à la capitulation et entièrement contre le droit des gens.

1745

MESSIEURS DUCHAMBON ET BIGOT A MESSIEURS WARREN ET PEPPERRELL.

A Louisbourg, le 11 juillet, 1745.

Louis Dupont Duchambon, chevalier de l'ordre militaire de St-Louis, lieutenant du Roy, commandant de l'Isle Royale, et François Bigot, conseiller du Roy en ses conseils, commissaire général de la marine, ordonnateur de la dite isle, vous remontrent qu'il est parti ce matin de ce port, par votre ordre, un vaisseau du Roy de S. M. Britannique, avec les matelots qu'ils avaient fait embarquer dans vos vaisseaux de guerre, en attendant leur passage pour la France, que les armes qu'ils vous ont remises qui devaient être embarquées dans les vaisseaux de transport pour leur être rendues en France, sont restées dans les magasins de cette ville, ce qui est contraire à la capitulation que monsieur Duchambon à fait avec vous, les dites armes étant leurs effets propres, ils vous demandent que vous ordonniez qu'elles soient embarquées dans les battiments de transport qui seront destinés pour la France, ainsi que celles que les habitans de cette colonie nous ont déposées.

Vous remontrent aussi que la quantité des basttimens, que vous avez destinés pour l'évacuation de cette colonie, n'est pas à beaucoup près suffisante pour le transport de ses habitans d'icy en France, il reste environ treize cents hommes, femmes ou enfants à placer, avec cinq cents tonneaux d'effets, en coffres-caisses, ballots ou barriques à eux appartenant, quoiqu'ils en laissent la plus grande partie à terre ; ce nombre est en outre de ceux qui se trouvent placés sur le vaisseau *L'ainceston*, les deux navires et le navire le *Jacques Geneviève de Grand'ville* qui a été rançonné ; ils vous prient d'ordonner la quantité de bastimens convenables pour le dit nombre d'habitans et d'effets, afin d'exécuter l'article de la capitulation qui concerne l'évacuation de cette colonie.

Vous remontrent pareillement que Sa Majesté Très Chrétienne les blâmerait infiniment s'ils partaient avant l'évacuation des habitans de cette ville ; ils sont d'autant plus fondés à ne le pas faire, que tout le

peuple françois se trouverait après leur départ sans appui pour vous demander justice des insultes qu'on lui ferait.

Il en essuye tous les jours des troupes de Baston qui entrent chez eux, étant armées, pour voler. On peut vous citer que messieurs Beauharnois, Radrigues Fautour, Janson Dufoure et Mᵉ D'oux qui ont été volés ; madame Prévost, femme du commissaire des guerres, ainsy que beaucoup d'autres dames, qui ont été insultées par les dites troupes, sans avoir pu obtenir aucune justice : la dite troupe menace en outre le peuple de s'emparer par force de leurs maisons, aussitôt qu'ils seront partis.

Toutes ces raisons, messieurs, les feraient entièrement blâmer par le Roy leur maître, s'ils partaient avant les habitans : ils vous demandent pour cet effet de ne faire partir le vaisseau *L'ainceston* où ils sont embarqués qu'après tous les bâtimens de transport ; nous vous prions de vouloir bien répondre par écrit à ces trois articles.

Nous espérons, messieurs, que vous entrerez dans nos raisons, étant trop justes, pour ne pas exécuter en tout point les articles de la capitulation que monsieur Duchambon a faite avec vous, et pour ne pas favoriser, en tout ce qui dépendra de vous, la sûreté des François en cette ville, et leur passage pour la France.

DUCHAMBON,

BIGOT.

1745

LETTRE DE MONSIEUR DE CHAMBON AU MINISTRE

A Rochefort, le 2 septembre, 1745.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous rendre compte de l'attaque et reddition de Louisbourg, ainsy que vous me l'avez ordonné par votre lettre du 20 de ce mois.

Nous eûmes connaissance d'un battiment le quatorze mars dernier parmy les glaces qui étaient détachées du golfe ; ce battiment parut à 3 ou 4

lieues devant le port et drivait vers la partie du sud-ouest, et il nous disparut l'après-midi.

Le 19 du d. nous vîmes encore en dehors les glaces un senaux qui couroit le long de la banquise qui était étendue depuis Escartary jusques au St Esprit, plusieurs chasseurs et soldats, hivernant dans le bois, m'informèrent qu'ils avaient vu, les uns deux battiments qui avoient viré de bord à Menadou, et d'autres qu'ils avoient entendu du canon du côté du St Esprit, ce qui fit que j'ordonnai aux habitans des ports de l'isle, qui étaient à portée de la ville, de se renger aux signaux qui leur seroient faits.

Je fis en outre rassembler les habitans de la ville et port de Louisbourg, je formai de ceux de la ville quatre compagnies, et je donnai ordre à ceux du port de se venger à la batterie Royale, et à celle de l'isle de l'entrée, aux signaux que je leur fit donner.

Le 9 avril nous aperçûmes à l'éclaircy de la brume, et parmy les glaces vers la Pointe Blanche, quatre battimens, le premier ayant tiré quelques coups de canon, l'islot lui répondit d'un coup, et le battiment l'ayant rendu sur le champ, cela nous confirma dans l'idée que c'étoient des François qui cherchoient à forcer les glaces pour entrer dans le port. D'ailleurs ils profitoient des éclaircis pour s'y enfourner vers le port, et cela nous assuroit, pour ainsi dire, que ce n'étoit pas des corsaires, mais bien des François.

Etant dans le doute si c'étoit des basttiments François ou Anglois, j'envoyai ordre à Monsieur Benoit, officier commandant au port Toulouse, de dettacher quelqu'un de confiance à Canceau, pour apprendre s'il y avoit des basttiments, et si on y travailloit, ou s'il y avoit apparance de quelque entreprise sur l'isle Royale.

Monsieur Benoit dettacha le nommé Jacob Coste, habitant, avec un soldat de la garnison et un Sauvage, pour faire quelques prisonniers au dit lieu. Ces trois envoyés mirent pied à terre à la Grande Terre du costé de Canceau ; ils eurent le bonheur de faire quatre prisonniers anglois ; et revenant avec eux, les prisonniers se rendirent maîtres de nos trois François, un soir qu'ils étaient endormis, et nous n'avons pu apprendre aucune nouvelle ni des envoyés ni de l'ennemy.

Je fus informé, le 22, par deux hommes, venus par terre du port de Toulouse, qu'on entendait tirer du canon à Canceau, et qu'ils travailloient au

rétablissement de cette isle, et un troisième arrivé le soir, m'assura avoir été témoin d'un grand combat sur le navire *St-Esprit* qu'il avoit vu venir du large trois vaisseaux sur quatre qui étoient pour lors à cette coste, et que le feu ayant commencé après la Jonction de ces bastimens, il avoit duré bien avant dans la nuit, ce qui nous engageoit à nous flatter que nous avions des vaisseaux sur la coste.

Le 30 du d. nous vîmes sept vaisseaux parmy les glaces, dont il y avoit quatre vaisseaux, deux corvettes et un brigantin, et ils se sont tenus ce jour vers les isles à Dion, sans pavillon, ni flamme.

Ces battiments continuèrent à se faire voir pendant quelques jours, depuis la Pointe Blanche jusques à Port de Noue, sous pavillon blanc, et les glaces s'étant écartées de la coste, nous apperçûmes, le 7 mai, un navire qui faisait route pour le port ; il y entra heureusement ; ce navire venoit de St Jean de Luz, commandé par le Sieur Janson Dufoure ; il nous apprit qu'il avoit été poursuivi la veille par trois vaisseaux, qu'une frégatte de 24 canons l'avoit joint, et qu'il s'estoit sauvé après un combat de trois volées de canon et de mousquetterie.

Le 8 à la pointe du jour, nous eûmes connaissance de tous les vaisseaux au vent du port dans la partie du sud-ouest, ce qui nous occasionna une alerte, les signaux ayant été faits, les habitans de Lorembec et de la Baleine, qui étoient les plus proches de la ville, s'y rangèrent aux postes qui leur étoient destinés, ainsi que les habitans de la ville et du port ; le même jour ces vaisseaux prirent à notre vue deux caboteurs frettés par le Roy et qui venoient du port de Toulouse chargé de bois de corde pour le chauffage des troupes et des corps de garde, ils prirent aussy une chaloupe qui venoit des Isles Madame chargée de gibier.

Comme nous doutions toujours si ces vaisseaux étoient anglois ou françois jusqu'à ce jour, les glaces empêchant l'entrée du port depuis qu'ils avoient paru ensemble, j'avois eu la précaution d'arrêter, conjointement avec monsieur Bigot, deux battiments pour les faire partir en cas de nécessité pour la France, pour porter les nouvelles à Sa Grandeur de la situation où se trouvoit la colonie, et sitôt que nous fûmes confirmés par la prise de ces caboteurs que c'étoit des vaisseaux anglois et qu'il y en avoit d'autres à Cancau, au rapport des équipages qui s'étoient sauvés, nous fîmes partir à

la faveur de la brume et de la nuit obscure du 10 mai, *La Société*, capitaine Subtil, avec nos lettres pour Monseigneur, pour lui apprendre l'état de la colonie avec les circonstances de vaisseaux qui bloquèrent le port ; quand à l'autre bâtiment qui avoit été fretté, nous avons été obligé de le faire couler, après la descente faite par l'ennemy, étant impossible de le faire sortir.

Les vaisseaux ennemis qui étoient au devant du port, se servant de la chaloupe qu'ils avoient prise chargée de gibier pour descendre et mettre pied à terre, à Gabarrus, à notre vue, je fis partir, le 9, un détachement de 20 soldats sous le commandement du sieur de Lavallière pour aller par terre à Gabarrus, et un autre de 39 hommes d'habitans, sous le commandement du sieur Daccarrette dans un charroye pour s'emparer de cette chaloupe, mais ces deux détachements ne purent joindre cette chaloupe ; celui de terre y resta deux jours et ne rentra en ville que le onze du soir, et celui du sieur Daccarrette rentra le 12 au matin, ayant été obligé d'abandonner le charroye à fourché où il avoit été à la sortie de Gabarrus.

Le 11, à trois ou quatre heures du matin, nous eûmes connoissance de dessus les remparts de la ville, d'environ 100 voiles qui parurent du côté de fourché, derrière les isles à Dion, les vents étant de la partie de nord-ouest, ces battiments s'approchoient à vue d'œil, je ne doute pas que ce ne fussent des bastiments de transport, je fis tirer les signaux qui avoient été ordonnés, plusieurs habitans et particuliers n'ont pu s'y rendre, et entr'autres ceux des havres éloignés, la campagne étant investie de l'ennemy, et même plusieurs ont été faits prisonniers voulant se rendre en ville.

Je fis aussy commander un détachement pour s'opposer à la descente de l'ennemy, et ce détachement au nombre de 80 hommes et 30 soldats, le surplus habitans, partit sous le commandement de Monsieur Morpain et du Sieur Mesilac, il se transporta au-dessous de la Pointe Blanche, à l'endroit où l'ennemy avoit commencé à faire sa descente, il le fit rembarquer dans les voitures, mais pendant le temps qu'il étoit en cet endroit à repousser l'ennemy, celui-cy fit faire une autre descente plus considérable de troupes de débarquement à l'anse de la Cormorandière, entre la Pointe-Plate et Gabarrus.

Il s'y transporta avec ses troupes, sitôt qu'il en eût connoissance, mais l'ennemy avoit mis pied à terre et s'étoit emparé des lieux les plus propres

qu'il jugea pour sa défense, cela n'empécha pas ce détachement d'aller l'attaquer, mais l'ennemy étant beaucoup plus supérieur en nombre, il fut contraint de se retirer dans le bois ; nous avons eu à cette occasion 4 ou 5 soldats tués ou faits prisonniers, ainsy que 4 ou 5 habitans ou particuliers du nombre desquels fut Monsieur Laboularderie ; nous eûmes encore 3 ou 4 blessés qui rentrèrent en ville

Depuis la retraite de ce détachement l'ennemy acheva son débarquement au nombre de 4 à 500 hommes, ainsy que des planches et autres matériaux, au rapport de ceux du détachement qui rentrèrent les derniers en ville.

L'ennemy ayant avancé dans la campagne, se fit voir en grand nombre, mais sans ordre, à la portée du canon de la pointe Dauphine et du bastion du Roy.

Les montagnes qui commandent cette porte étoient couvertes de monde : à deux heures après-midi les canons, qui étoient sur la Barbette, tirèrent sur plusieurs pelotons qui paroissoient défiler du côté du fond de la baye, nous nous aperçûmes aussy qu'ils défiloient en quantité le long du bois vers la batterie royale, je fis fermer les portes et je fis pourvoir sur le champ à la sûreté de la ville et placer environ 1100 hommes qui s'y sont trouvés pour la défendre.

Sur le soir, monsieur Thiery, capitaine de compagnie, qui commandoit à la batterie royale, m'écrivit une lettre par laquelle il me marquoit le mauvois état de son poste, que cela pourroit donner de grande facilités à l'ennemy s'il s'en emparoit, qu'il croyoit pour le bien du service qu'il seroit à propos de travailler à le faire sauter après avoir encloué les canons.

Je fis à cette occasion assembler le conseil de guerre, monsieur Verrier, ingénieur en chef, ayant aussi été appelé, fit son rapport que cette batterie avoit ses épaulements du costé de la terre démolis dès l'année dernière, que les chemins couverts n'étoient pas palissadés, et qu'il étoit hors d'état de résister à une attaque par terre de trois à quatre mille hommes avec 400 hommes qu'il y avoit dedans pour la défense.

Sur ce rapport le conseil de guerre décida unanimement qu'il convenoit pour la sûreté de la ville, manquant de monde pour la défendre, de

l'abandonner après en avoir encloué les canons et enlevé le plus de munitions de guerre et de bouche qu'on pourroit.

Je ne dois pas oublier de vous informer que le même conseil de guerre vouloit faire sauter cette batterie ; mais que monsieur Verrier, s'y étant opposé fortement, on la laissa subsister.

J'envoyai l'ordre en conséquence à monsieur Thiery pour abandonner la dite batterie, après qu'il auroit encloué les canons, et enlevé le plus de munitions de guerre et de bouche qu'il pourroit ; cet officier travailla le soir à faire enclouer tous les canons ; il fit transporter partie des vivres et des munitions et se retira à la ville avec sa troupe vers minuit.

La dite batterie n'ayant pas été entièrement évacuée ce soir, je fis partir le lendemain les Sieurs St-Etienne, lieutenant, et Souvigny, enseigne, avec une vingtaine d'hommes pour parachever la dite évacuation, ce qu'ils firent à l'exception de tous les boulets de canon et bombes qui y sont restés, n'ayant pas pu les emporter.

Ayant jugé nécessaire conjointement avec monsieur Bigot de faire couler tous les bastiments qui étoient armés dans le port, pour empêcher l'ennemy de s'en emparer, je commandai, le 12, le sieur Verger, enseigne, avec 5 soldats et des matelots pour faire couler ceux qui étoient vis-à-vis la ville, et le sieur Bellemont, enseigne, avec la même opération au fond de la baye, et retirer l'huile de la tour de la lanterne, ce qu'ils exécutèrent.

Le 13, je fis sortir toutes les compagnies de milice avec des haches et des engins pour démolir les batteries qui étoient à la porte Dauphine jusqu'au Barruchois, et pour enlever le bois en ville pour le chauffage de la garnison, n'en ayant pas, et pour faire brûler toutes celles qu'on ne pourroit pas démolir, afin d'empêcher l'ennemy de s'y loger.

Je fis soutenir ces travailleurs par 80 soldats François et Suisses commandés par monsieur Deganne, capitaine, et Rasser, officier Suisse.

Comme ils finissaient et qu'ils étoient au moment de se retirer en ville, il parut au Barruchois et dans les vallons des hauteurs plusieurs pelotons de l'armée ennemie, il y eût même quelques coups de fusils de tirer par ceux qui étaient les plus près ; nous n'eûmes personne de tué ni de blessé, et nos gens virent tomber deux hommes de l'ennemy.

L'ennemy s'est emparé de la batterie Royale, le 13, et le lendemain il tira sur la ville plusieurs coups de canon de deux qu'il avoit désencloué.

Le même jour l'ennemy commença aussi à nous tirer plusieurs bombes de 12 pouces, pesant 180 l. et de 9 pouces d'une batterie de quatre mortiers qu'ils avoient estably sur la hauteur derrière les plaintes, vis-à-vis le bastion du Roy.

Cette batterie de mortiers n'a pas cessé de tirer de distance en distance, ainsi que douze mortiers à grenades royales que l'ennemy y avoit placés, et deux autres canons qu'ils ont désencloués à la batterie royale, mais ce feu n'a fait aucun progrès jusqu'au 18, et n'a tué ni blessé personne.

Le 16, je fis partir un exprès en chaloupe pour porter une lettre à monsieur Marin, officier de Canada, qui commandoit un détachement de Canadiens et des Sauvages à l'Acadie, avec ordre de partir pour se rendre en toute déligence à Louisbourg, avec son détachement ; c'étoit une course de 20 à 25 jours au plus, s'il avoit été aux mines, ainsi que l'on m'avoit assuré ; mais ce détachement étoit parti pour le port Royal lorsque l'exprès y arriva.

Cet exprès fut obligé d'y aller : il lui remit la lettre dont il étoit chargé, il tint conseil, plusieurs de son party ne voulurent pas le suivre, mais lui s'étant mis en chemin avec ceux de bonne volonté qui voulurent le suivre, il eût toutes les peines imaginables, à ce qu'on m'a assuré de trouver des voitures dans toute l'Acadie, propres pour son transport.

Ils s'y embarquèrent environ 3 à 400 dans un bateau de 25 tonneaux et dans environ une centaine de canots. Comme ils étoient dans la baie à doubler une pointe, ils furent attaqués par un bateau corsaire de 14 canons et autant de pierriers ; cet officier soutint l'attaque avec vigueur, et dans le temps qu'il étoit au moment d'aborder le corsaire pour l'enlever, un autre corsaire de la même force vint au secours de son camarade, ce qui obligea le dit Sieur Marin d'abandonner la partie et de faire côte.

Cette rencontre lui a fait perdre plusieurs jours et il n'a pu se rendre sur les terres de l'Isle Royale qu'au commencement de juillet, après que Louisbourg a été rendu ; si ce détachement s'étoit rendu quinze ou vingt jours avant la reddition de la ville, je suis plus que persuadé que l'ennemy

auroit été contraint de lever le siège de terre, par la terreur qu'il avoit de ce détachement qu'il pensoit être au nombre de plus de 2500.

Je dois aussi informer Sa Grandeur que ce détachement a tué et pris, comme il se retiroit du passage de Fronsac, pour aller à l'Acadie, après notre départ, treize hommes d'un corsaire anglois qui étoit à leur passage pour les empêcher de passer, ces hommes ayant été avec leurs canots pour faire de l'eau, ils sont tombés entre les mains de ceux de ce détachement.

Le 18, messieurs les généraux anglois me sommèrent de rendre la ville, forteresses et terres en dépendant, avec l'artillerie, les armes et les munitions de guerre qui en dépendent sous l'obéissance de la Grande Bretagne, en conséquence de quoy, promettoient de traiter humainement tous les sujets du Roy mon maître qui y étoient dedans, que leurs biens leur seroient assurés et qu'ils auraient la liberté de se transporter avec leurs effets dans quelque partie de la domination du Roy de France, en Europe, qu'ils jugeroit à propos,

Je répondis sur le champ à cette sommation que le Roy mon maître m'ayant confié la défense de la place, je ne pouvois qu'après la plus rigoureuse attaque écouter une semblable proposition, et que je n'avois d'autre réponse à faire à cette demande que par les bouches des canons.

L'ennemy commença à établir, le 19, une batterie de sept pièces de canon dans les plaines et derrière un petit étang, vis-à-vis la face du bastion du Roy, laquelle batterie n'a pas cessé de tirer des boulets de 12, 18 et 24 depuis ce jour jusqu'à la reddition de la place, sur les casernes, le mur du bastion du Roy et sur la ville ; cette batterie étoit, Monseigneur, la plus dangereuse de l'ennemy pour détruire le monde ; tous les boulets enfiloient toutes les rues jusqu'à la porte Maurepas et au mur crénelé ; personne ne pouvoit résister dans la ville, soit dans les maisons ou dans les rues.

Aussy pour éteindre le feu de l'ennemy, je fis établir deux pièces de canon de 18 sur le cavalier du dit Bastion du Roy : on fit pour cet effet deux coffres en planches qu'on remplit de fascines et de terres qui formoient deux embrasures par le moyen desquelles les canonniers et ceux qui servirent ces canons étoient à l'abry du feu de l'ennemy.

Je fis aussy percer en même temps deux embrasures au mur du parapet de la face droite du dit bastion ; on y mit deux autres canons de 24.

Ces quatre canons ont été si bien servis que le feu de l'ennemy de la dite batterie de la plaine a été éteint, puisqu'ils ne tiroient lors de la reddition de la place qu'un canon, et qu'ils ont eu les autres démontés à la dite batterie, ainsy que ceux de nos gens qui ont été voir cette batterie, après la reddition de la place, m'en ont rendu compte.

Le matin du 20, je fis assembler messieurs les capitaines des compagnies pour prendre un party s'il convenoit de faire des sorties sur l'ennemy. Il fut résolu que la ville étoit entièrement dénuée de monde, qu'il étoit préjudiciable d'en faire, qu'à peine on pourroit garder les remparts avec les 1300 hommes qu'il y avoit dans la ville y compris les deux cent de la batterie royale.

Je fis masquer la porte Dauphine en pierre de taille, fascines et terre de l'épaisseur d'environ dix-huit pieds, ainsi que les deux corps de garde qui sont joints. Sans cet ouvrage l'ennemy auroit pu entrer en ville dès le lendemain qu'il auroit tiré de la batterie de Francœur (?) ; cette porte n'étoit pas plus forte que celle d'une porte cochère, les murs de la dite porte et des corps de garde n'avoient que trois pieds ou environ d'épaisseur. La dite porte n'étoit pas non plus flanquée et n'avoit pour toute défense que quelques créneaux aux corps de garde, desquels on ne pouvoit plus se servir sitôt qu'on étoit obligé de garnir les dits corps de garde de pierres, de terre.

J'ordonnai qu'on fit des embrasures de gazon et de terre, n'ayant pas le temps d'en faire de pierre, aux quatre canons qui étoient sur la batterie du bastion Dauphin, sur le corps de garde des soldats, joignant la porte du dit bastion, afin d'empêcher l'ennemy en ses travaux sur les hauteurs qui étoient devant la dite porte ; lesquelles embrasures furent faites.

Tous les flancs (*sic*) des bastions de la ville furent aussy garnis des canons des corsaires et autres qui se sont trouvés en ville.

L'ennemy ayant galfetté une goëlette qui étoit échouée au fond de la baye depuis l'année dernière, il l'a remplit de bois, goudron et autres matières combustibles, et à la faveur d'une nuit obscure et d'un vent frais du nord, nord-est qu'il fit le 24, il nous l'envoya en brûlot sur la ville.

Tout le monde passoit toutes les nuits sur les remparts, nous attendions de pied ferme l'ennemy, plustôt que des artifices de cette nature, et ce brûlot ayant été s'échouer au dehors de la ville vis-à-vis du terrain du Sr Ste-Marie, ne fit pas l'effet que l'ennemy s'attendoit.

L'ennemy s'étant emparé de la hauteur de Francœur qui est à la queue du glacis, de la porte Dauphine, il a commencé à ouvrir des boyaux et former deux batteries malgré le feu continuel de nos canons de la barbette et du bastion Dauphin et du flanc droit du bastion du Roy et de la mousqueterie, et ces deux batteries n'ont point cessé de tirer depuis le 29 jusqu'à la reddition de la place des boulets de 18, 24, 36 et 42, pour battre en brèche la porte Dauphine et le flanc droit du bastion du Roy.

L'ennemy, faisant plusieurs mouvements au fond de la baye et à la hauteur de la Lanterne, monsieur Vallé, lieutenant de la Compagnie des Canonniers, vint m'avertir que l'ennemy pourroit faire ces mouvements à l'occasion de plusieurs canons de dix-huit et de vingt-quatre qui avoient été mis au carénage pour servir de corps de garde depuis environ dix ans. Que parmy ces canons il y en avoit plusieurs en état de servir, qu'il avoit informé les Gouverneurs de cy-devant plusieurs fois que l'ennemy les transporter à la tour, établir une batterie pour battre l'isle de l'entrée et les vaisseaux qui voudroient entrer.

Sur un avis aussy important, et l'ennemy ayant arboré pavillon à la tour de la Lanterne, je fis faire un détachement de cinq jeunes gens du pays et autres de la milice et des flibustiers, sous les ordres du Sieur de Beaubassin, pour aller voir si cela étoit vrai, tâcher de surprendre l'ennemy ou empêcher de faire leurs travaux en cet endroit.

Ce détachement partit en trois chaloupes le 27 may avec chacun douze jours de vivres et les munitions de guerre nécessaires qui leur furent fo[illegible]nies des magasins du Roy ; il mit pied à terre au grand Loremb[illegible]

Le lendemain, faisant son approche à la tour, il fut découve[illegible] par l'e[illegible]nemy qui étoit au nombre d'environ 30[illegible].

Ils se tirèrent quelques volées de mousqueterye, et se séparèrent, [illegible] détachement ne voyant pas son avantage et plusieurs ayant lâché le pied, il fut contraint de se retirer dans le bois, pour brûler s'il lui étoit possible

les magasins qu'il y avoit ; on l'avoit assuré que cela étoit aisé, que l'ennemy dormoit avec sécurité en cet endroit.

Koller qui étoit second du dit Sieur de Beaubassin, venant de St Pierre par terre, quelques jours auparavant, avait été dans une des barraques du dit camp et avoit emporté une chaudière sans être découvert, ce détachement, dis-je, étoit à un demi quart de lieue à l'habitation du dit Koller, il avoit envoyé des découvreurs en attendant la nuit, mais ils eurent le malheur dêtre d'écouverts par une douzaine d'Anglois qui se trouvèrent aux environs, ce qui fit que l'ennemy détacha un party considérable qui fut pour les attaquer. Le sieur de Beaubassin fut encore obligé de se retirer après quelques coups tirés de part et d'autre : l'ennemy, depuis lors cherchoit partout ce détachement, et plusieurs de ceux-ci ayant été obligés de jeter leurs vivres pour se sauver, ils étoient sans vivres pour passer leur douze jours, et plusieurs qui étoient des havres voisins l'avoient abandonné et s'étoient retirés chez eux ; il se trouvoit par conséquent sans vivres et trop faibles pour résister à l'ennemy.

Il fut donc obligé d'aller au petit Lorembec pour prendre des chaloupes afin de rentrer dans la ville ; il se trouva en ce havre environ 40 Sauvages de la colonie qui avoient détruit, il y avoit deux ou trois jours, 18 à 20 Anglois qu'ils avoient trouvés qui pillaient ce havre.

Comme ils étaient à même d'embarquer dans les chaloupes, il leur tomba un détachement de 2 à 300 Anglais. Les Sauvages se joignèrent à ce détachement et ces deux corps faisant environ 120 hommes qui tinrent pied ferme à l'ennemy.

Le feu commença de part et d'autre vers les deux heures et dura pendant plus de quatre, les Anglois avoient même été repoussés deux fois et ils auroient été défaits si dès le commencement de l'action, ceux-ci n'avoient pas envoyé avertir de leurs gens qui étoient à la batterie royale et à la tour et s'il ne leur étoit pas venu à l'entrée de la nuit un party considérable qui commença à vouloir l'entourer.

Notre détachement voyant qu'il n'y avoit pas moyen de résister et manquant de munitions, plusieurs ayant tiré jusqu'à leur dernier coup, il se retira dans les bois, l'ennemy, supérieur comme il étoit, les poursuivit une

partie de la nuit, notre détachement fut contraint de se retirer à Miré et de passer la rivière.

Nous avons eu en cette occasion deux hommes de tués et environ 20 de blessés ou prisonniers. Monsieur de Beaubassin fut du nombre des blessés, il reçut une balle au gras de la jambre et après une heure et demie de combat, ne pouvant résister à sa blessure, il se retira. Le sieur Keller continua le combat jusqu'à la fin.

Le dit sieur de Beaubassin, s'étant rendu en ville quelques jours après sixième dans une pirogue, m'informa de ce qui s'étoit passé à l'occasion de son détachement, que le surplus étoit refugié à Miré où il l'avait laissé sous la conduite de Koller, qu'il lui manquoit des vivres et des munitions de guerre ainsy qu'aux Sauvages.

Sur ce rapport je fis partir une chaloupe avec 20 quarts de farine et autres vivres et des munitions, tant pour ce détachement, celui de monsieur Marin que j'attendois tous les jours, que pour les Sauvages.

On trouva Koller avec ses gens, monsieur Marin n'y étoit pas et les Sauvages s'étoient retirés à leur village.

Koller rentra en ville le 14 juin en chaloupe avec ceux de son détachement et les quelques autres qu'il trouva à Miré, il eût bien de la peine à passer la nuit parmy les bâtiments de l'ennemy qui croisoient depuis Gabarrus jusqu'à Escatary.

Nous avons appris depuis la reddition de la place, par des personnes de probité, que l'ennemy avoit eu au moins 150 homme de tués et 90 de blessés au choc du petit Lorembec.

Les canons de la porte Dauphin et ceux du flanc droit du Bastion du Roy, ne joignant pas bien la batterie que l'ennemy avoit fait sur les hauteurs de Francœur à la porte Dauphine, on perça trois embrâsures à la courtine de la grave pour battre à revers la batterie de l'ennemy de la hauteur de Francœur. Ces trois embrâsures où on avoit placé du canon de 36 furent ouvertes le 30 et firent un effet merveilleux ; le premier jour on leur démonta un de leurs canons, et leurs embrâsures furent toutes labourées, cela n'empêcha pas le feu continuel de l'ennemy, et quant à la batterie ce que nous défaisions le jour, ils le refaisoit la nuit.

Le même jour, sur les trois heures, nous eûmes connoissance d'un gros vaisseaux qui donnoit chasse à un senau et ensuite qui se battoit avec le dit senau et une frégatte à environ 4 lieues du fort vers le sud-est, en même temps trois vaisseaux ennemis, qui étoient en passe vers le Cap Noir et la pointe Blanche, courrurent dessus : le gros vaisseau après s'être battu longtemps prit la chasse sans doute quand il eut connoissance des trois qui courroient sur lui, et nous avons entendu tirer du canon jusque vers les 9 à 10 heures du soir, nous avons appris depuis que ce vaisseau étoit le *Vigilant*.

J'ordonnai qu'on tirât de la poudrière du Bastion Dauphin les poudres qui y étoient et les fis transporter sous la poterne de la courtine qui est entre le Bastion du Roy et celui de la Reine.

Comme l'ennemy avait coupé par les boulets de la batterie de Francœur, les chaines du pont levi de la porte Dauphine, j'ordonnay aussy de couper le pont de la dite porte.

Le canon de l'ennemy de la batterie de Francœur qui battoit le flanc droit du bastion du Roy, faisant beaucoup de progrès et entr'autres aux embrasures, je fis commencer à faire percer le mur de la face du bastion Dauphin de deux embrasures, pour y mettre deux canons, cet ouvrage malgré la mousqueterie que l'ennemy tiroit toujours, fut mis en état et notre canon a tiré et fut servi autant qu'on pouvoit désirer sur celui de l'ennemy.

L'ennemy a aussi étably une batterie de cinq canons sur les hauteurs des Mortissans et a commencé à tirer le 2 juin des boulets de 36 et 42, en brèche sur le bastion Dauphin et sur l'éperon. La guérite a été jetée à bas, et une partie de l'angle saillant, le même jour. Cette batterie a déboulé l'éperon de la porte Dauphine en ses embrasures, lesquelles ont été racommodées plusieurs fois, autant bien qu'on pouvoit, à pierre sèche, avec des pierres de taille et des sacs de terre.

Le même jour l'escadre ennemye s'augmenta par l'arrivée d'un vaisseau d'environ 40 à 50 canons ,et nous vismes aussy, parmy cette escadre, un vaisseau désemparé, qu'on nous a dit depuis être celui que nous avions vu se battre le 30 may.

Le 5 l'ennemy a envoyé vers les deux heures du matin de la batterie royale, un brulot qui s'est échoué à la calle Frédéric où il a brûlé sur une

goëlette, il n'a pas fait d'autre mal, quoiqu'il fut chargé de matières combustibles et de bombes qui firent leur effet ; toutes les batteries de l'ennemy ne cessèrent point de tirer, pendant ce temps nos gens étoient comme de coutume tout le long des remparts et du quay, à essuyer ce feu avec intrépidité.

La nuit du 6 au 7 nous eumes une alarme générale de l'isle de l'entrée ; l'ennemy, voulant enlever cette batterie, s'embarqua au nombre de 1000 sur 35 barques, 800 autres venant derrière devoient les soutenir. La nuit étoit très obscure et faisoit une petite brume.

Ces premiers furent mettre pied à terre, les uns à la Pointe à Peletier, les autres vis-à-vis le corps des casernes, et le surplus au débarquement de la dite isle ; l'ennemy en débarquant commença à crier *hourrah* par trois fois ; ils attachèrent même environ 12 échelles aux embrasures afin de les escalader, mais Monsieur D'Aillebout, qui commandoit à cette batterie, les reçut à merveille ; le canon et la mousqueterie de ceux de l'isle fut servi au mieux, toutes les barques, furent toutes brisées ou coulées à fond ; le feu fut continuel depuis environ minuit jusqu'à trois heures du matin.

Le dit S[r] D'Ailleboust ainsy que les S[rs] Duchambon, son Lieutenant, et Eurry de la Perrelle, son enseigne, étoient les premiers à monter sur les embrasures et faire feu sur les ennemis pour montrer à leurs soldats l'exemple, et aux autres qui étoient avec eux à la dite batterie.

Les soldats firent même plusieurs fois descendre leurs officiers des embrasures, leur alléguant qu'ils ne devoient point ainsi s'exposer, qu'ils n'avoient qu'à les commander et qu'ils en viendroient à bout ; à la fin l'ennemy fut contraint de demander quartier. Les huit cents qui devoient soutenir les premiers n'osèrent pas s'approcher et s'en furent : on fit 119 prisonniers, plusieurs blessés sont morts la même journée, et l'ennemy a eu plus de 250 de tués, noyés ou de blessés, ne s'étant sauvés, au rapport de nos prisonniers qui étoient à la batterie royale, que dans deux barges qui pouvoient contenir environ 30 hommes, parmy lesquels il y avoit plusieurs de blessés.

L'ennemy pouvait attaquer la ville avec des barges par le quay, j'ordonnay une estacade de mâts qui prenoit depuis l'éperon du bastion Dauphin jusques à la pièce de la grave, et cette estacade a été parachevée le 11 juin.

L'ennemy qui s'étoit aperçu de cet ouvrage, n'a pas cessé de tirer des canons de ses batteries, sur les travaillants, mais inutilement.

Les ennemis ayant toujours continué leurs travaux, à la tour de la Lanterne, malgré le feu continuel de bombes et de canons de la batterie de l'isle de L'entrée, il fut décidé qu'il étoit nécessaire de blinder les casernes et la boulangerie de la dite isle, et le bois manquant pour cet ouvrage le magasin du Sieur Daccarrette fut démoli pour cela.

Le feu continuel des batteries de l'ennemy ayant démoly les embrasures du flanc droit du bastion du Roy, où nous avions six canons de dix-huit et de vingt-quatre qui tiroient continuellement, et ces canons ne pouvant pas être servis, j'ordonnay qu'on fit aussy des contremerlons (*sic*) et des embrasures en bois, à quoy on y travailla avec toutes la diligence possible, et ces embrasures étant parachevées le 19 juin, le canon tira toujours ; mais ces mêmes embrasures n'ont pas laissé d'être démantibulées aussy par le canon de l'ennemy.

Depuis que la batterie de martissan a été établie, elle n'a pas cessé de tirer en brèche sur la porte Dauphin et sur l'éperon. L'éperon a été tout démantibulé et raccommodée plusieurs fois, ainsy que je l'ai dit ci-devant ; les embrasures qui battent le long du quay ont aussy été démantelées par cette batterie et celle de Francœur, et personne ne pouvoit rester derrière le mur du quay qui a été tout criblé, les boulets de 24, 36 et 42 le perçant d'outre en outre.

Le 18, messieurs les généraux anglois m'envoyèrent un officier avec pavillon, portant une lettre de monsieur Warren chef de l'escadre et une autre de Monsieur de la Maisonfort, capitaine de vaisseau. Par la première ce général se plaignait des cruautés que nos François et Sauvages avoient exercées sur ceux de sa nation, et que si, à l'avenir, pareille chose arrivoit, il ne pourroit pas empêcher ses gens d'en agir de même.

Monsieur de la Maisonfort m'apprenoit sa prise, le 30 mai, et qu'il avoit tout lieu d'être satisfait du traitement qu'on lui faisoit, ainsy qu'à ses officiers et matelots, et de punir sévèrement, etc.

Je répondis à celle de monsieur Warren qu'il n'y avoit point de François parmy les Sauvages qui avoient usé ainsi qu'il disoit de cruauté, comme de fait il n'y en avoit pas, qu'il devoit être persuadé que je négli-

geray rien pour arrêter le cours des cruautés des Sauvages autant qu'il me seroit possible de communiquer avec eux, etc.

A celle de monsieur de la Maisonfort, que je ferai défendre aux Sauvages, lorsque je pourrai avoir communication avec eux, d'en user mieux par la suite, qu'il n'y avoit aucun des François avec eux lorsqu'ils ont usé de cruautés, etc., et l'officier porteur de ces lettres partit sur le champ.

Le 21, la batterie que les ennemis ont établie à la tour de la Lanterne de 7 canons et un mortier a commencé à tirer sur celle de l'isle de L'entrée avec des boulets de 18 et un mortier de 12 pouces, pesant 180 l. et le feu de la dite batterie n'a pas cessé de tirer jusqu'à la reddition de la place, malgré le feu continuel de celle de l'isle.

Les batteries de l'ennemy faisant un progrès considérable, malgré notre feu des canons du bastion du Roy, bastion Dauphin, de la pièce de la grave, et de la mousqueterie à la brèche de la porte Dauphine et aux corps de garde joignants, j'ordonnai à Monsieur Verrier, ingénieur, de faire un retranchement dans le bastion Dauphin pour défendre l'assaut que l'ennemy pourrait donner par la brèche. Cet ouvrage qui prenoit depuis le quay jusqu'au parapet de la face du bastion Dauphin, fut mis en état le 24 après bien des travaux de nuit.

Il se fit le même jour une jonction de 4 vaisseaux, dont deux de 60, un de 50 et l'autre de 40 canons, avec ceux qui bloquoient le port. Ces vaisseaux sitôt qu'ils eurent tiré les signaux de reconnaissonce s'assemblèrent et après s'être parlés, ils furent vers la baye de Gabarrus.

Le lendemain les vaisseaux ennemis au nombre de 13 mouillèrent en ligne vers la Pointe Blanche à environ 2 lieues du port de Louisbourg. L'ennemy fit faire en même temps et le lendemain trois piles de bois pour des signaux sur les hauteurs qui sont à l'ouest du port de Louisbourg.

Je ne puis pas m'empêcher d'informer Sa Grandeur et de lui dire avec vérité que toutes les batteries de l'ennemy soit de mortier ou de canon n'ont pas cessé de tirer depuis les jours qu'ils les ont établis, de même que la mousqueterie, sans discontinuer, de la batterie de Francœur ; que toutes les maisons de la ville ont toutes été écrasées, criblées et mises hors d'état d'être logées ; que le flanc du bastion du Roy a été tout démoli, ainsy que

les embrasures en bois qu'on y avoit remplacées ; qu'ils ont fait brèche à la porte Dauphine, le corps de garde joignant, et qu'il étoit praticable au moyen des fascines qu'ils avoient transporté pendant deux jours à la batterie de Francœur ; que l'éperon joignant le corps de garde de l'officier de la porte Dauphine étoit tout demantelé, ainsi que les embrasures du quai, malgré le feu continuel de tous les canons, mortiers et mousqueterie que nous tirions de la ville et qui étoient servis avec toute la vigueur et l'activité qu'on pouvoit espérer en pareille occasion.

La preuve en est assez évidente, Monseigneur, puisque de 67 millers de poudre que nous avions au commencement du siège, il nous en restoit, le 27 juin, que 47 barils en ville, laquelle quantité m'étoit absolument nécessaire pour pouvoir capituler ; nous avons aussi tiré toutes les bombes de 12 pouces que nous avions et presque toutes celles de 9 pouces.

Je dois rendre justice à tous les officiers de la garnison, aux soldats et aux habitans qui ont défendu la place, ils ont tous en général supporté la fatigue de ce siège avec une intrépidité sans égale, pendant les 116 (?) jours qu'il a duré.

Passant toutes les nuits au chemin couvert de la porte Dauphine, depuis que l'ennemy avoit commencé à battre en brèche cet endroit, à soutenir les travaillants qui otoient les décombres sur les remparts aux portes qui leur étoient destinées, sans se reposer aucune nuit et pour le jour n'ayant pas un seul endroit pour sommeiller sans courir risque d'être emporté par les canons de l'ennemy qui commandoient toute la ville.

Aussy tout le monde étoit fatigué de travail et d'insomnie, et de 1300 que nous étions au commencement du siège, 50 ont été tués, 95 blessés hors d'état de rendre service, plusieurs étoient tombés malades par la fatigue, aussy les remparts qui n'étoient au commencemet du siège garnis que de 5 à 5 pieds, se trouvoient presque tous dégarnis le 26 de juin lorsque les habitans de la ville me présentèrent leur requête tendant à ce que les forces de l'ennemy soit de terre et de mer, augmentant tous les jours, sans qu'il nous parvint aucun secours ni apparence d'en avoir d'assez fort pour forcer l'ennemy, il me plut capituler avec les généraux afin de leur conserver le peu qu'il leur restoit.

Cette requête, Monseigneur, me toucha jusqu'au plus vif de mon âme. D'un côté je voyois une place telle que Louisbourg et qui a coûté bien des sommes au Roy, au moment d'être enlevée par la force de l'ennemy qui avoit une brèche assez praticable pour cela et des vaisseaux en ligne qui s'installoient depuis deux jours.

D'autre côté, il me paroissoit un nombre d'habitans, tous chargés de famille, au moment de périr, perdre par conséquent le fruit de leurs travaux depuis le commencement de l'établissement de la colonie.

Dans une conjoncture aussy délicate, je fis rendre compte à monsieur Verrier, ingénieur en chef, de l'état des fortifications de la Place, et à monsieur de Ste Marie, capitaine chargé de l'artillerie, de celui des munitions de guerre ; l'un et l'autre me firent leur rapport, je fis tenir conseil de guerre qui décida unanimement que vu les forces de l'ennemy et l'état de la Place il convenoit de capituler.

J'écrivis une lettre à la sortie du Conseil à messieurs les généraux anglois, je leur demanday une suspension d'armes, pour le temps qu'il me seroit convenable pour leur faire des articles de capitulation aux conditions desquelles je leur remettrois la Place

Monsieur de Laperelle, fils, qui étoit porteur de cette lettre, me rapporta le même soir leur réponse par laquelle ils me donnoient le temps jusques au lendemain à huit heures du matin, et que si pendant ce temps, je me déterminois à me rendre prisonnier de guerre, je pouvois compter que je serois traité avec toute la générosité possible.

Je ne m'attendois pas à une telle réponse, aussy le lendemain 27, je leur envoyai par Monsieur de Bonnaventure les articles de capitulation avec une seconde lettre, par laquelle je leur mandai que les conditions faites la veille étoient trop dures, que je ne pouvois les accepter et que c'étoit à ceux que je faisois par mes propositions que je consentirois à leur remettre la place (*sic*.)

Messieurs les généraux ne voulurent pas répondre par apostille à ces propositions, mais ils me renvoyèrent leur réponse séparée par le dit Sieur de Bonnaventure ; cette réponse m'accordoit partie des articles que j'avois demandés, mais ceux qui m'étoient le plus sensible et glorieux, qui étoient

ceux de sortir de la Place, avec les honneurs de la guerre, avec arme et bagage, tambour battant et drapeaux déployés, ne s'y trouvoient pas insérés, aussy je leur écrivis sur le champ deux lettres, l'une au chef d'escadre et l'autre au général de terre, que je ne pouvois consentir à laisser sortir les troupes de la place sans ces articles qui étoient des honneurs dûs à des troupes qui avoient fait leur devoir, que cela accordé je consentois aux articles.

Messieurs les généraux m'écrivirent en réponse qu'ils accordoient cet article et monsieur Warren augmenta des conditions pour la reddition de l'Isle et de la Place.

Les ratifications ont été signées de part et d'autre, mais messieurs les généraux Anglois bien loin d'avoir exécuté de leur part la dite capitulation, ainsy que j'ai fait du mien en tout son contenu, ils ont manqué en plusieurs articles.

Au premier article il est dit que tous les effets mobiliers de tous les sujets du Roy de France qui étoient dans Louisbourg leur seroient laissés et qu'ils auroient la liberté de les emporter avec eux dans tels ports d'Europe de la domination de leur Roy qu'ils jugeront à propos.

Tous les battiments qui étoient dans le port appartenant aux particuliers, faisaient partie de leurs effets mobiliers, cependant les Anglois s'en sont emparés et les ont gardé pour eux.

Tous les particuliers généralement quelconques qui ont passé en France n'ont pu emporter aucune armoire, chaise, fauteuil, table, bureau, chenets et autres meubles de cette nature, ny même aucune grosse marchandise, messieurs les généraux n'ayant point fourni des battiments pour cela, nécessaires, ils n'ont pas été pillés, mais à bien examiner la chose, ne pouvant pas emporter le peu de meubles qu'ils avoient faute de battiments, ils ont été obligés de les laisser, ce qu'ils ont laissé à Louisbourg est tout comme si on leur avait pillé, à moins que Sa Grandeur ne fasse faire raison par la cour d'Angleterre.

Ils ont encore manqué à cet article, pendant le temps que j'étois à la colonie ; ils ont fait partir à mon insu 436 matelots et particuliers pour Baston ; ils étoient embarqués ainsi que les troupes sur des vaisseaux de

guerre jusqu'à leur embarquement pour la France, mais un matin le vaisseau dans lequel ils étoient eut ordre de partir pour Boston, et fit voile.

J'en fus informé, j'en portai ma plainte, mais cela n'aboutit à autre chose sinon qu'ils n'avoient pu faire autrement faute de vivres et de battiment et qu'on les feroit repasser de Baston en France.

Ces matelots n'ont pas été les seuls, j'ai été informé que depuis mon départ, ils ont agi de même à l'égard des familles qui n'avoient pu être placées sur les bâtiments de transport qu'ils avoient destiné pour la France, si les généraux anglois avoient voulu, les bâtiments qui ont transporté ces familles à Boston les auroient transportées pour France, ils avoient des vivres en magazin beaucoup plus que pour la traversée ; mais ils n'ont agi ainsi qu'afin de disperser la colonie.

Le 2e article regarde les battiments qui étoient dans le port et ceux qu'ils devoient fournir en cas que les premiers ne fussent pas suffisants pour faire le transport.

J'ay fait mes remarques à ceci au précédent article, c'est un des plus considérables par rapport à la valeur des choses, y ayant quantité de battiments dans le port qui étoient coulés ou échoués, et dont l'ennemy ne pouvoit en faire sortir aucun du port ny faire aucun usage tant que nos batteries auroient existé.

Au surplus si plusieurs particuliers de la ville n'avoient pas acheté des battiments les Anglois auroient profité de tous les effets qu'ils y ont chargés, ainsi qu'ils ont fait de ceux qui n'avoient pas le moyen d'en acheter, ces familles auroient été contraintes, ainsy que celles qui se sont embarquées en payant de gros frets, de passer à Boston.

A l'égard du dernier article des armes, tous les habitans avoient les leurs et les ont remises en dépôt sitôt la reddition de la place ; ces armes étoient partie de leurs effets, les ennemis n'ont pas voulu les rendre je m'en suis plaint, ils m'ont fait réponse, lorsqu'ils ont envoyé les 436 matelots, qu'ils leur enverroient leurs armes, les autres habitans sont dans le même cas.

Je crois devoir vous informer, Monseigneur, qu'ils se sont aussy emparés de tous les effets et ustensils de l'hôpital et des magasins du Roy :

par la reddition de la place ils n'ont que la ville avec les fortifications et batteries, avec toute l'artillerie armes et ustensils de guerre qui y étoient et non pas les autres effets ; cependant ils s'en sont emparés, disant que c'étoit au Roy, Monsieur Bigot leur a fait ses représentations qui n'ont eu aucun fruit, il vous rendra compte à ce sujet.

Monsieur Bigot a bien voulu se charger lorsqu'il est parti de l'isle d'Aix (*sic*) pour vous rendre compte de ma lettre du 15 de ce mois avec tous les originaux des papiers, concernant tout ce qui s'est passé à l'occasion du siège de Louisbourg ; je suis persuadé qu'il les aura remis à sa grandeur et qu'après l'examen qu'elle en a fait, elle me rendra assez de justice que j'ay fait tout mon possible pour la défense de cette place, et que je ne l'ay rendue qu'à la dernière extrémité.

J'oubliois d'informer monseigneur, que messieurs de la Tressillière et Souvigny, enseignes, et Lopinot, fils cadet, sont du nombre de ceux qui ont été tués pendant le siège.

La garnison de Canceau avoit été faite prisonnière au dit lieu le 24 may de l'année dernière ; elle ne devoit pas porter les armes contre le Roy pendant l'an et jour ; monsieur Duquesnel donna la liberté à tous les officiers de cette garnison d'aller sur leur parole d'honneur à Baston et de passer au dit lieu le temps porté par leur capitulation.

Le Sieur Jean Blastrick, officier, étoit du nombre, il a manqué à sa parole, puisqu'il les a prises au mois de mars dernier, c'étoit un des chefs de ceux qui ont brûlé Toulouse-Port et qui ont fait la descente à Gabarrus le 11 may.

Il étoit colonel général de la milice de Baston, et il est entré en ville à la tête de cette milice, le lendemain de la reddition de la place.

1745

LETTRE DE MONSIEUR MARIN A MONSIEUR DE BEAUHARNOIS.

Rapide Ste-Thérèse, le 10 septembre, 1745.

Il est déterminé à partir le même jour à la tête d'un détachement envoyé contre la Nouvelle-Angleterre.

1745

LETTRE DE M. PHIPS A MONSIEUR DE BEAUHARNOIS.

Baston, le 30 septembre.

Dans l'absence du Gouverneur Shirley qui est depuis quelque temps à Louisbourg, j'ay reçu la lettre de Votre Excellence à lui adressée, dattée du 25 aoust dernier, qui traite de l'échange des prisonniers qui est agréable à ce gouvernement, mais comme la plus grande partie des prisonniers françois contenus dans votre lettre sont encore à Louisbourg, à ce que je crois, et qu'il n'y en a que 11 dans la province que j'ay pu trouver après une exacte diligence, je ne suis point dans le pouvoir de répondre à la demande que vous me faites et j'ay envoyé votre lettre au gouverneur Shirley qui sans doute prendra les mesures qui conviendront dans cette affaire, et jusqu'à ce temps-là, les dits François prisonniers demeureront icy et nous en aurons bien soin, je vous aurois envoyé la réponse par vos messagers, mais j'ai sçu qu'ils s'en étoient retournés avant ma dépesche.

Je demeure, etc.,

Signé, SPENCER PHIPS.

1745

RAPPORT DE MONSIEUR DE BEAUHARNOIS.

Québec, le 25 octobre, 1745.

Monsieur,

Vous êtes informé de la reddition de Louisbourg aux Anglois, et de toutes les isles qui en dépendent, suivant la capitulation qui vous en a été envoyée, que je n'ai reçue qu'imparfaitement, ainsi que ce qui a rapport au siège que les Anglois ont fait devant cette place, ce que j'en ay appris ne m'est parvenu que par des matelots échappés de l'Isle Royale et des autres établissements des environs que les Anglois avoient commencé de brusler avant de s'être rendu maître de l'Isle Royale, ce qui ne me met pas en état, Monseigneur, de vous en rendre un compte détaillé.

La garnison de l'Isle St-Jean s'est rendue icy le 18 aoust dernier composée de 15 hommes, un sergent et du Sieur Dupont Duvivier, enseigne en pied qui commandoit en cet endroit. La prise de l'Isle Royale et les incursions que les Anglois faisoient sur l'isle St-Jean a déconcerté les habitans qui voyant d'ailleurs le peu de secours qu'ils devoient attendre de la garnison du Sieur Duvivier qui n'avoit ny fort, ny poudre, ny munitions à leur donner, les a fait entrer dans des propositions avec les Anglois qui tendent, suivant ce que le Sieur Roman, jadis directeur de la compagnie dans cet endroit, et les habitants m'ont escrit, à les laisser neutres dans la jouissance de leurs biens, n'ayant eu aucune réponse des Anglois sur la requête qu'ils avoient envoyée au commandant anglois à Louisbourg ils y ont envoyé des députés qui n'en ont non plus rien reçu de positif ; et comme ces habitans m'ont envoyé par le dit Sieur Duvivier une requête par laquelle ils m'exposoient que quoique très zélés sujets de Sa Majesté, la situation dans laquelle ils se trouvoient et le danger évident où ils étoient de voir leurs familles et biens à la disposition des Anglois sans pouvoir être secourus d'aucun endroit, les avoient forcé de prendre le parti d'entrer avec le commandant anglois à Louisbourg dans les propositions dont je viens d'avoir l'honneur de vous rendre compte.

Je leur ay fait réponse que je ne pouvois leur envoyer les secours de vaisseaux, d'hommes et de munitions qu'ils me demandoient, ainsi qu'ils l'avoient pensé, mais que dans la dure nécessité et extrémité où ils se trouvoient réduits, ils devoient principalement ne pas oublier qu'ils étoient nés sujets du Roi de France et catholiques, qu'ils devoient tout sacrifier pour conserver ces deux qualités et n'en rien diminuer dans les conditions qu'ils seroient forcée d'accepter de l'Anglois.

Quant au Sieur Duvivier n'étant pas en état de résister dans l'endroit avec sa garnison, non plus que de munir les habitants de munitions et armes nécessaires à leur deffense, cet officier a pris le party de se rendre icy dans un batteau qu'il a repris sur les Anglois qui s'en étoient déjà emparé dans le havre où il était et qu'il a forcé avec sa garnison et quelques habitans d'abandonner avec perte même de quelques-uns de leurs gens.

Cet officier m'a confirmé ce qui m'avoit déjà été mandé, que les établissements de Niganiche, Ste-Anne, l'Indienne et autres du sud du bas de la rivière avoient été entièrement bruslés par les Anglois et les François obligés d'abandonner tous ces endroits, plusieurs s'étoient retirés à Louisbourg avant la prise de cette place, et quelques-uns sont venus icy en chaloupe.

Il n'y a que les establissements du côté du nord du bas du fleuve où les Anglois n'ont pas encore pénétré cette année ; maîtres qu'ils sont aujourd'huy de toute l'entrée du Golfe, il y a tout lieu de juger qu'ils iront également les visiter, l'année prochaine, et les armateurs pour ces postes ont pris à cette occasion des précautions en recommandant suivant mes ordres aux maîtres qu'ils y ont envoyé d'en partir pour se rendre ici dès le petit printemps et aussitôt que les glaces leur permettront de sortir des havres.........

....

....

....

1745

RAPPORT DU NOMMÉ RINCAÏD, NATIF DE PISCATA8AY, FAIT PRISONNIER PAR SIX SAUVAGES ABENAKIS DE BECANCOUR AUX ENVIRONS DU FORT ST GEORGES ET AMENÉ EN CETTE VILLE LE 28 OCTOBRE, 1745.

Qu'il a été pris, il y a aujourd'huy dix-huit jours, et son père tué par six de nos Abénakis de Bécancour aux environs du fort St Georges, il étoit alors accompagné de trois autres anglois et occupés à faire leur récolte aux environs d'un petit fort où il y avait dix soldats, et soixante à un fort plus éloigné.

Interrogé si les vaisseaux du Roy d'Angleterre sont encore à Louisbourg, et quel nombre, a répondu :

Qu'il croit qu'ils y sont au nombre de sept, qu'ils y ont resté pour renforcer la garnison en attendant qu'il y vienne des troupes de Londres, que le dessein des Anglois est d'attendre nos vaisseaux tant cet automne que le printemps prochain.

Que lorsqu'il a été pris, il y avoit cinq semaines que l'on avait reçu à Piskata8ay des nouvelles de Baston, et qu'on y estoit fort en peine du retour de deux de leurs principaux officiers qui étoient allés à Londres députés à la cour pour y proposer certains projets.

Interrogé si les anglois avoient dessein de venir icy où nous les attendons de pied ferme, a répondu :

Que cela dépendoit du projet en question ;

Ajoute que la galère de Baston a fait naufage ;

Que tout le monde est bien las de la guerre dans la Nouvelle-Angleterre et que la taxe y est de 30 shelings de leur monnoye par chaque simple particulier, et à proportion sur les gens du bien au soleil.

Que le Roy d'Angleterre doit payer les frais de l'armement contre Louisbourg et l'a fait dire à Baston ;

Que l'amiral Warren est encore à Louisbourg et à Canso, aussy bien que le général Peperil ;

Que depuis la prise de Louisbourg, il a entendu dire que les Anglois ont pris trois de nos navires dont un chargé de Riz et de Cacao.

1745

ORDONNANCE ROYALE SUR LA REVOLTE A LOUISBOURG.

A Fontainebleau, le 1er novembre, 1745.

De par le Roi :

Sa Majesté ayant été informée qu'au mois de décembre dernier, il y auroit eu une révolte de la part des soldats des troupes qui étoient en garnison au port de Louisbourg dans l'isle Royale, et que certains soldats non contents de ne vouloir pas reconnoître l'autorité de leurs officiers auroient menacé de livrer la place aux Anglois de la Nouvelle-Angleterre, avec lesquels ils avoient une correspondance secrète, Sa Majesté auroit donné ses ordres pour faire arrêter ceux des dits soldats qui ont été reconnus pour les principaux auteurs et les plus coupables de la dite révolte, et les faire mettre dans les prisons de Rocheford où la dite garnison a été transportée.

Et voulant que le procès leur soit fait et parfait, Elle a ordonné et ordonne, veut et entend qu'il soit instruit à la réquisition et poursuite du major de la marine à Rochefort et jugé par le conseil de guerre qui sera tenu par le sieur de Barrailh, chef d'escadre de ses armées navales et commandant la marine au dit port, dans la forme prescrite par les ordonnances.

Sa Majesté autorisant en tant que de besoin le dit sieur de Barrailh à cet effet, et lui enjoignant de se conformer et tenir la main à l'exécution du présent ordre.

Par une lettre de monsieur Karrer, commandant le régiment des Suisses, de décembre 11 : "Un sergent avoit la tête tranchée, un caporal et un soldat furent pendus, et d'autres condamnés à différentes peines."

1745

RAPPORT DE MESSIEURS DE BEAUHARNOIS ET HOCQUART.

Québec, le 2 novembre, 1745.

....

Une partie du village Abénakis de Panna8amské est sur le point d'arriver pour se réfugier en Canada, le voisinage du fort St George les a engagé à prendre ce party. Du 6 au 8 septembre dernier, 4 chefs allèrent au fort pour apprendre quelques nouvelles ; ils y furent assez bien reçus ; la nuit qu'ils se retirèrent pour s'en retourner, ils couchèrent à trois arpents du dit fort, ils furent attaqués, deux ont été tués, le troisième fait prisonnier et envoyé à Baston, le quatrième s'est sauvé.

Quelques jours après 25 Sauvages du village s'étant détachés pour venger, dit-on leurs frères, demeurèrent pendant trois jours aux environs du fort, n'ayant vu sortir personne ils tinrent conseil et demandèrent à parler, ce qui leur fut accordé, nous ne savons point encore le résultat de la conférence.

L'interprète du fort a dit au Sauvage qui s'étoit sauvé que les troupes angloises qui étoient à Louisbourg n'étoient point encore de retour, qu'il croyait qu'elles avoient monté dans notre rivière, qu'il falloit de nécessité absolue que le Roy d'Angleterre ou le Roy fussent maitre de tout ce pays.

Le commandant du fort a dit à Sag8arrab, un des chefs, que nous avions eu 4 vaisseaux de pris au bas de la rivière et que les Anglois ne quitteroient point ces parages que quand les glaces les y obligeroient, telles sont les nouvelles qui nous sont écrites du 5 octobre par le Missionnaire et par le Sieur D'abladis de St Castin, ce dernier assure qu'il a été envoyé de l'ancienne Angleterre 7 à 8000 hommes destinés pour s'emparer du Canada.

Un petit parti de 6 Abénakis revenus de guerre, nous a amené un jeune Anglois qu'ils ont pris, il y a huit jours, du côté du fort Saint-George ; ce prisonnier ne nous a pas paru instruit de ce qui se passait en Europe.

Il nous a dit que monsieur Warren étoit toujours à Louisbourg avec plusieurs vaisseaux de guerre afin d'intercepter tous les vaisseaux entrant et sortant de cette rivière ; que ce géneral avoit dépêché le sieur Walloo, colonel de milice, homme considéré et un autre officier en Angleterre pour demander les ordres du Roy de la Grande Bretagne touchant les affaires présentes, que l'on n'en avoit point encore reçu de réponse, qu'il avoit été conduit à Baston deux riches prises, nous croyons que ce sont deux vaisseaux de la Chine.

Il a couru, a-t-il dit, l'été dernier, à Baston, que le chevalier de St-George ou le Prince Edouard devoit venir avec des forces pour s'emparer de la Nouvelle-Angleterre.

Le prisonnier ne s'est expliqué sur le projet des Anglois contre le Canada que d'une manière assez vague, nous n'avons pu en tirer d'avantage, quelques ruses et quelques menaces que nous ayons employées pour cela.

Monsieur le marquis de Beauharnois n'a encore reçu aucune réponse du Gouverneur de Baston, et la proposition qu'il lui a faite d'un échange de prisonniers, nous n'en savons point la raison, à moins que ce gouverneur ne craigne que nous refusions, trop instruits au retour de nos gens de ce qui se passe en la Nouvelle-Angleterre, le sieur de St-Castin prétend qu'il devoit aller à Louisbourg pour arranger les affaires.

Six prisonniers Anglois de ceux établis à l'ancienne Angleterre ont demandé par une requête à monsieur de Beauharnois de passer en Europe, sur le *Castor*, pour être ensuite transportés dans leur pays par le premier paquebot sans échange, attendu, ont-ils dit, que dans ce cas là monsieur Shirley ne serait pas moins attentif à me renvoyer un pareil nombre de françois. Après en avoir conféré ensemble, monsieur de Beauharnois leur a accordé leur demande, et même en conséquence d'une demande postérieure de leur part, il a permis à quatre matelots d'entr'eux de s'embarquer sur les bâtiments marchands pour se rendre en France, et a seulement réservé les capitaines et pilotes pour passer sur le *Castor*. cet expedient a procuré un petit renfort d'équipage à nos navires marchands qui en avoient besoin ; cy-joint la liste de ces six prisonniers ; nous vous prions, Monseigneur, d'ordonner de leur sort en conséquence de ce que nous avons l'honneur de vous écrire.

Une partie des Sauvages des Panna8amské, de Pascamodocante, de la rivière St-Jean et ceux de l'isle Royale, viennent aussi d'arriver au nombre de 3 à 400 personnes qui nous demandent à vivre, nous chercherons après le départ des vaisseaux à les placer, et nous tâcherons de les employer utilement, soit l'hiver ou le printemps prochain, les Sauvages de Panna8amské nous ont ajouté quelques nouvelles d'Europe qu'ils prétendent avoir ouy dire au fort St George.

Elles sont si peu circonstanciées que nous n'avons pu en démesler la vérité, autant avons pu conjecturer, c'est que la Reine de Hongrie a fait sa paix, que le Roy a fait des conquêtes, soit en Angleterre, soit en Flandres, les Anglois ne se vantent d'aucunes, ils continuent de parler en termes malcéans de celles qu'ils méditent contre ce pays-cy.

1745

MEMOIRE SUR L'EXECUTION DE LA CAPITULATION DE LOUISBOURG 1745.

Par le premier article de la capitulation il est dit que les biens et effets mobiliers des François leur seront conservés et qu'ils auront la liberté de se transporter avec leurs dits effets dans telle partie de la domination en Europe qu'ils jugeront convenable, et l'article second porte que :

" Si les navires actuellement dans le port de Louisbourg et appartenant aux François n'étoient pas jugés suffisants pour le transport de leurs personnes et de leurs effets en France, on fournira aux frais de Sa Majesté Britannique le nombre excédent des navires nécessaires pour cet effet tel qu'il puisse être ensemble les provisions nécessaires pour ce voyage que les François ne pourront se fournir eux-mêmes."

Monsieur Duchambon, lieutenant du Roy, commandant à l'isle Royale se plaint que Monsieur Warren et Pepperrell n'ont point exécuté ces conditions :

1° Ils ont retenu tous les bateaux appartenants aux habitans, quoyqu'on leur ait représenté que c'étoient des effets mobiliers réservés expressément

pour le premier article, et que d'ailleurs le second article réserve également les navires. Les François n'ont pu en avoir qu'en payant le prix, et plusieurs ont été obligés d'en acheter pour pouvoir passer en France ;

2° La plupart des François ont été forcés de laisser presque tous leurs meubles dans leurs maisons, parce que les commandans anglois ont refusé de leur fournir les battiments pour les embarquer ;

3° Les commandans ont envoyé à Baston 5 à 600 François au lieu de les transporter directement en France.

Ces faits sont trop contraires aux conditions de la capitulation pour qu'on puisse douter que la Cour britannique ne les désapprouve et ne les fasse réparer, en donnant des ordres efficaces pour le transport en France des sujets du Roy qui ont été conduits à Baston, et pour une prompte et entière restitution des bastiments et autres effets que ces François et ceux qui ont été conduits en France ont été obligés de laisser à Louisbourg.

Mais en attendant ces ordres et leur exécution le commandant de la marine à Rochefort a retenu les François l'*Aigle* et le *Saint-Dominique* qui étoient au nombre de ceux qui ont été fournis à Louisbourg aux François qui sont revenus en France.

Ces deux navires avoient été armés à Bayonne par le Sieur Flareneder et se sont trouvés au port de Louisbourg à la reddition de la Place sur la foy de la capitulation les capitaines avoient travaillé à les radouber et à les mettre en état de les conduire aux ordres de leur armateur ; mais quand ils ont été prests, les commandans anglois s'en sont saisis. Et c'est sur les représentations de l'armateur que le commandant de Rochefort s'est déterminé à les retenir dans ce port et à renvoyer par d'autres bastiments les équipages anglois qui y avoient été embarqués.

Il y a aussi le dernier article de la capitulation pour l'exécution duquel on demande des ordres de la Cour Britannique. Supposé qu'il n'y ait pas déjà été pourvu. C'est l'article par lequel il est dit que les troupes de la garnison de Louisbourg sortiront de la Place avec leurs armes et leurs drapeaux qui seroient alors remis aux Anglois pour être rendus à ces troupes après leur arrivée en France. On a lieu de croire qu'il n'y aura pas retardement à cet égard.

1745

LETTRE DE MONSEUR CHAUSSEGROS DE LERY AU MINISTRE.

Québec, le 9 novembre, 1745.

Monseigneur,

La prise de Louisbourg intéresse toute la marine et met cette colonie en danger de tomber entre les mains des Anglois. Vous en connaissez, Monseigneur, les conséquences mieux que moi. Nous espérons qu'elle ne sera pas longtemps entre les mains des ennemis et que l'été prochain elle sera à son premier maître. Si la Nouvelle-Angleterre y entretient une garnison, elle sera petite et composée d'habitans mal aguerris.

Si l'année prochaine nous avons des nouvelles qu'une escadre françoise ait bloqué cette ville on pourra envoyer de ce pays un renfort d'hommes et de vivres.

Tout le pays espère que le Roy ne laissera pas cette place aux Anglois. Les habitans de Baston sont fâchés. Ils ont fait de grandes dépenses, perdu du monde, et l'amiral anglois s'est emparé de la place. Ils disent qu'ils sont ruinés. Nous avons appris par eux que le Roy avoit fait passer une armée en Angleterre, qu'elle s'étoit emparée de quelques places, et un bâtiment venu de la Martinique. Le capitaine a dit que les troupes de Sa Majesté avoient gagné une bataille où il y avoit eu 2700 Anglois tués ou faits prisonniers, mais il ne savoit pas où elle s'étoit donnée.

Voilà toutes les nouvelles que nous avons eues, n'étant pas encore arrivé de bâtimens de France.

J'ai examiné la carte du port de Louisbourg. Je crois qu'il auroit convenu de faire une bonne batterie à la gauche de l'entrée du port au bas du fanal, et au-dessus du fanal un donjon fortifié, escarper le rocher de 25 ou 30 pieds de haut sur la côte qui regarde le dedans du port, et aussi à la droite, ne faire au-dessus qu'un parapet et une communication double de ce donjon à la batterie d'en bas, pour lors toute fortification ne pourroit être battue que par des vaisseaux à la voile en dehors du port.

La batterie Royale est mal située.

J'ay remis à Monsieur le général et à Monsieur l'Intendant l'Etat des journées que j'ai employées cette année au voyage que j'ai fait à Montréal. L'année passée je leur avois remis celuy que j'avois fait à Niagara, qui étoit long et pénible.

Je vous supplie, Monseigneur, de m'en accorder les gratifications, comme vous avez eu la bonté de faire cy-devant. Mon fils aisné est party avec le détachement qui va faire irruption dans la Nouvelle-Angleterre. Je vous supplie, Monseigneur, de vous souvenir de lui.

J'ay l'honneur d'être, avec un profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

1745

RELATION DU CAPITAINE HOW, FAIT PRISONNIER AU FORT N° 2.

Novembre, 9, 1745.

Cejourd'huy a été amené par un party Abénakis de St-François le nommé Nemediah How, âgé de 54 ans, du gouvernement de Baston, capitaine de milices, pris il y a aujourd'huy dix-huit jours au haut de la rivière Connecticut, appelé nombre 2, lorsqu'il faisoit avec 20 soldats et 10 habitans un petit fort commandé par un lieutenant. Les Sauvages ont tué un autre homme dont ils ont enlevé la chevelure.

Le prisonnier a eu des nouvelles de Baston 5 jours avant d'être pris, rapporte qu'il y a eu trois batailles en Flandres, les deux premières gagnées par le Roy de France, la 3e par le Roy d'Angleterre à la tête de ses troupes avec le prince Guillaume.

Le général Warren est allé en Angleterre où il a obtenu le gouvernement du Cap Breton ; il ne croit pas qu'il soit encore revenu. La dernière

nouvelle qu'il a reçue touchant le général Pepperrell est qu'il étoit un lâche et qu'il ne s'étoit pas bien comporté à Louisbourg, il ne sait point s'il est revenu.

Les vaisseaux de guerre anglois sont toujours au Cap Breton ; il ne sait combien il y en a.

A ouy dire qu'on avoit pris deux ou trois riches vaisseaux venant des Indes, n'a pas entendu parler d'aucun autre navire françois pris autres que ceux dans le temps du siége du Cap Breton.

N'a point ouy dire qu'on ait encore levé aucunes troupes pour marcher contre ce pays-cy, que le bruit court que les Anglois viendront attaquer le Canada au printems prochain, et que l'amiral Warren est allé en partie à Londres pour cela.

Le capitaine Roses, fameux corsaire, est celui qui a porté à Londres la nouvelle de la prise de Louisbourg et a été fait chef d'escadre ou capitaine de vaisseau de guerre. Le Roy d'Angleterre a fait donner 4000 lbs sterling aux peuples de Londres pour le jour de la réjouissance qui se fit dans cette ville de l'Isle Royale et d'une bataille gagnée en Flandres.

N'a point entendu parler d'une descente de troupes françoises en Angleterre, ny qu'il y ait eu guerre entre la France et la Hollande.

Le Duc de Lorraine a été élu Empereur au mois de juillet. Il était bruit que l'Espagne sollicitoit la paix et que l'on parloit aussy de paix entre la France et l'Angleterre.

A la hauteur des terres il y a différents partys anglois de 40 à 50 hommes mêlés de sauvages pour la découverte.

Les Anglois commencent à se mettre au fait des bois, ce qui n'étoit point autrefois.

N'a aucune nouvelle dans son quartier de ce qui se passe icy en Canada.

N'a point été maltraité par les Sauvages qui l'ont pris, seulement par les Iroquois qu'il a rencontrés à Chambly conduits par Monsieur Marin. Il ajoute que dans les campagnes du quartier qu'il habite les colons travaillent le jour et se retirent le soir et la nuit dans les forts, particulièrement à Dierfilled, ville à présent considérable.

Le gouverneur Shirley avec sa femme ont été à Louisbourg d'où ils doivent être de retour à présent à Baston ; ça été pour mettre d'accord le général Warren et Pepperrell qui se disputent le commandement de la ville, il l'a pris lui-même jusqu'à la décision du Roy d'Angleterre. Le dit How a vu dans les nouvelles que tout avait été accommodé. Les maisons de Louisbourg ont été rétablies et une nouvelle batterie faite à l'endroit où les Anglois avoient pied à terre, c'est-à-dire à Gabarrus pour prévenir les descentes que les Anglois pourroient faire.

A ouy dire qu'il étoit resté à Louisbourg un assez grand nombre de François, et que le Roy d'Angleterre avoit accordé 4000 hommes de troupes pour être en garnison dans cette place.

1745

LETTRE DE MONSIEUR HACQUART AU MINISTRE.

Québec, le 30 9bre, 1745.

Monseigneur,

....

Le parti de monsieur Marin est composé d'environ 400 François volontaires et de 200 de nos Sauvages domiciliés. Ce détachement et les Sauvages de l'Isle Royale, de la Rivière St-Jean, Médoctet et Pentagouet, dont une partie sont campés aux environs de Québec, occasionnent des dépenses considérables, et ont commencé à dégarnir un peu les magasins du Roy, tant à Québec qu'à Montréal.

Le sieur Shirley n'a point encore répondu à la proposition que monsieur le marquis de Beauharnois lui a faite d'un échange de prisonniers. Son absence de Baston ou la crainte qu'il a eu que nous fussions instruits de ses démarches par le retour de nos gens en est peut-être la cause ; autre-

ment ce serait pousser le mépris trop loin, quoique les Anglois soient capables de tous les excès.

....

....

1745

LETTRE DE MONSIEUR BIGOT AU MINISTRE.

Rochefort, le 2 décembre, 1745.

Monseigneur,

Je ne peux me dispenser de vous informer que le nommé Dupaquai soldat suisse, chef de la révolte, s'est évadé, étant tombé malade dans les prisons. Monsieur Karrer l'avoit fait messé à l'hôpital depuis quelques jours, sans faire poser une sentinelle pour le garder. Les dispositions contre lui étoient affreuses et le déclaroient 1er chef. C'étoit en effet lui qui faisoit tous les escrits et qui étoit le passe parole chez moi pour les Suisses. Je suis mortifié qu'on n'ait pas eu plus d'attention à le garder.

Si celuy de qui dépendoit sa sûreté eut été pendant six mois à la discrétion de ce misérable, comme je l'ay été, il seroit encore en prison. La perte en outre qu'on a faite de l'Ile Royale, que je n'attribue qu'au rapport que le sieur Galais fit à Baston de l'envie que les troupes en général avoient de passer à la Nouvelle-Angleterre, et sur lequel les Bastonnais travailloient et dépêchèrent à la vieille Angleterre, méritoit bien que le chef servit d'exemple.

Monsieur Karrer a d'autant plus tort que monsieur Gignoux, major de son régiment, le prévint de ce qui arriveroit et le conseilla de n'en rien faire, et de le faire traiter dans les prisons, ainsi que cela se pratique pour des criminels de conséquence.

....

....

BIGOT.

1746

EXTRAIT EN FORMES DE JOURNAL.

1746, janvier le 7.—Sur plusieurs avis reçus par des Sauvages venants de la Nouvelle-Angleterre que les Anglois ont dessein d'attaquer le fort St-Frédéric, monsieur le général vient d'ordonner qu'il soit équipé à Montréal un nouveau détachement de 150 hommes tant François que Sauvages sous le commandement de monsieur de St-Luc La Corne, pour joindre au parti de Monsieur de St-Pierre et couvrir le fort de St-Frédéric, ce détachement est parti de ce Montréal du 20 au 25 de ce mois pour se rendre à sa destination.

Février le 8.—Monsieur le Général jugeant sa présence nécessaire à Montréal est parti aujourd'hui pour s'y rendre.

Février le 28.—Arrivée de deux Sauvages de l'Acadie qui nous apportent des lettres de monsieur le Loutre (*sic*) et du P. Germain du 27 décembre et 30 janvier, le premier nous marque qu'au mois de novembre dernier ses Sauvages ont intercepté des lettres que le gouverneur de Louisbourg écrivoit à celui du Port Royal, le premier marquoit au sieur Mascaren d'expédier un bâtiment pour Baston et de luy faire passer 1,000 à 1200 Bostonnais pour remplacer les morts, de ne point permettre aux Bastonnais d'aller dans la baye des Mines insulter les habitans et de ne point chaquiner les Sauvages cet hiver, il luy recommandoit de faire mettre tous les corsaires de bon printemps sur les côtes de l'Acadie, il se plaint beaucoup de monsieur Loutre, missionnaire des Micmacs, il prie le sieur Mascaren de faire tout ce qu'il pourra pour s'en saisir et pour l'obliger à quitter le pays et d'abandonner les Sauvages.

Mars.—A l'égard des nouvelles de Louisbourg, il paroit certain que les Anglois n'avoient encore reçu aucun renfort le 14 novembre, et que la maladie y a fait beaucoup de ravages depuis la conquête.

Mars le 15.—Nous recevons une lettre du sieur Joncaire, enseigne dans les troupes envoyées l'automne dernier aux Sonont8ans pour maintenir les Iroquois des 5 nations dans une exacte neutralité ; cet officier nous marque

que les Loups venant de Baston et de la Caroline avoient rapporté qu'on y faisoit de grands préparatifs de guerre.

Plusieurs prisonniers, hommes, femmes et enfants provenant du coup de Sarasteau, étant tombés entre les mains des Sauvages du parti, différents particuliers des Trois-Rivières les ont rachetés particulièrement des Sauvages de St-François et de Bécancour, ces mêmes prisonniers ont été retirés et mis aux casernes de Québec et le prix du rachat remboursé par le Roy.

Le 16.—Le Chevalier de Niverville et le Sr Groscheneraimbeault (*sic*) cadet, sont partis de cette ville avec les Sauvages Abénakis pour aller du côté de Baston et sont revenus avec des prisonniers dont un prit de sa main et des chevelures, le sieur Duplessis fils, officier, partit dans le même temps avec six Sauvages Algonkins et Nepissingues pour aller sur la même côte et s'est rejoint au parti cy-devant et est avec ces premiers avec un prisonnier fait dans le même coup.

Le 23.—En conséquence du projet proposé l'automne dernier d'envoyer de bonne heure au bas de la rivière St-Jean un bâtiment chargé de munitions et effets pour les besoins des Sauvages de cet endroit et des environs, on a expédié le sieur Dupont Duvivier, enseigne, cy-devant commandant à l'Isle St-Jean, pour se rendre au bas de la rivière St-Jean, pour observer et recevoir en l'absence du Père Germain qui hiverne à Beaubassin, les munitions qui pourraient être envoyées, en faire la distribution aux Sauvages et même aux habitans de cette rivière qui seront dans la nécessité. Cet officier est parti aujourd'huy accompagné de Lambert, sergent, 2 soldats, 2 Canadiens et 2 Sauvages.

Le 29.—Est parti, un party Sauvage Iroquois du lac des Deux Montagnes de 14 guerriers qui ont été dans la contrée d'Orange, et sont revenus avec des prisonniers et des chevelures

Avril le 5.—Les sieurs St-Pierre et St-Luc ayant eu ordre de ramener leurs détachemens à Montréal, ils sont arrivés aujourd'huy pour rendre compte de leur mission.

Le 8.—On fait partir monsieur de Plaine pour établir les feux des signaux à la côte du Sud, depuis la Pointe de Lévy jusqu'à Rimouski, de l'année dernière, il est chargé des ordres qu'on donne aux capitaines des

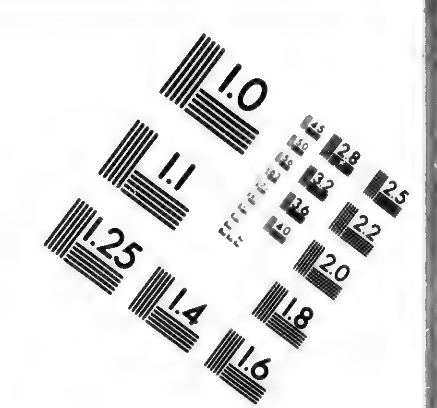
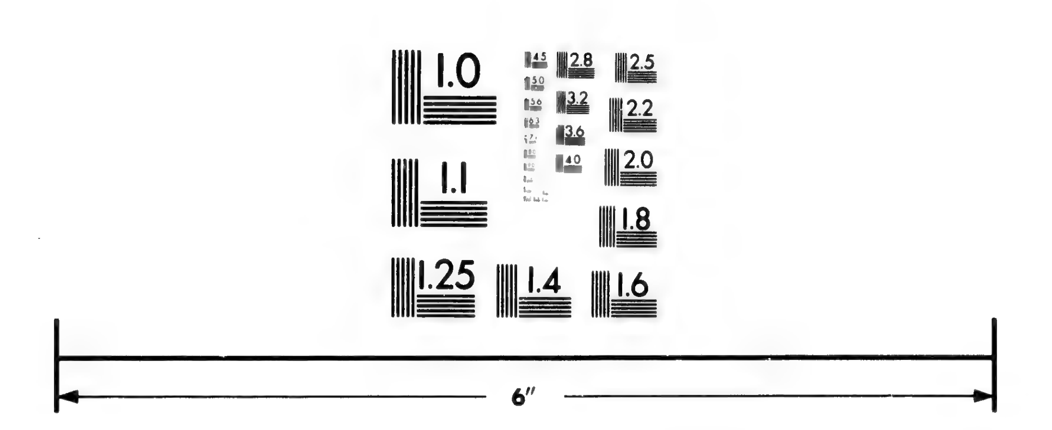
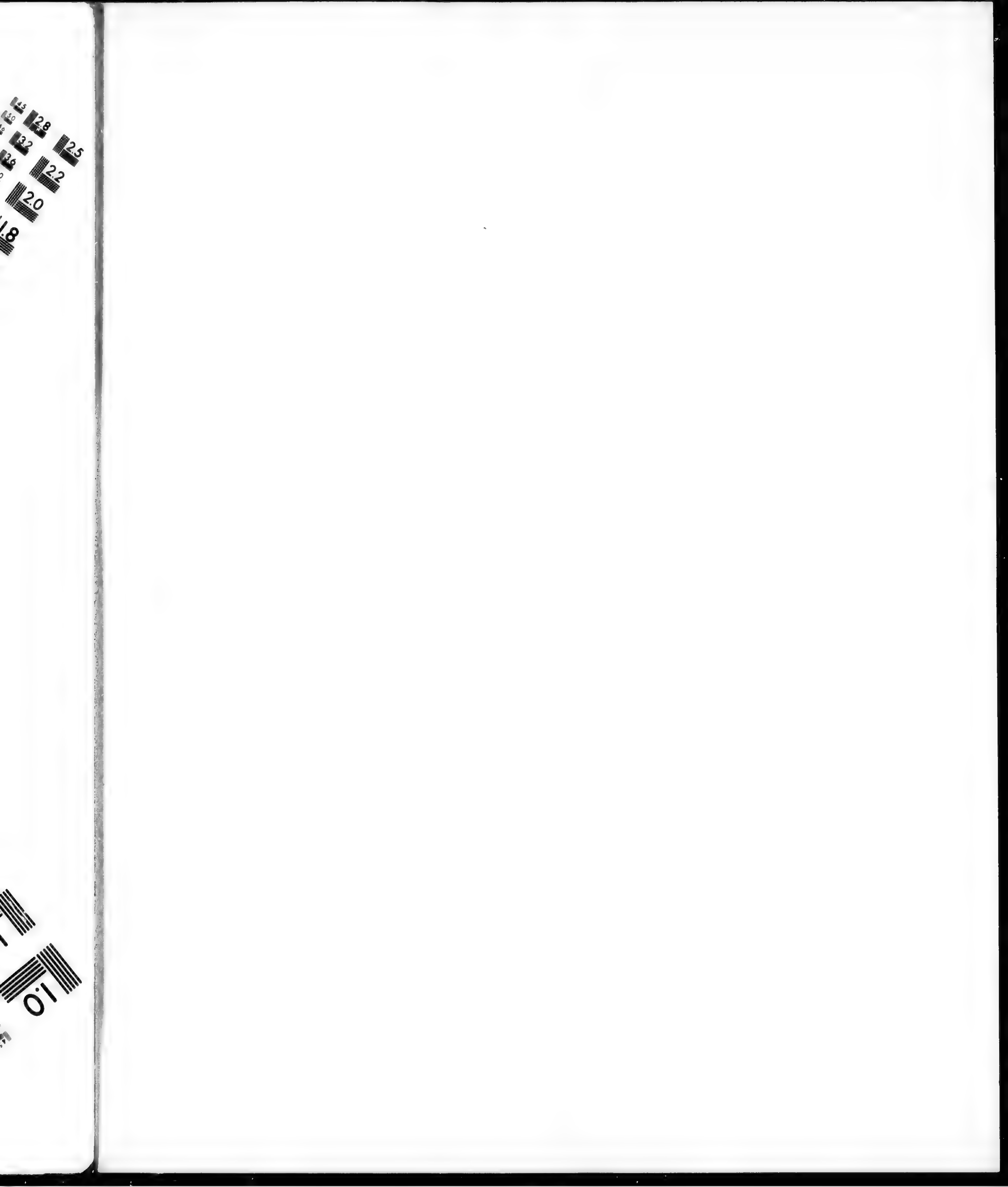


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)





dites côtes de faire faire des cabanes dans le bois pour faire mettre les familles en sûreté et de faire rendre les habitans à Québec, en cas d'approche d'une flotte ennemie.

Le 12 —Nous recevons par des Sauvages qui arrivoient de Beaubassin, des lettres du Père Germain et de monsieur le Loutre, ce dernier nous marque entr'autres, par sa lettre du 2 mars précédent, que des habitans de Martiguèche étoient venus luy dire que le nommé Mathieu Aninel (*sic*) acadien étoit arrivé au dit lieu de Martiguèche, à la fin de février, lequel avoit assuré ces habitans qu'il s'étoit sauvé de l'Isle Royale et que cette place avoit été prise par monsieur Duvivier, le premier ou le 2 du dit mois de février ; ce missionnaire ajoute que le nommé Ouinel ayant sans doute été porter la même nouvelle à Port Royal, cela avoit mis la consternation dans le fort, que depuis ce temps, le sieur Mascaren, gouverneur, avoit défendu aux Anglois du fort sous peine de la vie de parler aux habitans, et qu'aussitôt ce gouverneur avoit fait élargir quelques habitans accadiens qu'il détenoit prisonniers depuis longtemps.

L'événement de la prise de Louisbourg, nous paroit imaginé, il n'est pas possible que ny monsieur Duvivier, ny tout autre commandant chargé de l'expédition n'eussent pas cherché à nous en donner avis ou au Père Germain.

Nous recevons par la même occasion une lettre des Mines du 2 mars, qui marque que les Anglois ont été obligés de retirer de Canceau les troupes qu'ils y entretenoient pour les faire passer à Louisbourg, que la maladie étoit plus grande en cette dernière ville que jamais ; le bruit couroit à l'Acadie que le gouverneur de Baston avoit été pris l'automne, dernier, en passant de Louisbourg à Baston.

Plusieurs prisonniers faits à Larasteau et ailleurs ont assuré au contraire que le gouverneur était mort à Baston à son retour de l'Isle Royale.

Un habitant accadien, bon françois nous écrit le 20 mars Jaguingouche près Beaubassin que des gens de St-Pierre près l'Isle Royale retiré à Pemquitte ont rapporté qu'à Noel les Anglois avoient abandonné la grande batterie et l'islot, qu'ils se faisoient alors nombre de 600 hommes, qu'ils brûloient les bois des maisons, qu'ils ont fait une citadelle au Baston Dau-

phin où ils ont mis six pièces de canon, de plus trois corps de garde à la porte de la Reine, pour y mettre 2,000 hommes qui ne leur sont pas venus.

On informe les capitaines de l'Ile d'Orléans des feux des signaux ordonnés à la côté du sud, avec ordre au premier avis qu'ils auront de l'approche de l'ennemy de faire passer leurs familles et leurs bestiaux avec le plus de vivres qu'ils pourront à la côte du nord et de se rendre ensuite a Québec pour contribuer à la conservation de la ville.

Le 18.—On expedie deux biscayennes, l'une pour mener le sieur de Rouville à St-Barnabé, pour y observer tant les vaisseaux françois qui pourront passer, avec les signaux convenus et envoyés au ministre l'automne dernier, que les vaisseaux ennemis qui pourroient monter dans la rivière, et d'en donner promptement avis au moyen des signaux et des courriers qu'il expédiera à l'instant, l'autre biscayenne sert à transporter le long de la côte du sud, des hommes pour garder ces signaux dans les endroits qui ne sont point habités.

Avril le 20.—Est parti Theganaconesin Iroquois du Sault avec 20 Sauvages de ce village pour aller en guerre aux environs de Baston, ils sont revenus avec deux prisonniers et des chevelures à Montréal.

Est parti Thesartin, chef du Sault, avec 22 guerriers de ce village pour aller en guerre du côté de Baston, ils sont revenus avec des chevelures, il y a eu un Iroquois de tué et deux de blessés de ce parti.

Ganiengoton (?), chef d'un party de 8 Iroquois du Sault, est parti pour aller du côté de Baston et est revenu avec deux chevelures.

Le 26.—Est parti un party Abénakis de Missiskony de vingt guerriers qui ont été sur les côtes de Baston, qui ont amené des prisonniers et des chevelures à Montréal.

May le 2.—Par une lettre du premier avril, le sieur Joncaire, résident au Sonont8ans, cet officier nous confirme la neutralité des 5 nations, que la hache des Anglois qui avoit été acceptée par quelques jeunes gens Aniez leur a été rendus par les chefs de cette nation qui ont déclaré qu'ils vouloient rester tranquilles pendant la guerre.

Le 7.—Six Sauvages Népissingues sont partis pour aller frapper sur les côtes de Baston et sont revenus avec des chevelures à Montréal.

Le 8.—En conséquence des ordres du Roy nous prenions la mesure nécessaire pour la levée de 600 hommes ordonnés, savoir, 250 dans le gouvernement de Montréal, autant à Québec, et 100 dans le gouvernement des Trois-Rivières, pour servir sous le commandement de monsieur Ramezay capitaine.

On travaille à préparer les bâtimens destinés pour le transport de ce détachement.

On fait faire des recensemens de Sauvages Abénakis et Micmacs de l'Acadie dispersés dans différents endroits du gouvernement de Québec et dans les villages de Bécancour et de St-François, on donne ordre de faire descendre une partie des guerriers de ces deux villages, pour les joindre aux autres.

May le 10.—Le nommé Gatiénondé Iroquois, des cinq nations refugiées au lac depuis 2 ou 3 ans, est party de Montréal avec cinq Sauvages de ce village et le sieur de St-Blein pour aller frapper aux environs d'Orange, ce petit party a fait coup et a amené un prisonnier, le dit Gatiénondé, chef du parti, a été tué et a eu la chevelure levée par les Anglois sur le champ de bataille.

Le 12.—Sont partis six Sauvages Iroquois du Sault pour aller du côté de Baston et sont revenus avec des chevelures.

Le 14.—A été amené aujourd'huy, par monsieur de Ninerville, enseigne, deux prisonniers qu'il a faits à environ 30 lieues de Baston, nommés Jean Spafford et Isaac Parken; ils ont été interrogés, ont dit que l'on devoit envoyer de Baston à l'Isle Royale deux régiments pour relever la garnison de cette place où il est mort plus de 700 hommes.

Qu'il étoit venu de Londres à New-York 2,200 hommes de troupes réglées vers la fin de l'hiver et qu'ils sont repartis pour Louisbourg.

Que Lydieus, marchand anglois, demeurant à 12 lieues du fort St-Frédéric et dont l'habitation a été ravagée par le party de monsieur Marin, au mois de novembre dernier, a fait cet hiver plusieurs voyages à Baston pour faire sentir la nécessité de prendre le Fort St-Frédéric, qu'à son instigation il y a eu une consultation à ce sujet à la chambre basse, mais que cela est tombé.

Que les préparatifs qui se font à Baston sont pour relever la garnison de l'Isle Royale, et que le gouverneur de Baston n'est point mort.

Les sieurs Perthins et Bazin sont partis dans deux biscayennes, le premier pour le Cap Desrosiers et l'autre pour le Cap Chat avec ordre d'établir un corps de garde à chaque poste ; pour observer les vaisseaux françois qui paraîtront dans ces parages, informer le commandant des deux frégattes qui doivent y venir de tout ce qui se passe, on leur a remis à cet effet, un extrait de toutes les nouvelles de ce continent et les signaux convenus au moyens desquels ils connoîtront les vaisseaux du Roy.

Le 15.—Dix Sauvages Iroquois du Sault et Abénakis sont partis pour aller frapper du côté de Baston ; ils ont fait coup et ont amené des chevelures à Montréal.

Par un courrier, aujourd'huy expédié pour Beaubassin, nous donnons avis au Père Germain des ordres du Roy que nous venons de recevoir et des préparatifs que nous faisons à Québec, en conséquence nous le prions de faire préparer les voitures et autres commodités qui pourront être nécessaires pour le transport de la Baye Verte à Beaubassin des vivres et munitions du dit détachement que nous expédions.

Par la même occasion nous écrivons au Père Lacorne, missionnaire à Miramichi, de se rendre avec les Sauvages de sa mission à Beaubassin, où il attendra notre détachement de Canadiens.

Monsieur le général donne aussy ordre au sieur Dupont Duvivier, qui est à la Rivière St-Jean, de se rendre à Beaubassin, avec tous les Sauvages à sa portée.

Le 18.—Sont partis 10 Sauvages Népissingue qui ont fait coup du côté de Baston. A été équipé un party de 8 Iroquois du Sault qui a été frapper du même côté, l'un et l'autre de Montréal.

Un des prisonniers faits l'automne dernier, dans la rivière Connecticut a dit à l'interprête notre homme de confiance que le gouverneur de Baston étoit revenu très tard de l'Isle Royale et que monsieur Phips, son lieutenant-gouverneur, n'avoit pas voulu en son absence décider l'échange des prisonniers proposée par monsieur le général.

Le 22 —Nous recevons des lettres de Montréal, on nous marque qu'on y a amené le nommé Bleki, anglois, fait prisonnier près d'un fort scitué sur une rivière nommée Echioüelet à 50 lieues de Baston, lequel ayant été interrogé a dit que peu de jours avant qu'il ait été pris, il étoit venu plusieurs personnes dans sa contrée pour lever du monde, et que l'on a fait de grands amas de vivres pendant l'hiver à Baston, qu'on y avoit fait environ 2,000 paires de raquettes et souliers sauvages pour le besoin, il n'a point parlé d'autres préparatifs.

Le 24.—Il a été équipé un party de 8 Abénakis de Missiskouy qui ont été frapper du costé de Corlard et ont amené des prisonniers et chevelures.

Le 25.—Un party de Sauvages Abénakis amène deux prisonniers anglois qu'ils ont fait le premier de ce mois à Gazam à 8 milles de Caser et 120 milles de Baston.

On dit qu'un navire venant de Londres, et arrivé à Baston, à la fin d'avril, auroit rapporté que le Roy armoit une flotte de 100 voiles ;

Que six vaisseaux de guerre et autres bastiments dont il ne scavent point le nombre, étoient à Louisbourg, dès le mois de mars sous la conduite du général Mathews.

Que 100 familles se sont embarquées à New-York avec les troupes pour Louisbourg.

Que le gouverneur Shirley est maître de faire de l'argent autant qu'il veut pour les frais de la guerre.

Le 28.—Un party de 12 Sauvages Népissingues qui ont fait coup aux environs de Baston ont amené 4 chevelures et un prisonnier qu'ils ont tué en chemin, étant devenu furieux et ne voulant pas marcher.

Un party de 20 Abénakis Missiskouy qui a fait coup du côté d'Orange et de Corlard et qui ont amené des prisonniers et des chevelures. Ces deux partis sortis de Montréal.

Equipé un party de 10 Iroquois et Abénakis joints ensemble pour aller frapper du côté de Baston, et qui sont revenus avec des chevelures. Ce troisième party sorti de Montréal.

On nous amène des Trois-Rivières, deux prisonniers faits par un party d'Abénakis, le 3 du dit mois à 80 milles de Baston.

On dit qu'il y avait environ 2,000 soldats arrivés à Louisbourg venant, de Londres, qui avoient d'abord passé à New-York.

Que les Anglois avoient une grande envie de venir attaquer le fort St-Frédéric, mais que cela s'est évanoui.

Que l'on n'a fait aucune levée de troupes dans la Nouvelle-Angleterre, quoyqu'on en ait beaucoup parlé, dans le dessein de venir ce printemps attaquer le Canada.

Qu'il est venu au mois de mars de Dunstable, un party de 150 hommes, à deux journées de nos villages de St-François et de Bécancour, mais que ne s'étant pas trouvés assez forts, ils s'en étoient retournés.

Le 29.—Un ancien affidé que l'on a mis dans nos intérêts, vient de nous donner avis qu'il y a 15 vaisseaux de guerre à l'Isle Royale et une grande quantité de corsaires et que le gouverneur de Baston se préparoit suivant les derniers ordres reçus d'Angleterre à lever de nouvelles milices, ne disant pas dans quel dessein

Le 30.—Les Sauvages Abénakis tant ceux de l'Acadie que les domiciliés au nombre d'environ 300 ayant été équipés et s'étant rendus à St-Michel près Québec, ils en sont partis aujourd'huy en canots d'écorse sous le commandement de monsieur de St Pierre, lieutenant, ils prennent la route de la rivière St Jean pour se rendre à Beaubassin y attendre le détachement de François, nous avons remis à cet officier une lettre de crédit portant promesse de faire acquitter à Québec ou en Acadie les dépenses qui seront occasionnées par les dits détachements de Canadiens et Sauvages qui résideront en Acadie.

Juin le 3.—Equipé un party de 18 Népissingues qui ont fait coup à Orange et Corlard.

Des Abénakis de St François ont amené un prisonnier nommé Thomas Joseph qu'ils ont fait à 20 milles de Baston au commencement de may ; ce prisonnier a rapporté qu'il a été envoyé à Louisbourg, 500 hommes de la Nouvelle Angleterre.

Le 4.—Le détachement de Canadiens au nombre de 680 y compris les officiers et cadets ayant été équipés, ils se sont tous embarqués dans les bastiments cy-après au nombre de sept qui n'attendent que le vent favo-

rable pour partir. On y a fait embarquer 6 milliers de poudre et autres munitions de guerre à autre proportion, des marchandises tant pour le détachement que pour le besoin des Acadiens,......... de fer et fer en barres pour donner aux Acadiens en payment des fournitures qu'ils feront, n'ayant pu trouver icy d'argent monnoyé, on a aussy fait embarquer des pelles, pioches, pics et autres instruments nécessaires pour un siège.

Le 5.—Les bastiments qui transportent notre détachement sont partis par un petit vent de S. O. à l'exception du navire *Letourneur* qui n'a pu déraper, les autres bastiments doivent l'attendre à Camouraska.

Equipé un party de 11 Népissingues et Algonquins qui ont fait coup aux environs de Baston et qui ont amené des prisonniers.

Le 6.—Le sieur Sallabery commandant la goëlette *La Marie* est arrivé à Québec, nous a déclaré qu'il étoit parti de Rochefort le 16 novembre dernier avec 30 milliers de poudre et environ 600 fusils ; que s'étant trouvé dans le Golfe, le 6 janvier, mouillé aux isles St Pierre le mauvais tems et d'autres accidents l'avoient obligé d'aller relaché à la Martinique où il est arrivé, le 20 février, a resté aux isles où il a fait radouber son batiment, et auroit pu partir de très bonne heure, mais craignant des corsaires anglois qu'on scavoit être aux debouquemens il a été obligé d'attendre le convoy d'un corsaire qui étoit en armement, ils sont partis de compagnie le 20 avril, ce n'a esté qu'à la faveur du combat que le corsaire françois a livré à un autre anglois que le sieur Sallabery s'est sauvé, n'a rien rencontré depuis. Ce capitaine nous a remis la lettre du ministre du premier novembre dernier.

Par cette occasion nous avons appris que l'Amiral Thonsend (*sic*) étoit parti d'Antigues au commencement de janvier avec neuf vaisseaux pour aller à Baston se joindre à monsieur Warren et nous attaquer avec leurs forces réunies, qu'un coup de vent a dérangé ce projet et a forcé cet amiral de relacher à Antigues où il travaille à force à se radouber, et ajoute monsieur Caylus, l'on compte qu'il ne sortira que pour aller en Europe, que les deux vaisseaux qui lui manquent se sont séparés de lui dans ce même coup de vent et qu'on craint même qu'ils ne soient pris ou péris.

Equipé un party de 17 Népissingues qui ont fait coup du côté de Baston et qui ont rapporté des chevelures, ces Sauvages ont eu deux blessés

Le 8.—Le sieur Donville habitant de l'isle Saint Jean parti du dit lieu le 30 du mois passé est arrivé aujourd'huy à Québec dans son batteau avec sa famille ; il a abandonné son habitation sur l'avis qu'il a eu que les Anglois devoient venir en ladite isle dans peu.

Ce particulier a été à la découverte au mois de may pour tâcher d'apprendre quelques nouvelles ; étant au passage de Camceau, il en rencontra le 16 un charoy conduit par les nommés Briant et Potier habitans de l'isle St Jean, venant de l'Isle Royale, lesquels luy ont assuré qu'il étoit arrivé à Louisbourg à la fin d'avril 7 vaisseaux de Londres avec 1,500 hommes de troupes reglées.

Qu'à la vue de ces vaisseaux la garnison de cette place réduite à 5 ou 600 hommes tant sains que malade, les prenant pour des François, ne pensoient qu'à se rendre.

Que les Anglois avoient fortifié les dehors de la batterie royale.

Que des sept vaisseaux de Londres deux devoient servir de gardes costes.

Que si Louisbourg eût été attaqué pendant l'hiver par 300 Sauvages ils l'auroient pris.

Qu'il y avoit à l'Isle Royale 5 batteaux armés qui n'attendoient que le passage libre des glaces pour aller enlever les habitans de l'isle St Jean, embarquer les bestiaux qu'ils pourront, tuer le reste et brûler les habitations.

Que les Anglois avoient plusieurs pilottes françois, sçavoir Jasmain Accadien, Brisson Nantois qui est avec sa famille à Louisbourg et quelques autres.

Le 10.—Nous recevons par un courrier envoyé par le Père Germain des lettres de ce missionnaire en date du 25 et 27 may, il ne nous manque qu'un bastiment parti ce printemps de Port Royal pour Baston, estoit de retour, qu'aucune nouvelle ne pénètre, qu'il avoit seulement appris qu'on avoit dit à Port Royal que l'entreprise sur le Canada étoit rompue, que monsieur Miniac prestre missionnaire des Acadiens le luy écrivoit aussy.

Equipé un party de 12 Sauvages Abénakis qui ont fait coup du coté de Baston. Ce parti est sorti de Montréal.

Un parti d'Abénakis de Pana8anské vient d'amener un Anglois soldat qu'ils ont fait prisonnier le 25 du passé au fort Lucie à l'embouchure de la Rivière St George. Ce prisonnier a rapporté que Thomas Sanders, capitaine d'un batteau, avoit embarqué il y a environ deux mois à la grande baye quarante familles flamandes et hollandoises pour les porter à Louisbourg, que d'autres familles de Gascobay, Pemkuit et autres lieux de la côte de l'est au nombre de 170 personnes ont esté aussy transportées à l'Isle Royale.

Qu'on y attendoit au mois d'avril une flotte angloise, ne sait pas si elle y est arrivée. A parlé des vaisseaux qui ont hiverné à New York avec des soldats sans sçavoir le nombre. Que la garnison de Port Royal a été relevée par des soldats de l'ancienne Angleterre, et que cette place est dans le meilleur état de défense.

Le 13.—Equipé deux partis, l'un de 6 Sauvages Abénakis, fait du côté de Baston, tous les deux partis de Montréal.

Le 15.—Nous faisons partir un courrier pour Beaubassin, nous envoyons au Père Germain les dépositions des derniers prisonniers pour qu'il en fasse part à monsieur le commandant d'Escadre.

Juin le 17.—Est arrivé un parti d'Abénakis de Pana8amské qui amène un prisonnier anglois nommé Thimothé Comains âgé de 60 ans qu'ils ont pris le 2 du courant près du fort St George.

Ce prisonnier a rapporté la même nouvelle des 300 hommes de la vieille Angleterre qui ont passé à Louisbourg.

Qu'on travaille nuit et jour à des préparatifs pour se défendre contre une flotte françoise qu'on y attend. Qus les Bastonnois ont porté 20 canons sur l'isle appellée le petit Bluster à 3 lieues de la ville.

Qu'on a envoyé environ 100 familles angloises, irlandoises et hollandoises à Louisbourg, prises à l'est de Baston.

Un particulier, notre homme de confiance, a eu une longue conversation avec quelques uns des prisonniers qui sont aux cazernes qui luy ont dit qu'ils avoient su par le prisonnier arrivé le 12 de ce mois qu'on a fait à Baston de grands amas de munitions et de provisions et qu'une flotte angloise considérable doit arriver incessamment dans ces parages.

Equipé un party de 10 Abénakis qui ont été faire coup dans la rivière de Kakecoute et qui se sont battus près d'un fort, leur chef fameux guerrier nommé Cadenaret a été tué, les autres sont revenus avec des chevelures et en ont laissé d'autres qu'ils n'ont pu avoir, les morts étant restés trop près du fort.

Le 18.—Ce même particulier cy-dessus a su par un prisonnier affidé qui le tient du prisonnier arrivé hier qu'on faisoit des levées d'hommes depuis l'est jusqu'au sud de la Nouvelle Angleterre, Georgie, La Pemnsilvanie, Maryland, que des volontaires se joignent ensemble, sans compter ceux qui se lèvent dans le païs à proportion pour venir contre Québec, ils attendent de jour en jour des vaisseaux d'Angleterre.

Tous les prisonniers que nous avons dans les cazernes au nombre de 50 disent publiquement qu'ils seront bientôt délivrés par le siége et la prise de Québec où les Anglois ne tarderont pas à venir, on leur a facilité les moyens de s'escrire lorsque quelques uns d'entr'eux ont été transportés à l'Hotel Dieu ; toutes ces lettres ont été visitées avant d'être rendues et il y étoit toujours question de leur délivrance prochaine

Le 29.—On nous écrit que ledit jour 16 au matin est arrivé au Cap au Rosiers le nommé Michel Miguet dit déloyal échappé de l'isle St Jean avec sa famille le 12 dudit mois, lequel luy a rapporté que le deux dudit mois il avoit mouillé dans le port Lajoie trois bastiments anglois dont un de 66 canons qui n'en a cependant que 44 montés, un brigantin de 20 pièces et un batteau de 10.

Qu'on croyoit à l'isle royale qu'il y avoit des Canadiens à l'Isle St Jean qui faisoient un fort avec les habitans de cette ville.

Que le commandant de ces bastimens ayant reconnu la fausseté de cette nouvelle avoit renvoyé le batteau à Louisbourg pour en informer.

Que le commandant avoit déclaré qu'il ne vouloit faire aucun tort aux habitans ce qui ne les a pas empêché de se retirer dans les bois, en attendant quelques secours qu'ils comptent recevoir du côté de Québec.

Juillet 3.—Monsieur de Raymond, lieutenant arrivé de Montréal avec 7 à 8 personnes amenées depuis quelques temps en ladite ville par différens partis de Sauvages ; ces prisonniers ayant été interrogés ont dit qu'on a eu

avis qu'il venoit une flotte françoise pour attaquer Baston, à ce que l'on disoit, et qu'on se fortifioit dans cette ville.

Qu'on levoit au commencement de may à Baston 2,000 hommes pour envoyer à Louisbourg.

Qu'il a ouï dire à Baston dans le même temps que le prétendant avoit été mis en déroute et s'étoit retiré dans les montages et que son frère avoit été pris, mais que c'est peut être une histoire

Le 8.—Le père Germain nous confirme par des lettres arrivées aujourd'huy la nouvelle des 3 bastiments anglois au port Lajoie en l'isle St Jean.

Le 15.—Le général est de retour de Montréal, quelques jours avant son départ, il a ordonné d'équiper le détachement, sous le commandement du sieur de Miry, lieutenant, composé de 50 François et environ 300 Sauvages Panta8atamis, Juants, Illinois, Outa8as, Sauteux, folles avoines, descendus depuis peu du pays d'en haut, et les Algonkins, Iroquois et Abénakis, avec ordre d'aller frapper sur les côtes de la Nouvelle Angleterre suivant les circonstances en observant de faire de fréquentes découvertes pour estre informés à tems des entreprises que les ennemis pourroient faire faire sur nos côtes.

Ce party a séjourné au fort St Frédéric et a été occupé à faire des découvertes et des travaux dans la rivière au chicot où ils ont abattu les arbres des deux côtés de la rivière pour en rendre le passage impraticable à nos ennemis. Plusieurs desdits Sauvages ont pris leur party et ont été faire coup, monsieur Denny (?) ayant eu des ordres pour attendre le party commandé par monsieur Rigaud auquel il s'est joint.

Le 18.—Le sieur Falaise, Lieutenant, amène de Montréal un anglois nommé Jean Bimant pris à Northfields à 14 milles au-dessus de Dierfield le premier de ce mois par un party de Sauvages du Sault.

Ce prisonnier a rapporté qu'on parloit dans son quartier que les Anglois devoient venir cette année pour attaquer le Canada, d'abord par la rivière, par le fort St Frédéric, et à pied ou en canot par la rivière de Connecticut, qu'on ne faisoit point de canots dans son quartier.

Qu'on donnoit trente pièces de leur monnoye pour lever chaque hommes destiné pour former les compagnies qui doivent venir en Canada, disent-ils, dans un mois.

Le 23.—Les Sauvages Outa8ais, qui étoient avec monsieur Denny, ont un Sauvage Montaguez et un Aniez sur le champ et le Montaguez a été amené à Montréal et renvoyé chez luy par 8 Iroquois du lac avec un collier.

Il a été fait un envoi de munitions et des présens au sieur Joncaire pour le mettre en état de traitter d'affaire avec les Iroquois des cinq nations et pour les contenir dans la neutralité.

Un prisonnier anglois qui nous est affidé a donné avis à notre homme de confiance que le nommé Jean Bimant est arrivé le 18, a dit à ses camarades qu'on se préparoit en toute diligence pour venir attaquer ce pays-ci, qu'il y a quinze vaisseaux de guerre et nombre de corsaires tout prests, qu'on rassemble toutes les forces qu'on peut avoir, qu'ils ont ordre du Roy d'Angleterre de ne rien épargner pour cette affaire, qu'on donne de grands encouragemens aux habitans en leur accordant 30 lbs. plus une couverte et un fusil outre leur paye, et que les ordres du gouverneur à Baston sont de forcer les autres gouvernemens jusques à la Virginie.

Sur cet avis nous avons écrit au Sieur Denny, qui est en chemin pour se rendre au fort St Frédéric, de ne point dispenser les nations qu'il a sous son commandement pour qu'elles puissent se rassembler sans peine au premier avis et de retarder sa marche jusques à ce temps.

Le Sieur de Carqueville, enseigne, a été envoyé exprès du fort St Fréderic, est arrivé ce matin en poste. Cet officier est arrivé au fort St Fréderic, le 17 du dit mois, avec un party de Sauvages, et a amené un flamand qu'il a pris dans le lac St Sacrement, lequel ayant été interrogé par le commandant du fort a dit qu'il étoit party d'Orange il y avoit 10 jours pour apporter des lettres à Sarasteau, pour y donner avis du départ du gros de l'armée composée de 13000 hommes destinés pour attaquer le fort St Frédéric dont il y avoit dejà 600 de rendus à Sarasteau, qu'ils ont même commencé à charger les provisions de vivres, qu'ils ont six pièces de canon.

Qu'il est arrivé à Orange six barques chargées de bombes et autres munitions de guerre destinées pour le siège.

Que l'on a fait afficher dans toutes les villes de la Nouvelle Angleterre qu'il falloit tenir bon pour subjuguer le Canada, et que si l'on ne pouvoit

le faire en un an, il en falloit mettre plusieurs jusqu'à ce que qu'on fut parvenus à la fin de cette entreprise.

Que les batteaux qui doivent mener une partie de l'armée ont été construits à Orange et qu'ils doivent venir une partie par le lac St Sacrement et l'autre par la rivière de Chicot.

Que les cinq nations doivent venir avec eux.

Qu'il a entendu dire qu'il y avoit à Baston 32 vaisseaux de guerre et quantité de bastimens de transport destinés pour attaquer Québec et qu'il y en avoit déjà de partis pour croiser dans la rivière ; ce flamand a été pris d'entre les mains des Sauvages loups qui étoient à la découverte vers le lac St Sacrement, ils n'ont fait aucune résistance à lâcher ce prisonnier.

Monsieur de Crozille, commandant au fort St Fréderic, nous marque du 17 que quelques-uns des Sauvages du party de Monsieur de Carqueville ayant été à la découverte à Orange auparavant que d'avoir fait leur prisonnier, ont rapporté avoir vu du côté d'en bas de cette ville dans une grande prairie de pavillons anglois avec quantité de monde et bateaux.

Nous envoyons au père Germain par un courrier les rapports de 18 et 21 et 22 de ce mois pour qu'il en informe monsieur le commandant de l'Escadre et monsieur de Ramesay.

Dans l'incertitude où nous sommes des desseins de l'ennemy nous avons jugé qu'il étoit nécessaire de prendre des mesures pour mettre le fort St Frédéric à couvert, quoyque nous ne pensions pas que les Anglois se mettent en marche au nombre de 13000, l'armement étant trop considérable, nous avons cru qu'il convenoit de les prevenir s'ils veulent faire une tentative sur ce fort. C'est en conséquence que monsieur le marquis de Beauharnois donne ordre à Montréal d'équiper en toute diligence un détachement de 400 hommes sous le commandement de monsieur Rigaud major des Trois Rivières pour se joindre à monsieur de Mury (?) qui est actuellement au fort St Fréderic et s'opposer ensemble aux entreprises des ennemis sur ce fort.

Monsieur De Lery fils, sous ingénieur, est envoyé à fort St Fréderic avec deux canonniers pris au navire l'*Auguste*.

Monsieur le général donne en même temps ordre dans le gouvernement de Montréal de 15 à 1600 hommes afin qu'ils se tiennent prests à

marcher au secours du Fort Saint Frédéric au premier avis certain que nous recevrons de l'attaque du fort. On a ordonné 12 cajeux d'artifice d'augmentation à lanse des mers proche Québec.

Le 25.—Avis qui nous a été donné par un prisonnier Irlandois.

Le prisonnier arrivé le 18 de ce mois luy a assuré que les Anglois viennent à Québec.

Qu'il y a quinze vaisseaux de guerre arrivés à Louisbourg destinés pour ce pays, et qu'on fait dire à tous les gouvernemens de l'Amérique qu'il faut qu'ils aient à seconder le gouverneur de Baston dans cette expédition, le prisonnier a vu plusieurs de ceux qui sont enrollés auxquels on a donné 30 monnoye courante du païs, un fusil et une couverte.

Du 28 au 29.—Nous apprenons par les lettres que nous recevons que notre *Annadille* qui étoit parti de Gaspé, le 2 du courant, s'est rendue heureusement à la baye verte. Monsieur de Ramesay nous marque du 17 qu'il vient de recevoir une lettre de Monsieur Laloutre, missionnaire à l'Acadié, lequel lui propose de la part de Monsieur Duvignan, commandant les deux fregattes qui sont à Chibouctou de faire le siège de Port Royal dans le cas que l'escadre n'arrive pas dans le cours de ce mois, mais Monsieur de Ramesay ayant ordre à son arrivée à Beaubassin de séparer son détachement en deux autres, il a fait assembler ses officiers pour conférer lequel party seroit le plus convenable ou d'accepter la proposition de Monsieur Duvignan par Monsieur le Loutre, ou de faire marcher moitié du détachement du côté de Canceau.

Les officiers ainsi assemblés ayant été informés par le Père Germain et par ses découvreurs qui revenoient des environs de Canceau qu'il étoit impossible de se rendre à ce poste avec les vivres et les munitions nécessaires pour ce destachement qui y seroit destiné, qu'on ne pourroit faire à Beaubassin des canots d'aucune espèce pour transporter le détachement par eau, que d'ailleurs on avoit appris qu'il n'y avoit plus personne à Canceau et que les Anglois en avoient relévé la garnison pour la transporter à Louisbourg.

Conseil tenu a été décidé que tout le détachement, tant François que Sauvages, marcheroit à Port Royal suivant la proposition de Monsieur Leloutre au nom de Monsieur Duvignaud, Monsieur de Ramesay marqué

qu'il travaille en conséquence et fait transporter les vivres et munitions à Beaubasssin pour de là se rendre aux mines. Cet officier demande un mortier et des boulets et bombes pour le siège du Port Royal.

Il ajoute qu'il a envoyé à la découverte au Port Lajoie, pour observer les mouvemens des Anglois qui y sont, il attend le retour des découvreurs.

Il y a dans le bâtiment de Monsieur de Cery trois François et un Anglois arrêtés par Monsieur de Ramesay à la hauteur de Gaspé, dans un charoy parti de Louisbourg le 17 juin.

Le 31.—*Le Brigantin* la *Petite Marguerite* venant de la baye verte a mouillé en rade, on nous a amené les trois François et l'Anglois arrestés dans un charoy par Monsieur de Ramesay.

Ces gens là rapportent que le 17 juin jour de leur départ, il y avoit à Louisbourg plus de 40 vaisseaux de guerre de transports et navires marchands et entre autres les vaisseaux de guerre dont voicy la liste suivante:

Le Vigilent de 64 canons,

Le Kingston de 60 canons,

Le Canterbery de 60 canons,

Le Chester de 50 canons,

Le Norwich de 50 canons,

Le Douvre de 40 canons,

Le Kinsale de 40 canons,

Le Jowey de 40 canons,

Le Lynn de 40 canons.

Qu'on faisoit nombre de 7000 hommes à Louisbourg tant à terre que dans les vaisseaux, que les amiraux Knowles, Cownsend et Warren y sont, que c'est le premier qui commande, qu'on disoit publiquement à l'Isle Royale qu'il y venoit une flotte françoise, que cette place est bien munie et qu'on y attendoit encore de Londres 24 vaisseaux de guerre et 14 navires chargés de troupes.

Aoust le 1er.—Monsieur Chatelain, Lieutenant aux Trois Rivières arrive avec le nommé Jean Richard anglois fait prisonnier par un party Abénakis de St François, il y a 23 jours près de Rochester.

Ce prisonnier rapporte qu'on a fait des proclamations dans tout le pays pour 1000 à 2000 hommes pour chaque province, plus ou moins, il dit que cela montera de 40 à 50 mille hommes destinés pour l'attaque du Canada.

Que le Roy d'Angleterre a fait dire qu'il fourniroit les vaisseaux et qu'ils n'avoient qu'à faire des levés d'hommes.

Qu'il y a déjà beaucoup de vaisseaux arrivés au Cap Breton.

Qu'il y a dans leurs ports beaucoup de bâtiments de transport.

Qu'ils font des amas de vivres, donnant cent pièces aux habitans qui veulent s'équiper en entier et trente à ceux qui veulent qu'on les équipe, qu'ils ne forcent personne pour aller à la guerre, que les marchandises sont fort chères chez eux, la poudre y vaut 3 l. 10 la livre.

Sur ce que l'interprête luy a dit qu'il étoit bien tard pour faire une entreprise sur cette colonie il a repondu que les anglois se préparoient, qu'ils n'étoient pas encore tous prêts, et que ce devoit être l'Amiral Warren qui devoit être à la tête de l'expédition, ajoute qu'ils ont 1500 Sauvages Maaks (*sic*) dans leur party.

Les avis que nous avons reçu, les 22, 25 et 31 du passé, et le rapport du prisonnier qui vient d'arriver nous paroissent serieux ; nous apprenons d'ailleurs par des Sauvages arrivés au Fort Frontenac revenus de la pointe du Sud de ce continent, que les gouverneurs de la Caroline et de la Pensylvanie ont marché avec beaucoup de monde pour aller à Baston pour delà s'embarquer pour l'Isle Royale, nous avons pensé que tant d'hommes ne sont pas nécessaires pour mettre Louisbourg en sureté d'autant qu'au commencement de juin, il y en avoit déjà 7 à 8000 de rendus.

Malgré la diversité de ces avis, il nous paroît cependant certain que les ennemis font de grands préparatifs, et nous avons cru qu'il étoit de la prudence, pour ne rien risquer, de faire revenir partie du détachement de Monsieur de Ramesay avec nos Sauvages domiciliés.

En conséquence nous expédions un courrier à Beaubassin par lequel nous faisons part au père Germain, missionnaire audit lieu, de la scituation où nous sommes, nous le prions de faire passer ces avis en diligence à Monsieur le Commandant de l'Escadre, afin qu'il prenne sans perte de temps les

plus grandes mesures pour garantir cette colonie qui est très menacée, même de ramener nos canadiens ou partie de nous Sauvages domiciliés qui sont actuellement à l'Acadie.

Nous ajoutons que Monsieur de Ramesay pourroit tout au plus laisser à l'Acadie 2 ou 300 françois et les Sauvages Micmacs pour protéger les Acadiens, et revenir ici avec le surplus de nos françois et tous nos Sauvages domiciliés y compris ceux de la rivière St Jean et de Panna8amské, soit par mer ou par la rivière St Jean.

Nous envoyons à Monsieur le commandant de l'escadre et à Monsieur de Ramesay copie d'une lettre du Père Germain et nous les prions d'agir en conséquence.

Avant de cacheter nos dépesches pour Beaubassin arrive un courrier de Montréal qui nous apporte la déclaration de trois prisonniers amenés et interrogés en la dite ville, le 30 du passé.

Un de ces prisonniers nommé Rocbert d'Imbarre, pris il y a dix-huit jours aux environs de Sarasteau, a rapporté qu'il y avoit déjà neuf cents hommes rendus à Orange, et qu'on y attendoit le reste de l'armée qui devoit partir le premier ou le deux de ce mois au nombre de 13000 hommes.

Il y a 500 grenadiers venus de la Vieille Angleterre pour aller à l'Isle Royale, que 250 ont hiverné à Yorck et les autres à Philadelphia.

Assure qu'il y avoit lorsqu'il a été pris 32 vaisseaux de ligne à Baston prets à partir avec d'autres vaisseaux de charge pour venir en Canada.

Qu'on fait les canons à la Menade et à Orange et qu'on y travaille actuellement, que l'armée doit venir par la rivière de Chicot et par le lac St Sacrement.

Nous joygnons ce rapport à nos dépêches.

Le 2.—Les nouveaux avis que nous recevons aujourd'huy de Montréal, du 31 du passé, confirment les précédens. Il a été pris par nos gens à 15 lieues du fort St Frédéric un sauvage Anié et l'autre Montagués qui étoit à la découverte, ont rapporté qu'il y avoit 300 officiers déjà de rendus à Sarasteau, que toutes leurs troupes étoient en marche, qu'ils venoient par differens endroits, sçavoir, par Choneguin, par le lac St Sacrement et par la rivière du Chicot, pour nous attaquer de tous les costés par en haut, qu'ils

amènent avec eux dix pièces de canon de 18 qu'il estoit parti il y a 23 jours 60 vaisseaux pour se rendre à l'Isle Royale et se rendre ensuite à Québec.

Monsieur de Croisilles nous écrit du fort St Fréderic le 24 juillet que quelques Sauvages Loups avoit tué et levé la chevelure à un soldat François qui estoit sorty sans armes et qui étoit à une distance assé éloignée du fort où étoient ces Sauvages cachés.

Il faut que les Anglois de ce continent soient en armes si tous ces rapports sont vrais.

Dans ces circonstances nous expédions un second courrier à l'Acadie en cas que le premier vienne à manquer, et en informant monsieur de Ramesay de ce nouvel avis, nous luy reiterons nos ordres contenus dans nos dépêches du jour d'hier qui prescrivent à cet officier de revenir à Québec en diligence avec son détachement et tous nos Sauvages domiciliés, y compris ceux de la rivière St Jean et de Pana8amské et de laisser seulement à Beaubassin 2 ou 300 François avec les Micmacs de l'Acadie, pour tranquiliser les Acadiens, et que néantmoins il recevra sur le tout les ordres de monsieur le commandant de l'escadre.

Nous écrivons à ce commandant dans le même sens, nous le prions de venir en toute deligence au secours de cette colonie qui est menacée d'une attaque générale, nous ajoutons que si même il juge les 2 ou 300 François qui doivent rester à l'Acadie ny soit pas absolument nécessaires il peut les renvoyer.

Nous prenons à Québec toutes les précautions pour nous mettre en état de défense.

Nous donnons ordre à tous les capitaines des côtes de ce gouvernement d'envoyer des exprès pour recevoir des poudres et balles que nous leur ferons délivrer pour les mettre en réserve et être par eux distribués aux habitans de leurs commandements au premier avis que nous leur donnerons de l'approche de l'ennemi, afin qu'ils puissent se rendre à Québec en état de défense.

Le 3.—Monsieur de Rigaud de Vaudreuil, major de la place de la ville des trois rivières, est parti de Montréal avec un détachement sous ses ordres composé de 2 capitaines, 1 lieutenant, 3 enseignes, 2 aumoniers, dont un

pour les Sauvages, un chirurgien, 10 cadets des troupes, 18 officiers de milice, 8 volontaires et environ 400 habitans et 300 Sauvages tant domiciliés que ceux venus des pays d'en haut.

Ce parti a été dans la rivière de Kakekoute où il a attaqué un fort près de Brocfil dans lequel il y avoit 22 hommes de garnison, 3 femmes et 5 enfans, lesquels après s'être battus pendant 26 heures et avoir eu un de leur gens tué dans le fort et plusieurs de blessés, se sont rendus prisonniers de guerre.

Monsieur Rigaud, commandant, a été blessé d'un coup de feu au bras droit et trois de ses Sauvages dont un Iroquois du lac et un Abénakis ont été tués sur le champ de bataille, 4 François et 11 Sauvages ont été blessés.

Ce parti a fait beaucoup de ravages en revenant, et brûlé dans l'espace de 15 lieues tous les establissements et grains qui se sont trouvés sur pieds, avec granges, moulins, temples, tanneries, &c., et est revenu ensuite avec ses prisonniers au fort St Frédéric où il est resté pour attendre les ordres de monsieur le général qui luy a manqué (?) avec tout son monde.

Soixante Abénakis dudit party qui s'étoient détachés après le coup fait pour aller attendre sur le chemin 20 anglois qui devoient venir audit fort, suivant le rapport des prisonniers, lesdits Sauvages ne les ayant point rencontrés, ont été plus loin et partie d'eux sont revenus avec sept chevelures, 1 anglois et un nègre.

Tous les exploits de nos ennemis se sont terminés jusques à présent à faire lever par des Sauvages Loup la chevelure d'un soldat de la garnison du fort St Frédéric qui étoit sorti de ce fort sans armes et qui en étoit à une distance assez éloignée ou étoient ces Sauvages cachés, auxquels les anglois avoient promis une sommes d'argent considérable et qui n'avoient été gagnés que par ce moyen, étant le seul coup qu'ils aient voulu faire, malgré les fortes instances des ennemis.

Dix sept Sauvages Mississaguez qui s'étoient détachés de ce party avant la prise du fort ont été à 6 lieues au dessous d'Orange, ont fait coup et ont rapporté quatre chevelures.

Aoust le 4.—Dans une délibération faite chez monsieur le général, ou étoient les principaux officiers de la garnison et les capitaines des navires

marchands qui sont en rades nous avons arrêté qu'on prépareroit 12 petits bastiments pour bruslots en cas que la flotte ennemie parut dans cette rivière.

Il a été aussi arrêté qu'on feroit préparer quelques maisons dans la profondeur des terres aux environs de Québec pour y mettre des vivres et munitions pour les besoins des officiers des différents détachements qui pourroient être envoyés hors de la ville.

Nous écrivons au sieur Cartier, commandant les cajeux d'artifices à l'Isle aux Coudres de redoubler d'attention à observer les vaisseaux qui pourront monter dans la rivière, et de tenir ces cajeux et ceux des environs en état d'être chargés pour les manœuvrer s'il en est question.

Même avis à monsieur de Rouville qui est vedette à Rimouski.

Monsieur le général donne ordre dans le gouvernement de Montréal de tenir prêts 1500 hommes pour descendre à Québec au premier avis de l'approche de l'ennemy. Nous prenons d'ailleurs les plus grandes mesures pour nous deffendre des entreprises des ennemis, s'ils osoient en tenter.

Le 6.—Le sieur Sallabery est envoyé dans biscayenne pour croiser et observer depuis le Cap Chat jusques à la Trinité, avec ordre, s'il aperçoit des vaisseaux qu'il ait lieu de croire vaisseaux ennemis, de venir nous en rendre compte.

Le 12.—Nous recevons par un courrier envoyé de Beaubassin des lettres de monsieur de Ramesay et du père Germain du 25 juillet. Le premier nous marque qu'il apprenoit par Port Royal que le sieur Mascaren avoit demandé à Baston 4 bastimens avec du monde pour forcer les Acadiens à prendre les armes pour les Anglois, et qu'ils bruleroient toutes les habitations ; tous les habitans tremblent de peur que nos projets ne manquent, ils disent que dans ce cas ils sont tous perdus.

Nous sommes informés du succès qu'ont eu les Micmacs qui ont été au fort Lajoie au nombre de 200 sous le commandement de monsieur de Croizille de Montesson.

Ces Sauvages ont frappé sur 40 ou 50 hommes, dont trente soldats qui étoient à terre, ils les ont tous tués ou faits prisonniers à l'exception de quelques uns qui se sont sauvés à la nage. Il n'y avoit encore que trois

prisonniers d'arrivés ave le nommé Brisson, François, qu'on dit être pilotte de l'un des bastiments.

Il y avoit dans le port Lajoie une frégatte de 24 canons et un navire de transport de 700 tonneaux dans lequel il pouvoit y avoir encore 200 hommes.

On auroit pu s'emparer de ces bastiments si l'officier eût été maître des Sauvages qui ne voulurent point attendre quoyqu'ils eussent été avertis que tous les officiers et les soldats de la frégatte alloient descendre à terre pour y établir un corps de garde. Les sauvages ont tué quantité de bœufs et autres bestiaux que les Anglois avoient à terre en provision dans un parc.

Ledit Pierre Brisson et les 3 prisonniers ayant été interrogés par monsieur de Ramesay ont rapporté :

Qu'il étoit arrivé dans le mois de may à Louisbourg 8 vaisseaux de 50 à 60 canons venant de Gibraltar avec 1800 hommes de troupes réglées,

Qu'il y avoit à Louisbourg avant l'arrivée de ces 8 vaisseaux, trois régiments de milice formant trente compagnies de 70 hommes venus de Baston, et qu'on y attendoit encore 7 compagnies pour remplir un autre régiment dont il y avoit trois compagnies d'arrivées.

Que le dessein des bastiments anglois venant du Port Lajoye étoit seulement d'enlever tous les bestiaux des habitans de l'Isle St Jean, en les payant, et qu'à cet effet le capitaine avoit apporté de l'argent.

Qu'on attendoit à Louisbourg 14 vaisseaux avec trois galiotes à bombes pour Québec, et que l'amiral Warren étoit allé à la Nouvelle Yorck pour ramasser les milices de cet endroit pour le même sujet.

Que le nommé Baptiste Dion françois, luy a dit qu'il devoit avoir 2000 l. pour pilotter la flotte angloise à Québec et que le nommé Jasmain aussy françois avoit 1000 pour la même affaire.

Que ces bastiments comptoient s'en retourner à Louisbourg le 24 juillet avec les bestiaux qui avoient été ramassés.

Que Louisbourg étoit pourvu bien de munitions de guerre et de vivres, ayant eu quelques soupçons qu'il devoit venir une flotte françoise.

Les trois prisonniers ont dit que ledit Brisson avoit pilotté la frégatte de sa bonne volonté et que c'est luy qui a conduit le capitaine chez tous les habitans de l'Isle.

Le 19.—Est arrivé un courrier dépesché par le sieur Perthius qui est en vedette au Cap Desrosiers lequel nous a escrit du 6 aoust qu'il a vu le même jour quatre navires a environ 6 lieues au large du Cap Derosiers, mais que ces navires n'ayant point de vent et les courans portant bas, il les a perdue de vue.

Le 21.—Monsieur de Ramesay nous fait sçavoir qu'il a fait embarquer sur le batteau le *St Jacques* 7 prisonniers anglois provenant du coup fait au Port Lajoye avec le nommé Pierre Brisson, François pris dans cet adventure. Ces prisonniers ont été interrogés de nouveau à leur arrivée. Ils ont ajouté que les habitans de l'isle St Jean étoient d'accord avec les Anglois pour la vente de leurs bestiaux, que ces premiers ont envoyé ce printemps à Louisbourg deux députés dont Pierre Brisson étoit du nombre pour demander la protection des Anglois contre quelques corsaires qui avoient ravagé quelques habitations.

Qu'il s'étoit passé une espèce d'accord par lequel il étoit stipulé qu'il ne seroit fait aucun tort à ces habitans, que ces derniers fourniroient des bestiaux en payant, et que c'est en conséquence de cet accord que les deux bastiments en question sont venus au Port Lajoye.

Après ce coup plusieurs habitans de l'isle St Jean sont venus demander des vivres à monsieur de Ramesay qui leur en a donné ce qu'il a pu.

Le nommé Donville, qui est avec le sieur Vitré, en qualité de second, nous a dit qu'il avoit été à l'isle St Jean après le coup du Port Lajoye, que les deux bastiments en étoient partis le lendemain, que le capitaine de la frégatte angloise avoit effectivement payé à quelques uns des habitans le prix des bestiaux qu'ils avoient fournis en conséquence de l'accord, que le lendemain, jour de l'aventure, les autres habitans qui avoient fait de pareilles fournitures devoient aller à son bord pour compter et être satisfaits, que les Anglois avoient à leur bord 6 habitans de l'Isle pour otage.

Le 26.—Nous recevons des lettres de Montréal par lesquelles nous apprenons que des découvreurs venus de Sarasteau où ils ont été plusieurs

jours, ont rapporté qu'il ne sortoit personne de ce fort qu'ils ne fussent une trenteine à la fois, qu'il n'y a plus de Sauvages avec eux, dans leur découverte ils n'ont vu aucune piste ; ils ont ajouté qu'il n'y avoit à ce fort aucuns canots, ni apparance de préparatifs, point de pont ni chemins.

Monsieur de Rigaud qui s'est rendu au fort St Frédéric le 15 de ce mois n'ayant eu aucune connoissance que les ennemis fissent aucuns mouvemens, est parti du dit fort le 20 avec le restant du party de monsieur Denny, ce qui compte 500 François et environ 400 Sauvages, pour aller enlever les forts qui sont à 4 lieues de Sarasteau.

Le 27.—Est arrivé un courrier dépesché par le sieur Perthins qui est en vedette au cap des rosiers, lequel nous écrit du 11 de ce mois, que les 6, 7, 8, 9, et 10 dudit mois, il a vu jusques à 10 vaisseaux dont quatre ont croisé jusque dans la baye de Gaspé où il les a vu louvoyer, qu'il a jugé que ce sont des vaisseaux anglois, attendu qu'ils avoient le vent favorable pour rester dans la rivière, et que des gens venus le 10 à son poste et luy ont répété que ces vaisseaux avoient paru à 8abo au nombre de 12 il y avoit quelques jours.

Le sieur Perthins nous marque qu'il a envoyé un canot d'écorse à Beaubassin pour informer monsieur de Ramesay de ce qu'il avoit vu, il demande une chaloupe biscayenne avec du monde, n'ayant plus que 2 hommes à son poste.

Nous apprenons par notre homme de confiance qui a eu ce matin une longue conversation avec les prisonniers faits à l'isle St Jean et amenés hier par monsieur de Vitré, que le dessein des bastimens qui étoient au port Lajoye n'étoient pas de retourner à Louisbourg, mais q'ils devoient partir 2 jours après le coup fait pour quelqu'autre endroit connu seulement du commandant qui est le capitaine Rowze.

Nous pensons que ces navires avoient ordre de porter leurs bestiaux aux vaisseaux qui sont en croizières au Cap Desrosiers, ou même à une flotte qu'ils attendoient incessamment pour venir nous attaquer.

Tous nos prisonniers paroissent si persuadés de la réalité de ce projet qu'ils sont extrémement surpris depuis l'arrivée des derniers de voir que cela n'avance pas, ce qui les fait craindre que le projet n'ayt manqué.

Nous écrivons à Beaubassin, nous informons Monsieur le commandant de l'escadre et Monsieur de Ramesay de tout ce qui se passe dans ce continent.

Aoust le 31.—Equipé à Montréal un parti Iroquois du Sault de 6 hommes. Equipé un parti du même village de 8 guerriers qui ne sont point de retour.

Monsieur de Montigny, 2 cadets et 25 sauvages Abénakis et Iroquois du Sault ont esté envoyés après le coup de Monsieur Rigaud à la découverte à Sarastau, une partie des sauvages s'estant séparés, le Sieur de Montigny, qui n'a vu aucun mouvement ny préparatifs de guerre dans ce fort, a donné avec 14 hommes qui luy restoient sur 20 soldats de cette garnison qui escortoient une charette chargée de terre pour faire une cheminée, et à la porte du fort il a tué 4 hommes de ce detachement dont les sauvages ont levé la chevelure et fait quatre prisonniers.

Septembre le 2.—Est arrivé le nommé Jacques Hamelin dépesché par le Sieur de Perthins du Cap Desrosiers. Ce dernier nous écrit du 15 aoust que depuis le 10 il n'a plus vu de vaisseaux aux environs de son poste, ce mesme Hamelin à quelques lieues du cap des Rosiers pour chercher une chaloupe, cet homme luy a dit avoir parlé au nommé George Leroux dit Grand George qu'il connoissoit cy devant, lequel a été pris par l'un des vaisseaux qui ont croisé au devant du Cap Desrosiers. Nous avons interrogé le dit Hamelin et voicy ce qu'il nous a rapporté :

Qu'il a appris de Grandgeorge qu'il avoit été pris par un navire anglois à 15 ou 20 lieues du Cap Desrosiers près d'Anticostie, vers le 15 juillet, venant dans un petit charroy chargé de sel, que ce navire l'a mené à Louisbourg, où étant arrivé tout prêt de mouiller, le gouverneur de la place a renvoyé le mesme navire avec deux autres, dont le *Vigilant* en est un, avec une petite goëlette pour prendre cinq navires qu'on luy avoit dit faire pesche à Gaspé

Qu'ils ont pris sur le banc des orphelins, venant de l'isle Royale une chaloupe pescheuse commandée par un nommé Reymond basque qu'ils ont gardé et ont renvoyé le 11 aoust à terre à Gaspé, les trois autres hommes de cette chaloupe et les 4 de Charoy.

Ledit Leroux a dit aussy audit Hamelin que les Anglois avoient dit qu'en sortant de Gaspé, où ils n'ont rien trouvé, qu'ils alloient à la baye verte pour prendre le navire le *Tourneur* et le *Castor*, qu'il y avoit 5 gros vaisseaux de force à Port Royal qui attendoient les François en cas que ces derniers vinssent pour assiéger cette place, qu'ils attendoient chaque jour une flotte pour venir attaquer Quebec ; les Anglois ont dit audit Leroux qu'ils croiseroient jusqu'à la fin de l'automne dans le Golfe pour empescher les vaisseaux de Canada de passer.

Le Sieur Perthins ajoute que lorsque le Sieur de Lery passera au Cap Desrosiers, il l'arrestera, l'empeschera de passer outre et mesme le ramenera à Québec, attendre les risques qu'il coureroit pour entrer à la baye verte.

Nous dépeschons une biscayenne et un canot au Sieur Perthins, le maître de la biscayenne a ordre d'observer les vaisseaux qui pourront entrer dans la rivière, et s'il les reconnoit vaisseaux ennemis, de venir en rendre compte.

Nous écrivons au Sieur Perthins que nous comptons qu'il n'aura pas arresté le Sieur de Lery, estant de conséquence qu'il arrive à la baye verte pour y remettre les vivres destinées pour nostre détachement qui a besoin de ce secours, et que nous pensons plutost qu'il aura envoyé à la découverte pour voir ce qui se passe.

Le 3 est arrivé un courrier de l'Acadie.

Monsieur le Général reçoit une lettre de Monsieur DuVignan commandant la frégatte *l'Aurore* qui lui marque entre autre chose que le *Castor* est entré le 1er Aoust avec un servant anglois commandé par un Lieutenant de vaisseau, armé de 10 canons, 12 pierriers et 75 hommes d'équipage, qui alloit à Baston pour envoyer delà à Louisbourg quelques bastimens qui devoient apporter des vivres dans cette place ; qu'il a appris par les prisonniers qu'il y a dans l'isle Royale 4 mille hommes de garnison et 18 vaisseaux de guerre qui ont sorti à l'exception de 3 qui croisent à terre neuve et aux costes de l'Acadie, sur l'avis qu'ils ont eu que notre escadre avoit été poursuivie par l'amiral Martin, et qu'elle étoit réfugiée à l'isle d'Aix où elle est bloquée.

Qu'il n'y a que trop d'apparance à cette nouvelle, puisqu'elle ne paroist pas aux costes de l'Acadie ; et qu'étant au bout de ses vivres il prend le party de s'en retourner avec le *Castor* en France.

Qu'il n'a pu, en exécution des ordres du Roy, mettre les prisonniers qu'il a au nombre de 168 dans plusieurs bastiments et les escorter jusqu'à l'embouchure de la rivière, attendu la quantité de malades qu'il y a abord des deux frégattes, qu'il n'a également pas pu les embarquer sur son bord parce que dans une occasion il ne pouroit se défendre, qu'il a chargé monsieur de Ramesay de ses prisonniers et leur a laissé des vivres suffisamment et quelques munitions de guerre et 5 bastimens, il ajoute que le port de Chibouctou est bien situé pour arrester les vivres que les Anglois font passer de Baston à Louisbourg et fort aisé à fortifier.

Monsieur de Ramesay nous informe du 14 aoust des Mines que le sieur de Gay, lieutenant de la frégatte l'*Aurore*, étoit venu aux mines quelques jours auparavant de la part de monsieur Duvignan, pour l'engager à se charger des 168 prisonniers pour les envoyer à Québec, que dans la crainte de manquer de vivres. il a pris le party d'envoyer à Chibouctou un destachement de 150 François sous la conduite du sieur de Repentigny, pour garder ces prisonniers et les remettre entre les mains de monsieur le commandant de l'escadre lorsqu'elle seroit arrivée, et que si dans quinze jours on n'en avoit point de nouvelles, de les renvoyer tous dans un de leurs bastiments avec un passeport de monsieur Duvignan, qui doit leur laisser des vivres et un destachement pendant ce temps.

Monsieur de Ramesay joint le rapport de 3 soldats Irlandois désertés de Port Royal le 9 Aoust, lesquels ont dit que la garnison de ce fort estoit de 300 hommes avec 12 ou 15 officiers, que plus de 30 soldats Irlandois désiroient prendre le même party qu'eux, qu'il y a au moins pour un an de vivres dans le fort, mais très peu de bois de chauffage, qu'il y a par le travers de l'isle aux chèvres une frégatte de 40 canons ; qu'ils ont entendu dire aux ouvriers et soldats que le Sieur Mascaren avoit demandé à la Nouvelle Angleterre 40 mille hommes pour forcer les Acadiens à prendre les armes pour s'embarquer avec eux et venir à Québec, et que ceux qui se refuseroient seroient mis en prison, leurs maisons bruslées, leurs biens confisqués et ensuite conduits à Baston ;

Qu'on attendoit en cette dernière ville 14 vaisseaux de guerre venant de l'ancienne Angleterre pour prendre les troupes destinées pour le Canada, qu'il n'y avoit que deux jours qu'on avoit eu des nouvelles de Baston et

que ces vaisseaux n'y estoient point encore arrivés ; que le Sieur Mascaren savoit qu'il y avoit aux Mines un destachement de François et de Sauvages, mais il ignoroit le nombre.

Le nommé Joseph Grangé, habitant de la rivière aux Canards, en Acadie, qui est arrivé aux Mines le 11 Aoust, a rapporté à Monsieur de Ramesay que depuis 2 mois il avoit été arresté à Port Royal où le commandant l'avoit forcé à travailler ; qu'il y a entendu dire que les Anglois armoient à Baston contre la Canada ; qu'il a également ouÿ dire depuis peu que 14 vaisseaux de nostre escadre avoient été bloqués par 18 vaisseaux anglois et que le Sieur Mascaren avoit demandé à Baston 3000 hommes pour ravager toutes les côtes depuis les Mines jusques à Beaubassin.

Monsieur Duvignan envoye à Monsieur Hocquart les états tant des vivres et munitions provenant des prises faites par l'*Aurore*, que celles qu'il a fait distribuer à Monsieur C. Loutre pour ses sauvages et de celles que cet officier a laissé à Monsieur de Repentigny pour la subsistance et autres besoins de son destachement et des prisonniers qu'il luy ont remis

Monsieur Guillemin marque à Monsieur Hocquart le 13 Aoust que le détachement est sur le point de manquer de vivres, que les habitants font des difficultés d'en fournir sur des billets portant promesse d'en faire acquiter à Québec ou en Acadie toutes les dépenses, Monsieur de Ramesay a mesme été obligé de faire publier l'ordonnance que nous luy avons remise pour obliger les Acadiens à fournir les besoins de notre détachement.

Septembre le 7 à 7 heures du soir est arrivé Monsieur de Cery commandant le brigantin *La petite Marguerite* parti de Québec le 9 aoust, vient du Cap Desrosiers en chaloupe, en est parti le 18 dudit mois.

Rapporte qu'il a arrêté audit cap des Rosiers le 16 aoust pour remettre quelques vivres au Sieur Perthins et s'informer de luy de ce qui se passoit, que le lendemain de son arrivée il avoit mouillée près de terre pour n'être pas aperçu d'un vaisseau anglois qui avoit paru la veille, en cas qu'il revint ce même jour, qu'effectivement ce même vaisseau parut le matin à 5 ou 6 lieues au large petit vent d'est, qu'il faisoit route sur le cap Desrosiers avec très peu de vent qu'il avançoit très doucement, que le dit Sieur Cery, qui étoit à son bord, avoit été trouvé le Sieur Perthins, ils conclurent ensemble que si le vaisseau venoit à la vue, il falloit mettre le bâtiment à la coste

plutost que de le laisser prendre et que s'il venoit pour l'enlever on y mettroit le feu ; que le vaisseau ennemy continua sa route et que sur les 4 heures après midy il vint à la vue, on reconnut que c'étoit un gros vaisseau ; qu'à une lieue de distance le Sieur Cery mit pavillon et l'assura d'un coup de canon, et le vaisseau mit flamme et pavillon françois me ne l'assura pas : ce vaisseau approchant toujours, le Sieur Perthins aperçut avec ses lunettes qu'il avoit à babord une chaloupe sur ses palans et une autre à l'eau à tribord, et il distingua une flamme angloise prête à hisser qui à peine paroissoit au dessus de ses barres de perroquet ; le vaisseau continuait d'approcher très doucement faute de vent et se trouva à demie portée de canon du brigantin, sans faire aucun signaux sous pavillon françois, ce qui détermina le Sieur de Cery à filer ses cables et à s'échouer à terre, après quoy il descendit avec son équipage armée et s'embusqua avantageusement ; le vaisseau vint mouiller à la même place du brigantin et à un demy quart de lieue à terre, et l'orsqu'il vit le bâtiment eschoué il amena sa flamme et son pavillon françois et issa à l'instant flamme et pavillon anglois et tira sept coups de canons à boulet et à mitraille qui ne firent aucun mal, aussy il fit armer deux chaloupes chargées de monde pour venir s'emparrer du brigantin.

Dans ce moment les Sieurs Cery et Perthins voyant qu'avec leurs gens au nombre de............ ils ne pourroient résister à ces deux chaloupes qui étoient d'ailleurs armées de pierriers, résolurent de mettre le feu au bâtiment.

Ce party fut exécuté et lorsque les chaloupes qui approchoient soustenues du canon du vaisseau, virent le brigantin en feu, elles firent quelques descharges de mousqueterie ainsy que nos gens, regagnèrent le large et furent relever les ancres du bâtiment dont les cables avoient été filés seulement.

Comme il y avoit de la poudre dans le brigantin et qu'il estoit à craindre de rester aux environs, nos gens se retirèrent près du cap pour observer la manœuvre du vaisseau, le vent s'étant jeté au S. E. petit frais et le navire étant tout à terre mesme en danger de ne pouvoir apareiller si le vent eut forcé n'étant mouillé que sur une ancre.

Il tira deux ou trois coups et ses chaloupes qui se tenoient au large regagnèrent le bord ; la nuit vint et sur les neuf heures du soir le vaisseau appareilla et doubla la pointe Cap Desrosiers par les 5 à 6 brasses.

Le 8 Monsieur le Général envoye les ordres au Sieur Coulon capitaine qui doit commander le détachement des 300 canadiens qui doit hiverner en Acadie pour tranquiliser et protéger les Acadiens contre le ressentiment des Anglois.

Nous informons lesdits Sieurs Coulon et Ramesay de l'accident arrivé à Monsieur de Cery, ce qui doit mettre Monsieur de Ramesay dans un plus grand embarras pour son retour, parce qu'il nous marque par sa dernière lettre qu'il attendoit l'arrivée dudit Sieur de Cery pour se déterminer à prendre un party sur la route qu'il devoit choisir pour son retour.

Le 13 est arrivé le Sieur de Sabrevois capitaine dépesché le 5 de ce mois par Monsieur de Rigaud à 5 lieues audessus du fort St Frederic. Le Sieur de Rigaud nous marque qu'il a bruslé le fort de Massiachusset, pris 22 soldats et quelques femmes, ravagé les bleds, tué les bœufs, chevaux et autres bestiaux dans l'étendue de 12 lieues de pays en descendant des deux côtés de la rivière, il a été blessé au bras ainsy que cinq François et dix Sauvages et a perdu seulement un Abénakis.

Point de nouvelles de notre escadre.

Le 22, Est arrivé un courrier parti de Beaubassin le 4 de ce mois nous recevons une lettre du sieur de Ramesay, dattée au Mines le 27 Aoust qui nous informe qu'il a appris par Jacques Côté, homme de probité, venant du port Toulouse, qui disoit avoir parlé à son frère qui arrivoit de Louisbourg il y avoit 16 jours, lequel luy avoit assuré que 9 gros vaisseaux étoient partis de ce port, et qu'il ne sçavoit plus la route qu'ils avoient prise, qu'il étoit encore resté à l'Isle Royale 4 à 5 autres vaisseaux assez forts y compris le *Vigilent*, avec une cinquantaine de petits, qu'il n'avoit point eu connoissance de l'entreprise des Anglois contre le Canada.

Le sieur de Ramesay adresse à monsieur le général une requête qui luy a esté remise par plusieurs habitans des Mines au nombre de 10, par laquelle ils répresentent leur misère et que si on leur laisse un détachement de François et Sauvages, cela achevera de les ruiner, attendu qu'ils ne peuvent plus fournir à la subsistance des troupes qui y ont été envoyées.

D'autres habitans des Mines ont remis depuis à monsieur de Ramesay une autre requête par laquelle ils supplient monsieur le général de laisser un

détachement audit lieu pour les garantir des incursions des Anglois, qu'ils fourniront à ce détachement tout ce qu'ils pourront pour sa subsistance, que les habitans qui ont fait des représentations contraires aux leurs sont attachés aux Anglois avec lesquels ils veulent conserver leur commerce et ne se soucient pas de demeurer sous leur domination.

Le sieur de Ramesay ajoute que s'il luy venoit des vivres ou de l'argent ce seroit le moyen d'enlever toute difficulté de la part des habitans.

Quatre Iroquois du Sault et un François sont partis de Montréal pour aller à la découverte à Sarasto et sont revenus sans avoir vu aucuns mouvemens.

Dix Iroquois dudit village partirent également pour aller faire la découverte aux environs du fort St Frédéric, ils sont revenus après y avoir séjourné deux mois.

Dix Mississagues partirent pour les mêmes découvertes.

Le 23 sont arrivés 19 sauvages Micmacs qui se sont trouvés à l'affaire de l'Isle St Jean, ils amènent un prisonnier et des chevelures.

Ce soir le Sieur St Ours lieutenant est arrivé, est parti des Mines avec le Sieur de St Pierre et les Abénaquis, le 22 aoust et les a laissé à Kamouraska.

Cette officier rapporte qu'étant parti des Mines avec les Abénakis en canot d'écorse, ils avoient chargé un petit bastiment de vivres pour les transporter à l'entrée de la Rivière St Jean, qu'étant à 15 lieues des Mines, un corsaire anglois d'environ 16 pièces de canon parti de Port Royal avoit donné la chasse à ce petit bastiment qui avoit esté forcé de se jeter à la coste sur l'isle haute où le bastiment s'est ouvert et les vivres perdues, que Monsieur de St Pierre et tous les sauvages qui étoient à la terre ferme ne pouvoient donner de secours à leurs gens parce qu'il faisoit trop de vent pour de petits canots, que le corsaire ayant vu le battiment à la côte, s'en étoit retourné, la perte de ces vivres a esté cause que dans toute la route on ne véeut que de poisson qu'ils ont heureusement trouvé assez abondamment.

Septembre le 24—Nous recevons du Sieur Joncaire des lettres dattées aux Sonont8ans le 2 du présent, il nous marque qu'on ne peut rien tabler sur la conduite des Iroquois des 5 nations, qu'à leur retour d'Orange où ils

sont allés au nombre de plus de 400 pour tenir Conseil, qu'il y avoit 40 jours qu'ils étoient partis et qu'ils ne pouvoient tarder à revenir.

Le Sieur Blain, cadet, parti' de Montréal avec cinq sauvages puant pour la guerre est arrivé de retour en cette ville le 25 d............... avec un prisonnier qu'ils ont pris à deux lieues d'Orange.

Le 26 Monsieur de Rigaud est arrivé à Montréal, la blessure qu'il a reçu au bras droit n'est pas dangéreuse, le coup de la balle ayant seulement percé les chairs.

Les prisonniers qu'il a fait dans sa dernière expédition ont été remis aux cazernes au nombre de 27, scavoir 22 hommes, le reste femmes et enfans ; le ministre l'un d'eux interrogé, a rapporté que l'armée du Prince Edouard avoit esté défaite le 17 may ; qu'on avoit eu avis à Baston du départ de la flotte françoise, qu'elle avoit esté découverte et que l'amiral Briry et l'amiral Martin avoient fait voile pour la combattre et s'opposer à nos entreprises.

Nous avons eu avis qu'un parti de Sauvages Abénaquis à la teste duquel s'est mis le sieur Montigny, enseigne, qui a été détaché du party de monsieur Rigaud après son expédition contre le Massachussets, s'étoit porté du côté du fort de Sarasteau, qu'ils avoient rencontré près de ce fort 17 soldats de la garnison dont ils ont pris 4, levé la chevelure à quatre autres, le restant s'étoit jeté précipitamment dans le fort poursuivis par nos gens qui en ont tué quelqu'un.

Monsieur de Rigaud nous a encore informé que depuis son aventure divers partis Abénaquis de son détachement se sont détachés pour faire des incursions du côté de Dearfille et de Carlard, et ont fait 56 chevelures.

Le 27, est arrivé le sieur Croisille de Courtemanche, enseigne, parti de Beaubassin le 7 du courant. Nous recevons des lettres de monsieur de Ramesay du 6 des Mines, qui nous marque qu'au moment qu'il alloit partir de ce lieu pour se rendre à Beaubassin, le Père Germain l'avoit informé du corsaire (c'est un autre batiment que celuy dont monsieur de St Ours a parlé) qui croisoit dans la Baye Françoise et qui avoit donné chasse au bastiment dans lequel il avoit chargé partie de l'équipage du détachement et où étoit embarqué le sieur Guillemon, ce qui avoit obligé ce dernier de relâché aux Mines, que ce corsaire dérange les mesures qu'ils

avoient prises pour faire transporter à Beaubassin les vivres qu'ils avoient préparées pour son retour et la subsistance de 150 prisonniers dont monsieur Duvignan l'a chargé et dont il est for embarrassé.

Que ne pouvant exécuter cet arrangement il a pris le party de se rendre à Beaubassin par terre où il est arrivé le 4 du courant avec son monde au nombre de 500 hommes sans vivres que pour huit jours et sans espérance d'en tirer beaucoup de Beaubassin.

Que ce qui l'inquiète le plus ce sont les 8 navires qui croisent en bas de la rivière suivant le rapport dont il sera parlé cy après, ce qui luy fait prendre le parti de revenir en chaloupes, que lorsqu'il sera à la Bay Verte, il verra avec les capitaines de nos bastimens le parti qu'il conviendra de prendre pour les mettre à l'abry des ennemis Il ajoute qu'il craint fort d'être obligé de laisser les prisonniers à Beaubassin jusques à nouvel ordre.

Il nous prie d'envoyer au devant de luy le plus loin qu'il sera possible un bastiment chargé de vivres.

Nota.—Le Sieur de Vitré est partit le 24 de ce mois pour se rendre à Gaspé ; vraysemblablement il rencontrera Monsieur de Ramesay.

Point de nouvelles de l'Escadre.

Voici le rapport dont parle Monsieur de Ramesay :

Les nommés François Brillant, Jean Baptiste Martel et Jean Marchand, habitans du Port Toulouse, partis du dit lieu le 27 Aoust et arrivés à Beaubassin le 5 de ce mois, ont déclaré avoir parlé à Nicholas Norman, homme de probité et de leur connoissance sorti de Louisbourg le 18 ou le 20 Aoust, lequel leur a assuré qu'il étoit sorti de l'Isle Royale 8 vaisseaux le moindre de 40 canons qui devoient croiser à l'entrée de la rivière depuis Gaspé jusques au nord, qu'il avoit vu deux gros batteaux qui alloient à l'Isle St Jean où ils comptoient faire une forteresse si l'endroit leur étoit commode, qu'on espéroit à Louisbourg 8 vaisseaux de guerre de Baston avec le Capitaine Warren qui doit commander la flotte destinée pour le Canada le printemps prochain, ce qui sè dit hautement dans la ville.

Qu'il y avoit dans ce port 8 vaisseaux de guerre et une quarantaine de petits bastimens avec beaucoup de monde, que les Anglois à Louisbourg

ont fait trois chemins couverts, une à la poterne, une autre à la porte Maurepas et la 3e aux murs grêlés, et une citadelle de deux batteries à la porte Dauphine, raccomodé l'Islot qui avoit été fort endommagé, de plus deux sousterrains à la grande batterie et posé 12 pièces de canon sur le quay, ils n'ont rien fait à Gabarrus.

Le Père Germain nous escrit par la suite (9 nul) du 6 que les anglois seront informés par la suite qu'il est venu deux frégattes à Chibouctou et qu'il est à craindre qu'ils ne previennent le printemps pr chain et qu'ils s'emparent de ce hâvre.

Le Sieur Coulon commandant les 300 canadiens qui doivent rester en Acadie, nous marque le premier de ce mois qu'il est absolument nécessaire d'envoyer à la baye verte des vivres pour la subsistance de nos gens et des étoffes et autres effets pour les vêtir.

Il ne sait encore où il hivernera, si ce sera aux Mines où il est, ou à Beaubassin, qu'une partie des habitans de ce premier endroit ne sont pas disposés à luy fournir les secours dont il aura besoin, qu'il ira peut-être à Beaubassin où les habitans paroissent plus portés à fournir aux Canadiens leurs besoins ; qu'il attend avant de prendre un party des nouvelles de Monsieur de Ramesay qui doit sonder les habitans de Beaubassin ; il ajoute que le principal point qui occasionne toutes ces difficultés, c'est le manque d'espèce, et que les habitans craignent toujours de n'être payés de long-temps des billets qu'on leur expédie en payement de leurs fournitures.

Le 28.—Est arrivé le nommé Ransin qui a esté tout l'été à la Pointe des Monts ; rapporte qu'il a vu les 3, 4 et 5 de ce mois un gros vaisseau croiser du N. au S., que ce ne peut-être qu'un vaisseau anglois, parce que malgré le gros vent de N. E. qu'il a fait les deux derniers jours qu'il l'a vu, il louvoyoit et venoit virer de bord tout près de terre, que le 6 il a entendu de très loin dans la brume 12 coups de canon, mais ne sait ce que c'est. Depuis le 16 qu'il est parti de la Pointe des Monts, il n'a rien vu dans la rivière.

Le 29 le Sieur Salaberry, qui avoit esté envoyé le 6 Aoust en les biscayenne pour croiser et observer depuis le Cap Chat jusqu'à la Trinité, est arrivé ce matin, a vu aussi le vaisseau dont parle le nommé Ransin, et depuis le 18 qu'il est parti de la Trinité il n'a rien aperçu.

Le Sieur DuVerge de St Blain, cadet, parti de Montréal avec 13 Sauvages du paÿs d'en haut pour aller en guerre est revenu le 31 Septembre avec un prisonnier pris près d'Orange.

Octobre le 1er.—Le Sieur de Belestre, enseigne, parti de Beaubassin le 8 Septembre est arrivé aujourd'hui, le Sieur de Ramesay nous écrivoit du même endroit, qu'attendu les avis qu'il en a eu que 8 vaisseaux anglois croisent au bas de la Rivière pour attendre notre détachement, et qu'il ne peut passer avec les bastimens sans un danger évident, il fait proposer au Sieur Duhamel, capitaine du navire le *Tonneur* de se charger de 100 prisonniers pour les conduire sur les terres ennemies ou en France s'il est possible afin d'assurer ce navire qui ne peut rester plus longtemps faute de vivres, les autres prisonniers viendront sur les bastiments jusques à Pabo, se flattant qu'il n'y aura pas de grands risques à courrir jusque là pour nos Canadiens et les petits bastiments ; il ajoute qu'il part pour se rendre à la Baye Verte où il prendra les plus justes mesures pour son retour étant dans la dizette de vivres, que cependant on en trouveroit encore un peu avec de l'argent, mais qu'avec les billets, il faut forcer les habitants à fournir les secours les plus nécessaires.

Pour faciliter son retour il a permis à quelques officiers et Canadiens, au nombre de 40, de prendre la route de la rivière St Jean.

Le général a écrit au sieur Coulon, capitaine, de faire en sorte que les Anglois ne forment absolument aucuns nouveaux établissemens, à l'Acadie, de s'entendre avec monsieur le Loutre missionnaire à ChibenAcadie pour que ce dernier fasse roder ses Sauvages vers le port de Chibouctou et de la Hève, pour que les Anglois, qui seront certainement instruits qu'il est venu cet été dans ce premier port des vaisseaux du Roy, n'y fassent aucuns établissemens s'ils s'y présentoient, étant de conséquence de nous conserver la possession de ces deux endroits qui sont les seuls en Acadie où des vaisseaux de guerre peuvent être en sûreté.

Octobre le 2.—Est arrivé le Sieur Pean, lieutenant, parti de la Baye Verte le 14 du passé dans 6 biscayennes et 2 esquifs, avec 2 officiers, 72 Canadiens et 48 prisonniers, lesquels manquent absolument de vivres, n'en ayant eu en partant que pour 8 à 10 jours.

Cette officier nous apporte des lettres venant du bord du navire le *Tonneur* qu'il a vu à St Bernabé, elles sont de monsieur de Guillemin, dattés au dit lieu le 28 du passé, lequel nous adresse une lettre de monsieur de Ramesay au Cap Touèmin à 6 lieues de Baye Verte, le 17, 7bre, par laquelle il nous marque qu'ayant esté forcé de partir de la Baye Verte, n'ayant plus de vivres, il s'étoit embarqué sur les bastimens de notre armadille pour se rendre à Québec, malgré les risques qu'il courroit, qu'il vient de recevoir une lettre de Monsieur Girard prestre missionnaire à Copeguil adressée au Père Germain en date du 15 dudit mois de septembre dont la teneur suit : " Je vous envoye un exprès pour vous faire sçavoir qu'il est arrivé dans un hâvre nommé au Castor à 15 lieues de Chibouctou un navire, il y a 12 ou 13 jours qu'il a quitté la flotte il y a 14 jours à 300 lieues de France, il s'est battu 8 jours contre deux corsaires anglois après avoir quitté la flotte, son second a été tué et 11 hommes, il a envoyé sa chaloupe à Chibouctou, d'où l'on a envoyé un exprès pour Monsieur Leloutre pour porter les paquets du Roy aux navires arrivés à Chibouctou et qui sont partis pour France comme vous savez, ce qui les a bien surpris, le navire après s'être racommodé doit être saus (*sic*) chibouctou, la flotte est de 150 voiles dont 30 vaisseaux de ligne, sans parler de l'escadre de Toulon et de l'Espagne qui doivent s'y joindre et qui ne l'étoient pas encore au départ du navire déjà arrivé, la flotte doit hiverner.

Tout ce que je vous dis je l'ay appris par l'exprès qu'on a vu et parlé au sergent de la chaloupe à Chibouctou. Monsieur le Loutre est du côté des Mines, je luy ay envoyé un exprès de Copeguyt pour luy porter la lettre venant de Chibouctou."

Sur cette lettre Monsieur de Ramesay ayant tenu Conseil, il a été décidé qu'il retourneroit aux Mines avec tous ses officiers qui étoient embarqués sur les bastimens, à l'exception de deux et d'un détachement de miliciers pour se rendre plus facilement et rejoindre le détachement de Monsieur Coulon qui est aux Mines, qu'il a laissé le reste des Canadiens à bord des bastiments pour escorter les prisonniers au nombre de 100 et plus et lorsqu'il se sera rendu à la Baye Verte, il nous informera plus amplement par des courriers qu'il enverra par terre.

Le Sieur Péan ajoute que le Père Germain étoit parti de Beaubassin 4 à 5 jours avant luy pour se rendre à Québec par la rivière St Jean, et que si

le nommé Pilotte parti de Québec le 27 aoust qui porte 6000 l. d'espèce fut arrivé avant son départ, tout le détachement auroit encore resté quelques jours à Beaubassin et que ce qui a obligé Monsieur de Ramesay à l'envoyer en biscayenne avec 160 hommes, c'est qu'on ne pouvoit absolument plus avoir de vivres des Acadiens sans argent.

Monsieur de Guillimin marque que le détachement et les prisonniers sont embarqués dans le navire le *Tourneur* (*sic*) et cinq petits bastiments de notre armadill^e^ que ces derniers sont de l'arrière, qu'il vient de rencontrer le Sieur Vitré que nous avions envoyé à Gaspé chargé de vivres dont il en a pris une partie et l'a renvoyée au devant des autres bastiments et des chaloupes commandées par le Sieur Péan qui en manque.

Le Sieur Péan ajoute que quelques jours avant son départ de Beaubassin, étant revenu un exprès envoyé à Port Royal par Monsieur de Ramesay, lequel a rapporté avoir entendu dire aux anglois du fort qu'ils avoient eu avis qu'il y avoit 4 vaisseaux de guerre espagnols qui croisoient devant l'entrée de la baye de Baston.

Le 3.—Le Sieur Dubreuil officier parti de Montréal avec environ 50 Sauvages Iroquois et autres pays d'en haut, deux cadets, deux canadiens et un officier de milice nommé Derivier pour aller en guerre sur les côtes de la Nouvelle Angleterre, de retour le 1er Novembre avec 10 chevelures et six prisonniers fait auprès du fort de Sarasté.

Le 6.—Le Brigantin l'*Emerillon* commandé par le Sieur Boucherville arrivé à la baye verte avec 20 canadiens et 16 prisonniers.

Le bateau le *Loup-marin*, capitaine le Sr Aubert avec 20 canadiens et 13 prisonniers.

Le bateau la *Société*, capitaine le Sieur Despleine avec 41 canadiens et 18 prisonniers.

Le 7.—Le Sieur Guillemin, commissaire à la suite du détachement de Canada, vient d'arriver par terre, il a laissé le navire le *Tourneur* à St Joachim, ce navire à mouillé en rade ce soir, chargé de 34 canadiens et 43 prisonniers.

Ce jour est arrivé le père Lacorne Recolet Missionnaire à Miramichi, parti de la baye verte au commencement du mois dernier, il nous a repré-

senté la triste situation des Sauvages de sa mission par le manque de vivres et d'habillements, dans un temps où la saison commence déjà à estre rude, qu'ils ont tous abandonné l'Acadie, et sont revenus à Miramichi, tous mécontens de n'avoir pas trouvé dans cette province les secours que nous leur avions fait espérer, quoique la saison soit avancée nous tâcherons de renvoyer le Père Lacorne à sa mission pour porter à ses Sauvages quelques secours en vivres et effets pour les vêtir afin de les engager à retourner en Acadie si on a besoin d'eux pour quelqu'expédition.

Le 8.—Arrivé du sieur Lagroix Girard (*sic*) cap de la goëlette l'*Aimable Martre* venant de la Baye Verte avec 35 Canadiens et 16 prisonniers. (*sic*).

Le 13.—Est arrivé le nommé Pierre Hève venant de Gaspé, a déclaré qu'étant à Kerpont, côte du nord, il a vu à la mi-aoust deux navires qui croisoient dans ces parages et qu'estant au Mont Louis côte du sud du golfe il a aussi vu le 18 du passé un gros bastiment et un brigantin ou goelette qui croisoient dudit lieu aux sept isles, surement ce ne sont pas des navires françois.

Le 14.—Deux courriers nouveaux arrivés de Beaubassin nous apprennent enfin l'agréable nouvelle de l'arrivée de l'escadre à l'Acadie, on nous adresse copie d'une lettre écrite par monsieur Bigot intendant de l'escadre à monsieur Le Coutre, prêtre missionnaire à l'Acadie, datée de Chibouctou le 21 7bre, par laquelle le premier mande à ce missionnaire que l'Escadre commandée par monsieur le Duc d'Enville à mouillé à Chibouctou le 20 dudit mois, il luy demande de luy faire trouver une cinquantaine de bœufs au moins pour les besoins de l'escadre et dont il payera le prix comptant.

Il le prie de se rendre à Chibouctou et de faire avertir les habitans de l'Acadie qui auront des billets pour fournitures faites aux détachemens de François et Sauvages qui y ont séjournés, d'envoyer les dits billets à Chibouctou où il en payera le montant.

Cette nouvelle a répandu une grande joie dans l'Acadie, les habitans de cette province n'osoient plus espérer qu'il y viendroit des forces d'Europe, ils refusoient même aux Canadiens et aux Sauvages qui y doivent hyverner les secours les plus pressans dans la crainte de n'être pas payés de très longtemps de leurs fournitures pour lesquels on leur expédioit des certificats ; on espère qu'à présent il n'y aura plus de difficultés à cet égard.

Monsieur Hocquart continue à faire charger des vivres sur 3 ou 4 des plus forts bastimens qui soient en rade pour les envoyer à l'escadre au premier avis que nous recevrons de monsieur le Duc d'Enville.

Octobre le 14—Nous envoyons un exprès à Kamouraska et nous donnons les ordres nécessaires pour faire pratiquer un chemin ou sentier d'environ 3 pieds dans le portage depuis la Rivière du Loup à 40 lieues audessous de Québec jusques au lac Témisquata d'où l'on va en canot par la rivière St Jean jusqu'à Beaubassin, et ce pour faciliter la communication avec l'Escadre et pour y faire passer quelques détachement de françois et sauvages s'il est nécessaire.

Il est arrivé la goëlette la *Marie* commandée par le Sieur Chauveau chargée de 27 Canadiens et 14 prisonniers dont il en est mort deux dans la route, c'est le dernier bastiment de ceux qui avoient transporté au printemps dernier le détachement de françois et sauvages que nous avions envoyé à l'Acadie.

Ces prisonniers ainsy que ceux venus par les derniers bastiments faisant en total 106 ont été mis aux cazernes à Québec, ils sont actuellement au nombre de 240 tant de l'année dernière que de celle-cy.

Le 15 on nous amène des Trois Rivières 5 prisonniers, deux d'entr'eux qui ont été pris au commencement de septembre sur les côtes de Baston disent qu'il a été question en cette ville d'attaquer le Canada, que le projet a manqué, et qu'il y avoit à la fin d'aoust à Baston 8 vaisseaux de guerre gros et moyens.

Le 20.—Les cinq chaloupes restant des huit qui sont venues de l'Acadie sous la conduite du Sieur Péan et qui étoient restées en arrière, sont arrivées, les canadiens et prisonniers ont extrêmement souffert par le manque de vivres.

Le 23.—Le Père Maurice Lacorne, missionnaire des Micmacs de Miramichi, est parti aujourd'hui dans le bateau que nous avons fait armer, il est chargé de vivres et de marchandises pour secourir ses sauvages qui sont dans une extrême misère, ce missionnaire doit suivre les ordres de Monsieur le Duc D'Anville pour envoyer les Micmacs où il jugera à propos. Il doit même les accompagner.

Nous écrivons par cette occasion à Monsieur le Commandant de l'Escadre sur l'inquiétude où nous sommes de l'arrivée de nos vaisseaux de Larochelle et de la nécessité qu'il y a pour le bien de la colonie qu'ils nous parviennent.

Le 27.—Il y a aujourd'hui 14 jours que nous avons reçu la nouvelle de l'arrivée de l'escadre à Chibouctou, et il y en a 37 qu'elle a mouillé dans ce port, il n'est pas possible que depuis le 27 septembre date des dernières lettres de Beaubassin, il n'ayt été expédié de nouveaux courriers pour nous apporter les depesches de Monsieur le Duc d'Enville, nous craignons qui ne leur soit arrivé accident ; dans l'incertitude où nous sommes des besoins de l'escadre faute d'avis que nous attendons cependant à chaque instant, n'avons pas cru devoir attendre plus longtemps pour envoyer à Chibouctou des secours en vivres et rafraichissements, ces secours consistent en 6^{m}. q^{x}. de farine, 1500 q^{x}. de biscuit, 830 q^{x}. de pois, 200 q^{x}. de morues, 500 minots d'avoine et 40 milliers de fer ils seront chargés sur 6 navires.

Nous expédrions aujourd'hui par la route de la rivière St Jean Beauryen (*sic*) de Vilemonde, enseigne, pour porter nos dépêches à Monsieur le commandant de l'escadre, nous l'informons du party que nous prenons de luy envoyer des secours à Chibouctou et toutes nos dispositions en conséquence.

Novembre le 3.—Sept Sauvages aniés arrivèrent à Montréal sous pretexte de venir avertir leur Père Onontio des desseins que les Anglois avoient formés de faire la conqueste du fort St Frederic, ils arrivèrent par la rivière de Chateauguay et eurent des pourparlers avec quelques chefs de nos domiciliés du Sault qui ne donnent pas des preuves de fidélité bien parfaites.

Ces Sauvages qui paroissent bien dans la bonne foi furent bien reçus et firent coup en s en retournant à l'Isle Lamotte sur des charpentiers qui y étoient établis pour y couper du bois pour la construction des vaisseaux du Roy dont l'un d'eux fut pris prisonnier et amené à leur village, le chef du party se nommoit Choguévroguin.

Un party de 12 à 15 Sauvages que l'on dout être aniés ont fait coup à Soulanges où ils ont bruslé 2 maisons et deux granges, fait trois prisonniers et tué trois personnes, le capitaine de la coste fait prisonnier.

Le 9 le Sieur de Repentigny officier party de Montréal le 11 octobre avec deux cadets, un habitant et 30 Iroquois du Sault pour aller faire une découverte du costé de Sarasto, sont arrivés avec deux chevelures faites à Sarasto, où ils ont vu quantité de monde qui s'y rassembloient et qui y transportoient beaucoup de munitions.

Le 26.—Trente Sauvages de Bécancour et 24 de St François arrivèrent à Montréal pour aller tenir garnison dans les corps de garde avancés de ce gouvernement.

Le 27.—Dix huit Micmacs et 64 Sauvages de l'Acadie établis à Québec arrivèrent pour être employés au même service.

Décembre le 1[er] monsieur de Gannes, officier, a été détaché pour conduire au fort St Frédéric un détachement de 66 Sauvages Abénakis et Malecites qui y doivent faire des découvertes.

Le 9, arrivée des S[rs] St Blain, L'Evervauche et Langy (*sic*) cadet, partis de Montréal le 8 octobre avec 13 Sauvages Abénakis pour aller en guerre du costé de Connecticut, en revenant de Saranto ce petit party rencontra Thoguenaguin qui retournait à Orange avec le charpentier prisonnier, mais comme la plus grande partie de leurs Sauvages les avoient quitté, ils furent obligés de les laisser aller après avoir fait tous leurs efforts pour ravoir le François, ce qui ne leur fut pas possible, la partie n'étant pas égale.

Décembre le 17.—Neuf jeunes guerriers du lac partis de Montréal pour aller en guerre sur les costes de la Nouvelle Angleterre, arrivés avec une chevelure levée à un habitant du village de Northanton.

Le 18.—Un jeune Abénakis qui gardoit la cabanne de son père établie près de Soulanges a eu la chevelure levée, l'on soupçonne de ce coup un Moraigan et un prisonnier Anglois qui sont absents du Sault. Cinquante Iroquois de ce village sont partis pour aller après.

Ces prisonniers n'ont pu se rendre, l'Anglois est mort de misère, le Moraignan après l'avoir mangé pour vivre a été atrapé et ramené icy et remis aux Abénakis qui lui ont donné la vie.

Le 20.—Dix guerriers du Sault sont partis pour aller au fort St. Frédéric y passer l'hyver et y faire des découvertes du costé de l'ennemy.

Le 25.—Huit guerriers du lac partis le 16 octobre pour aller faire coup du costé de Conetikoute (*sic*) sont revenus avec un prisonnier.

1746

LETTER FROM GOVERNOUR SHIRLEY TO MR DE BEAUHARNOIS.

Baston, March, 18th, 1746.

Sir,

This will be delivered to you by Captain Lagrois whom I have released from being a prisoner of war, and have at his desire permitted to go to Annapolis Royale that he may gain his passage to Quebec trough Accadie, in case there should be an opportunity for his doing it.

I must upon this occasion express my concern at hearing from some New England officers lately returned from Annapolis, that they were informed by some Canadian officers at Minas, soon after the late action there between the party under the command of Captain Coulon and that under the late Lieut. Col. Nobles, that you done me the honour to send me several letters, with proposals for setting a cartel for the general exchange of prisoners between us, none of which (permit me to assure you) ever came to my hands, nor any other letters from you, except one which I had the honour to receive tro' the late Mr. Duquesnel's hands, in answer to mine, which I sent you tro' the same channel, an other sent me since the taking of Louisbourg, wherein you inclos'd two lists one of englis prisonners then with you at Quebec, and another of french prisonners supposed to be with me at Baston, but as I happened to be at Louisbourg when your letters arrived at Baston, and I dit not arrive from Cape Breton till about the middle of December, I utterly lost the opportunity of sending an immediate answer ; but notwithstanding that, I made preparations for exchanging prisoners early in the spring, according to proposal of your letter, when some orders which I received from England occasioned me to put a stop to my proceedings for sending the french prisoners to Canada, as I designed, and took away from me all opportunity of acknowledging my receipt of the honour of your last letter which I hope you will be so good as to impute wholly to the circamstances of the King my master's service and

not to the least diminution of that perfect regard, which I have long had and still retain for you.

I observe, Sir, that Capt. Lagrois was one of the french prisoners whom you distinguished by a particular notice taken of him in your letter and am sory that he had drawn Mr. Warren's and my resentment upon him by braking his parol of honour (upon which he was before not only permitted to go at large at Louisbourg but was entertained with all possible civility). By endeavouring to make his escape clandestinely to Canada, which he was so near effecting that he was taken by the party which I sent after him, I think, on board the vessel itself in which he was going off from the back part of the island ; however as Mr. Warren and I afterwards imputed this facture to a natural tho' too eager desire of returning to his famely, and we fond he was distinguished by your regard, we have both of us shown him marks of our favour at Baston, and of our compassionateing his case ; and I have given particular orders for his being well accomodated during his passage to Annapolis Royale and recommended the same regard for him to Lieut. Governour Mascarene.

I am further to acquaint you, Sir, that since the surrender of Louisbourg, I have sent to France besides the prisoners by capitulation, which it was agreed should be transported thitther with their effects at His Majesty's expense upwards of three hundred prisoners of war, which belonged to the *Vigilent* lately under the command of the Marquiss de Rew during the siege of Louisbourg, which where not included in the capitulation, among whom most of the Canadeans mentioned in the enclosed list (and which were all that I can learn were brought in here) went to France contrary to my orders, as I had reserved them to be sent to Canada, and some few of him are, I believe scattered in the county by their own choice (instead of being maintained in gaol) which has been indulg'd to all the french prisoners here who desired it. I must add to these about forty french seamen, which I sent to Mr. Duquesnel before the siege of Louisbourg upon his earnest request, and promise to return me a like number of English Sailors, which happened to be brought into the harbour of Louisbourg just before he wrote his letter, but which he after made use of to man the french ships of war, which was to convoy some or south sea merchant ships to France, I must not omit likewise to mention

that very soon after the rupture between the king my master and His most Christian Majesty very near a thousand french prisoners as I am informed by Capt Rouse, taken by himself and another of His Majesty's ships of war from among the french fishing settlements on the cost of Newfoundland, were sent to France an (*sic*) Louisbourg by them, for all which prisoners of war (nul) and those before mentioned [all this to show you, Sir, that] to be sent by myself to France. I dont know that any english prisoners were released in exchange, I will not indeed take upon me to say that none have been, tho' I beleive few or none have. I have mentioned all this to show you, Sir, that if you was to release the English prisoners now with you, and as I hear in goal, to the number of about 300, there will yet have been a much greater of french prisoners of war (taken in America) released by myself besides those released by the two commanders of His Majesty's ships, whom I have before named, that will have been by yourself, and the late Mr. Duquesnel which I flatter myself will have its due weight with you, when I propose it as the fondation of a cartel between us for a general release of prisoners now taken or hereafter to be taken on both sides, tho' I have not at present any number of french prisoners which I can pretend to propose in exchange for what you have at Quebec.

I persuade myself, Sir, that you will think with me that the calamities of war should be lightened by both of us as far as is consistent with our duty to our respective masters and the interests of their dominions ; and that this is fit to be done particularly with regard to traders and mariners, who have the misfortune to be taken prisoners, as they are following their business upon the sea without taking part in the war, and from whose distress and the ruin of their famelies, the Prince whose captives they are can reap no advantage against the power with whom it is at war.

If these should be your sentiments, and you think proper to release the New England prisoners now in Canada and which hereafter may be brought in there, you may depend upon my sending you all the french prisoners belonging to Canada, which shal happen to be brought intc New England during the course of the war, and I will undertake to pay the charge of bringing the prisoners belonging to this province from Canada hither, provided you will bear the charge of carying your prisoners from hence to Canada, and has to the governours of the other colonies in New

England I doubt not but they will be willing to conform to the same condition, and I shall write to them without delay upon this matter.

At the Marquiss de Maisonfort's request I sent him with one or two of his officers, whom he chose to attend him, by the first opportunity after he was taken in one of the King's ships to England, and at the desire of Mr. de la Boulanderie, who was made prisoner of war upon the first landing of His Majesty's troops on Cape Breton, and who informed me that Mr. Bigot late intendant there sent him a letter during the siege of Louisbourg, wherein he assured him that he would procure 100 prisoners to be given in exchange for him, if Lieut. General Pepperell would return him into the town. I released him and sent him to France without any terms or conditions, after getting him accomodated with what things he wanted for his passage. I have nothing further to add but that I have this day caused a notification to be published for all french prisoners in this province who are desirous of going to Canada, to come to Boston for that purpose and that I shall send as many of them as shall appear or I can hear of, to you by way of your fort St Frederick at crown point or by sea in a flag of truce as soon as I conveniently can.

I have the honor to be with all possible regard your most, etc.

Signed :

William SHIRLEY.

P. S.—Your representation made to me from several parts of our frontiers I must not omit this opportunity of remonstrating to you against the inhumain methods of carrying out the war on your side by the Indians you employ in it, who not only surprise our people (even our women and children) in their houses and beds kill'em whilst living and mangle their bodies when dead. I can but hope this merderous practice must be abhorred by all Christian Princes and their subjects and that you will discountenance it effectually in your Indians. I shall be obliged to you if you will be so good as to release and send by the first opportunity the three following prisoners which I hear are now in Canada ; John Boydell a youth of about nineteen years of age taken in a vessel comming from Louisbourg, by one of the late Duc d'Anville's Squadron ; ensighn Joseph Lawrence an officer in a regiment of foot under by command, taken by a vessel of the same Squadron, as he was open his passage to Louisbourg ; and one Sote (those Christian name I dont know) late master of a small vessel taken in the.................. of Annapolis harbour by Mons. Laronde about two years and a half or three years ago.

I am as before.

1746

COMMISSION DU GOUVERNEUR SHIRLEY A GEORGE GERRITH.

Guillaume Shirley, écuyer, capitaine général et gouverneur en chef dans et sur la Province de S. M. de la Baye de Massachussetts dans la Nouvelle Angleterre.

A George Gerrith, gentilhomme, salut.

Par la vertu, le pouvoir et l'autorité qui m'a été donnée par la commission Royalle de Sa Majesté, et en obéissance à Sa Royalle volonté qui m'a été signifiée par le Duc de Newcastle par une lettre de Sa Grandeur en datte du 9e Avril dernier, par laquelle il m'est commandé à lever autant de troupes qu'il me sera possible dans cette province pour être employé dans une expédition pour la réduction du Canada, desquelles troupes le lieutenant général de St Clair est commandant en chef, et ayant les ordres d'apointer et de mettre tels officiers que je jugeray à propos pour le commandement desdites troupes, je soussigné, par ces présentes, me reposant et ayant une véritable confiance en votre fidelité, courage et bonne conduite je constitue et appointe vous, George Gerrith, pour être lieutenant d'une compagnie d'infanterie sous le commandement du sieur Silvain Cobb dans le régiment dont le sieur Samuel Valdo est Colonel, faisant partie des forces levées dans cette province pour ladite expédition du Canada.

Vous devez donc mener et exercer ladite compagnie dans l'art militaire tant les officiers inférieurs que les soldats, les tenant en bonne ordre et dicipline, en leur commandant de vous obéir comme à leur lieutenant, et conjointement avec eux de faire et exécuter tous actes d'hostilité contre les ennemis de Sa Majesté, les François et autres, et vous devez observer et suivre tels ordres et directions que vous recevrez de tems en tems de moy ou de votre commandant en chef dans ladite expédition, ou des autres officiers supérieurs dans le camp suivant les règles et la dicipline de la guerre et suivant la confiance que nous avons en vous.

Donné sous notre seing et le sceau de nos armes à Baston le 8e jour de juin (nul 1746) dans la 19e année du règne de notre Souverain Seigneur et Roy George second, l'an du Seigneur 1746.

Signé WILLIAM SHIRLEY,

Par le commandement de son Excellence,

J. WELLORD,

Secrétaire.

1746

EXTRAIT DE LA DEPENSE QUI A ESTÉ FAITE A MONTREAL POUR ET A L'OCCASION DU PARTY DE FRANÇOIS ET SAUVAGES COMMANDÉS PAR MONSIEUR RIGAUD DE VAUDREUIL, MAJOR DE LA PLACE DES TROIS RIVIÈRES, POUR ALLER SUR LES COTES DE LA NOUVELLE ANGLETERRE, PARTY DE CETTE VILLE LE 3 AOUST, 1746.

		lb.		
500	aiguilles à 50 s. le mille	1	5	0
2	aiguilles à Suture à 20 s	2	0	0
6	gsss 6 dnes Alesnes à 10" lay	65	5	6
554	avirons à 10 s	277	0	0
50	ains à 1 s	2	10	0
200	paquets d'alumes à 2 s	20	0	0
2	assiettes d'étain à 4 s	4	0	0
2	bistouries à 40 s	4	0	0
302	barils vindes (*sic*) à 28 s	422	16	0
6	grosses 9nes 10 battefeu à 50 s. la douzaine	201	11	8

		lb.		
1	bonnet à Batteaux à 4 l. 10 s.	4	10	0
43	boulets de 2 ℔ à 3 s.	6	9	0
9	bayonnettes à 50 s.	22	10	0
2½	de Bongrand (*sic*) à 3 l.	7	10	0
36	boutons orfeaux à 10 s. la d^ne^	1	10	0
6	de bougie à 6 l.	36	0	0
1	bec d'osne à 3 l.	3	0	0
4	chandeliers de cuivre à 40 s.	8	0	0
42	canots de huit places à 150 l.	6300	0	0
1	chapeau à 5 l.	5	0	0
21	canots de 6 places à 75 l.	1575	0	0
1	couverte de 4 pts à 22 l.	22	0	0
900	cloux à plancher à 20 l. le mille	17	0	0
89	couvertes de 2 pts à 15 l.	1335	0	0
30	couteaux croches à 20 s.	30	0	0
640	colliers de portages à 25 s.	800	0	0
469¾	℔ de cuivre en chandeliers à 4 l.	1879	0	0
6	ones de coie d'Espagne à 10 la liv.	3	15	0
70	℔ de chandelles à 13 s.	45	10	0
6	gsss 6^nes^ cotteau bucherons à 48 l. le g.	314	0	0
4	gsss 4^nes^ de cotteau siamois à 27 l. la g.	117	0	0
1	canif à 30 s.	1	10	0
1	cassette à 10 l.	10	0	0
2	ciseaux à charpentiers à 3 l.	6	0	0
3	paires de ciseaux à 40 s.	6	0	0
17^ird^	de Cadis à 60 l. 4 s.	105	8	0
63	℔ de Vermillon à 15 l.	945	0	0

VIVRES

		lb.		
49	^{mts} de blé d'inde à 3 l. 5 s	159	5	0
40870	lb de biscuit or^{dre} à 10 l. le q^{x}	4087	0	0
2170	de biscuit blanc à 12 l. le q^{x}	260	8	0
4967	lb de bœuf à 5 s	1241	15	0
9	bœufs vifs à 115 l	1035	0	0
44	lb de chocolat à 4 l	176	0	0
36	lb de cassonade à 12 s	21	12	0
482¾	pots d'eau de vie à 3 l. le pot	1448	5	0
72	poulets à 15 s	54	0	0
12	perdraux à 10 s	6	0	0
6	perilles à 20 s	6	0	0
6	douzaines d'œufs à 10 s. la doz	3	0	0
78½	m^{ts} de farine grollée à 7 l	549	10	0
1925	de farine fleur à 12 l. le q^{t}	231	9	9
181	gourgannes à 25 s	226	5	0
320¼	pots guiboire à 50 s	800	12	6
12	" d'huile d'olive à 50 s	30	0	0
22542	de lard à 13 s	14652	12	6
142	langues à 25 s	178	25	0
8	moutons à 6 l	48	0	0
30116	de pain or^{dre} à 10 l. le q^{al}	3011	13	0
1490	de pain blanc à 12 le q^{al}	178	16	0
215¾	minots de pois verts et blancs à 3 l. 10 s	755	2	6
7	de poivre à 4 l. 10 s	31	10	0
	Pour remèdes et médicaments suivant l'état	120	10	0
178	" de ris à 12 s	106	16	0

		lb.		
7¾	minots de sel à 10 s	77	10	0
1859	de saindoux à 15 s	1394	5	0
1	Veau à 12 l. cy	12	0	0
1	Vache à 60 l	60	0	0
829	pots de vin à 70 s	2072	10	0
	Pour radoubs d'armes et autres ustensils	953	8	0
	Pour radoubs de chaudières	63	0	0
	Pour journées d'employés dans les magazins et façon d'ouvrages	1289	0	0
	Pour chevaux et charroirs	1081	10	0
	Pour logemens et pensions en ville et vivres dans les côtes	586	10	0
	Pour traverses et passages en canots et batteaux d'un bord du fleuve à l'autre	491	0	0
	Pour les courses et voyages dans les côtes à Québec	840	0	0
	Pour payement d'interprette, aumonier, et autres diverses dépenses	602	0	0

1	capelle rendu cy pour mémoire			
23	auds de cotton en 5/4 à 6 l	138	0	0
103	chemises de cotton à 9 l	927	0	0
¾	de drap scarlatine à 9 l	6	15	0
11	aus de dourgne à 4 l. l'aud	44	0	0
2½	ard de Damas surfils à 10 l	25	0	0
1	drap de lit à 10 l	10	0	0
339	écorces à cabannes à 3 l	1017	0	0
49	écorces à raccommoder à 5 l	245	0	0
2000	épingles à 3 l. le mille	6	0	0

		lb.		
3	écritoires à 40 s	6	0	0
20	feuilles de fer blanc à 10 s	10	0	9
12 à 14	^{au} de fil derume à 4 l	51	10	0
232	fusils de Lulle de chasse 30 l	6990	0	0
1350	fers de flèches à 3 s	202	10	0
2	" de galons orfeaux à 7 l. 10 s	15	0	0
13	grenades à 20 s	13	0	0
817	lb de gomme à 10 s	408	10	0
1	gouge à 3 l	3	0	0
2	gobelets d'étain à 30 s	3	0	0
146	grosses haches à 5 l	730	0	0
773	petites haches ou casse-testes à 30 s	1150	10	0
37	de limes à 35 s	65	12	6
13	limes à 40 s	26	0	0
4	lancettes à 3 l	12	0	0
610⅙	de molrus (*sic*) à 6 l	3661	0	0
19	^{ud} de mèche à 10 s	9	10	2
2	marteaux à 40 s	4	0	0
361	^{ard} de mazamet à 5 l	1805	5	0
7341	pierres à fusil à 7 l. 10 s le mille	55	11	6
17	mains de papier à 25 s	21	5	0
2863½	de peaux de chevreuil à 40 s	5727	0	0
1412½	de poudre à 22 s. 6 d	1589	1	3
310	perches à percher à 20 l. le °/₀	62	0	0
2992	de plomb à 70 ^{ts} le q^{e}	2094	8	0
41	jeux de perches à 4 l. le jeu	164	0	0
951	poches à 55 s	2615	5	0

		lb.		
40	peaux de loup marin à 3 l	120	0	0
21	pioches à 4 l. 10 s	94	10	0
13800	grains de porcelaine à 55 l. le mil	759	0	0
263	peaux d'ours à 6 l	1578	0	0
10	razoirs à 3 l	30	0	0
367	paquets de racines à 10 s	183	10	0
196	sacs à 30 s	294	0	0
264	sacs d'un quart à 15 s	198	0	0
74	sacs d'un ^{ft} à 7 s. 6 d	27	15	0
9	^{ard} de serge à 25 s	11	5	0
1	surplis à 30 l	30	0	0
10	lb de savon à 40 s	20	0	0
4	p. de souliers de bœuf à 30 s	6	0	0
1	^{aud} de toille de Beaufort à 3 l. 5s	3	0	0
467	de toille de Lyon à 40 s	934	0	0
6	grosses 9 ^{dnes}, 10 tirebourses à 9 la gr	61	7	6
6	tentes garnies à 70 l	420	0	0
4	tarrières à 3 l	12	0	0
4	^{ard} de toille de Paris à 4 l. 10 s	18	0	0
2431	lb de tabac du pays a 7 s. d s	942	4	1
47	voiles à 27 l	1269	0	0
40	prelats à 21 l	840	0	0
6	vrilles à 15 s	4	10	0
200	visses de fusil à 5 s	50	0	0

1746

RAPPORT DE MM. DE BEAUHARNOIS ET HOCQUART.

Quebec, le 3 octobre, 1746.

....

Le Marquis de Beauharnois reçut le 21 juin à son arrivée à Montreal une lettre du Sieur Spencer Phips, Lieutenant Gouverneur de Baston et qui avoit esté remise à Monsieur de Becancourt par des Anniés quelques jours auparavant, cette lettre est dattée de Baston le 30 septembre 1745, nous en joignons copie ; il ne s'est rien passé autre chose touchant la proposition qui avoit esté faite par M. de Beauharnois au Sr Shirley pour un échange de prisonniers, nous avons pensé que la lettre antidattée, pour tascher de couvrir la négligence à répondre à la proposition, ou pour d'autres vues, Monsieur le Général ne s'est point trouvé à portée d'avoir aucun éclaircissement là dessus de la part des messagers.

Le nombre des prisonniers a bien augmenté depuis ce tems là avec ceux qui viennent de l'Accadie, nous allons nous trouver chargés de plus de 250 :—nous comptons de renvoyer en France par les vaisseaux du moins ceux qui sont de l'Ancienne Angleterre et encore ceux de la Nouvelle qui sont garçons pour être échangés.

Il sera recommandé aux capitaines qui les passeront de veiller attentivement tant qu'ils seront dans la rivière à les tenir enfermés afin qu'ils ne puissent prendre connoissance de la navigation, la pluspart de ces prisonniers à l'exception de quelques gens de mer ne sont jamais capable de nous nuire sur ce côté là, ces derniers seront plus particulièrement recommandés ; tous depuis qu'ils sont icy n'ont eu de communication qu'avec les personnes à qui nous l'avons permis pour la nécessité du service, nous ne croyons pas qu'ils ayent pu prendre des connoissances préjudiciables à la colonie, au contraire on ne leur a pas laissé ignorer que nous étions bien pourvus de munitions de guerre de toutes espèces, que les François étoient nombreux et que tous les Sauvages s'étoient déclarés pour nous ; nous continuerons d'avoir les mêmes attentions afin qu'aucun des prisonniers de retour dans

sa patrie ne se trouve en état de nous nuire, nous ne permettons pas qu'ils sortent des cazernes, ce batiment sert de prison, nous y avons fait establir depuis l'esté une chambre qui sert d'hôpital où leurs malades sont soignés, cela est plus convenable que de les envoyer à l'hotel Dieu où ils ne manqueroient pas d'apprendre toutes les nouvelles.

1747

EXTRAIT EN FORME DE JOURNAL (SUITE).

1747.—Janvier le 13.—Dans la disette de sel où se trouve actuellement la Colonie, monsieur l'intendant a pris le party d'envoyer le sieur Perthins l'aisné à Kamouraska où l'on assure qu'il y a des fontaines d'eau salée ; il doit en faire l'essai.

Le 15.—Tous nos Sauvages de l'Acadie qui ont dans les forts sont revenus en cette ville, (Montréal) ne pouvant rester dans l'inaction, et retournant à Québec.

Le 24.—Le sieur Perthins laisné est de retour ; il apporte des essays du sel qu'il a fait, il est beau, mais c'est une faible ressource par la lenteur et la dépense des opérations, néantmoins monsieur l'Intendant donne des ordres pour la fabrication, ce sera toujours un petit secours en cas que les vaisseaux de France n'arrivent pas de bonne heure.

Monsieur le général fait partir de Montréal monsieur de La Corne l'aisné, capitaine, accompagné de monsieur Dubreuil et de MM. Lacorne, Belestre, pour aller chez toutes les nations des païs d'en haut, les inviter à descendre le printemps prochain à Montréal, pour combattre l'ennemy commun s'il ose tenter quelqu'entreprise sur cette colonie.

Février le 7.—Nous recevons des lettres de Monsieur de Ramesay [le 9 janvier ;] et du Père Germain, datées de Beaubassin le 9 janvier ; ils nous marquent que 200 à 250 Anglois sont arrivés aux Mines par terre à la fin de décembre sous la conduite des Sieurs Gorham et Phips, dans le dessein

d'y construire une ou plusieurs Blockhouses, que même ils avoient fait venir auxdits lieux dans deux moyens bastimens les bois nécessaires pour cet ouvrage, qu'ils comptoient y passer l'hiver et y attendre un nouveau secours au printemps ; que les ennemis pensent que le détachement de Canadiens s'en est retourné par la rivière Saint Jean ayant vu passer le servant du Sieur Lelarge qui a pris cette route, que les Accadiens qui nous sont affidés se sont réfugiés dans les bois avec leurs familles, Monsieur de Ramesay ajoute qu'il se prépare à envoyer son détachement aux Mines pour en chasser les ennemis s'il est possible ; nous avons aussy avis que les navire la *Déesse* et la *Ste Croix*, deux des trois bastimens chargés de vivres et destinés pour Chibouctou, sont entrés dans ce port le 6 décembre, qu'ayant été informé de la relâche de l'Escadre, ils étoient repartis le 9 pour la Martinique suivant les ordres que nous leur avons donnés, le navire le *Lion d'or*, 3ième navire destiné pour Chibouctou, n'ayant point encore paru, il s'étoit séparé peu de jours auparavant, on croit que ce 3ième bastiment a été forcé de continuer sa route pour les isles.

Le 24.—Nous renvoyons les Courriers à Beaubassin, nous marquons à Monsieur de Ramesay de prendre les plus justes mesures pour chasser les Anglois des Mines, où ils ne manqueroient pas de faire un nouvel établissement pour nous couper toute communication avec Port Royal, que cela est d'autant plus de conséquence que nous espérons toujours que Sa Majesté fera cette année une nouvelle tentative sur l'Acadie.

Mars le 5.—Après toutes les hostilités que les années ont fait sur nos côtes aux environs de Montréal, Monsieur le général n'a pas cru devoir balancer à leur déclarer la guerre, ce qui a été fait dans un conseil tenu à Montréal

Le 7.—Les Iroquois du Sault St Louis, ceux du lac, les Népissingues, les Algonquins, les Outa8ois de Michilimakinac, les Ponte8atamés, les Puants, les Islinois, les Folzavoines, les Hurons du Détroit. Les Sakis qui ont tous hiverné icy, les Abénakis de St François, ceux de Bécancourt, ceux de Missiskonis, les Amalecites, ont tous été assemblés ce jour dans le château de Montréal pour assister au Conseil dans lequel on a déclaré la guerre à la nation Anniés.

La hache de guerre a été présentée pour frapper sur cette nation à tous les Sauvages cy devant nommés, qu'ils ont acceptée de bonne grâce et tous

chanté la guerre suivant l'usage ordinaire, puis sont allés, à l'exception des Iroquois domiciliés, en guerre en différens partis au nombre de 8 ou 10 du côté de la Rivière Connecticut, Corlar et Orange.

Le 6.—Nous recevons des nouvelles de Beaubassin, nous apprenons l'aventure arrivée aux Mines le 11 février dernier, dont voyci le détail :

Le détachement de Canadiens composé d'environ 300 hommes tant François que Sauvages, sous le commandement de Monsieur Coulon, capitaine, (Monsieur de Ramesay n'ayant pu faire le voyage par une incommodité au genoüil causée par une violente fraissure dans le voyage qu'il avoit fait par ordre aux Mines) partit en raquettes de Beaubassin le 23 janvier pour se rendre aux Mines et chasser les Anglois qui y étoient venus s'establir.

Il arriva à Pegeguit le 10 février ; le commandant après avoir pris onnoissance de la position des ennemis, partagea son monde en 10 détachements pour attaquer en même temps autant de maisons où les ennemis étoient postés au nombre de 500 au lieu de 250, comme on l'avoit cy devant raporté ; après avoir marché tout la nuit il se trouva le 11 à trois heures du matin en état de commencer l'attaque, ce qu'il fit, les ennemis avoient de sentinelles à chaque maison et faisoient bonne garde, le Sr de Coulon, peu après le premier choc, reçut un coup de feu au bras gauche qui l'obligea de se retirer, ayant perdu beaucoup de sang.

Les 10 maisons qui furent attaquées furent enlevées à la réserve d'une seule où il y avoit du canon, et que les Micmacs abandonnèrent ayant eu à la première décharge quatre de leurs gens mis hors de combat.

Monsieur le Chevallier de la Corne, capitaine, devenu commandant, avoit attaqué la maison dans laquelle estoit le Sieur Noble, colonel, et son frère, avec le Sieur Flau, conseiller au Conseil de Port Royal, et s'en étoit emparé ; il resta dans la maison et empescha, avec partie du détachement qui le rejoignit, les ennemis d'en approcher, et il les obligea de se réfugier dans une maison de pierre où ils avoient du canon.

Le feu a été fort vif depuis l'attaque du matin, jusques à trois heures l'après midy que le combat cessa ; dans cet espace de tems les ennemis ont eu 130 hommes de tués sur la place, dont on compte 6 officiers, 54 blessés, on a fait 53 prisonniers, de notre côté nous avons perdu 6 hommes,

sçavoir : 3 Canadiens, un habitant du Port Toulouse et deux Micmacs, et 14 blessés, y compris Monsieur de Coulon et le Sieur de Lusignant, cadet.

Le Capitaine Flow dangereusement blessé pria Monsieur de la Corne d'envoyer chercher le chirurgien anglois pour le panser, le chirurgien françois étant pour lors occupé à soigner Monsieur de Coulon, cela occasionna un envoy d'otages de notre part et une suspension d'armes jusques au renvoy du chirurgien anglois.

Cet fut alors que deux officiers anglois sortirent de leurs maisons et s'avancèrent avec un pavillon françois vers la maison ou étoit le Sieur de la Corne qui les envoya recevoir, ils lui proposèrent une suspension d'armes jusques au lendemain à 9 heures du matin, il la leur accorda, mais s'étant apperçu le lendemain de grand matin qu'ils sortoient de leurs maisons et qu'ils rassembloient des bestiaux, il leur envoya dire que s'ils ne rentroient chez eux dans le moment, la suspension cesseroit ; le commandant anglois le Sieur Goldwhait vint trouver le Sieur de la Corne, accompagné d'un autre officier, et après s'être excusé, il commanda à tout son monde de rentrer, demanda à capituler et donna par écrit ses demandes.

Le Sieur de la Corne après avoir pris l'avis de ses officiers, luy en accorda une partie et luy dit de se dépescher de la décider, parce qu'il étoit résolu de l'aller attaquer promptement, la capitulation fut donc signée et voici en abrégé les articles qu'elle contient.

Que les troupes angloises au nombre de 300 hommes, (le détachement françois étant rangé sur deux hayes) défileroient de la maison de pierre où elles s'étoient retirées sous deux fois 24 heures pour aller à Annapolis Royale, avec les honneurs de la guerre, 6 jours de vivres, le havresac, une livre de poudre et une livre de plomb par homme ; que les prisonniers faits resteroient prisonniers de guerre, que les François garderoient les deux bastimens de mer dont ils s'étoient emparés ; que le pillage ne seroit pas rendu, ayant été fait par les Sauvages ; que les malades et blessés anglois qui étoient dans la maison seroient transportés à la Rivière aux Canards et logés par ordre du commandant François et entretenus aux dépens du Roy d'Angleterre jusqu'à ce qu'ils fussent en état d'être conduits à Annapolis Royale qu'en attendant leur rétablissement ils pourroient garder leur donneroit un sauf conduit, que les troupes de Sa Majesté Britannique

actuellement à la Grande Prée ne pourroient porter les armes dans le haut de la baye françoise, c'est à dire les Mines, Coleguet et Beaubassin, pendant l'espace de 6 mois, à commencer de ce jour, en conséquence les troupes françoises en prirent possession ainsy que de la Grand Pré, de toutes les munitions de bouche et de guerre et de l'artillerie, consistant en 2 pièces de canon de 4 et 3 pierriers.

Cette aventure a fait un très bon effet sur l'esprit des Acadiens des Mines qui ne font à présent aucune difficulté de fournir au détachement les rafraichissemens dont ils ont besoin ; les ennemis vivoient à la Grand Pré aux dépens des habitans, ils leur avoient imposé le 10e des grains et des bestiaux, ils avoient arboré leur pavillon sur l'Eglise, ce procédé a irrité le plus grand nombre des habitans.

Monsieur de Ramesay ajoute qu'il a fait revenir le détachement à Beaubassin, étant l'endroit le plus commode à garder et celui où sont les vivres et les munitions ; qu'il a envoyé un officier avec un détachement à Chibouctou pour recevoir les vaisseaux françois qui paroîtront dans ce parage et les informer de ce qui se passe.

Le 8.—Douze Iroquois du Sault partirent de Montréal pour aller en guerre du côté du Conecticut, sont revenus avec une chevelure et un de leurs hommes tués.

Mr. le Chevalier de Niverville officier, 3 cadets, 6 habitans et 45 Abénaquis, partirent de Montréal pour aller en guerre.

Ce party a été attaquer un fort dont la garnison demanda à capituler, mais après avoir eu connoissance du peu de force de de nos gens, ils firent revenir leurs gens qui avoient envoyés au camp pour faire les conventions de la capitulation, et renvoyèrent un François et deux Sauvages qui avoient été à leur fort en échange, et firent dire au Sieur de Niverville qu'ils avoient changé de sentiment, ce dernier qui manquoient de vivres et qui n'avoient point de force assez pour enlever ce fort qui étoient gardé par beaucoup de monde, prit le party de se retirer et de se rendre au fort St Frédéric pour y mener ses blessés dont il forma un nouveau party et fut du côté de Flevril où il a bruslé 5 forts et et environ 100 maisons qui étoient abandonnées.

Le 9.—Douze Iroquois du Lac partirent pour la guerre, arrivés le 5 May avec deux prisonniers et deux chevelures.

Le 17.—Dix huit Iroquois du Sault sont partis pour guerre; arrivés en cette ville de Montréal avec deux chevelures et un prisonnier.

Le 18.—Le Sieur de St Blain et le nommé Deteully, interprète, sont partis avec 16 Sauvages des païs d'en haut qui ont hiverné à Montreal, sont revenus avec des prisonniers et chevelures après avoir ravagé plusieurs habitations.

Le 21.—Est arrivé le Sieur de Gannes, enseigne dans les troupes, détaché du Fort St Fréderic, nous apprenons qu'un party de 30 François et Sauvages commandé par le Sieur Gerbin, lieutenant, a fait coup près le fort Sarasteau, ils ont tué 6 anglois, pris 4, le reste au nombre de 15, ont pris la fuite et ont abandonné leurs armes ; deux de ces quatre prisonniers qui sont restés malades au Fort St Fréderic y ont été interrogés et un 3e la été à Montréal ; ils rapportent qu'il y a 12 pièces de canon au fort de Sarasteau, 6 de dix huit et 6 de huit, que la garnison est d'environ 300 hommes ; qu'il y avoit 5 à 600 batteaux construits à Orange et environ 100 à Sarasteau ; ils pensent que c'est pour aller au fort St Frederic ; qu'ils ont beaucoup oüi parlé d'un armement pour Québec ; que la maladie a regné tout l'hyver à Orange où il est mort beaucoup de monde ; qu'elle y continue encore, ainsi qu'à Sarasteau où il est mort beaucoup de monde cet hyver ; qu'il a été pris deux bastimens de notre flotte assez gros et bien chargés qui ont été conduits à New Yorck, il y a environ 2 mois que les prisonniers faits à Orange au mois de novembre dernier par un party d'aniés, ont esté conduits à New Yorck où ils sont restés.

Ceux faits à l'isle de la Motte ont esté menés au même endroit par 4 chef aniés ; et enfin que les 3 ou 4000 hommes venus l'automne dernier à Sarasteau, n'étoient que pour fortifier le fort et le mettre à l'abry des incursions d'un gros party françois qu'ils craignoient dans ce temps là.

Le 27.—Mess. : le Chev. : de la Corne, Beaujeu, lieutenant, Mercier, enseigne, et marin fils cadet, arrivèrent de Beaubassin d'où ils sont partis à leur retour des Mines ; nous apprenons par eux que les prisonniers faits à la Grand Pré disent tous que le Canada sera attaqué au printems par terre et par mer ; qu'un particulier de Baston écrit à son fils officier à Port Royal,

qu'il est party un corps de 900 hommes pour aller au fort St Fréderic ; que le chef d'escadre Warren étoit parti de Baston au mois de décembre pour l'Ancienne Angleterre où il devoit demander le commandement de l'escadre destinée pour monter dans la rivière de Canada ; que les anglois qui étoient aux mines projettoient lors de leur défaite, de venir à Beaubassin pour en faire déguerpir notre détachement qu'ils avoient appris y être encore, s'emparer de cet endroit et de la baye verte, d'où ils comptoient s'embarquer dans des bastimens qui devoient y venir au printemps, pour les recevoir et les amener à Quebec ; ces mêmes prisonniers assurent, et on l'a sçu aussy par des Accadiens revenant de Port Royal, que deux bastimens venants de Baston au Port Royale dans la dernière saison ont fait naufrage sur l'isle Menane et les Monts Deserts ; que de 800 hommes dont ils étoient chargés il ne s'en est sauvé qu'environ 40 qui ont hiverné ; et qu'il a esté expédié à Port Royal un bastiment pour Baston qui devoit les prendre chemin faisant.

Nous présumons que ces troupes devoient se joindre aux 500 hommes venus aux Mines pour s'emparer de tous les ports de l'Accadie afin de nous ôter par là tous les moyens de faire une nouvelle tentative sur cette province.

Avril le 8.—Nous faisons partir le Sieur Depleine pour établir à l'ordinaire des feux et fumées de signaux tout le long de la côte du Sud depuis Rimouski jusques à Quebec pour avertir en cas d'approche d'une flotte ennemie.

Nous donnons ordre en mesme temps aux habitans de la dite côte de bonne heure des cabannes et parcs dans les profondeurs de leurs terres pour mettre leurs familles et leurs bestiaux en sureté, en cas que l'ennemy ne fasse une tentative, et aussitôt qu'on apercevra la flotte ennemie, ordre aux habitans de la côte de se rendre à Québec avec leurs armes, leurs couvertes et un mois de vivres.

Le 12.—Monsieur de Villiers, officier, 8 cadets et environ 100 habitans sont partis de Montreal pour aller à Chateaugué à l'occasion de plusieurs pistes que les Iroquois ont assuré avoir vues, revenant après avoir fait une exacte et n'avoir rien vu.

Le 21.—Nous recevons des lettres du sieur de Joncaire, résident aux Sonnon8ans ; il nous marque les cinq nations Iroquoises ont accepté la

hache des Anglois, qu'ils ne l'ont prise, disent ils, que pour sortir de leurs mains ; que cependant le coup de Soulange a été fait par un party d'Aniés dans lequel étoit un Nontagues, et que celuy de l'isle à la Motte l'a été par les Aniés qui ont été à Montréal l'automne dernier ; qu'il y a à Orange dix prisonniers François provenant sans doute de ces deux coups ; qu'il y a un grand accord secret entre les cinq nations et nos Iroquois domiciliés pour de part et d'autre laisser frapper les blancs les uns sur les autres sans se rien faire entre eux ; que les Flamands auxquels il avoit parlé l'avoient assuré qu'un gros vaisseau de l'escadre de Monsieur le Duc d'Anville avoit été pris, dont l'aumonier se nomme Monsieur le Major ; que l'espion que le dit Sr Joncaire a envoyé au mois de février à Orange, luy a rapporté que l'artillerie destinée pour le fort St Frédéric étoit partie vers le 15 dudit mois ; qu'elle étoit composée de 12 pièces de canon et de 2 mortiers, et qu'il est mort cet hyver à Orange plus de 200 personnes par les fièvres.

Messieurs de Bécancourt et Michel nous informent des differentes précautions qu'ils prennent pour n'être pas surpris et pour garder les frontières de Montréal, ils ont étably des corps de gardes dans différens postes avancés pour garantir nos costes des insultes des ennemis et même des Aniés qui pourroient tenter de faire quelques coups de ces costés là.

Le 27.—Monsieur Flerbin, qui avoit esté la seconde fois à la découverte à Sarasteau avec 30 François et 30 Sauvages, est arrivé icy avec 12 chevelures et trois prisonniers qu'il a fait auprès de Sarasto sur un détachement de 40 Anglois qui sont sortis de ce fort et que nos gens attaquèrent à 4 arpens dudit fort, ce qui obligea l'ennemy de faire une seconde sortie de 150 hommes pour faciliter au reste de leur monde de rentrer dans le fort.

Nos gens se retirèrent victorieux avec leurs prisonniers et chevelures, n'ayant perdu qu'un homme et un légèrement blessé.

May le 7.—Un party d'Abénakis de Becancourt nous amènent un prisonnier qu'ils ont fait à Wiscasick village à 150 milles de Baston et à 15 milles de la mer, rapporte qu'il a appris personnellement d'un capitaine marchand venu à Whiscasick que l'admiral Warren étoit attendu tous les jours avec 18 vaisseaux de guerre, sans compter les transports de l'Ancienne Angleterre, pour l'expédition contre le Canada ; qu'un M^e^ de batiment venu audit endroit a rapporté qu'on avoit pris vers la Martinique deux

vaisseaux de guerre françois tous délabrés et qui étoient de la flotte françoise venue à Chibouctou, Qu'il a ouï dire qu'on enrolloit du monde à Baston et qu'il y avoit dans ce port plusieurs vaisseaux de guerre et que le Général Martin avoit fait beaucoup de dégats en France.

Monsieur Lerbin,. Lieutenant. arrive avec trois autres prisonniers dont un qu'il a pris aux environs de Sarasto, dans un voyage qu'il a fait à la fin d'Avril, ce prisonnier rapporte qu'il y a environ 300 hommes dans ce fort, mais beaucoup de malades, que cette garnison est très mécontente, n'étant point payée et manquant presque entièrement de vivres ; qu'il a oüi dire qu'un vaisseau françois avoit été pris et amené à New Yorck l'hiver dernier, qu'il peut y avoir 100 batteaux à Sarasto, ne sçait pas combien il y en a à Orange.

Le Sieur Flerbin nous a remis quelques lettres escrites en anglois qui ont été trouvées dans les habits d'un officier de Sarastau qui a esté tué et qui commandoit un petit détachement qui alloit à Orange, quelques unes de ces lettres parlent d'une expédition dont le Sieur Levingston commandant à Sarastau attend le denouement et l'exécution.

Il ajoute que tous ses soldats sont malades, que la garnison est dans un état pitoyable, qu'il n'y a qu'environ 100 hommes en état de faire leur devoir, qu'ils manquent de tout secours et s'expliquent en ces termes :

" Puissions-nous avoir été tués dans cette expédition contre le Canada, c'eût été un honneur pour nous " ;—Que le fort est la plus mauvaise place qu'on puisse imaginer et qu'il plaint celuy qui le viendra relever. Dans une autre lettre cet officier dit : " Je suis content par rapport à moy, et je le serois si j'étois à l'endroit du portage (Nota : le seul endroit des quartiers du fort St Fréderic connu sous le nom de portage est celuy de la rivière de Chicot) et que j'y puisse être de quelqu'utilité ; une autre lettre écrite au capitaine Trente à Sarasto, dit :

" Que la vieille histoire est toujours sur pied, que les habits pour les nouvelles levées sont à Orange, qu'on y a tenu une assemblée générale à ce sujet, qu'on ne s'y est point accordé touchant quelques propositions, que les articles convenus ont été envoyés au gouverneur de Baston, un certificat étant au bas d'un rolle de la compagnie du Capitaine Trente, mentionne

que les soldats qui la composent ont été levés par le Capitaine pour l'expédition contre le Canada.

Nous apprenons par un courrier qui arrive de Montréal que dans les derniers jours d'avril, un party d'Aniés et d'Anglois a tombé sur 21 François d'écouvreurs près du Fort St Frédéric dont ils nous ont tué 5 hommes auxquels ils ont enlevé la chevelure, le S[r] Laplante officier y a été mal traité, ayant esté blessé de sept coups de feu ; ce malheureux coup est arrivé par trop de confiance de la part des François qui ont été surpris.

Le 16.—Nous apprenons que le Sieur de la Chaumièrie, (*sic*) interprète en langue Iroquoise, que Monsieur le Général avoit envoyé en députation chez quatre des 5 nations est de retour à Montréal le 13 du courant avec 12 ou 15 Montagués outre les femmes et les enfants, les chefs de cette nation les luy ont donné pour le ramener à Montréal en sureté tandis que tous les chefs de tous les villages sont assemblés pour descendre incessamment.

Cet officier assure la parfaite neutralité des Nontagues, Sonont8ans, Goyoguins et Onoyouts, qu'ils sont tous très bien disposés pour nous, qu'ils sont brouillés avec les Aniés, les Anglois et les Flamands encore plus, qu'ils n'ont eu aucune correspondance avec eux depuis le conseil tenu à Orange l'automne dernier.

L'interprête des Flamands les a suivis dans leurs villages pour les exciter à se servir de la hache qu'ils avoient acceptée. Les Iroquois n'ont voulu l'écouter, ils ont pris le collier qu'ils avoient reçu dans le conseil pour se servir de la hache et l'ont écrasé sous une grosse pierre, ils ont rejeté le tout. L'interprête s'en est retourné. Tel est le récit que les Sauvages en ont fait au Sieur Lachauvinere.

Six Nontagues se sont mis en chemin ce printemps pour aller à un Conseil qui avoit esté assigné lors du conseil à Orange l'automne dernier, mais les Aniés et les anglois les ont arresté à un nouvel établissement qu'ils ont fait avant d'arriver au village des aniés, ils leur ont dit qu'ils ne parleroient dorenavent plus à Orange, les Nontagués s'en sont retournés à leur village.

Des Sauvages de cette nation ont dit au Sieur La Chauvinerie qu'il étoit mort beaucoup de monde à Orange, à Corlar et même aux Aniés. (Il

y a lieu de penser qu'ils ne veulent pas faire voire aux 5 nations le mauvais état de leurs affaires.) Le Gouverneur de Philadelphie a offert des presents considérables aux Testes Plates pour accepter sa hache, le chef de cette nation qui est souverain s'est moqué de luy.

Monsieur de LaChauvinerie raporte aussi que les 5 nations ont fait toutes les insultes possibles à tous les gens d'Orange pendant le Conseil de l'automne, ils leur ont tué bœufs, vaches, chevaux dans la ville et à leurs portes et ont couvert de cendre les gens du Conseil.

Les Nontagues ont dit à leur arrivée à Montréal qu'ils avoient été détachés de leur village pour conduire le Sieur de la Chauvinerie en sureté, mais qu'ils ne faisoient que procéder les chefs des 5 nations qui étoient assemblés pour descendre et qu'ils venoient tous pour offrir leurs corps et courir les mesmes risques que leur père.

Le 18.—Un party de sept Aniés a fait coup à Chateauguay, un habitant, qui a reçu plusieurs blessures, a eu la chevelure levée sans être tué, sa femme tuée et son fils blessé, l'homme a été heureusement guéri.

Le 19.—Un party de quatorze anniés a fait coup à Saulange, trois habitans ont été amenés prisonniers dont l'un nommé le Tisle (*sic*) a tué un des anniés dans l'action.

Le 23.—Arrivé un courrier de Montreal, Messieurs de Beaucourt et Michel nous écrivent que, deux femmes de Sauvages loups, qui ont été prises à Corlar par un party de 22 Iroquois du Sault, rapportent que les anglois ont enbandonné tous leurs petits forts et fait retirer toutes les familles dans les villes ou gros bourgs, pour rassembler tous les hommes à Orange dans le dessein de venir tenter une expédition sur le fort St Fréderic ; que tout ce monde est rassemblé depuis Orange jusqu'au fort de la demy lune qui est à moitié chemin de Sarasteau, que le commandant de cette armée devoit partir d'Orange pour se mettre en route six jours après celuy qu'elles ont été prises.

May le 20.—Ces deux femmes assurent aussy que ce corps de troupes est conduit par les Aniés et autres Sauvages à qui le commandant a dit qu'il ne les fatigueroit pas cette campagne, qu'il borneroit ses exploits au fort St Frédéric qu'il prendroit plus aysément que le Cap Breton, qu'il y

fourniroit un établissement considérable pour pouvoir venir au Canada l'année prochaine.

Le 21.—En réunissant tout ce que nous avons déjà appris des mouvemens de l'ennemy du côté de la Nouvelle Angleterre, joint au rapport de Monsieur de Niverville qui a trouvé les forts et maisons où il a passé abandonnés, nous devons présumer que les ennemis font réellement des préparatifs pour attaquer le fort St Frédéric, les Nontagués descendus à Montréal ont encore dit à cette occasion que les Aniés et les Flamands n'avoient pas voulu leur laisser passer la barrière qu'ils avoient establie en dedans de Corlar et les laisser passer jusques à Orange, on peut juger de là que les ennemis ne connoissent pas aux Nontagués de bonnes dispositions pour eux, ils n'ont pas voulu leur donner connoissance des préparatifs qui s'y font et malgré tout cela, les Nontagués assurent toujours qu'ils doivent venir icy cette année, d'ailleurs il paroît par la lettre du Sieur Levingston, dont il est cy devant parlé, que les ennemis comptent prendre la route du portage de la rivière du Chicot.

Cette rivière a été embarrassée au mois d'aoust dernier par le détachement de monsieur Rigaud, mais elle ne l'est pas suffisamment pour arrêter l'ennemy assez longtemps et nous donner tout celuy nécessaire pour nous opposer à leurs entreprises.

Dans ces circonstances nous avons pensé qu'il étoit indispensable de prendre les plus grandes précautions pour secourir le fort St Frédéric s'il est attaqué comme il y a apparance, ou pour ravager les côtes de la Nouvelle Angleterre si l'ennemy ne fait aucun mouvement de ce costé là.

C'est en conséquence que Monsieur le Général donne ses ordres pour la levée à Montréal de 5 à 600 hommes et plus s'il est possible, de tascher d'y joindre les Sauvages des pays d'en haut qui sont à Montréal ; en outre ordre aux 3 Rivières pour la levée de 100 miliciens et 30 à 40 Sauvages des villages.

Ordre de faire équiper incessamment ce détachement auquel on joint trente à 40 Sauvages de la Rivière St Jean et de l'Acadie qui ont hiverné aux environs de Québec.

Monsieur le Général n'a pu se déterminer à détacher des habitans du Gouvernement de Québec dans la crainte où il est d'apprendre par les premières nouvelles que Québec sera attaqué par mer. Monsieur le Marquis de Beauharnois a destiné Monsieur de Rigaud major de la ville des Trois Rivières pour commander ce détachement. Ordre également à Montréal d'employer dans le détachement de Monsieur Rigaud les voyageurs destinés pour les postes.

Le 22.—Un party de sept Anniés a fait coup sur une maison à Chambly et ont tué deux personnes et fait quatre à cinq prisonniers.

Le 24.—Un party de Sauvages de Pana8amské nous amène un anglois fait prisonnier proche le fort St Georges il y a 17 jours, agé de 64 ans ; n'a pu rien nous apprendre.

Le Sieur Lagroix, pris le 14 juillet 1745 dans une goëlette du Roy à l'entrée de la petite Brador, est de retour avec 5 autres françois renvoyés de Baston à Monsieur de Ramesay en échange du Sr Flow fait prisonnier dans le coup des mines et qui fut renvoyé sur sa parole.

Il assure que les marchandises sont d'un prix exhorbitant à Baston, le pain y vaut 3 shellings la livre ce qui fait douze sols de notre argent, et la viande un shelling plus que le pain ; l'argent en papier y est sy commun et sy décrié que Lagroix assure qu'au commencement de sa prison, il changeoit une piastre pour 25 shellings et qu'à son départ il les a changé pour 50.

Que les anglois ont envoyé ce printemps du monde à Louisbourg pour remplacer ceux qui sont morts dont le nombre est sy grand que le premier cimetière à la porte de Maurepas étoit plein, et qu'ils portent les morts à la pointe blanche.

Il y a eu de la mutinerie et du désordre à Louisbourg, les soldats sont mécontens du Gouverneur, les anglois disent que la conqueste de l'isle Royalle leur est funeste, les ruine de vivres et de monde ; que le coup des Mines a fait grand bruit à Baston et que le Colonel Noble est très regretté.

Le Sieur Lagroix dit que cet hiver les anglois doivent aller attaquer le fort St Fréderic. Ils ont envoyé de Baston à New-Yorck un bastiment chargé d'artillerie, de bombes, raquettes et autres munitions ; il compte que s'il y a quelqu'expédition ce sera contre ce fort,

Le Sieur Lagroix a remis à Monsieur le Général une lettre que luy écrit le Sieur Shirley en datte du 18 mars, par laquelle entre autre il luy propose un cartel pour un échange général de prisonniers.

Le Sieur Lagroix nous remet deux lettres de Monsieur de Ramesay qui nous informe dans celle du premier de ce mois que le 12 avril les anglois sont venus aux Mines avec un navire de 24 canons commandé par le Sieur Rousse et deux goëlettes armées en guerre avec 300 hommes, après avoir bien été assurés par les Accadiens dans cet endroit, ils y ont fait une descente au nombre de 150, ont esté se poster dans la maison de pierre qu'ils occupoient cy devant. Ils y ont arboré leur pavillon pendant une heure seulement, ont dit aux habitans qu'ils reprenoient la Grand Prée par la force des armes. Après 4 jours de séjour les ennemis s'en sont retournés sans faire de nouvelle descente.

Le 26.—Un party Anniés a fait coup à l'Ile Peraux chez le nommé Desloges qu'il amène prisonnier avec sa famille au nombre de neuf.

Le 29.—Les Anniés ont fait depuis peu un nouveau coup au Buisson distant de 9 lieues de Montréal où ils ont pris et enlevé trois hommes, sçavoir le nommé de l'Isle, son fils, et le dernier qui restoit des enfans du nommé Montreuil cy devant pris à Soulange, quelques Nepissingues et Iroquois du lac les ont poursuivis mais inutilement.

Dans le même temps les Anniés ont fait un nouveau coup au petit rapide à une lieue audessous de Chambly où ils ont tué un enfant et pris deux hommes, 2 femmes et 4 enfans. Monsieur de Vassant, Lieutenant commandant un corps de gardes à Ste Thérèse, a envoyé sur le champ un détachement à la rivière aux Sables pour couper passage aux ennemis, mais ce détachement est revenu sans avoir pu rencontrer aucune piste, ce qui a fait penser que les ennemis sont campés au dessus de [Chatnbly nul] Chateaugué.

En conséquence Monsieur de Bécancourt a détaché Monsieur de St Pierre, lieutenant, avec 80 voyageurs et bourgeois pour les cascades jusques au lac St François pour faire en sorte de les surprendre et revenir par Chateaugué.

Huit Abénakis de Nissiskony ont suivi cet officier, on a envoyé avertir les gens du lac d'aller les trouver au Cèdres ; on n'a pas jugé à propos d'y

convier les Iroquois du Sault, on craint à Montréal qu'ils ne nous trahissent et favorisent les Anniés dans les incursions qu'ils font sur nos côtes, ils sont mêmes subçonnés d'avertir les ennemis lorsqu'on est à leur poursuite en tirant 3 coups de fusil quand les détachements approchent les quartiers où ils campent.

On leur a envoyé des paroles menagées à ce sujet qu'ils ont bien reçues et auxquelles ils sont venus répondre à Montréal dans un conseil tenu le 25 ; ils se sont assez mal excusés et ont présenté de la part de tout le village un collier de guerre en présence des Nontagués pour affirmer qu'ils vont frapper sur l'Annié, en protestant de mieux faire à l'avenir ; on leur a répondu qu'on croyoit leur parole sincère, mais que pour l'affirmer il falloit des preuves constantes et parlantes, et à cet effet il s'en est joint plusieurs dans le détachement de Monsieur de St Pierre.

May le 29.—Les Messieurs nous représentent que le gouvernement de Montréal est entièrement dénué de monde par les différentes levées considérables qu'ils font faire tant pour les corps de gardes avancés que pour les détachements envoyés au fort St Frédéric et le convoy des canots qui emploie beaucoup d'hommes.

Pourquoi ils nous demandent d'envoyer à Montréal 300 hommes du gouvernement de Québec pour garder les postes et corps de garde, ce qui les mettra en état de fournir un plus fort détachement à Monsieur de Rigaud en y joignant les milices qui sont dans les différents postes.

Nous apprenons aussi que les derniers coups des Anniés au Buisson et au petit Rapide, avoient fait abandonner les établissements de nombre d'habitans de la Rivière Chambly qui ont traversé leurs familles à la côte du nord où ils se croyent plus en sureté.

Ces incursions de la part des sauvages si elles [illegible] dérangeront beaucoup les costes du sud du gouvernement de [illegible] nis nous espérons que les fréquens détachemens que [illegible] ns à [illegible]ur poursuite, nous débarasseront enfin de leurs fâcheu[illegible] opportu[illegible]tés.

Juin le 3.—Nous recevons des lettres de Montréal, Messieurs de Beaucourt et Michel nous informent du premier de ce mois que le voyage de Monsieur de St Pierre a été infructueux par une mauvaise manœuvr[illegible] les

Iroquois du Sault, que cet officier a trouvé un établissement formé par les gens du Sault à l'entrée de la rivière St Louis au fond du lac St François, lieu qui sert de passage aux Anniés lorsqu'ils viennent faire coup sur nos côtes, ce qui a fait soubçonner que ces mêmes sauvages pouvoient favoriser les Anniés, que ce qui les a le plus surpris, c'est que quelques uns des sauvages du Sault qui étoient avec Monsieur de St Pierre ont tenté de prendre le devant lorsqu'ils ont cru être proches des anniés et qu'ils ont été assez hardis pour tirer encore les trois coups de fusil de signaux qui ont été réitérés dans toutes les occasions où on a poursuivi ces sauvages.

Ces messieurs ont envoyé des paroles aux gens du Sault pour leur faire ressentir ce mécontentement ; ils ont reçu ces paroles avec beaucoup d'attention et ont promis de mieux faire à l'avenir. Monsieur de St Pierre a ramené avec lui les sauvages établis au lac St François, et il a brisé plusieurs canots d'écorce et d'orme fait par les Anniés.

Messieurs de Beaucourt et Michel assurent que Monsieur de May commandant à la Prairie les informe que deux courriers arrivent d'un party de sauvages du Sault et du Lac qui ont eu un homme de tué et un de blessé, ces deux courriers rapportent que le party a frappé aux environs de Corlar où ils ont fait un prisonnier, lequel assure que le nommé Loyennoguin le chef Annié qui nous a trompé l'automne dernier étoit party avec 70 hommes pour faire coup sur les costes de Montréal.

Le 11 Messieurs de Villiers et Celeron (*sic*) officiers partis le 13 may de Montréal avec 7 cadets et 12 habitans et environ 80 sauvages pour aller frapper du côté de Corlard, sont de retour après avoir été attaquer le fort que Monsieur de Rigaud avoit pris l'an passé que les ennemis ont rétabli. Notre détachement a été repoussé par une forte sortie fait de ce fort, dans laquelle il y a eu dix Anglois de tués et deux sauvages Anniés dont on a rapporté les chevelures de ces derniers seulement.

Monsieur de Rigaud, major de la place des Trois Rivières, parti le 8 de ce mois de Montréal, avec neuf officiers des troupes et 12 officiers de milice, dix cadets un aumosnier, deux chirurgiens, trois interprètes, environ 500 habitans, non compris ce qui étoit parti avec Monsieur de la Corne et ce qui était venu de Québec et les Trois Rivières, faisant en tout environ 1200 hommes et deux cent sauvages, pour aller en guerre sur les côtes de la Nouvelle Angleterre.

Ce party a séjourné quelque temps au fort St Frederic. Monsieur Rigaud détacha de ce fort Monsieur St Luc la Corne avec un détachement de 200 hommes tant François que Sauvages pour aller faire une descente à Sarasto. Cet officier, au moyen d'une feinte qu'il fit aux ennemis pour les engager à sortir de leur fort, en a défait plusieurs et fait 40 prisonniers dans le nombre duquel il y avoit un officier.

Monsieur Rigaud a été ensuite avec son monde faire une seconde descente au fort où il n'a pas trouvé occasion de faire coup et s'en est revenu en cette ville.

Trois habitans que Monsieur de Ramezay avoit envoyé exprès pour savoir des nouvelles de Louisbourg, sont arrivés à Beaubassin le 22 may, ces habitans ont été au St Esprit d'où ils ont envoyé à Louisbourg.

Au retour on leur a assuré qu'il n'y avoit dans ce port qu'une galiotte à bombes, trois goëlettes, deux batteaux venus depuis peu à Baston où l'on dit toujours qu'il y a une grande famine, que les Anglois ont perdu à Louisbourg depuis l'automne jusqu'à Noël environ 500 hommes, mais que depuis ce temps la maladie a bien cessé, qu'il y a environ 2000 hommes de garnison, que les Anglois disent publiquement à l'Isle Royalle qu'ils viendront cette année en Canada et qu'ils prendront les Accadiens pour les faire embarquer dans leurs vaisseaux ; ils paroissent mécontents de ces derniers qu'ils accusent d'avoir pris les armes contre eux dans le coup des Mines.

Il n'y a rien de nouveau à Chibouctou du 18 may que les deux petits bastimens anglois qui sortent le matin et rentrent le soir sans descendre à terre.

On a eu avis que le 24 dudit mois il paroissoit à 6 lieues de la Baye Verte, du costé du Port Lajoye, trois bastimens. Monsieur de Ramezay envoya un détachement de François à la découverte, ayant été informé le soir que ces bastimens rentroient dans la Baye Verte. Il fit partir un second détachement de tous les Sauvages qui seroient arrivés assez tôt pour les recevoir, mais ces corsaires, n'ayant point eu connoissance de nos bastimens qui étoient chachés dans une petite rivière, se sont retirés dans la nuit du costé de Tamigouche, on ne les a pas vus depuis.

Il apprend par Monsieur Desenglave, preste Missionnaire à Port Royal qui lui écrit des 6 et 17 may, qu'on a reçu depuis des nouvelles de Baston qui apprennent qu'un bastiment arrivé audit lieu rapporte que le chef d'Escadre Warren étoit parti de Londres avec quinze vaisseaux de guerre pour l'entreprise du Canada dont il étoit chargé, qu'on attend par luy les ordres de la Cour de Londres pour cette entreprise ; qu'on croit à Port Royal qu'on envorra des forces de Baston aux Mines ou à Beaubassin, que cependant on pense que l'on ne fera de mouvemens qu'après l'arrivée de ce chef d'escadre, qu'on a appris à Baston le retour en France de 7 vaisseaux de guerre de l'escadre de Monsieur le Duc d'Anville avec plusieurs transports, que les anglois ont pris de cet escadre l'Ardent, le Mercure et le Mars.

Il paroît par cette même lettre que le batteau venu à Beaubassin, venant de Baston, sans avoir touché à Port Royal, y est entré ensuite, ce qui fait conjecturer Monsieur de Ramezay que ce bâtiment venoit voir si le détachement de Canadiens étoit encore à Beaubassin pour y venir avec des forces supérieures et exécuter leur premier projet contre les habitans.

Ce commandant ajoute qu'il se trouve dans l'obligation de nous prévenir que s'il ne reçoit pas de nouvelles de France avant le commencement de juin ou de nouveaux ordres de Monsieur le Général, il sera forcé de partir aussitôt pour le Canada, ce qui pourra aller jusques audit mois, ne pouvant plus soutenir à cause de vivres, en ce cas il compte laisser un officier à Beaubassin avec 30 hommes et quelques Sauvages pour boucher tous les chemins et ôter à l'ennemy la connoissance de son départ.

Le 14.—Arrive un party de 14 Abénakis de Panna8amské qui ont frappé aux environs du fort St George sur 15 anglois dont ils en ont tué 12, pris 2 qu'ils nous ont amené, le 15eme s'est sauvé, ces 2 prisonniers ne savent aucunes nouvelles.

Le 15.—Nous eûmes avis à Montréal par des Sauvages du Sault qu'il y avoit un party d'Anniés aux Cèdres et que quelques uns de leurs canots avoient traversé dans l'isle de Montréal, l'on tira trois coups de canon à minuit à la ville et l'on battit la générale à 2 heures, et à 6 Messieurs le Chevalier de La Corne, capitaine, et de St Pierre, lieutenant, partirent avec un détachement chacun d'environ 100 hommes y compris la quantité d'officiers et de cadets pour aller à la rencontre des ennemis.

Monsieur le Chevalier de La Corne la nuit du 16 fit rencontre à la traverse de l'Isle Peraux d'un canot Sauvage qui étoit dans le large sur lequel il donna et qu'il prit, dans lequel il y avoit cinq sauvages Anniés Sounontanans, Anoyots, et deux flamands déguisés en Sauvages.

Il s'empara aussy de trois femmes françoises que ces Sauvages avoient fait prisonniers la nuit devant l'isle de Montréal.

Le reste du party, qui est d'environ 40 hommes, conduit par Thoguenoguin, qui s'étoit divisé en canots fut tomber pour se sauver à Chateaugué où Monsieur de St Pierre étoit embusqué pour les attendre ; il fit faire une décharge sur eux lorsqu'ils furent prêts à mettre pied à terre ; il y en eût plusieurs de tués et plusieurs faits prisonniers, les autres s'échappèrent à la faveur de la nuit qui étoit sy obscure que les François tiroient sur eux-mêmes, un nommé le Duc fut tué de cette façon, et le Sieur Gaudefrois cadet le fut aussy par un annié. Un canot chargé de 25 françois tourna dans le Sault St Louis en revenant, 8 à 10 hommes furent noyés.

Le 17.—L'on eût avis que les ennemis étoient au bout de l'isle de Montréal, l'on battit la générale et à l'instant l'on fit partir environ 200 hommes en plusieurs détachemens avec plusieurs officiers à leur tête : c'étoit une fausse alarme.

Le 19.—Le Sieur Beaujeu de Vilemonde arrive de Beaubassin, il nous remet une lettre de Monsieur de Ramesay qui nous écrit du 16 courant qu'il est à Rimouski avec tout le détachement de Canadiens et les prisonniers, qu'il est parti de la baye verte le 5, n'ayant pu y rester plus longtemps sans exposer le détachement à mourir de faim, qu'il y en a même 40 à 50 de très malades.

Le 21.—Nous recevons des lettres de Monsieur de La Corne, Capt. détaché par Monsieur le Général chez toutes les nations des païs d'en haut. Il nous écrit de Michilimakinac du 6 may que toutes les nations chez lesquelles il a passé se sont présentées de bonne volonté et avec plaisir pour descendre à Montréal, et qu'il n'a trouvé aucun obstacle dans sa mission dans laquelle il a mieux réussi qu'il n'osoit se flatter ; il compte se rendre à Montréal au plutot le 20 de ce mois, il ne nous marque point la quantité de Sauvages ou le nombre des nations qui doivent le suivre.

Le 26.—Nous expédions des courriers à Rimouski, au cap chat et au cap Desrosiers, pour donner avis aux commandants de ces postes du départ de France d'une Escadre qui vient en Canada sous le commandement de Monsieur de la Jonquière, afin que nous soyons informés de bonne heure de l'approche de cette escadre pour que nous puissions envoyer au devant d'elle des rafraichissemens dont les équipages et les troupes pourront avoir besoin.

Le 28.—Les Sauvages faits prisonniers par Messieurs de la Corne et St Pierre, ont été amenés à Québec au nombre de 10, sçavoir 4 Sonont8ans, 4 Oneyots, un Loup et un Annié et 4 Flamands habillés en sauvages.

Nous fait avertir tous les Sauvages des environs de Québec au nombre de plus de 300 qui se sont trouvés à l'arrivée de ces prisonniers et qui ont observé les cérémonies ordinaires en pareil cas, ils les ont fait promener par toute la ville, fait danser et chanter.

Nous avons fait conduire ces prisonniers dans une prison où ils sont bien gardés et aux fers, il est resté un Loup malade à Montréal et un jeune Annié qui a esté pris par les gens du Sault.

Juillet le 1er.—Arrivée de Monsieur Réal Boscat garde de la marine débarqué hier aux pellerins de la fregatte l'*Emeraude* commandée par Monsieur de la Jonquière de Caffanet, cet officier nous marque la malheureuse rencontre faite par Monsieur de la Jonquière de 16 vaisseaux de guerre anglois auxquels il a livré combat, sur lequel il ne peut rien dire de positif en étant trop éloigné, il ajoute qu'il est en rivière avec 7 bastimens marchands de transport et autres dans lesquels il y a 14 officiers, 150 soldats et 30 Suisses, et qu'il en a vu encore trois autres quelques jours après le combat.

Le 5.—Arrivent des courriers de Beaubassin, le Père Germain nous écrit du 20 juin qu'il a appris le 18 que la goëlette l'*Angélique* capitaine le Sieur Gosselin, expédiée par nous, était arrivée dans un petit port de la coste de terre ferme nommé Cocagne, distant de la Baye Verte de 15 à 18 lieues.

Ce missionnaire a fait rester ce bastiment dans ce hâvre jusques à ce qu'il reçoive des ordres pour l'employ de la cargaison ; il a seulement tiré quelques effets pour les besoins du détachement de 30 hommes.

Le Sieur de Repentigny qui le commande compte rester à Beaubassin jusques à ce qu'il reçoive de nouveaux ordres. Monsieur Desenclave, prestre missionnaire à Port Royal, écrit au Père Germain le 7 juin que Monsieur Knowles, gouverneur de Louisbourg, étoit alors à ce fort avec deux vaisseaux de guerre, mais qu'on ignore le sujet de sa venue.

Le 7.—Arrivent des couriers de l'Accadie, le Sieur de Repentigny et le Père Germain nous marquent du 23 juin, qu'ils viennent d'apprendre par deux habitans des Mines que 10 à 12 Accadiens partis de Port Royal le 17 du dit mois ont rapporté à la Grandprée que le 15 Monsieur Knowles qui depuis le 10 étoit arrêté avec des navires dans le bassin, s'étoit embarqué dans un batteau qui venoit d'arriver pour se rendre à l'Isle Royale, que ce même batteau avoit esté dépeché de Baston par M. Shirley pour informer M. Knowles que Louisbourg étoit déja assiégé, que ces mesmes habitans rapportent que 2 Accadiens de Port Royal nommés Luret et Poirrier ont assuré tenir de vive voix de Dion, qui pilotoit le batteau en question, que les François avoient fait leur débarquement le 2 juin, ils ajoutent qu'il est engagé de rendre de jour ou de nuit le gouverneur dans sa place en canot d'écorce dont il avoit eu soin de se pourvoir. Nous n'avons fait aucune attention à ces nouvelles, et s'il est vray qu'il ayt paru une escadre à Louisbourg ce ne peut être que celle du chef d'escadre Warren qui est attendu depuis longtemps dans ces mers-cy avec douze ou 14 vaisseaux de guerre qui sont destinés, disent les anglois, pour l'entreprise du Canada.

Le 8.—24 Iroquois du lac sont partis de Montréal avec le Sieur Richeville pour aller en guerre. Ils ont été du côté de Baston et ont esté repoussées ; ils ont tué deux Anglois dont ils n'ont pu avoir la chevelure.

Le 10.—Les cinq Sauvages Malecites, du party de Monsieur de St Luc de la Corne, viennent d'arriver avec le prisonnier qu'ils ont fait dans l'action, ce prisonnier nous confirme ce qui s'est passé dans l'aventure du S^{r} La Corne St Luc, et ajoute qu'il ne devoit rester que 150 hommes dans le fort, qu'il étoit dub aux soldats 21 mois de paye, ce qui accasionnoit un mécontentement général.

Ce prisonnier étoit il y a 20 jours à Orange, il dit qu'il a été cy devant levé dans les province de New York, Pensilvanie, Gersey, et Maryland 40 compagnies de 100 hommes, chacune réduite aujourd'hui à 40 ou 50 hommes

de mauvaise volonté, que ces compagnies étoient dispersées dans les différens forts, que celuy de la demy lune entre Orange et Sarasteau avoit été abandonné et que l'on attendoit plus l'amiral Warren, nous pouvons compter sur quelque chose lorsque nous aurons vu les autres prisonniers.

Le 12.—On nous envoye de Montréal 7 prisonniers Anglois dont un officier provenant du coup de Monsieur St Luc, le lendemain cinq ou six Abénaquis nous en amènent encore un provenant du même coup.

Le 13.—Douze Mississagues partis de Montréal pour la guerre arrivent avec deux chevelures.

Le 16.—Le Sieur de Repentigny nous écrit de Beaubassin qu'il vient de recevoir par un habitant venant du St Esprit, des nouvelles de Louisbourg qui détruisent celles qu'il nous avoient marqué le 23 juin précédent, que cet homme a parlé à quelques habitans du St Esprit venant de Louisbourg et arrivés le 15 juin, lesquels lui ont dit que le Gouverneur n'y étoit pas encore de retour, (Nota : il étoit allé à Baston et de là devoit se rendre à Port Royal) que les Anglois présumoient toujours qu'il partiroit une escadre françoise considérable, mais ils ignorent le temps de son départ et sa destination, que l'Amiral Warren attendoit qu'on seut de quel côté cette escadre tourneroit, pour s'y opposer avec des forces, ce même habitant a mené à Beaubassin 3 déserteurs de l'isle Royale partis le 15 may, lesquels n'ont rien rapporté de plus particulier.

Ils confirment seulement le mécontentement général de la garnison qui est composée d'environ 1500 hommes.

Messieurs de Beaucourt et Michel nous écrivent du 13 qu'ils viennent de recevoir une lettre de Monsieur de Rigaud, datée au fort St Fréderic, le 8 du courant, il leur marque qu'une partie de ses Sauvages l'abandonne, que la diversité de sentiments parmy eux change totalement les idées qu'il s'étoit fait sur son voyage, qu'il prend le party de se rendre dans le fonds de la grande baye où il sera à portée de remplir ses instructions qui consistent particulièrement à couvrir le fort St Fréderic, qu'il fera faire de fréquentes découvertes pour observer l'ennemy, qu'après toutes ces précautions il se déterminera sur le party qu'il doit prendre pour diriger sa marche.

Le 19.—Le père Maurice Lacorne, missionnaire des Sauvages de Miramichi, vient d'arriver par terre, deux corsaires anglois s'étant emparé le 30 du passé, à 8 lieues de Gaspé, du bateau qu'il montoit, heureux d'avoir pu se sauver à terre avec son équipage au nombre de 10 hommes, les deux corsaires sont un gros senaut de 20 à 30 canons avec un bateau.

Le 20.—Nous recevons des nouvelles tant de Montréal que du Détroit, celles du Détroit sont très intéressantes. Monsieur le Chevalier de Longueuil, commandant à ce poste, nous écrit du 23 juin, que le 20 may quelques Hurons du Détroit, établis depuis quelques années à Sandoské, de la bande du nommé Nicholas chef de guerre, ont tué cinq François qui revenoient du poste de la Rivière Blanche et ont pillé leurs pelleteries, que tous les Sauvages des environs, excepté ceux des Illinois, avoient formé le dessein de détruire tous les François du Détroit dans une fête de la Pentecôte, et d'aller ensuite au fort y mettre tout à feu et à sang, que quelques Hurons ayant frappé trop tôt, la mèche avoit été découverte par une femme huronne qui vint en avertir Monsieur le Chevalier de Longueil ; que ce dessein est le fruit des colliers que les Anglois ont fait distribuer chez toutes les nations par les Iroquois des cinq nations, que sur cet avertissement il a fait retirer tous les habitans dans le fort pour se tenir sur leurs gardes, en cas de quelques nouvelles trahisons.

Les Outa8as ont parlé au Détroit et ont assuré n'avoir eu aucune part dans cette mauvaise affaire, d'autres Hurons de la bande de Sastaredzi (premier chef de la nation huronne ainsi que Jaychatin autre chef n'étoient pas présents au coup) et Jaychatin sont ausy venus parler à Monsieur de Longueuil et luy ont également assuré qu'ils ne trempoient pas dans le mauvais coup des gens de Nicholas, cependant, demandent grâce, tâchent de se disculper et proposent de se venir établir proche du Détroit.

Monsieur de Longueil ne leur a rien répondu de positif et les a renvoyé à Monsieur le Général.

Néantmoins la bande de Nicholas continue de se tenir à Sandoské où ils comptent sans doute, dit Monsieur de Longueuil non seulement se soutenir mais encore harceler le Détroit par de petits partis de guerre.

Ils ont attiré chez eux plusieurs familles d'Iroquois vagabonds Loups et autres ; on assure même qu'il y en a du village du Sault.

Le père Potier jésuite missionnaire a abandonné le village de l'Isle aux Bois Blanc et s'est retiré au Détroit où il doit rester. Monsieur De Longueil ajoute que si les nations ne se déclarent en notre faveur, même pour peu qu'elles demeurent dans l'inaction, il sera hors d'état de faire faire les recoltes ; qu'il y a desjà eu plusieurs bestiaux des habitans de tués et emportés, quelques maisons à la campagne pillées par des Sauvages inconnus, qu'il est vray que les chefs désaprouvent fort la mauvaise conduite de ces malheureux et qu'ils tâchent de les contenir, mais que cela ne donne aucune certitude de leurs bonnes intentions.

Des lettres particulières font mention du meurtre des cinq François avec des circonstances qui font connoître que les Hurons de Sandoské ont exercé dans cette occasion les plus grandes cruautés.

Messieurs de Beaucourt et Michel nous écrivent du 20 que Monsieur de St Luc qui arrive du fort St Fréderic leur apprend que Monsieur Rigaud revient avec tout son détachement ; que cet officier a esté 3 jours devant Sarasto sans pouvoir rien entreprendre, la garnison qui a déjà perdu plus de 100 hommes ne sortant plus du fort qu'on ne peut enlever qu'au moyen d'un siége en forme, ce fort étant muni d'une forte artillerie, d'artilleurs la désertion de la plupart des Sauvages et de leur mauvaise volonté de marcher contre les anniés ont obligé Monsieur Rigaud de se retirer.

Nota :—Havoit (*sic*) déserté du party de Monsieur de St Luc un Sauvage dit Germaneau, les autres Sauvages ont craint que ledit Germaneau s'étant rendu à Orange où il avoit donné avis de l'état de nos forces, ils ne fussent enveloppés par un party ennemi supérieur au nôtre.

Le 26 —Nous renvoyons le Sieur Langi à Montréal ou nous donnons ordre d'envoyer au fort St Fréderic 50 à 60 François et 30 à 40 Sauvages, ce qui doit suffire et au delà pour faire le bois de la garnison pour l'hiver prochain, monsieur de Rigaud en ayant fait faire la plus grande partie par son détachement.

Arrivé un courrier despêché par Monsieur Aubert commandant au cap Desrosiers, lequel nous adresse une lettre que luy écrit le Sieur Barré résident à la grande rivière en date du 5 de ce mois, ce particulier lui

marque que le deux dudit mois, 3 bastimens anglois, sçavoir, une goëlette un Senaut et un bateau (c'est celuy du Sieur LaCorne) sont venus ranger la pointe verte sous pavillon et flamme françoise, que le Sieur Barré leur a tiré un coup de fusil, ensuite leur a demandé d'où ils étoient ; lui ont répondu qu'ils venoient de la Guadeloupe et qu'ils venoient chercher un pilote pour monter la rivière.

Le Sieur Barré leur a dit d'envoyer leur chaloupe à terre, et qu'alors il les reconnaitroit et leur enverroit un pilote, ce qu'il n'ont pas fait. Alors le dit Sieur Barré leur a fait faire une décharge de mousqueterie par les pêcheurs du lieu qui se sont rassemblés au nombre de 30 à 40 personnes, les ennemis n'ont point répondu, la goëlette a poussé sa bordée vers Pabo, mais étant incommodée des décharges de mousqueterie ; elle a été obligée de virer de bord en tirant 2 coups de canon et est venue mouiller a portée de pistolet de terre où elle a amené ses voiles et tiré plusieurs coups de canon et pierriers, ainsy que de la mousqueterie.

Le Senaut qui étoit plus au large que la goëlette, tiroit continuellement du canon du calibre de 4 livres ; le petit bateau a toujours tenu le large ; le Sieur Barré n'a cessé de tirer sur ces deux bastiments principalement sur la goëlette qui étoit plus proche ; le combat a duré 6 à 7 heures que la nuit est venue, alors ces bastiments ont pris le large, ils étoient à la voix de terre et ont souhaité le bonsoir au Sieur Barré et l'assurèrent qu'ils viendroient le revoir le lendemain, ce qu'ils n'ont cependant pas fait.

Le Sieur Barré assure que ces deux bastimens ont tiré au moins 300 coups de canon et pierriers sans compter la mousqueterie, et qu'il leur a tiré de sa part à portée de pistolet plus de 80 l. de balles, il compte même avoir affaibli l'équipage de la goëlette, y ayant vu venir 3 fois la chaloupe du Senaut chargée de monde et qui ne retournoit qu'avec l'équipage.

Le Sieur Barré demande au Sieur Aubert des munitions, ayant lieu de craindre que les Anglois ne reviennent à la charge.

Monsieur Aubert en nous envoyant la lettre du Sieur Barré nous marque avoir vu le 8 de ce mois à environ 5 lieues au large un navire à trois mats dont il n'a pu distinguer la voilure, ayant dépassé le poste d'environ 2 lieues, il luy a paru porter dans le sud, l'ainur (*sic*) a tribord étant avec sa mizaine et son artimont ; deux heures après il a reviré de bord le

Cap à l'E. N. E., les vents au Nord Est bon frais, ce navire luy a paru fort gros quoyque de loin, sur les 9½ du matin il l'a perdu du vue, il compte que c'est un bastiment anglois.

Ledit Aubert en nous informant de l'aventure du Sieur Barré nous marque qu'il a très peu de munitions de guerre et qu'il n'est pas en état d'assister ledit Sieur Barré comme il conviendroit dans les circonstances où il se trouve, et nous prie de lui en envoyer incessamment, ainsy que des vivres pour le monde de son poste (audit Aubert) dont il n'a que pour très peu de temps.

Le 30.—Trente Iroquois du Sault sont partis de Montréal pour aller en guerre sur les costes de Baston, arrivent avec 6 prisonniers et huit chevelures.

Messieurs de La Corne, capitaine, Dubreuil, Lacorne et Jumonville, officiers, 8 cadets, deux officiers de milice, trois interprètes et 350 Sauvages descendus avec mondit Sieur de La Corne des pays d'en haut des domiciliés, sont également partis pour aller en guerre du côté des Anniés. Quelques petites bandes se sont détachés par petits partis, ont fait à Corlard et ont tué deux Sauvages auxquels ils ont levé la chevelure qu'on croit être des Anniers et ont amené six prisonniers anglois.

Aoust le 1er.—Quinze Iroquois du Sault St Louis sont partis pour aller en guerre, arrivent avec des prisonniers et des chevelures.

Le 7.—Le navire la *Vierge-de-Grâce*, capitaine le Sieur Larregin, équipé en paquebot, est parti aujourd'hui pour Baston avec 180 prisonniers anglois.

Le 9.—Les Hurons du Détroit ont parlé en Conseil, ils ont demandé entr'autres choses que le P. La Richardie leur ancien missionnaire remontat avec eux au Détroit pour travailler efficasement à rétablir la tranquilité dans cette nation, nous avons pensé que cette demande ne pouvoit que bien faire dans les circonstances, vu le dérangement des affaires du Détroit, et la confiance particulière qu'ont ces Sauvages dans ce missionnaire, nous n'avons pas balancé à leur accorder leur demande. Le Père La Richardie s'y est prêté volontiers, il doit partir en peu de jours pour se rendre à Montreal et dela au Détroit.

Le 10.—Le Brigantin le *Saint-Esprit*, équipé en paquebot est parti aujourd'hui pour Louisbourg chargé d'environ 80 prisonniers.

Le 13.—Monsieur de Noyelle capitaine et le Sieur de la Verendrie fils, arrivent de Michilimakinac et remettent à Monsieur le Général une lettre dattée au dit poste le 23 juillet à luy écrite par le Sieur de Noyelles fils commandant en l'absence de Monsieur de La Corne l'aisné et autres officiers venus audit poste des autres postes d'en haut qui se sont trouvés alors à Michilimakinac, et remettent à Monsieur le Général une lettre dattée (nul). Monsieur le Général est informé par cette lettre du dérangement de toutes les nations de ce postes et des environs, 8ta8as, Sauteurs et Mississagués.

Les 8ta8as de Saguinau ont tué 3 françois venant du Détroit à Michilimakinac, deux canots françois qui étoient partis en guerre de Montréal pour la mer de l'ouest ont été attaqués par les Sauteurs vers le lieu nommé la cloche près le lac Michigan, un a été défait en entier où il y avoit huit hommes, le second s'est sauvé à Michilimakinac, en prenant le large et en jetant tous ses effets à l'eau.

Un autre François a été poignardé par les Sauteurs à l'endroit nommé la Grosse Isle, distance du poste de 2 lieues seulement.

Ces sauvages ont fait diverses insultes et menaces dans le fort et aux environs, ils y ont tué tous les chevaux et autres bestiaux qu'ils ont pu y attraper, leur dessein étant de surprendre le fort, ce qui a heureusement été découvert, on les obligea de sortir en sonnant la messe et battant la retraite comme il est d'usage, et en faisant même quelques mouvements pour se mettre sur la défensive.

Il y avoit d'autant mieux lieu de présumer des mauvaises intentions des sauvages qu'une foule de jeunes gens s'étoient armés de couteaux dans un conseil qui avoit été assemblé à leur demande le 3 juillet et qui se tourna en criailleries ; on n'a depuis laissé entrer les sauvages dans le fort qu'avec de certaines précautions.

Quelques jours après arriva des François de Chag8amiyou ainsy que Monsieur de Noyelle père qui revenoit de la mer de l'ouest à l'ordinaire, on y reçut aussy des nouvelles sures du Détroit, ce secours d'hommes tranquillisera un peu le fort dans lequel il n'y avoit avant cette arrivée que 28 hommes.

Le 2 juillet un sauvage 8ta8as nommé Niqui8anan vint au poste dire en secret au commandant et au missionnaire que l'Iroquois, le Huron et les

Têtes Plates s'entendoient avec l'Anglois pour détruire le François et le chasser jusques au delà de la mer, que l'8ta8as du Détroit est partagé, que le Pont8atami se conformera à luy, que le Mississagué et le Sauteur sont gagnés, que l'8ta8ac de Saguinau a déjà frappé, que l'8ta8ac de Michilimakinac auroit pris parti contre nous sans la partie du village qui est à Montréal, et que malgré cela peut-être encore qu'à l'arrivée de 70 hommes du Saguunan auxquels se doivent joindre les Sauteurs de la Grosse Isle, ils se déclareroient contre nous, qu'ils doivent partir en peu de jours et venir la nuit parler aux 8ta8acs du poste et qu'il étoit bon de ne laisser aller personne à la chasse et de se tenir sur ses gardes.

Monsieur de Noyelle fils ajoute qu'il retiendra à Michilimakinac jusques à nouvel ordre les canots qui devoient venir à Montréal pour les différens postes, à moins que les affaires ne vinsent à changer de face et qu'on fut certain d'un changement de dispositions dans les Sauvages de ces postes.

Le 21.—Un party d'Abénaquis de l'Accadie nous amène un anglois qu'ils ont fait prisonnier à Piscatoué nommé Guillaume Wilson, ce prisonnier rapporte qu'il est arrivé à Baston un batteau du Cap Breton qui dit pour nouvelle que l'amiral Warren y étoit arrivé ; que la nouvelle est publique à Baston qu'il y a eu dans le combat livré près de France 5 vaisseaux de force françois pris et un 6e coulé bas ; qu'on devoit renvoyer incessamment la milice levées à la Nouvelle Angleterre, qu'on parloit beaucoup de paix, que les marchandises étoient fort chères à Baston que les vivres y étoient abondans, la livre de poudre y vaut 14 shellings.

Ce prisonnier rapporte aussy que les anglois avoient tous les Sauvages des pays d'en haut dans leurs intérêts.

Le 28.—Nous recevons des lettres de Monsieur de Beaucourt et de M. Michel des 20 et 23 du courant dont voici les extraits :—De celle du 20 :

" Que les Pont8atmis du party de Monsieur de la Corne, ayant eu quelques discutions avec les 8ta8acs, le lendemain du départ du fort St Fréderic, se sont séparés au nombre de 48, et ont été en deux partis frapper, un du côté d'Orange où ils ont fait trois prisonniers et une chevelure, et l'autre à Sarastaugué d'où ils ont apporté deux chevelures.

Les prisonniers interrogés ont dit qu'il y a près de 3 mois qu'il n'ont eu aucunes nouvelles d'Europe, qu'on parle toujours chez eux d'une grande expédition contre le Canada, sans cependant faire aucuns préparatifs, et que les plus sensés pensent que c'est un leurre qu'on donne au public ; n'ont eu aucune nouvelle du combat de Monsieur de la Jonquière.

Les Folles Avoines et Nepissingues, au nombre de 14 qui se sont séparés de Monsieur de la Corne, dont tout le party s'est séparé selon les apparances aux environs de Corlard, arrivèrent le 20 à Montréal avec deux chevelures d'Anniés et une de Flamand ; ils disent qu'ayant voulu suivre les Sauvages du Sault qui avoient de l'avance sur eux et n'ayant pu les joindre, ils se sont embusqués auprès d'un grand chemin où trois autres aboutissoient, ils n'y ont point été cachés qu'il a paru un gros et grand Annié qui portoit une chaudière, un sabre et un fusil.

Dès que cet Annié les apperçut il fit un cri d'une voix forte. Lamothe fol avoine chef du party cria à ses gens de le prendre en vie, mais le nommé Caron avoit déjà lasché son coup qui le tua.

Suivant la chevelure qu'ils ont présentée, la taille, la voix qu'ils ont figurées, il y a tout lieu de penser qu'ils ont tué Joyenoguin le chef Annié qui nous a trompé, tous les Iroquois assurent que c'est sa chevelure qui est remarquable en ce qu'elle est clair et blanche (on a su depuis que c'étoit un autre chef nommé Le grand poisson, hommes très acrédité dans la nation) après ce coup ils couvrirent le corps et furent s'embusquer un peu plus loin, et dans le moment, parut un Flamand avec un jeune Annié auxquels ils ont également levé la chevelure après les avoir tué, ils disent que ce Flamand avoit beaucoup d'argent sur ses habits, et le regardent comme un considérable.

Septembre le 6.—Le Brigantin le *Saint-Esprit* équipé en paquebot et de retour de Louisbourg, estant par le travers de Miré, bon vent pour entrer à Louisbourg, une goëlette luy a tiré plusieurs coups de canon à boulet pour l'arrêter, ce qu'il a fait.

Monsieur Knowles étoit dans cette goëlette, il a conduit ce brigantin à Portenove et de là à la baye des Espagnols ou le gouverneur s'est rendu ; 2 vaisseaux de guerre, l'un de 50 canons et l'autre de 60 sont venus l'y joindre.

Les prisonniers Anglois dont le Sieur Esprit étoit chargé ont esté remis dans les vaisseaux de guerre, M. Knowles répond à Monsieur le Général et luy marque qu'il n'y a à Louisbourg aucuns prisonniers françois.

Le Sieur Lefevre, capitaine du Paquebot, raporte qu'il n'a été que 8 jours à terre à l'Espagnol où il a appris seulement qu'il n'y avoient point d'autres vaisseaux à Louisbourg que les cy-dessus. La goëlette dans laquelle étoit le gouverneur est une goëlette en bombes. Monsieur Knowles luy a dit qu'il attendoit Monsieur Warren avec 8 vaisseaux de guerre, il sçavoit alors la prise de l'escadre de Monsieur de La Jonquière.

Le 12.—Le Sieur Guillimin nous a fait le détail de son naufrage et de ce qu'il a appris dans son séjour à Baston et à Louisbourg où il a touché en revenant :

" Le paquebot a touché à Louisbourg où il a resté 8 jours, le Sieur Guillemin a su de quelques François qui sont encore dans cette place que lorsque Monsieur de Ramesay estoit aux Mines l'hiver dernier, les Anglois étoient dans l'apréhension qu'il ne vint aussy à Louisbourg, que dans cette crainte où étoit la garnison, les soldats s'étoient déterminés à se sauver de leurs officiers lorsque nos gens paroîtroient ; il y a eu à cette occasion 12 soldats de pendus et d'autres passés par les armes.

Quelque temps avant l'arrivée du Sieur Guillimin dans le port, la garnison s'étoit de nouveau revoltée, les soldats avoient tenté de mettre le feu à une des poudrières, et le dérangement et la mutinerie occasionnent tous les jours des punitions rigoureuses.

La maladie paroît avoir cessé ; on a assuré au Sieur Guillimin que la garnison n'étoit pas composée de plus de 8 à 900 hommes.

Il y avoit à Louisbourg un vaisseau de guerre de 54 canons et 3 goëlettes de 12 canons avec de très faibles équipages. Deux de ces goëlettes sont sortis du port avec le paquebot, pour croiser, dit-on.

Lors du séjour du paquebot à l'isle Royale tous les François estant à Louisbourg provenant de la capitulation au nombre de 60 hommes et enfans se sont présentés à M. Knowles pour avoir la liberté de passer à Québec par cette occasion.

Il leur a esté repondu qu'il ne pouroit les envoyer icy, mais q'il les enverroit en France dans un paquebot qu'il expédieroit dans un mois. A été repliqué par les habitans que depuis un an on les amusoit d'une pareille réponse qui n'avoit eue aucun effet. Le Sieur Knowles a prié le Sieur Guillemin d'assurer Monsieur Beauharnois qu'il les enverroit.

Le 17.—Depuis 15 jours il est venu nombre d'habitans de Beaubassin et du Port Toulouse dans plusieurs esquifs pour demander des vivres pour faire subsister leurs familles qui sont dans une extrême misère sans aucune resource. Monsieur Hocquart n'a pu se dispenser de leur faire donner 115 quarts de farine, des légumes et quelques marchandises.

Le 19.—Le Northumberland est entré dans le bassin et est entré en rade, Monsieur le Comte de la Gallissonnière a descendu à terre sur les 4 heures après midy.

Octobre le 3.—Vingt Abénaquis viennent d'arriver de guerre du côté du fort St George, où ils se sont trouvés au nombre de 60 ; ont eu plusieurs rencontres avec les Anglois. Ils n'ont pas été heureux et se sont laissés envelopper. Le missionnaire nous écrit que les deux chefs ont perdu dans la dernière rencontre deux de leurs enfans dont l'un fils de Sagouaurabb et un troisième fils de Louis Mescadone qui ont esté pris ; 4 autres Sauvages ont été blessés. Nos Sauvages disent avoir tué quelques Anglois ; ceux qui viennent après eux apportent cinq chevelures. Il n'est point à craindre que ce mauvais succès décourage nos gens au contraire, on nous marque qu'ils en sont plus animés.

Le 5.—Les missionnaires de St François et de Beaucourt sont descendus à Québec, le premier nous a informé du retour de 3 partis d'Abénaquis revenus des côtes d'Angleterre vers Casco et Piscatoué avec cinq chevelures, il y a encore plusieurs partis de ces deux villages en campagne que l'on attend.

Il n'a pas été possible de recueillir toutes les courses de nos domiciliés, tant de ces deux villages que des villages de Montréal ont faites, elles ont été presque continuelles.

Le 9.—Nous recevons des letires des forts de Frontenac et Niagara, par lesquelles nous sommes informés que toutes les nations en général continuent d'être dans de très mauvaise dispositions pour les François. Le Che-

valier de Longueuil écrit du 14 juillet que les gens du lac Sauteurs et Outa8as sont à la veille d'attaquer le Détroit, qu'une nouvelle tentative devoit se faire vers le plein de la lune, qu'il a perdu presque tous ses bestiaux, qu'ils pense qu'ils périront tous étant à la discrétion de l'ennemy, et qu'il craint qu'on ne puisse faire les récoltes s'il n'arrive pas du secours, qu'il attend impatiemment l'arrivée du convoy, qu'il compte retenir pour la sureté du Détroit.

Qu'il n'a appris rien de certain de Sandoské, qu'il luy a esté rapporté que Nicholas était abandonné, mais qu'il n'en croit rien, qu'aucontraire il sçait qu'il a des correspondances avec les gens du Saguinau et Sauteurs pour venir surprendre le Détroit, que si cela arrive Miquinac chef 8ta8as se déclarera contre nous, tous les jours il est averty de la mauvaise disposition des Ponte8atanis qui se rangeront du côté le plus fort suivant toute apparance. Qu'il n'y a que la bande de Quinousaki Outa8acs qui demeure fidèle.

Tahaké, Sauvage Huron que l'on croyoit mort chez les Anglois, est de retour ; il a régalé les nations du Détroit ce qui a fait un très mauvais effet. Les 8ta8as et les Ponte8atamis, qui avoient promis d'aller brusler le village de l'isle aux bois blancs, ne veulent pas exécuter ce projet, ils s'en défendent sous divers prétextes, il est évident qu'ils fuyent les occasions de s'offencer les uns les autres, mais qu'il fera en sorte d'empêcher l'ennemi de s'emparer de ce poste dont ils ont envie pour nous fermer les passages.

Monsieur Duplessis commandant à Niagara écrit du 8 septembre que le Sieur Dubuisson est arrivé avec le convoy parti de Montréal pour le Détroit. Il marque que les Anniés ont été proche du fort de Niagara 7 semaines entières, qu'à la fin il avoit déterminé les Sonont8ans à tirer dessus, ce qu'ils avoient fait mais trop tôt, qu'ils leur avoient dit bien des injures de ce qu'ils venoient troubler leurs terres et que depuis ce temps, il ne les avoit ni vu ni entendu parler d'eux.

Monsieur Duplessis nous envoye copie d'une lettre du Sieur de Joncaire du 12 aoust par laquelle il informe que le chef qui avoit esté remettre sa couronne a esté mandé d'Orange et que le Conseil de Baston a envoyé à Choeguin pour le faire venir, et qu'il est party du village des Sanont8ans avec 32 hommes, qu'il y a toute apparance qu'ils iront faire coup sur nos

frontières, que c'est le sentiment de tout le monde, d'ailleurs que deux enfans de l'Orateur du village ayant esté faits prisonniers à Montréal, il craint fort que leur père qui part au premier jour pour Orange, ne lève en passant des guerriers dans les villages, et qu'étant rendu à Orange cela ne forme un gros parti qui pourroit faire sur nous quelques coups remarquables.

Qu'il y a toute apparance de guerre avec les cinq nations que les marchands de Choneguin se retirent par convoys et sont tous escortés par des détachemens de Sauvage de chaque nation qui restent tous à Orange que c'est ce qui fait penser qu'il pourroit se former quelque parti considérable ; qu'il n'obmettra rien pour informer de tout ce qui en sera, mais que s'il n'eût pas été là haut toutes les nations seroient parties, qu'au surplus un flamand luy avoit assuré qu'il n'y avoit à Orange aucune nouvelle d'Angleterre, qu'il compte que les 100 sauvages Teste Plates qui venoient aux Sonont8ans ont relâché, et que la moitié de ce village et de celui du petit rapide, est divisé, une partie étant pour la guerre et l'autre pour rester neutre.

Le 14.—Nous recevons des lettres de Michilimakinac qui nous informent de l'arrivée du Chevalier de La Verendrye qui a trouvé ce poste bien tranquil, les 8ta8as commencent à se repentir de ce qui s'est passé l'esté dernier.

Le Sieur Denoyelle envoye à Monsieur le Général la liste des meurtriers qui ont tué les François à l'entrée du lac Huron. Deux sauvages Sauteurs ont rapporté au Sieur Denoyelle la part qu'ils avoient eu dans le partage que les meurtriers en ont fait pour luy persuader qu'ils n'étoient point coupables, mais il est vray qu'ayant aperçu un canot que leurs gens poursuivoient en tirant dessus, ils y avoient été et fait comme les autres.

Marque que le nommé Philippes Leduc arrivé à Michilimakinac le 23 aoust dernier, avoit esté pillé par les Sauvages de Camanistigoya lesquels luy ont enlevé 14 paquets et 5 fusils, ils s'étoient assemblées au nombre de 100 et plus aux païs plats dans le lac Supérieur pour y attendre les François.

Le Sieur Denoyelle fut averti le 24 que les Sauteurs avoient accepté la hache de l'Anglois et qu'ils devoient dresser des embuscades dans le lac Supérieur pour empescher qu'il ne sortit aucun François le printemps pro-

chain, cependant tous les canots sont partis pour les différens postes du Nord comme à l'ordinaire, en se convoyant les uns les autres jusqu'à ce qu'ils ayent passé les endroits les plus dangéreux, et ils doivent se donner un rendez-vous au prochain printemps pour revenir dans les même ordre.

Le 17.—Trente Abénaquis arrivent de guerre du côté du fort St Georges avec deux chevelures seulement. Ils n'ont pu faire de prisonniers.

Le 28.—Arrivé un courrier de l'Acadie, le Père Germain nous écrit du 14 du courant qu'il nous envoye ce courrier pour nous donner avis qu'on luy a assuré comme chose absolument résolue que les Anglois attaqueroient le fort St Frédéric cet hiver, que cela se dit secrètement et sans beaucoup de bruit, que de plus deux déserteurs anglois de la garnison de Port Royal venus a Beaubassin, ont dit la même nouvelle, que la garnison n'est composée que de 250 hommes de vieilles troupes, qu'ils avoient entendu dire que le Gouverneur de Baston ne vouloit pas envoyer de nouvelles troupes dans ce fort parce que celles qu'il avoit envoyées l'automne dernier avoient esté défaites aux Mines où s'étoient perdues en chemin.

Le Sieur Abbé Maillard qui est aussy à Beaubassin nous marque les mesmes nouvelles ; qu'il a reçu les secours que nous luy avons envoyé pour luy et pour ses Sauvages, qu'il les fera agir conformément à ce que Monsieur le Comte de la Galissionnière luy a écrit et qu'il espère qu'ils feront des courses pendant l'hyver, qu'il sera obligé de faire quelque dépense en vivres, etc., que le commandant de Port Royal a su qu'il étoit arrivé des vaisseaux à Québec et qu'il s'attendoit a être bloqué.

Le Sieur Gautier écrit dans le mesme sens et que 40 anglois de la garnison du Port Royal ont esté détaché pour aller aux Mines pour y surprendre ceux des habitans qui ont pris cy devant les armes pour la France, qu'étant arrivés aux Mines, ayant appris qu'un de ses enfans avoit esté avertir les Sauvages, il s'en étoit retournés précipitamment.

Novembre le 9.—Arrive un party de Sauvages Abénakis de St François qui a fait coup aux environs du fort St Georges, ils ont amené un prisonnier jeune homme d'environ 15 ans qui n'a rien raporté, ils ont tué son père et en ont apporté la chevelure.

Le 10.—Nous recevons des lettres de Michilimakinac, Monsieur de St Pierre nous écrit de 22 octobre qu'il n'a pu parler aux Sauvages qui étoient

lors de son arrivée tous partis pour leur hivernement sans avoir donné aucun sujet de repentir de l'indigne action qu'ils ont commise, que par cette démarche il est à présumer qu'ils persistent toujours dans leurs mauvois sentimens.

Monsieur de St Pierre ajoute qu'il a fait relâcher un chef Ponte8atamis qui venoit à Montréal avec les François qui descendoient leurs pelleteries, que cette nation est la seule sur laquelle l'on peut compter.

Il a parlé à ce chef par deux colliers ; par le premier il l'a félicité sur la bonne conduite que les gens de sa nation avoient tenus jusques à présent, luy insinuant qu'ils ne devoient pas s'arrêter aux mauvais discours, qu'ils ne devoient écouter d'autre parole que celle de leur père à laquelle seule ils devoient s'attacher ; par le second collier l'a engagé à ne point abandonner leur village, ayant esté informé que monsieur Bertel, commandant aux Illinois, mettoit tout en usage pour les attirer, ce qui seroit très prjudiciable au bien du service parcequ'étant sur de la fidélité de cette nation, ce sera toujours une barrière que les autres trouveront dans leur chemin et le moyen de les contenir.

Le 14.—Nous recevons des lettres de Monsieur le Chevalier de Longueil, commandant au Détroit, en date des 24 et 25 aoust derniers, dont voicy l'extroit.

Les hurons de Sandoské de la bande de Nicholas sont toujours insolens, ce chef ne cesse de travailler et se faire des alliés.

Plusieurs partis de guerre hurons qui étoient allés au chicachas, cohas et autres étoient de retour, ils ont esté voir Monsieur de Longueuil comme gens qui n'ont aucune part aux officiers de Nicholas, mais les ambiguités de leurs discours ne donnent rien de bon à penser.

Le même Nicholas a fait relâcher les gens de la Rivière Blanche qui venoient au Détroit à l'occasion des 5 François tués par les Hurons ; il a aussi fait rebrousser chemin à 27 Cha8enons qui venoient répondre aux paroles de Monsieur de Longeuiul, et pour tout fruit des dépenses faite pour cette notion, (du village de Sonniota) il a vu arriver le 23 Aoust un Cha8enon accompagné de 3 Iroquois qui ont été en débarquant au petit village Huron qui est proche le fort, ils vouloient sans doute se consulter avec le Huron et arranger les paroles qu'ils devoient dire.

Ces députés n'ont esté voir Monsieur de Longeuil que le lendemain 24, s'excusant de ce qu'ils n'avoient pas débarqué au fort, ils n'avoient point encore parlé le 25 date de la dernière lettre de cet officier, ce ne devoit estre que le 27, quelques sauvages affidés luy ont assuré que ces députes découvriroient bien des secrets dont ils luy feroient part.

Kinousaki chef 8ta8as qui nous est attaché a dit que de quelque manière que les affaires tournent, jamais les Cha8enous ne consentiront à sortir de leur village à Sonnioto, ce qui nous seroit toujours avantageux.

Monsieur de Longueuil venoit d'apprendre sous mains par le moyen de quelques Sauvages qui avoient des liaisons avec les 4 députés qu'il étoit venu des Anglois à Sandoské ap-orter des munitions à Nicholas et à sa bande, les Hurons qui demeurent aux l'Isle aux Bois Blancs qui sont auprès du fort ont vu ces 2 Anglois et n'en ont point parlé, ce qui prouve bien leurs intelligences avec les gens de Sandoské, et qu'ils n'ont demandé à demeurer auprès du fort que pour mieux voir nos mouvemens pour en instruire Nicholas et en avertir des préparatifs que l'on pourroit faire contre luy.

Ces mesmes Hurons persistent cependant à retourner à l'Isle aux Bois Blancs parce qu'il est de leur intérêt d'occuper ce poste qui est la clef du Détroit, pendant que Nicholas de son côté attirera l'Anglois à luy et luy facilitera des établissemens tout le long du lac Erié jusque dans la rivière des Miamis.

Monsieur de Longeuil n'est pas en état de s'opposer à toutes ces entreprises, il voit tous les jours leurs projets sans pouvoir faire la première démarche pour les détruire, ce qui étonne les autres nations et leur donne de mauvaises pensées sur notre compte.

L'8ta8as paroit fort insensible aux maux qui menacent le fort et ne prend aucun soin de nous ayder.

Les P8te8atanins sont ceux que Monsieur de Longeuil croit les mieux intentionnés, il n'a rien à leur reprocher, aussy se sont les seuls auxquels il puisse se confier.

Les Miamis sont venus en partie danser le calumet au fort, une autre bande a esté chez Nicholas à Sandoské, la cérémonie qu'il a fallu faire pour les premiers a beaucoup coûté, leur réception, la bonne chair pendant plus

un

de 15 jours et les présens qui leur ont esté faits dans la vue tant de détruire en eux les mauvaises impressions que pour assurer la vie des François qui sont dans leurs villages ont occasionné de la dépense.

Nous recevons aussy des nouvelles de la Rivière St Joseph, le Sieur Laperière marin commandant à ce poste nous écrit des 5 et 30 juillet d[rs] ; il paroit que les anglois cherchent à débaucher les nations de ce poste comme toutes les autres nations par les mauvaises impressions qu'ils tâchent de leur faire insinuer par le moyen des cinq nations qui continuent de brouiller toutes les affaires et qui employent tous les détours pour faire détruire tous les François de ce poste.

Les P8te8atamis paroissent toujours dans nos intérêts ; ils ont fait beaucoup de protestations au Sieur Laperrière sur l'attachement qu'ils ont eu depuis longtemps et qu'il continueront d'avoir pour leur père le François.

Le 23.—Nous recevons des nouvelles du Détroit, Monsieur le Chevalier de Longueuil nous marque que les 4 députés Cha8enons arrivés le 23 Aoust ont parlé le 26 ; il ne comptoit pas beaucoup sur leurs discours, ils les a cependant bien traités, ces Sauvages ont resté assez longtemps au Détroit pour découvrir la pensée des autres nations et l'embarras où étoit le poste.

Ils ont aussy été témoins d'un nouveau coups que les Sauteurs de la rivière aux Sables, cy devant meurtriers des François tués à Chibavenain, sont venu faire à ¼ de lieue du fort où ils ont tué le 31 un habitant nommé Martineau qui s'étoit imprudemment avancé dans le bois, ces meurtriers au nombre de 4 luy ont enlevé la chevelure que l'on assure avoir été envoyée aux Iroquois avec deux pièces de drap du pillage de Chibavenamy de la part de Mamahœkisigo.

Le convoy de Montréal est arrivé au Détroit sans accident le 22 septembre excorté d'environ 150 hommes y compris les marchands et leurs engagés, ce secour est le salut du Détroit et à paru faire impression sur les nations.

Les Miamis et peut être aussy les 8yatanons sont en désordre, les premiers se sont laissé gagner par les colliers de Nicholas qui leur avoit fait dire que le détroit avoit été rasé par les nations des Lacs, que par conséquent ils ne devoient plus différer de tuer les François qui étoient chez eux.

Les Miamis ont écouté cette parole ; il se sont premièrement saisi des 8 François qui étoient dans le fort de ce poste auxquels ils n'ont pourtant fait aucun mal, ensuite ils se sont emparés des effets et bruslé un partie des establissement.

Est arrivé le 7 Obre au Détroit deux de ces François que les Miamis ont laissé partir sans leur faire violance.

A l'arrivée du convoy Monsieur de Longueil, ignorant ce qui se passoit aux Miamis et voulant en être informés avant que d'y laissé aller les fermiers, y a envoyé 4 députés François avec des paroles aux Miamis pour les engager à venir au Détroit ; les députés sont arrivés chez les Miamis après le coup fait, néanmoins ils avoient déterminé un bon nombre de Sauvages de cette nation à venir au Détroit pour être désabusés par eux mesmes des impostures de Nicholas, mais démontés de se voir avertis par l'arrivée d'un second collier de la part de ce Nicholas ils sont retournés à leur village et ont seulement envoyé au Détroit deux députés que monsieur de Longueil a envoyé sur le champ avec des paroles pour détromper cette nation du mauvais discours de Nicholas.

Le nommé Jaret chef Miamis du village de Jepicourt étoit pendant tout ce désordre au Détroit, Monsieur de Longeuil a jugé à propos de le renvoyer en diligence pour tâcher de remettre le bon ordre et encore plus pour la sureté des 6 prisonniers détenus.

Les nouvelles des Illinois sont également intéressantes, Monsieur le Chevalier Berthet, commandant, nous écrit des Caskaquias le 11 aoust ; il paroit par sa lettre qu'il s'est élevé beaucoup de trouble dans son quartier, semble même que depuis les irruptions des Hurons du Detroit toutes les autres nations à leur exemple se dérangent et veulent prendre party pour eux, voicy en précis ce que cet officier nous marque.

A la fin de juillet est venu chez les illinois trois sauvages étrangers du fond du lac qui ont apporté une parole de l'Anglois au nom des Iroquois, Hurons, Abénakis, P8z et 8ta8as et de toutes les nations de 8abache, par laquelle on invitoit les Islinois d'abandonner les François, sans quoy ils étoient morts, ou s'ils ne vouloient pas eux mesmes défaire les François, de s'éloigner et d'aller aux Caskias et qu'eux viendroient les détruire (les

François) après quoy l'Anglois viendroit chez eux (les Islinois) et leur fourniroient abondamment leurs besoins.

Nos Islinois étoient presque convenus du fait lorsque Monsieur de Berthet qui étoit informé du dessein de ces trois étrangers demanda qu'ils parlassent devant luy, ce qu'ils refusèrent et les Islinois furent de cet avis.

Cependant ces derniers lui promirent de lui faire part de tout ce qui seroit dit, mais leur conseil s'étant tenu la nuit ils en firent à ce commandant le détail qu'ils voulurent.

Ce dernier voyant que les Illinois le trompoit leur fit entendre dans une assemblée qu'il savoit tout et qu'ils ne pouvoient rien lui cacher, ces sauvages après avoir balancé convinrent du fait ; ils luy remirent la parole en question qui consistoit en une coquille, un calumet et du tabac, il la leur rendit sur le champ et leur dit de la remettre à ceux qui l'avoit apportée. Un de ces trois Sauvages étrangers reprit cette parole et ne voulut pas s'en retourner, il dit qu'il seroit honteux de la rapporter, et qu'étant luy même Islinois il restoit avec ses gens.

Monsieur de Berthet a été informé par un Huron de nation, revenant de guerre des Chicachas et qui avoit passé l'hyver au village de Sonniots avec les Cha8enons de la ligne formé par ces derniers pour détruire les postes des pays d'en haut.

Ce Huron lui a assuré que les Iroquois du grand village ainsy que toutes les autres nations avoient accepté le casse-testes contre les François et qu'ils se sont réunis tous ensemble pour enlever tous les postes François en commançant par le pays des Illinois, que peut être cette entreprise se feroit dans la lune du mois d'aoust ou aux feuilles tombantes, et qu'il étoit présent lorsqu'on a distribué les colliers pour le complot, qu'il accusoit la vérité et qu'il l'avertissoit de se tenir sur ses gardes.

Il luy ajouta que si l'expédition ne se faisoit pas dans le temps qu'il citoit, la partie seroit remise au printemps prochain, ou l'affaire s'assoupiroit entièrement, c'est la Demoiselle chef Miamis qui est l'auteur de cette ligue.

Si le Sieur Berthet eût été muni de quelques marchandises, il auroit pu espérer arrester ces nations, étant connu des principales, mais sa misère est au point qu'il n'y a pas dans les magazins du Roy et chez les commer-

çans une aune d'étoffe, point de munitions de guerre pour se défendre en cas d'attaque ; ce qui l'a obligé de réunir ses forces au village de Caskaynias (*sic*) et d'abandonner les autres postes du pays à la discrétion des Sauvages.

Il n'a reçu aucun secours de la Nouvelle Orléans depuis 15 mois, ne sait si les Anglois se sont rendu maistres de la colonie ou si Sa Majesté a abandonné la Louisiane. Il a demandé quelques secours à Monsieur de Longueil au Détroit, n'en attendant point de la Nouvelle Orléans qu'à la fin de l'automne, encore est il incertain qu'ils lui parviennent ayant appris que les Cha8enons établis à 8abache joints aux Choraguis, Chicachas et Abénaquis doivent venir à la Mississipi épier le convoy et l'arrester s'ils peuvent.

Le 23.—Cet officier attend avec impatience le secours qu'il a demandé à Monsieur le Chevalier de Longueuil pour parer l'orage qui menace le pays des Islinois dont la perte seroit considérable, attendu que l'Anglois en étant une fois maître, il ne luy seroit pas difficile de mettre les nations tout à fait dans ses intérets, et par ce moyen s'empareroit aisément de toute la colonie de la Louisiane.

Monsieur de Berthet a envoyé à la Nouvelle Orléans 3 des principaux chefs des Islinois pour voir Monsieur de Vaudreuil afin de pouvoir gagner du temps et arrêter les mauvois desseins que cette nation paroit avoir contre nous.

Le fort St Frederic est autant muni que l'on puisse en vivres et munitions de toutes espèces, il y a été fait un dernier envoy de bœufs vifs pour le rafraichissement de la garnison qu'il est nécessaire de bien traiter.

On nous écrit de Montréal que le Sieur Jimblin (*sic*) cadet qui avoit été à la tête d'un petit party de François et de Sauvages du côté de Dierfild estant sur le bord d'un grand chemin où il gardoit seul le butin de ses gens qu'il avoit envoyé tué quelques bestiaux pour vivre, y a esté surpris et tué par une vingtaine de cavaliers ennemis.

Ses gens à leur retour l'ont trouvé près d'expirer ; il n'a eu que le temps de leur raconter comment il avoit esté blessé, ils ont ensuite continué leur marche, ont levé une chevelure et s'en sont retournés à Montréal.

Le Sieur de Lery, enseigne parti du fort St Frédéric au commencement d'octobre avec un détachement d'environ 35 hommes François et Sauvages pour aller sur les côtes de la Nouvelle Angleterre, est de rétour à Montréal.

Il a bruslé le fort de Bridgeman situé sur la rivière de Canitikout (*sic*) où il n'a trouvé personne, et fait un prisonnier à 3 lieues du fort du Colonel Ensdaine dans lequel il y avoit trente habitans des environs, ce fort est à 37 lieues de Baston, 30 lieues d'Orange et 6 de Dierfild.

Ce prisonnier Jonatase Sautune, est natif de Nortfil, agé de 22 ans, rapporte qu'il y a plus d'un mois que Lidiers devoit partir avec 1500 hommes pour venir frapper sur les côtes de Canada, que la moitié de ce party étoit composé de sauvages des cinq nations et le reste flamands.

Qu'il ne sait pas s'il y a bien des Sauvages à Orange, Corlard et Sarastaugné, a entendu parler d'une bataille en Flandres dont on ignore la réusite, que Monsieur Knowles, gouverneur de l'Isle Royale, est à Baston depuis plus d'un mois pour coniférer si les milices entretenues pour l'expédition du Canada seroient congédiées.

Ces prisonniers ainsy que les gens de son village pensent qu'elles seront renvoyées si elles ne le sont déjà ; les marchandises très rares à Baston ; la monnoie n'a plus de crédit ; la dernière récolte a esté bonne.

Les Iroquois du Sault, qui étoient du party du Sieur de Lery, ont marqué dans leur marche beaucoup de craintes d'être rencontrés par des Anniés, ce qui a donné lieu de penser qu'ils ne s'entendent point avec eux.

Il a offert à 6 de ces Iroquois 100 l. chacun pour le mener à la découverte à Sarastogué dont il n'a point eu de nouvelles depuis deux mois ; ils ont refusé la proposition sous prétexte qu'il y a, disoit-ils des cabanes sauvages et des Anniés dans ce fort qui vont journellement à la découverte et qu'il falloit 5 à 600 hommes pour y aller en sureté.

Lorsque Monsieur le général a envoyé Monsieur de Labrevois au fort St Frédéric, il luy a recommandé expressément de faire faire des fréquentes découvertes, nous avons à ce fort une trentaine d'Abénakis de Bécancourt qui seront employés utilement et nous espérons en peu de tems avoir des nouvelles de Sarastogué

Le Sieur Desnoyelles Lanoix, qui étoit party avec 70 hommes François et Sauvages en même temps que le Sieur de Lery, est aussy de retour à Montréal ; ce party n'a pas réussi, il a seulement fait deux chevelures au dessous d'Orange ; un Sonont8an qui a déserté de son party en a esté

donner avis à Orange et a fait manquer par là tous les coups, les Anglois s'estant mis sur leurs gardes des deux côtés.

Decembre le 3—Le Sieur Leborgne, enseigne, arrive du Détroit d'où il a été détaché pour le service par Monsieur de Longueuil, il nous amène un 8ta8as et un P8ta8atamis que les deux nations envoyent en députation à Monsieur le général pour traiter des affaires présentes du Détroit. Les affaires de ce poste ne sont pas plus avancées qu'elles étoient lors de la lettre de Monsieur de Longueuil du 22 octobre.

Monsieur de Longueuil marque que c'est pour la quatrième fois qu'il envoye sous mains des députés hurons à Sandosket sans succès, ne sait qu'elle sera la réussite de ces allées et venues, il pense que les Hurons ne cherchent qu'à trainer les affaires en longueur pour pouvoir surprendre le Détroit au moyen des secours qu'ils espèrent de leurs alliés et pour gagner le temps de se réfugier en quelqu'endroit éloigné du danger qui les menace.

Cet officier nous adresse les paroles que Mikinac chef 8ta8as et Ononguiset chef des P8te8amis luy ont donné de la part de leurs villages pour Monsieur le Marquis de la Galisonnière et qu'ils envoyent confirmer par les paroles des deux députés de ces nations.

Par ces paroles les deux chefs demandent qu'on envoye dans le milieu l'hiver une centaine de François et Sauvages au Détroit ; qu'ils soient choisis (les Sauvages) du nombre de ceux qui n'ont aucune alliance avec les nations de ce poste, afin que leur conduite ne porte aucun obstacle au dessin qu'ils ont de réduire le Huron qui semble vouloir persister dans ses mauvaises intentions.

Mikinac parlant de la partie de la nation 8ta8as qui a invité le Huron, dit que quoyqu'elle fasse un corps séparé du village du Détroit, il se fait fort par les colliers qu'il enverra dans le cours de l'hyver à tous les chefs de cette nation de faire rentrer les coupables dans leur devoir et les déterminer à demander grâces.

Ils ajoutent par ces paroles que si on leur accorde les 100 François et sauvages, ils prient Monsieur le Général de leur donner un chefs qu'ils aiment et qu'ils respectent, et que ce nombre d'hommes qu'ils attendent dans le milieu de l'hyver soit suivi d'un pareil renfort à la première navigation bien muni de vivres et de munitions, et qu'on verra quel usage ils

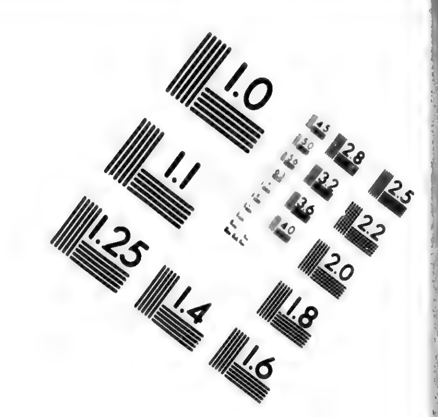
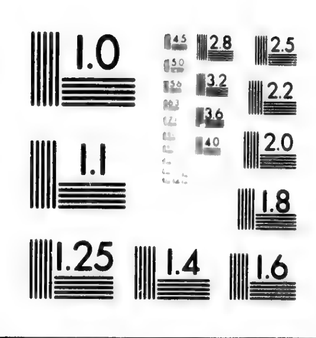
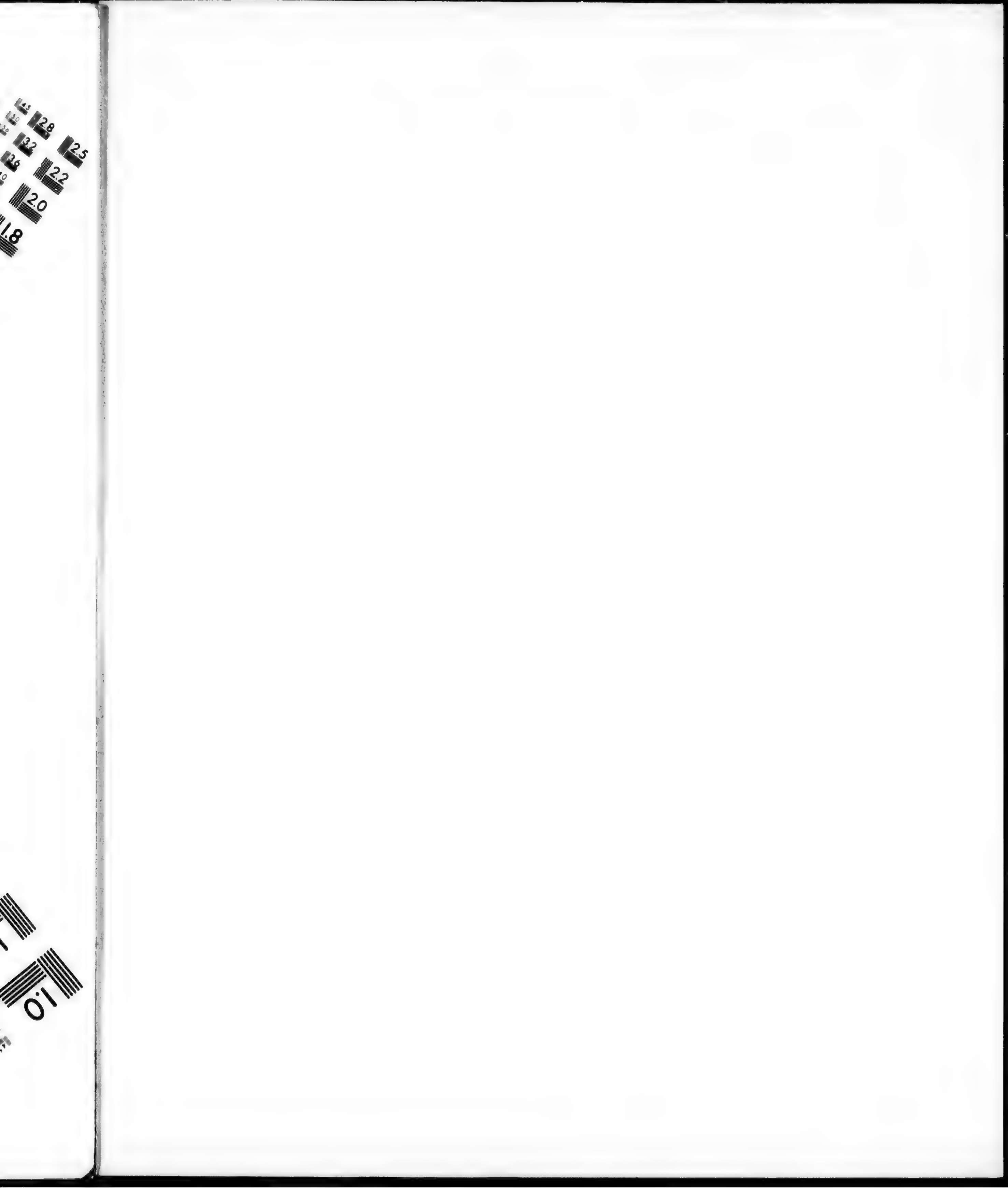


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)



6"


2.8
2.5
3.2
2.2
2.0
1.8
1.0

feront de ces secours si le Huron s'oppose à cette tranquilité que les deux nations désirent.

Monsieur de Longueuil joint à sa lettre une note des demandes que fait Mikinac chef 8ta8as, consistant en un habit d'escarlate garni d'un ruban d'argent, enfin semblable à celuy qui a esté envoyé à Kinousaki autre chef 8ta8as ; une chemise fine et une épée à poignée d'argent.

Cet officier nous prie d'accorder cette demande dont ce chef sera content et ajoute qu'il a besoin de cet homme dans la conjoncture présente, et que le refus qu'on pourroit luy faire causeroit peut-être un grand renversement, que ce chef désire qu'on luy envoye ces présens cet hiver pour être en état de s'en parer à l'arrivée des nations au printemps et faire connoître par là qu'il n'est pas moins aimé que Kinousaki.

Le 7.—Les deux députés 8ta8as et P8ta8atamis ont présenté aujourd'huy à Monsieur le Général deux colliers pour confirmer la parole donnée par Mikinac et Onanguisset à Monsieur de Longueuil et envoyée à Monsieur de la Galissonnière.

14.—Nous apprenons de Montréal l'arrivée de Monsieur le Chevalier de Longueuil fils revenant de guerre avec un party de 40 Sauvages du [illegible] des deux Montagnes. Ils ont frappé le 25 Novembre dernier sur 9 hommes qui sortoit du fort Ocquarine ? que les Anglois nomment No : 4 ; ils en ont tué deux et fait un prisonnier nommé Anderson, Irlandois âgé de 22 ans, lequelle rapporte que les dernières nouvelles que son capitaine nommé Elis Williams avoit reçu de Baston parloient de paix, mais que cependant il falloit toujours se préparer pour l'expédition du Canada au printemps prochain.

Qu'il a ouï dire qu'il y avoit dans le Gouvernement de Baston 300 hommes qui forment les compagnies cy devant levées pour l'expédition du Canada, que ces troupes qui servent en différentes garnisons sont prêtes à se joindre au premier ordre, qu'elle demandoient à marcher pour cette expédition ou a estre licenciées.

Que le premier Colonel au Brigadier Daniel avoit dessein de venir cet hyver et d'essayer une attaque sur le fort St Fréderic, mais que le Colonel de Baston n'avoit encore rien décidé à ce sujet.

Les Anglois comptent sur les cinq nations pour l'entreprise du Canada et non sur les Sauvages domiciliés, n'étant pas gens propres à courir les bois.

Que les escadres de l'Amiral Townsend, il veut dire l'amiral Anson et du vice amiral Warren estoient destinées cette année pour l'expédition du Canada, mais que le combat qu'ils ont eu les a empesché de venir.

Que dans les propositions de paix, le Roy a demandé à Sa Majesté Britannique la restitution de Louisbourg et que le Roy Georges a répondu qu'il n'en étoit pas le maître que c'étoit une conquêtes de gens de Baston.

Le 15.—On nous informe de Montréal de la destruction entière du fort de Sarastau, évacué par les ennemis.

Le 24—Nous recevons par des courriers qui nous arrivent de Beaubassin une lettre du Père Germain missionnaire au dit lieu, en datte du 29 Novembre dernier. Il nous envoye copie d'une lettre que lui écrit Densenclave prestre missionnaire du Port Royal en date du 12 ou 15 du dit mois de novembre par laquelle il l'instruit de quelques nouvelles d'Europe, on prétend à Beaubassin qu'il doit venir 1100 Bastonnois s'établir aux Mines cet hiver, comme ils avoient fait l'hiver dernier, nous en serons informé s'il y a quelques nouvelles sûres.

Que l'entreprise sur le fort St Fréderic sera à moins que les Anglois n'y soient interrompus.

Monsieur Maillard est actuellement à l'Isle St Jean, il tâche d'engager ses Sauvages à aller à l'Isle Royale où ils pourront faire coup sur six maisons Angloises établies dans la ville.

1747

LETTER FROM CHARLES KNOWLES TO GOV. SHIRLEY.

Annapolis Royal, May 27th.

Sir,

Upon the arrival of your fliet last year at Chibouctou, I wrote a letter to the Duke d'Anville and sent him 40 prisoners subjects of His Most Christian Majesty, to exchange for soldiers belonging to the garrison of Louisbourg taken at the island St John's, concluding them to be in his possession but upon the death of the Duke M. La Jonquiere the commanding officer answered my letter and informed me those soldiers were sent up to Quebec and since hearing that there were many more prisoners, subjects of the King my master in Canada, I take this opportunity through the hands of M. Ramsey to convey this letter to your Excellency to propose a ransom for them or to propose a cartell for an exchange which if you are willing to consent I desire your Excellency will send down such a number as you shall think proper, in any vessel flag of truce to Louisbourg and the ransom shall be pai l, for such as come under that head and either an equale number of prisonners given for the others (quality for quality) or proper receipts.

His Excellency Governor Beauharnois to be fullfilled on each other's parts when any prisoners on either are taken (*sic*).

I used to practises this method with Mr Champigny when I commanded at the Ceward Islands and I persuaded myself your Excellency is of the same humane nature towards releiveing the distressed.

I shall be proud to receive your answer as soon as possible and am,

Sir,

Your Excellency's most obedient servant,

Charles KNOWLES.

1747

LETTRE DE MONSIEUR DE BEAUHARNOIS A MONSIEUR SHIRLEY.

Québec, le 26 juillet, 1747.

Monsieur,

J'ay reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 18 mars dernier et qui m'a esté remise par le Sieur Lagroix, cy devant prisonnier de guerre à Baston que vous avez relaché.

Je vous avoueray franchement, monsieur, que je m'éttois attendu à recevoir du moins au printems de l'année dernière une réponse de votre part aux propositions que je vous avois faites pour l'échange des prisonniers anglois que j'avois pour lors à Québec auprès de moy pour autant de prisonniers françois que je présumois être auprès de vous à Baston.

J'ay jugé dans la suite que le retardement que vous y avez apporté ne pouvoit venir que des circonstances d'alors, c'est ce que vous avez agréablement expliqué, et je ressens, monsieur, comme je le dois, tout ce que vous me dites d'obligeant à cette occasion et qui m'est personnel.

Le Sieur Lagroix, par ses services et ses bonnes qualités, a mérité que j'eusses pour luy des distinctions, mais je ne peux que le désaprouver d'avoir manqué à sa parole, ainsy que vous m'en assurez, il n'a dû s'en prendre qu'à luy même d'avoir été plus étroitement resserré, je ne vous suis pas moins obligé de toutes les bontés que vous avez eu pour luy à ma considération, ce particulier ne me les a point laissé ignorer.

Ce n'est que par vous que j'ay appris la pluspart des faits qui regardent les prisonniers françois amenés à Baston depuis la guerre et le renvoy que vous en avez fait, soit en France soit à Louisbourg, avant la prise de cette place, je dois croire que sur l'avis que vous en avez donné, les François auront servi d'échange pour autant d'Anglois et qu'il se sera fait une juste compensation entre les deux nations, vous n'en aurez pas été moins généreux et si j'eusse eu occasion de vous faire connoître mes sentimens, j'ose assurer que vous ne m'auriez pas surpassé.

Avant la reception de votre dernière lettre je m'étois proposé de renvoyer en France tous les prisonniers appartenant tant à l'Ancienne Angleterre qu'à la Nouvelle, et qui sont icy à ma disposition, ne voyant aucun jour ni ne se présentant aucune autre voye pour les rendre à leur patrie et à leurs familles, je vous observeray cependant que dès l'automne de 1745 j'en envoyai en France sur leur demande environ 8 ou 10, dans l'espérance que j'étois alors que vous renverriez à Québec au printemps suivant les Canadiens prisonniers.

J'écrivis en France en conséquence qu'on pourroit renvoyer en Angleterre les prisonniers en question sans rançon, j'en renvoyay encore l'année dernière pareille nombre qui ont dit passer de la Martinique aux colonies angloises et delà chez eux, j'ay appris ce printems que plusieurs effectivement s'étoient rendus à leurs familles.

Vous jugerez aisément par ce détail qu'il n'a pas dépendu de moy que ces pauvres malheureux que je renvoye aujourd'hui n'aient été plustôt relachés.

Des raisons particulières et relatives au service du Roy mon maître ne m'ont pas permis de leur laisser pendant le séjour qu'ils ont fait icy la liberté de vaguer dans le païs, à cela près j'en ay fait prendre un soin particulier ; la maison qu'ils ont occupée est un grand corps de logis, servant autrefois de cazernes, fermé par une grande cour, où ils pouvoient se donner autant d'exercices qu'ils le jugeroient à propos.

Ce bâtiment fut consumé par le feu le 7 may dernier non sans quelque soupçon qu'il y avoit été mis à dessein par quelques uns des prisonniers, ce qu'il y a de certain c'est que les circonstances de cet accident pouvoient faire juger que tous n'étoient pas inocents du crime qu'on leur imputoit.

Les choses n'ont pas été poussées plus loin, mais pour éviter par la suite de pareils contretems, et y étant d'ailleurs engagé par la belle saison, j'ordonnay qu'on leur fit un campement commode et suffisamment étendu qu'ils ont depuis occupé ; j'ajoute que la maladie épidemique qui a regné parmi eux et qu'ils ont apporté de Louisbourg et qui a fait même quelque progrès dans la coloni· auroit fait d'autres ravages sans les secours de toutes espèces qui ont été fournis abondamment aux prisonniers, dans l'hôpital que je fis établir exprès aussitôt que je fus informé qu'elle commençoit à

s'étendre, il n'a rien été épargné pour leur ramener la santé à tous, heureusement la maladie paroit avoir entièrement cessé.

Vous me permettrez de ne pas discuter les motifs que vous posez pour fondement de cartel à établir entre nous pour l'échange général des prisonniers apartenant à votre gouvernement et à celuy cy. J'y souscris et je m'y engage avec plaisir, je parle seulement des prisonniers apartenant à votre gouvernement, ne sachant point si Mrs les gouverneurs des autres provinces auxquels vous deviez écrire incessamment seront dans les mêmes sentimens que vous.

Cependant sur ce que vous avez agréable de me marquer que vous ne doutez pas qu'ils soient tels, je compte vous envoyer par le même paquebot la plus grande partie des prisonniers des provinces de New Yorck, Pensilvanie et autres, qui sont icy à ma disposition, sauf à prendre par la suite avec les gouverneurs de ces provinces, les avantages les plus convenables pour l'avantage de l'une et de l'autre nation.

Je joindray à cette dépesche la liste des prisonniers qui doivent être embarqués au premier jour sur le navire la *Vierge de Grâce* que je fais armer en paquebot, cy joint la copie du marché qui a été fait avec le capitaine pour leur passage jusques à Baston, et ils seront remis à vos ordres ; je vois, monsieur, que vous consentez de faire payer la dépense de ce transport pour ceux seulement qui appartiennent à votre gouvernement, ce qui est juste, comme de mon côté je feray également payer le transport des François prisonniers de Baston icy, et que je compte que vous me renverrez par le même paquebot si vous en avez.

Messieurs les gouverneurs des autres colonies angloises n'auront pas manqué de répondre aux lettres que vous avez dû leur écrire ; je compte que vous voudrez bien me faire part de leur réponse par le retour du paquebot. Ces messieurs doivent d'autant mieux juger de mes bonnes intentions que je commence par renvoyer les prisonniers apartenant à leurs gouvernemens respectifs, dans la confiance où je suis néanmoins que sur ce que vous leur avez fait ils vous auront renvoyé les prisonniers canadiens au nombre de 35 à 40 qui ont été enlevées des differens quartiers de Montréal depuis un an par des partis de guerre mêlés d'Anglois ou de Flamands et de Sauvages.

Monsieur de la Boularderie m'a informé de toutes les bontés que vous avez eu pour luy, et que vous l'aviez relaché sans condition, malheureusement pour cet officier il ne s'étoit pas muni d'un certificat de votre part qui devoit constater qu'il étoit libre, j'auray l'honneur de vous dire en passant que ce manque de précaution a fait que Monsieur le Comte de Maurepas ne l'a regardé que comme ayant été relaché sur la parole d'honneur, et quelqu'assurance qu'il ayt pu donner qu'il pouvoit reprendre le service, on le luy a refusé jusques au printems dernier qu'il a eu la permission de revenir en ce pays cy où il est employé en qualité de Capitaine dans les troupes de Sa Majesté.

Vous observerez, monsieur, que dans le marché qui a esté passé avec le propriétaire du navire la *Vierge de Grâce*, art. 6 et 7, il ne luy a été accordé que 15 jours de planche à Baston, je vous prie de ne le pas retenir plus longtemps quand bien même il resteroit encore quelques François prisonniers répandus dans votre Province qui n'auroient pu se rendre auprès de vous, autrement on exposeroit le Capitaine Larreguy à ne pouvoir revenir cette année à Québec, où il est assuré d'un fret pour lequel il est stipulé un dédomagement de 20 m. l. en cas que par force majeure le fret n'ayt pas lieu.

J'ay reçu le 16 de ce mois une lettre de Monsieur Knowles dattée à Annapolis Royalle le 27 may V S, par laquelle il me propose de luy envoyer par un paquebot, non seulement plusieurs soldats faits prisonniers à l'isle St Jean, mais encore tel autre nombre d'autres que je jugeray à propos, à la charge d'une rançon ou bien d'établir un cartel pour un échange réciproque des prisonniers ; en conséquence je fais équiper un autre paquebot pour luy faire faire la remise des dits soldats et quelques équipages qui furent pris l'année dernière par nos vaisseaux au nombre d'environ 80.

La distribution de tous ces prisonniers sera faite dans les deux paquebots de manière que j'ay cru la plus convenable tant à vous, Monsieur, et à Monsieur Knowles qu'aux prisonniers mesmes.

Il m'est revenu depuis peu qu'on a voulu insinuer aux peuples de Baston que les prisonniers avoient été assez maltraités icy, je puis vous assurer qu'au cazernement près il ne leur a rien manqué du nécessaire, on a eu des attentions particulières pour ceux qui ont quelque grade d'officier

mais dans le nombre des uns et des autres il s'en est trouvé plusieurs d'un caractère inquiet et remuant que les traitemens les plus favorables n'auroient jamais pu rendre contents.

Je voudrois pouvoir déraciner entièrement du cœur des Sauvages la barbarie qui semble née chez la pluspart d'entre eux, et c'est pour y parvenir que lorsqu'ils sont venus me demander pour aller en guerre, je leur ay donné autant que j'ay pu quelques officiers Canadiens à qui j'ai donné ordre de protéger les prisonniers contre toutes sortes d'insultes. J'ay fait plus, touché du malheureux sort de ceux qui sont tombés entre les mains des Sauvages, j'en ay rachepté au dépens du Roy, autant que j'ay pu leur en arracher, mais je n'ai pu vaincre l'obstination que quelques uns ont eu de garder les prisonniers.

Vous connoissez l'avidité qu'ils ont d'avoir des hommes soit pour en faire des esclaves ou pour grossir leurs familles dans lesquelles ils les adoptent ; lorsque la paix sera faite (ce que nous devons tous désirer) il ne dependra pas de moy de faciliter les négociations qui pourront se faire pour engager ces Sauvages à les rendre tous, la connoissance que vous avez la dessus de tout ce qui s'est passé jusques à présent dans cellecy, et je compte sur la justice que vous me rendrez d'avoir au moins fait diminuer considérablement ces actes d'inhumanité, si je n'ay pu encore parvenir à les détruire entièrement.

Mais je ne puis vous cacher que les prix fixés dans plusieurs gouvernemens de la Nouvelle Angleterre de 5 l. par chevelure, 20 livres par prisonniers, etc., ainsi que je l'ai vu dans des lettres angloises qui me sont tombées entre les mains, sont des preuves évidentes que tout le monde ne pense pas aparemment aussy chrétiennement que vous là dessus et j'espère que votre avis prévaudra pour abolir dans ces gouvernemens de telles dispositions que tous les princes chrétiens et leurs sujets devroient, comme vous dites, avoir en horreur.

Il ne me paroit pas juste que le Roy supportât les dépenses qui ont été faites par Sa Majesté, tant à Québec qu'à Montréal et ailleurs pour le rachapt des prisonniers qui sont tombés entre les mains des Sauvages, je n'ay encore pu rassembler toutes ces dépenses, je le feray incessamment, ayiez agréable de me faire sçavoir vos intentions là dessus et si vous entendez

que le gouvernement de la Nouvelle Angleterre y entrera ; je le trouverois également nécessaire pour le bien des sujets des deux couronnes, il seroit important que je fusse informé de vos sentimens et de ceux des autres provinces sur cet article, afin que sachant sur quoy je puis compter, je puisse aussy règler ma conduite en conséquence.

Le Sieur Boydell que vous me recommandez sera renvoyé, je lui ay procuré toutes les douceurs qu'il pouvait désirer dans sa situation, et Monsieur Hocquart à qui il s'est adressé pour emprunter quelqu'argent, luy a fait compter une trentaine de pistoles sur son billet.

Le Sieur Pole a préféré d'aller à Louisbourg plustôt qu'à Baston, à l'égard du Sieur Joseph Lawrence enseigne dans votre régiment il n'a point paru icy, j'en ay fait faire la perquisition, aucun des prisonniers ne le connoît, je juge qu'il aura passé en Europe sur une des frégattes du Roy qui auront parti de Chibouctou l'année dernière.

J'ai l'honneur de vous prévenir, Monsieur, que j'ay defendu au Sieur Laneguy d'aller directement à Baston et de mettre à terre sur aucune côte de la domination angloise (*sic*) à moins d'une nécessité absolue, il luy est enjoint d'aller mouiller dans la grande rade de Baston, d'où il sera aisé de vous faire tenir cette dépêche pour recevoir ensuite vos ordres.

Je prends cette précaution afin que si de votre côté vous ayez occasion de m'envoyer des paquebots, vous ne soyez pas surpris des ordres que j'ay donnés de ne les laisser monter dans le fleuve St Laurent que jusqu'à l'isle St Barnabé, d'où une chaloupe se rendroit à bord avec un officier auquel le capitaine remettroit vos dépesches qui me seront envoyées par la poste ; à la réception de vos lettres je feray partir aussitôt les prisonniers qui pourront se trouver icy et l'échange se fera à Ste Barnabé.

Je vous remets la liste des prisonniers embarqués sur la *Vierge de Grâce*.

Le Sieur Guillemin Conseiller du Conseil Supérieur en ce païs m'a présenté le placet cy joint ; il est extrêmement inquiet d'un de ses frères qui fit naufrage l'année dernière, commandant le vaisseau *La Légère*, je vous seray obligé, Monsieur, de me marquer ce que vous aurez pu apprendre de ce particulier, et s'il est à Baston, de le renvoyer.

Le Sieur Amiot, négociant à Québec et correspondant du Sieur Sombrun négociant à la Rochelle, propriétaire du navire la *Vierge de Grâce* a donné pouvoir au Sieur Laneguy de tirer sur ledit Sombrun toutes les sommes dont il pourra avoir besoin pour les nécessités dudit navire qui peut être exposé dans sa traversée et son séjour à Baston à des avaries auxquelles il faudroit remedier.

Je vous prie, Monsieur, de faire donner en conséquence audit Sieur Laneguy les facilités et la protection dont il aura besoin, ce capitaine tirera, en cas qu'il y soit obligé, des lettres de change sur ledit Sombrun payables à vue au premier janvier prochain, elles seront acquitées à leur échéance.

Le Sieur Newton, enseigne dans les troupes du feu Colonel Noble fut renvoyé après l'action des Mines sur sa parole à la charge de se représenter au bout de six mois et de venir se constituer prisonnier, ce terme étant près d'expirer, cet officier écrivit du Port Royal à Monsieur de Ramezay qu'il étoit sur le point de remplir son obligation ; il lui demandoit seulement un délai ; je ne sais si Monsieur de Ramezay a été à portée de faire réponse au Sieur Newton, quoyqu'il en soit, je tiens cet officier dégagé de sa parole, je vous prie même de le luy faire sçavoir.

Je suis, etc.,

BEAUHARNOIS.

1747

LETTER FROM GOVERNOUR SHIRLEY TO Mr BEAUHARNOIS.

Boston, the 31st July, 1747.

Sir,

Captain Bedgood whom I have commissioned to transact on my part the exchange of prisonners between us, will have the honour of delivering this packet to you, in which are inclosed the copy of a letter which I sent

you by Captain Legros and an original letter which I received from Mr Caylus governour of Martinique, about three weeks after Captain Legrois had sailed from hence.

The first of these I inclose, least by any accident, the original, which was intrusted to the care of Capt. Legrois should have failed of reaching your hands, and as I must beg leave to refer you to the contents of it upon this occasion ; and the other as it will save to show you what has been the settled rule and practice for the general release of prisoners on both sides between His Britannic and His Most Christian Majestys Governours in the West Indies during the present war ; and I cant entertain the least doubt but that you will be of opinion to observe the same rule which Mr Caylus insists in his letter to be the law of arms in such cases and that I have the same right, to expect it from you that he had to insist upon it from me ; especially since I have actually conformed to it with respect to the french prisoners, that have fallen into my hands ever since the commencement of the war ; notwithstanding the failure which happened on the part of the late french governour of Cape Breton in this point which I mentioned to you in my former letter (and for which I contended myself with a slight excuse sent me by the late Mr. Duchambon before the expedition) and have since discharge so large a number of french prisoners of war, over and above what has been returned in exchange for 'em ; not to repeat the great number of french prisoners taken in these seas, which I observed to you in my former letter has been immediatly released by two commanders of english ships of war soon after the present rupture between the two crowns happened.

As to the Captain Lagroix, who, I perceive by M. Caylus's letter and one from a french officer at Chiguiecto, to M. Mascaren at Annapolis Royal has complained of his confinement at Baston. I must more particularly observe to you than I have done in my former letter ; viz : that when he was a prisoner on board one of the ships in Louisbourg harbour at his request applied to admiral Warren for his liberty to go at large in Louisbourg upon his parole to confine himself within the limits of it, which Mr. Warren before my arrival at Louisbourg indulged him with as also other civilities.

But upon his being apprised some time after that he was to be soon sent to Boston, he attempted to make his escape from the back part of the island in a small sloop for Canada and was taken by a party which I sent after him, as he was concealed in the vessel and very near sailing; and upon his being brought to me and Mr Warren he endeavoured to justifye what he had done upon a pretence that his parole had not been taken in due form.

This shuffling excuse aggravated to us his breach of honour, and he was there upon confined prisoner on board one of the King's ships, till he was sent to Boston, where he was for some time confined in the prison; till I allowed him the liberty of the prison keeper's house and I think the prison yard; and about two months before he was discharged, he was lodged and boarded at a Gentleman's house in the country and had the liberty of walking and riding out.

In the mean time, Mr Warren, whilst he was in the prison keeper's house, gave him a hundred pounds Baston currency and upon his leaving Boston, I gave him forty pounds of the same currency to equip himself with some conveniences, I imagined he might want, and particular orders to the master of the vessel which carried him to Annapolis to entertain him in the best manner he could with recommendations of him to Mr Mascarren to be treated kindly—you must be sensible, Sir, that instead of being intituled to this usage he had subjected himself to the extreme rigour of war by the breach of his parole if that had been insisted on.

The pilot mention'd in Mr Caylus's letter was one Petipas who died before my receipt of it, and as to him he was a native of Accadie and an inhabitant there for several years after the Accadians became subjects to His Majesty by the treaty of Utrecht, in his farthr's family who (?) was a faithfull subject of the crown of Great Britain, and had received marks of favour from this government for his services, and consequently his son had no right to throw off his allegiance and go into the french King's service, so that I had an undoubted right to detain him, however his death must end any dispute about him.

Inclosed is a certificate of my having discharged one Mr Allard second captain of merchant vessel in exchange for ensign Newton, who was taken

prisoner by the party under Mr Coulon at Miners, and permitted to come to Baston upon his parole either to have a suitable person exchanged for him and to come to Quebec, which I suppose may be deemed an equal exchange, as Mr Newton's commission was not a compleat one signed by His Majesty but one signed by himself.

The prisoners now sent you are all I have at present, and you may depend upon my sending you all future prisoners belonging to Canada, as I shall have one opportunity, upon the terms proposed in my enclos'd letter, and have the honour to be with the most, &c.

Signed William SHIRLEY.

1747

LETTRE DE MONSIEUR DE BEAUHARNOIS A MONSIEUR KNOWLES.

Québec, le 7 Aoust 1747.

Monsieur,

J'ay reçu le 16 du passé la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 27 may dernier d'Annapolis royale ; je me préparois dans ce temps là à renvoyer de Baston les prisonniers que j'avois auprès de moy suivant la proposition qui venoit de m'en être faite par M. Shirley par sa lettre du 18 mars aussi dernier, mais à la réception de la vôtre ayant connu que vous désiriez avoir les soldats pris à l'isle St Jean l'année dernière, j'y ay acquiescé volontiers, et c'est en conséquence que j'ay fait embarquer sur le Brigantin le *St Esprit* armé en paquebot tous ceux qui se sont trouvés à ma disposition, suivant la liste ci-jointe.

Je n'ay connoissance d'aucun autre, j'y ay ajouté d'autres prisonniers provenant de quelques prises faites par des vaisseaux de guerre françois compris dans la même liste, ces derniers ont préféré de passer à Louisbourg

plustôt que d'aller à Baston dans un autre paquebot que je viens de faire expédier pour cette ville et qui est chargé de 180 prisonniers des différentes provinces et colonies angloises de ce continent.

Le Cartel dont je suis convenu avec Mr Shirley n'est cependant que pour luy envoyer ceux qui appartiennent au gouvernement de la province de Massachuset Bay, mais touché de la facheuse position de tous, j'ay commencé par renvoyer dans ledit paquebot le plus grand nombre de ceux qui étoient à ma disposition, en attendant que je puisse prendre avec ces gouverneurs un arrangement que puisse tourner à l'avantage de l'une et l'autre nation.

La reponse que je dois recevoir de Monsieur Shirley à ce sujet, me mettra, comme je l'espère, à portée de le prendre. (Cet arrangement)

Je suis encore convenu avec Monsieur Shirley que nous ferions payer réciproquement le transport des prisonniers de deux nations, ce qui me paroit juste, je ne doute point que vous ne pensiez de même, en conséquence j'ay l'honneur de vous adresser le marché qui a été passé avec le Sr Jugon pour le transport de 83 prisonniers qui doivent être portés à Louisbourg moyennant la somme de 6000 selon et en proportion du nombre que vous serez en état de me renvoyer, nous nous tiendrons compte respectivement du plus ou du moins de la dépense.

Pour tout ce que je viens de vous marquer je me flatte, Monsieur, que vous jugerez favorablement de mes intentions pour rendre à leurs familles de pauvres malheureux dont la plupart prennent peu de part à la guerre qui divise les deux couronnes, nous ne pouvons mieux faire en attendant une heureuse reconciliation que de procurer à leurs sujets respectifs tous les avantages qui dépendent de nous et qui peuvent se concilier avec les intérêts de nos maitres.

Vous verrez par le marché passé avec le Sieur Jugon qu'il est accordé dix jours de planche au brigantin le *St Esprit* ; je vous prie, Monsieur, de l'expédier à l'expiration du terme, autrement il seroit à craindre qu'il ne put revenir icy aussi surement qu'il le feroit d'ailleurs la stipulation qui est faite d'une somme de 120 pour chaque jour de retardement est une charge qu'il convient de nous éviter.

Le Jugon n'ayant aucune connoissance à Louisbourg n'a pu donner au Sieur Lefevre son capitaine une lettre de crédit pour le mettre en état de pourvoir aux besoins de son navire au cas d'avaries pendant la traversée. Je vous seray obligé, Monsieur, de donner les ordres pour que le nécessaire luy soit fonrni. Le marchand que V. E. en chargera pourra tirer des lettres de change pour le montant sur Monsieur de Geniville (?) trésorier général de la marine, lesdites lettres payables à vue au premier janvier 1748 ; elles seront exactement acquitées, vous aurez seulement agréable de m'en donner avis par le retour du paquebot.

Cy-joint un placet qui m'a été remis par le Sr Guillemin, conseiller au conseil supérieur de ce païs ; ce particulier est inquiet d'un de ses frères qui fit naufrage l'année dernière sur l'isle de Sable, commandant le navire *La Légère.* Je vous prie, Mr de m'en donner des nouvelles si vous en savez et de me le renvoyer s'il est à Louisbourg.

Je suis, etc.

1747

LETTER FROM CHARLES KNOWLES TO GOVERNOR SHIRLEY.

Spanish Bay, Cape Breton, August, 10th, 1747.

Sir,

I am honoured with Your Excellency's letter of the 7th August by Captain Lefebre, in answer to mine from Annapolis Royale, and cannot avoid makeing my most particular acknowledgements to Your Excellency for your ready concurrence in realeasing the infortunate prisonners in your possession.

I readily agree to the proposition made by governour Shirley for defraying the expence of transporting each other's prisoners and shall commence my account by crediting Your Excellencys with 84 prisonners (having none of your nation to return by this opportunity and for the sum of 6000 livres for their transportation, a reaceipt for which is here inclosed.

I am so pleased with Your Excellency humane disposition towards those poor prisoners that I cannot only say I shall endeavour to imitate, if cant equale you, the quick passage Capt. Lefèbre has had from Quebeck here, and the dispatch I have given him I hope will secure him a favorable return before the season of bad weather setts in: having mett him off Mira, as I was making a visit to the several parts of my government, and brought him in hope and took the prisoners out, he haveing acquainted me he stood in no need of any necessarys or refreshments otherwise I should haved directed his being suppli'd at Louisbourg agreeable to Your Excellency's desire.

In answer to the S[r] Guillemin petition to Your Excellency about his brother being shipwreckt upon the Island of Sable, I cannot only acquaint you that early this spring I sent a schoner to that island to look after the men that ware saved, and directed her captain to carry all he found straight to Brest, and as I have heard nothing of the vessel since, I take it granted, she has met with them and proceeded on heur voyage: should I learn any thing more particular, I will take an opportunity of letting you know it.

I am with equal sincerity as respect,

Sir,

Your Excellency's most obedient and most humble servant,

Charles KNOWLES.

P. S.—M[r] Lefebre has had all the civility possible shown him, but I hope when Your Excellency sends an other flag of truce I shall have the honour of your commands by a military officer

---

1747

ASSEMBLY CHAMBER, 25TH OF AUGUST.

M[r] Banges brought from his Excellency to the House a letter from Governour Shirley to his said Excellency, dated Boston, August the 20th

1747 relateing to the expense attending the bringing a considerable number of english prisoners by a french flagg of truce from Canada with a letter and some other papers from the Governour of Canada to Governour Shirley touching the Exchanging prisoners on both sides.

Resolved that Governour Shirley's letter and the other papers there-with delivered be taken into consideration immediately.

Then the house proceeded to the consideration of the said papers and come to the following resolution :

Besolved that the House will make immediate Provission for paying the expense of all such English prisonners brought in the flag of truce called the Virgin of Grace, from Canada to Boston, as are inhabitants of this Coloney and will advance the monney for such as were belonging to any of the companys raised in this Coloney on the expedition against Canada at the time of their being taken prisoners.

Ordered that Col. Chambers, Col. Lott wait upon his Excellency with the aforesaid resolution.

Ordered that the further consideration of Governour Shirley's letter and the papers therewith delivered be committed to a committee of the whole House.

By order of the General Assembly.

Geo. Dumann, Cler.

———

1747

LETTER FROM THE GOVERNOUR OF RHODE ISLAND TO THE GOVERNOUR OF MASSACHUSETTS.

Newport on Rode Island, August the 26th, 1747.

Sir,

I have receiv'd your Excellency's letter of the 20th courant, the matters therein contain'd are of such a nature, that I have no authority to act upon them and make with your Excellency my agreement relating thereto that can be obligatory upon this Government.

The general assembly of this Coloney is to sitt the next week and it being their province alone to determine in all such things as are recommended to me in your Excellency's letter, I will then lay it before them together with the papers that accompanied it, tis impossible for me to tell what they will resolve upon, but I think it highly probable that they will readily agree to bear their proportionable part of the charges for transporting the six prisonners mentioned by your Excellency from Canada to Boston.

I am,

Sir,

Your Excellency's humble servant.

WANTON.

1747

LETTER OF GOVERNOUR LAW TO GOVERNOUR SHIRLEY.

Milford, August 26th.

Sir,

On the twenty third instant by an express I received your packet yesterday att New Haven, I called a concil and laid before them the several articles you proposed and they readily consented that I should draw an order on our treasurer for money to answer the charge of transporting these prisonners belonging to this Coloney as soon as you shall informe me of the sum it amounts to in our currency.

Likewise they chearfully complyed with the Marquis in the article relating to the realeasing prisoners without reason or regard to number of prisoners and each ones bearing the charges of their own people's transporting.

I subscribe,

Your Excellency's most humble obedient servant,

LAW.

1747

RESOLVE OF THE REPRESENTATION OF NEW HAMPTON.

Province of New Hamptonshire House
of Representatives the 27th August, 1747.

Noted that the following be sent to His Excellency the Governour in answer to his message of this day on the subject matter of Governour Shirley's letter to His Excellency with a letter from the Governour of Canada.

May it please Your Excellency :

The House having taken into consideration your Excellency's message of this day, are ready heartily to join with the other governments in setting a cartale agreeable to Governour Shirley's first proposal for a general exchange of prisonners between this en Canada, are willing to beat our proportionable charge with the other governments for redeeming our prisoners and when our proportionable part of the charges for the prisonners come home in the flag of truce now at present at Boston, is known we shall be ready to pay it.

1747

LETTER FROM THE GOVERNOUR SHIRLEY TO M. DE BEAUHARNOIS.

Boston, September 2nd, 1747.

Sir,

On the 16th of August last our stile, the Sieur Larrequy arriv'd here in your packet boat the *Vierge de Grâce* with 171 English prisoners and delivered me the letter which you did me the honour to writ upon that occasion. He brought his vessel directly up to this town, which tho' contrary to your express orders to him and the behaviour of flags of truce, as it seems to have happened thro' the fault of our own officers as well as his, I have more easily passed by in him and mention to you in that light.

I desire, sir, you will be pleased upon like occasions for the future to direct the masters of your packet boat to turn into Nantasket Road, just within the light house of this harbour, and come to an anchor there, where I have given the pilots orders to carry'em, and to give me immediate notice of their arrival.

A report spread here of Mr Larrequy's having a large quantity of ammunitions, and number of cannon concealed on board his vessel, gave so

general an allarm, immediatly after the uneasiness accasioned by his passing the Castel coming directly up to the town, that I was obliged to have his vessel searched for the satisfaction of the publick.

I observe every part of the detail you are pleased to give me of your treatment of the English prisoners at Quebec, your discharging some by the way of France in 1745 and others in the years following, who your are informed have reached their families in their colonies, and your intention to have released those now sent hither, which leaves me no reason to doubt of your just regard and humanity for these unfortunate peaple and I would observe to you, Sir, that lieutenant Chue (?) and Mr Boydell with others of the prisoners have acknowledged their entire satisfaction in your care of them by the due allowance of provisions and necessaries your ordered them, as well as your tenderness for the sick ; but they seem to think that the officers employ'd to distribute their provisions to 'em in their confinement dit not give 'em the full benefit of your allowance, and that in particular they suffered by the badness of their beds, which I should not mention, Sir, but from my persuasion that you are desirous of having every thing that is ordered by yourself for the relief and comfort of the prisoners duly administered to them by your officers.

I am sorry for the mortality accasioned by the late distemper among them and your own people in Canada, and that any suspicion arose of the English prisoners being concerned in setting fire to the house where they were at first confined, which inform me is quite consumed ; they absolutely disavoue it, and say that besides the unjustifiableness of such an offence, it must have been extreme folly in 'em to have run so great a risque of perishing with it in the flames, as they tell me they were within a few minutes of doing, had not one of your priests out of his compassion rescu d'em by suddenly catching up an axe and with his own hands forceing upon the doors of the building to let 'em out.

It was an act of goodness in Mr Hocquart to supplie young Mr Roydell with the sum he dit amounting to £15 sterling as by his draughts on Mr Bollan which you inclosed to me, that gentleman is in England, but I have paid the contents of the drafts to the Sieur Larreguy in dollars at the rate of four shellings and eight pence sterling pr Dollar, which is the present

exchange here ; they pass at Louisbourg for five shillings sterling a peice. I beg the favour of you, Sir, to make my compliments to Mr Hocquart and let him know this.

The Sieur Larreguy informs me he does not want any credit for his employer the Sieur Amiot owner of the ship *Vierge-de-Grâce ;* if he had, I would have supplied him with whatever he wanted, as you desire.

I inclose to you, Sir, the answers of the Governours of New-York, Connecticut, New Hampshire and Rhode Island, upon the article of paying the charges arising upon the exchange of prisonners belonging to their respective governments, persuant to the proposal I had the honour of making to you and receiving your agreemens thereupon, to which I beg leave to refer you ; as to the governments more to the southward, their distance and the return of the posts, by which I suspect their answer, will not permit me to send them by the Sr Larreguy without my detaining him longer here than the time limited by you, which I avoid doing as much as is possible ; but I doubt not of their agreeing to such equitable proposals.

I have likewise inclosed a copy of the agreement made for the hire of the Brigantine *Maryland*, Captain Geffry Bedgood, commander, which I took up to carry the french prisoners (being all I could find remaining in this and the neighbouring colonies) to Quebec, before I knew that you would send a packet boat from thence first, which had I knowen, that expense might have been in a great measure save between us, by my sending the french prisoners to you by the Sieur Larreguy : and by these papers, Sir, you will perceive that the nature of our agreement with the owner of the packet boat sent by me, she being hired at a certain rate per month, viz : 525 £ New England currency of the old tenour (the exchange between which and sterling money, I would observe to you, is about 850 p. cent advance, that is 100 £ sterling for 950 £ New England money) over and above the change of the Portledge Bill (the *rôle d'équipage* with you) which is also computed in the same New England currency makes it impracticable to me to ascertain what the charges of the transportation of the French prisoners will amount to before my packets boats return to this port ; but as not above 79 at most of the English prisoners sent in the *Vierge-de-Grâce*, belong as I am informed to the province under my govern-

ment, I believe that the charges of the packet boat *Maryland* will over balance this province's quota of your packet boats charges, being what by my proposals I undertook to pay.

But if on adjusting the account at the return of the brigentine, they should fall short of this province's proportion, I will take care to remit the balance by the next flag of truce that shall happen to pass between us from either side, or by any other way you will be pleased to let me know, you choose, and in the meantime I will endeavour to collect what may be due to you by His Majesty's other colonies upon this continent for the prisoners respectively belonging to them, and remit it to you by the first oppurtunity ; and you may depend, Sir, that I shall in every respect from time to time most punctually observe the article stipulated between us.

As to the expence of redeeming from the Savages prisoners taken by them on both sides, it seems just that the King my master's colonies should be at the charge of the redemption of the french prisoners taken by the Savages in the English interest, and that his most Christian Majesty should defray the expence of redeeming the english prisonners taken by the Savages in the French interest, and this is what I will undertake for on the part of this government at least, and am persuaded His Majesty's other colonies will come into ; and I desire you would be pleased to let me know your sentiments thereupon.

As to the barbarous way of carrying on the way by the Savages, I remonstrated against it immediately after the rupture between the two crowns, in a letter which I had the honour to send you from Albany by Ayneraufin ; Ontosangoo, son, wherin I declared that if those inhumanities were continued by the Indians employed on your part, His Majesty's governments would be under a necessity of making represals in the same way, by giving the Indians in the English interests premiums for prisonners and scalps : and this, Sir, you are sensible is necessary for self defence and the only method we have of putting an end to these unchristian cruelties practiced against our own people, which I will be answerable shall cease on our part, when you restrain your Indians from them in the meantime I think these barbarities are justly chargeable upon the agressois.

Permit me, Sir, to acknowledge to you that I cant see the good policy in making such a waste and destruction as the continuance of this practice

must produce on both sides, and that the growth of it, if it is not soon checked must be get such an inveterate inmity as will finally end in a determined resolution to endeavour the mutual exterpation of each other.

If the Savages are not to be restrained from making their usual butchery and harock upon all occasions, they are not fit instruments to be made us of by civilized and Christian nations in a war, and aught not to be employed by them or suffered to mingle with them in it.

I beg leave, Sir, likewise to mention two or three greivances which I am persuaded you dont allow of, I was surprised with the complaint of a poor woman returned from captivity in the *Vierge-de-Grâce*, that she had her child of about three years old torn out of her arms in Canada by a french man and carried of by him, also, that the English soldiers whilst in captivity are constantly sollicitated by your priests and officers to break their natural alligeance to their prince, and take up arms against him in the french service ; I understand I have lost five of my regiment this way at Quebeck : permit me to assure you, Sir, that this is a practice unknown to the english and that I did not suffer a single soldier of the marines taken in the *Vigilent* either to be sollicited or encouraged to enlist into His Majesty's service : and I am informed by Lieutenant Chue, who was taken at Sarahtoga, that a civilized free indian, His Majesty's subject born in Rhode Island, who was regularly enlisted into one of the Maryland companies, is made a slave in Canada, which I apprehend is as much against the law of arms now settled among civilized nations, as if he had been a white man.

I am oblidged to you, Sir, for the particular regard shewn by you to the prisoners whom I recommended to your favour [to your favour [nul] ; and your enquiray after ensign Laurence of my regiment ; and have acquainted ensign Newton of your goodness in discharging him from his parole, before you knew I had released a French officer for his redemption, which he esteems a favour.

The Sieur Guillemin whom you mention in your P. S. is sent by me to Quebec in the brigantine *Maryland*.

I have the honour to be with the most perfect regard, Sir, your most, etc.

Signed : Wm SHIRLEY.

P. S. - I am sorry to hear that Mr Boulardérie suffered so much for want of my certificate; the hurry of business I was in for some months before I embarked for Louisbourg prevented me from thinking of this requisite for his being employed in His Majesty's service at home, and it was unhappy that he did not put me in mind of it.

Mr Pemberton of this place desired me to trouble you with the enclosed from him open which I could not well avoid doing. Permit me, Sir, to trouble you with my compliments to Mr Boulardérie and wishes for his health.

1747

RESUMÉ D'UNE LETTRE DE MM. DE LA GALISSONNIÈRE ET HOCQUART AU MINISTRE.

Québec, le 15 septembre, 1747.

Les habitations des environs de Montréal inquiétées par les Anniés se retirent aux principales habitations ; les habitans du Lac Champlain ont abandonné leurs terres ; MM. Galisonnière et Hocquart demandent une paix durable pour les colonies ; établissemens sur le Sault de la Chaudière ; grande abondance de vivres ; construction de vaisseaux ; fortifications ; nouvelles de Boston ; toujours la vieille histoire du dessein d'attaquer le Canada ; si c'est un leurre, les secours envoyés permettront d'attaquer la Nouvelle-Angleterre ; vues sur la reprise de l'Acadie ; avantages de cette conquête.

1747

LETTRE DE MONSIEUR DE BEAUHARNOIS A MONSIEUR SHIRLEY.

Québec, le 16 septembre, 1747.

Monsieur,

J'ay reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 31 juillet dernier par le paquebot commandé par le Capitaine Bedgood à laquelle étoit joint copie de celle que vous m'avez cy devant écrite par le Sieur Lagroix ; j'ay répondu à cette dernière par le navire *La Vierge de Grâce* que j'ay fait expédier au mois d'aoust en paquebot et qui a du vous porter 180 prisonniers appartenant tant à l'Ancienne Angleterre qu'aux différentes colonies angloises de ce continent, j'espère que ce navire sera arrivé à bon part.

Aussitôt l'arrivée du Sieur Guillemin à Québec j'ai donné les ordres nécessaires pour envoyer chercher les 60 prisonniers que vous m'envoyiez et je vous renvoye par la même occasion le reste des prisonniers anglois qui sont icy en ma possession.

J'étois d'abord dans le dessein de vous renvoyer que ceux appartenant à votre gouvernement et de garder ceux des autres provinces, parce que je devois m'attendre à avoir quelques avis de votre part sur les dispositions des différens gouverneurs desdites provinces par rapport au cartel proposé en conformité de ce que vous leur avez écrit suivant ce que vous avez eu agréable de me marquer par votre lettre du 18 mars dernier.

J'ay suivi encore pour cette fois et mon inclination et des sentiments de générosité, mais j'ay l'honneur de vous prévenir que si ces messieurs ne cèdent point à vos invitations et qu'ils ne se donnent aucun mouvement pour me renvoyer les habitans du gouvernement de Montréal que les partis m'ont enlevés, en échange de ceux de la nation angloise appartenant aux dites provinces, que je vous ay renvoyés par *La Vierge de Grâce*, et de ceux que je renvoye encore par vôtre paquebot, je garderay soigneusement tous les prisonniers qui seront faits dans la suite par les Canadiens et je laisseray

aux sauvages l'entière liberté de disposer de ceux qu'ils feront de leur côté, sans m'embarasser de les tirer d'esclavage, à quoy j'ay eu assez de peine à parvenir jusques à présent, bien entendu qu'ils me tiendront compte de la dépense que j'auray faite pour prévenir les autres actes d'inhumanité dont la pluspart ne sont que trop capables.

La mort du nommé Petitpas éteint toute discussion entre vous et Monsieur le Marquis de Caylus, je vous renvoye la lettre de ce général

Le Sieur Bedgood a passé à Louisbourg après le départ du brigantin le *St Esprit* qui a remis en dernier lieu 80 prisonniers anglois à Monsieur Knowles ; ce gouverneur m'a marqué au retour de ce brigantin qu'il n'avoit aucun prisonnier à me renvoyer en échange, mais j'ay sçu que 50 à 60 françois, hommes, femmes et enfants luy avoient demandé plusieurs fois et toujours inutilement de retourner en France ; qu'enfin au passage de votre paquebot ces mêmes François ont fait de nouvelles instances, et ont demandé la permission de venir en Canada, ce qui leur a été encore refusé, le prétexte de la capitulation ne pouvoit plus avoir lieu après tous ces refus, et d'ailleurs l'attention que j'ay eue pour Monsieur Knowles de luy renvoyer à Louisbourg les soldats de sa garnison, au lieu de les envoyer en France comme je l'aurois pu faire, en méritoit une de sa part pour m'obliger. Je vous fais Monsieur, le juge de ce procédé sans me repentir autrement de celuy que j'ay tenu avec ce gouverneur.

Je suis, etc.,

Signé : BEAUHARNOIS.

P. S.—Je ne peux encore vous envoyer l'estat de la dépense que j'ay faite pour rachepter d'esclavage le plus grand nombre des prisonniers anglois que je vous ay cy devant renvoyés et que je vous renvoye, je vous ay prévenu qu'il en étoit encore resté quelques uns entre les mains des sauvages que je n'ay pu leur arracher, je me réserve à vous envoyer l'état de ces dépenses quand je les auray rassemblées, ce sont celles que les différentes provinces doivent supporter le plus volontiers.

1747

LETTRE DE MONSIEUR DE BEAUHARNOIS A MONSIEUR KNOWLES.

Québec, le 16 septembre, 1747.

Monsieur,

Le paquebot expédié par Monsieur Shirley est arrivé dans cette rivière à 40 lieues d'icy il y a quelques jours, je le renvoye à Baston avec douze ou 15 prisonniers de plus.

Dès le 9 de ce mois le brigantin le *St Esprit* étoit de retour de Louisbourg et le capitaine Lefevre me remit alors la vôtre du 10 du même mois avec le reçu des 84 prisonniers que je vous avois envoyé par ce brigantin.

Vous me donnez, monsieur, des assurances de la satisfaction que vous avez eue de revoir vos prisonniers ; mais je ne peux vous cacher que j'ay été mortifié d'apprendre que vous n'ayiez pas voulu relâcher, par le paquebot commandé par le capitaine Bedgood, qui a passé à Louisbourg, les 50 ou 60 françois provenant de la capitulation de Louisbourg qui sont encore dans cette place, et qui vous ont fait toutes instances pour venir en Canada.

Deux années sont expirées que ces gens là n'ont pu regagner leur patrie, quoyque depuis 1745, ils eussent du s'attendre à voir effectuer les articles convenus.

J'aurois cru qu'en cette considération et qu'en ayant usé aussy généreusement que je l'ay fait avec vous en vous renvoyant vos prisonniers chez vous au lieu de les renvoyer en France, vous m'auriez également renvoyé ces familles, d'autant qu'elles sont dans un cas plus favorables que ne le sont ceux des vôtres que j'ay renvoyés, puisque ces derniers sont prisonniers de guerre sans aucune condition, et que les François qui sont encore auprès de vous sont censés libres.

Je vous laisse le juge de ce procédé, j'espère que vous les renverrez incessamment, ainsy que le Sieur Guillemin me l'a dit de votre part.

J'ay crû qu'il étoit inutile de vous envoyer un officier militaire pour faire l'échange des 84 prisonniers. Le Sieur Lefevre est un homme sage

auquel j'avois donné ma confiance, et je vois avec plaisir par la conduite qu'il a tenue qu'il s'est attiré des marques de votre considération. Il en sera de même de tous ceux qui me viendront de votre part.

Je suis etc.,

Signé : BEAUHARNOIS.

P. S.—J'ay obmis de vous marquer dans ma précédente que j'avois eu attention à retirer ou plustôt arracher d'entre les mains des Sauvages la plus grande partie des prisonniers que je vous ay cy-devant renvoyés, je n'ay pu rassembler jusques à présent ces dépenses. je compte le faire par la première occasion. Il me paroit juste que vous entriez dans ces mêmes dépenses, autrement je ne pourrois continuer à exercer ces actes d'humanité, et je me verrois forcé de laisser les Sauvages les maîtres de disposer de tous les prisonniers. C'est le sort le plus triste et je crois que vous en sentez les conséquences.

1747

RAPPORT DE MM. DE LA GALISONNIÈRE ET HOCQUART.

Québec, le 22 octobre, 1747.

Les gazettes angloises de Baston du mois d'aoust, et qui nous sont parvenues par la *Vierge-de-Grâce*, ne contiennent que les articles dont l'extrait est cy-joint qui peuvent mériter votre attention, particulièrement celuy du 17 aoust, le surplus ne regarde que les derniers événemens de l'Europe exagérés à leur avantage ; s'il est vray que l'Ancienne Angleterre rembourse à la Nouvelle les frais de l'expédition de Louisbourg et tienne compte des avances faites pour l'expédition de Canada, nous pourrions être attaqués l'année prochaine.

....

New Yorck, Aoust le 10.—Arrivée du vaisseau de guerre le *Scarborough* sur lequel a passé Jonathan Belcher gouverneur de New-Jersey. Ce vaisseau étoit parti de Ste Helene le 4 juin et étoit sorti avec une flotte

d'environ 10 vaisseaux de guerre sous le commandement de l'Amiral Warren, destinée pour une expédition secrette.

On apprend de Georgie du 22 juillet l'arrivée du Colonel Heron avec des ordres de S. M. pour congédier les compagnies irrégulières qui étoient dans cette place.

Aoust le 17.—Le navire françois *Le Triomphe*, Capitaine françois Groshom, venant de la Guadeloupe, a été pris et amené en ce port.

Baston, Aoust le 17.—" We have also advice from very good hands that the charge of expédition against Cape Breton will certainly be paid, that the bills drawn on account of the Canada expedition were readily accepted for payment and that the American colonies were highly in His Majesty's favour."

Baston, Aoust le 31.—Admiral Warren I hear is appointed governor of this place and Lieut. Colonel Thompson, Lt Governor, whose commission is on board the Warwick ; several other promotions are made in the several regiments."

1747

RAPPORT DE MM. DE LA GALISSONNIÈRE ET HOCQUART.

Québec, le 24 octobre, 1747.

....

Vous aurez vu, Monseigneur, par la lettre que MM. Beauharnois et Hocquart ont eu l'honneur de vous écrire le 7 juillet dernier, qu'enfin Monsieur Shirley a donné de ces nouvelles ; Monsieur Knowlès a également écrit à Monsieu· de Beauharnois le 27 may et 10 aoust dernier, nous avions pour lors à Québec environ 300 prisonniers anglois extrêmement à charge au Roy et de plus l'accident arrivé aux cazernes nous ôtoit la facilité de les garder plus longtemps, tout cela joint aux propositions de Mrs Shirley et Knowles pour un cartel, a engagé Monsieur le Marquis de Beauharnois à

renvoyer tous ces prisonniers, ou du moins ceux qui étoient en sa disposition, partie à Baston, partie à l'Isle Royale, ce qui a été exécuté par les deux paquebots que nous avons expédiés l'un pour Louisbourg et l'autre pour Baston, et un troisième envoyé par Monsieur Shirley, et pour vous mettre au fait de ce qui s'est passé nous joignons copie des lettres de Monsieur de Beauharnois et des réponses que luy ont fait les deux gouverneurs anglois.

Monsieur de la Galissonnière n'a à répondre qu'à la dernière lettre du 2 7bre, du gouverneur de Baston ; ce dernier n'a pas répondu *ad rem* à l'article qui regarde le rachat des prisonniers anglois, vous ne manquerez pas de remarquer ses réflexions sur la guerre des sauvages, il ne sera pas difficile de lui répondre.

Monsieur de la Galissonnière luy touchera en revanche à la première occasion toutes los manœuvres que les gouverneurs anglois font depuis longtemps pour engager les sauvages à égorger tous les François qui sont dans les pays d'en haut, ce qu'ils ont tenté plusieurs fois d'effectuer.

Il aura aussy de quoy répondre aux autres griefs. La prétendue lettre que Monsieur Shirley dit avoir écrite à Monsieur de Beauharnois aussitôt après la rupture n'était qu'un papier volant qui n'a été regardé que comme une fanfaronade, il nous en a été rendu compte dans le temps.

Nous avons reçu, Monseigneur, votre depesche trop tard pour exécuter l'ordre que vous nous donnez de renvoyer en France tous les prisonniers de mer que nous avions dans la colonie et principalement ceux de l'équipage de la frégate dont Monsieur de Salliers s'empara l'année dernière.

Depuis le départ des paquebots il nous en est venu cinq ou six de cette espèce, provenant des prises faites par les vaisseaux maloins au Pedit Nord, que nous avons fait embarquer sur les vaisseaux du Roy partis le 22 de ce mois.

Nous n'avons pu retirer des mains des sauvages quelques uns des prisonniers qu'ils ont faits, la pluspart et peut-être tous sont des gens de campagne qui ne peuvent à notre avis être d'aucun préjudice à la colonie ; il se trouve parmy eux bon nombre de femmes et d'enfans.

Lorsqu'il a été question du renvoi des prisonniers, il s'en est présenté douze ou quinze qui ont sollicité Messieurs de Beauharnois et Hocquart pour rester en Canada, tous Irlandois catholiques romains ; quelques uns ont des enfans dans les villages sauvages qui ont déjà pris leurs mœurs ; d'autres travaillent de quelques métiers et sont gens de journée.

Monsieur de la Galissonnière auroit pensé qu'il auroit été peut-être aussi à propos de les renvoyer tous ; il vous écrira en particulier là dessus, il se propose de prendre ce parti si l'occasion s'en présente dans la suite.

Quelques plaintes que puisse faire le gouverneur de Baston sur la détention des gens de sa nation, nous continuerons de garder en prison tous les Anglois qui nous viendront, nous en avons encore 20 des différentes contrées qui nous ont été amenés par les sauvages ou qui étoient restés malades à Montréal, nous allons nous en débarrasser en les envoyant par les vaisseaux qui partent pour la Martinique où ils trouveront des occasions pour retourner chez eux.

Nous sommes avec un très profond respect,

Monseigneur,

Vos très humbles et très obéissants serviteurs,

Signé : Galissonnière,

Hocquart.

1747

(*En chiffre.*)

Québec, le 6 novembre, 1747.

Monseigneur,

Vos lettres sur les traittés m'ont effrayé. L'abandont dont elles menacent une colonie aussy utile et aussy zélée n'est pas croyable. Je suis sûr que vous n'y consentirez pas. Ces lettres me lient les bras. J'aurois pu

exécuter dès cet hiver quelque entreprise sur la Bay d'Hudson ou sur Chouëguen, ou sur quelqu'autre poste. La guerre ne se fait nulle part sans dépense. Je suis à plaindre d'être envoyé dans un pays rempli de braves gens que je ne puis laisser agir. Le Roy l'est d'avantage si on le détourne d'y donner les secours nécessaires, et que vous avez sans doute demandés.

Il seroit essentiel d'avoir toujours un gros détachement à l'Accadie : il coutera surement fort cher. Rassurez nous. Donnez la facilité des traittés et tout ira. Cette facilité ne sçauroit être poussée trop loin. L'inaction n'épargnera rien. Si nous n'attaquons pas on nous attaquera, et la dépense de la défensive excèdera celle de l'offensive.

Les Sauvages oisifs coûtent plus que ceux qu'on employe. Les petites incursions ou nous nous réduisons irritent l'ennemy sans l'affaiblir. Notre fort est d'attaquer. Si on nous attaque nous serons abandonnés et peut-être trahis par nos plus affidés Sauvages. Baston se flatte d'un grand armement dans la vieille Angleterre. Mettez-nous en état de porter la guerre chez l'ennemy : c'est le seul moyen de n'avoir rien à craindre icy.

Je suis avec un très profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

La Galissonière

1748

EXTRAIT EN FORME DE JOURNAL (SUITE).

1748. Février le 29.—Nous recevons à Montréal des nouvelles du Détroit par des chefs et députés 8ta8as et P8te8atamis au nombre de 7, deux hurons de Lorette et six François. Monsieur de Longueuil, commandant du Détroit, nous marque :

Que les Miamis, qui avoient cy-devant pillé les effets du fort et qui s'étoient emparés des françois, ont député à Monsieur Longueuil un de leurs principaux chef pour le prier de leur envoyer des françois et de ne pas les priver des secours dont il ne peuvent se passer, de ne pas les en priver promettant que les affaires se rétabliroient en peu de temps.

Cet officier s'est rendu à leurs sollicitations pour ôter à l'ennemi la liberté de s'emparer d'un poste qui est assez de conséquence. Le Sieur Dubuisson, enseigne, ne doit y faire qu'un petit établissement pour y passer l'hiver, il lui a donné 30 François pour s'y maintenir et la fait accompagner de 40 autres destinés pour le commerce des 8yatanons, avec ordre à ce dernier détachement de rejoindre au printemps le Sieur Dubuisson pour revenir en convoy au Détroit.

Dans le temps que le député Miamis estoit au Détroit, Nicholas, Orotoni et Ainoton hurons, chefs des traites y sont arrivés pour demander la paix et remettre les colliers qui ont causé cette trahison ; ils ont donné des paroles auxquelles Monsieur de Longueuil a répondu, mais il ne croit pas à leur sincérité.

Tandis que ces députés estoient au Détroit, on raporta à Monsieur de Longueuil qu'un party de 5 guerriers dont le guide étoit Huron venoit de tuer 3 françois à 5 ou 6 lieues du fort, il envoya 30 hommes pour rejoindre ce parti ; ces mêmes députés craignant qu'il n'y eut de leurs gens confondus parmy ces 5 guerriers avertirent cet officier qu'ils étoient dans une cabanne à l'Isle aux Bois Blancs, s'offrirent même à les arrester, Monsieur de Longueuil accepta l'offre et leur donna encore 10 hommes qui rejoignirent les premiers.

Les cinq Sauvages ennemis se rendirent sans résistance et furent conduits au fort. Cependant en débarquant un d'eux Onontague par adoption au chef de la bande fut tué par la populace irritée contre ces traîtres. Les 4 autres dont un Huron du Détroit, guide, le deuxième Sonont8au, et les deux derniers Loups, furent mis aux fers. Ce party avoit effectivement trouvé 3 François à la Grosse Isle à 6 lieues du Détroit où ils les attendirent au détour d'une pointe et tirèrent dessus. Les François surpris prirent le large et se rendirent au poste, tous 3 ont été blessés et sont guéris. Monsieur

de Longueuil a fait avertir que la destinée de ces quatre prisonniers dépendoit de la conduite de leurs nations.

Cet officier par sa lettre nous adresse les nouvelles arrivées à Ostandouské le 20 décembre par deux hurons députés des anciens, dont voici l'extrait :

Lorsque les anciens Sonont8ans et Loups de la belle rivière reçurent la nouvelle de leur quatre hommes au Détroit, il s'éleva au premier récit un frémissement de colère dans la plupart des esprits, plusieurs se disposèrent à partir pour vanger ce coup, mais l'annonce qu'on leur fit des sentimens de Monsieur de Longueuil par rapport à leurs gens apaisa cette première fougue ; cependant la passion reprenant le dessus deux partis se sont mis en campagne, l'un pour aller tuer quelques françois aux Miamis, l'autre pour le Détroit, et au défaut de ces deux endroits, ils doivent frapper indistinctement sur tout ce qu'ils rencontreront, ne doutant pas que l'8ta8as et le Huron n'ayent contribué à la perte de leurs gens ; ces menaces ont obligé ces Hurons de se rassembler dans la rivière Blanche à 25 lieues de Détroit pour s'y retrancher et examiner en sureté la conduite de l'Iroquois dont ils promettent nous instruire en cas de quelques mouvemens.

Mars le 9.—Arrivé à Montréal le Sieur Simblin, cadet dans les troupes, lequel avoit été blessé à la fin du mois d'octobre dernier à quatre lieues du fort de Nortfield et laissé pour mort par son détachement, puis conduit à Baston où il s'est guéri.

Monsieur Shirley l'a renvoyé accompagné de trois anglois ; il écrit à Monsieur le Comte de la Galissonnière et luy marque qu'il n'a plus de prisonnier françois à Baston, qu'il compte que le Gouverneur d'Orange renverra incessamment à Montréal ceux qui sont dans son gouvernement et qui nous ont été enlevés sur nos frontières.

Le Sieur Simblin y devoit même passer en revenant de Baston, mais il a trouvé la route trop longue ; il rapporte que les milices angloises enrollées pour l'expédition du Canada avoient été cogédiées, les Anglois ne perdent cependant pas de vue l'entreprise et ils comptent arrester tous nos vaisseaux ce printemps dans notre rivière, nous faisons bien traiter les trois anglois, et nous les faisons garder à vue. Ils demandent de ramener

avec eux deux prisonniers gens de famille qui sont icy ; nous verrons à leur départ s'il convient de relâcher ces deux hommes.

Dans la fin du mois dernier et au commencement du courant Monsieur de Lantagnac commandant à Québec, en l'absence de Monsieur de la Galissonnière a fait équiper 200 Sauvages tant de différans villages de l'Acadie établis aux environ de Québec que de ceux des villages de St François et de Bécancourt ; ces Sauvages doivent se diviser en plusieurs petits partis pour aller frapper sur les établissemens anglois du côté du fort St Georges.

Le 29.—Le Sieur de la Verendrye, fils, est de retour à Montréal avec les Christinaux et autres guerriers de son party, il a frappé aux environs de Corlar sur un party d'Anniés et de Flamans qui étoient en marche pour venir à la découverte du côté de Sarasto ; il a apporté deux chevelures d'Aniés, entre autres celle du premier chef de cette nation, une d'un flamand et un flamand prisonniers qui ne raporte rien d'intéressant, dit que l'on parle beaucoup de paix.

Avril le 9.—Le Sieur Drouet de Surville est de retour à Montréal avec les guerriers de son parti, il a frappé près le fort Acquarine et fait un prisonnier et deux chevelures.

Le 12.—Nous recevons des nouvelles du père Germain par 8 Micmacs qui viennent d'arriver. Il nous envoye copie d'un manifeste du Gouverneur de Baston du 21 f^bre par lequel il déclare que les habitans de la province de l'Acadie ne doivent pas craindre que le Roy d'Angleterre veuille les en faire sortir, qu'au contraire son dessein est de maintenir et de protéger les sujets fidèles dans la possession paisible de leurs biens, privilèges, etc

Enjoint aux habitans bons sujets de ladite Province de ne point recevoir ni cacher ceux qui ont pris les armes pour les françois, qui les ont ouvertement soutenus et soulagés, au contraire de faire tous leurs efforts pour les saisirs et s'en assurer, et les remettre entre les mains du commandant de ladite Province et particulièrement les nommés : Nicholas Gautier, et deux de ses fils, Joseph et Pierre Gautier, Armand Bigean, Joseph Leblanc dit Lemaigre, Charles et François Raymond, Charles Leroy, natif de cette province, et son frère Philippe LeRoy, Joseph Brasard dit Beau

Soleil, Pierre Guidy dit Grivois et Louis Hébert, cy-devant domestique du Capitaine Hanfields, tous au nombre de 12 proscrits, pour s'être rendu coupables du crime de Leze-Majesté avec les ennemis ; et pour encourager d'autant mieux les habitans bons sujets de la Province à s'emparer des sus nommés, leur promet une récompense de 50 l. sterling pour chaque criminel qu'ils remettront dans 6 mois du jour de la datte du dit manifeste et ceux d'entre les coupables qui livreront eux mêmes dans le temps dit quelques uns des coupables mêmes outre les 50 l. sterling ils recevront le pardon de leur crime.

Le 20.—Entre autres nouvelles du Détroit, à la fin de janvier 14 hurons de Sandosket, Scolâche et Quarantesols chefs à la teste sont venus au Détroit demander la délivrance des trois prisonniers détenus aux fers qui restoient des cinq qui avoient été pris à l'Isle aux Bois Blancs, où ils avoient attaqué des françois dans le temps que Nicholas demandoit la paix, cette députation a été accompagnée de tant de belles promesses que Monsieur le Chevalier de Longueuil, quoyqu'avec bien de la répugnance a relâché ces trois prisonniers de l'avis des principaux françois et sauvages qui étoient dans le fort.

Il a été tué un françois à la porte du fort des Miamis ; on croit que c'est par des Iroquois.

La conduite de Nicholas n'est pas sans équivoque, les anglois de Philadelphie y sont venus 2 fois pendant l'hyver faire la traite et y ont été bien reçus. La chevelure du françois tué près du fort des Miamis y a été portée, il est à craindre que la démarche qu'a cy devant faite Nicholas ne soit que pour mieux tromper.

Mikinac chef 8ta8as affidé rassemble les sauteurs du voisinage, les 8ta8as des trois bandes et les P8te8atamis, et se propose d'aller sommer Nicholas de sa parole, et luy déclarer la guerre en cas de refus.

Monsieur de Longueuil se tient toujours sur ses gardes et expose la nécessité que le convoy arrive de bonne heure.

Le 24.—Monsieur le Général renvoye de Montréal les trois parlementaires venus le 9 mars ; ils sont reconduits jusques sur la frontière par le Sieur Simblin qu'ils avoient amené, nous n'avons pas trouvé d'obstacles à leur remettre les deux prisonniers qu'ils nous ont demandés en arrivant.

Monsieur le Marquis de la Galissonnière répond par cette occasion à la lettre de Monsieur le Gouverneur de Baston ; il luy marque entre autres choses qu'il est nécessaire de prendre des arrangements pour arrester les comptes des paquebots qui ont été envoyés de Québec à Baston et de Baston à Québec, ainsy que ce qui regarde le rachapt des prisonniers anglois des mains de nos Sauvages, luy propose différens moyens pour que ces sortes de comptes soient arrestés de bonne foy et avec satisfaction réciproque.

Traitte de l'inexécution du cartel de la part de quelques uns des gouverneurs des différentes provinces de la Nouvelle Angleterre et particulièrement de la part de celuy de New York auquel on ne renverra plus de prisonniers jusqu'à ce que les prisonniers Canadiens qui sont dans son gouvernement nous soient renvoyés.

Reproche sur l'inhumanité des anglois qui ont fait courir des colliers chez presque toutes les nations, qui mettoient à prix la tête de plusieurs officiers commandans dans nos postes des pays d'en haut et particulièrement celuy du Détroit.

May le 9.—Le Sieur Duverger Simblin avec 24 Iroquois du Sault sont équipés pour aller faire coup du côté de Choueguin et enlever s'il est possible le nommé Theyanoguin chef Annié qui a frappé l'automne 1746 sur les charpentiers de l'Isle à la Mothe à son retour de Montréal où il avoit esté comblé de présens.

Le 10.—Le Sieur Sabrevois commandant au fort St Fréderic nous informe du retour d'un party commandé par le Sieur Hertel de Beaubassin composé de 11 Abénaquis et 3 Canadiens ; ils ont bruslé aux environs d'Orange 30 maisons, ruiné 3 petits forts et un moulin, le tout abandonné ; ils ont été très près d'Orange, mais n'ont point trouvé occasion de faire des prisonniers.

Le 18.—Quelques Sauvages de Bécancourt, de ceux équipés l'hiver dernier à Québec, arrivent ; ils ont frappé vers le fort St George sur 4 anglois, en ont tué trois et pris le quatrième qu'ils ont amené ; il ne sait rien.

Le 19.—Quelques autres sauvages de la même bande amènent deux prisonniers anglois qu'ils ont fait aux environs du fort St Georges ; ces prisonniers ne disent rien.

Retour de plusieurs bandes avec chevelures angloises.

Le 26.—Arrive le batteau l'*Elizabeth*, Capitaine Monsior, parti de St Domingue le 15 mars, il avoit été chargé sous commission de parlementer pour quatre prisonniers Anglois qu'il devoit amener à Louisbourg, ce batteau a été rencontré trois jours après son départ par un corsaire anglois qui a les 4 prisonniers, et ayant continué sa route il a encore rencontré un corsaire anglois sur le banc de Terreneuve.

Le Capitaine de ce corsaire à la vue des expéditions de ce bateau l'a laissé faire sa route quoyqu'il fut chargé d'environ 150 barriques de sirop et de Tafia, l'équipage à seulement été pillé. On dit que le commerce se fait assez fréquemment aujourd'hui entre St Domingue et les colonies de la Nouvelle Angleterre où les bastimens portent réciproquement des vivres et rafraichissements en se faisant expédier sous commission de parlementaire et se chargeant de quelques prisonniers.

Le 27.—Départ de la Chine du convoy pour le Détroit. Monsieur le Général répond par cette occasion aux différentes lettres qu'il a reçu des postes. Entre autres à monsieur de Longueuil.

Les paroles et démarches de Nicholas sont trop suspectes pour s'y fier.

Il n'auroit pas dû relacher les trois prisonniers faits à l'Isle aux bois blancs, du moins convenoit-il de voir l'accomplissement des conditions cy devant faites ; il est dangereux d'assembler des conseils en pareilles circonstances.

Si quelques uns des Hurons et autres rebelles étoient assez hardis de venir dans le fort sans sauf conduit par pur insolence comme cela est arrivé, il conviendroit de s'en saisir et de lui faire casser la teste sur le champ, pourvu qu'il n'y eut point de trahisons, mais que cela s'exécutera comme un simple acte de justice et de vengeance permise.

Recommandé qu'il soit traitté le moins de poudre qu'on pourra avec les sauvages suspects.

May le 28.—Le Sr Louis Simblin, cadet, arrivé du Détroit avec quelques sauvages des païs d'en haut qui l'ont accompagné, Monsieur le Chevalier de Longueuil nous marque que Kinonsaki étoit le 7 avril de retour de la rivière des Miamis où il étoit allé pour ramener les hurons qui étoient désertés du

village d'Ostandoské, a rapporté que Nicholas avec 119 guerriers de sa nation, femmes, enfans et bagages, après avoir bruslé le fort et les cabannes du village avoit pris la route de la Rivière Blanche

Que les 8ta8as l'avoient mal reçu (Kinonsaki) et qu'il n'y avoit qu'une partie qui consentoit à venir au Détroit, le reste vouloit s'établir au bas de la rivière des Miamis où le huron leur avoit promis que l'anglois leur fourniroit leurs besoins, Kinonsaki a ajouté que lorsque les 8ta8as apprendront la désertion des hurons qu'ils ignoroient alors, ils changeront d'avis.

Dans le même temps deux hurons envoyés de la part de Sastareday chef huron de la bande affidée, confirment le départ de Nicholas et de ses gens pour se réfugier à la rivière Blanche avec les iroquois qui y sont ou chez les loups qui sont du côté d'Orange, et que de toute leur nation il ne reviendroit que soixante-dix hommes.

Les chevelures des François tués par Nicholas ont été portées chez les loups.

Le 24 avril.—Quatre députés arrivent de Saguinan avec des colliers pour dire que leur chef partoit pour amener à Monsieur le Général les meurtriers.

Monsieur de Belestre arrive de la Rivière St Joseph avec douze considérables de ce poste.

Mechonquima avec 34 guerriers de la Grande Rivière.

Arrivent quatre chefs de guerre et du village envoyés par les Kicapoux et Mascontins.

Arrivent des espions de la mauvaise bande des Miamis.

Arrivent des émissaires de Nicholas et des Cha8enons de Sonioto.

Le 28.—Arrivent des Sauteurs de la contrée venus se soumettre à la volonté de leur père toutes ces nations sont venues en trois ou quatre jours.

Conseil tenu le 28 avril où les 8ta8as, les P8ta8atamis, à leur exemple, les hurons et les Sauteurs du Détroit ont tous juré à Monsieur le Chevalier de Longueuil fidélité et obéissance et ont promis que le premier party qui insulteroit les françois seroit regardé comme l'ennemy commun.

Monsieur de Longueuil par quatre colliers a chaussé (*sic*) tous les guerriers pour être prêts au premier signal, le tout a paru être accepté de bon cœur et avec sincérité et résolution d'aller faire ratifier les accords par Monsieur le Général.

Ces nations ont fourni chacun deux guerriers pour aller reconduire à Montréal les françois, iroquois et autres qui avoient ramené leurs députés au Détroit et en même temps pour prévenir leur père de l'arrivée de leurs nations.

Nicholas et les Cha8es nous seront bientôt informés de tout par leurs espions, cela ne pourra que faire un bon effet.

Monsieur le Comte de la Galissonnière répond à Monsieur le Chevalier de Longueuil par le convoy du Détroit qui n'est pas encore loin ; en voicy l'extrait :

Il ne doit rien négliger pour le rétablissement de la mission des Hurons, ce qui pourra attirer non seulement les chancelans, mais encore les traites ; il pourroit être avantageux de changer l'établissement de Détroit à l'Isle aux Bois Blancs, mais il faut examiner si ce changement d'établissement ne nous éloigneroit pas trop des villages sauvages et ne nous obligeroit pas d'abandonner des terrains déjà établis. Donner des éclaircissements là-dessus.

Nous écrivons chacun en particulier à Monsieur de Longueuil de faciliter autant que les circonstances le permettront le rétablissement de la mission du père La Richarderie qui espère toujours que les hurons rebelles retourneront dans le devoir ; on ne peut absolument pas donner d'ordres précis à ce sujet, vu le peu de marque de repentir de la part de ces traîtres.

Le 29.—Quelques Abénaquis arrivent de guerre avec un prisonnier fait au fort St Georges ; ne dit rien d'intéressant.

Le 30.—Le Sieur Louis Simblin, cadet, avec deux autres canadiens, neuf sauvages des païs d'en haut sont équipés à Montréal pour aller en guerre. 60 iroquois du Sault et du lac et 10 canadiens sont aussi équipés pour aller sur les terres ennemis. Le Sieur Jumonville enseigne en second commande ce party, il a pour second le Sieur Hertel le jeune et l'Espervanche cadet.

Le Sieur Niverville Montizambert est de retour avec son party, il amène deux prisonniers et une chevelure qu'il a fait près de la ville de Baston.

Juin le 1er.—Arrive à Montréal un parti d'Iroquois et Abénaquis avec un prisonnier anglois, il a été pris à Erimedok en venant de Surga, il paraît par le rapport de ce prisonnier qu'on flatte encore les peuples de la Nouvelle Angleterre d'une entreprise contre le Canada.

Sept Abénaquis de Bécancourt amènent à Québec un autre prisonnier anglois fait à 30 lieues de Baston du côté du fort St Georges, ils ont frappé sur cinq Anglois, 2 ont été tués, 2 se sont sauvés et le 5eme pris ; ne dit rien d'intéressant.

Le 3.—Un Courrier de St Bernabé nous informe de l'arrivée audit lieu du navire *Le St Pierre de Bayonne,* Capitaine le Sieur Darragory, lequel après avoir pris au delà du grand banc un bâtiment hollandois a luy même été pris quelques jours après, il s'est rançonné pour 30000 livres.

Le 4.—Le Sieur Duplessis Fabert, enseigne en pied, avec 15 Canadiens, 30 Iroquois du lac et 2 du Détroit ont été équipés à Montréal pour aller en guerre.

Quinze Abénakis ont été aussi équipés à Montréal pour le même sujet, ils sont commandés par le Sieur Simblin l'aisné qui ne fait que d'arriver du voyage qu'il vient de faire pour reconduire les parlementaires anglois.

Le 6.—Le père Germain nous écrit du 20 may dernier et nous informe qu'il a fait partir de la Baye Verte une biscayenne dans laquelle il a fait embarquer 3 anglois déserteurs de Port Royal.

Ce missionnaire nous adresse copie d'une lettre du Gouverneur de Port Royal aux députés de la Grande Prée et des autres départemens des Mines et de Chiguiton, en date du 14 mars dernier, dont voici l'extrait :

Monsieur Shirley a reçu des ordres exprès de la Cour d'Angleterre de veiller à la sureté de la province de l'Acadie et de protéger les habitans pourvu qu'ils se comportent suivant que leur serment les y oblige, en conséquence il est arrivé icy un vaisseau de 20 canons et nous en attendons dans peu un autre avec des transports et des troupes outre celles qui sont déjà arrivées, je vous exhorte à vous comporter d'une manière convenable

pour que vous jouissiez des bonnes dispositions de Sa Majesté. Il est nécessaire que vous me marquiez l'état de vos départemens."

Le Père Germain ajoute qu'il n'y a pas plus de 150 hommes dans le fort de Port Royal.

Informe du dessein où sont les habitans de l'Isle Royal refugiés vers Tatmigouche ; doivent partir un certain nombre avec le plus de Sauvages que Monsieur Maillard pourra ramasser et se rendre à l'Isle Royale à la fonte des glaces pour y faire du ravage et s'emparer des anglois logés hors de Louisbourg. Monsieur Maillard travaille à son mieux pour faire exécuter le projet.

Le Père Germain demande si nous voulons continuer cette petite entreprise, et en tous cas nous donne des éclaircissemens pour faire parvenir sans accident à l'Acadie un détachement de François et Sauvages qui inquièteront les ennemis à l'Isle Royale sans beaucoup s'exposer.

Le 8.—Le Sieur Lanoue Robertet est de retour à Montréal avec son party il amène un prisonnier et une chevelure.

Trente-deux Testes de Boules et 40 Nepissingues sont arrivés pour voir Monsieur le Comte de la Galissonnière.

Le parti de guerre commandé par le Sieur Monette l'aisné est de retour, il a esté surpris à 5 ou 6 lieues du fort St Fréderic par un party ennemi supérieur en nombre, nos gens ont été obligés de se retirer, un Sauvage a été tué et un autre blessé.

Le 19.—Le Sieur Louis Simblin est de retour avec son party de Sauvages des paÿs d'en haut avec 5 chevelures ; il a frappé à quelques lieues du fort St Fréderic sur un party anglois qui vraysemblablement a surpris le party de Monsieur Moüet dans lequel nous avons perdu un Sauvage.

Sur ce que le Père Germain nous a cy-devant représenté de l'entreprise que les François de l'Isle Royale refugiés vers Tatmigouche ont faite d'aller sur cette isle pour y faire quelques ravages et sur la proposition qu'il nous a faite de les seconder de notre côté, nous prenons le parti d'envoyer à Beaubassin un party d'environ 140 hommes dont 100 Sauvages des différens villages qui sont commandés par le Sieur Marin enseigne.

Ce détachement sera employé non seulement à empescher que les anglois ne forment aucun nouvel établissement sur l'Acadie, mais encore de les troubler et les inquièter soit à Port Royal ou dans l'Isle Royale jusques aux environs de Louisbourg ou dans les différens ports où ils font du bois de chauffage. Si le détachement trouve jour à y aller faire des incursions de manière à dégouter de plus en plus les ennemis de leur conqueste.

Juin le 25.—La bande du nommé Achoabmet a livré un des meurtriers de Saguinan, on a caressé ce chef, qui s'est bien comporté, en refusant néantmoins d'accepter le calumet qu'il présentoit, jusqu'à ce que tous les meurtriers fussent remis ; celui qui a esté livré a été mis aux fers sans aucune promesse de lui faire grasse, cette sévérité a étonné les Sauvages, auxquels il a été expliqué combien il étoit important de ne plus accorder de pardon qui jusqu'à présent n'auroit servi qu'à occasionner de nouvelles fautes.

La bande des 8ta8as, Kicapoux Ginage et des gens de la Fourche, Pindal8an, portant la parole, ont protesté fidélité.

La bande des Sauteurs a remis deux ôtages pour garantir la promesse qu'ils faisoient de livrer les meurtriers de leur nation ; un de ceux du coup fait à la cloche qui s'étoit glissé dans cette bande a été reconnu et mis aux fers.

Nota.—Dès le même jour on a relaché un de ces ostages en faisant entendre à la nation qu'on ne vouloit pas faire souffrir les innocens pour les coupables.

Tous ces Sauvages ont demandé avec beaucoup d'instances grâce pour les meurtriers, il leur a esté répondu que c'étoit faire grâce à ces meurtriers que de les garder pour les empescher de continuer leur indigne conduite, que les gens de leur nation devoient se reposer sur la bonté de leur père et ne penser qu'à réparer le passé.

Le 26.—Le party commandé par le Sieur Villiers de Jumonville est de retour à Montréal avec cinq chevelures angloises ; il n'a pas eu le temps d'enlever celles de 9 à 10 anglois pareillement tués, il a frappé contre trois forts sur un party ennemi qui a fait bonne résistance, deux de nos Iroquois ont esté tués et le Sieur Hertel le jeune.

Le 28.—On envoye le Sieur Bailleul, enseigne, à la Pointe à la Caille d'où il doit partir au premier jour avec 100 Sauvages des différents villages qu'il doit commander pour se rendre par la rivière St Jean à Beaubassin où il a ordre d'attendre le Sieur Marin qui partira dans quelques jours par la mer avec 40 françois et dans le cas où il arriveroit accident audit Sieur Marin, le Sieur Bailleul se consertera avec le père Germain sur les opérations qu'il y aura à faire à l'Acadie pour que son détachement puisse servir utilement, nous écrivons en conséquence à ce missionnaire et nous luy faisons part des motifs qui nous ont déterminé à envoyer ce détachement.

Juillet le 1er.—Le Sieur Marin enseigne commandant le détachement envoyé à l'Acadie part avec quarante françois dans trois biscayennes pour se rendre à la Baye Verte et rejoindre à Beaubassin le Sieur Bailleuil qui doit l'y attendre avec son détachement, nous avons remis au dit Sieur Marin un mémoire d'instruction détaillé sur ce qu'il aura à faire lorsqu'il sera à Beaubassin relativement aux sujets que nous nous sommes proposés dans l'envoy de ce détachement.

Le 5.—Les trois différens partis de guerre commandés par les Sieurs Duplessis, Fabert, Simblin et Laplante sont de retour à Montréal, ces partis s'étant réunis ils ont fait coup près de Nortfield, ont amené six prisonniers anglois et cinq chevelures.

Le 8.—Les chefs 8ta8as hurons et P8te8atamis ont demandé que quelques jeunes gens allassent en guerre tant pour donner de nouvelles marques de leur fidélité que pour réparer les fautes passées tandis que eux chefs retourneroient chez eux pour travailler aux bonnes affaires. Il a été applaudi au premier article de leur demande, en conséquence les jeunes gens ont été équipés mais on a expliqué aux chefs qu'ils ne devoient passer et s'en retourner avant d'avoir parlé aux 5 nations qu'on attendoit incessamment.

Les différentes bandes des nations de Michilimakinac ont fait pareille demande que les gens du Détroit, quatre-vingt-dix de ces sauvages, cinquante sauvages domiciliés et vingt-six canadiens ont tous été équipés sous le commandant du Sieur Chevalier de Repentigny qui a avec luy plusieurs cadets des troupes.

Le 13.—Les navires le *Brillant* et l'*Heureux* ont mouillé en rade avec un senant, prise angloise faite par l'*Heureux*, chargé d'environ 200 minots de sel, ce senant alloit à la Virginie où il conduisoit une vingtaine de filles irlandoises ou Ecossoises, on les distribue chez différens particuliers où elles ont été engagées de bonne volonté.

Le 16.—Le Sieur de Niverville Montizambert est arrivé à Montréal avec son party, il apporte trois chevelures et un nègre prisonnier.

Le 19.—Quelques Abénaquis qui viennent des environs du fort St Georges apportent à Québec quatre chevelures, n'ont pu faire de prisonniers.

On reçoit à Montréal des lettres de Niagara qui informent que les cinq nations sont allées au Conseil d'Orange et qu'elles promettent aussitôt leur retour de venir voir leur père à Montréal ; on prétend que ces nations ont rendu la hache de guerre que l'anglois leur avoit donnée contre le françois.

On écrit du fort St Fréderic que les partis commandés par les Sieurs de Pontneuf et Bailleul ont été rencontrés par un parti d'ennemis supérieur en force, nos gens ont fait retraite, il n'y a eu personne de tué, après cet échec deux partis ont rencontré celui du Sieur Langy et tous ont continué leur route sur les terres ennemies.

Le 25.—Les chefs des différentes nations tant du Détroit que de Michilimakinac ont demandé à retourner chez eux attendu que les cinq nations tardoient trop à descendre, on leur a permis de s'en retourner, ils ont tous paru très satisfaits et dans les meilleurs dispositions. Avant que de partir ils ont remis à Monsieur le Général des colliers et des paroles pour les cinq nations par lesquels ils reprochent la trahison des Anniés dans laquelle les cinq nations n'ont que trop de part.

Le 31.—Nous recevons des lettres de Beaubassin qui nous informent qu'il est venu audit lieu deux bastimens anglois chargés de sel et autres marchandises propres pour le pays, que les habitans ont pris ces secours et ont été obligés de donner du bled en échange, que d'ailleurs les anglois n'ont point maltraité les accadiens, au contraire ont traité leur marchandise avec douceur et tranquilité, qu'il est venu aussy à Beaubassin un troisième régiment qui n'y a resté qu'un jour, on ajoute que s'il y avoit eu alors à

Beaubassin un détachement de 100 hommes seulement, il auroit esté facile de s'emparer de ces trois bastimens.

Aoust le 2.—Quelques Abénakis amènent à Québec un prisonnier et une chevelure faits du côté du fort St George.

On informe de l'arrivée à Montréal des partis commandés par les Sieurs Portneuf (*sic*) Neuvillette, Langry, Fontenelle et Bailleul avec 9 chevelures, et toute une famille angloise, le père, la mère et trois ou quatre petits enfans et un autre anglois, ils raportent qu'on parle beaucoup de paix dans la Nouvelle Angleterre et qu'on en attend tous les jours la nouvelle.

Un courrier de St Barnabé nous apprend l'arrivée au dit lieu de la frégatte du Roy le *Zéphir*, nous recevons par cette occasion la nouvelle de la suspension d'armes.

Le 3.—On expédie un courrier pour Montréal pour informer de cette suspension, ordre d'avertir toutes les nations de ne plus aller en guerre dans la Nouvelle Angleterre, qu'on ne leur payera plus ni prisonniers ni chevelures, leur recommander néantmoins d'être toujours sur leurs gardes et de n'avoir aucune liaison avec les anglois ni avec les cinq nations.

Malgré cet avertissement nos sauvages, particulierement les Abénakis domiciliés, pourront continuer leurs hostilités, ils ont perdu des guerriers et n'ont pas eu encore l'occasion de se venger à leur satisfaction, nous y tiendrons la main autant qu'il sera en notre pouvoir.

Le 9.—Quarante Micmacs de l'Isle Royale ont été pour hiverner à Terre-Neuve, ont frappé l'automne sur plusieurs maisons angloises seules, ont pillé, ont fait vingt-trois prisonniers qu'ils ont gardé pendant l'hiver, les ont bien traité ; au mois d'avril ont embarqué 12 de ces 23 dans une chaloupe accompagnés de huit sauvages vieillards et quelques familles qu'ils ont envoyé avant eux pour se rendre aux environs de St Jean où ils doivent attendre la bande qui devoit les suivre de près pour se rendre tous ensemble à Québec ; en arrivant au rendez-vous les douze prisonniers qui étoient libres ont tué les 8 vieillards ainsy que les femmes [Micmaques] et les enfans et se sont évadés.

La bande arriva 2 jours après ce coup avec les onze prisonniers, les sauvages surpris de voir leurs gens morts furent informés par une femme

Micmaque qui n'étoit pas encore morte de ce qui s'étoit passé, ce que voyant ces sauvages ont fait mettre à terre leurs prisonniers et en leur expliquant l'action de leurs camarades, ils les ont tous tués pour se venger de la mort de leurs gens et sont venus avec les onze chevelures.

Le 10.—Arrivé de Monrtéal le Sieur Chevalier de Repentigny qui étoit allé en guerre avec un party de sauvages ; il a frappé près de Corlar et a fait onze prisonniers et vingt-cinq chevelures.

Nous apprenons par cette occasion qu'un détachement composé d'un sergent et neuf soldats qui étoient chargés de conduire à Québec en canot les trois Sauvages meurtriers livrés à Montréal, avoient tous été massacrés et jetés à la rivière à l'endroit nommé Machiche à cinq à six lieues des Trois-Rivières dans le lac St Pierre, les trois meurtriers se sont échapés, on ne sait si d'autres Sauvages se sont joints à eux, on le présume, on a seulement trouvé dans le canot les corps de quatre hommes et deux ou trois ont été trouvés sur le rivage.

. On craint que les Sauvages qui étoient en bon train ne se dérangent par cet accident, on a fait avertir des Trois-Rivières à Montréal pour tâcher de faire reprendre les meurtriers.

Arrivée à Québec de vingt-cinq prisonniers françois provenant des équipages de plusieurs bâtiments françois pris envoyé de New-York sous la conduite d'un officier anglois et sept autres anglois, il ont aussi amené quatre de nos habitans faits prisonniers sur nos frontières à Montréal.

Le gouverneur de New York en adressant ces prisonniers garde le silence sur une vingtaine d'autres prisonniers Canadiens qui ont été enlevés sur nos côtes.

Le 23.—L'officier anglois qui a amené à Montréal les vingt-neuf françois prisonniers arrive à Québec avec les anglois qui l'accompagnent ; il a demandé de ramener avec luy vingt prisonniers anglois du gouvernement de New York.

Le 24.—Monsieur le Général écrit à Beaubassin par le retour de deux courriers, il marque à Monsieur Marin de revenir à Québec avec son détachement attendre la suspension d'armes dont il luy fait part, en lui recommandant de cesser et de faire cesser par les Sauvages toutes hostilités

contre les anglois et au surplus de se tenir toujours sur ses gardes en cas d'insulte.

Le Sieur de St Vincent, Lieutenant qui a conduit à Michilimakinac le convoy destiné pour ce poste est de retour à Québec, Monsieur de St Pierre commandant audit lieu nous informe que les affaires paroissent tellement établies qu'il c'est déterminé de concert avec les officiers qui se sont trouvé sur les lieux a envoyer dans tous les postes du nord les marchands traiteurs et voyageurs qui avoient leurs conger pour ces postes.

Arrive une prise angloise faite par le Sieur Curodeau parti de Québec le 10 juin pour la Martinique, il a relâcher pour amener cette prise.

Le 25.—Nous renvoyons l'officier anglois député de New York, nous luy remettons vingt prisonniers des différentes provinces de la Nouvelle Angleterre, dont 3 ou 4 seulement du gouvernement de New York.

Monsieur le Général écrit par cette occasion au gouverneur de cette province qu'il est surpris de n'avoir reçu jusques à présent que quatre de nos canadiens pris sur nos frontières, qu'il s'étoit déterminé à ne renvoyer à ce gouverneur aucun des prisonniers anglois de son gouvernement, qu'il n'y a que la suspension qu'il l'a engagé à relâcher ceux-cy, mais qu'il ne renverra pas ceux qui restent icy de ce même gouvernement que lorsque les Canadiens qui sont prisonniers chez les anniers seront rendus ; que ce gouverneur ne doit rien épargner pour les retirer des mains de ces Sauvages pour répondre à l'attention que nous avons eu de notre côté pour retirer leurs gens. Monsieur de Liqueris lieutenant est chargé de conduire ce député et sa bande jusqu'à New York, avec ordre d'insister auprès du gouverneur pour la remise de nos Canadiens.

Le 26.—Monsieur Bigot, ayant débarqué à St Joachim, y a couché le 25 et est arrivé à Québec en calèche aujourd'hui sur les quatre heures après midy.

Le 27.—Arrive à Québec le Sieur de Niverville revenant de guerre avec son détachement de Canadiens et Sauvages. La pluspart de ses gens sont tombés malades en chemin. Ils ne se sont battus que faiblement le 13 de ce mois à un arpent et demy du fort de Massachussets contre trente anglois que six abénaquis avoient fait sortir du fort et contre lesquels ils se bat-

toient en retraite en rejoignant nos gens, en sorte qu'il n'a été tué que cinq anglois restés sur la place, et il n'y a eu qu'un huron et un Iroquois de blessé.

Le Sieur de Niverville en passant au fort St Fréderic a esté chargé de remettre à Monsieur le Général une lettre apportée à ce fort par trois députés anglois, cette lettre daté du premier d'aoust et du gouverneur de New Yorck qui envoyent la copie de la déclaration du Roy d'Angleterre pour une suspension d'armes, ils prient Monsieur le Général de faire cesser toutes hostilités comme ils vont le faire de leur côté, font mention de 14 prisonniers françois renvoyés depuis peu par Monsieur Shirley lesquels ne sont pas encore arrivés.

Le 30.—Monsieur le Général renvoye à Montréal le Sieur de Niverville pour remettre à Monsieur de Ligueim (*sic*) qui va à New Yorck, la lettre qu'il écrit au gouverneur de cette province et à celuy de Baston, il leur marque qu'il a fait et fera cesser autant qu'il dépendra de luy toutes hostilités de la part de nos sauvages et ajoute qu'il souhaite que les 14 prisonniers françois annoncés soient du nombre de ceux qu'il demande et qui étoient détenus chez les anniés.

Le 31.—Monsieur le Comte de la Galissonnière écrit à Monsieur de Longueuil, commandant à Montréal, d'intimer de sa part aux nations qui sont audit Montréal, que puisqu'il n'a pas été possible de rejoindre les trois meurtriers qui ont assassiné le détachement qui les amenoit à Québec, il est nécessaire que ces nations fassent elles-mêmes la recherche de ces malheureux pour les livrer de nouveau.

Septembre le 5.—Arrivé à Québec Monsieur de Celozon qui est de retour du Détroit où il a mené le convoy destiné pour ce poste.

Nous recevons des lettres de tous les postes, les Hurons qui sont à la pointe de Montréal (au Détroit) paroissent encore trop à portée de Nicholas réfugié à la Belle Rivière ; ils pourroient aisément luy donner des avis si on faisoit quelqu'entreprise contre ce traître.

Il paroît qu'il n'y a guère à douter que les Cha8enons ne se soient ligués avec l'Anglois.

Le 13.—Nous apprenons de Montréal qu'il est arrivé onze prisonniers françois renvoyés par le gouverneur de Baston.

Le 16.—Nous recevons des nouvelles de Beaubassin, le Père Germain nous écrit du 25 aoust que nombre de François et Sauvages du détachement du Sieur Marin sont tombés malades, ce qui a retardé l'exécution des hostilités du côté de l'Isle Royale.

On ignoroit encore à Beaubassin la suspension d'armes et le Sieur Marin attendoit le parfait rétablissement de sa troupe pour se remettre en marche.

Le 30.—Monsieur l'abbé Piquet part de Québec pour se rendre au fort Frontenac où il doit examiner aux environs de ce fort le terrein le plus propre pour former un village aux Iroquois des cinq nations qui se proposent d'embrasser le christianisme.

Octobre le 1er.—Le Sieur Marin fils arrive de Beaubassin, il n'a point reçu à temps les lettres qui l'informoient de la suspension d'armes.

Cet officier s'est emparé aux environs de Louisbourg d'un capitaine, un lieutenant, un enseigne, deux sergens et quatre soldats de cette garnison avec deux officiers d'un vaisseau d'Angleterre, et quatre Dames, ces prisonniers ayant fait entendre au Sieur Marin qu'il y avoit une suspension d'armes, cet officier a remis les quatres Dames au Gouverneur de Louisbourg en luy écrivant qu'il ne pouvoit pas luy remettre les autres prisonniers qu'il ne luy eût notifié la suspension qu'il ignoroit.

Ce gouverneur écrivit sur le champs et ces prisonniers ont été renvoyés à l'exception du nommé Mayer Suisse de notre garnison de Louisbourg qui a déserté peu de jours avant la reddition de cette place et qui est accusé de trahison.

Ce Suisse a été amené à Québec avec sa femme et tous les deux ont esté mis en prison.

Monsieur le Comte de la Galissonnière écrit à Monsieur le Chevalier de Longueuil, commandant au Détroit, que quoyque nous soyons en paix, il faut toujours s'opposer par la force aux établissemens que les anglois entreprendroient de faire soit à la rivière de la Roche, à la rivière Blanche ou sur la belle rivière, ou sur toutes autres de celles qui y tombent, et que si la force manquoit, il faudroit toujours les sommer de se retirer, et les avertir des malheurs qui pourroient leur arriver s'ils n'obéissent pas.

On informe de Montréal par des lettres du premier de ce mois qu'on attend incessamment quatorze à quinze canots des cinq nations

Monsieur le Général écrit à Monsieur de Longueuil, commandant à Montréal, de les envoyer à Québec aussitôt leur arrivée.

1748

LETTRE DE GILES STRONDS AU MINISTRE.

Giles Stronds natif de Londres prend la liberté de représenter à Votre Grandeur qu'il a passé de la Caroline où il faisoit sa résidence dans la Colonie du Canada en l'année 1738 pour une affaire d'honneur qui luy étoit arrivée et dont les suittes ne luy ont pas permis de retourner dans son pays ; que s'étant retiré en Canada pour éviter les poursuites que l'on faisoit contre luy, et ayant former le dessein de s'y établir et de se mettre du nombre des bons et fidèles sujets de Sa Majesté Chrétienne, il a prononcé son abjuration à sa religion protestante chez les R. R. P. P. Jésuites de Québec en l'année 1742 où il fut baptisé sous conditions et tenu sur les fonds de baptême par Monsieur Hocquart alors intendant de ce pays ; que l'année dernière 1747, ayant entièrement fixé sa résidence à Québec, il s'y est marié convenablement de l'agrément de Messieurs le gouverneur général et intendant, de fasson, Monseigneur, qu'après avoir donné, depuis 10 ans qu'il est dans la colonie, même dans les temps critiques, toutes les marques qu'on doit attendre d'un fidèle sujet de Sa Majesté Très Chrétienne, il luy marque pour en pouvoir prendre la qualité les lettres de naturalité nécessaires pour le mettre au nombre des autres sujets du Roy et jouir des privilèges dont jouissent les françois du Royaume.

C'est sur l'exposé que le supliant vient de prendre la liberté de faire à Votre Grandeur, et sur le compte qu'il ose flatter que Mess. les Gouverneurs et Intendant voudront bien vous rendre, Monseigneur, de la sage conduite qu'il a tenue dans la colonie et particulièrement Monsieur Hoc-

quart, qu'il supplie très humblement Votre Grandeur de luy obtenir de S. M. les lettres de naturalité qui luy sont nécessaires et dont il se rendra de plus en plus digne par son zèle à la religion Catholique qu'il a embrassé et pour tout ce qui intéressera le service de Sa Majesté Très Chrétienne et dont on le jugera digne.

1748

ORDONNANCE DU ROY CONCERNANT LA SUSPENSION D'ARMES PAR MER, DU 26 MAI, 1748.

De par le Roy :

Sa Majesté ayant ratifié les articles préliminaires de la Paix, signez à Aix-la-Chappelle, le 30 du mois d'avril dernier, entre les ministres plénipotentiaires de France, de la Grande Breta[illegible]t des Etats Généraux des Provinces-unies, par l'un desquels articles [illegible]orté qu'il y aura une cessation d'hostilités par mer, suivant les termes et espaces de tems ci-après expliquez :

Elle a ordonné et ordonne que les vaisseaux, marchandises et effets qui auront esté pris dans la Manche et dans les mers du Nord après douze jours, à compter du 30 avril, date de la signation des préliminaires, seront restitués réciproquement cette restitution se fera dans l'espace de six semaines à compter de la même date, pour les prises faites depuis la Manche et les mers du Nord jusques au Cap Saint-Vincent, et de six semaines de plus depuis le dit Cap St Vincent jusqu'à la Ligne ou l'Equateur, soit dans l'Océan ou dans la Méditerrannée ; et enfin de six mois à compter de la même date du 30 avril au delà de la Ligne et de tous les endroits du monde sans aucune exception ni autre distinction plus particulière de temps et de lieux.

Défend Sa Majesté à tous ses sujets, de quelque qualité et condition qu'ils soient, d'exercer aucun acte d'hostilité par mer contre ceux du Roy de

la Grande Bretagne ni de leur causer aucun préjudice ou dommage depuis et après le tems respectif cy dessus mentionné.

Mande et ordonne Sa Majesté à Monsieur le Duc de Penthièvre, Amiral de France, aux Lieutenans généraux, Intendans, Chefs d'Escadre, Commissaires généraux de la marines et autres officiers qu'il appartiendra, de tenir la main à l'exécution de la présente ordonnance, et aux officiers de l'amirauté, de la faire lire, enregistrer, publier et afficher partout où besoin sera afin que personne n'én prétende cause d'ignorance.

Fait à Versailles le vingt-six mai, mil sept cens quarante huit.

Signé : LOUIS

Et plus bas, PHELYPEAUX.

LE DUC DE PENTHIEVRE,
Amiral de France.

Vû l'ordonnance du Roy cy dessus à Nous adressée avec ordre de tenir la main à son exécution.

Mandons aux Lieutenans Généraux, Chefs d'Escadre, Capitaines, Intendans, Commissaires Généraux, et à tous autres officiers qu'il appartiendra de la faire exécuter suivant sa forme et teneur ; et ordonnons aux officiers des sièges d'Amirauté, de la faire enregistrer à leur greffe, publier et afficher partout où besoin sera, et en la manière accoutumée.

Fait à Versailles, le vingt-six mai mil sept cens quarante huit.

Signé : L. J. M. DEBOURBON,

Et plus bas, Par son Altesse SÉRÉNISSIME,

Signé : ROMIEU.

1749

LETTRE DU GOUVERNEUR SHIRLEY A MONSIEUR LE MARQUIS DE LA GALISONNIÈRE.

Boston, le 9 may, 1749.

Monsieur,

Il y a deux jours que j'ay reçu de Monsieur Mascaren une copie de la lettre que vous lui aviez écrite de Québec le 15 janvier, par laquelle, entr'autres chefs, vous luy demandez de vous informer s'il entend comprendre dans la paix les Sauvages Abénakis, sans exiger d'eux aucune sorte de soumission, et que dans ce cas vous souhaittez qu'il m'engage à les laisser se rétablir dans leur village et permettre à leur missionnaire d'y demeurer avec eux sans qu'on les inquiétât, ainsi qu'ils y étoient avant la guerre vous luy observez que ces sauvages sont entrés dans la guerre seulement comme vos alliés, et qu'insy puisqu'elle est terminée avec vous elle doit l'être également avec eux ; vous allez jusqu'à dire, monsieur, que si l'on pense autrement dans la Nouvelle Angleterre vous serez obligé d'assister ces Sauvages, donnant à entendre qu'il est très important pour la sureté et la tranquilité des frontières de ce gouvernement de Massachussets que vous ayiez à ce sujet une réponse prompte et positive, et que vous ne seriez surpris s'ils venoient a en agir avec violence.

Monsieur Mascaren m'ayant envoyé cet article qui est le quatrième de votre lettre pour vous faire réponse, je vais vous satisfaire, monsieur, en vous répondant aussi promptement et aussi positivement que je peux le faire.

Le village des Sauvages Abénakis, je n'entends actuellement parler que de ceux qui sont établis sur la rivière St Jean, a toujours été estimé par les anglois être situé dans le cœur de la Nouvelle Ecosse, et par conséquent ce village de Sauvages et les habitauts françois qui habitent cette rivière, ont toujours été regardés comme establis et résident sur les terres de Sa Majesté, et en conséquence, monsieur, les derniers se sont toujours reconnus depuis

le traité d'Utrecht pour être sujets de la couronne de la Grande Bretagne, en luy prétant le serment de fidélité, ils ont eu du gouverneur de cette province la même protection que les autres sujets du Roy.

Les choses étoient ainsy lorsque ces Sauvages sur la nouvelle que l'on s'attendoit à toute heure d'une rupture entre Sa Majesté et le Roy votre maître, et sous prétexte de faire une députation à Monsieur Mascaren pour obtenir qu'on le laissa vivre en paix et en amitié avec l'anglois, quoique la guerre vint à se déclarer entre les deux couronnes, eurent la liberté de faire entrer dans Anapolis Royale quelques gens de leur village qui n'étoient comme on l'a ensuite vérifié, que des espions, et Monsieur Mascaren leur ayant accordé ce qu'ils avoient demandé en faveur de leur village, et après qu'il les eut reçu et renvoyé d'un manière honorable, on les vit revenir trois semaines après avec plusieurs de leur village, leur missionnaire de Loutre, qui surprirent et tuèrent autant d'Anglois qu'ils en purent atraper en dehors du fort, détruisèrent leurs bestiaux, brulèrent leurs maisons et continuèrent leur acte d'hostilité contre la garnison jusqu'à l'arrivée de deux des quatre premières compagnies de ramfort que j'y envoyai de la Nouvelle Angleterre.

Il a été, Monsieur, le commencement de la guerre que ces Sauvages ont eu avec nous et le commencement de leur alliance avec vous.

Cette conduite pleine de perfidie me détermina à déclarer la guerre à ces Sauvages au nom de Sa Majeste, et autant qu'il dépendra de moi ils ne seront point admis à aucune condition de paix qu'ils ne fassent auparavant des soumissions proportionnées à leur trahison à moins qu'ils ne fussent déjà compris dans le traité définitif, de paix et d'amitié qui vient d'être conclu à Aix-la-Chapelle, que je suivray de mon côté très ponctuellement.

A l'égard de ce que vous avez cru à propos, Monsieur, de nous déclarer dans votre lettre, concernant l'intention où vous êtes de soutenir les sauvages dans les actes d'hostilité qu'ils exerceroient contre nous, a moins que nous le leur donnions la paix aux conditions que vous proposez, et le danger où seroient particulièrement les frontières du Massachussetts, si vous n'aviez point une réponse prompte et positive, à ce sujet ce que j'ai à vous dire en réponse est que je seray bien fâché s'il arrivoit une rupture nouvelle entre nous, et que je souhaite très fort de voir rétablir une tranquilité

parfaite dans mon gouvernement, mais si cela ne peut avoir lieu et que vous pensiez plus à propos de prendre party contre nous dans une guerre sauvage, je ne doute point que les sujets de S. M. dans ce continent ne soient en état d'user de justes représailles sur le Canada lorsqu'il plaira à Sa Majesté de le permettre.

Je ne peux m'enpescher, Monsieur, de vous marquer ma surprise au sujet des autres articles de votre lettre dans laquelle vous prenez sur vous de demander compte à Monsieur Mascaren des raisons qu'il a eu de chasser le missionnaire des Mines, coupable de pratiques pleines de trahison dans le gouvernement de Sa Majesté, il auroit mérité une punition beaucoup plus sévère que celle d'avoir été chassé de cette province.

Le droit que vous prétendez avoir, Monsieur, d'envoyer des missionnaires de France pour résider parmy les sujets de Sa Majesté dans la Nouvelle Ecosse comme leurs curés, et en conséquence la défence que vous faites au gouverneur de faire aucun changement dans l'état de la Religion et de ses ministres qui y sont, est encore plus extraordinaire, et je ne dois pas manquer à ce sujet de vous faire observer que je pense que la lettre qu'a écrit dernièrement l'Evesque de Québec à Monsieur Mascaren à l'occasion du projet qu'il a de visiter les sujets de Sa Majesté dans ce gouvernement, lettre conçue en des termes qui montrent qu'il les regarde comme faisant partie de son évêché et de sa juridiction, est pareillement une entreprise extraordinaire qui ne peut être admise.

Il est encore plus surprenant, Monsieur, si cependant il est possible, que vous paroissiez vous mesler des punitions que Sa Majesté veut infliger à ses sujets rebelles de la Nouvelle Ecosse pour s'être conduits en rebelles et en traîtres, et du serment de fidèlité qu'elle exige que les autres luy renouvellent en un mot que vous traittiez les sujets de la Couronne de la Grande Bretagne, comme si vous les regardiez sujets de Sa Majesté Très Chrétienne, et sous son obéissance, et comme toutes ces démarches sont des entreprises manifestes sur les droits indubitables que tous les princes ont sur leurs sujets, je ne peux les regarder que comme des insultes faites au gouvernement de Sa Majesté, qui ne demandent pas de plus longue réponse.

Après les entreprises, Monsieur, sur les droits qu'à Sa Majesté sur ses sujets de la Nouvelle Ecosse, je suis moins surpris de ce que vous voulez empiéter sur les limites de cette province que vous voulez bien appeller dans votre lettre " dependances du gouvernement de Canada.

A l'égard de la demande que vous faite de (l'éloignement) l'élargissement des deux Sauvages qu'à enlevé le capitaine Gocham, je ne peux convenir que vous ayiez droit de vous interposer dans cette affaire et j'ay esté satisfait que Monsieur Gocham en se conduisant ainsi n'a fait aucune brèche à la foy publique.

Je ne peux finir sans profiter de cette occasion, monsieur, pour vous dire que nous regardons le fort St Fréderic à la Pointe à la Chevelure, comme une usurpation sur les terres de Sa Majesté, et en cas que vous continuyez a établir la campagne aux environs, nous regardons sur le même pied ces établissemens, à moins que ce terrain ne vous ait été cédé par le dernier traitté définitif à Aix-la-Chapelle.

Je suis mortifié, monsieur, que les premiers fruits de la paix aient esté de votre côté une couleur qui permette si peu, je vous supplie d'être persuadé que je ne manqueray à rien de ce qui pourra entretenir cette droite intelligence qui a esté entre nous pendant la guerre, ayant l'honneur d'être.

Avec la plus parfaite considération,

Monsieur,

Votre, etc.,

Signé : SHIRLEY.

1749

PRISE DE POSSESSION DE LOUISBOURG PAR LES FRANÇOIS.

.....................................1749.

Conclusions of the English Council of War and the governor's convention with M. Desherbiers in answer to his letter of the 16, 27 June, 1749.

Charles Desherbiers Knight and Lord de la Ralière, etc., etc., Knight of the Royal and military order of St Louis, Captain of His Most Christian Majesty's ship of War and His commissary named for the repossessing the Isle Royale called Cape Breton, having presented himself, off of the harbour of Louisbourg, from whence he has wrote to inform us of his commission and orders from the Most Christian King of which he is the bearer, having delivered us the duplicata of the orders of His Britannic Majesty, to deliver up to him and evacuate the said island. We have answered his message and permitted his ships of war and others to enter this harbour in order to concert together on the most convenient and speedy method for putting into execution the orders of the King our master.

But after having on both sides consulted on the means to hasten them, we have aquainted Mr Desherbiers that the greatest obstacle was the want of english ships for transporting the english troops and the persons belonging to the garrison, upon this representation Mr Desherbiers has offer'd us pursuant to his private instructions, all the ships we may have occasion for on the following conditions :

To say :

Monsieur Desherbiers proposes and offers all the ships that may be wanted for transporting the British troops, with their victualling, stores, efects, &c., to the english colonies as Mr Hopson governor of the Isle Royale called Cape Breton and its dependancies and colonel of one of His Majesty's regiment of foot shall think proper, which offer he has accepted on condition that he will furnish the Captain of each of the transports that shall be employed on that service a certificate in form of the time they shall have been employ'd by His Britannic Majesty and Mr Desherbiers will give

orders to prepare those that shall be chosen, in consequence of the above offer and acceptance, and to hasten the business and prevent sickness on board the ships.

Mr Hopson has given leave to unload and bring into storehouses which he has alotted for that use, the efects of the King of France and those of his subjets brought in those ships whose services shall be regulated by the 2 crowns agreable to the orders of Mr Desherbiers to them and Mr Hopson's certificate given to each captain, Mr Hopson obliging himself also to give to the ships he shall carry to the Englis colonies all the help and assistance he can for their return, obliging himself, to return them with all speed and deligence.

It is further agreed, that if the english transports do arrive, before the entire embarkation of the English troops, efects and victualling stores, &c., Mr Hopson shall be att full liberty to make use of them, without any damages accuring thereby either to him or His Britannic Majesty.

Lastly Mr Hopson promises his protection and also that of the officer commanding in chief in the Colony where the French ship shall be carried into, and to restrain the crews of them that in case of desertion, they may be returned to their respectives captains.

Done and accepted of by both parties at Louisbourg the 22 June, 3 July, of the present year one thousand seven hundred and forty nine.

Signed : DESHERBIERS,
HOPSON.

It has further been agreed on this 4 July, 23 Juin, of the said year that mention shall be made in the certificate which Mr Hopson is to furnish each ship with, which shall be given him for transports, of the time which he shall have been employed in the service of the King of Great Britain, of the number of tuns english measure, and of the persons which each captain shall have carried to the english territories and the said ships shall be deemed in the service of the King of Great Britain from the day Mr Hopson shall have given ordes to load on them any efects whatsoever, etc., etc.

1749

LETTRE DU CAPITAINE ROUS AU SIEUR BOISHEBERT.

De la Rivière St Jean le 3 juillet, 1749.

Monsieur,

J'ay ordre du Roy mon maître de faire recherche et d'examiner les differens ports, havres et rivières de la province de Sa Majesté la Nouvelle Ecosse et suis presentement icy pour cet effet, étant informé que vous êtes dans cette rivière avec un détachement du Roy de France, je serois bien aise de savoir par quelle autorité et à quel dessein vous menez une pareille procédure, cela me feroit d'autant plus de plaisir si je pouvois avoir l'honneur d'une conférence avec vous tête-à-tête pour vous convaincre du droit du Roy mon maître.

Je seray ravi du plaisir de voir quelques uns des principaux des Sauvages pour les informer de la paix et de la bonne union qui subsiste entre les deux couronnes, aussy bien que pour conférer avec eux en attandant l'honneur que j'espère de vous voir.

Je suis très profondement.

1749

PRISE DE POSSESSION DE LOUISBOURG PAR LES FRANÇOIS EN 1749.

Resolution taken the 3/14 July 1749 relating to the stating the diferences of the number and calibres of the artillery in general in the garrison and batteries of Louisbourg, small arms, powder and other stores of war, as follows :

Art. 1.—The state and remains of the artillery having been compared by both sides it appears there are in number fifteen guns more in the garrison and batteries than were found in it. Greed that the difference above mentioned of fifteen guns be dismounted by Mr Hopson's order to be transported where it shall be thought proper by him the said guns to be of the least calibres now mounted and that the other diferences in brass and iron on account of the strenght of the metals of the above said artillery, be left to be settled by the two crowns pursuant to the preliminary article agreed to.

Art. 2.—In regard to the rammers, sailes, &c., it is also agreed there shall remain a suficiency for the use of the 150 pieces of canon.

Art. 3.—The shot and bombs which shall be found more than ought to be by the inventory shall be taken away and the officers of the French artillery will take an account of the shot of the different calibres that are in the garrison and Royal and Island batteries in order to deduct the number which are to be returned.

1749

NOUS PEREGRINE THOMAS HOPSON, ESQ, GOUVERNEUR ET COMMANDANT EN CHEF DE L'ISLE DU CAP BRETON, VILLE ET FORTERESSE DE LOUISBOURG ET SES DEPENDANCES, COLONEL D'UN REGIMENT D'INFANTERIE DE SA MAJESTÉ BRITANNIQUE.

Assurans les capitaines des vaisseaux de France qui sont dans ce port et qui sont retenus et employés que pour le transport des troupes et provisions d'icy à la Nouvelle Ecosse que nous n'avons aucune intention de les retenir un moment de plus qu'il ne sera nécessaire pour le débarquement et que pour faciliter leur déchargement nous leur procurerons des magasins ou tels vaisseaux que nous pourrons possiblement trouver pour ce service.

Fait à Louisbourg le 8 juillet, 1749. V. S.

HOPSON.

1749

PRISE DE POSSESSION DE LOUISBOURG PAR LES FRANÇOIS, 1749.

Preliminaries to be settled between Peregrine Thomas Hopson, Esquire, Governor and Commander in chief of the Island of Cape Breton, the town and fortress of Louisbourg and territories thereunto belonging, and Colonel of one of His Majesty's regiments of foot.

And Monsieur Charles Desherbiers, Knight and Lord de la Balière, etc., etc., Knight of the Royal and Military order of St Louis, Capitaine of His Most Christian Majesty's ships of War and His commissary named for the repressing the Royale.

In order to facilitate and hasten the evacuation of the same according to the ninth article of the treaty concluded at Aix la Chapelle, the 18th October, 1748. N. S.

Art. 1.—That commissaries be fixed, the ceremony and their numbers.

Answer.—The two governors in behalf of their respective crowns.

Art. 2.—There the commissaries are to meet and at what hours to dispatch business.

Answer.—At Governor' Hapson's and to be in the forenoon of each day, Sundays excepted.

Art. 3.—That the definite treaty be the basis of all proceedings, according to the ninth article of the same.

Answer.—Agreed to.

Art. 4.—That all proceedings be in English and French and nothing to be deemed final, until wrote fair in those languages and agreed to by both parties.

Answer.—Agreed to.

Art. 5.—That all things in the evacuation shall be done with all the possible ease and conveniency to both sides and according to the intentions of the two crowns.

Answer.—Agreed to.

Art. 6.—That the British military and civil inhabitans are to keep possession of the house they now possess, until they can conveniently withdraw themselves and their effects and to be under the protection of the french government until that can be efected.

Answer.—Mr Desherbiers consents to this article by reason and not being able to furnish a greater quantity of ships provided that those merchants shall embrace the first opportunity that shall offer either English or French during the space of one month's time or more if absoluty necessary, in paying for the same, and further promises to grant them the necessary protection in all their difficulties and concerning their dwellings which are to be regulated jointly by him and Mr Prevost commissary ordonnateur ; understood they shall agree with the proprietors of the houses they are now in or to hire others and also to subsist themselves.

Art. 7.—That as there are five or six Brittish subjects who have engaged in the fisheries that they be allowed the stages, hutts, &c., raised or repaired by them with leave to continue the fishery for the season if required by them, and to be under the protection of the french government during that time in order to cure them fish which is yet green and not fit to be removed or transported without a considerable loss, if not total.

Answer.—Mr Desherbiers consents to the (following) foregoing demand in consideration of the impossibility of transporting the said fish and on the same conditions as the english merchants, of which mention is made in the preceeding article, but that no fish is to be cought after the day of the evacuation.

Article 8.—That all officers and military persons left sick are to enjoy the priviledge of the houses they are in, or be taken tender care of in the french hospitals until they recover and are able to be conveyed as shall be desired.

Answer.—That in case there should any english officers or soldiers sick or out of order so that cannot be removed, it is agreed and promissed, that they shall be lodged and provided with food and medecines in the hospitals of His Most Christian Majesty, paying for the same on the footing of his own subjects, which payment is to be made in bills of exchange to be drawn by the commissary ordonnateur on the governor or commander in chief, of Nova Scotia where such sick are to be sent after their recovery by the first opportunities that shall offer.

Art. 9.—That the stores of every kind, brewing, Coppers, Grates and Barrack, utenciles included, which may be left after the evacuation, to be under de care of the proper officers who may dispose of or transport them, and to be allowed the houses and stores they now possess until one or the above can be conveniently performed and to enjoy the houses and stores sent free.

Answer.—That all remaining stores that may be in houses that are private properties after the evacuation, shall be removed into one of the most Christian Kings and suitable lodgings appointed for the persons that have the care of them until the said stores can be transported or disposed of, which must be done with the greatest dispatch possible.

Art. 10.—That the coals and wood belonging to His Britannic Majesty that are now in the yard lefoie the governor's house or intendance may be

sold or shipped off for His said Majesty's use and that until that can be done they may continue where they now lay.

Answer.—The coals belonging to His Britannic Majesty which are actually opposite to the governor's house or intendance shall totally be transported between the day of the evacuation and the 30th of september next, old stile and if not carried away in that time not to have any further claim.

Article 11.—That the British people imployed in loading coals by Mr Gerrish agent to Chaunay Townsend, Esq, be under de protection of the French Government and that His agent be allowed a proper time to carry away the coals they have brought into the garrison and such coals as are at this time raised and out of the Mines in other ports of this island.

Answer.—The necessary protection shall be granted to the British people employed in loading coals for the use Chunncy Townsed, Esq, during the time they shall be oblidged or have occasion, to remain on that service thro' want of ships or vessels to transport the same and the said time is limitted to the last day of October old stile inclusive and they are to begin immediatly by the coals in town opposite......... and if at the time above specified any coals do remain at the table, indienne, spanish river or elswere they shall cease transporting any more until the said Chauncy Itownsend shall have obtained a further permission from His Most Christian Majesty to take them entirely away.

Art. 12.—In order to hasten the evacuation of this Island and its dependances Mr Hopson intends to send for his detachments now in fort William at the colliery near l'indienne, provided Mr Desherbiers promises no french colours shall be hoisted there, nor any party sent to take possession of it for His Most Christian Majesty until this place is delivered up to him.

Answer.—Agreed.

Art. 13.—There being several piles of timber Buildings erected in this garrison sence the reduction thereof which may be deemed removeable improvements, and to which His Britannic Majesty may have a right, Particularly the wooden Barracks part of which were famed in New England and brought from thence. Mr Hopson demands of Mr Desherbiers that the same may be taken down and carried away for the use of His Majesty.

Answer.—Mr Desherbiers answers that this article cannot be agreed to, all houses and buildings on shore not being deemed removeable efects and His Most Christian Majesty not having caused any thi ng of that Kind to be taken down or demolished in any of the places which he has evacuated in Islanders since the treaty of peace.

Art. 14.—Mr Hopson proposes that if the buildings before named are left standing proper estimates be drawn out of their cost that a valuable consideration may be made to His Britan nic Majesty for the same.

Answer.—Mr Desherbiers having no orders that any way relates to the above proposal made by Mr Hopson and having instanced what has been done and practised in Flanders in the like cases he can lake no cognizance or notice there [illegible] but that Mr Hopson by the estimate he may transmist to His Britannic Majesty can enable him to act in this as shall seem best to His said Majesty.

Art. 15.—In regard to the artillery and other stores of war in the garrison and the batteries. Mr Desherbiers having produced an inventory of what was in the place on the day of its surrender to the english and desired that Mr Hopson would shew that which was taken by taken by the officers of His Britannic Majesty which being [illegible] it is agreed between them that Mr Desherbiers shall receive [illegible] and stores of war according to the said inventory take[illegible]sh [illegible]ers. (His state of them not being conformable to the [illegible]er) and [illegible] is further agreed that an other inventory to be taken by the officers of artillery of the two crowns, and where it may exceed or be short in the nature of quantity of each species to be

delivered and received according to the inventory produced by Mr Hopson the balance is to be approved by Mr Hopson and Mr Desherbiers and submitted to be assisted by the two crowns.

Art. 16 —Mr Hopson demands of Mr Desherbiers that shall give him at the time of his delivering him the keys upon evacuating this place the batteries and its dependancies (conformable to His Britannic Majesty's orders thereupon and the ninth article of the definitive treaty agreed upon between the two crowns) a proper and authentic certificate in the form which shall be agreed upon of his having so done in order to his transmitting the said certificate to his Britannic Majesty.

Answer.—Mr Desherbiers will give Mr Hopson a duplicate of the act or instrument which shall be drawn up of the repossession of l'Isle Royale called Cape Breton which duplicate be signed by both parties.

AGREED.

Fait et accepté de part et d'autre à Louisbourg le *dixième de juillet* (vingt neuf de juin) de l'année mil sept cent-quarante neuf.

DESHERBIERS.

Done and accepted of by both parties in Louisbourg the *twenty ninth day of June* (tenth day of July) in the year one thousand eight hundred and forty nine.

HOPSON.

1749

PRISE DE POSSESSION DE LOUISBOURG PAR LES FRANÇOIS, 1749.

This day twelfth of July one thousand seven hundred and forty nine, We Charles Desherbiers, Knight, Lord of la Ralière and other places, Knight of the military order of St Louis, Captain of ship of war, commissary of His Most Christian Majesty for the repossession of the Isle Royale

and others thereunto belonging, and commandant of His said Majesty at said island and its dependancies. Do acknowledge to have received of Peregrine Thomas Hopson, Esq., Colonel of one of His Britannic Majesty's regiments of foot, late governor and commander in chief for His said Majesty in the Isle Royale commonly called Cape Breton, the said Isle Royale, the town and fortifications of Louisbourg with the artillery and stores of war, the batteries and in general all other islands which depend of it, and of which we have [marched] and to take possession in the name of His Most Christian Majesty, and to that effect we have this day hoisted His flag in the principal places of the island, on the batteries and in the town of Louisbourg into which we have marched at the head of the troops [belonging] destined by His Majesté to garrison it, and of which we have received the keys from Mr Hopson who has withdrawn the troops belonging to His Britannic Majesty conformable to the convention agreed on by us the 22 June, 3 July, of this present year and to the preliminaries and dispositions signed on both sides the 29 June, 10 July, of the same year in order to proceed to the present évacuation and repossession, which preliminaries and instrument will be hereunto annexed.

In faith of which we have signed this instrument in order to certify and attest the execution of the respective orders of His Britannic Majesty and of the Most Christian King to Mr Hopson and to Mr Desherbiers for the repossessing and evacuating the Isle Royale and its dependancies conformable to the ninth article of the treaty of peace concluded at Aix-la-Chapelle the eighteenth day of october 1748.

Done at Louisbourg the day of the year above.

Louisbourg July the 12th 1749.

I do hereby acknowledge to have received of Monsieur Desherbiers three certificate of the evacuating of Louisbourg and receipt of the place, all of the above date and tenor.

HOPSON.

1749

Louisbourg, le 29 juillet, 1749.

Monseigneur,

Comme je suis chargé des Sauvages Micmacs de l'Acadie, et que le Comte de Maurepas m'avait ordonné de l'informer de la situation de ce pays, je prends la liberté de faire un détail a Votre Grandeur de ce qui s'y passe : il y a un mois que les anglois sont arrivés à Chibouctou avec 22 vaisseaux de transport tant navires que brigantins et desquels il y en a de 24 pièces de canon ; il y a 600 familles dans ces vaisseaux ; à leur arrivée le général que l'on nomme Cornwallis a fait passer un courrier à Monsieur Mascaren Gouverneur du Port Royal pour l'en informer, le général a donné ordre aux députés des Mines de se transporter sous huit jours à Chibouctou avec 200 bœufs defense aux habitans de l'Acadie de faire passer bœufs ou moutons à Louisbourg sous peine de punition corporelle et de confiscation de leurs biens.

Le général va faire travailler incessamment au partage de Chibouctou aux Mines, il doit y faire travailler les habitans de l'Acadie jusqu'à ce qu'il y ait un chemin à y faire pour les charettes, leurs vaisseaux ne font présentement qu'aller de Chibouctou à Baston pour le transport des vivres et autres choses nécessaires pour leur établissement.

Les anglois ont deux corsaires en croisière depuis le cap de Sable jusques par le travers de Chibouctou pour empescher les Bastonnais et les bastiments de l'Acadie d'aller à Louisbourg ils ont deux autres corsaires destinés pour la Bay Verte et qui doivent prendre les bœufs et moutons qu'ils pourront trouver à Beaubassin, ils payent partout bien gros, sèment et n'épargnent point l'argent. Les anglois qui étoient à Louisbourg vont à Chibouctou, ces Messieurs comptent avoir 2000 soldats pour mettre les habitans à couvert des incursions des Sauvages.

Les anglois font tout ce qu'ils peuvent pour gagner les Sauvages de l'Acadie ; ils chargent de présens tous ceux qu'ils peuvent rencontrer, ils voudroient les avoir pour amis, tandis qu'ils se bâtissent et se fortifient, les anglois doivent faire hiverner une partie de leurs troupes dans les Mines

pour contenir les habitans françois et éloigner les Sauvages, et une fois établis aux Mines et à Chibouctou ils doivent passer à Beaubassin et faire un fort à la Baie Verte.

Voilà, Monseigneur, le dessein des anglois et la situation de l'Acadie les habitans françois sont dans une consternation générale, ils se voient à la veille de se voir anglois pour la vie et pour la religion ou de quitter et d'abandonner leur patrie, les anglois ont chassé Monsieur de la Gondalie des Mines, ils ne veulent pas souffrir Monsieur Brossart envoyé de Québec à Beaubassin.

Monsieur de Minire (*sic*) repasse en France pour ses infirmités, il ne reste plus que Monsieur Desanclaves au Port Royal, Monsieur Chavreulx à Segiguitk et Monsieur Giran à Lobeguith, les anglois font assez entendre qu'ils n'en veulent pas d'autres et une fois bien établis ils trouveront quelque prétexte pour chasser ceux qui y sont présentement.

Votre Grandeur me permettra de luy représenter que suivant le traité d'Utrecht les anglois doivent laisser les Accadiens paisibles sur leurs biens et dans le libre exercise de la Religion Catholique et en conséquence souffrir des missionnaires pour les instruire.

J'ay vu Monsieur Desherbiers, MM. Bigot et Prevost qui m'ont promis tous les secours pour conserver les Sauvages dans la religion et la fidélité qu'ils doivent à Sa Majesté, je vais partir en conséquence pour l'Acadie, je feray mon possible pour rassembler mes Sauvages et comme on ne peut s'opposer ouvertement aux entreprises des anglois, je pense qu'on ne peut mieux faire que d'exciter les Sauvages à continuer de faire la guerre aux anglois mon dessein est d'engager les Sauvages de faire dire aux anglois qu'ils ne souffriront pas que l'on fasse de nouveaux établissemens dans l'Acadie, qu'ils prétendent qu'elle doit rester dans l'état où elle étoit avant la guerre, que si les anglois persistent dans leur dessein les Sauvages ne seront jamais en paix avec eux et leur déclareront une guerre éternelle.

Mes Sauvages en conséquence vont envoyer des députés chez les autres nations pour les convier de s'unir avec eux afin de s'opposer aux entreprises des anglois et de les empêcher de former leurs établissemens.

Voilà, Monseigneur, le parti que je vais prendre pour le bien de l'Etat et de la Religion, et je feray mon possible de faire paroître aux anglois que

ce dessein vient des Sauvages et que je n'y suis pour rien, j'auray soin d'informer Votre Grandeur plus particulièrement par le départ de l'*Intrépide*, comme je seray dans l'Acadie je n'épargneray rien pour me mettre au fait des démarches des anglois.

J'ay l'honneur d'être avec un profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Signé : R. Le Loutre.

—

Comme Monsieur Maillard n'est pas encore à Louisbourg et qu'il est parmi ses Sauvages, il ne pourra écrire à Votre Grandeur par la frégatte, et s'acquittera de son devoir au départ des autres vaisseaux.

— —

1749

RAPPORT DE MONSIEUR DESHERBIERS.

Louisbourg le 29 juillet.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous rendre compte de la mission dont il a plu au Roy de monhorer pour la reprise de possession de l'Isle Royale de la ville de Louisbourg et de ses dépendances.

Etant à la vue de la terre le 27 du passé, j'écrivis au gouverneur anglois la lettre conforme au modelle que ma envoié Monsieur le Compte de Maurepas, le 28 étant à une lieue de l'entrée de Louisbourg je priay Monsieur le Chevalier Durtubie de faire passer audit gouverneur [le plus promptement que faire ce pourroit nul] ma lettre et les ordres que j'avois à luy envoyer, à sept heures du soir le canot partit du bord pour aller à la

ville, Messieurs de Gannes Lopinot que j'avois chargé des paquets s'embarquèrent et je donnay ordre au Sieur de Loppinot de me raporter la réponse du Gouverneur le plus promptement que faire se pourroit, nous passâmes la nuit à l'ancre, à sept heures du matin Monsieur de Loppinot m'aporta la réponse du gouverneur par laquelle il me mandoit que l'empressement du Sieur Loppinot à m'aporter sa réponse ne luy donnoit pas le temps de me répondre au long sur tous les articles de ma lettre, qu'il se bornoit à me filiciter sur mon heureuse arrivée et à m'assurer lorsque je serois arrivé dans le port il seroit charmé de me voir et de conférer avec moy sur tout ce qui se pourra pour faciliter et accélerer le service des rois nos maîtres.

A midi nous moüillames dans le port, nous saluâmes la place de 15 coups de canon qui rendit coup pour coup comme on étoit convenu.

Nous avons trouvé toute la flotte mouillée dans le port et la frégate la *Nemone (sic)*, commandée par Monsieur le Chevalier de Tourville qui m'a remis la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 12 may et un extrait du mémoire du Roy pour luy servir d'instruction, et c'est par ledit Sieur de Tourville que je vous envoye un original de toutes les conventions qu'il m'a fallu faire pour parvenir à la reprise de possession de cette ville.

Aussitôt que la place eut rendu le salut, un officier anglois vint à bord me faire des compliments de la part du Gouverneur et me demander mon heure pour conférer ensemble sur les arrangements qu'il y avoit à prendre pour l'exécution de nos ordres, je luy dis que je comptois avoir l'honneur de voir Monsieur le Gouverneur l'après midy ; il me demanda à quelle heure, je luy dis entre les trois et quatre heures.

L'officier fut porter ma réponse au Gouverneur et revint sur le champ me dire que son gouverneur me prioit de vouloir bien ordonner des honneurs que je souhaitois qu'il me rendit, que tels qu'ils fussent il me les rendroit avec plaisir.

Je répondis à l'officier que je n'exigeois aucuns honneurs de Monsieur le Gouverneur, que je recevrois ceux qu'il voudroit me rendre comme un effet de sa politesse, l'officier me dit que puisque je ne voulois pas prescrire à son Gouverneur les honneurs que je souhaitois qu'il me rendit, qu'il étoit chargé de me demander si je serois content de ceux qu'on luy rendoit.

Je dis à l'officier que je serois content de ceux que Monsieur le Gouverneur voudroit me rendre, que puisque nous avions le même grade et le même caractère il étoit juste que nous fussions traités également.

A trois heures et demi je descendis à terre accompagné de Messieurs Durtubie et Prevost et des officiers des vaisseau le *Tigre* et la *Nemone*, je fus reçu à ma descente sur la calle par le Major de la place et l'officier qui étoit venu me parler de la part du Gouverneur, à mon entrée je trouvai deux haies de soldats les armes présentées, à mon passage les tambours rapelèrent et la Place me salua de 15 coups de canon.

Lorsque j'entrai chez luy il me reçut à la tête des officiers de la garnison, après je luy présentay Monsieur Durtubie et messieurs les officiers des vaisseaux qui m'avoient fait l'honneur de m'accompagner.

Après les compliments d'usage je le priai que je puisse avoir l'honneur de l'entretenir sur l'objet de ma mission, il me dit qu'il le vouloit et nous passâmes dans son cabinet.

Lorsque nous y fûmes entrés il me pria que le lieutenant du Roy de la place et l'ingénieur en chef assistassent à la conférence, ce que je luy accordai et le priay de permettre aussy que Messieurs Prevost et Durtubie y assistassent.

Etant tous assemblés je luy dis que j'avois eu l'honneur de lui écrire pour l'informer de la mission dont le Roy m'avoit honorée, qu'il avoit copie de mes pouvoirs et les ordres du Roy de la Grande Bretagne, une copie de l'article neuf du traité de paix conclu à Aix-la-Chapelle le 18 octobre dernier, que je ne doutais pas qu'il n'eût pris des arrangemens pour faciliter et accélérer l'évacuation et le transport de sa garnison.

Il me répondit qu'il avoit déjà commencé à évacuer, qu'il avoit renvoyé à la Nouvelle Angleterre deux régimens de sa garnison qu'il avoit reformés, et qu'il avoit envoyé à Baston deux bastimens pour avoir des nouvelles d'une flotte considérable qui étoit partie d'Angleterre par laquelle il attendoit des nouvelles et qu'il ne doutoit pas qu'il ne vint des vaisseaux de cette flotte pour le transport de sa garnison et des effets de sa Majesté Britannique, je luy répondis que l'arrivée de cette flotte étoit incertaine, quelorsqu'elle arrivera au lieu de sa destination il faudra qu'elle décharge les

effets dont elle est chargée avant que de venir icy pour transporter sa garnison qu'un si long retardement étoit préjudiciable aux intérêts du Roy mon maître et à l'intérest de ses sujets.

Il me dit qu'il attendoit des nouvelles d'Angleterre, que dans les ordres que je luy avois apporté du Roy son maître il n'étoit point nommé commissaire pour me remettre la place, qu'il recevroit des ordres pour cet effet, ou qu'il venoit peut-être des commissaires d'Angleterre chargés d'ordre de le faire, qu'il étoit dit dans le traité de paix que l'Isle Royale ditte Cap Breton seroit remise aux commissaires de S. M. T. C. par ceux de S. M. B.

J'ay répondu que les ordres du Roy de la Grande Bretagne lui disoient qu'il doit rendre la place, il me dit qu'il étoit vray qu'il étoit dit dans ses ordres qu'il remettroit la place, mais qu'il ne le pouvoit faire si promptement, que lorsqu'il auroit des vaisseaux il feroit toute la diligence possible, je luy dis que j'avois ordre en cas qu'il n'eût pas de vaisseaux pour transporter la garnison de lui offrir le vaisseau du Roy l'*Intrépide*, et que s'il n'étoit pas suffisant qu'il joindroit le nombre des vaisseaux de transport autant qu'il en auroit besoin.

Il me dit qu'il n'avoit point ordre de se servir de vaisseaux de France, qu'il attendoit ceux d'Angleterre qui ne seroient pas longtemps à arriver icy puisqu'il y en avoit déjà d'arriver à la côte la Nouvelle Ecosse.

Je luy demanday qu'il me fixât le temps auquel il me remettroit la place, puisqu'il ne vouloit pas accepter les vaisseaux que je luy offrais, il me dit qu'il ne pouvoit pas fixer le temps mais qu'aussitôt qu'il auroit des vaisseaux qu'il feroit tout ce qu'il pourroit pour me remettre la place sans aucun retardement, qu'il fesoit de si mauvois temps dans ce pays qu'on étoit quelques fois plusieurs jours de suite sans pouvoir travailler, que s'il me donnoit un jour nommé pour me remettre la place, qu'il seroit obligé de le faire avant qu'il eut tout disposé pour le service du Roy son maître et celuy de sa garnison.

Je luy dis que puisqu'il ne vouloit pas accepter les offres que je luy fesois et qu'il ne vouloit pas me donner aucunes suretés, je ne pouvois pas me dispenser de luy dire que je prenois pour un refus les raisons qu'il m'allignoit, que je le priois de me dire positivement s'il vouloit exécuter

l'ordre que je luy avois remis du Roy son maître d'évaquer la place, ou s'il en avoit le contraire de me le faire sçavoir.

Il répondit qu'il ne refusoit pas de me remettre la place, qu'il avoit des ordres très positifs de le faire, mais qu'il ne le pouvoit faire sans vaisseaux et sans avoir pris des arrangemens nécessaires pour sa garnison et les autres sujets du Roy son maître.

Je luy dis que puisqu'il convenoit de me remettre la place avec toute la diligence possible, je le priois de me remettre la batterie Royale, les maisons qui subsistent encore entre la dite batterie et la ville et l'isle de l'entrée, afin que je puisse mettre une partie des troupes et des habitans à terre pour se rafraichir et éviter les maladies, il me répondit qu'il ne croyoit pas qu'il fût en son pouvoir de le faire, qu'il me prioit d'attendre au lendemain pour qu'il me répondit sur ces propositions que je venois de luy faire, qu'il assembleroit son Conseil de guerre pour délibérer sur ce qu'il avoit à faire pour accélérer l'évacuation, qu'il auroit l'honneur de me venir voir le lendemain et qu'il me diroit les résolutions du Conseil, sans l'avis duquel il ne luy étoit pas permis de rien décider.

Je lui dis que j'attendois sa réponse pour le lendemain que je le priois de faire attention aux justes demandes que je venois de luy faire, que de longs délais étoient contraires aux ordres et aux intérets du Roy mon maître et au bien de ses sujets, que s'ils persistoient à retarder son exécution, j'en avois d'autres que je luy ferois connoître et qu'il seroit responsable des inconvénients facheux qui pourroit arriver par la suite, que le Roy mon maître avoit exécuté de bonne foi, et sans aucuns retardemens, l'évacuation des places qu'il avoient conquises et que les commandans des dites places avoit exécutés ses ordres sans aucun retardement.

Il me dit qu'il feroit son possible pour en faire autant mais qu'il ne pouvoit accepter le vaisseau parce que si par malheur un soldat de sa garnison (ou autre anglois) venoit à avoir cette maladie un peu après son départ, il seroit responsable de cet accident, que cette maladie étoit plus à craindre et plus dangereuse dans la Nouvelle Angleterre que la peste, qu'il avoit prié le capitaine de ce vaisseau d'aller au fond de la baye afin qu'il n'eût aucune communication avec la ville, qu'il me prioit de permettre d'envoyer les médecins de la santé à bord de ce vaisseau pour voir quel

progrès avoit fait cette maladie, qu'il me montreroit le lendemain leur rapport lorsqu'il auroit l'honneur de me voir.

Je lui dis que je voulois bien qu'il prit cette précaution, que le chirurgien major du vaisseau seroit présent et leur feroit voir les malades, il me proposa de faire le tour des ramparts pour voir les fortifications de la ville, dans cette tournée j'examinay autant que je pus l'état des ouvrages qui me parurent fort dégradés, surtout le bastion du Roy, et le cavalier qu'ils ont construit auprès de la porte Dauphine n'est pas achevé.

Le lendemain 30 juin je fis faire au Gouverneur les mêmes politesses qu'il m'avoit faites la veille, lorsqu'il vint à bord les vaisseaux qui avoient des troupes à leur bord, les troupes prirent les armes et les tambours rapellèrent lorsqu'il passa.

Il fut reçu à bord de la même manière, il me demanda à me parler en particulier avec les mêmes asssistans que la veille, je ne pus le mener que dans la gallerie, où il me dit qu'il me faisoit des excuses s'il ne me rendoit pas la réponse qu'il m'avoit promise hier, que le conseil n'avoit pas eu assez de temps pour délibérer sur mes propositions et sur les arrangemens qu'il avoit à prendre pour faciliter et accélérer l'evacuation, qu'ils se rassembleroient aussitôt qu'ils seroient à terre et que demain matin il me feroit savoir à l'heure que je voudrois les résolutions du Conseil, qu'il alloit me lire le rapport des médecins de la visite qu'ils avoient fait à bord de l'*Intrépide*.

Il disoit en substance que la petite vérole avoit été violente dans ce vaisseau, qu'elle étoit sur sa fin, qu'il n'y avoit que deux personnes qui en fussent attaquées et presque guéries, que tout l'équipage et les familles y jouissent d'une parfaite santé, mais qu'ils croient pour le bien des sujets de Sa Majesté Britannique et pour ceux de Sa Majesté Très Chrétiens, il seroit à propos que ce vaisseau fut mouillé à Gabarus, afin de faire prendre l'air à ses malades et éviter la communication dangereuse de cette maladie, il m'a prié d'envoyer ce vaisseau au lieu indiqué.

Je lui ai dit que ce vaisseau étoit d'une trop grande conséquence pour l'exposer dans une pareille bay, qu'il ne seroit pas en sureté, qu'il tiroit trop d'eau pour pouvoir approcher la terre assez pour pouvoir mettre ses malades à terre avec leurs commodités et les secours nécessaires qu'il étoit facile d'empescher toute communication avec les malades qu'il mettroit à terre

dans l'endroit où il étoit, en posant des corps de garde aux tantes où ils seroient mis qui empescheroient que personne n'en approchât, et qu'ils seroient bien plus à portée d'être pourvus des secours qui leur étoit nécessaires ; il m'a dit qu'il en délibèreroit avec son conseil et me rendroit une reponse le lendemain.

Je lui demanday s'il me remettroit les batteries que je luy avois demandées, il me dit que non qu'il me remettroit le tout ensemble lorsque nous aurions pris les arrangemens convenables aux deux nations et qu'il fut des vaisseaux pour le transport de sa garnison, les effets du Roy son maître et ceux de ses sujets, que soit qu'il se servit des vaisseaux que je luy avois offerts ou qu'il luy en vint de sa nation, qu'il m'offroit des magazins pour mettre les effets du Roy et ceux de ses sujets, que je serois content des mesures qu'il avoient prises et qu'il avoit à prendre avec Son Conseil pour la plus prompte remise de la Place.

Je luy répondis que lorsqu'il m'avoit communiqué ses résolutions je luy ferois connaître les miennes sur ce qu'il me proposoit.

Il me demanda à quelle heure je souhaitois de nous assembler le lendemain, je luy répondis que ce seroit à l'heure la plus commode pour luy, que pour le lieu ce seroit chez lui, n'ayant pas de lieu dans le vaisseau pour pouvoir le faire commodement ; nous primes rendez-vous à 11 heures du matin ; lorsqu'il déborda il fut salué de sept cris de Vive le Roy et de 15 coups de canon, tous les vaisseaux qui se trouvèrent sur son passage le saluèrent de la voix et du canon comme ils jugèrent à propos.

Le mardi premier juillet nous nous assemblames à l'heure donnée, il me dit que le Conseil avoit accepté les vaisseaux de la flotte de France pour transporter sa garnison aux conditions signées le 3 du mois, intitulées résolutions du Conseil de guerre anglois et de conventions de Monsieur le Gouverneur anglois et de Monsieur Desherbiers en réponse à la lettre du 27 juin, dont je vous envoie un original écrit en anglois et en françois, signé de nous, et dont je vous enverrez le duplicata par le vaisseau l'*Intrépide*, comme vous me l'ordonnez, ainsi que toutes autres pièces qui concernent le même sujet.

Je luy demande les magazins nécessaires pour debarquer les effets du Roy et des particuliers, il donna ordre sur le champ qu'on remit les clefs de

trois magasins et j'envoyai des ordres aux vaisseaux le *Jean Elie* et le *St Esprit* de commencer à mettre à terre les effets dont ils étoient chargés, il me promit de me fournir des magasins autant qu'il en seroit nécessaire et qu'il alloit donner ordre aux anglois de se serrer dans les maisons qu'ils occupent afin de faire place aux françois qu'il me remettroit toutes les maisons qui étoient vides et qu'il alloit retirer sa garnison dans les cazernes qu'il avoit fait construire pour que les habitans pussent se loger dans les vieilles en attendant qu'ils puissent rentrer dans leurs maisons, ce qu'il a effectivement exécuté aussitôt que nous avons eu signés les conventions du 3 juillet.

J'ai fait continuer à décharger les vaisseaux, à les faire lester, à faire leur eau et leur bois, il n'a jamais voulu consentir que l'équipage de l'*Intrépide* fut employé à ce travail à terre.

Nous avons continué à nous assembler tous les jours pour règler toutes choses, le dit jour nous avons signé les conventions préliminaires, il prend les 7 vaisseaux à transport ci denommés, le *Diamand*, le *Pont-Chartrain*, le *Superbe*, le *St Esprit*, le *Comte de Chabanne*, le *Jean Elie* et la belle *Gabrielle*.

Je vous envoye un original desdites conventions écrites en anglois et en françois signées de nous dudit 10 juillet, vous verrez, Monseigneur, que j'ay été contraint par le défaut de vaisseau et par le longtemps qu'il auroit fallu pour le préparer d'accorder des articles qui paroissent contraires à mes ordres, mais l'accélération qui m'a été ordonnée ne m'a pas permis de faire autrement.

J'ay modifié les demandes autant que j'ai pu et menagé les intérêts du Roy autant qu'il m'a été possible. La petite verole qui étoit encore dans l'*Intrépide* et dans le *Jean Elie*, et dont il est mort plusieurs enfans depuis nos convention du 3 me feroient craindre qu'il ne refusât de s'embarquer sur les vaisseaux, mais nous avons pris des mesures secrètes qu'il n'en a heureusement rien su.

Je n'ai rien fait, Monseigneur, sans la présence et l'avis de MM. Prevost et Durtubie, ils ont vu tous comme moi la délicatesse de ma mission dans des circonstances aussi embarrassantes que celles où je me suis trouvé.

Je vous envoye aussi les conventions pour l'artillerie signées le 14 et écrites en anglois et en françois signées de nous, les états de l'artillerie qu'ils ont trouvé dans la place lorsqu'ils s'en sont emparée, l'état de celle qu'ils y laissent, l'état balancé des différences de calibres des pièces qu'ils y laissent d'avec celles qu'ils y ont trouvées, des métaux, un état des munitions de guerre, armes à feu et armes de pièces, la différence de (calibre) ce qu'ils ont trouvé dans la place et de ce qu'ils y ont laissé, et vous êtes en état de demander sur ces différents états ce qui manque à l'inventaire qu'ils ont fait lorsqu'ils se sont emparés de la place, j'ay reconnu un mortier de fonte qui n'étoit pas porté sur leur inventaire, et un autre petit mortier à éprouver la poudre dans le globe est écarté et a été enlevé, j'ay fait ce que j'ay pu pour les obliger à remplir leur propre état, mais ils manquent de bien des choses qui ne sont point à leur usage et qu'ils ne peuvent remplacer.

Vous recevez les lettres communes de Monsieur Prevost, et moy, la copie de l'ordre que nous avons donné aux capitaines des vaisseaux employés au transport des anglois, le procès verbal que Monsieur Boucher ingénieur a fait de l'état de la place et des maisons du Roy, que nous avons signé.

Je vous envoie aussi une copie du certificat que j'ay donné à Monsieur Hopson lorsqu'il ma remis les clefs de la place, une copie du même certificat en anglois avec un reçu au bas dudit certificat signé par Monsieur Hopson.

Une copie de l'assurance qu'il a donnée aux capitaines françois qui ne seront point retenus à la Nouvelle Ecosse, et qu'il leur sera fourni des magasins et même des vaisseaux s'il est possible pour faciliter leur débarquement, je vous envoyrai le duplicata de toutes ces pièces par l'*Intrepide* que je mettray en déchargement aussitôt que les anglois seront partis.

Enfin, Monseigneur, me voilà about de ma première mission, et je suis en possession de la place et des batteries et de toute l'isle, je voudrois bien être assez heureux pour m'être m'acquité de cette importante et délicate commission de fançon à mériter votre approbation. Je dois la prompte exécution du grand ouvrage que nous avons fait en 22 jours à la capacité, à l'activité et aux bons ordres qu'à donné à la flotte Monsieur le Chevalier Durtubie pour le débarquement des effets et autres ouvrages qu'il a fallu

faire pour mettre les anglois dans la situation de s'embarquer sur les vaisseaux, et aux bons établissemens que Monsieur Prevost a fait à terre pour l'établissement des effets qu'on a débarqués et placés dans différens magasins, ce qui ne s'est cependant pu faire avec tant de diligence sans quelque confusion.

Je dois aussi rendre justice à Monsieur de Gannes et à Monsieur de Loppinot du bon ordre qu'ils ont maintenu à terre où les soldats étoient employés à décharger et à aider à mettre dans les magasins les effets débarqués, et à accélérer l'ouvrage, et à lever toutes les difficultés qui se sont présentées pendant le travail ; il est surprenant que depuis le commencement de notre ouvrage jusqu'à la fin qu'il n'y ait eu aucune dispute entre les deux nations.

La politesse et les intentions de Monsieur Hopson pour tous les sujets du Roy ont beaucoup contribué à la bonne intelligence qui s'est maintenue jusqu'à la fin entre les deux nations, j'ai tâché autant que je l'ay pu de répondre à ses attentions pour nous, et je ne crois pas, Monseigneur, que vous ayez des plaintes de moy de sa part ni de celle d'aucun sujet de la Grande Bretagne, et je me propose d'avoir pour les anglois qui resteront icy après le départ de la garnison (dont il m'a donné la liste) tous les égards et toutes les attentions que je pourray, et j'auray soin cependant de les faire partir au bout du temps qui leur a été accordé.

Si j'ay eu le malheur de faire quelque chose de contraire aux intentions du Roy et des vôtres, je vous prie, Monseigneur, de nous donner vos ordres pour le rectifier, mon peu d'expérience dans les affaires aussi importantes que celles-cy peut bien m'avoir fait faire des choses que vous ne trouverez pas dans la plus exacte regularité mais les circonstances embarrassantes où je me sus trouvé, telle que la petite vérole, et le manque de vaisseaux nécessaires pour l'enlèvement des effets de toute nature m'ont forcé de leur accorder du temps pour les transporter.

....

....

Je compte aussi envoyer un détachement au port Toulouse aussi nombreux que faire se pourra, les cazernes qui y étoient ont été bruslées par les

anglois, on m'a dit qu'on pourroit les réparer parce qu'elles étoient bâties en pierre. Je destine pour commander en ce port Monsieur Duhaget.

Le port Dauphin étant absolument ruiné et détruit, je ne compte pas y envoyer un détachement pour cette année, je ne doute pas que vous me donniez vos ordres pour faire rétablir tous les postes qui ont été détruits, pour pouvoir les occuper l'année prochaine.

Le Sr Hertel de Cournoyer, ancien officier, cy-devant capitaine des postes, m'a présenté la commission qui l'établit dans la dite qualité, je luy ay octroyer sa demande, en l'avertissant qu'il n'étoit pas employé sur l'état de fonds de l'état major en cette qualité, mais comme il en fait actuellement les fonctions en vertu de sa commission vous aurez la bonté d'ordonner les appointemens qui luy sont alloués en la dite qualité.

La brume et les vents contraires empêchent les anglois de partir aussitôt leur départ je ferai chanter le *Te Deum* ; j'ay averti Monsieur le Chevalier de Tourville de se tenir prest à partir aussitôt que les anglois auront mis à la voile.

Je vais à présent travailler à mettre en ordre le service de la place et à discipliner la garnison qui en a grand besoin, étant composée de bons et mauvais soldats, j'en ay déjà fait passer un par les verges pour avoir volé une livre de savon en ville ; je tiendray la main à l'exécution des ordonnances et leur procureray d'ailleurs toutes les aisances convenables.

J'ai l'honneur d'être avec un très profond respect, Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

DESHERBIERS.

1749

LETTRE DE MONSIEUR DE BOISHEBERT A MONSIEUR CORNWALLES.

Menecouetre (*sic*) le 12 Aoust,

Monsieur,

J'ay vu l'ordre par lequel il est ordonné au Sieur Ross (?) capitaine d'un de vos vaisseaux du Roy de me faire désister des entreprises supposé que j'en ai fait, quelques unes au bas de la rivière St Jean, comme il paroît inutile de troubler ce qui paroît si bien afermi entre nos couronnes en enlevant une petite difficulté qui peut-être est déjà décidée je n'en ay fait aucune.

Je n'ay donc ordre de mon général, Monsieur le Marquis de la Galissonnière, de me tenir sur ces costes cy, de n'y point bâtir mais de n'y point souffrir que l'on y bâtisse, afin de nous en conserver la possession comme il sera bientôt décidé par nos deux couronnes,

J'ai l'honneur d'être, etc.,

Signé : BOISHEBERT.

1749

LETTRE DU R. P. GERMAIN.

A la Rivière St Jean, le 16 Aoust.

Monsieur,

Etant arrivé à la Rivière St Jean, il est venu au bas de ladite rivière trois bastimens anglois, dont deux ont resté jusqu'à ce que Monsieur de Boishebert et les Sauvages aient esté leur parler. J'ai esté comme missionnaire pour servir d'interprète aux Sauvages, j'ay en même temps profité de

l'occasion pour sçavoir du Capitaine Hon ce que les anglois pensoient du détachement envoié icy. Monsieur de Boishebert vous rendra compte de ce qui regarde son détachement, moy je vais, Monsieur, vous informer de ce que j'ai pu entrevoir touchant les prétentions de l'Anglois pour ces quartiers.

Monsieur le capitaine Hon qui accompagnoit comme interprète, et je crois comme adjoint M. Rous (*sic*) capitaine de vaisseau, envoyé par le gouverneur de la Nouvelle Ecosse, qu'ils appellent Cornwalles, résident à Chibouctou, me fit connoître dans ses discours que les anglois n'avoient pour bornes à l'Acadie que la possession des endroits de cette coste depuis un lieu nommé Permok8anti à 13 lieues plus vers Baston, que la rivière St Jean, sans me faire mention, qu'ils prétendoient avoir grande profondeur dans les terres, ce qui mettroit toujours les habitations de cette rivière toutes sous le gouvernement du Canada, il m'ajouta qu'il y avoit un article dans le traité de paix pour envoyer des commissaires de part et d'autres, afin de fixer les bornes de la Nouvelle Ecosse, tellement que leur plus forte preuve pour ces quartiers, c'est la possession, or ils n'en ont jamais eu aucun dans les terres de ce costé-cy de la Baie Françoise, sinon à Pekoudiak et Memerancougs, qui sont à deux lieues dans les terres près de Beaubassin, ces derniers endroits seroient importants pour soutenir la rivière St Jean selon le mémoire que j'ay eu l'honneur de vous laisser à Québec.

Le même capitaine Hon me dit qu'ils avoient du côté de la Baie Verte, jusqu'au Cap Desrosiers, si cela leur était accordé, il seroit inutile de vouloir rien établir par icy, on seroit partout entouré d'anglois, au lieu que s'ils sont bornés au Cap Tourentin qui est environ trois lieues plus haut vers Gaspé que la Baye Verte, on pourra faire quelque chose pour nous par icy, la chose paroît même si nécessaire qu'il vaudroit mieux selon l'expérience et la connoissance que j'ay du pays céder à l'anglois la côte de ce costé-cy de la Baye Françoise, depuis Permokonti jusques à Beaubassin, avec une ou deux lieues de profondeur pas plus, que de les laisser aller au delà du Cap Tourmentin du côté de la Baye Verte, car s'ils ont cela ils couperont toute communication par terre de Québec à Louisbourg qui paroît être un article important.

Voilà à peu près, Monsieur, ce que j'ay cru devoir ajouter au mémoire que j'ay eu l'honneur de vous remettre à Québec.

Pour ce qui regarde les Sauvages, ils sont allés au nombre de 12 à Chibouctou, uniquement pour voir ce que l'anglois leur vouloit en la deuxième fois qu'il les vint chercher. Il n'y a pas de chef et rien ne doit être conclu.

C'est une visite qu'il rendent à l'Anglois, s'il leur propose quelque chose, rien ne peut être terminé qu'après que les envoyés auront rapporté aux chefs de quoy il s'agit.

Ceux-cy ont promis qu'ils ne donneroient pas de réponse à l'Anglois qu'après vous avoir informé de tout, si Monsieur Boishebert le juge nécessaire, le commandant aura besoin de vos instructions là dessus.

J'ai l'honneur d'être avec un très profond respect,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Signé : GERMAIN,
Jésuite.

1749

LETTRE DU PÈRE CHARLEVOIX JESUITE A MONSIEUR ROUILLÉ.

Paris, le 23 aoust, 1749.

Monseigneur,

Par le traitté d'Utrecht le feu Roy Louis XIV céda à perpétuité, à la Couronne d'Angleterre, l'Acadie ou Nouvelle Ecosse selon les anciennes limites. Les Anglois prétendirent que sous ces noms étoient comprises toutes les terres et la côte du continent qui s'étendent depuis la Baye Françoise jusqu'à la Nouvelle Angleterre, habitées de tout temps par les nations Abénaquises. Le gouverneur de Baston le déclara à ses Sauvages qui répondirent que leur pays étoit à eux et que le Roy de France n'avoit pu en disposer, ils envoyèrent ensuite demander à Monsieur le Marquis de

Vaudreuil si ce que le gouverneur de Baston leur avoit dit étoit vray, et ce général leur assura que le Roy son maître n'avoit pas eu intention de comprendre leur pays sous le nom d'Acadie ou de Nouvelle Ecosse, alors ils prirent les armes pour se défendre, et cette guerre qui ne fut point favorable aux anglois, fut en partie ce qui les obligea les deux puissances à nommer en 1719 des plénipotentiaires pour règler les limites de l'Acadie.

Les plénipotentiaires de France furent Monsieur le Maréchal d'Estrées et Monsieur l'abbé Dubois, alors secrétaire d'état pour les affaires étrangères, et ces messieurs me chargèrent d'examiner sur quoy étoient fondées les prétentions des Anglois, j'y travaillai pendant 10 mois et lorsque je passai en Amérique par ordre du Roy, Monsieur le Duc d'Orléans, Régent du Royaume m'ordonna d'examiner encore cette affaire avec un ancien missionnaire des Abénaquis, lequel avoit une grande connoissance de leur pays, nous composâmes ensemble un assez grand mémoire dont j'envoyay une copie à son A. R. et un autre à Monsieur le Comte de Toulouse, chef du conseil de marine, ces mémoires et ceux que j'avois fait auparavant doivent se trouver au dépot de la marine.

Cependant le règlement des limites ne se fit point. Les Anglois n'ont pas jugé à propos depuis d'inquiéter les Abénakis dont ils avoient été fort mal menés, et ces braves Sauvages ont pendant la dernière guerre servi la France avec la même affection et le même succès que pendant toutes les précédentes, il n'est point douteux que nous ne leur devions en bonne partie la supériorité que nous avons eu sur les anglois dans cette partie de l'Amérique depuis plus d'un siècle.

Monsieur le comte de Maurepas auroit bien souhaité qu'on reglât les limites en congrès de Cambray, mais cette assemblée se sépara lorsqu'on y pensoit le moins et depuis ce temps là on n'a plus pensé à ce règlement.

Deux raisons principales me font néantmoins juger, Monseigneur, qu'il est nécessaire aujourd'hui, et même d'une nécessité pressante, la première est que les anglois ont déjà baty un fort sur la rivière St Jean, qui n'est point de l'Acadie et dont la source est fort proche du fleuve St Laurent, sur quoy je crois devoir avertir votre Grandeur qu'il paroit une carte de la Nouvelle France faite par le Sieur Danville, où les bornes de la Nouvelle

Ecosse sont marquées avec des couleurs bien au délà de l'Acadie, et que les anglois ne manqueront point de s'en prévaloir, si on ne la desavoue et si l'auteur ne la corrige.

La seconde raison pour ne pas différer les règlemens des limites est que les anglois qui peuplent et fortifient l'Acadie seront bientôt en état d'opprimer les Abénakis, si on ne prend de bonne heure des mesures pour les en empescher, et pour assurer à ces Sauvages la possession tranquille de leur pays où il est nécessaire qu'ils demeurent parce qu'il n'y a qu'eux qui puissent le défendre contre les anglois, et parce que s'il n'y étoient plus, rien n'empescheroit les anglois de pénetrer jusqu'aux habitations françoises les plus proches de Quebec de ce côté là, d'ailleurs où pourroient se retirer les Abénaquis s'ils étoient forcés d'abandonner leur pays on en avoit fait venir les années dernières un assez grand nombre dans la colonie et il en a peri plus de la moitié.

Enfin, Monsieur, il me paroît certain que si on donne aux anglois le temps de peupler l'Acadie avant que d'être convenu de ses limites, ils ne manqueront pas de luy donner toute l'étendue qu'ils voudront et de s'en assurer par de bons forts, ce qui les rendra maîtres de toute la partie de la Nouvelle France qui est au midy de Québec, que si cela arrive il pourroit bien se faire que les Abénaquis s'accorderont avec eux, perdront leurs religion et nos plus fidèles alliés deviendront nos plus dangereux ennemis.

Un autre objet digne de l'attention de Votre Grandeur ce sont tous les François qui étoient restés à l'Accadie avec la permission du Roy après la cession de cette province. Les anglois qui ne pouvoient pas alors la peupler leur firent de très bonnes conditions pour les y retenir ; ils étoient alors environ huit mille, ce nombre doit avoir doublé depuis 25 ans, mais il y a tout lieu de craindre que ces habitans qui à l'occasion de l'armement de Monsieur le Duc d'Anville se sont montrés bons françois ne se donnent aux anglois pour n'en être pas écrasés.

Ma crainte, Monseigneur, est fondée sur ce qu'ils se sont crus sacrifiés au ressentiment des anglois, parce qu'ils étoient persuadés que même après la mort de Monsieur le duc d'Anville et la maladie du commandeur l'Estournel, si on n'a point pris le port Royal, c'est qu'on n'a pas voulu le

prendre. Ils s'en expliquèrent ainsi dans une requeste qu'ils avoient envoyée en France pour être présentée au Roy.

J'ay l'honneur d'être avec le plus profond respect,

Monseigneur,

de votre Grandeur,

Le très humble et très obéissant serviteur,

Signé : CHARLEVOIX J.

1749

RAPPORT DE MONSIEUR DESHERBIERS.

Louisbourg, le 8 septembre, 1749.

....

J'ay l'honneur de vous informer, Monseigneur, que dans les conversations que Monsieur Prevost et moy avons eu avec le gouverneur anglois pendant votre opération, nous avons souvent parlé de feu Monsieur le Duc d'Anville, et l'avions prié que sa sépulture ne fut point détruite dans l'établissement que les anglois font à Chibouctou, il nous promit d'écrire au général de ce pays et même nous promit de nous l'envoyer si on trouvoit l'endroit de sa sépulture, s'il étoit en état d'être trnsporté, ce qu'il a exécuté, le vaisseau le *Grand Esprit* a raporté son corps icy et Monsieur le Chevalier luy a rendu dans la rade les honneurs militaires qui luy étoient dus par raport à son grade et à sa naissance, je luy ay rendu les mêmes honneurs militaires lorsque son corps est venu à terre.

Il est enterré dans la chapelle du Roy qui sert icy de paroisse, dans le sanctuaire au pied de l'autel, Monsieur Prevost a pourvu à tout ce qu'il a fallu pour que sa pompe funèbre fut avec le plus de convenance qu'il a été possible, il est arrivé dans ce port et a été inhumé le trois de septembre.

Je crois, Monseigneur, que nous avons fait ce que nous devions faire à l'égard de cet infortuné Seigneur et que vous ne désavoueray pas notre conduite à cet égard.

J'ay reçu une lettre de Monsieur Edouard Cornwalles, gouverneur général de l'Acadie, qui nous marque ce qui s'est passé entre Monsieur le Colonel Hopson et moy dans la reprise de possession de cette place est une preuve non équivoque de l'amitié et de la bonne union qui doit règner entre les deux nations, qu'à son arrivée à Chibouctou il avoit des ordres très sévères pour qu'on ne touchât point à la sépulture du Duc d'Anville, qu'il l'avoit fait chercher jusqu'à présent inutilement pour me l'envoyer ; mais le capitaine du vaisseau m'a dit qu'on l'auroit trouvé un peu de temps avant son départ, qu'il l'avoit luy même tiré de sa fosse et qu'aussitôt qu'il avoit esté rendu à son bord il avoit apareillé pour venir icy, ce capitaine et celui de la belle *Gabrielle* se loue beaucoup des bonnes manières du gouverneur de l'Acadie, ils ont été aidés en tout ce qui leur a été nécessaire pour accélérer leur retour.

J'ay l'honneur d'être avec un très profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Signé : DESHERBIERS.

1749

LETTRE DE MONSIEUR L'ABBE LE LOUTRE.

Beaubassin, Octobre 4, 1749.

J'ay l'honneur d'écrire de Louisbourg à Votre Grandeur pour l'informer des entreprises des anglois sur l'Acadie, trois semaines après l'évacuation, j'en suis parti pour me rendre à l'Acadie et j'ay vu par moy même que l'Anglois n'épargnoit rien pour venir about de son dessein. J'ay eu l'atten-

tion d'informer Monsieur Desherbiers gouverneur de l'Isle Royale de toutes ses démarches et je lui ay communiqué toutes les ordonnances du Général Cornwallis et je pense qu'il vous les aura fait passer ; à mon arrivée à l'Acadie j'ay fait passer trois de mes sauvages jusqu'à Québec pour informer Monsieur de la Jonquière nouvellement arrivé de la triste scituation des Accadiens, et je viens d'apprendre par ses lettres qu'il a pris la résolution de continuer le plan de Monsieur de la Gallissonnière et de soutenir le projet qu'il avoit commencé faisant prendre possession de la rivière St Jean par l'un de ses officiers avec ordre d'y faire un fort, de faire un corps de milice des habitans qui y sont establis, deffence faites à cesdits habitans de reconnoître d'autre maître que le Roy de France pour soutenir cette entreprise, Monsieur de la Jonquière a fait partir deux bastiments de Québec pour Cocagne qui est le port de mer le plus proche du Cap Tourmentain, attendons tous les jours ces battiments, et suivant les lettres que nous en avons reçu, ils ne doivent pas tarder.

Monsieur le Chevalier de la Corne est à la tête d'un détachement considérable, il a ordre d'établir le port de Cocagne et d'y faire un fort, de conserver la rivière St Jean, de prendre possession des trois autres rivières Chippoudy, Petkondiac et Meme8amkouk qui se trouvent sur la même coste, de faire un corps de milice des habitans qui sont établis dans cesdites rivières, de leur faire défense de reconnoître d'autre maître que le Roy de France et d'employer toutes ses forces tant du côté des françois que des Sauvages pour se maintenir dans cette prise de possession et repousser les anglois s'ils y viennent.

Monsieur de la Gallissonnière qui passe en France informera Votre Grandeur de la situation de ces Rivières et de la côte depuis le Cap Tourmentin jusqu'à Gaspé qui fait le commencement du fleuve St Laurent et de l'avantage et de l'utilité qu'il en reviendra à l'état pour cette prise de possession.

Cette démarche des puissances du Canada console et anime tellement le Acadiens qu'ils ont pris la résolution de députer l'un d'entre eux et nommer Monsieur Joseph Vignan pour vous informer, Monseigneur, de leur triste situation et implorer l'honneur de Votre protection, et je prends la liberté d'exposer à Votre Grandeur que l'on trouvera plus de mille

familles acadiennes pour établir les rivières et la côte dont on vient de prendre possession, elles sont toutes prêtes à se soumettre à l'obéissance de Sa Majesté Très Chrétienne et à se sacrifier pour soutenir la gloire et l'intérêt de l'état; mais comme il se trouve quelques difficultés, vous me permettrez, Monseigneur, de vous les exposer.

Les Acadiens françois de nation ont tombé par les malheurs de la guerre et sous le gouvernement de Monsieur de Soubergasse sous la domination de la Grande Bretagne en 1713, l'Acadie ayant été cédée aux anglois par le traitté d'Utrecht et dans les termes les plus amples, les anglois prétendent avoir toute l'étendue de l'Acadie portée dans la commission de Monsieur de Subercasse gouverneur de Port Royal et prétendent que cette étendue va jusqu'au Cap Desrosiers qui est à l'entrée du fleuve St Laurent.

Le Général Cornwallis envoyé de la part du Roy d'Angleterre pour l'établissement de Chibouctou prétend que les Acadiens ne peuvent plus sortir de l'Acadie, que tous ceux qui en sortent sont et doivent être regardés comme déserteurs et punis comme tels en conséquence le général a fait défence aux Acadiens de sortir sous de graves peines, il fait passer dans les Mines 7 à 800 hommes et il fait travailler à construire un fort pour contenir et soumettre l'habitant à sa volonté, et il y a continuellement deux bastiments armés dans l'entrée des Mines pour empescher les habitans d'en sortir avec leurs petites voitures, la raison de ce général est que par le traitté d'Utrecht les Acadiens avoient un an pour délibérer et choisir de demeurer ou sortir de l'Acadie avec leurs effets mobiliers, que les Acadiens ayant choisi d'y demeurer, il ne doit plus être dans le pouvoir d'en sortir, vu que depuis 1714 ils sont devenus les véritables sujets du Roy d'Angleterre.

Il est vray, Monseigneur, que l'Acadie a été cédée à l'Anglois dans toute son étendue et dans les termes les plus amples, mais avec cette close que les deux couronnes nommeroient des expers pour placer les bornes de l'Acadie et la séparer des terres du Canada, ce qui n'a pas encore esté fait jusqu'à présent, les puissances du Canada prétendent que l'Acadie n'est qu'une péninsule, une presqu'isle, et qu'en donnant aux anglois cette péninsule on leur donnera toute l'étendue de l'Acadie, et qu'aussy il faut leur donner depuis le Cap Tourmentain ou la Baye Verte où est le portage

d'une grande lieue qui fait et constitue l'Acadie péninsule, toute la partie du Sud en traversant la Baye Françoise suivant la coste de l'Est jusqu'à l'Isle de Campceau exclusivement, revenant par le passage de Fronsac jusqu'au Cap Tourmentain ou à la Baye Verte.

Voilà ce que nous appelons l'Acadie et voilà ce que les puissances de Québec veulent donner à l'Anglois et rien d'avantage, et en conséquence ces messieurs ont fait prendre possession de toute la côte depuis le Cap Tourmentin jusqu'à Gaspé avec la partie du nord de la Baye Françoise où se trouve la rivière St Jean et les trois autres rivières, je pense que Votre Grandeur soutiendra ce que ces messieurs ont fait et par ce moyen les Acadiens trouveront des terres à cultiver.

Quant à la défense faite par le Général Cornwallis aux Acadiens, je pense qu'elle ne doit avoir lieu, et Votre Grandeur me permettra de luy exposer comme les Acadiens se sont comportés depuis la paix d'Utrecht.

Les experts n'ayant point esté nommés pour placer les bornes de l'Acadie et la séparer des terres du Canada, et les Anglois leur faisant entendre qu'ils avoient jusqu'au Cap Desrosiers, les habitans ne sachant où aller pour cultiver des terres françoises demeurèrent dans l'Acadie comme une populace mutinée refusant de prester le serment de fidèlité au Roy de la Grande Bretagne, faisant la guerre avec les Sauvages aux Anglois et défendant aussy leurs terres et leur religion jusqu'à l'année 1727 dans laquelle ils firent un traité particulier avec Monsieur Philip général de cette province et envoyé de la part du Roy d'Angleterre, par lequel lesdits Acadiens promettent d'être fidèles au Roy Georges II et luy obéir, et en vertu de ce serment le Général Philip leur accorde au nom du Roy son maître la jouissance paisible de leurs biens, le libre et public exercise de leur religion avec la liberté d'avoir des prêtres catholiques et romains pour les instruire, l'exemption de porter les armes contre qui que ce soit, la liberté de se retirer ailleurs quand bon leur semblera, et qu'ils seront déchargés du serment de fidèlité dès qu'ils ne seront plus sur les terres de la Grande Bretagne.

Vous me permettez, Monseigneur, de vous faire remarquer que le Roy George a approuvé ce que son général avoit fait pour la tranquilité de sa province, et qu'en conséquence les Acadiens ont jusqu'à présent de ces pri-

vilèges, que même pendant cette dernière guerre, Monsieur Mascaren Gouverneur d'Annapolis Royale a laissé les Acadiens tranquils, et ne leur a jamais parlé de prendre les armes pour la défense de la province, qu'il les a toujours exhorté à garder le traitté qu'ils avoient fait avec le Général Philip et leur a promis de les faire jouir aussi longtemps qu'ils seroient fidèles, des prérogatives que le général leur avoit promis au nom du Roy son maître.

Les Acadiens prétendent en vertu de ce traitté être en droit de sortir de l'Acadie avec leurs effets mobiliers, et en conséquence ils ont représenté au Général Cornwallis pour répondre à ses ordres une requeste signée de plus de mille personnes, par laquelle ils refusent de prêter un nouveau serment et de prendre les armes contre les françois et les Sauvages pour la défense de cette province, et protestent tous qu'ils sont prêts à sortir de leur patrie plustôt que de se soumettre à ses ordres.

Mais comme une populasse ne peut rien contre une puissance qui a la force en mains, les Acadiens réclament, Monseigneur, votre protection et prennent la liberté d'implorer votre secours ; ils espèrent que votre Grandeur voudra bien s'intéresser pour eux auprès du Roy leur premier maître, et c'est dans cette vue qu'ils ont député Monsieur Vignan qui aura l'honneur de vous présenter une requeste de leur part, et comme la justice parle pour eux et que la France est la ressource des malheureux, j'espère, Monseigneur, que vous voudrez bien prendre sous votre protection ce peuple abandonné et que vous obtiendrez de Sa Majesté et la liberté de sortir de l'Acadie et les moyens de s'établir sur les terres françoises et de transporter leurs effets soit dans la rivière St Jean soit dans les autres terres dont les puissances du Canada viennent de prendre possession.

Les Acadiens soutiendront aux dépens de leur vie cette prise de possession, travailleront avec courage à cultiver les terres, feront fleurir le commerce, fourniront l'Isle Royale de rafraichissemens de toute espèce, et en cas de guerre on trouvera plus de trois mille hommes portant les armes soit pour la défense de Louisbourg, soit pour reprendre l'Acadie, et dans ces circonstances on verra les Acadiens marcher contre l'Anglois et se battre en braves contre l'ennemi de l'état.

Monsieur Desherbiers m'a demandé un état de ma mission, des noms des villages qui en dépendent et le nombre des Sauvages qui la composent,

je le luy ay envoié exactement, vous verrez, Monseigneur, que j'ay perdu beaucoup de Sauvages, que j'ay beaucoup de veuves et d'orphelins depuis cette guerre, j'en compte cependant cent quatre-vingt en état de porter les armes, je les ay trouvés dans une extrême pauvreté ; mes Sauvages étant de l'Acadie qui a esté le théâtre de la guerre, n'ont pu s'occuper au jardinage ni pour leur chasse ordinaire.

Ils ont esté de tous les partis et ont suivi tous les détachements, j'ay obtenu de Monsieur Bigot que j'ay vu à Louisbourg des présens extraordinaires pour recompenser leur fidèlité, je les leur ay distribués à mon arrivée à l'Acadie, et j'ay eu cette consolation de les entendre promettre une fidèlité inviolable au Roy de France leur père. Je les ay trouvé bien zélés pour la religion catholique ; je les ay vu mépriser les présens du général Cornwallis ils continuent à faire la guerre aux anglois, ils sont présentement à Chibouctou et sont bien déterminés à aider les Acadiens qu'ils regardent comme leurs frères, à sortir de l'Acadie et sauver leurs bestiaux et baggages.

Si les anglois continuent de s'establir dans l'Acadie, je seray obligé d'en sortir avec mes Sauvages, je pense que nous nous retirerons à l'Isle Royale, je suis obligé d'abandonner dès cette année ma mission de Chigabenakady, les anglois en sont trop proches. Je suis obligé d'aller de côté et d'autre, les anglois ont juré ma perte, et s'ils peuvent m'atraper s'en est fait de ma personne, j'hiverneray, cependant, et j'y resteray aussy longtemps que ma présence sera de quelqu'utilité pour le bien de l'état et de la Religion, je seray à Beaubassin à portée des officiers de Québec, je pourray communiquer avec eux, et j'observeray les démarches des anglois pour en informer Monsieur Desherbiers et les puissances du Canada.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect,

de Votre Grandeur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

R. Le Loutre, ptr. mis.

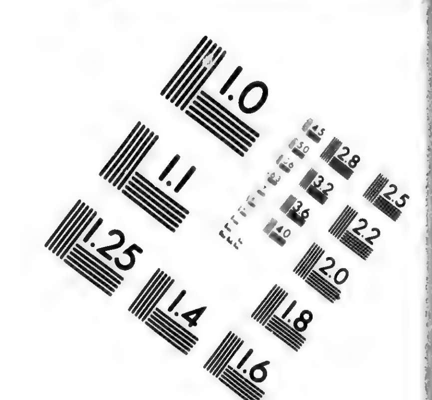
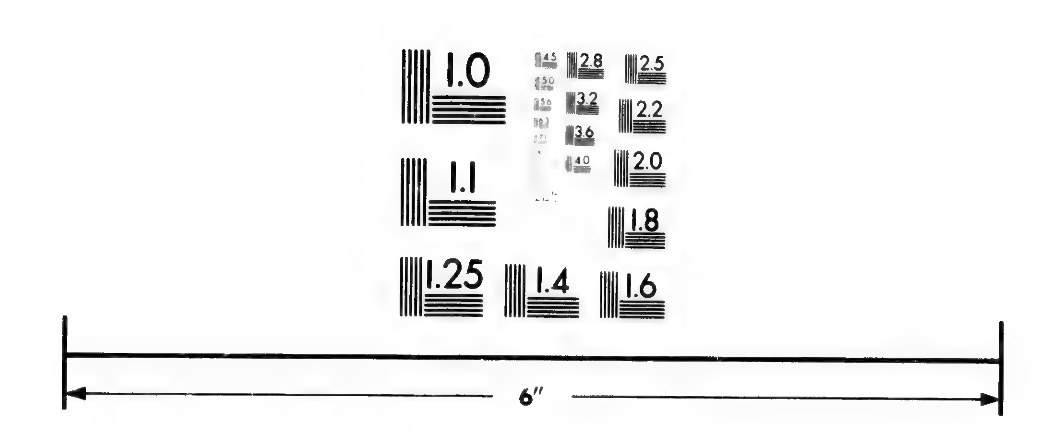
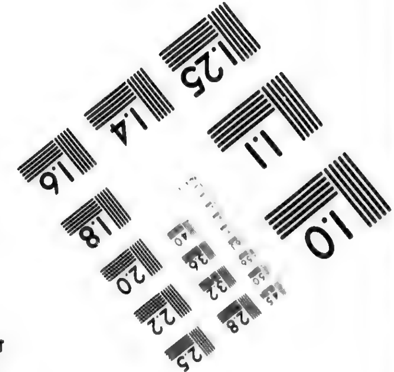


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)





1749

RAPPORT DE MONSIEUR BIGOT.

Québec le 15 octobre, 1749,

Monseigneur,

J'ay l'honneur de vous informer qu'il est venu en ce pays un accademicien Suedois nommé Pierre Kalm, muni des passeports du Roy de France et de Monsieur le Marquis de Laumary ambassadeur à la Cour de Suede. Lorsqu'il arriva au fort St Fréderic, venant de la Nouvelle Angleterre, le commandant de ce fort en donna avis à Monsieur le Comte de la Galissonnière qui luy ordonna de fournir audit S[r] Kalm un canot armé et tout ce qui lui seroit nécessaire pour se rendre à Québec, où il ne s'est occupé suivant le compte qui nous en a été rendu par le Sieur Gautier, medecin qui l'a toujours accompagné, qu'à faire des observations sur les minéraux, sur les vegetaux et sur les animaux, ce médecin nous a assuré que ces observations n'avoient d'autre objet que de les connaître et d'en faire la description.

Il a séjourné à Québec environ 40 jours, et Monsieur de la Galissonnière m'ayant dit que de pareils botanistes qui avoient esté envoyé de France en Suede, y avoient esté bien traités et même defrayés, j'ay fait payer icy par represailles sa pension, ainsy que les depenses que les recherches qu'il y a faites ont occasionné.

Il est parti de Québec il y a environ un mois, je donnay ordre à Montréal de le défrayer dans sa route et pendant le séjour qu'il y feroit ; on m'écrit qu'il en est parti le 10 de ce mois pour se rendre à Orange par le fort St Frédéric, il vouloit s'en retourner par le fort Frontenac pour se rendre à Chouaguin, mais Monsieur le Marquis de la Jonequière n'a pas jugé à propos de luy permettre de prendre cette route, dont il a paru mortifié.

Ce botaniste emporte avec luy beaucoup de graines de plantes et d'arbres.

J'espère, Monseigneur, que vous approuverez que j'ay fait payer les dépenses qu'il a occasionné et dont cy joint en sont les états :

Je suis avec un profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

BIGOT.

1749

ETAT DE LA DEPENSE QUE LE SIEUR PIERRE KALMS, ACADEMICIEN SUEDOIS, MUNI DES PASSEPORTS DU ROY POUR LA RECHERCHE DES DIVERSES PLANTES, GRAINES ET HERBES, A FAITE PENDANT SON SEJOUR A QUEBEC, SÇAVOIR :

Payé à la demoiselle Lajus pour son logement et nourriture pendant trente huit jours à raison de 4 l. 10 s. par jour...............	171 lbs.
Payé à la dite demoiselle pour le logement et nourriture de Lament Imgstrom son domestique pendant le même espace de temps à 1 l. 10 s..	57 "
Payé à divers habitans qui l'ont mené en canot avec Monsieur Gautier medecin du Roy en ce pays de Québec à la baye St Paul pour aller à la découverte des Mines qui sont au dit endroit, tant pour le dit voyage que pour leur subsistance........	358 "
Payé à un homme de Lorette comme guide................................	12 "
Payé à divers habitans qui l'ont conduit en canot de Québec à Montréal..	180 "
	778 lbs.

1749

LETTRE DE MONSIEUR BIGOT.

Québec, le 7 novembre, 1749.

Monseigneur,

Il y a un peu plus de blé du côté de Montréal qu'on ne l'avoit dit, suivant les connoissances que j'en ay prises, et je compte faire passer l'année prochaine à Louisbourg sept à huit cents quarts de farine qui seront douze à quatorze cents quintaux ; j'ay l'honneur de vous en prevenir, Monseigneur, afin que l'on diminue cette quantité sur les envois que l'on en doit faire de France.

Je fais délivrer journellement la subsistance à 7 ou 800 Sauvages, tant hommes que femmes et enfans, dont moitié réside à la prairie à la caille, et l'autre au Sault de la Chaudière ; ce sont des Abénakis, des Micmacs et autres de la rivière St Jean.

Ils doivent s'en retourner chez eux à printemps ; ils consomment des vivres considérablement de même que des étoffes. Ils y sont établis depuis la guerre et j'ignore les raisons pour lesquelles Monsieur de la Galissonnière ne les a pas renvoyé aussitôt la nouvelle de la paix reçue, il leur seroit impossible à présent de partir.

....

....

....

1750

MEMOIRE DU MINISTRE SUR LES DEPENSES.

Versailles, le 12 mars, 1750.

Comme les Iroquois ont promis de tout faire pour détacher les Abénakis du parti des anglois, il faut les envoyer quelques médailles d'or pour les chefs et d'argent pour les guerriers.

1750

A SHORT ACCOUNT OF WHAT PASSED AT CAPE BRETON FROM THE BEGINNING OF THE LAST WAR UNTILL THE TAKING OF LOUISBOURG BY THE ENGLISH IN 1748.

....

Having served at l'Isle Royale or Cape Breton, from the year 1750 untill the surrender of Louisbourg the capital of that Island in 1758, prelude to the success afterwards of the British arms in America, I shall briefly describe the most memorable events which happened there during the war, with the same truth and impartiality that I have observed with regard to my other campaigns.

Accadie, or Nova Scotia, was the source from when arose the animosities, contentions and rupture that soon terminated in an open war between France and England.

That country, attached particularly to the Government of l'Isle Royale, was at the same time in the dependance of the Governor General of Canada, whose authority extended to New Orleans, capital of Mississipi, at the distance of twelve hundred leagues.

The French had two forts there : La Baye Verte and Beauséjour, which where garrisoned by two companies of the collony troops, one from Canada and the other from Louisbourg, relieved every year.

The English soon after the peace in 1749, came there and built a Fort about a cannon shot from the French fort at Beauséjour where the French and English garrison lived for some time with great concord and harmony, untill Abbé Loutre, missionery of the Indians in Accadia soon put all in fire and flame, and may be justly deemed the scourge and curse of this country.

This wicked monster this cruel and blood thirsty Priest, more inhumane and Savage than the natural Savages, with a murdering, and slaughtering mind, instead of an Evangelick spirit, excited continually his Indians against the English, and it came to that pitch that they where at last pent up in their Fort, not being able for any of them to go out of it without running the risk to be immediatly scalped by the Indians always lurking round it.

The English begun the Hostility in 1750 A small man of war stationed at Hallifax, or Chibouctou, commanded [by Vergor] by Captain Rous, attached a French merchant ships commanded by Vergor capitaine of the colony Troops, took it after a Combate of several hours, and sent Vergor to Louisbourg where I saw him a short time after my arrival there.

I never could find out plausible reason for this infraction of the Peace after being solately concluded. The success of the English last war may be their justification ; but if they had been unfortunate, Rous's action would have been loudly blamed and condemned even by the English nation.

It was very wrongly and with greatest injustice that the English accused the French of having a hand in the horreurs committed daily by Loutre and his Indians. That is not a wicked priest capable of doing ?

He cloathed in an officer's Regimentals an Indian named Cope, whom I saw some years after at Miramichy in Accadia, His hair curled, poudered, and in a bag ; and laying an ambuscade of Indians near the Fort, he sent Cope to it waring a white hankerchef in his hands, which was the usual

sign for the admittance of the French into English forts having affairs with the commander of the Fort.

The Major of the fort, a worthy man, and greatly beloved by all the French officers, taking Cope for a french officer came out of the fort with his usual politeness to receive him; But he no sooner appeared than the Indians in ambuch fired at him and killed him.

All the french had the greatest horreur and indignation at Loutre's barbarous actions; and I dare say if the Court of France had known them they would have been very far from approving them.

But he had so ingratiated himself with the Marquis de la Gallisonière that it became a crime to write against him. It is needless to explain further Abbé Loutre execrable conduct. Cruelty and inhumanity has ever been sacerdotal from all ages.

The English garrison at lenght exasperated, and losing patience after a long series of such Pristly scenes, they besieged Beauséjour; which being very weakly deffended, they took it in the spring of the year 1755: It would have been nevertheless more conformable to equity and justice if the English had endeavored to catch abbé Loutre and hang him, as the sole author and actor of these abominations.

It is now very useless to make a dissertion upon the limits of Accadie. Several very aged men of that country regulated them to me in a most plain, true and simple manner. " The extent of the orders of the ancient Governors of Acadie " which they well remembered; But it then appeared to me, by the vastly swelled pretentions of the English, infinitely beyond the reality, that they had no intention to settle them in a friendly manner.

If they had interrogated the old men of that country, with regard to the extent of the authority of their governors, they would have evited the *querelles et chicanes* of the commissarys, whose personel interest was to prolong the dispute, and that affair would have soon been determined.

The English took the shortest and surest method of deciding the quarrel, by taking the whole, providing that there is a possibility of preserving their now vastly extensive and unlimited possession in America.

There cannot be, for a fortified town, a worse situation than the local of Louisbourg, it is commanded all roud by Heights. About two hundred paces from the curtain between the West Gate and the King's Bastion, a Height (*hauteur de la Potence*) overlooks a great part of the town, the Parade, the wharfs ; enfilades the Battery of the Grave, which deffends the Harbour, where the cannoners of this Battery, whose platform and cannons are entirely discovered from that eminence, may be marked out and killed from it with muskets.

Opposite to the South Gate, *Porte de la Reine*, there is an other eminence, Cap Noir, which is still much higher than the *hauteur de la potence* ; discovers all across the town down to the warfs, and is only betwixt two and three huudreds paces distant from the curtain.

La batterie Royale, a fort which faces and deffends the ëntry of the Harbour, is also domineered by a very high eminence, about three hundred fathoms from it where there it a Sentry Box for a Veddette.

Such was the natural and insurmontable defects of the position chosen for a town of such importence ; but it is still more astonishing, the stupid negligence of the French is not repairing the fortifications of Louisbourg that it might be at least in some state of deffence

At the time they built the fortifications probably they had not the experience that seasand is not fit for morter as it does not dry, bind and harden as with river sand, which may be occasioned from the particles of salt it contains.

All the walls of Masonry, the embrasures, the counter scarp and the parapets where tumbled down into the Fosses which where filled up with Rubbish. The pallisades where all of them rotten, in many parts of the covert way they where crumbled away in a level with the ground, and there was scarce any vestiges of Glacis which had been distroyed by the cows grazing there. All the planks of the platforms were entirely rotten, as also all the carriages of the cannons.

In short the town had [been] more the look of Ancient Ruins than of a modern fortification since the treaty of Utrecht.

The climate as the soil is abominable at Louisbourg the worst of all the Islands. Clouds of tick fog which come from the South west covers it generally, from the month of Avril until the end of July to such a degree that some times for a month together they never see the sun, at the same time that there is bright clear weather at the distance of two or three leagues from it : and the country to the distance of five or six leagues is a poor miserable soil, Hills, Rocks, Swamps, Lakes and Mosses, uncapable of any productions.

Altho' the ground in general of Cape Breton is lean and gravely, in the tour I made all over the island with the Count de Raimond then Governor of it, I saw in many places spots capables of yielding rich harvests of all kind of grain if cultivated. We saw the tryals that the inhabitans had made, even of wheat, which promised a plentiful crop.

There is a vast number of beautiful natural meadows with hay above two feet high which rots every year without being cut ; and although we scarce found sixty head of black cattle in all the island, I am fully persuaded that the product of these meadows in hay is sufficient to nourish thirty thousand of them.

But it would not have been for the interest of the Intendant that the Island should produce the necessary subsistance of its inhabitans as the means of their heaping up Riches proceeds from the immense number of ships sent yearly from France loaded with flower and salt provisions, which they embezzle (from France) for their profit, and often pass them twice in consumation,

This employment, happily unknown in the British constitution, is the utter ruin of the French collonies and the Hinderance of their flourishing by population, as in the British establishments, by their Tyranny and Robberies. Note A.

The easy access of the Harbour of Louisbourg for the fishing vessels engaged the French to fix there their principal establishment, prefarably to the Bay Espagnol and Port Dauphin two of the finest harbours anywhere to be found and capable to contain a thousand ships secure from all the winds of the compass.

Mr Fraquet, Engineer *Brigadier général*, was sent to Louisbourg in 1750 *directeur général* of the fortifications. He passed several years there raising plans, forming projects, concluding nothing and consequently nothing executing.

He lived in good friendship and harmony with Prevost the Intendant, enjoying a very great salary, and undoubledly sharing together the spoils and at length he fixed himself upon a work for Titans, the removing of mountains, to levell the eminences of the Potence and Cap Noir wich in appearence was concerted with Prevost to serve them as a milk cow for many years, little imagining the Proximity of the war that was ready to break out.

The arrival of two regiments from Europe, Artois and Bourgogne, the french fleet who brought them being attaked near Newfoundland by the English fleet who took the man of war commanded by Monsieur Hocquart, the french admiral, were sure pronosticks of an immediate rupture with the English, and at lenght roused Franquet from his lethargry.

But it was now impossible to make solid fortification which might have been done during these five years idley and senselessly squandered away.

The English fleet having closely persued the French Ships one of their men of war came to the entry of the Harbour, upon which they fired a cannon at it from the battery upon the island, and it was then that they perecived the dismall situation of Louisbourg ; the carriage and the Platform flew in a thousand pieces and if the English had knowed our position their fleet might have come into the Harbour without any risk from our batteries, not having a single cannon fit to be fired.

They might have burnt all the vessels in it and battered the town from the harbour which must have immediatly surrendered. But luckily for us they had no knowledge of our infirmities. Note B.

His alarm had a very good effect. Franquet be came stupid, not knowing where to begin the reparations as all was equally in a pytyfull condition.

Nevertheless the Pallissades, platforms and all the cannon carriages where immediately renewed ; the fosses were cleared of the rubbish ; a

double covert way was made at the west gate, *Porte Dauphine ;* the Glacis were repaired, and a half moon between the *Porte de la Reine* and Cape Noir was begun and carryed on briskly by the soldiers of the garrison.

Fifteen English men of war planted themselves before the harbour of Louisbourg and remained there like sentries all the summer of 1755 taking all the french vessels from Europe loaded with provisions for us.

Two english sixty guns ships, with two tenders of about twenty four guns, stationed themselves early in the year 1756 before Louisbourg and took all the french vessels in our sight.

A large merchant ship with eight pieces of canon loaded with flower, wine, salt, provisions and such other necessaries was chased by them, escaped, and got into the Harbour of Menadou (*sic*).

Upon this news I was detached with the Chevalier de Chamboir for the defence of the ship, having with us fifty soldiers and twenty cannoneers. The Chevalier was an extremely good natured man, very brave, but an excessively ignorant officer and he commanded the detachment. The favorable position of the small creek in the Bay of Menadou was so apparent that in a moment I formed a plan for our defence.

I proposed to bring the ship within the two points AA which are about forty feet high and about an hundred fathoms distant from each other, instead of having it without them B. Leave four of the cannons to garnish one side of the vessel moored across and place the other four two in battery upon each of the two points or capes, which so planked the vessel that it would have served as a curtain ; and by their height overlooking the English tenders from our two batteries upon them, our mousquetry and cannon would have successed their decks ; arriving at the sailors at the distance of a very small musket shot and killing them as partridges so soon as any of them appeared for the working of the ship.

We had a vedette upon the Cape opposite to the Island Scatary, with frequent patrols all along the cost to the Bay of Miré, and we were in safety behind us by the thick woods to well assure [that the thick woods] that the English would not be so foolish to expose themselves to be cut to pieces shamefully in attempting rashly to cross through them.

The Chevalier Chambon answered when I proposed to him this plan: "That the governour orders where to deffend the ship and that he knew no other way of deffending it than by being aboard of it with the detachment," as ignorance and obstinacy are ever inseparable it was in vain that I insisted with him to follow my advise as the only means of saving the ship; that otherwise we must be taken by the English man of war, and I could not even obtain of him to draw the ships within the two casses, though there was a sufficient depth of water for it.

So we all embarked to wait on board of it a most unequal combat.

What a cursed jade is Fortune! Officer of the greatest merit, knowledge, capacity and talents often pass all their life without ever meeting with a favorable opportunity of distinguishing themselves particularly; whilst she is continually throwing happy occasions to the ignorant who cannot profit by them; sometimes indeed as a stumbling block to break their necks.

Next morning the two English Tenders came up the bay of Menadou to attack us; but luckily the first of them struck upon a sandy bank before they had got within a cannon shot of us; which saved us from being taken prisoners in the most stupid and senseless manner.

They immediatley returned to their former station at the entry of the bay to watch our ships. After having been several days at Menadou, always aboard the vessel and continually in the apprehensions of a second attempt of the tenders to snatch their prey, all of a sudden the two sixty guns ships passed by the mouth of the Bay steering south, the tenders following them; so that in an instant we lost sight of our guardians that had given me the most lively pain and uneasiness from the appearance of being prisoner at the beginning of the war, through the want of common sense and capacity in the most ignorant commander of the detachment.

We could not imagine the reason of their quitting so abruptly the blockade untill about an hour after, when we had the joyfull sight of two french sixty guns ships, the *Hero* commanded by Monsieur Bossier and the *Illustre* by Monsieur Montally, with two french tenders, one of them commanded by Monsieur Brugnon attached to the *Hero*, and the other by Mon-

sieur de Rigaudière, attached to the *Ilustre*, steering their course to Louisbourg which was five leagues from Menadou.

The English men of war continuing their course to the south passed by the town, leaving the entry of the harbour free to the French men of war, who immediately went in and cast anchor.

Monsieur Bossier who commanded the *Squadron* employed, the night in landing every thing that could incumber the ships and in making all the necessary preparations to fight immediateley the English men of war : The match was equal.

Having asked for volunteers all the Garrison offered themselves to embark with him ; but he took only about two hundred seamen, and next morning went out of the harbour with his *Squadron* in guest of the English ships who where as yet in sight of Louisbourg about five leagues south from it.

When he had got to the distance of only half a league from them he hailed the *Illustre* and told Montally that he was going to begin the dance, and asked him if he could count upon him.

Montally answered him that the *Illustre* would follow him closely and be as soon engaged as the *Hero ;* upon which Bossier in the *Hero* and Brugnon in the *Tender*, crowed sails and in and instant begun the fight ; whilst the *Illustre* remained always at the same distance without ever advancing in order to sacrifice Bossier out of jalousy and make him his victim.

Such a conduct is happily unknown in the British service where the prompt chastisement are proportioned to the crimes, without any regard to the quality of the culpables.

But in the French service, where there is neither rewards nor punishment, these adventures are common.

Bossier was a man of no family : a very brave, honest, expert and knowing seaman ; he had pushed himself in the service by his superior merit, talents and capacity ; and such a man is always an eye sore to the french sea officers who are of great families, but greatly ignorant in the service of navigation.

In short, Bossier sustained the fight during five or six hours (Montally always looking at him in the *Illustre* without coming up to his assistance) against the two English men of war, each of them of sixty guns as the *Hero*, untill his ship was quite shattered and not a passibility of working it.

He then retired and passing by the *Illustre*, Monsieur Montally perceiving the two english ships as the *Hero*, proposed to him to renew the combat. He answered Montally that it was now in his power to do it, since they had the gratest difficulty to keep the *Hero* from sinking.

Montally ; infamous behavior was knowen publickly all over the town so soon as the squadron was anchored in the Harbour : Nevertheless the Governor of l'Isle Royale, Captain of a man of war ant Moncalm's friend, patched up immediately a certificate : " That the *Illustre* was seized in a calm and could not advance to attack the English for want of wind." The worthy good natured Bossier had the indulgence to sign it.

Monsieur Ourry, of one of the English men of war, came next day to Louisbourg with a flag of truce ; the instant he came out of the boat he asked as with vehemence and impatience : Who is *de Lyon* that fought our to ships in such an unusual and incredible manner that they were disabled, ready to sink and must have struck and surrendered themselves if the other man of war had come up to attack us."

When Monsieur Bossier was presented to the king at his return to France the King told him : Bossier they say that you would have taken the two english men of war, if you had been assisted by Montally ? " Such was his mildness and modesty at the moment when a single word from him was capable of drawing a *terrible vengeance* upon his adversery in his answer to the King :

" Sire, the wind failed him and he suffered all what a gallant man of honour is capable of feeling ! " It has always appeared to me that the bravest and greatest heros are always of a soft and most gentle character. Note C.

The miserable bad, ill chused position of the local of Louisbourg, commanded by eminences, and irremediable by art, joint to the horrible state

of its ruinous fortifications, made every body confide alone for their surety [and] in opposing the ennemy's landing, which was always in my opinion a very feeble ressource.

To this effect all the garrison wrought hard, early in the year 1757 in retrenching all the bays and creeks of the cost, susceptible of a descent to the distance of about two leagues from the town.

They established at the same time signals by smoak in the day time upon the different Capes to the distance of port Toulouse twenty leagues to the south of Louisbourg, which was to be done in day light by throwing wet hay into the fires that servent as night signal whenever they perceived there the English fleet. By this means we had the news in a very few minutes or what passed at twenty leagues distance from the town.

Monsieur le Chevalier Beaufremont, now Prince de Lestenay arrived to Louisbourg from St Domingo with fire ships of the line; four others from Toulon came there soon after him, and at last arrived nine ships of the line from Brest with Monsieur Bois de la Motte, commander in chief which formed a powerfull and beautifull fleet, well equiped of eighteen men of war of the lines, besides several fregates from twenty four to forty guns.

We looked upon it as a very strange politick of the Court of France in sending them thus separately by divisions, risking them to be taken by the english in detail.

Soon after their arrival, the signal of smoak upon the South point of the entry into the Gabarus announced to us the approach of the english fleet, upon which they beat the general, the garrison took arms and immediatelly marched out to take their different posts in the retrenchments where they passed the night, and next day encampted, leaving very few troops for the service of the town.

We saw the signal at noon and before sunset all the english fleet appeared near to our branches, so we expected their landing would be immediatly and all the troops were in high spirits and well prepared to receive them. Note D.

The french troops remained in campted in the bays, whilst the French and British fleet lay always looking at each other, one of them within the

harbour and the other at the entry of it, until the month of September that the Esquinox brought that was ever knowen in the memory of man.

The sea at the same time swelled to such a prodigious height that Ferdinand de Chambon, the officer on guard at the grave was oblige to quit his post with his detachment to avoid being drowned, after having remained obstinately untill they had water up to the knees.

It begun about twelve at night and continued with the same face untill twelve next day at noon. The evening before being fair, clear and calm, the English fleet was in its usual station near the entry of the harbour, and every body imagined it impossible for them to get clear of the land and avoid being dashed against the rocks ; so that we expected to see next morning all the cost covered with wracks.

The inhabitants from the country brought us each moment news of the sad and dismal state of the english fleet, all their ships were scattered, dispersed and shattered ; five of them were seen together without masts, during before the wind toward Newfoundland. Several others separately were observed to be in the same condition ; a fifty gun ship was lost at a distance of four leagues from Louisbourg, but the crew being saved, a detachment was immediately sent to them to prevent there being butchered by the Indians.

In short it was evidently manifest that only five French men of war, if they had gone out of the harbour in quest of the English ships, would have been sufficient to pick out and take all the English fleet.

Monsieur Bois de la Motte held a concil of war aboard his ships, but almost all of them were against the fleet's going out to the harbour. Prince Listenay insisted for it without success, some alleged that the season was to far advanced to be able to come back into it ; others, that an other storm might happen and reduce them to the same condition as the English, Monsieur Bois de la Motte told them that he had executed his orders which were " to save Louisbourg " and that it was now in surety for this year.

Thus they left slip the most favorable opportunity that fortune had presented to them of destroying the English fleet to the dishonour of the French marine. All the officers of the troops were enraged at their pusillanimity. And english admiral would have seized rapidly this favour from

fortune, nor indeed would he have kept loitering all summer in the Harbour insulted by an inferior fleet continually in his sight. In war it is a vast advantage to know particularly the ennemy they have to do with. The English act in a contemptable manner, as if they had a through knowledge of the french marine ! Times may change !

As the English fleet intercepted all the vessels from France with provisions, the Dearth beginning to appear at Louisbourg, the French fleet before they set sail for Europe, towards the end of October, left in the King's magazins all the provisions they could spare, reserving for themselves only what was bavely necessary to carry them to France.

However, this supply was far from being sufficient to remove the horrible prospect of a famine and of passing the winter miserably. But we were most agreably surprized by the arrival of a man of war the six of January 1758 commanded by Monsieur Dolobaratz, loaded with wine, flower, salt meat and other provisions, having her cannon in the Hold as ballast.

Hiterto it was thought impossible to navigate in these seas at that season. Dobobaratz brought us positive news that the English were making great preparations for the seige of Louisbourg and that we would certainly have a visit from them very early in the spring. Thus we often dread what is the most distant from us : the unlooked for arrival of that man of war produced in a moment Plenty and abundance. His report in effect veryfied. The English fleet appeared before Louisbourg the beginning of June.

The English made their descent the 8th of June, favoured by a very hot fire from their fleet upon the retrenchments which were deffended with the greatest bravery by the French troops. Their attack with their barges was at the two large bays of easy access, of about a hundred geometrical paces in circumference each of them and where above thirty boats in front might enter and land their troops.

Monsieur de St Julien with his regiment Artois was posted in the bay upon the right ; and Monsieur Marin with his regiment of Bourgogne and the troops of the colony had the deffence of the other bay and creeks betewixt the two bays. The whole extent to be deffended was about half a league of the cost.

The English maintained their attack a long time without being further advanced than the losing a great many men, and in all probability without ever being able to force the retrenchments, when a straggling barge, that in appearance had been repulsed from the bays discovered a small creek where only two Boats in front could enter into it, which was upon the left of the regiment of Artois, and through negligence without a gard, although it was so surely comprehended in the general plan of deffence the year before, that in the summer 1757 I was posted there with a detachment.

Within the creek the land was at least twenty feet high, steep, and which the English soldiers were oblidged in disorder at their landing to climb it, and it was currently reported that two or three Indians, who by chance where there, knocked down with their hatchets five and twenty or thirty of the first of the English soldiers who attempted to mount it.

But it was Indian news the veracity of it may be doubted ; though it is certain that with fifty men I would have hindered any number whatsoever from landing there.

This barge gave a signal to the others who followed it, and slipped away from their attack at the bays without being remarked by the French in their retrenchment untill several thousand English soldiers were landed and drawn up in battle, having out off the communication of the regiment of Artois with the rest of the troops.

So soon as Monsieur de St Julien perceived them, he drew his regiment out of the trenches, formed them in a column, told them that they must pierce through the English to rejoin their troops, the bayonet upon their muskets or perish in the attempt ; and advancing resolutely, the english suffered them to pass umolested and without hostillities.

The french troops made their retreat to the town slowley and in the greatest order possible.

The regiment of the *volontaires Etrangers* arrived from France in time to be present at the descent, and the regiment of Cambyse arrived likewise.

Bellistat and Langdale, capitans of the grenadiers of Artois and Bourgogne w[illegible]ounded and taken prisoners by the English their two second lieuten[illegible]s Savary and Romainville were Killed ; Masquet aid

major of Artois and also his brother wounded ; Brouzede, capitaine of Bourgogne, wounded, a Lieutenant and five en twenty men of the *Volontaires étrangers* taken prisoners. Two officers of the colony troops wounded.

It was now that the turpitude in the conduct of Prevost and Franquet, who had drawn Monsieur Drucourt, governor of l'Isle Royale, in their cabal, a brave but very weak and ignorant man in the art of war, appeared gloring and drew upon them the maladiction of all the garrison.

They could now make very superficial works that might prolong for a short time the seige, but wich could not hinder Louisbourg the key of Canada from being taken. Note E.

As all the mason work of the fortification was crumbled down he livied the walls with fascines which was a very poor ressource. He made a trench all along the key from Porte Dauphine to the gate, with traverses to shetter them from the Ennemy's fire from the Height of the Potence.

The ends of all the streets were retrenched : and Franquet, after having refused for some years to listen to a project of making upon Cape Noir a redoubt which he might have rendered inexpugnable, by cutting and shaping that rock in the most advantageous manner, was at least oblidged to have recourse to it and place there a battery of five pieces of canon upon the stump that remained of it, to enfilade the English trenches ; making a retrenchment of communication to it from the half moon that covered the *porte de la Reine*, which was only at the distance of about flfty paces from Cape Noir.

They sunk five ships at the entry of the Harbour, l'*Appollon* of 50 guns, *la Fidelle* and *la Chevre* each of 22 guns, *la ville de Saint Malo* and an english prize.

There remained five men of war of the line, commanded by the Marquis de Goutte, *le Prudent et l'Entreprenant* of 74 guns each ; and *le Célèbre, le Bienfaisant, la Capricieuse* of 64 guns each ; with the fregate *l'Aretuse* of 36 guns commanded by Monsieur Vauclin, Monsieur de Goutte established himself, in the town with the officers and crews of these five men of war of the line, leaving only a small guard on board each of them.

They landed at the same time their gunpowder, which they laped in two small buildings near the battery Salvere, and made them bomb proof,

by covering them with tuns of tobacco, that was in great plenty at Louisbourg from the English prizes brought there by the French privateers. Vauclin alone in the *Arethuse*, which remained armed in the harbour was usefull in the siege and behaved himself like a lyon.

The English opened their trenches about two hundred geometrical paces from the Porte Dauphine, covered from the fire of the town of a small curtain or hillock at the foot of the eminence of the Potence.

Vauclin in the *Arethuse* approached their works, enfiladed their trenches, vexed and galled them in such a manner that they were oblidged to cease the continuation of the trenches and begin by making epaulements to cover themselves from the Frigate.

Wenever they opened a new boyau, Vauclin was upon them, and he drew of their attention for some time from the siege in order to put themselves in surety from the fire of the *Arethuse* by raising epaulements and batteries against it.

In short, Vauclin having chagrined the English during a month, and retard very considerally their approaches against the town, when he saw that his frigate could no more incommode their workmen by their traverses and epaulements along the shore, he proposed to the Governor to charge himself with dispatches, pass trough the english fleet, and carry them to France.

The marquis de Goutte who was present at the proposal told the Governor that Vauclin might still be usefull at Louisbourg.

" Yes by God " replied Vauclin, il you will give me one of your men of war of the line that are laid up doing nothing, and you will see that I will do much more yet than I have done hitherto with Fregate." The governor give Vauclin his letters and the *Arethuse* set sail for France the 15th of July where they arrived safely. Note F.

So soon as the English were landed at the Point Plate, they had a battery there of ten pieces of cannon of 32 pounds french ; two mortars of 13 inches ; and eighteen mortars from 7 to 8 inches : All this battery was transported to the following places, viz :

A battery of seven pieces of cannon and the two great mortars between the battery Royal and the road to miry.

A battery of five pieces of cannon upon the left of Marquichange with a retranchement between these two batteries.

The sixteen mortars between this last battery and the brook the *St Esprit*, with a blockhouse on each side of the wad leading to Miry or Rouillé.

A retranchment upon the left of the brook *St Esprit* below the retranchment having a fosse two retranchments leading towards Gabarus a battery of six pieces of cannons, and at its side a battery of mortars between Gabarus and the Point Plat. Their camp with four redoubts pallissaded. An other pallissaded redoubt with a boyau extending to the Point Blanche. At twenty five geometrical steps from it another retranchment with a boyau and a battery of ten pieces of connon and mortars at this retranchment; where they opened at first the trenches and afterwords at two hundred fathoms from the Bastion Dauphine. They had likewise other small batteries and retranchments.

Monsieur Marin, Lieutenant collonel ef the regiment of Bourgogne, commanded a sally from the town with 650 men (his detachment composed of Volonteers) in the night between the 8th and 9th of July, to dislodge a post of 900 english who sustained their workmen. He took an engineer, a Lieutenant of Grenadiers and thirty private men, aud killed, according to the French account, four hundred men.

The french lost in that affair, Chauvelin, capitaine in the regiment of Bourgogne, killed, and des Maille, captain of the same regiment, wounded, Jarnache, lieutenant of Grenadiers in Artois, wounded, Garseman, captain in the collony troops, killed, and several private men killed and wounded.

It was said that the french killed one another, which often happens in night expeditions when they are not combined with great justness. Next day there was a suspension of hostilities to bury the dead.

The English in their barges burnt four of the French ships of the line in the Harbour; but what was still more surprising, that they could find out the means to suffer the *Bienfaisant* of 64 guns to be taken and carryed off by these barges, whos deck are so prodigiously high above them.

This was a subject of great speculation to thiscover the fact, and it became a problem that they never could resolve. The land officers looked upon it with admiration as inconcevable and surpassing all imagination. The barracks, the Government and the Church were burnt to the ground by the carcasses and bombs trowen continually from the ennemie's batteries ; and according to the laudable English Method of destroying the Houses, which in nowise can advance the Siege, the town was soon reduced to a heap of ruins.

When the Marquis Des Herbiers retook possession of l'Isle Royale en 1749, he established there the most exact discipline, and the service was performed at Louisbourg with as much regularity as in any fortified place in Europe. This made that town be looked upon as the Athenes of the French collonies.

Joubert, captain of the colony troops, an officer of the greatest knowledge and one of the most instructed in all the branches of the art of war. that is to be met with, proposed in 1759 in case of a Siege the year following to keep the fields with a detachment of volunteers, Canadians, Acadians and Indians, in order to vex and fatigue the English with alerts ; to be always in ambuscades and fall upon their detachments whenever they approached the woods inquest of fascines, gabions and such other things necessary in Sieges.

His plan was looked upon to be well concerted, usefull and was adopted in the general project of deffence.

But instead of conferring the execution of it to Joubert, as he wished that opportunity to signalize himself and put his theory in Practice. Monsieur Vaudreuil governor general of Canada, gave the commission for that operation to Boishebert, a Canadian officer of favour at Quebec, most ignorant and the least hardy and resolute of any man I ever met with, except at pilfering and pillaging the King's Magazins at Miramichy in Acadie where he commanded.

Boishebert came early in the spring to Louisbourg with a detachment of several hundred men, twelve Canadians officers with him, and six others from the garrison of Louisbourg ; and he kept his detachment with such prudence so concealed at Miry during the Siege, five leagues from Louisbourg that neither the English nor the garrison had ever any news of them.

It is a most crual situation for brave men to be shut up within bad fortifications ; a thousand times worse than in open field, where a skillful general may ballance the superiority in numbers by chosing a favorable position. They adopted for maxim at Louisbourg, through necessity, that men of courage aud intrepidity where the best fortifications. It is certain, the best fortifications, without such men to deffend them, avail little, and it may be so in many circomstances, although it never could be the case at Louisbourg.

Each cannon shot from the English batteries shook and brought down immense pieces of its ruinous walls ; so that in a short cannonade the Bastion du Roy, the Bastion Dauphine and the courtier of communication between them, where entirely demolished, all the deffences ruined, all the canons dismounted, all the parapets and banquets razed, and as one continued breach to make assault every were. Such was their position when reduced to the last extremity they beat the Chamandé.

Louisbourg surrendered on the 26th of July, the garrison was made prisonners of war, transported to England, and being soon after exchanged, returned to France. The Inhabitans according to the capitulation were sent to La Rochelle.

I join the English account of what they found at Louisbourg [note G.] though it is not just with regard to the strength of the garrison. The regiments of Artois and Bourgogne consisted each of them only of five hundred men and forty supernumary when the arrived complete at Louisbourg in the year 1755 and the collony troops where for a long time before the siege without receiving recruits.

The deffence of Louisbourg, which was invested the 8 of June, and resisted untill the 30th of July, that the capitulation was signed, did great honour to the garrison who deffended so long such infamous fortification. All the troops behaved themselves with the greatest bravery, intrepidity and resolution.

No animosities nor jalousies amongst the different regiments that composed it, but all of them where unanimously reunited with harmony and brotherly union for the common good.

It is true they all of them had a most sovereign contempt for the sea officers of the french squadron there, such as their dastardly and base conduct justly merited. Franquet's head turned upon his arrival in France, and he died a few works after of chagrin.

—

Note A.—The Intendants of the french collonies have an equal authority with the Government, after setting the governors at deffiance; while as they are supported by the protection of the clerks of the Marine office, who are always in society with them and share the pillage, the secretary of State par the Marine is constanly deaf to the complaints of the Governors.

Provost the Intendant of l'Isle Royale, was one of the greaest rascals that ever escaped the gibbet, and if he had been poor they would have rendered him justice in hanging him. On his arrival in France they elapsed him [Justice] up in the Bastille where he was confined for some time, but as gold there is the favorite idol he was at length liberated without standing his trial and is now again employed as Intendant at Port l'Orient.

Monsieur de la Porte first clerk in the marine office for the Department of the collonies retired a few years ago with a revenue of three hundred thousand livres a year, twelve thousand five hundred Guinees in english.

How incredibly must the King of France have been robbed that La Porte's share of the booty with the Intendants should amount to such a prodigious sum. It is a common saying in France " That they only hand the little thieves and not the great ones." A french author says: " The Intendants and governors go to the collonies with the vew to enrich themselves and at their embarking they leave their honor and probity in France easily forgetting to be just and honest."

Note B.—Monsieur Guibert says " Courage is certainly the true ramparts of Towns; they dont reflect enough that there is no good deffence but that which is offensive and that which multiplies the obstacles to the Besiegers." The garrison of Louisbourg may affirm with justice that they had only Guiberts ramparts for the deffense of that town.

Note C.—Monsieur de la Rigaudière, captain of Montally's tender hanged himself on his return to Rochefort, so much the more foolishly, that not a reproach was made to Montally, who continued to be employed untill he perished in Couflan's sea fight, by tacking without shutting his gunholes; his ship sunk in an instant, and not a man of the ship's crew was saved.

Note D.—Jacques Prevost, Intendant of Louisbourg, was son to a man who kept a low eating house for Dreymen and porters in Brest in Bretagne.

Note E.—What an author says of the Roman Proconsuls and questors may be justly applied to the Intendants and governors of the French collonies " Mutuall spys upon each other, of accomplies of the same crimes. They cannot be in a good intelligence together without ruining the Province, nor disgrace without causing in it disorder and confusion."

Note F.—I berrail with fears the sad fate of that infortunate Hero Vauclin who having commanded a fregate during two years at the island of Bourbon and France, with the usual distinguished and remarkable good conduct, on his return to France by the unjust ill treatment which he received from Monsieur Boynes in 1773, the then minister of the marine, he shot himself, through the head.

I cannot excuse him for his rash dispair as the ingratitude he met with was in common with all the good officers in the French service.

Note G.—By the english returns there was taken at Louisbourg 11 stands of colours, 220 drums, 232 pieces of cannon, 6 iron 13 inch mortars, 2 brass 13 inch mortars, 4 royals, 200 spare carriages, 13,000 stands of arms, 4,000 shells, 14,000 shots, 200 boxes of small shots, 5,000 barrels of powder, 10,000 barrels of flower, 50,000 barrels of beef and pork.

Return of the fleet and garrison with the strenght of the English army on the 30th July, 1758 :

Regiments taken at Louisbourg.

Artois	640
Bourgogne	640
Cambyse	750
Volontaires Etrangers	750
24 compagnies marine	960
	3740
The whole reduced to	2455
Seamen taken	2004
Inhabitans, men, women & children	4000
	8459

Ships taken.

Le Prudent	74	Burnt
L'Entreprenant	74	do
Le Célèbre	64	do
Le Bienfaisant	64	Taken
La Capricieuse	64	Burnt
L'Appollon	50	Sunk
L'Arethuse	36	Escaped
La Fidèle	32	Sunk
La Chèvre	22	do
L'Echo	28	Taken.

State of the English force :

	Collonels.	Lieut.-Colonels.	Majors.	Captains.	Lieutenants.	Ensigns.	Chaplains.	Adjudants.	Quater masters.	Surgeans.	Surgeans mates.	Sergeants.	Drummers.	Rands and file.	Wanting to complete.
Fit for duty	12	4	12	98	220	107	8	13	13	14	23	485	258	9921	
Sick present	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	757	
In hospitals	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	338	
On Furloe	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	21	
On command	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	840	
Total	12	4	12	98	220	107	8	13	13	14	23	485	258	11877	1579

1750

RESUMÉ D'UNE LETTRE DE MONSIEUR DURAND A MONSIEUR LE MARQUIS DE PUYZIEUX.

Londres, le 11 juin, 1750.

Le Sieur Durand marque qu'on prépare actuellement à Londres deux batimens destinés à transporter à ls Nouvelle Ecosse environ 500 émigrans dont 350 sont Anglois, Irlandois et Ecossois, et le reste sont des Normands protestans et des Allemands et Suisses. Il ajoute que cet embarquement sera bientôt suivi d'un autre de 200 Suisses ou Allemands qu'on attend de Hollande, et qu'en réunissant à ces deux envoys ceux qui ont été faits l'année dernière, cette colonie se trouvera composée de 10,000 hommes.

Il observe que la facilité avec laquelle on a ramassé ce nombre de nouveaux habitans est due principalement à la politique de l'Angleterre, qui a établie dans ses colonies en faveur des protestans estrangers, un plein exercise de leur religion, la dispense de porter les armes et de prêter serment.

C'est ainsi que la Grande Bretagne en a agie d'abord à l'égard des Quakers, et en dernier lieu à l'égard des Moraviens qui sont maltraités dans plusieurs états d'Allemagne par raport à leur Religion.

Il nous fait part d'un autre projet qui avoit été confié à l'Amiral Anson, mais qui n'ayant pas été exécuté en son entier, on n'a pas pu pénétrer tout ce qu'il embrassait. Il dit que le plan en a été trouvé parmi les papiers de Guillaume III ; que l'idée de ce prince étoit d'envoyer deux flotes, l'une dans les mers du Sud et l'autre dans le golfe du Mexique pour s'emparer l'istheme de Darien pour établir le commerce et la communication entre les deux flotes, par la rivière qu'on y a rencontrée ; de donner dans ces mers des commissions à tous les corsaires des différentes nations pour intercepter le commerce des François et des Espagnols ; de prendre des liaisons avec les Naturels du païs pour les porter à la révolte et de former sur les deux costes des établissemens favorables à leur commerce et propres à tenir l'Espagne dans la dépendance.

1750

LISTE GENERALLE DES PRISONNIERS ANGLOIS.

A Montréal, le 27 juin, 1750.

Noms des prisonniers :

Capitaine Antony Vanshaik, John Vroman, Peter Vosborough, William Goff, Christopher Grow, John Philips, Edouard Varen, Benjamin Blackford, Peter Clincton, John Thompson, Daniel Eden, Albert Veddert, Adam Mole, Francis Conner, Cornelieus Sprong, Elisha Stamburry, Thimoty Colle, Southerland Fort, Thimoty Colson, Peter Dogamus, Mattée Gatroup, 3 Anniés——Observations : Partent avec le Sieur Stoddert pour le fort St Frédéric. ——

Rachele Quackembas a fait abjuration et veut rester dans la Colonie. Le Sieur Stoddert lui a parlé maintes fois sans avoir pu la déterminer à le suivre.

Samuel Freement, nègre, reste dans la colonie pour les raisons mentionnées au procès verbal du 26 juin 1750.

Simon Vort, Philip Philipson, Thomas Volmer, ne partent pas pour les raisons mentionnées au procès verbal du 25 juin 1750, et de plus parce qu'ils ont dû depuis déclarer vouloir rester avec les Iroquois du Sault St Louis ayant fait abjuration suivant la lettre du Sieur Donville remise audit Sieur Studdert.

Jacob Switzer veut rester aussi avec les Sauvages du Sault St Louis.

Jacob Volmer, Josara Nicholoom, Henry Piper.—Joshua Nicolom seroit dans le dessein de partir ; les deux autres veulent rester avec les Nepissingues et Iroquois du Lac des Deux Montagnes qui d'ailleurs ne veulent laisser partir aucun desdits prisonniers à quelque prix que ce soit.

Christian Volmer est en chasse avec les Iroquois du Lac des Deux Montagnes, lequel à son retour aura sa liberté s'il veut s'en aller dans la Nouvelle Angleterre.

Jean.........a voulu rester avec les Abénaquis de St François comme il paroît par le procès verbal du 23 juin 1750.

Edouard Cheaole marié avec une sauvagesse chez les Hurons de Lorette, lequel à son retour aura sa liberté, s'il veut s'en aller dans la Nouvelle Angleterre.

Je soussigné, Lieutenant d'Infanterie dans les troupes de New Yorck député par ordre de Monsieur Clinton, gouverneur dudit New Yorck près de Monsieur le Marquis de la Jonquière, gouverneur général de la Nouvelle France, déclare avoir reçu de mondit Sieur le Marquis de Lajonquière, les vingt-quatre prisonniers mentionnés en la présente liste, avec lesquels je me rendray incessamment au fort St Fréderic sous la conduite du Sieur de Bleury enseigne d'Infanterie, où étant, je promets faire partir un ou deux prisonniers pour aller informer mon gouverneur qu'ils sont en liberté, pour qu'il renvoye en même tems tous les prisonniers tant François que Sauvages qui peuvent être en son pouvoir, chez le Sieur Lydieux et qu'il donne ordre à l'officier qui en aura la conduitte de m'envoyer un exprès dès qu'ils seront arrivés pour m'en donner avis et arrêter un jour pour qu'ils soient rendus les uns et les autres au pied du grand portage du lac St Sacrement où je me rendray à l'effet de conclure la liberté réciproque des prisonniers François et Anglois ; et à l'égard des 13 autres mentionnés aussi dans la présente liste, il ne nous à pas été possible de les ramener avec nous, quelque facilité et quelques ordres que mondit Sieur le Marquis de la Jonquière aye donné, par les raisons employées apostilles de la présente liste, en foy de quoy mondit Sieur le Marquis de la Jonquière a signé avec nous, dit député Anglois.

—

Inventaire des papiers collationnés et légalizés envoyés à Monseigneur Rouillé, ministre et secrétaire d'état de la Marine par Monsieur le Marquis de la Jonquière et Bigot concernant les limites entre la Nouvelle France et la Nouvelle Angleterre.

A Québec le 1er Aoust, 1750.

1750

RAPPORT DE MONSIEUR BIGOT AU MINISTRE.

Québec, le 6 aoust, 1750.

Les Anglois tuèrent dans le fort Saint George, il y a quelques mois des Sauvages Abénakis du village de Pana8amské. Ces derniers s'étoient plaint de cet assasinat, et on leur avoit promis justice en faisant mourir devant eux à Baston les coupables. Cette affaire étoit assoupie, les Abénakis de Pana8amské et des environs étoient si liés avec l'Anglois qu'ils ne vouloient point exiger aucune justice.

Mais nous avons fait représenter aux Abénakis de Bécancourt et de Saint François la honte qui rejaillirait sur leur nation s'ils l'aissoient ce crime impuni. Le Sieur Jomancourt mon subdélégué aux 3 Rivières et qui est adopté de ces villages, les a déterminés à prendre ce parti, le gouvernement ne pouvant paroître, de sorte qu'ils partent des 3 Rivières pour aller frapper sur l'Anglois.

Les uns sont d'avis de se joindre aux Micmacs, d'autres veulent ravager les frontières de la Nouvelle Angleterre. Le grand point est qu'ils sont en marche depuis avant hier au nombre de 160 tant Abénakis qu'Algonquins, et que leur troupe grossira à mesure qu'ils s'approcheront des autres villages Abénakis.

Ils auroient envoyé un collier aux Iroquois du Sault pour se joindre à eux ; mais ils sont trop anglois pour faire cette démarche, et je suis persuadé qu'ils auront dépêché sur ce champ des exprès pour toute la Nouvelle Angleterre pour avertir. On a eu tort aux 3 Rivières de laisser partir ce collier.

J'avois donné ordre à Monsieur de Jonnancourt de leur faire des petits présents pour les déterminer à cette vengeance. Il en a coûté peu de chose.

Je leur ai fait donner aussi des vivres pour se rendre aux autres villages Abénakis qui sont Pana8amské et Narantsouak.

1750

LETTRE DE MONSIEUR DE LA JONQUIÈRE AU MINISTRE.

Québec, le 23 septembre, 1750.

Monseigneur,

Depuis la lettre que j'ay eu l'honneur de vous écrire le 16 juillet dernier pour vous rendre compte du départ de tous les prisonniers anglois qui étoient détenus dans cette colonie depuis la dernière guerre, le Sieur de Bleury, enseigne que j'avois fait partir pour les conduire jusqu'à Orange, est arrivé le 27 du dit mois de juillet et a ramené avec luy 13 prisonniers françois qui étoient détenus dans la Nouvelle Angleterre.

Je ne sache pas qu'il y en ait d'autres ; ainsi l'échange respectif a été fait conformément aux ordres du Roy. Le Sieur de Beaubassin est aussi arrivé peu de temps après le dit Sieur de Bleury.

Je suis avec un très profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LAJONQUIÈRE.

1750

MEMOIRE SUR LES EFFORTS DES ANGLOIS POUR ALIENER DE NOUS LES NATIONS SAUVAGES DU COTÉ DE LA LOUISIANE EN FORMANT DES ETABLISSEMENTS SUR LA BELLE RIVIÈRE, ET DE COUPER LE CHEMIN DU CANADA A NOTRE COLONIE.

A Québec, le 14 octobre, 1750.

....

....

1750

LETTRE DE MONSIEUR DE LAJONQUIÈRE AU MINISTRE.

Québec, le 18 Octobre, 1750.

Monseigneur,

J'ay l'honneur de vous rendre compte des coups qu'un party d'Abénakis de St François, Bekankours, Pana8amské et d'Algonkins des 3 Rivières ont fait sur les Anglois vers la fin du mois dernier et des raisons qui y ont donné lieu.

Un chef de guerre avec deux Abénakis de Saint François furent au commencement du mois de janvier au fort Pikman, d'environ 16 lieues du fort St Georges, où ils restèrent trois ou quatre jours pour faire leur traitte avec les Anglois.

Ils en partirent pour aller vers les Abénakis du village de Narantsouak, et le même jour ils trouvèrent sur leur chemin à l'entrée de la nuit six anglois avec lesquels ils causèrent et leur offrirent même de les loger avec eux dans la cabane qu'ils devoient faire pour passer la nuit, ce qu'ils refusèrent, voulant, dirent-ils, aller plus loin.

A peine ces sauvages goutèrent-ils les premières douceurs du sommeil, qu'ils reçurent une décharge de coups de fusil à bout touchant dont le chef fut tué sur la place et les deux autres dangereusement blessés, aiant eu néanmons la force de s'enfuir et de se cacher dans les bois pour sauver leur vie.

Le lendemain dès que le jour parût, ces deux sauvages qui ignoroient le sort de leur chef furent dans leur cabane et ne l'y ayant pas trouvé, ils pensèrent qu'il s'étoit également sauvé la vie par la fuite, mais ils apperçurent dans le même instant un trou fait depuis peu sur la glace dans lequel ils trouvèrent leur chef ; ils l'en sortirent et reconnurent à ses blessures qu'il avoit été tué sur la place.

Ce triste spectacle ne laissa pas que d'augmenter les peines de ces deux Sauvages ; ils considérèrent le chemin que pouvoient avoir tenu ceux qui avoient fait ce coup, et virent avec évidence que c'étoit lesdits six Anglois,

n'en pouvant soubçonner d'autres à cause qu'ils étoient bien éloignés de toutes les habitations, et qu'il avoit été tiré le même nombre de coups de fusil qu'ils étoient de personnes.

Ces deux Sauvages retournèrent dans le bois où ils rencontrèrent quelques uns de leurs gens qui furent avertir de ce qui s'étoit passé les Abénakis de Narantsouak, partie desquels avec quelques Abénakis de Pana8amské, faisant en tout 80 hommes furent visiter le cadavre pour avoir une certitude parfaite du fait, après quoy ils se transportèrent au Fort St Georges et demandèrent au commandant justice de l'assassinat de ce chef, qu'autrement ils se la rendroient eux mêmes. Ce commandant leur dit qu'ils n'avoient qu'à rester tranquilles, qu'il écriroit au gouverneur de Baston, et qu'ils pourroient aller voir exécuter à mort les coupables.

Cette réponse rassura ces Sauvages ; ils se séparèrent et se retirèrent chacun dans leur village, comptant sur la parolle qui leur avoit été donnée. Mais le Gouverneur de Baston qui ne pensoit à rien moins qu'à cela, s'adressa aux Abénakis de Narantsouak qui, étant très partisans des Anglois, par rapport à leur Rhom, se rendirent à ses ordres. Il leur distribua des présens considérables pour en faire part aux Abénakis de St François afin de les déterminer, eux et toute la nation à oublier ce qui s'étoit passé ; à quoy ceux-cy n'ont pas voulu consentir, ayant regretté lesdits présens comme incapable de venger la mort d'un chef.

Avant que toutes ces propositions ayent été faites, il s'est passé un assez long espace de temps, et ce ne fut que vers la fin du mois d'aoust que ces Sauvages de leur pur mouvement ont pris la résolution d'aller en guerre contre les anglois.

Il partit d'abord 40 Abénakis de St François, 30 de Bekenkourt et 10 Algonkins des Trois Rivières pour se rendre à Pana8amské où ils restèrent environ 20 jours, en attendant les députés qu'ils avoient envoyé à Narantsouak pour inviter les Abénakis de ce village à se joindre à eux, lesquels plus flattés d'avoir reçu de grands présents que d'aller en guerre, aimèrent mieux rester neutres.

Cette réponse ne changea rien aux sentiments de vengence de nos Sauvages. Plusieurs Abénakis de Pana8amské se joignirent à eux et tous ensemble au nombre de 110 partirent le 29 septembre pour Dikmen à dessein d'enlever ce fort et de tuer les anglois ; ce quils auroient exécuté par

surprise et auroient même détruit 200 personnes dans les côtes s'ils n'avoient été trahis par les Abénakis de Narantsouak qui avertirent le commandant de ce fort de leur projet, lequel au premier avis rassembla près de luy tous ses habitans pour sa sureté et pour la leur.

Ce commandant fut aussi averty du dessein de nos Sauvages par le commandant d'Orange qui avoit été informé de tout par un Iroquois du Sault St Louis qui fut dans son poste au mois d'aoust pour y traiter une trentaine de livres de castor, ce qui a fâché, avec raison, nos Abénakis ; car ils ont été heureux de se retirer avec honneur de leur entreprise ; les anglois ayant pris des mesures pour les détruire tous.

Je ne manqueray pas la première occasion pour reprocher auxdits Iroquois leur manque de fidèlité et je la saisiray pour les châtier dès qu'elle se présentera.

Nos Sauvages ne furent point déconcertés de toutes ces précautions. Ils renoncèrent, à la vérité, à l'expédition du fort ; mais ils attaquèrent une bonne maison de la campagne où s'étoient réfugiés plusieurs habitans, de laquelle ils se rendirent maîtres. Ils pillèrent tout ce qu'ils y trouvèrent et firent 14 prisonniers dont 4 hommes, 2 femmes 3 filles et 5 petits enfans qu'ils ont mené dans la colonie.

Ils en ont vendu 6 à Québec et ont mené les autres à St François et à Bécancourt pour s'en faire gloire. Ils ont adopté un enfant à la mamelle. Dans cette aventure il n'y avoit personne de tué. Un des prisonniers reçut un coup de feu dans la cuisse dont il est guery, et un Sauvage eût sa couverte percée par une balle.

Il a été fait encore trois autres prisonniers par trois Abénakis de Bécancourt qui, n'ayant pu faire coup parce qu'ils avoient été envoyés à la découverte, ne voulurent pas partir les mains vides. Ils se détachèrent de leur bande et furent dans une maison des environs de Rikmen où ils firent lesdits prisonniers dont un homme un garçon et une fille.

Cette affaire ne sçauroit, Monseigneur, que faire de la peine aux Anglois. Ils sont dans leur tort et ont mis les Sauvages dans la nécessité de commettre ces actes d'hostilité. Ils n'ont pas renoncé à la partie, et suivant les apparences, ils ne tarderont pas à faire de nouveaux coups.

Je suis, etc.

1750

LETTRE DU GOUVERNEUR PHILIPPS A MONSIEUR LE MARQUIS DE LAJONQUIÈRE.

Boston, le 4 octobre, 1750.

Monsieur,

Je ne doute point qu'avant la réception de cette lettre vous n'ayez été informé du succès qu'un party de Sauvages de votre gouvernement a eu dans les hostilités qu'il est venu exercer sur les habitans de cette province. J'ay trop sujet de penser qu'ils ont été encouragés par les sujets du Roy très chrétien ; et je suis très mal informé ou ils ont été poussés à cette expédition par le gouverneur et commandant des Trois Rivières.

Je ne puis concevoir comme on peut concilier cela avec le traité qui subsiste entre les deux nations.

Je sais que sur le premier avis de la cessation d'armes les gouverneurs de cette province et de celle de York se crurent obligés d'arrêter les Sauvages qui sont dans les intérests de Sa Majesté Britanique, et de les empêcher d'exercer aucune hostilité contre les françois, ce qu'ils ne firent qu'avec répugnance, et il ne seroit pas difficile de les employer contre les françois de la même façon que les Sauvages françois ont été employés contre nous.

Aucun autre motif que l'intérêt de notre conservation ne pourroit justifier un pareil procédé ; mais je pense que ce principe nous justifieroit aujourd'huy effectivement.

Près de vingt habitans dont la plus grande partie étoit femmes et enfans ont été surpris et faits prisonniers et obligés de se soumettre à tout ce que l'esclavage parmy une nation Sauvage a de dûr et de misérable ; et il seroit heureux pour eux de conserver seulement leur vie jusqu'à ce qu'ils fussent rendus à quelqu'une de vos habitations. Plusieurs maisons et granges ont été brulées et un grand nombre de bestiaux détruits.

Touttes ces pratiques ne pourroient pas passer pour une façon généreuse d'incommoder son ennemi même après une déclaration de guerre, combien doivent-elle être condamnées dans un temps de paix.

Si ces Sauvages sont sous votre protection et s'ils vous sont subordonnés, comme les gouverneurs de Canada l'ont souvent inseré dans leurs lettres, vous n'avez aucune raison de souffrir que ces nations retiennent des anglois prisonniers et captifs, et je dois insister sur leur prompt élargissement.

Le porteur, capitaine Phinca Stevens, que je commets et que j'employe pour ce fait, se rendra auprès de vous et vous donnera les noms des prisonniers autant qu'ils sont venus à ma connoissance, et s'il s'en trouvoit quelqu'autre, je me trouve obligé d'insister pareillement sur leur élargissement

Si vous n'avez aucun droit ni autorité sur ces Sauvages et que vous les regardiez comme un peuple indépendant, vous me ferez plaisir de m'en informer. Je prendray quelqu'autre mesure pour obtenir satisfaction.

Je sçay qu'une des raisons que ces Sauvages ont alléguées pour justifier ces hostilités est le meurtre fait d'un Sauvage aux environs de nos habitations. Ils pretendent que ce Sauvage étoit de leur nation ; vous sçavez qu'on ne peut pas toujours prévenir ces sortes de crimes dans un gouvernement quelque bien policé qu'il soit, aussitôt, que j'en ay eu connoissance, je fis publier une ordonnance dans laquelle je promettois de recompenser largement ceux qui pourroient se saisir des trois personnes suspectes de ce meurtre, par ce moyen ils furent pris et emprisonnés.

Selon les constitutions d'Angleterre trois sujets ont droit d'être jugés par des jurés, et je ne pouvois procéder autrement que selon le cours ordinaire des lois ; en conséquence un d'eux a suby son jugement et a été déchargé. Les deux autres sont encore en prison pour être jugés.

Les Sauvages de Pana8amské et de Narantsouak (l'homme tué appartenoit au dernier) m'ont envoyé leurs députés à Baston et ont été entièrement satisfaits ; et j'ay tout lieu de penser qu'ils connoissent les favorables dispositions qu'a ce gouvernement à leur rendre justice, et à observer religieusement les traités faits avec eux, et qu'ils ont en horreur la conduite des autres Sauvages et les mesures que l'on prend pour les animer.

Se seroit pour moy un grand plaisir si pendant que nos maîtres tiennent paix et amitié en Europe, l'harmonie et la bonne intelligence pouvoit être entretenues entre le gouvernement de cette province et celuy du Canada. Je ne négligeray rien de mon côté pour y contribuer en ce qui regardera le service de Sa Majesté et l'intérêt des peuples qui me sont confiés.

J'ay l'honneur d'être, etc...

1750

LETTRE DE MONSIEUR PROVOST AU MINISTRE.

Louisbourg le 15 octobre, 1750

Monseigneur,

Le bateau du nommé Jacob Maurice, Acadien, arrivé le 28 du mois dernier au Port Toulouse et chargé de 37 anglois pris par les Sauvages de l'Acadie qui furent renvoyés en ce fort le lendemain au soir sur une petite goélette (*sic*).

Ces prisonniers ont été arrêtés aux environs de Chibouctou et beaucoup d'eux détenus depuis l'automne dernier, l'hiver dernier et le printemps. Il y a dans ce nombre que 17 soldats, 6 femmes, et le reste est composé d'artisans et de gens sans profession.

Il paraît par leur dépositions que c'est Monsieur le Loutre qui les a tirés des mains des Sauvages et qui a traitté de leur rançon pour une somme de 8155 £ 7 s., pour la sureté de laquelle les Sauvages ont gardé en ôtage un lieutenant d'infanterie et deux bas officiers.

Pendant la route de l'Acadie au Fort Toulouse ces prisonniers ayant voulu forcer Jacob Maurice à les conduire directement à la Nouvelle Angleterre, duquel pays la plus grande partie sont natifs, ce Patron a jetté à la mer les lettres qui luy avoient été confiées, et ce n'est qu'à la faveur du vent contraire qu'il a abordé cette isle.

Sitôt leur arrivée Monsieur Desherbiers me fit prier de fretter un bâtiment pour porter ces trente sept prisonniers à Chibouctou, et de leur faire fournir la subsistance pour s'y rendre.

Cela fut exécuté.

Je suis avec un très profond respect,

Monseigneur,

etc.........

PREVOST.

1750

RESUMÉ D'UN MEMOIRE SUR LES COLONIES DE LA FRANCE DANS L'AMERIQUE SEPTENTRIONALE. DEUX PIECES. LE NUMERO I EST TEL QU'IL AVOIT ETE REDIGÉ PAR MONSIEUR DE SILHOUETTE ET MONSIEUR DE LA GALISSONNIERE, MAIS MONSIEUR LE MARECHAL DE NOAILLES AYANT TROUVÉ QU'ON Y ENTENDOIT TROP LES INCONVENIENS, OU L'A REDUIT COMME DANS LA COPIE DEUX.

Celle-ci montre l'importance des colonies en général de celle du Canada et de la Louisiane en particulier. Objections contre leur conservation ; De la Baie d'Hudson ; des établissements des françois dans le Golfe St Laurent, de l'Isle Royale et de l'Acadie ; des colonies angloises de Baston et de la Nouvelle Yorck ; des établissements intérieurs du Canada—de la Louisiane.

1750

RAPPORT DE MONSIEUR DE LA CORNE A MONSIEUR DESHERBIERS.

Memeramkoué.........1750.

Le premier may les feux des signaux ont paru à trois heures (?) du soir ; deux heures après on a vu dans la baie 7 batimens anglois qui ont été mouillez à Oneshac (?) havre nommé le Grand Maringouin, où ils ont passé la nuit. Il y avoit une garde vis-à-vis les batimens de 20 hommes pour les observer, et une autre de six hommes à une lieue en deça. Je rassemblai mon monde des deux rivières à Memerankoué où j'avois mon camp. Monsieur de Bayeuil que j'avois mis commandant à Oueshac m'envoya un exprès m'avertir que les sept batimens étaient mouillés audit Maringouin, sans avoir fait des mouvemens dans la nuit. Je fis partir 50 Sauvages qui furent à Oneshac avec le père la Corne, et j'y arrivai à la pointe du jour avec les François et les Sauvages qui me restoient.

A 8 heures un bateau portant flamme se détacha des autres pour aller à Beaubassin où est l'Eglise, il y mouilla et sa chaloupe avec une petite pirogue où il mit un Acadien des Mines pour porter une lettre en forme d'ordre aux députés de Beaubassin pour se rendre à bord du batiment du Roy nommé l'Albanie.

L'homme arrivé à terre trouva les Micmacs qui brûloient les maisons, l'Eglise et la chapelle Ste Anne. Ils se saisirent dudit envoyé et de la lettre et le gardèrent la nuit avec eux ; le lendemain matin, l'ont envoyé par un Sauvages à Monsieur le Loutre et à huit heures 6 batimens furent mouillés un peu plus bas que Beaubassin où tout étoit en feu, mis par les Sauvages de Monsieur le Loutre, ce qui engagea les Anglois à mettre à terre leur troupe à la pointe à Beauséjour sur ce côté cy de la rivière qui va au partage de la Baie Verte, aussitôt le capitaine de la côte de ladite pointe à Beauséjour fut leur parler avec un pavillon blanc, et leur dit qu'il avoit ordre de ne les pas laisser mettre à terre, par le commandant François qui avoit pris possession de cette endroit au nom de Sa Majesté Très Chrétienne.

L'Anglois demanda à parler au commandant ; Monsieur de Bayeuil qui arrivoit alors fut leur parler ; ils continuèrent à demander le commandant ; j'arrivay dans l'instant et m'y transportai avec monsieur de Ligneris (?) où étant à demi chemin, Monsieur Scott capitaine vint parler à Monsieur de Ligneris qui demanda son commandant.

Ce monsieur lui répondit qu'il ne sçavoit pas s'il viendroit parce qu'il étoit colonel. Monsieur de Ligneris lui répliqua que s'il ne venoit pas j'allois m'en retourner et suivre mes ordres. Ce Monsieur fut parler à son commandant qui vint avec un capitaine et un ingénieur françois. Il me dit qu'il étoit bien surpris de voir une pareille incendie et de nous voir sur les terres du Roy son maître, qu'il avoit ordre de Son Excellence Monsieur de Cornwallis de me dire de me retirer ; que c'étoit aller contre le droit des gens et contre la bonne foy de venir sur leurs terres et d'engager les Sauvages à leur faire la guerre, et faire révolter les Acadiens contre le Roy.

Je leur repondis que j'étois sur les terres du Roy mon mestre et que j'avois ordre de mon général, Monsieur le Marquis de Lajonquière de m'y maintenir à la force des armes s'ils vouloient y faire des descentes, et que j'allois exécuter mes ordres s'ils ne se retiroient sur le champ, qu'au surplus Monsieur de Cornwallis étoit informé du sujet de mon voyage par une lettre que Monsieur le Général lui avoit adressée l'automne passée, à laquelle il avoit répondu, que si les Sauvages ont mis le feu à Beaubassin ce n'étoit pas par mon ordre et qu'il avoit tort d'avoir cette pensée, ainsy que celle de croire que j'avois fait révolter les Acadiens.

Nous nous laissâmes et à l'instant ce commandant fit le signal à sa troupe de se rembarquer, ce qui fut exécuté à l'instant.

Pendant notre pourparler les batimens s'échouèrent vis-à-vis les troupes qui étoient à terre, et lorsque la mer fut haute la nuit, les batimens furent mouiller au Grand Maringouin où étoit resté le Sen[illegible]. Ce batiment étoit de 200 tonneaux de 18 pièces de canons ; et les autres en avoient aussi, ils partirent tous pour les Mines où ils sont actuellement. J'ai appris par un exprès que j'ay envoyé aux Mines porter votre lettre, Monsieur, à Monsieur Cornwallis, que le même détachement qui étoit venu à Beaubassin étoit à Pegiquite où ils faisoient un fort, et qu'il y avoit actuellement dans la baie des batimens qui croisoient et qui envoyaient leurs chaloupes à terre pour

prendre du monde ; qu'a Copequitte ils avoient pris trois hommes, et deux autres à l'entrée des Mines, qui y faisoient la garde par ordre de Monsieur le Loutre, et qu'ils avoient arrêté plusieurs habitans qui se sauvoient des Mines avec leurs effets ; que même ils avaient fait feu sur les derniers. Ils tiennent ces habitans dans leur fort.

Monsieur Cornwallis attendoit quatre mille hommes de Baston au petit printemps qu'il avoit demandé l'année dernière avec plusieurs batimens; mais ils ont refusé et même fait révolte à ce sujet.

Les troupes qu'ils ont amenées à Beaubassin ont refusé d'embarquer aux Mines ; disant qu'ils ne vouloient pas se faire lever la chevelure par les Sauvages. L'on pense que les officiers n'en pensoient pas moins ; cela a paru être par leur échaffourée.

Le Chev. DE LA CORNE.

1750

RESUMÉ D'UN MEMOIRE DU LOUISBOURG.

Les Anglois n'en apportaient des vivres. Le Gouvernement ayant défendu de porter des vivres dans nos colonies et exigeant une caution de 10,000 sterling, comme quoy les maîtres des batimens rapporteront un certificat du lieu où ils auront débarquer leur chargement. Le commerce maritime avec les Anglois n'est pas interrompu, fera son possible pour s'aprovisionner auprès d'eux. Le ministre a pris à parti d'approvisionner la place pour deux ans. Nécessaire d'approvisionner aussi les habitans pour [deux] un an. Mauvais état des fortifications de Louisbourg ; plus de maisons et de peuple qu'en 1749.

Mémoire sur l'établissement d'une mission des Sauvages Iroquois près du Fort Frontenac, confié au Sieur l'Abbé Piquet, 1750.

Mémoire sur les intrigues de la Nouvelle Angleterre, tendant à détacher de nous toutes nos colonies en Amérique, 1750.

1751

RESUMÉ DES PAROLES DES MONTAGUES DES CINQ NATIONS A MONSIEUR LE MARQUIS DE LA JONQUIERE, EN PRESENCE DES CHEFS IROQUOIS DU VILLAGE ET DE GUERRE DU SAULT SAINT LOUIS ET DU LAC DES DEUX MONTAGNES, DES ABENAKIS DE SAINT FRANÇOIS ET DES OUTAWAS, SINAGOS, ET KISKAKOUS DE MISSILIMAKINAK, LESQUELLES PAROLES ONT ETE INTERPRETEES MOT A MOT A CHAQUE NATION AINSI QUE LES REPONSES.

A Québec, le premier de mars, 1751.

Le Gouverneur invite les Sauvages et chasse les anglois de la Belle Rivière.

1751

LETTRE DE MONSIEUR DE LAJONQUIERE AU GOUVERNEUR PHILIPPS.

Québec, le 7 mars, 1751.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite le 4 octobre dernier, par Phineas Stevens, capitaine, qui n'est arrivé ici que le trois de ce mois. Je ne suis point surpris que vous réclamez les habitans de votre Province que les Abénakis ont arrêté prisonniers, mais je le suis grandement que vous pensiez que les François et les Gouverneurs des Trois Rivières ayent contribué à engager ces Sauvages à commettre de pareils actes d'hostilité.

Vous devez rendre plus de justice à la nation françoise et être plus que persuadé que, bien loin d'animer les Sauvages contre les Anglois, je fais mon possible pour les contenir en paix avec vous.

D'ailleurs il est vraisemblable que le Gouverneur des Trois Rivières eût osé entreprendre pareille chose tandisque je n'ay point cessé de luy donner ordre d'arrêter, autant qu'il le pourroit, les partys de guerre que les Sauvages pourroient former pour aller sur les habitations anglaises ; il est même certain que si les Sauvages avaient fait cas de tout ce qui leur fut dit à cette occasion, ils auroient renoncé à cette expédition quoyqu'ils l'eussent prémédité depuis longtemps.

Messieurs les députés de Monsieur Clinton ont été témoins pendant le séjour qu'ils ont fait icy l'année dernière que je parvins avec peine à arrêter ces Sauvages au moment qu'ils étaient prêts à partir.

Enfin, Monsieur, je serais au désespoir de ne pas concurir avec vous pour faire regner l'union et l'intelligence la plus parfaite entre les sujets de nos deux gouvernemens. Je suis venu icy dans ces dispositions, et je m'en écarteray jamais. Je vous prie d'en user de même de votre côté afin que nous jouissions tous des douceurs et de la tranquilité de la paix.

Au surplus, je ne suis pas maître des Sauvages de mon gouvernement. Ils sont libres, et rien n'est capable de les empêcher de faire leur volonté. Aussi, je vous estime tres heureux de pouvoir faire mouvoir les vôtres suivant vos désirs.

Quand à vos prisonniers, les Sauvages en ont en leur pouvoir dans leur village. Je n'ay point assez d'autorité pour les obliger à vous les rendre. Le Roy, mon maître, ne les regarde point comme ses sujets ; bien loin delà il les traite comme ses alliés. Tout ce que je pourray faire ce sera de contraindre les françois qui auront acheté ces prisonniers à les rendre à quelqu'un de vos députés en leur remboursant le prix de leur rançon, ce que j'ay déjà commencé de faire en renvoyant un de ces prisonniers chez lui vers la fin de l'automne dernière, qui avait été racheté par un habitant de cette ville et qui eût une caution pour son remboursement.

Je n'entre point dans le détail du sujet que ces Sauvages prétendent avoir pour commettre ces actes d'hostilité. J'ay ouï dire seulement que leur motif était de venger la mort d'un de leur chef de Bekancour et non de Narantsouak, qui fut assassiné il y a quelque temps par des anglois, et je

dois vous prévenir qu'il y a grande apparence que ces Sauvages ne s'en tiendront pas là, étant piqués au vif de ce qu'on n'a point fait périr les meurtriers de ce chef, comme on le leur avait promis.

Le meilleur conseil que je puisse vous donner pour terminer cette querelle, c'est de faire périr les coupables ainsi que ces Sauvages l'ont demandé, sans quoy il est à craindre qu'ils ne reviennent à la charge, haïssant naturellement les anglois et étant toujours prêts à leur faire du mal. Si vous ne prenez ce party vous devez faire bien garder vos frontières pour que vos habitans soient en sureté.

Je suis, Monsieur,

Votre très humble serviteur,

LAJONQUIERE.

1751

LETTER FROM Mr MASCARENE TO MAJOR LUTTERELL.

Fort St Georges near Pensbscott, 24 August, 1751.

Sir,

I have just time to lett you know that I have been commissioned by governour Cornwallis to assist at a treaty with the Indians in these parts in conjonction with commissions of the Massachusetts Bay. This treaty has not had the full effect intended for want of some of the tribes not having attended, and therefore it is reffered till about a month or six weeks hence ; att this meeting where eight of the St John's tribe. They have promised to go and beat (?) att Halifax, and in the mean time all acts of hostilité are to cease ; they have further promised to bring in the Micquemaques. All the Indians have seem very well dispos'd to pence which I

hape will be brought about I shall write to the governour as soon as I arrive in Boston ; in the mean time please to lett His Excellency know how farr has been proceede here.

I am,

Sir,

Your obedient humble servant

MASCARENE,

The Indian bearer of this is called Mancharrett.

1751

LETTRE DE MONSIEUR DE LAJONQUIERE AU MINISTRE.

Quebec, le 13 Octobre, 1751.

Monseigneur,

Par ma lettre du 18 Octobre l'année dernière j'eus l'honneur de vous rendre compte des coups qu'un party d'Abénakis de St François, de Békankourt et de Pana8amské, et d'Algonkins des Trois-Rivières avaient fait sur les Anglois vers la fin du mois de septembre, et des raisons qui y avoit donné lieu. J'ai aussi l'honneur de vous informer que les Abénakis de Narantsouak, non seulement refusèrent de se joindre à eux, mais encore qu'ils les trahirent.

Les mêmes Abénakis de Naransouak vinrent me voir à Quebec au commencement de l'hiver dernier. Je ne manqueray (*sic*) pas de leur faire sentir le tort qu'ils avaient d'avoir refusé leur secours à leurs frères les Abénakis. Ils furent sensible à tout ce que je leur ai dit à cette occasion, et alléguèrent pour leur justification qu'ils n'avaient pu faire coup par rapport à leurs femmes et à leurs enfans qui étaient trop près de l'Anglois. Mais que, toutes réflexions faite, ils ne voulaient entrer dans aucune considération que pour réparer leur honneur et me prouver qu'ils n'étaient point les partisans des Anglois. Ils fairaient coup sur, ce qu'ils ne purent point

mmm

exécuter de suite, à cause que partie de leurs gens étaient alors chez les anglois à faire leur traité.

Ils vinrent me revoir dès le petit printemps et me témoignèrent qu'ils étaient bien fachés d'avoir eu ces raisons pour ne pas faire coup. Ils repartirent.

Une bande de ces Sauvages fit un prisonnier près du Fort Rickmen. Une autre bande de six Abénakis fit aussi un prisonnier au même endroit. Ils les ont rendu à Quebec.

Cette dernière bande en revenant à Quebec trouva environ dix hurons de Lorette au Sault de la Chaudière. Ils retrogradèrent ensemble et furent encore aux environs du Fort Rickmen où ils prirent trois anglois, dont un fut pris par les Abénakis, les autres par les Hurons qui levèrent deux chevelures. Les Abénaquis de St François ont aussi fait coup cette année. Ils ont pris deux enfans et levé une chevelure dans le gouvernement où ils étaient en chasse.

Les Abénakis de Narantsouak se sont tous retirés au Sault à la Chaudière. Ils sont 21 hommes. Ils n'ont pas voulu rester chez eux à cause qu'ils sont trop voisins des Anglois. Ces Sauvages ne laissent pas de nous incommoder. Je les ai déterminés à retourner à leur village au mois de mars prochain. Il suffit qu'ils ayent fait coup sur les Anglois pour qu'ils n'osent plus aller chez eux ; et il y a lieu de croire que ceux cy n'auront garde de les attaquer, parce que tous les Abénakis se ligueraient ensemble pour en tirer vengeance. Je leur ay néanmoins defendu de continuer à frapper les Anglois ailleurs qu'à la pointe de Beauséjour en se joignant aux Micmaks.

Tous les prisonniers anglois de l'année dernière ont esté rachetés et renvoyés dans la Nouvelle Angleterre le 30 juillet dernier.

A l'égard des anglois qui ont été pris cette année et rendus aux Français, ils seront aussy renvoyés dès que l'on les reclamera.

Je suis avec un profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LAJONQUIÈRE.

1751

LETTRE DE MONSIEUR JOHN GORHAM A MONSIEUR DE LAJONQUIÈRE.

Monsieur,

Je prends la liberté de vous envoyer, incluse, la copie d'une lettre que j'ay reçue par le chemin de la Hollande et de Londre, touchant la dépense que je fis pour la nourriture et soutient de l'équipage d'un batiment de votre escadre, qui malheureusement échoua sur l'isle de Sable, et pour le louage d'un vaisseau en pavillon qui les transporta de ladite Isle en France, selon votre désir comme vous avez marqué dans une lettre à Monsieur Knowles qu'il m'a transmise de Louisbourg à Baston, et ce n'était, Monsieur, que sur votre parolle que j'ay dépensé la somme que vous verrez dans les papiers que j'avais l'honneur de vous présenter à Falmouth en Angleterre quand vous étiez sur votre retour de France.

Comme il y a à présent la paix entre les deux nations et que les commissaires d'échange n'ont rien à faire avec cela, je vous prie, Monsieur d'avoir la bonté d'écrire au Secrétaire de la Marine pour que je sois dédomagé de la perte que j'ay faite, afin que je sois en état de soutenir les autres qui peuvent avoir le même malheur.

Je le crois inutile de marquer à votre Excellence que c'est un bien général pour toutes les nations que cet Isle soit fournie de vivres, et je vous envoye, incluses, les véritables copies des certificats du premier et second capitaines du vaisseau le *Leger* qui était de votre escadre.

Je suis, etc.,

John GORHAM.

1752

MEMOIRE SUR LES FORTIFICATIONS DE L'ISLE ROYALE. LOUISBOURG ET L'ISLE SAINT JEAN COTES DE L'ACADIE.

Louisbourg, le 27 mars.

....

....

....

1752

LETTRE DE MONSIEUR DE LONGUEIL AU MINISTRE.

Québec, le 26 Avril, 1752.

Monseigneur,...

Depuis le 12 Octobre, il est déserté 31 soldats de la garnison de Beauséjour aux Anglois de la Nouvelle Angleterre. Monsieur de Vassan a fait faire des patrouilles pour éviter les désertions. Je luy donne ordre de faire instruire leur procès et de faire exécuter sur les lieux leur jugements, ces examples pourroient seuls en imposer.

Tous les habitans Acadiens qui sont sur les terres du Roy ont prêté serment de fidelité à Sa Majesté. Monsieur de Lajonquière envoya cet hiver douze commissions d'officiers de Milices en blanc à Monsieur de Vassan pour les distribuer aux personnes les plus capables de remplir ces emplois.

Suivant un ressensement général fait par monsieur l'abbé le Loutre, les familles non refugiées consistent en 1470 personnes et les refugiées en 1114

personnes, tant hommes que femmes, garçons et filles, ce qui fait en tout 2584 personnes dont il n'y a que 694 hommes en état de porter les armes. Encore y comprend-on environ cent vieillards.

Un batiment anglois venant de Boston se trouva engagé dans les glaces le 27 décembre. Le commandant de Beaubassin pria Monsieur de Vassan de le protéger s'il s'eschoüait sur nos côtes. Il luy répondit qu'il le ferait.

Il a été raporté à Monsieur de Vassan qu'un batiment chargé de présents pour les Sauvages avait été pris par les anglois ; que les poudres et les armes avaient été jetées à la mer, et que le batiment avoit été conduit à la vue de l'isle Royale où il était entré.

1752

PAROLES DES ABENAKIS DE ST FRANÇOIS AU CAPITAINE STEVENS, DEPUTE DU GOUVERNEUR DE BOSTON, EN PRESENCE DE MONSIEUR LE BARON DE LONGUEUIL, GOUVERNEUR DU CANADA, ET DES IROQUOIS DU SAULT ST LOUIS ET DU LAC DES DEUX MONTAGNES, LE 5 JUILLET 1752.

Arti8aneto, chef Orateur,

Mon frère,

Nous vous parlons à vous comme si nous parlions à votre gouverneur de Boston. Nous entendons dire de toute part que ce Gouverneur et les Bostonnois, disent que les Abénakis sont de mauvaises gens. C'est en vain qu'on nous taxe d'avoir le cœur mal fait, c'est toujours vous nos frères qui nous ont attaqué ; vous avez une bouche de sucre, mais un cœur de fiel ; à la vérité dès que vous commencez, nous savons nous défendre.

2° Nous vous disons, mon frère, que nous ne demandons point la guerre ; nous ne demandons pas mieux que d'être tranquilles, et il ne tient qu'à nos frères les anglois d'avoir la paix avec nous.

3° Nous n'avons point encore rendu les terres que nous habitons ; nous voulons en conserver la possession. Nos anciens ont bien voulu vous souffrir, nos frères les Anglais, au bord de la mer, jusques à Sa8ak8ato, dès que cela a été décidé de même, nous le voulons bien aussi.

4° Nous ne voulons pas seulement céder un pouce des terres que nous habitons au delà de ce qui a été décidé anciennement par nos frères.

5° Vous avez depuis là, où vous êtes logés, la mer pour votre partage ; vous pouvez y traiter, mais nous vous défendons très expressément de tuer un seul Castor, ny prendre un morceau de bois sur les terres que nous habitons. Si vous voulez du bois nous vous le vendrons, mais vous ne l'aurez pas sans notre permission.

6° Qui est-ce qui vous a autorisé, nos frères, a faire arpenter ces terres? Nous prions le Gouverneur de Baston, notre frère, de faire punir ces arpenteurs, ne pouvant pas nous imaginer que ce soit par son ordre.

7° Vous êtes donc les maîtres, mon frère, de la paix que nous devons avoir avec vous ; d'abord que vous ne voudrez point enticiper sur ces terres, nous serons en paix comme le Roy de France l'est avec le Roy de la Grande Bretagne.

Par un collier.

8° Je vous repète, mes frères, par ce collier, qu'il ne tient qu'à vous d'être en paix avec les Abénakis.

9° Notre père qui est icy présent n'a point de part à ce que nous vous disons. C'est de nous-mêmes et de la part de tous nos alliés que nous vous parlons. Nous ne regardons en cecy notre père que comme témoin de nos paroles.

10° Nous ne vous connaissons d'autres limites que vos habitations où vous êtes bâtis, et nous ne voulons pas, sous quelque pretexte que ce soit, que vous passiez outre. Les terres que nous possédons nous ont été données par le maître de la vie et nous n'entendons dependre que de lui seul.

11° Nous sommes entièrement libres ; nous sommes alliés du Roy de France de qui nous avons reçu la Religion et toutes sortes de secours dans

nos besoins ; nous aimons ce monarque et nous sommes très attaché à ses intérêts.

12° Faites nous avoir la réponse à la parole que nous vous adressons ; le plutôt qu'il vous sera possible, prenez cette parole par écrit pour la remettre à votre Gouverneur. Nous en garderons nous même une copie pour nous en servir en cas de besoin. Sans faire aucun mouvement il n'est pas difficile à votre Gouverneur de nous faire parvenir sa réponse ; il n'aura qu'à l'adresser à notre père qui aura la bonté de nous l'envoyer.

Réponse.

1° Je rendray compte, mes frères, à mon Gouverneur de votre parole, et pour qu'il n'y soit rien changé, je lui porteray par écrit ; il fera tenir sa reponse à Monsieur le Baron de Longueuil, comme vous le désirez.

Demande de l'Anglois au Abénakis.

1° Je vous demande, mes frères les Abénakis, si les coups que votre nation a fait depuis deux ans sur les anglois étaient parce que ceux cy avaient anticipé sur vos terres.

2° Etes vous satisfait de la mort de vos gens, au moyen des coups que vous avez fait sur les anglois ?

3° Je sais qu'il n'est pas permis d'aller sur vos terres ; ceux qui y ont été sont des gens étourdis sans aveu.

Réponses des Abénakis.

1° Quand la paix fut faite nous crûmes devoir en jouir comme les François ; mais nous apprimes dans le même instant que vous, nos frères les anglois, aviez tué un de nos gens et l'aviez caché dans la glace.

Nous vous demandons pourquoi vous l'avez tué ; vous nous répondez que vous nous donnerez satisfaction ; mais votre mauvaise volonté ayant été sensiblement marquée par votre inaction pendant sept mois, nous avons pris le parti de nous venger et de défaire une maison.

Il nous a manqué depuis ce temps là un homme et une femme de notre village. Nous n'avons su leur triste fin que par une angloise qui est actuel-

ment chez nous, laquelle nous a affirmé que cette femme et cet homme furent tués en sa présence par des anglois, et pour nous en donner une preuve convainquante, elle nous a remis un sac que nous avons parfaitement reconnu appartenir à ces infortunés. Nous fûmes sensibles comme nous le devions à ce meurtre, et nous nous en vengeâmes l'année dernière.

Les deux anglois que nous avons tués cette année dans le haut de nos rivières, et les deux autres que nous avons pris prisonniers, doivent s'attribuer à eux même leur malheureux sort, parce qu'ils ont chassé du castor sur nos terres, et à ce propos nous vous réitérons avec toute la fermeté dont nous sommes capables, que nous tuerons tous les anglois que nous trouverons sur les terres que nous possédons.

2° Nous avons le cœur bien fait et depuis que nous avons fait coup nos sentiments de vengeance sont éteints.

3° Ecoutez, nos frères les anglois, quelle est notre manière Sauvage ; entre nous des personnes que nous trouverions sur les terres que nous possédons, nous prendrerions leur chasse et s'ils faisaient quelque résistance nous leur casserions la tête.

Comment pouvez-vous penser, nos frères, que nous vous souffririons sur nos terres ?

Vous n'avez que faire de craindre chez vous ; nous ne sommes pas capables de faire la moindre insulte ; mais s'il se trouve quelques uns de vous sur ces terres, ils y périront.

Les Iroquois aux Abénakis.

Nous vous avons entendu avec plaisir parler au député anglois ; nous sommes charmés que vous ayiez soutenu avec feu vos droits. Nous vous exhortons à tenir parole aux anglois si le cas l'exige, et nous nous obligeons de vous aider de tout notre possible.

1753

LETTRE DE MESSIEURS DUQUESNE ET BIGOT A MESSIEURS DE RAYMOND ET PROVOST.

Québec, le 2 Janvier, 1753.

Messieurs,

Le besoin pressant ou nous nous trouvons d'avoir des farines pour la mauvaise récolte que nous avons eue, nous oblige de vous prier de nous envoyer à l'ouverture de la navigation toute celle dont vous pouvez vous defaire, vous la remplacerez par celle que vous aurez agréable de tirer de la Nouvelle Angleterre pour nous, Monsieur Bigot donne ordre à Monsieur Prevost de nous faire venir six mille quarts avec du bléd'inde, et Monsieur le Marquis Duquesne prie Monsieur le comte de Raymond d'en permettre l'entrée à Louisbourg.

Cet Intendant a déjà même écrit à un anglois demeurant à Boston d'y en faire passer acompte de cette quantité 3,000 quarts à la fin d'avril ou au commencement de may aux ordres de cet ordonnateur, qui nous les fera parvenir sur les batiments qui ont hyverné à la Baie Verte, et qui doivent aller les prendre aussitôt que les glaces le permettront, ou sur d'autres à leur défaut.

Nous avons prié le ministre de nous en envoyer 300 quarts de France, mais étant persuadé que nous les recevrons tard, comme nous avons reçu celles de cette année, nous vous réitérons, Monsieur, nos prières de nous faire parvenir à l'ouverture de la navigation celle dont vous pouvez vous passer, suposé que Monsieur Prevost n'en ait pas encore reçu de Baston.

Il est de la dernière conséquence qu'elle soit rendue icy au 20 de may pour le plus tard parce qu'on en trouve pour ainsi dire plus pour vivre, et que nous en avons un besoin indispensable pour des opérations particulières du service.

Si vous aviez, Messieurs, quelque repugnance de tirer de la Nouvelle Angleterre une aussi grande quantité de farine par rapport à des ordres

contraires que vous pourriez avoir de la cour, vous aurez agréable de regarder la présente lettre comme un ordre de notre part qui sera votre décharge.

Nous espérons que vous voudrez bien ne rien négliger, chacun en ce qui vous concerne, pour remplir notre demande le plutost qu'il sera possible. Nous ne pouvons trop vous répéter le besoin urgent où nous serons de farine à la fin d'avril, tant pour la subsistance du peuple que pour le service.

Nous avons l'honneur d'être trés parfaitement,

Messieurs,

Vos très humbles et très obéissants serviteurs,

DUQUESNE, BIGOT.

1753

RESUME D'UN MEMOIRE LU AU ROY.

A Versailles, le 7 octobre, 1753.

Arrivé du vaisseau l'*Algonquin* en France—l'Abbé Piquet avec 3 Sauvages que l'on ne pourra s'empêcher de présenter au Roy. Tranquilité sur les côtes de l'Acadie. Rupture du traité des Anglois avec les Micmacs.

1754

Le Vicomte de Léry, Lieutenant Général des Ingénieurs Français, est né à Québec en 1754. Il était dans plusieurs expéditions maritimes, pendant la révolution américaime, étant présent au combat du 9 et 12 d'avril 1782.

et mit en état de défense les Isles de la Guadeloupe et Tobago. En 1805, il était promu au rang de Lieutenant Général, et accompagna le Maréchal Macdonald dans les campagnes difficiles des Grisons. Après ça, il figuroit dans toutes les grandes batailles de l'Allemagne et de l'Espagne.

1754

LETTRE DE MONSIEUR DUQUESNE AU MINISTRE.

Québec, le 10 octobre, 1754.

Monseigneur,

J'ay l'honneur de vous informer qu'au commencement du printemps, les Abénakis de St François et de Bekencour, en venant me demander la permission de se venger sur les Anglois de deux chefs qu'on leur avait tué du côté de Baston, me firent part d'un projet où il s'agissait de ramener dans leur village les Loups, leurs frères établis dans le gouvernement d'Orange, parce que ces derniers leur avaient dit qu'ils ne pouvaient plus soutenir la domination angloise et qu'ils seroient bien aises d'être de la prière.

Ces deux propositions me parurent si avantageuses, que je répondis à ces Sauvages que s'ils étaient bien sûrs que les anglois eussent tué leurs chefs, je ne pouvais mettre opposition à leur juste vengeance, et quant aux Loups je les recevrais comme mes véritables enfans et les faciliterais même lorsqu'ils seraient rendus à St François. Je leur défendis en même temps de faire aucune insulte dans le gouvernement d'Orange, ce qu'ils me promirent.

Les Abénakis de St François ont exécuté exactement leur dessein du côté de Baston puisqu'ils ont fait dans cette campagne 30 prisonniers ou chevelures. Ceux de Bekancourt composés en partie de jeunes gens ont été malgré ma défense faire coup sur le gouvernement d'Orange où ils ont brulé 12 lieues de pays, tué tous les bestiaux et ont apporté 5 chevelures. Comme ils avaient invité à cette entreprise quelques Nepissingues et Algon-

kins avec qui ils sont alliés, ces derniers qui n'ignoroient pas ma défense ayant eu l'audace d'entrer à Montréal où j'étais alors, en chantant la chason des chevelures, j'envoyay au plutôt pour les faire sortir de la ville ; et je leur fis dire que je les trouvais bien hardis de se présenter devant moy après m'avoir d'ésobéi, et avec des chevelures des anglois avec qui j'étais en paix.

N'ayant nulle part à cette étourderie je n'ay pas été fâché qu'elle ait produit tant de terreur dans le Gouvernement d'Orange puisque les Loups ont profité du tems que tout le monde était retiré dans la ville pour se rendre à St François sans aucune opposition. De tout ce village il n'en reste plus que cinq qui étaient alors en chasse et on les attend journellement.

J'ay appris en arrivant à Québec, le 19 septembre, que les anglois avoient bâti un fort au haut de la rivière de Narantchouac, et que la majeure partie du corps de troupes que le Gouverneur Shirley avait amené dans cet endroit avait marché jusqu'à la hauteur des terres de la Beauce avec ordre de faire main basse sur les Sauvages et les Français qu'ils rencontreraient.

Je ne fus pas longtemps à m'appercevoir que les anglois n'auroient jamais pensé à faire un pareil établissement si les Abénakis de Narantchouac et ceux de Panaouamské n'avoient été gagnés. Car il n'est pas possible que ces Sauvages ayent été surpris comme ils veulent me le faire entendre ; et s'ils avaient voulu lever quelques chevelures, les anglois n'auroient jamais entrepris de bâtir ce fort ; mais j'espère qu'ils payeront bien cher leur témérité, parce que les villages de St François et de Bekancourt ont déjà été à la découverte pour s'assurer du vray de la chose afin de concerter pendant l'hyver les opérations qu'ils auront à faire dès le commencement du printemps, et ils se sont chargés de faire agir vivement leurs frères qui se sont laissé séduire.

Sur cette nouvelle j'ay envoyé un courrier au Sieur de Boishebert commandant à la Rivière St Jean et au père Germain, missionnaire, pour engager les Amalecites à embrasser la cause des Abénakis avec qui ils sont alliés, et il y a tout à espérer qu'ils se mèleront volontiers de la querelle parce qu'ils ont eu un collier d'invitation de la part des bons Sauvages de Narantchouac.

J'ay encore fait savoir au Sieur de Vergor et à l'abbé le Loutre, l'usurpation de l'anglois et je les engage à faire frapper leurs Sauvages sous le prétexte que les Abénakis les y ont invités pour détruire les établissements que les anglois ont fait sur leurs terres.

Par l'avis certain que j'ay eu que les anglois veulent séduire tous les Abénakis, les Amalecites et les Micmacs par beaucoup de présents et avec 7000 livres sterlings en piastres, j'ay cru qu'il n'y avoit pas un moment à perdre pour faire rompre cette négociation, qui ne pourroit être que dangereuse, que de les pousser à frapper sans qu'il paraisse que cela vienne de moy. C'est pourquoy je me suis servy des commandants et des missionnaires pour les y engager en leur fournissant de la poudre et des balles, moyennant quoy je conserve les ménagemens extérieurs vis-à-vis l'anglois que je fais harceler, et il n'en coûte presque rien au Roy pour faire agir ces Sauvages.

Monsieur Drucourt m'apprend que Monsieur Lawrence, Gouverneur d'Halifax, avait invité Monsieur l'abbé le Loutre à un rendez-vous pour faire la paix avec ses Sauvages, et que ce missionnaire avait été informé qu'on avait fait marcher à cette occasion un gros corps de troupes qui devaient s'embusquer pour leur tomber sur le corps et les détruire.

Tout dévoile icy les trahisons que les anglois ont envie de faire. Ils en veulent à tous nos postes et ont si peu de considération pour le droit des gens que s'ils pouvaient venir à bout de faire assassiner tout le Canada, ils y attenteroient sans hésiter.

Je ne puis croire que le Roy d'Angleterre n'ait consenti à toutes leurs démarches, ou bien les Gouverneurs de ce continent se moquent de ses ordres.

La position où je me trouve est infiniment plus critique que si nous étions en pleine guerre. J'aurais bien envoyé sommer le commandant du Fort nouvellement bâti au haut de la rivière de Narantchouac et luy aurais fait demander pourquoy il s'établissait lorsqu'il n'y a encore rien eu de décidé par les commissaires respectifs ; mais il n'est pas douteux qu'il m'aurait gardé ceux que j'aurais chargé de cette sommation, puisqu'ils ont assassiné le Sieur de Jumonville, et que la meilleure façon de s'y prendre serait de marcher avec un corps de troupes et des Sauvages pour porter la

sommation au bout du fusil ; néanmois qu'ils s'approchent d'avantage, je n'auserais prendre sur moy une démarche qui coûterait beaucoup.

Je me suis seulement borné à profiter des bonnes dispositions des Abénakis pour dégouter les Anglois de leur nouvel établissement ; et si vous jugez qu'il y ait quelque chose de mieux à faire, vous donnerez vos ordres à Monsieur de Vaudreuil.

Je suis avec un profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

DUQUESNEL.

1754

LETTRE DE MONSIEUR DUQUESNE AU MINISTRE.

Québec, le 28 Octobre, 1754.

Monseigneur,

Sans vous rapporter tout ce que j'ay eu l'honneur de vous mander par mes dernières depesches, j'ay a vous observer de plus qu'il n'est pas possible que le Roy de la Grande Bretagne n'ait consenti et même ordonné tous les mouvemens que les Anglois font dans ce continent, et les conséquences m'en paraissent fort justes.

1° Les Gouverneurs de la Nouvelle Angleterre, outre qu'ils sont indépendants les uns des autres ne peuvent faire de levée de troupes sans un ordre du Roy de la Grande Bretagne, et vous aurez vu par le journal du Sieur Washington que toutes les provinces ont fourni à son détachement. Je sais deplus que les Croicres qui me guerroyent jamais ont fourni leur contingent en espèce.

2° Le Sieur Drouillon, officier qui était avec le détachement du Sieur de Jumonville, a été pris par ce même Washington, à titre de prisonnier de guerre, comme vous le verrez encore par son journal.

3° L'irruption que vient de faire Monsieur Sherley, gouverneur de Baston, qui a marché avec un corps de troupes de 700 hommes pour s'emparer du haut de la rivière de Narantchouac, où il a fait bâtir un fort sans attendre la décision des limites (*sic*).

4° Le gouverneur d'Halifax a fait publier à l'Acadie que tout Acadien qui sera pris les armes à la main contre eux sera pendu.

5° Le conseil solennel tenu à Orange dans le mois de juillet par sept gouverneurs pour déterminer les nations qu'ils y avaient invitées sur nous (*sic*).

Après l'assassinat du Sieur de Jumonville et les preuves conséquentes cy-dessus, croyez-moi, Monseigneur, que j'ay eu raison d'envisager une rupture de la part des anglois ; mais il est facile de s'appercevoir qu'avant d'en venir là, ils veulent gagner nos sauvages domiciliés, puisqu'ils employent toute sorte d'artifice pour les corrompre et qu'ils ne dédaignent pas même les voyes les plus indignes pour y parvenir.

....

.... Je tâche par le canal des missionnaires d'engager les Abénakis à frapper pour déconcerter leur projet d'agrandissement ; et je ne puis qu'espérer, autant qu'on le peut des Sauvages, qu'ils s'y porteront volontiers. C'est la seule manœuvre que je puisse faire dans ma position présente jusques à nouvel ordre.

En attendant, les Anglois ne peuvent ignorer que je suis sur mes gardes comme en pleine guerre.

1754

RESUMÉ DES PAROLES DES CINQ NATIONS.

A Québec, le 11 Octobre.

Les Sauvages demandent à maintenir la paix. Le nom du Colonel Washington est mentionné dans la réponse du Marquis Duquesne.

1754

RESUMÉ D'UNE LETTRE DE MONSEIGNEUR LE GARDE DES SCEAUX A MONSIEUR LE MARQUIS DUQUESNE.

A Versailles, le 9 Novembre.

Sa Majesté va avoir une explication avec la Cour Britannique sur l'affaire du Sieur Jumonville.

Qu'il ne donne aucun sujet de plainte aux anglois, mais se soutienne contre leurs attaques et maintienne les droits du Roy.

1754

MEMOIRE CONCERNANT LE PROJET D'ENVOYER SOIT DEUX OU TROIS MILLE HOMMES DE TROUPES EN CANADA AVEC LES ETATS DE LA DEPENSE A FAIRE A CETTE OCCASION.

Versailles, Decembre, 1754.

Dans ce mémoire sont renfermées plusieurs pièces y relatives :

1° Etat de la dépense à faire en 1755 pour l'armement d'une escadre et des vaisseaux de transport destinés au passage de 3000 hommes de troupes.

2° Etat de la dépense à faire en 1755 pour l'armement d'une escadre et des vaisseaux de transport destinés au passage de 200 hommes de troupes en Canada.

3° Note concernant la dépense à faire en 1755 pour les 3000 hommes de troupes à transporter en Canada, non compris les frais de leur traversée.

4° Etat de la dépense à faire en 1755 pour l'armement d'une escadre d'observation.

Etat de la dépense pour le transport en Canada de 3000 hommes de troupes partant de Brest sur les navires marchands.

1754

LISTE DU SORT DU PARTY DE MONSIEUR DE VILLIERS DE JUMONVILLE, OFFICIER DES TROUPES DETACHÉES DE LA MARINE, ENVOYÉ EN 1754, PAR MONSIEUR LE MARQUIS DUQUESNE, PORTER UNE SOMMATION AUX ANGLOIS DANS LA BELLE RIVIERE.

Le dit Sieur de Jumonville fut assassiné par le Colonel Wemcheston et sa troupe, de même que les nommés cy-après : Sçavoir :—

Deroussel, de Québec, Caron, d'idem, Charles Bois, Pointe Claire, Gerosme, de la Prairie, l'Enfant, de Montréal, Paris, de Mille Isles, Languedoc, de Boucherville, Martin, de Boucherville, La Batterie, tambour.

Prisonniers envoyés à Londres :

Drouillon, officier.

Boucherville, }
Dusable, } cadets.

Louis Paul, de Sorel,

Baptiste Berger, de Varennes,

Augustin Bonvouloir, de Longueuil,

ooo

Joachim Parent, de Soulanges, Nicholas Milles, de la Chine, Ducharme, d'Idem, Joseph Brown, de Montréal, Albert Ouimet, des Mille Isles, Joseph Duchâtelet, de l'Assomption, Joseph Larabel, de la Longue Pointe. La Force, renvoyé à la Virginie, en prison.

Autres prisonniers envoyés à la Martinique et arrivés à Québec, le 17 octobre :

Girardin, de l'Isle de Jesus,

Lavigne, de Varennes.

Autres à arriver dans peu avec Monsieur de Courval :

Morisseau, de Repentigny,

Trouin, de Repentigny,

Collet, de CharlesBourg.

Homier de Montréal qui était malade à la Martinique s'il était retably avec le Sieur Beaubien

Fait à Montréal le 30 octobre 1755.

VAUDREUIL.

1755

MEMOIRE SUR LES LIMITES DE L'ACADIE.

L'excès de la fermentation qu'ont excité les écrits faits en Angleterre sur l'étendue de la cession de l'Acadie stipulée par le traité d'Utrecht, en faveur de la Grande Bretagne, et les preventions auxquelles ces écrits ont donné lieu, paraissent exiger que l'on fasse connaître quel est le véritable état de la question, et quels sont les moyens qui doivent la résoudre..........

Il n'y a pas une seule stipulation du traité d'Utrecht qui favorise la nouvelle interpretation que l'Angleterre voudroit lui donner plus de 40 ans après sa conclusion ; au lieu que ce qu'on a cité de ce traité n'est pas le

seul endroit ou qui indique le vrai sens dans lequel on doit entendre la cession de l'Acadie.

Dans l'endroit même du traité d'Utrecht où l'on s'est proposé de faire sentir et d'exprimer toute l'étendue que l'on donnait à la cession de l'Acadie, il y est dit que c'est d'une manière et d'une forme si amples, qu'il ne sera pas permis aux Français d'exercer la pêche dans les dites mers.

Le traité spécifie ensuite ce que c'est que les dites mers ; ce sont celles qui commencent depuis l'Isle appellée vulgairement de Sable, inclusivement, et en tirant au Sud Ouest. Il n'y a qu'à jeter les yeux sur la carte pour voir que cette description faite par le traité même des mers de l'Acadie, ne peut se concilier qu'avec les limites de l'Acadie propre et ancienne, et nullement avec les prétentions de l'Angleterre.

Enfin, comme les Commissaires de S. M. P. C. l'ont observé dans leur mémoire du 4 octobre 1751, où tout ce qui concerne l'Acadie a été amplement debattu ; le traité d'Urecht se contrediroit luy même si les prétentions des anglois pouvoient avoir lieu.

L'article XII cède à l'Angleterre toute l'Ancienne Acadie, terres et isles qui en dépendent, c'est-à-dire les isles qui sont adjacentes aux côtes de l'Acadie.

Or, si l'Acadie, comme les anglois le prétendent, comprenoit toutes les côtes qui s'étendent depuis le cap Canseau jusqu'à l'entrée du fleuve St Laurent, il en résulteroit que les isles qui sont adjacentes à ces côtes et qui sont situées dans le golfe St Laurent, appartiendroient à l'Angleterre de droit et incontestablement.

Mais le traité d'Utrecht dit le contraire de la manière la plus formelle, la plus précise et la plus claire ; c'est à l'article XIII.

Cet article commence par une première disposition sur l'Isle de Terre Neuve qui est déclarée apartenir désormais à la Grande Bretagne avec les isles adjacentes, en réservant aux François la faculté d'y sècher le poisson de leur pêche dans les limites qui y sont décrites ; et cet article finit par dire que l'isle du Cap Breton et toutes les autres quelconques situées dans l'embouchure et dans le fleuve St Laurent demeureront à l'avenir à la France.

Il n'y a personne qui, en refléchissant de bonne foy et avec sincérité sur ces stipulations du traité d'Utrecht, ne doive reconnaître que l'Angleterre ne peut prétendre dans le Golfe Saint Laurent que sa possession de l'Isle de Terre Neuve et des Isle adjacentes, et que le surplus du golfe appartient aux François. Le terme de toutes les isles quelconques ne permet pas aux anglois d'en pouvoir reclamer aucune.

On ajoutera à tout ce qui vient d'être exposé deux considérations qui peuvent être d'un grand poids.

La première, c'est que dans le temps de la conclusion du traité d'Utrecht, l'intention des parties n'a point été de donner à l'Acadie l'étendue que les commissaires anglois prétendent actuellement lui donner. Suivant leur systême l'Acadie embrasseroit la rive méridionale du fleuve St Laurent en leur remontant presque jusqu'à la hauteur de Québec. Indépendamment de la cession de l'Acadie, suivant ses anciennes limites, l'Angleterre avoit demandé que l'isle du Cap Breton fut commune aux deux nations, et que les françois n'y puissent élever aucune fortification.

Louis XIV résista à cette proposition et il appuya son refus par des raisons auxquelles l'Angleterre se rendit. Ce sont les commissaires anglois qui ont eux mêmes produit la réponse de la France, dattée de Marly le 10 juin 1712. Voici comment elle s'anonce.

" Comme on n'a vû que trop souvent les nations les plus amies devenir ennemies, il est de la prudence du Roy de se réserver à luy même la possession de la seule isle qui lui donnera désormais une entrée à la rivière St Laurent. Car les vaisseaux de Sa Majesté seroient entièrement privés de cet avantage, si les anglois, maîtres de l'Acadie et de Terreneuve, possédaient encore en commun avec les François l'Isle du Cape Breton ; et le Canada seroit perdu pour la France aussitôt que la guerre (ce qu'à Dieu ne plaise) seroit renouvellée entre les deux nations ; mais le moyen le plus sûr de la prévenir, c'est de penser que cela peut arriver. On ne dissimulera pas, et pour la même raison, que le Roy veut se réserver à luy même la liberté naturelle et commune qu'ont tous les Souverains d'élever dans les isles et dans les embouchures de la rivière St Laurent, ainsi que dans l'isle du Cape Breton, telles fortifications que Sa Majesté jugera nécessaires."

S'il y a un fait qui soit incontestable, concernant les intentions de la France à la paix d'Utrecht, et auquel il paroisse que l'Angleterre ait acquiescé, c'est sur la conservation de la liberté de fortifier l'embouchure du fleuve St Laurent, et de parvenir en sureté au Canada.

Or, il n'y a rien de plus diamètralement contraire à ces vues que de supposer qu'on auroit cédé à l'Angleterre, toute la partie méridionale du Golfe St Laurent, ainsi que la rive Méridionale du fleuve de ce nom jusqu'à la hauteur de Québec. Cette cession auroit produit beaucoup plus certainement que celle du Cap Breton, tous les effets qu'en apréhendoit si justement Louis XIV : mais plus les prétentions des anglois sont exhorbitantes, plus leur peu de fondement se rend manifeste et palpable.

La seconde observation porte sur l'exécution même qu'a eu le traité d'Utrecht.

Il n'a jamais été question depuis ce traité, jusqu'après la conclusion de celui d'Aix la-Chapelle, d'aucune prétention des anglois sur le golfe Saint Laurent, n'y d'aucun projet de s'y établir. Les François qui y ont des établissements en ont joui paisiblement et tranquilement sous la domination et la souveraineté du Roy de France. C'est encore l'état actuel, la France prétend le conserver et l'Angleterre le changer sans avoir acquis aucun titre nouveau depuis le traité d'Utrecht, dont les stipulations paroitroient devoir être à l'abri de toutes les prétentions nouvelles, après quarante ans d'une tranquillité et d'une paisible jouissance.

Il en est de même par rapport à la rivière St Jean et à cette partie du Canada qui avoisine la baye Françoise. Les François qui y étoient établis avant le traité d'Utrecht ont continué depuis cette époque jusqu'à ce jour de posséder sous la domination et la souveraineté du Roy de France les habitations qu'ils y occupent et d'y jouir du fruit de leurs travaux. Ce n'est que plus de quarante ans après la conclusion du traité d'Utrecht, que les commissaires anglois prétendent en vertu d'une interpretation arbitraire et nouvelle de ce traité, et contre les stipulations de ce traité même, échanger et renverser toutes les possessions de l'Amérique, expulser les François, leur enlever leurs biens, leurs habitations, disposer des terres qu'ils ont défrichées et mises en valeur, et exposer l'Europe par des pareilles entreprises à voir rallumer le feu de la guerre.

Quelques sacrifices que la France fût dans la disposition de faire pour le maintien de la tranquilité publique, il paroît bien difficile qu'elle puisse condescendre à se priver de la navigation de la rivière Saint Jean, en cèdant à l'Angleterre la côte du continent le long de la baye Françoise.

C'est par la rivière St Jean qu'on communique de l'Isle Royale et de l'Isle St Jean, ainsi que de l'Ancienne France, avec Québec, dans le temps que la navigation du fleuve St Laurent n'est pas praticable, en sorte que cette communication étant la seule durant une partie considérable de l'année, elle est d'une nécessité indispensable pour la France.

Cette circonstance qui est appuyée du témoignage de toutes les personnes qui connoissent particulièrement le local du Canada, et d'ailleurs attestée et confirmée par l'auteur d'un écrit anglois qui vient de paroître à Londres, intitulé : "Etat présent de l'Amérique Septentrionale in 4-to, 1755.

Dans cet écrit où l'on sonne le tocsin de la guerre contre la France et où l'indiscrétion et la partialité ont égaré l'amour de la patrie et précipité l'auteur dans des erreurs multipliées, on y dissimule pas l'importance dont il est de priver la France de la navigation de la Rivière St Jean pour lui ôter la seule communication qu'elle puisse avoir avec Québec pendant l'hyver. Voici l'exacte traduction de ce qui se trouve à ce sujet à la page 47.

" Les François, dit l'auteur, ont souvent envoyé des secours et des marchandises de l'ancienne France à Québec, tant durant la paix que durant la guerre, en remontant la rivière St Jean, afin d'éviter les difficultés et les risques de la navigation du fleuve St Laurent..
Si l'on souffre qu'ils restent en possession de cette rivière, ils auront à jamais une communication ouverte entre la France et le Canada durant l'hyver ; qu'ils ne peuvent avoir seulement que le fleuve St Laurent, depuis le mois de may jusqu'au mois d'octobre ; et ils auront en tout temps, soit pour envoyer ou faire venir du Canada, un passage beaucoup plus sûr et plus facile qu'ils ne l'auroient par le fleuve St Laurent............"

Un pareil témoignage fait sentir de plus en plus combien il est essentiel et nécessaire pour la France de conserver la possession de la rivière St Jean, afin de se ménager une communication avec Québec et le surplus

du Canada durant sept mois de l'année que le fleuve St Laurent n'est pas navigable.

La communication que les anglois pourroient prétendre se ménager par terre, de la Nouvelle Angleterre à l'Acadie, le long de la côte des Etchemins et de la Baye Françoise, n'est qu'un vain prétexte pour masquer le motif réel, qui est de priver la France d'une communication nécessaire.

Si l'on considère la longueur du chemin par terre, depuis la Nouvelle Angleterre jusqu'à Port Royal et l'Acadie, leur difficulté, les obstacles qui se trouveroient au passage des rivières qui tombent à la mer sur cette côte & qui seroient d'autant plus difficile à traverser que l'on seroit plus près de leur embouchure ; toutes ces circonstances rendent la communication par terre une véritable chimère ; d'autant plus que celle par mer, à la prendre de l'extrémité de la Nouvelle Angleterre jusqu'à Port Royal, est aussi courte et aussi facile que celle par terre seroit longue, pénible et difficile.

On peut même assurer avec confiance que si les anglois étaient maîtres de tout le terrain qu'ils réclament, ils n'y passeraient jamais pour se rendre de la Nouvelle Angleterre à l'Acadie ; et que presque le seul avantage qu'ils y trouveroient, s'il est permis d'en faire l'aveu, seroit d'avoir privé les François d'une communication nécessaire.

Toutes les raisons et les communications que l'ont vient d'exposer, peuvent servir à dévoiler les raisons qui doivent engager la France à ne point se désister des stipulations du traité d'Utrecht qui bornent la cession de l'Acadie qui n'ajoutent à cette session que celle du Port-Royal et nullement celle de la Baye Françaisе, ni de la côte des Etchemins ; qui par le gissement des côtés déterminent l'étendue des mers de l'Acadie, depuis de Sable jusqu'à la hauteur du Cap Fourchu ; qui déclarent que toutes les isles quelconques situées dans l'embouchure et le Golfe Saint Laurent appartiennent à la France.

On ne craint point de dire que l'objet des anglois ne se borne pas aux pays qu'ils réclament sous le nom d'Acadie et que la plupart sont ingrats stériles et sans commerce. Leur objet est d'envahir le Canada en entier, et de se préparer par là le chemin à l'empire universel de l'Amérique, et des richesses dont elle est la source la plus abondante.

Leurs prétentions d'une part, annoncées par leurs livres et leurs cartes ; de l'autre, les entreprises projetéee dans leurs colonies de l'Amérique, et qui viennent d'éclore, pour attaquer en même temps le Canada de tous les côtés, avec des forces très supérieures, ces mêmes entreprises autorisées et fomentées par le Gouvernement d'Angleterre dans le temps qu'il assuroit la France des dispositions les plus pacifiques, et qu'il auroit voulu l'amuser par de vaines négociations. Toutes ces circonstances prouvent le projet formé de s'emparer du Canada ; et s'ils parvenoient a y réussir, rien ne seroit plus capable de mettre en frein à leur cupidité.

Actuellement leurs prétentions sur les possessions des Espagnols dorment. Il ne seroit pas de leur prudence de provoquer en même temps la France et l'Espagne. Mais leurs vues sur une partie de la Floride, sur la Baye de Campêche et sur les pays des Mosquites, ne sont ignorées de personne ; et leur manière de soutenir leurs prétentions fait connoître qu'ils ne manqueront jamais de prétextes pour envahir ce que leur cupidité pourra leur faire désirer. Quelles en seront les bornes ? En connoît-elle ?

Il suffit de lire les rélations du voyage de l'Amiral Anson pour connoître que leurs vastes projets embrassent toute l'Amérique Espagnole, et que leur esprit ne cesse de travailler sur les moyens de dépouiller toutes les autres nations de ce qui est à leur convenance. Ils ne font grâce que ce dont ils ne soucient point, et de ce qui ne pourrait pas contribuer à l'augmentation de leurs richesses ; et encore même dans ce cas, nulle nation n'est assurée de ne point ressentir les effets de leur hauteur et de leur despotisme.

La cour de Vienne en a plus d'une fois fait l'épreuve lorsqu'il lui est arrivé seulement de balancer à entrer dans leurs vues.

Quand aux Hollandois, les entreprises faites en dernier lieu par les anglois pour leur enlever la pêche et le commerce du Hareng ; les infractions qu'ils ont faites dans tous les temps à la neutralité du pavillon Hollandois, contre les stipulations les plus formelles et les plus précises des traités, suivant lesquels le pavillon doit couvrir la marchandises ; leurs interprétations arbitraires des principes du droit des gens, concernant la visite des navires en mer, suivant que leurs intérêts et les circonstances les ont déterminés à étendre ou a restreindre ces principes ; tout prouve

qu'il n'y a ni alliance, ny amitié, ni traités, ni principes qui puissent contenir leur capacité.

Heureux les Hollandois s'ils savaient se méfier des alliances angloises ; si convaincus de la chimère et du danger d'une barrière éloignée et étrangère, ils s'enveloppoient dans leurs eaux comme les Suisses, aimés et respectés de toute l'Europe, ils sont dans leurs montagnes ; si, ne s'intéressant au système des autres puissances, que relativement à la conservation de leur république et à celle de leur commerce, ils n'avaient fait usage de leur force et de leur richesse que pour assurer leur liberté et leur indépendance, et faire respecter leur neutralité et leur pavillon ; leur nation riche, puissante et accréditée ne se trouveroit pas vraisemblablement dans un épuisement dont elle ne parviendra peut-être à se relever qu'en recourant aux principes par lesquels elle auroit pu s'en garantir.

Il faudroit s'aveugler volontairement pour ne pas apercevoir que dans les troubles que les anglois viennent d'exciter, ils ne cherchent d'abord qu'à se débarasser des obstacles que la France peut leur opposer ; et qu'en suite et successivement viendra le tour de l'Espagne et de toutes autres nations qui ont des possessions en Amérique et qui refuseront de baisser la tête sous le joug.

C'est par la destruction de la liberté et de l'indépendance de l'Amérique qu'ils se proposent de parvenir au projet de dicter la loi à toute l'Europe.

1755

LETTRE ENIGMATIQUE ADRESSÉE A MONSIEUR PREVOST.

New Yorck, le 8 janvier, 1755.

Monsieur,

Je me suis rendu ici heureusement après 17 jours de passage qui m'ont paru des plus longs par le mauvais temps continuel que nous avons eu pendant toute la traversée. Il ne me falait pas moins que le souvenir de vos

bontés, etc., pour porter quelque rêve à mes maux qui n'ont fait que changer de nature à mon arrivée icy, étant obligé de subir le sort général des Français qui se trouvent dans le pays, auxquels il a été deffendu deux jours avant mon arrivée de sortir de leurs maisons. En cela bien différent de chez vous, puisque non seulement ils ont la permission d'y venir, d'y travailler, mais même d'y résider. Dans mon malheur je dois cependant m'estimer heureux pour l'agrément que me procurent chaque jour chez eux, etc. [A]

Je compte partir d'icy au commencement de may au plus tard. Il n'y auroit que mon cautionnement de 1200 l. a grande apparance et même certitude d'être interrompu. Monsieur Meyreq et mon frère doivent déjà s'en appercevoir, ils n'y doivent plus compter, on vient d'y mettre bon ordre, ainsi je leur conseille, etc. [B]

Je ne sçais si vous avez eu des nouvelles de votre ami de Marseille, et s'il aura remis les 9000 l. que vous lui avez envoyez pour moy,—sçavoir : pour le Sieur Ignan 1000 l., 6000 l. pour les Péan et Mercier, et 2000 pour les Sieurs Chaudière et compagnie ; cela ne laisse point de m'inquiéter, vu que je n'ay point eu de nouvelles par les batiments qui sont arrivés de Londres, peut être en recevrai-je pas les premiers qui arriveront et qu'on attend tous les jours, étant bien persuadé que Messieurs de Vismes et fils de Londres me feront passer icy mes lettres si on leur envoye pour moy.

Comme je ne doute pas que vous n'ayez quelque occasion à écrire à ce Monsieur, je vous prie de luy écrire à ce sujet exprès, pour que dès le petit printemps au plus tard je me trouve les mains garnies des marchandises que je dois avoir pour ces fonds là, et vous me ferez plaisir de ne vouloir parler à son associé, Monsieur Brest, ayant des raisons particulières qui m'empêchent de lui écrire à ce sujet. [C]

INTERPRETATIONS que nous donnons à la lettre cy-dessus :

A : Cet ordre a été effectivement donné jusqu'à un arrangement diffinitif par rapport aux actes d'hostilités qui sont dans le pays d'en haut, et nous avons appris que les anglois font courir le bruit que Monsieur le Marquis Duquesne a envoyé 6000 hommes à Ohio pour autoriser sans doute leurs manœuvres, ou pour animer la populace.

B : On veut faire entendre icy à Monsieur Prevost qu'il ne sera pas praticable à l'écrivain de fournir la Boucherie de Louisbourg de bœuf anglois pour laquelle fourniture l'adjudicatoire a donné 12000 l. de caution et apparement qu'on a deffendu non seulement l'exportation des bestiaux, mais encore aux anglois de venir à Louisbourg, et on l'observe en indiquant que le juge et le procureur du Roy de l'Amirauté doivent s'appercevoir qu'il n'est pas venu de batiments de cette nation dans l'hiver.

C : L'amy de Marseilles doit être Monsieur le Marquis Duquesne dont les nouveaux établissements seront attaqués par 9000 hommes, et nous croyons que la division se fera en faisant pénétrer 1000 hommes au fort St Frédéric où Monsieur Prevost croit que Monsieur de Lusignan commande, ou par la rivière St Jean, mais il insiste sur la première interprétation.

Six mille hommes se porteront au but qui est à la Belle Rivière ou Ohio, et enfin 2000 hommes déboucheront par toutes les routes qui avoisinent le Sault de la Chaudière Beckancourt, etc. L'inquiétude de l'écrivain peut être d'ailleurs fondée sur ce qu'il n'aura point eu de nouvelle de ce qui se passe en Canada, et qu'il souhaitte qu'on y soit instruit des projets de nos voisins, ou du party qu'ils prendront ; s'il vouloit donner à entendre qu'ils attendent des nouvelles de Londres pour opérer, mais il y a plus d'apparence qu'il veut faire entendre qu'il n'a pas eu de nouvelles du Canada, et qu'il croit qu'on y est en sureté.

C'est pourquoi il propose d'envoyer un exprès à Monsieur le Marquis Duquesne pour l'instruire et pour qu'il puisse s'opposer à ces irruptions dès le petit printemps en faisant face partout, et dans la crainte qu'une lettre écrite à un militaire ne donnera plus de curiosité dans les circonstances présentes.

Notre homme n'a osé risquer des avis à Monsieur Drucours désigné par Monsieur Brest, et il prie Monsieur Prevost de lui faire part de sa lettre.

1755

LETTRE DE MESSIEURS DE DRUCOUR ET PREVOST A MONSIEUR DUQUESNE.

Louisbourg, le 27 janvier.

Monsieur,

Il est constant que les anglois font des préparatifs pour se présenter sur les terres qui bordent l'Ohio ou Belle Rivière. Nous sçavons aussy qu'il

y a depuis longtemps de fréquentes assemblées entre les Gouverneurs et les députés des provinces de Baston, de New Yorck, de Merylan et de Pensilvanie, tant pour concerter les opérations projettées sur les frontières que pour presser la Cour de Londres sur ces objects, et peut-être pour lui demander des secours et des ordres généraux par rapport à la navigation et aux comestibles qui sortent de la Nouvelle Angleterre pour nos colonies.

Il peut vous en être revenu quelque chose, Monsieur, mais ces préparatifs de la part de nos voisins sont trop importants vis à vis du service et des mesures que vous avez à prendre, pour négliger de vous faire part de tout ce que nous en apprenons.

C'est aussy ce qui nous détermine aujourd'huy à vous expédier le Sieur de la Saussaye, officier de cette garnison, que nous faisons passer par mer à la rivière St Jean, d'où il partira pour aller vous remettre la dépêche que nous avons l'honneur de vous écrire, à laquelle nous joignons l'extrait d'une lettre enigmatique que Monsieur Prevost a reçu de New Yorck depuis trois jours.

Elle a été écrite par un homme de votre connaissance qui a passé en Canada une partie de l'hiver 1753 à 1754, et comme il a depuis usé du même stile pour les avis qu'il a eu à donner à cet ordonnateur, nous avons cherché ensemble le sens que peut renfermer ce dernier, et vous le trouverez rapporté à la marge de cet extrait.

Enfin, Monsieur, il y a toute apparance, et nous croyons que vos nouveaux établissemens seront vivement attaqués au printemps.

Les anglois veulent faire diversion, et harceler les postes auxquels ils peuvent parvenir par les rivières qui sont à l'orient de leur continent, pour vous obliger à diminuer les forces que vous pourriez avoir destinées pour la partie supérieure.

Nous ne perdons pas un instant pour vous faire passer ce que nous sçavons à cet égard, et nous croyons que Monsieur Drucour ne pouvait le confier plus surement qu'au Sieur de la Saussaye, capable de faire une prompte expédition. C'est au surplus une nouvelle occasion de faire valoir le zèle et les services de cet officier que vous avez déjà employé vous même, si vous en êtes content.

Peut être ignorez-vous, Monsieur, que le Gouverneur Shirley, actuellement à New Yorck, y a fait passer de Baston le régiment de son nom. On nous a aussi rapporté que le commandant d'Halifax a fourni six officiers des troupes de sa garnison pour former et dicipliner la nouvelle milice.

Tout paroît au reste tranquille à l'Acadie, mais il est vrai que nous n'en avons point eu de nouvelles depuis la fin de novembre ou les premiers jours de décembre. Cependant le Sieur de la Saussaye s'abouchera avec le père Germain et le Sieur de Boishebert pour vous rendre un fidèle compte des événemens et de la situation de nos postes par rapport à nos voisins.

Si vos opérations exigent des secours de vivres de notre part, il est essentiel, Monsieur, de nous prévenir de très bonne heure, car vous sentirez vous même combien les difficultées augmenteront pour y pouvoir par la Nouvelle Angleterre, et Monsieur Prevost aura en ce cas des précautions à prendre pour tirer et fournir ce que vous pourriez demander.

Il a hiverné icy un Sceneau de Québec venant de la Martinique qui vraisemblablement nous procurera la première occasion de vous écrire, et pour lors nous aurons reçu des nouvelles d'Europe et de l'Amérique, dont nous vous ferons part.

Nous avons l'honneur d'être avec respect,

Monsieur,

Vos très humbles et très obéissants serviteurs.

1755

RESUMÉ D'UNE LETTRE ECRITE PAR MONSIEUR LE MARQUIS DUQUESNE AU CHEVALIER DE DRUCOURT.

Le 8 Mars, 1755.

Coup des Chaouanons sur les anglois à la Belle Rivière, envoie un détachement pour les soutenir.

Les Chaouanons, la plus forte nation de la Belle Rivière, ont levé 17 chevelures et amené 10 prisonniers qu'ils ont distribués à différentes nations qui ont accepté la hache; nécessaire d'appuyer les Sauvages; en conséquence fait partir un détachement sur les glaces et à l'ouverture de la navigation fera filer par brigades.

——

1755

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES POUR MONSIEUR DE VAUDREUIL.

Versailles, le 1[er] Avril, 1755.

....

Il y a trois observations à faire sur les frontières de la Nouvelle Angleterre. La première qu'à la rigueur et suivant les titres mêmes des anglois; Sa Majesté pourroit prétendre qu'elles se bornent à la rivière de Sagadahoc, (?) mais qu'Elle consent qu'ils les portent à la Rivière Saint Georges, et qu'Elle pourra consentir à les étendre encore jusqu'à la rivière de Pentagouet, suivant que les anglois se prêteront à un arrangement de conciliation.

La seconde, que par rapport aux limites de la Nouvelle Angleterre dans la profondeur des terres, Sa Majesté est disposée à convenir qu'elles sont fixées à ce qu'on appelle les Eaux pendantes, c'est-à-dire aux sources des rivières qui se déchargent à la mer.

Et la troisième, que le Sieur de Vaudreuil doit tenir secrètes les dispositions de Sa Majesté tant sur ce dernier article que sur celui de la Rivière de Pentagouet, Sa Majesté ne lui en faisant part que pour qu'il n'entreprenne rien qui y soit contraire jusqu'à nouvelle ordre de sa part.

A l'égard des limites de la Virginie, elles ont été reconnues dans tous les temps aux montagnes qui bornent cette colonie à l'ouest. Ce n'est que depuis la dernière guerre que les anglois ont formé des prétentions sur les terres de la Belle Rivière dont la possession n'avait jamais été disputée aux

François qui ont toujours fréquenté cette rivière depuis la découverte qui en fut faite par le Sieur de Lassale.

....

Enfin les Anglois ne se sont pas trop expliqués non plus sur le droit de fréquenter les Lacs de Canada. Peut-être prétendront-ils l'appuyer sur le même article 15 du traité d'Utrecht, où il est dit, en parlant des sujets de la France, des sujets de la Grande Bretagne et des Américains sujets et amis des deux couronnes, que *les uns et les autres jouiront d'une pleine liberté de se fréquenter pour le bien du commerce.*

Mais cette disposition n'a jamais été entendue pour la liberté du commerce entre les François et les Anglois. En Canada et dans les colonies angloises qui en sont voisines on exécute la loy générale qui est établie dans toutes les colonies Européennes de l'Amérique contre tout commerce étranger.

Ce commerce ne s'y fait que frauduleusement. Et la liberté stipulée dans l'article du traité d'Utrecht n'a jamais regardé que les Sauvages. C'est-à-dire que les Sauvages alliés de la France peuvent aller commercer chez les anglois, comme ceux qui sont alliés de l'Angleterre peuvent venir chez les François. Mais c'est à quoy se borne cette liberté ; car les Sauvages alliés de la France et placés sur son territoire, ne peuvent pas recevoir chez eux les anglois, comme ceux qui son alliés à l'Angleterre établis sur le terrain anglois, ne peuvent pas admettre chez eux les François.

Tels sont les principes sur lesquels le Sieur de Vaudreuil doit se règler pour tout ce qu'il pourra avoir à faire relativement aux prétentions des Anglois et aux divers mouvements qu'elles pourront occasionner.

Sa Majesté attend de lui qu'il s'y conformera avec toute l'exactitude et toute la sagesse que peuvent exiger ces importants sujets. Mais elle lui recommande dans tous les cas de ne faire des entreprises qu'avec toutes les précautions nécessaires pour en assurer le succès, et de concilier autant qu'il pourra avoir occasion de faire pour la deffence de son gouvernement et la conservation des droits et possession qui en dépendent avec les vues de la plus grande économie dont il doit s'occuper principalement dans toute nature de dépenses.

1755

INSTRUCTIONS A MONSIEUR LE MARQUIS DUQUESNE.

Les mouvemens, Monsieur, qu'il y a eu l'année dernière du côté de la Belle Rivière ont fait beaucoup de bruit en Europe, et l'expédition du Sieur de Villiers a occasionné une fermentation particulière en Angleterre. Les choses y ont été portées au point que la Cour Britanique a pris le parti de faire passer à la Virginie deux régiments de troupes réglées avec des officiers, des armes et des hardes pour y en lever deux autres ; et ce renfort est parti le 13 du mois dernier des ports de l'Irlande.

Cette cour a cependant fait donner les assurances les plus positives qu'elle persévère toujours dans les dispositions qu'elle a fait paroître jusqu'à présent pour le maintien de la paix ; que dans l'envoye de ces troupes à la Virginie elle n'a eu d'autres objets que de tranquiliser cette colonie et celles qui en sont voisines contre les entreprises dont elles se croient menacées ; et qu'elle a donné les ordres les plus précis pour qu'elles se tiennent dans la plus exacte deffensive.

Le Roy est persuadé en effet que l'intention de Sa Majesté Britanique n'est point d'en venir à une rupture. Sa Majesté ne désespère pas même que les propositions qui se sont faites depuis quelques temps de part et d'autre sur les objets qui occasionnent tous ces mouvemens ne puissent nous conduire à quelque conciliation.

Mais comme en même temps qu'elle est disposée à se prêter à tous les arrangements justes et raisonnables pour y parvenir, elle est également résolue à deffendre ses possession et ses droits ; Elle a jugé à propos malgré les assurances données par la Cour d'Angleterre d'envoyer aussi des secours en Canada pour mettre cette colonie à couvert des entreprises auxquelles elle pourroit être exposée.

Ces secours consistent en six bataillons de troupes de terre qui composent un corps de 3000 hommes commandé par un maréchal de camp qui sera sous les ordres du Gouverneur Général. Ces troupes seront embarquées

sur des vaisseaux de Sa Majesté escortés par une escadre suivant la liste que je vous en envoie.

J'espère que ce convoy partira dans le commencement d'avril du port de Brest où l'embarquement des troupes doit se faire, et que par la qualité des vaisseaux dont il sera composé, et dans la saison où il naviguera, sa traversée sera courte.

Le Roy a cependant fait armer ses frégates la *Diane* et la *Fidelle* pour vous en prévenir. Cette lettre vous parviendra par la *Diane* commandée par Monsieur Froger de l'Equille, capitaine de vaisseau, qui partira incessamment de Rochefort.

La *Fidelle* que commande le Sieur de Lajonquière, Lieutenant, et sur laquelle Monsieur Bigot, Intendant, doit repasser dans la colonie, partira du même port du 15 au 20 du mois prochain. Monsieur de Vaudreuil s'embarquera ensuite avec le commandant de l'Escadre ; et, en attendant, Sa Majesté vous recommande de vous occuper des quatre objets principaux.

Le premier doit être de veiller à la conduite des Anglois. Les troupes qu'ils ont envoyé à la Virginie y arriveront d'assez bonne heure pour agir avant que celles que Sa Majesté fait passer en Canada puissent être rendues même à Québec.

Et il faut s'attendre qu'elles agiront, car en supposant même qu'elles ayent effectivement ordre de s'en tenir à la deffensive, les prétentions des Anglois, qu'elles qu'injustes qu'elles puissent être, leur serviront de pretexte pour vouloir faire regarder toutes les entreprises qu'ils pouront faire dans les endroits contestés comme purement deffensives. Il y a pourtant lieu de croire que s'ils reprennent les voies de fait, ce sera, du moins, dans la conjoncture actuelle, du côté de la Belle Rivière seulement sans les étendre sur les autres frontières.

Et suivant le compte que vous rendez des dispositions que vous avez faites et de celles que vous vous proposez de faire de ce côté là, ils ne trouveront pas nos postes sans deffense, surtout si vous êtes instruit, comme vous aurez pu l'être, des mouvemens qui se faisoient dès l'automne dernier dans les colonies angloises.

Quoyqu'il en soit les principes et les dispositions de Sa Majesté sur la conduite que vous avez à tenir sont toujours les mêmes. Elle veut qu'en soutenant ses droits et ses possessions contre les entreprises des anglois, vous évitiez avec la plus grande attention de leur donner aucun juste sujet de plainte ; que vous vous conduisiez dans les occasions où il pourra y avoir des voyes de fait, de manière que vous puissiez ne paroître pas l'agresseur ; et que vous vous borniez de prendre toutes les mesures possibles pour vous mettre en état de repousser la force par la force.

Si pour assurer cette deffensive de votre part vous jugiez qu'il fut nécessaire de faire agir les Sauvages offensivement contre les anglois, Sa Majesté trouvera bon que vous mettiez cet expédient en usage. Mais Elle désire que vous ne vous y déterminiez qu'autant que la conduite des anglois le rendra indispensable pour la sureté et la tranquilité de la colonie.

Supposé cependant que les entreprises des anglois fussent portées au point de devoir être regardées comme une véritable rupture de leur part, Sa Majesté vous donne dans ce cas la liberté de faire les arrangements qui vous paraîtront les plus convenables pour le bien de son service et la gloire de ses armes.

Tels sont les principes sur lesquels vous devez continuer de règler votre conduite à cet égard, tant que vous serez chargé du gouvernement, et tels sont encore les ordres que Sa Majesté donnera à votre Successeur.

Mais comme ce ne sera point agir contre ces principes que de détruire le fort que les Anglois ont étably l'été dernier, du côté de Narantsoüak, puisque ce sera une opération absolument deffensive de notre part, l'intention du Roy est de ne pas laisser subsister un établissement si dangereux et si contraire à ses droits.

Ainsi, supposé que les Sauvages n'ayent pas exécuté le projet qu'ils avaient formé d'en chasser les Anglois, et que vous vous trouviez en état d'entreprendre ouvertement vous même cette expédition, Sa Majesté désire que vous preniez tout de suite les mesures nécessaires pour cela. Mais ce ne doit être qu'autant que vous serez assuré du succès.

Il faudra dans ce cas que l'officier qui sera chargé de cette entreprise commence par sommer les anglois d'évacuer et d'abandonner le fort et qu'ils

n'en vienne à une attaque du fort que sur leur refus de se rendre à la sommation dont il faudra que vous lui donniez le modèle, et dans laquelle vous paroîtrez agir sans en avoir reçu l'ordre ; et uniquement en conséquence de l'obligation où vous êtes de défendre les possessions du gouvernement qui vous a été confié contre de pareilles usurpations qui ne peuvent être regardées que comme contraires aux intentions et aux ordres des deux Roys pour le maintien de la paix et de la bonne harmonie entre les deux nations. Et si l'entreprise réussit, il faudra que le fort soit détruit, de manière qu'il n'en reste pas de vestiges.

Sa Majesté ne vous prescrit rien sur le party à prendre par rapport aux effets que pourront produire en Canada et dans les Colonies angloises les nouvelles des secours dont il s'agit. D'un côté il peut convenir de garder le secret, tant pour prévenir la cherté qu'elles pourront occasionner dans les denrées et marchandises du pays, que pour que les anglois ne puissent pas se précautionner.

Mais d'un autre, il peut être nécessaire de publier d'avance l'arrivée de ce secours, soit pour tranquiliser les Sauvages qui nous sont fidèles soit pour contenir ceux qui pourroient se laisser entraîner à la séduction des anglois qui ne manqueront pas de faire valoir la supériorité que pourroient leur donner les troupes envoyées à la Virginie, soit pour arrêter les anglois eux mêmes dans l'exécution des projets que pourroit leur faire entreprendre la confiance que doit leur inspirer cette supériorité.

C'est à vous de pezer toutes ces différentes considérations ; et Sa Majesté s'en rapporte à votre zèle et à votre prudence, sur ce que vous croirez de plus avantageux à cet égard.

1755

RESUMÉ D'UNE LETTRE DE MONSIEUR FRANQUET AU MINISTRE.

Louisbourg, le 8 juin, 1755.

Remerci le Ministre de l'envoy de deux bataillons à Louisbourg pour la défense de cette place. Il lui donne avec l'état des troupes qui sont à Louisbourg l'état des bataillons appartenans au Roy et d'autres destinés à leur logement...

....

....

1755

RELATION DU COMBAT DE L'ALCIDE PRIS PAR MONSIEUR DE BOSCAWEN.

Le 8 juin, 1755.

Par la latitude de 45 degrez, 27m^es^ Nord et la longitude de 93es 49m^es^ occidentale Meridien de Paris, le 7 juin à 6 heures du soir, les vents à l. et N. faibles, le *Lys* et le *Dauphin* firent les signaux de onze vaisseaux que l'on voyoit du haut des mats ; ils nous restoient à la distance d'environ 6 lieues, Monsieur Hieyuart (*sic*) fit le signal de forcer les voiles pour tacher de reconnaître cette escadre avant la nuit, le vent ayant beaucoup foibli on mit en panne une grande partie de la nuit.

Le 8 à la pointe du jour nous nous trouvâmes sous le vent de cette escadre à la distance d'environ trois lieues. Monsieur Hievequart leur fit faire les signaux de reconnaissance, mais ces vaisseaux se couvrant de voiles et n'ayant pas répondu aux signaux, nous mîmes sans perdre de tems touttes

voiles dehors ; nous commençames à croire que ce que nous avions cru être notre escadre, dont nous étions séparés depuis 3 jours, était une escadre angloise.

Nous faisons l'arrière garde, le *Lys* étant de l'avant à nous sous le vent, le *Dauphin* R[al] sous le vent du *Lys* et de l'avant à luy. Nous courûmes en cette ordre. Monsieur Hocquart ordonna que l'on se préparât au combat, et nous remarquions que l'escadre nous gagnoit visiblement sur les neuf heures et demie du matin n'étant plus qu'à une portée et demie du canon, Nous mîmes pavillon et la flamme que l'on assura d'un coup de canon à poudre, alors les vaisseaux anglois mirent le leur.

Quand ils furent proche de nous, le général mit un pavillon rouge, signal de combat au petit mat d'hune ; entre dix et onze heures du matin, le *Dunkerque* de 60 canons se trouva à portée de la voix un peu au vent à nous, Monsieur Hocquart pria Messieurs de Rastaing et Rigaud, de Crancé, d'Helincourt et Semerville d'écouter sa conversation pour pouvoir la raporter ;

Il fit crier par trois fois en anglois : *Sommes nous en paix ou en guerre ?* On répondit : *Nous n'entendons pas.* On cria de nouveau en français, même réponse.

Monsieur Hocquart prit le porte voix et luy dit par deux fois : *Sommes nous en guerre ou en paix ?* Le capitaine répondit par deux fois et très distinctement la paix, la paix. Comment s'appelle l'Amiral ? *L'amiral Boscawen. Je le connois, il est de mes amis. Et vous, Monsieur, votre nom ?* repartit l'anglois. *Hocquart.*

Le tems de prononcer ces paroles est le seule intervalle qu'il y eût entre le mot de paix et la bordée tirée qui nous a déclaré la guerre. Nous étions à la demie portée de pistolet, les canons de l'ennemi étoient chargés à deux boulets et mitrailles de toutes espèces. Cela joint à la confiance que doit donner le mot de paix prononcé par la bouche d'un capitaine nous a fait perdre beaucoup de monde. Cependant cela ne retarda pas notre feu, mais malheureusement un boulet ayant emporté la barre du gouvernail, cet accident nous fit mettre les voiles sur le mat, nous restames quelques temps ayant le beaupré sur le travers du vaisseau anglais, continuant de faire un feu très vif de canon et de mousqueterie que fit diriger sur quatre

autres vaisseaux qui tiroient sur nous du nombre desquels était l'amiral et le contre amiral.

Mais qu'espérer dans l'état où nous étions contre des forces si supérieurs, les manœuvres étaient hachées, les voiles criblées, le petit mat d'hune prêt à tomber, le grand mât percé par deux boulets, l'un de l'avant à l'arrière et l'autre par le travers au même horizon ; la vergue barrée coupée, les mats de mizaine et de perroquet offensez, des pièces de canon demontées, 80 hommes sur les ponts tués, blessés ou mutilez, du nombre desquels étaient quatre officiers, Messieurs de Rostaing, de l'Aubepin, Hocquart de Montfermeil et Robineau, cinq officiers blessés, dans cet état Monsieur Hocquart prit le party de se rendre à l'amiral pour conserver au Roy le reste d'en équipage qui lui parût peu intimidé de la supériorité de l'ennemy.

Le *Lys* fut aproché à la portée de canon par le vaisseau la *Défiance* un des navires qui l'avoient chassé constamment.

Ce vaisseau se battit avec ses canons de retraitte pendant deux heures, il fut joint à trois heures après midy.

Le vaisseau qui le joignit s'étant mis hors de la portée de fusil lui fit ses décharges à mitraille, le *Lys* armé de 22 canons presque tous de petit calibre ne pouvoit opposer qu'un feu peu à craindre. Quelque temps après le *Fougeux* arriva et mit le *Lys* entre deux feux, il fut bientôt dégrayé, ce qui obligea Monsieur de Lorgeril, étant hors d'espoir d'échapper, d'amener le pavillon du Roy.

Quand au *Dauphin Royal* la supériorité de sa marche procura au capitaine qui commandoit ce vaisseau Monsieur de Montalais, la satisfaction de mener à Louisbourg les troupes qui lui étaient confiées, où il apprit la prise de nos deux vaisseaux, événement qui mettoit au jour le projet des Anglois.

" Extrait de la relation du combat de l'*Alcide* pris par Monsieur de Boscaven, le 8 juin, 1755.

1755

LETTRE DE MONSIEUR SALVERT AU MINISTRE.

A bord du *Bizarre* en rade de Louisbourg, le 6 juillet, 1755.

Monseigneur,

J'ay eu l'honneur de vous rendre compte par mes lettres du 16 et du 17 de juin de mon arrivée à Louisbourg le 12. J'estime que Monsieur Du Bois de la Motte aura donné dans le golfe le 12 avec le vaisseau l'*Actif*, et qu'il aura retrouvé le reste de son escadre au premier mouillage du fleuve, excepté les vaisseaux l'*Alcide* et le *Lis* qui ont été pris par l'escadre anglaise qui les ont envoyés à Halifax.

Cette escadre, Monseigneur, s'est trouvée en ordre de bataille le 21 à l'ouverture de la rade de Louisbourg de façon à faire croire qu'elle avoit l'intention d'en brusquer l'entrée. Il y a toute apparance que la vue des vaisseaux du Roy lui en ont imposé. Ils étaient alors 15 ; deux que les gaulettes ont vu dans le même temps sous le Cap Canso, et deux qui ont conduit l'*Alcide* et le *Lis* à Halifax. Cela fait 19 vaisseaux ou frégattes que les anglois ont dans ces mers indépendamment des petites embarcations armées à Baston, pour couper la communication à Louisbourg et pour nous observer.

L'escadre anglaise a paru sur ces côtes depuis le 15 de juin. Elle n'a point désemparé d'icy depuis ce temps là. Sa croisière s'étend depuis Canso jusqu'à l'isle Scalary.

Il y a toute apparance, Monseigneur, que je serai contrains de séparer les vaisseaux du Roy. Je n'ay pris aucun party à ce sujet non plus que sur la quantité de provisions que je laisseray dans les magazins de Louisbourg. Le temps et les circonstances décideront du party que l'on prendra.

Je le contesteray avec Messieurs Durcourt et Prevost. Il est très nécessaire de tenir presque tous ces mouvemens cachets par les intelligences que les anglais de Baston y ont conservées.

Je suis avec un très profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Signé,

1755

ETAT DE L'ARTILLERIE, MUNITIONS DE GUERRE ET AUTRES EFFETS APPARTENANT AUX ANGLOIS QUI SE SONT TROUVÉS SUR LE CHAMP DE BATAILLE APRÈS L'ACTION QUI S'EST PASSÉ LE 9 JUILLET 1755, A TROIS LIEUES DU FORT DUQUESNE SUR DA RIVIERE OYO, ENTRE UN DETACHEMENT DE 250 CANADIENS ET 650 SAUVAGES COMMANDÉ AAR MONSIEUR DE BEAUJEU, CAPITAINE, ET UN CORPS DE 2000 ANGLOIS COMMANDÉ PAR LE GENERAL BRADOCK, OUTRE LE PILLAGE CONSIDERABLE QUE LES SAUVAGES ONT FAIT, SÇAVOIR :

4 canons de fonte aux armes d'Angleterre du calibre de 11 £, 4 idem 5 $ ½.

4 mortiers ou aubusiers de fonte de 7½ pouces de diamètre ; 3 autres mortiers de grenade de 4 pouces ¼ ; 175 boulets de 11 $; 57 autres de 6 pouces ⅞ ; 17 barils de poudre de 100 ℔ ; 19,740 cartouches chargées pour mousquets ; les artifices pour artillerie. Les autres outils nécessaires pour un siège ; grande quantité de fusils de service et hors de service ; quantité de chariots brisés ; 4 à 500 chevaux dont partie tués ; environ 100 bêtes à corne. Un grand nombre de barils de poudre et de farine enfoncés.

Environ 600 morts dont grand nombre d'officiers et de blessés à proportion.

20 hommes ou femmes faits prisonniers par les Sauvages. Un butin très considérable en meubles, hardes et ustensils. Quantité de papiers qu'on n'a pas eu le temps de faire traduire. On y a reconnu entr'autre le plan du fort Duquesne avec les exactes proportions.

NOTA.—Les Sauvages ont pillé beaucoup d'or et d'argent monnoyé.

" Etat de l'artillerie, munitions de guerre et autres effets appartenant aux anglois qui se sont trouvés sur le champ de bataille après l'action qui s'est passé le 9 juillet, 1755."

1755

HARANGUE FAITE A MONSIEUR LE MARQUIS DE VAUDREUIL, GOUVERNEUR GENERAL EN TOUTE LA NOUVELLE FRANCE, A SON PASSAGE AUX TROIS RIVIERES PAR JEROME ORATEUR DE LA NATION ABENAQUISE.

14 juillet, 1755.

Mon père,

Depuis ton départ nous n'avons point cessé de désirer ton retour,... ho ! Nos cœurs ont séché de tristesse et nos yeux appesantis, et comme fermés dans un profond sommeil, n'ont plus vu les beaux jours que ta présence avait fait briller sur nos visages......... ho ! Le ciel nous a toujours paru comme obscurci par d'épais nuages. Les rosées si abondantes qui fertilisent nos campagnes, se sont refusées à nos désirs, et nos champs en ont sèché de douleur...... ho !

Depuis ton absence notre jeunesse a abandonné ses innocents plaisirs et leurs chichiquas, aux sons desquels ils accordaient leur cadences, n'ont eu pour eux que des sons lugubres...... ho ! Mais ta présence aujourd'huy, comme un nouveau soleil qui éclaire, porte dans tous nos membres et dans nos cœurs que nous venons t'offrir, une nouvelle ardeur pour combattre sous tes armes...... ho !

Nos pères et nous même les avons porté sous le sien, ce brûleur de villages toujours victorieux. De même nous te suivrons partout puis que tu es aimé et entrepide comme luy...... ho ! (*sic*). Nous savons les victoires que tu as remportées sur les bords de la Louisianne, puisque ses échos nous les ont repetées...... ho !...

Commande donc, ordonne, nous sommes prêts à partir, si ce n'est en canots, à pied. Nous sçavons porter nos bagages, battre et réduire ensuite, comme le vent dissipe la poussière, tous tes ennemis qui sont nôtres et qui déjà, à ce qu'on nous assure, attaquent Niagara, La Belle Rivière, la Pointe à la Chevelure, et ailleurs...... ho !

Fais seulement sçavoir au grand Onontio, notre père, que nous partons ; et que tant que la nation abénaquise aura du sang dans les veines, elle le répendra pour sa gloire...... ho ! "

Ici, de la main, en criant, ils se frappèrent tous la bouche en forme d'applaudissement. Puis chaque chef chanta son chant de guerre.

1755

LETTRE DE MONSIEUR LE CHEVALIER DE MONTREUIL AU MINISTRE.

A Montréal, ce 22 juillet.

Monseigneur,

Monsieur de Vaudreuil fait marcher 4000 hommes aux ordres de Monsieur le baron de Dieskau pour faire le siége du fort de Chouaguen scitué sur le lac Ontario ; la garnison est de 600 hommes ; les anglois y envoyent du secours ; ils ont un corps de deux mille hommes qui s'avancent vers la Belle Rivière, on croit qu'ils veulent attaquer le fort Duquesne ; nous espérons que les Iroquois se rangeront de notre côté.

Monsieur le Baron de Dieskau et moi, nous partirons le 15 d'août pour le fort Frontenac où nous trouverons nos bataillons assemblez, nous irons tout de suite à Chouaguen, nous aurons avec nous une vingtaine de pièces de canon et trois mortiers. Monsieur de Dieskau s'applique continuellement à son métier.

J'aurai l'honneur de vous informer exactement de nos opérations.

Je suis avec le plus profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Ch[er] de MONTREUIL.

1755

LETTRE DU CHEVALIER DE MONTREUIL.

A Montréal, ce 1er août, 1755.

Il est important que Monsieur Dieskau et Monsieur Rostaing soient remplacés dans le mois d'avril prochain, je vois de la jalousie entre les commandans de bataillon, la colonie menace ruines de tous côté, beaucoup d'anglois à combattre, point de dicipline dans les troupes de la colonie, point d'ordre dans les magazins, de là une consommation considérable, le pays alarmé du dernier essai, beaucoup d'intrigues pour s'emparer de l'esprit de nos généraux, nos troupes rebutées de cette campagne, toutes ces causes demandent un commandant doux, égal pour tout le monde, prudent dans ses entreprises et incapable de se laisser mener par personne, voilà le seul moyen de maintenir la colonie.

Monsieur Dieskau menoit les troupes à l'allemande ; je suis peut être le seul à le regretter ; je vous suplie de demander en grâce à Monsieur le comte d'Argenson la continuation de ses bontés pour moi, et d'être persuadé qu'il ne m'a point été possible de faire enlever Monsieur Dieskau ; il a agi comme quelqu'un qui aime mieux tomber entre les mains des ennemis que reparoître vaincu.

Monsieur Dieskau était crédule entêté et entier dans son sentiment ; je lui avais dit de pas tant se fier aux canadiens ni aux Sauvages.

Monsieur Dieskau n'a été regretté de personne, assurez-le à Monsieur d'Argenson à qui on mandera peut-être le contraire par complaisance ; j'y perds le plus, je ne lui avais jamais donné sujet d'être mécontent de moi.

1755

INSTRUCTIONS A MONSIEUR LE BARON DIESKAU.

Montréal, le 15 Août, 1755.

Monsieur le Baron Dieskau est aussy parfaitement informé que nous le sommes par la communication que nous luy avons donnée des mémoires, et instructions prises aux anglois, qu'ils ont fait leur arrangements pour attaquer cette colonie de tous les côtés. Que l'attaque qui mérite le plus notre attention est celle qu'ils sont prêts à faire au fort St Fréderic, puisque nous sommes certain par la pièce la plus authentique que leur armée est de 4400 hommes, levée dans leur Province commandée par le Colonel Johnson, bien munie d'artillerie et généralement de tout ce qui est propre à faire le siège d'une place.

Nous devons, par conséquent, mettre tout en usage pour repousser les anglois, et leur faire abandonner cette entreprise, attendu que la sureté du fort St Fréderic décide en partie de celle de cette colonie.

Pour remplir une mission si essentielle, nous avons remis à Monsieur le Baron de Dieskau une armée de 3000 ou environ, composée des bataillons de la Reyne et de Languedoc, des troupes détachées de la Marine, des canoniers, bombardiers, des milices de la colonie et des Sauvages des différentes nations.

Monsieur le Gardeur de St Pierre interprétera les Népissingues, les Algonkins et le peu de Sauvags des pays d'en haut ; Messieurs de Montesson et de Niverville les Abénakis ; le Sieur le Cavalier les Iroquois ; et le Sieur LaRose les Anglais.

Nous avons aussy remis à Monsieur Dieskau un tableau que nous avons arrêté pour régler son ordre de bataille sur trois colonnes, et nous avons donné l'expédition à cet ordre de bataille par l'ordre général de nous aussy arrêté pour la marche et attaque. Nous nous sommes concertés avec Monsieur Dieskau pour l'un et l'autre de ces ordres ; aussy nous ne doutons pas qu'il ne veuille bien s'y conformer. Il pourra néanmoins faire les chan-

gements qu'il jugera nécessaires, et nous ne pouvons que nous en raporter à ses lumières.

Comme cette armée doit attaquer les anglois, il est du bien du service que nous expliquions nos intentions à Monsieur Dieskau.

Art. 1.—Sitôt que Monsieur le Baron Dieskau sera au fort St Fréderic et qu'il aura pris connaissance de la marche des anglois il envoyera des découvreurs en tel nombre et par tel chemin qu'il jugera nécessaire. Il employera à ses découvertes des bons Canadiens et des Sauvages et mettra à leur tête un officier et quelques cadets. Il pourra s'en raporter à Monsieur de St Pierre pour le choix de ses découvreurs.

Art. 2.—Il lui sera libre d'augmenter la garnison du Fort St Frederic.

Art. 3.—Monsieur le Baron Dieskau ne perdra pas un instant pour prendre ses arrangemens et ses précautions pour être toujours en état d'aller avec son armée (sans en rien excepter, quelque raport que peut lui être fait de la situation et du peu de forces des anglois) au devant de l'ennemy et l'attaquer les plus avantageusement qu'il lui sera possible. Il pourra conférer à cet effet avec Messieurs de St Pierre, Repentigny et tous autres qu'il jugera nécessaires, et s'en raporter à ce qu'ils lui diront à cet égard sur les connoissances qu'ils ont de la route que les anglois sont obligés de tenir.

Si ces découvreurs luy raportaient que les anglois marchent par deux chemins, il fera reconnaître celui qu'ils tiennent avec leur artillerie et attirail de campagne ; et après s'en être assuré il ira au devant d'eux avec toute son armée sans jamais diviser ses forces, parcequ'il est sensible que parvenant à enlever leur artillerie, Monsieur le Baron Dieskau n'aura plus rien à craindre et sera en état de s'en servir pour combattre l'ennemy en se repliant sur l'autre corps de leur armée.

Il sçait combien les milices et les sauvages sont propres à attaquer l'ennemy surtout eu égard à l'avantage que leur donne la situation du chemin qu'il sera obligé de tenir. Ainsi Monsieur de Dieskau donnera ses ordres à Monsieur de St Pierre pour faire donner les milices et les sauvages, en partie ou en total avec les troupes ou séparément suivant les circonstances pour la plus prompte défaite des anglois.

Les milices sont composées des meilleurs canadiens, et les sauvages sont des plus braves. Ils méritent l'un et l'autre d'être traités avec beaucoup de douceur, et nous sommes assurés qu'ils feront des progrès dès que Monsieur le Baron Dieskau les piquera d'honneur et les prendra par les sentimens. Mais il observera qu'il n'y aye pas trop de danger à les abandonner à la vivacité de leur zèle, et qu'ils puissent toujours se ralier aux troupes en cas de besoin.

Art. 4.—Suposé que des députés des cinq nations presentassent un collier à Monsieur le Baron de Dieskau pour l'engager à ne pas passer outre, il leur répondra par un collier que nous avons remis, que leur père Onontio n'a point cherché querelle aux anglois ; qu'au contraire ce sont eux qui attaquent la colonie de tous les côtés, et que l'armée n'est en marche que pour les repousser.

Art. 5.—Si les anglois repoussaient les milices et les sauvages Monsieur le Baron de Dieskau, du premier instant qu'il s'en apercevra fera usage de toutes ses forces pour la décision de la victoire et se rendre maître du champ de bataille. Mais il aura attention de prévoir à tous les événemens pour ne pas compromettre les armes du Roy.

Art. 6.—Il est d'une très grande conséquence de brusquer cette expédition afin que les anglois ne puissent la faire languir pour donner le temps aux forces qui pourroient être destinées à les secourir de les joindre.

Art. 7.—Si Monsieur le Baron de Dieskau se rend maître du champ de bataille, comme nous osons l'espérer, il donnera ses ordres pour que tous les papiers anglois lui soient fidèlement remis. Il les donnera aussi pour la conservation et le prompt transport au fort St Fréderic de l'artillerie, armes, munitions et vivres. Il chargera le Sieur Chevalier le Mercier de l'artillerie X[e] et le garde magasin des vivres. Il aura attention de laisser ledit Sieur Le Mercier au fort Saint Fréderic.

Art. 8.—Si les anglois étaient retranchés, Monsieur de Dieskau fera connoître leurs retranchemens S'il peut s'assurer qu'il luy est possible des attaquer par quelqu'endroit qui soit à découvert et qu'il soit bien certain qu'il le peut sans artillerie, il entreprendra cette expédition avec sa prudence ordinaire, et s'il parvient à enlever ses retranchements, il ne lais-

sera subsister aucun des entrepots et autres préparatifs des anglois. Supposé qu'ils demandassent à capituler, il y consentira suivant les circonstances et aux conditions qui seront les plus honorables.

Art. 9.—Si par un événement que nous ne devons pas craindre les anglois forçaient absolument l'armée de Monsieur Dieskau, et l'obligeaient de se retirer, il fera sa retraite à Carillon où il sera assez avantageusement pour arrêter les progrès de l'ennemy et dans l'instant même nous détachera un courrier, afin que nous pourvoyions à tous les secours qui lui seront nécessaires.

Art. 10.—Nous réitérons à Monsieur le Baron de Dieskau qu'il est d'une très grande conséquence qu'il accélère sa mission, attendu qu'au retour de la campagne nous ferons marcher son armée à Chouagan pour exécuter notre premier projet, du succès duquel dépend la sureté de Niagara et de tous nos postes des pays d'en haut.

Art. 11.—Lorsque Monsieur le Baron de Dieskau sera de retour de sa campagne au fort Saint Fréderic, il y laissera une garnison convenable relativement aux circonstances.

Il laissera aussy un camp volant à Carillon de 400 hommes dont 100 Sauvages.

Art. 12.—Monsieur le baron de Dieskau ne nous envoyera un courrier qu'après la bataille pour ne point diminuer ses forces. Si cependant le cas l'exige, il en fera partir toutes les fois qu'il le croira nécessaire.

Art. 13.—Dans tous les autres cas que nous ne pouvons prévenir, nous sommes entièrement raporté aux lumières, à la prudence et à l'expérience de Monsieur le Baron de Dieskau.

VAUDREUIL.

1755

REPONSE DU PRISONNIER ANGLOIS FAITES PAR DES ABENAKIS, DU 29 AU 30 AOUT, A UNE PETITE LIEUE DU FORT DE LYDIUS, AUX INTERROGATIONS QUI LUI ONT ETE FAITES.

Il assure avoir dit à Monsieur de Dieskau que 600 hommes étaient partis quelques jours avant qu'il eût été pris pour différents lieux de la Nouvelle Angleterre ; en un mot qu'ils étoient renvoyés totalement et qu'ils devaient être remplacés par un plus grand nombre sur une réserve tant dans Conectigues que des autres provinces de la Nouvelle Angleterre.

Qu'il y avoit chez Lydius, le long de la rivière, 400 bateaux environs, les uns propres à porter 4 à 5 hommes, les autres 15 à 20. Que le Colonel Johnson qui était party avec 2500 hommes anglois et 400 Sauvages pour le lac Saint Sacrement quelques jours avant qu'il fut pris, n'avoit fait porter avec luy que deux batteaux, un pour luy et l'autre pour un de ses capitaines.

Il pense que les anglois feront un fort au lac Saint Sacrement a la tête du portage de Lydius à ce lac, mais qu'il n'en a point de certitude.

Il dit n'avoir rien répondu au camp de Monsieur Dieskau, que Monsieur Johnson fut encore au fort, qu'il avait réellement dit que ce colonel était party pour le lac Saint Sacrement avec ce qui était arrivé de son armée et 400 Sauvages ; qu'il s'était contenté de laisser au fort 5 à 600 hommes, tant pour le finir que pour le garder et le défendre en cas de besoin. Que Monsieur Laiman devoit le suivre au lac Saint Sacrement avec les 2400 hommes qui manquoient aux 6000 dont l'armée devoit être composée en total. Que les 2400 hommes étaient attendu au fort le lendemain du jour qu'il a été pris ; qu'il ne devoit venir avec cette troupe aucun Sauvage ; qu'il n'en restoit aucun au fort lorsqu'il a été pris ; que le Colonel Johnson les avoit tous ménés avec luy au Lac ; qu'ils avoient au fort de Lydius quelques découvreurs, mais en très petit nombre ; que Monsieur Laiman qui devoit conduire au lac les 2400 hommes attendus, devoit aussy prendre au fort Lydius 250 ouvriers qu'il devoit remplacer par un nombre égal d'hommes

de la troupe ; qu'il ne pensait pas que le détachement de 1500 hommes de Monsieur Dieskau prit le fort, étant trop considérable.

De la façon dont il le figure c'est un retranchement flanqué à redent qui peut avoir de longueur environ 600 pieds sur 300 de largeur, ayant 10 à 12 redents dans son contour, tous différemment espacés.

Les uns n'ont que 80 à 90 pieds d'une pointe à l'autre ; les autres 100 à 120 à 150 pieds, le rempart peut avoir de hauteur, du côté des fossés, 17 pieds ; il suit le talus naturel des terres. Il peut avoir d'épaisseur au sommet 10 à 12 pieds. Le pied de ce rempart est fraisé par des pieux de 10 pieds environ hors de terre, *et inclinés de façon à former un angle de* 60 *dégrés environ avec le fond du fossé.* C'est ce que j'ay connu par ce qu'il m'a figuré. Le fossé peut avoir au fond 10 à 12 pieds de largeur, la contre escarpe 8 pieds de hauteur, le rempart en terre avec fossé du côté de la champagne et du ruisseau ; mais devant la rivière ce sont de grands pieux environ 15 pieds de hauteur. Qu'il n'était point encore finy quoique l'armée y eût travaillé un peu plus d'un mois.

Que les 5 ou 600 hommes destinés pour sa garde étaient encore campés au dehors ; qu'ils ne devoient y entrer que lorsqu'il seroit fini ; qu'il n'y avait pour le présent de fait qu'un magazin, un corps de garde, un magazin à poudre, un hopital, et un lavoir ; qu'ils devaient faire plusieurs barraques ; qu'il n'y avait encore de canon en batterie qu'un seul pour défendre la porte ; que les autres étaient au dehors sur leurs affus et qu'ils ne devoient les entrer dans le fort que quand il serait finy.

Que les canons qu'ils avaient présentement au nombre de 8 étaient en fonte et de 8 à 10 l. de balles ; que les 25 qu'ils attendoient étaient en fer et que c'était du 32 ou 42, qu'il ne se rappelle pas lequel des deux ; qu'il a cru voir environ 25 mortiers et beaucoup de bombes dont quelques unes de 12 pouces de diamêtre ; les plus petites de 6 pouces.

Il dit que les anglois ont ordre de sommer le fort Saint Frederic pour le faire rendre, et s'il ne se rendoit point, ils en feroient un tout auprès ; qu'on avait sçu les 2400 hommes qu'on attendoit arrivés à Sarasto qui n'est qu'à 15 ou 18 milles du fort de Lyduis ; qu'il n'y a à Sâsto ny fort ny retranchements.

Il pense que l'armée qui s'assemble au Lac Saint Sacrement va y construire un fort et que si elle ne voit point jour à se rendre cette année au fort St Fréderic, ils s'en retourneront excepté la garde des deux forts.

Les vivres sont assez communs, et il en arrivera chaque jour, la boucherie se tient rârement ; mais quand il se tue du bœuf le soldat en mange comme l'officier.

Il dit que le colonel Johnson a porté de l'artillerie avec luy, mais qu'il ne sçait pas en quoy elle consiste.

1755

RESUMÉ D'UNE LETTRE DU MINISTRE A MONSIEUR DE VAUDREUIL.

A Versaille, le 5 septembre, 1755.

N'a pas reçu de lettre de luy depuis le 2 et 10 juillet. Il y en avait sans doute depuis les 22 qui étaient renfermées dans un sac que le capitaine du Pierre Alexandre a jetté dans la mer à la rencontre d'une frégatte angloise qui l'a visité.

Le Roy approuva le parti qu'il a pris de faire marcher le Baron de Dieskau pour empêcher l'exécution des projets des anglois contre le fort de la Rivière St Jean, celui de la Belle Rivière, de Saint Fréderic. Le Roy de France a fait revenir son ambassadeur de Londres et son ministre d'Harvore (*sic*) sans prendre congé sur la nouvelle de la prise du *Lys* et de l'*Alcide.*

Les vaisseaux de guerre anglois visitent tous nos navires marchands qu'ils rencontrent, mais n'en retiennent aucun ; mais il n'en sera pas de même pour ceux qui portent des provisions.

1755

RESUMÉ D'UNE LETTRE A MONSIEUR DRUCOURT.

A Versailles, le 5 septembre.

Envois de la frégate, la *Valeur*, commandé par Monsieur Macarthey à Louisbourg. Il n'y a point encore de déclaration de guerre de part ni d'autre, mais il faut prendre ses précautions. Cette frégate peut être utile à donner des nouvelles ou à défendre Louisbourg, Si elle était attaquée le Ministre attend Monsieur de Salvert. Inquiet de sçavoir ce qui cause son retardement. Le bruit de la prise du fort de la Rivière Saint Jean et de la pointe à la C......... sur le lac Champlain court en Angleterre mais n'est point confirmé.

La guerre n'est pas encore déclarée ; attitude hostile à l'Angleterre, recommande de prendre précautions.

1755

LETTRE DE MONSIEUR DE VAUDREUIL AU MINISTRE.

Montréal, le 25 Septembre, 1755.

Monseigneur,

Je ne doute point que sur le compte que j'ay eu l'honneur de vous rendre par ma lettre du 16 aoust du départ de Monsieur le Baron de Dieskau pour aller au devant des anglois qui avaient fait leurs préparatifs pour enlever le fort Saint Fréderic, vous n'ayiez, Monseigneur, été impatient de sçavoir l'événement de cette campagne. Il a été si contraire à l'espérance que j'étais fondé d'en avoir que cette colonie se trouve extrêmement déran-

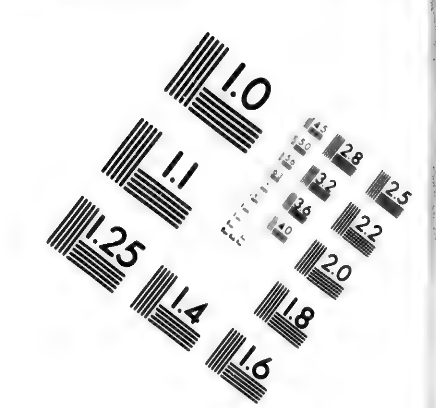
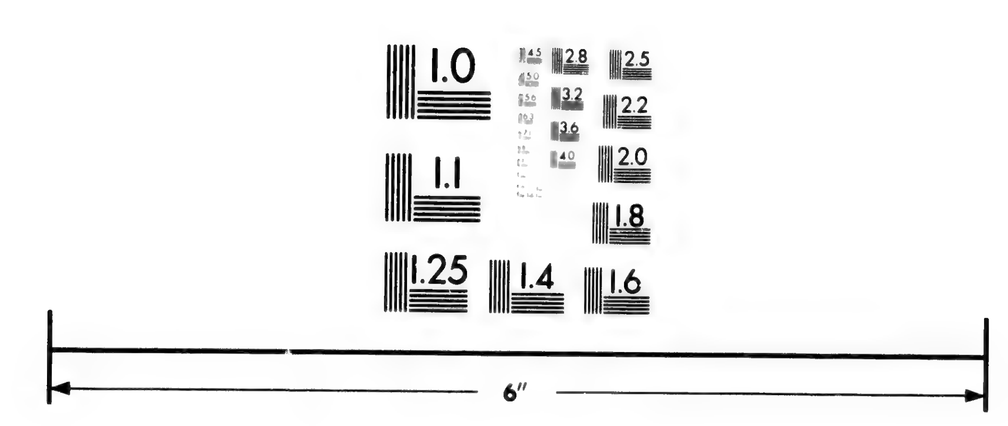


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



gée. L'intérêt que vous y prenez exige que j'aye l'honneur de vous rendre un compte exact et suivi de la manœuvre de Monsieur le Baron de Dieskau.

Je commence par avoir l'honneur de vous envoyer cy jointe coppie de l'instruction que je luy remis de l'ordre de marche de son armée sur trois colonnes, et de l'explication de cet ordre de marche et d'attaque dont je convins avec lui. Monsieur Dieskau trouva au fort Saint Fréderic une armée de 3573 hommes, sçavoir :

La garnison du fort	150	hommes.
Au camp d'observation	400	"
Les bataillons de la Reyne et Languedoc et les troupes détachées de la marine	1011	"
Les Canadiens	1412	"
Les Sauvages	600	"
	3573	"

Monsieur de Dieskau fut informé le premier septembre par des découvreurs partis avant son arrivée qu'ils avaient vu les anglois campés en trois camps devant chez Lydius ; que le fort qu'ils y faisaient était avancé ; qu'ils avaient travailler à faire un chemin au partage du lac Saint Sacrement et un autre à celui qui va au grand marais ; que l'armée des ennemis pouvoit être d'environ sept à huit milles hommes.

Il partit le lendemain avec son armée pour se rendre à la Chutte du lac Saint Sacrement, d'où il envoya un petit party à la découverte. Jusqu'à ce moment Monsieur Dieskau avait suivi mes dispositions ; il avait distribué aux commandans de chaque troupe le même ordre de marche et d'attaque que je lui avais remis. Mais il avait destiné Monsieur le Chevalier le Mercier d'être son maréchal général des logis, quoique j'eusse réglé, pour raison que je lui avais communiquée qu'il resteroit au fort.

Le 4 septembre les découvreurs luy annoncèrent et amenèrent un prisonnier qui fut interrogé, et luy ayant fait les réponses dont copy est cy jointe, Monsieur de Dieskau se persuada que le corps de troupe s'était retiré, que le fort de chez Lydius n'était point achevé, que le camp qui était entre le fort et le fossé n'était point considérable.

L'officier que Monsieur de Dieskau détacha pour conduire à Montréal ce prissonnier arriva le 8 et m'informa que Monsieur de Dieskau s'était décidé à partir le même jour pour aller au fort chez Lydius dans l'espoir de le surprendre à la tête de 1500 hommes, dont 600 Sauvages, 600 Canadiens, et 300 hommes de troupe y compris les deux compagnies de grenadiers de la Reine et Languedoc, les canonniers bombardiers, et 12 soldats des troupes détachées de la marine ; qu'il avait laissé le surplus de son armée qui consistoit de plus de 1800 hommes à Carillon quelques instances que les commandans, les troupes et les canadiens fissent pour marcher avec luy.

Je ne sçaurais, Monseigneur, vous bien exprimer ma surprise et ma peine en apprenant l'arrangement de Monsieur Dieskau, si opposé à ce que je devais attendre de sa prudence, et à ce que je lui avais prescrit expressément à l'article trois de ses instructions.

Je fis interroger ce prisonnier pendant plusieurs fois. Il répondit à toutes les questions que je lui fis relativement à ce qu'il avait dit à Monsieur Dieskau, que ce général ne l'avait pas apparemment bien entendu, qu'il luy avait répondu tout comme à moy. Il corrigea tous les articles de sa première réponse et me donna tout lieu d'apréhender que Monsieur Dieskau faisait une campagne malheureuse.

Je vais suivre la manœuvre de Monsieur Dieskau. Le même jour, 4 septembre, il fit partir Monsieur de Saint Pierre avec les Canadiens et les Sauvages ; ils furent cachés en deça du grand marais. Les Sauvages qui ignoraient le plan de Monsieur Dieskau, dirent à Monsieur de St Pierre que ce général laissait mal à propos plus de la moitié de son armée à Carillon et aux deux rochers ; qu'ils sçavaient qu'il ne devait rester personne pour garder les canots, ce qui était cependant essentiel parce que les ennemis n'y trouvant pas une bonne garde, les enleveroient ou les feroient brûler, ce qui feroit un obstacle invincible au retour de l'armée.

Monsieur de St Pierre fut rendre compte à Monsieur de Dieskau des représentations des Sauvages. Il lui répondit qu'il menoit suffisament de monde pour battre l'ennemy ; mais que les Sauvages le faisaient penser à la garde des canots. Il fit revenir 200 hommes de Carillon pour cet effet. Il oublia de faire partir des découvreurs par divers chemins.

Les sauvages furent peu satisfaits de la réponse de Monsieur Dieskau. Il en fut informé et ordonna aux officiers de leur faire à croire que le reste de l'armée alloit joindre.

Le 5e, l'armée se rendit au fort de la Grande Baye où elle s'équipa pour marcher par terre.

Le 6e, elle continua sa route et campa vers midy au delà des montagnes. Ce fut là qu'on put persuader à Monsieur de Dieskau qu'il était essentiel qu'on fit partir des découvreurs. Il en envoya au fort chez Lydius et du côté du lac St Sacrement. Chaque partie de découvreurs n'était que de deux Sauvages, quoique suivant l'article premier de ses instructions, il devait faire marcher à la tête un officier et quelques cadets.

Sur le soir du même jour un des deux découvreurs qui avait été du côté du lac Saint Sacrement, revint et dit à Monsieur Dieskau que son camarade ayant vu des fumées épaisses était aller reconnoître le camp des anglois, qu'il reviendroit le lendemain, qu'il n'avait pas pu le suivre à cause de plusieurs petits marais qu'il fallait traverser.

Le 7e, l'armée partit précédée de découvreurs, environ deux heures après midy, elle rencontra ceux qui avaient été le jour précédent chez Lydius qui raportèrent à Monsieur Dieskau qu'il y avait 50 tentes en dehors du fort. Il se décida à l'attaquer.

Il partit et arriva après soleil couché sur les bords de la Rivière d'Orange où il campa. Il n'était que à environ une lieue du fort. Il avait prémédité de l'attaquer le lendemain au petit jour. Il avait fait dire aux Sauvages qu'il n'avait besoin d'eux que pour se tenir sur les ailes et faire leurs cris pendant qu'il travailleroit à reduire le fort avec sa troupe et les canadiens.

Dans l'instant les Sauvages apperçurent un homme à cheval qui allait à toute bride vers le fort ; ils tirèrent sur lui et le tuèrent. Ils apportèrent à Monsieur Dieskau une lettre qu'on avait trouvé sur ce courrier par laquelle il vit que Monsieur Johnson écrivoit au commandant du fort de se défier, qu'il sçavoit à n'en point douter qu'un party considérable de troupes françaises, de canadiens et de Sauvages devait frapper dans la nuit du même jour ou le lendemain ; qu'il eût soin de bien serrer ses vivres et ses munitions.

Peu après il passa douze charriots. Les decouvreurs ne purent prendre que deux hommes qui furent menés à Monsieur Dieskau. Il les questionna ; ils luy dirent qu'il y avoit au lac St Sacrement 4000 anglois dont 3000 de troupes de province et 400 Sauvages.

Monsieur Dieskau ordonna à Monsieur de St Pierre de rassembler tous les chefs des différentes nations, de leur faire part de ce que ces prisonniers avaient dit ; et qu'il prenoit le party d'aller au lac St Sacrement ; que plus il y avoit d'anglois plus il en tueroit, et qu'après l'expédition il iroit sommer le fort de se rendre.

Monsieur de St Pierre s'acquitta des ordres de Monsieur Dieskau et fut lui rendre compte que les Sauvages avaient répondu qu'ils feroient sa volonté et que s'il réussissoit au lac St Sacrement ils l'accompagneroient au fort.

Le 8e, Monsieur de Dieskau partit dès le petit jour avec son armée pour aller attaquer l'ennemy au portage du lac St Sacrement ; il en étoit éloigné d'environ 5 lieues. Il fit marcher son armée sur cinq colonnes, Il marchait dans le centre à la tête des troupes ; il avoit à sa droite et à sa gauche une colonne de Canadiens et une autre de Sauvages. Chaque colonne était à environ trente pas de distance ; en sorte que les Canadiens et les Sauvages étoient obligés de passer dans le bois et sur les montagnes pour suivre cet ordre de marche, ce qui les fatiguait extraordinairement.

Sur les huit heures du matin, le Sauvage, parti du 6, arriva de sa découverte du portage du lac St Sacrement. Il raporta à Monsieur Dieskau qu'il avait vu le camp ennemy, qu'il devoit y avoir bien du monde, que les anglois y étaient retranchés. Monsieur Dieskau, continua sa route.

Lorsqu'il fut à environ une lieue du camp ennemy, ces découvreurs lui menèrent deux anglois qui lui dirent qu'il venoit derrière eux un gros d'anglois et de sauvages qui allaient au secours du fort Lydius. Ils lui confirmèrent ce que les deux autres prisonniers du jour précédent lui avaient dit. Ils luy ajoutèrent que les anglois étaient retranchés, qu'ils avaient douze canons, depuis trente livres de balles en diminuant ; que cependant leur retranchement était à découvert d'un côté qu'ils lui indiquèrent.

Le rapport de ces deux prisonniers engagea Monsieur de Dieskau à faire alte. Il rompit son ordre de marche ; les canadiens et les Sauvages posèrent leurs paquets pour être plus lestes. Il les fit tous passer sur la gauche du chemin où ils s'embusquèrent de façon à n'être point apperçus de l'ennemy et à le laisser engager entièrement. Il resta sur le chemin avec ses troupes ; il avait ordonné que les troupes feroient le premier feu, et qu'aussitôt les Canadiens et les Sauvages fonceroient sur l'ennemy. Ces arrangemens firent de la peine aux Sauvages parce qu'ils avoient demandé en grâce à Monsieur Dieskau de s'en rapporter à eux pour attaquer l'ennemy dans les bois, et qu'il leur avoit toujours promis qu'il leur accorderoit cette préférence.

L'ennemy parût environ les dix heures du matin, mais avant qu'il fut engagé dans l'embuscade ses Sauvages découvreurs l'informèrent qu'il y avoit des troupes sur le chemin. Deux de nos Sauvages qui se trouvèrent à portée des anglais jugèrent par leur contenance qu'ils étaient avertis, et craignant qu'ils ne leur échappassent firent chacun leur décharge et aussitôt tous nos Sauvages et les canadiens foncèrent sans ordre.

Les anglois firent face ayant à leur tête leurs Sauvages. Le combat fut très vif ; nous mîmes les anglois en fuite, mais nous perdimes Monsieur de St Pierre, commandant les Sauvages et les canadiens. Les sauvages furent si sensibles à cette perte qu'ils devinrent furieux et se décidèrent de périr plustôt que de ne pas vaincre. Ils prirent l'anglois qui avait tué ce capitaine et l'assommèrent à coups de haches ; enfin ils firent si bien qu'ils poursuivirent l'ennemy jusqu'à la vue de son camp. Il périt considérablement d'anglois et de Sauvages ennemis. Nous eûmes beaucoup de nos Sauvages et Canadiens de tués et blessés.

Monsieur Dieskau avança avec sa troupe droit au retranchement de l'ennemy qu'il n'avait point fait reconnaître ; ce qui cependant lui était enjoint à l'article 8 de ses instructions ; il ne fit point avertir les Sauvages ni les Canadiens.

Les Sauvages le firent prier de leur donner l'instant de sauver leurs blessés et de reprendre haleine. Il ne les écouta point et marcha toujours à grand pas ; en sorte que les chefs qui restaient sur le champ de bataille crièrent à leurs guerriers de ne point accompagner Monsieur Dieskau. Plusieurs

revinrent en effet ; mais la plus grande partie le suivirent jusqu'au retranchement, à l'exemple de Messieurs les officiers de la colonie et du R. P. Audran jésuitte, missionnaire des Abénakis.

Si Monsieur Dieskau se fut rendu aux instances des Sauvages ils auroient tous péri avec lui. Il était naturel qu'ils n'abandonnassent pas leurs blessés, d'autant plus qu'ils voyaient a portée d'eux plusieurs partis sauvages mêlés avec des anglois qui venoient du fort Lydius. Ils en tuèrent plusieurs, prirent huit aniés ou ancyottes et autant d'anglois. Les Iroquois du Sault ne voulurent jamais leur faire grâce et leur cassèrent la tête à coup de hache, quoique la plus part fussent leurs frères ou cousins. Ce ne fut que par ces prisonniers que nous sçumes au juste le nombre des anglois que nous avions repoussés. Ils étaient huit cents et leurs Sauvages deux cents. Les Sauvages étaient de cinq différentes nations. Il y avoit tous les aniés, des ancyottes, des Hashkarorins, des loups et des Montagués.

Tous les Canadiens ne purent pas suivre Monsieur Dieskau. La plus grande partie étaient si fatigués qu'ils étaient hors de combat ; et lorsque Monsieur Dieskau arriva au retranchement de l'ennemy et à portée de son canon, il n'avait pas le tiers de son armée.

Ces retranchements n'étaient pas considérables ; ils avaient été faits à la hâte avec des charriots et des batteaux. Si Monsieur Dieskau avoit possédé ses forces et pris l'ennemy du côté qu'il était découvert il aurait pu espérer de l'enlever, parce que l'ennemy était consterné du premier choc et n'avoit aucun Sauvage dans les retranchements ny au dehors.

Les troupes, les Canadiens et les Sauvages firent des merveilles. Les troupes étaient toujours sur le chemin et combattaient en bonne ordre. Les canadiens et les Sauvages étaient à côté des troupes sur les élévations d'où ils voyaient l'ennemy et le tiraient dans ses retranchements. Il firent cesser le feu de l'artillerie de tous ceux qui la servaient ; il n'en échapa pas un seul ; le feu de la mousqueterie de l'ennemy étoit des plus vif, mais ils n'ajustaient pas au lieu que les canadiens et les Sauvages visaient et tuaient.

Pendant que le combat était ainsi animé Monsieur Dieskau se retira à côté environ à 50 pas de ses troupes. A peine fut il auprès d'un arbre qu'il reçut un coup de feu à la jambe. Monsieur le chevalier de Montreüil le

pensa, mais dès le même instant Monsieur de Dieskau reçut une balle au genouille qui le fit tomber au pied de l'arbre. Monsieur de Montreüil lui proposa de le faire enlever ; il apella à son secours deux canadiens dont un fut tué roide sur Monsieur Dieskau.

Monsieur de Montreüil dit qu'alors ce général lui ordonna absolument de faire foncer sa troupe et qu'il fut obligé de le laisser, se trouvant chargé du commandement de l'armée. Un des laquais de Monsieur Dieskau a rapporté qu'il fut lui proposer de l'enlever mais qu'il ne voulut jamais y consentir.

Monsieur de Montreüil n'a pas plustôt joint sa troupe qu'il fit la retraite sans avertir un party de canadiens et de Sauvages qui étaient animés et continuaient à faire feu dans les retranchements de l'ennemy. La retraite se fit donc sans ordre et l'armée se retira par petits pelotons. Heureusement que l'ennemy ne la poursuivit pas, car s'il avait su profiter de la supériorité de ses forces et de l'avantage que lui donna ce desordre, il n'auroit pas échappé un seule homme de notre armée.

La plupart de nos Canadiens et Sauvages ayant suivi le grand chemin s'engagèrent dans une embuscade d'anglois venus du fort Lydius Les Sauvages qui se trouvaient sur la gauche du chemin essuyèrent le feu de cette embuscade. Il y en eût plusieurs de blessés. Monsieur le Baron de Longüeuil qui était à la tête des Sauvages voulut forcer l'ennemy ; il fut blessé au bras et ayant toujours avancé, les Sauvages ne le virent plus ; on pense qu'il a resté dans cette embuscade. Les Sauvages et les Canadiens furent obligés de se retirer ayant un nombre de blessés ; cette petite troupe joignit cent cinquante canadiens.

Vers le déclin du jour plusieurs de ces Canadiens et Sauvages furent à l'endroit où ils avoient laissé leurs paquets. Un détachement d'anglois s'en était saisi et s'y était aussy placé en embuscade ; dès la première décharge de l'ennemy les Sauvages et les Canadiens fuirent sans que les officiers pussent les arrêter. Cette embuscade subsista et tous les François qui y allèrent de bonne foy pour prendre leurs paquets furent tués.

Après soleil couché les Canadiens et les Sauvages joignirent les troupes dans les montagnes et tous ensemble firent route et campèrent à une demie lieue plus loin.

Le 9e, ils partirent grand matin et sur les 10 heures joignirent une partie de l'armée qui conduisoit les blessés dont Monsieur de Repentigny, Montesson et Dusablé étaient du nombre ; ils arrivèrent aux canots sur les six heures du soir.

Le 10, ce qu'il y avoit de rassemblé de l'armée partit et se rendit sans ordre vers le grand marais où ils passèrent la nuit. Le 11 ils arrivèrent à Carillon.

Le 14, il arriva un Canadien qui n'ayant pu marcher s'étoit couché sur le champ de bataille et y avoit passé la nuit. Il revint à travers les bois par le Lac St Sacrement. Il dit qu'il n'avoit rien vu ; qu'il avoit seulement entendu qu'on buchoit à force au camp ennemy ; ce qui nous confirme qu'ils se fortifiaient au portage du Lac Saint Sacrement.

Ma sensibilité à l'événement de cette campagne est inexprimable, ainsi que mon impatience à sçavoir quel aura été le sort de Monsieur Dieskau. En vain ai-je envoyé des partis pour faire quelques prisonniers du côté du lac St Sacrement. Ils n'ont pu réussir. Les anglois se tiennent plus que jamais sur leur garde.

J'avais également envoyé un parti de Mississagués et de Sauvages de la Présentation du côte de Chouaguen. Ils ont tué trois anglois et en ont pris deux à environ un quart de lieue du fort. Ces derniers ont raporté que les anglois convenoient que dans l'action du lac St Sacrement ils avoient perdu environ 500 anglois et 120 sauvages dont plus de la moitié aniés.

Je sçay d'ailleurs qu'il ne s'est pas sauvé un seul de leurs chefs, et la Tête Blanche, grand chef Anié, qui avoit frappé sur nos habitans pendant la dernière guerre avoit également péry. Les sauvages le fouillèrent et trouvèrent sur lui une commission du Roy d'Angleterre qui l'établissoit grand, et lui donnoit le commandement sur mille hommes. Ces prisonniers ont dit aussi qu'il avoit été tué nombre de leurs officiers. J'en ai la preuve par environ vingt de leurs commissions que les Sauvages m'ont raportées ; qu'il y avoit eu beaucoup de blessés et que le Colonel Johnson avait eu une cuisse cassée. Ils ont ajouté que les Anglois publioient à Chouagen que notre perte étoit plus considérable que la leur.

Voilà, Monseigneur, le compte le plus exact de la campagne de Monsieur le Baron de Dieskau. Je n'ay pu pénétré dans la vérité qu'après bien

des informations. Monsieur le Chevalier de Montreüil n'a pu rien me dire de positif. Je ne puis lui pardonner d'avoir abandonné Monsieur Dieskau. Il devoit mettre tout en usage pour l'enlever de force s'il ne vouloit y consentir de bon gré. Je m'intéresse infiniment à son sort. Si, comme plusieurs des Sauvages l'assurent, il a été tué, on ne l'aura pas reconnu. Il n'avoit aucune marque de distinction ny papier sur luy. Mais s'il a été fait prisonnier l'ennemy donnera pour preuve de sa victoire l'abandon de ce général, quoique dans le vrai il ait perdu trois fois plus de monde que nous.

Je n'ay garde, Monseigneur, de penser à censurer la conduitte de Monsieur Dieskau. On ne sçauroit être plus pénétré que je le suis de son malheur. Mais je ne puis me dispenser d'avoir l'honneur de vous représenter que si, suivant et conformément à ses instructions, il eût marché avec toute son armée il auroit été en état non seulement de forcer l'ennemy dans son retranchement au Lac St Sacrement, mais même de réduire le fort Lydius. En effet sa colonne du centre auroit été de 1000 hommes de bonnes troupes ; il auroit été secondé de Mrs les commandans des bataillons de la Reyne et Languedoc ; il auroit placé 2000 Canadiens et Sauvages sur les hauteurs d'où ils auroient tiré l'ennemy avec avantage et auroient relanty son feu sur nos troupes qui pendant ce temps là auroient forcé la bayonnette au bout du fusil et auroient également sauté avec intrépidité et auroient fait un masacre des anglois, ce qui auroit assuré la réduction du fort Lydius et fait renoncer l'ennemy à son projet sur le fort Saint Fréderic.

Après cette victoire l'armée de Monsieur Dieskau auroit été en état de revenir à Montréal et de joindre celle du fort Frontenac. J'aurois remplacé les troupes, les Canadiens et les Sauvages qui auroient été fatigués.

En un mot il m'auroit esté facile de remettre à Monsieur Dieskau une armée de 4000 hommes pour la réduction de Chouaguen qui vraisemblablement auroit été grandement ébranlée dès que les anglois auroient su la prospérité des armes du Roy au lac Saint Sacrement et au fort Lydius.

J'aurois fort souhaitté, Monseigneur, qu'il eut été en mon possible d'entreprendre cette réduction ; mais plusieurs raisons se sont opposées à ma bonne volonté.

1° Les troupes, Canadiens et Sauvages, se sont épuisés dans la campagne de Monsieur Dieskau quoiqu'elle n'ait duré sept jours du moment

qu'ils marchèrent par terre ; ils n'eurent pas un seul instant du repos et du sept au onze septembre ils ne purent prendre de nourriture.

Ils ont souffert la faim la soif et ont enduré toutes les injures du tems ; ils n'avoient pour tout vêtement que leur chemise et leur Bray, et les troupes étoient aussy habillées très légèrement ayant également perdu leur pacquet, en sorte que le retour de l'armée au fort Saint Fréderic m'a procuré beaucoup plus de malades que de combattans.

2° Le remplacement auquel j'avois prévu pour la campagne de Chouaguen m'est devenu nécessaire pour le fort Saint Fréderic.

3° Tous les Sauvages revinrent et se plaignèrent à moy que Monsieur Dieskau les avoit sacrifiés, que sa témérité était seule cause de la perte de leurs gens et de leur peu de succès.

4° Les Sauvages et les Canadiens et même les troupes étoient également consternés et tenaient le même propos.

5° La petite verolle fait des progrès dans la ville et les campagnes de la colonie. Peu de maisons en sont exemptes. Elle est aussy dans les villages Sauvages. Mais cette maladie n'auroit point été un obstacle à l'exécution de mon projet sur Chouaguen. Si Monsieur Dieskau était revenu victorieux, la joie auroit été généralle et son armée auroit marché d'un cœur.

....

Niagara

....

Soyez persuadé, Monseigneur, que je mettray tout en usage pour la deffense de cette colonie, et obliger les anglois à renoncer à leur projet ; mais que j'agiray avec toute la prudence possible pour ne pas compromettre les armes du Roy.

Je suis avec un très profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

VAUDREUIL.

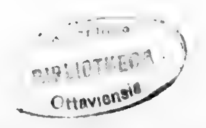


TABLE DES MATIÈRES

—ooo—

uuu

Page



ge
40
43

4

5
6
7
8

2